



Union du Maghreb Arabe
اتحاد المغرب العربي

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

Bureau Tunisie

LE RETOUR DES FEMMES MAGHRÉBINES DES ZONES DE TENSION



LE RETOUR DES FEMMES MAGRÉBINES DES ZONES DE TENSION

Publié sous la direction de

Leyla HASSEN

Friedrich-Ebert Stiftung – Tunisie

Traduction : Imene Sabrine BAYAR

Traduction et relecture : Houda ZEKRI

Rédaction des TDRs : Sélim KHARRAT

Avec l'aimable contribution de Med Saleck OULD BRAHIM

Modération des ateliers : Mehdi KATTOU

Illustration de la couverture : Moez BEN ISMAIL

Design graphique et impression : OSEF

© Friedrich-Ebert-Stiftung, avril 2021

Non destiné à la vente. Tous les droits sont réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être imprimée, reproduite ou utilisée par n'importe quel moyen sans autorisation écrite préalable des éditeurs. Les opinions exprimées dans cette publication sont uniquement celles de ses auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung.

TABLE DES MATIERES

SEM Taieb BACCOUCHE	Préface	V
Henrik MEYER	Quelques mots de la Fondation Friedrich Ebert	VII
Besma SOUDANI et Leyla HASSEN	Avant-propos	IX
Amel GRAMI	Introduction générale : Le retour des femmes maghrébines appartenant aux groupes extrémistes et violents des zones de tensions	1
Hafida BENCHEHIDA et Mohamed KERROU	La stratégie maghrébine de lutte et de prévention à l'égard du phénomène du retour des femmes maghrébines des zones de conflit	45
Mohamed Saleck OULD BRAHIM	Le cas de la Mauritanie	127
El Mostafa REZRAZI	Le cas du Maroc	193
Khaoula MATRI	Le cas de la Tunisie	315
Dr. Nagia AYAD ELATRAG	Le cas de la Libye	381
Nesrine REBAI	Veille informationnelle (vidéos, reportages tv, documentaires) en rapport avec les femmes et enfants dans les zones de tension	423
	Biographies	437

PREFACE

Le Secrétariat général de l'Union du Maghreb Arabe a jugé nécessaire d'ouvrir un dossier délicat, celui du retour de femmes, des foyers de tension. Car la situation des femmes est plus complexe. En effet certaines d'entre elles sont revenues avec de jeunes enfants nés du "Jihad Nikah", certaines ont été tentées par de l'argent tout comme certains hommes et certaines étaient convaincues qu'elles sont des "djihadistes" à l'instar de certains hommes, et ont pris les armes, participé aux combats dans des pays autres que le leur et ont intégré des organisations terroristes se prétendant être un État califat islamique.

Suite à un atelier de réflexion, organisé en coopération avec la Fondation allemande Friedrich Ebert, nous avons réuni un groupe de chercheurs en sciences humaines des cinq pays du Maghreb et convenu d'une méthodologie de travail et de recherche sur le terrain, dans les prisons ou à l'extérieur pour connaître la réalité complexe de ces femmes. Ceci pose de nombreuses questions :

- La solution est-elle leur traduction en justice et leur emprisonnement, compte tenu des crimes commis ?
- Dans quelle mesure leur réintégration dans la société est-elle possible par la repentance et le pardon ?
- Qu'est-ce qui garantit que certaines d'entre elles ne commettront de nouveau des crimes terroristes ?
- Comment traiter les enfants élevés au milieu des armes, des combats, de la violence et de l'extrémisme ?

Il n'est pas facile de trouver des réponses convaincantes à ces questions, il a donc été décidé de présenter ces études dans un atelier réunissant des experts et des chercheurs, des représentants des

décideurs politiques et des représentants des organisations de la société civile. On espère que cela débouchera sur l'élaboration de stratégies maghrébines pour résoudre des problèmes sociaux, psychologiques et sécuritaires de nature à aider les décideurs politiques à trouver des solutions adéquates, ou qui soient le moindre du mal.

Quoi qu'il en soit, la prise en compte des aspects humanitaires et psychologiques et le cas échéant la réhabilitation, ne doivent pas occulter le droit de la société à la sécurité et la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que le terrorisme sous toutes ses formes.

Professeur Taieb Baccouche
Secrétaire Général
de l'Union du Maghreb Arabe

QUELQUES MOTS DE LA FONDATION FRIEDRICH EBERT

Chères lectrices, chers lecteurs,

A la fin des guerres, des conflits, des révolutions, le danger est loin d'être terminé, ceci est la tragique réalité.

Les horreurs causées par les guerres laissent derrière elles, des dommages collatéraux incommensurables.

Pour toutes les sociétés du monde, se soucier des revenants des zones de guerre est un énorme défi. Entre persécution et punition, contrôle et surveillance, pardon et réinsertion sociale, les sociétés luttent pour traiter « les revenants et revenantes » de manière appropriée.

Comment réussir une déradicalisation ? Depuis des générations, les chercheurs et les décideurs politiques se sont penchés sur cette question. Car toutes les personnes concernées sont conscientes qu'en cas d'échec, l'enjeu est de taille.

Le débat sur les revenant(e)s est délicat et nous oblige tous à nous poser des questions gênantes, car elles touchent principalement aux fondements mêmes de notre société. Il est donc d'autant plus important de ne pas éviter le débat. Que cela plaise ou non : A la fin d'un conflit, nous devons garder en tête comment traiter les personnes qui reviennent.

Cette étude traite d'un aspect encore plus sensible, à savoir le retour des « femmes » des zones de conflit en Syrie et en Irak. S'il est généralement connu dans le débat public que les "combattants étrangers" ont joué un rôle important dans l'établissement de ce que l'on appelait "l'État islamique", le rôle des combattantes est resté jusqu'à présent sous-exposé.

J'espère que cette étude réussira à apporter un éclairage approprié sur cet aspect particulier de l'histoire récente de la région. Au cours de la conception de l'étude, nous avons essayé d'aborder le sujet d'une manière qui ne soit ni alarmiste ni apaisante, ni désespérée ni naïve.

Je laisse aux lecteurs le soin de juger si les auteurs /experts de la question qui ont contribué à cette étude ont réussi à le faire de manière pertinente.

Au nom de la Friedrich-Ebert-Stiftung, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) pour la confiance qu'elle nous a accordée et, en mon nom, un remerciement particulier à S.E. M. Taieb Baccouche, Secrétaire Général de l'UMA et partenaire de longue date de la FES, pour l'excellente coopération.

Je remercie également les auteur(e)s et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre.

Puissent les peuples et la région trouver la paix qu'ils recherchent...

Henrik MEYER
Représentant résident - Tunisie

AVANT-PROPOS

Non seulement la « littérature djihadiste » est presque exclusivement consacrée à l'examen du profil des *Mouğāhidīn* - au détriment de celui de des femmes combattantes -, mais en plus, les quelques ouvrages qui ont tenté d'analyser le statut et motivations des femmes qui ont opté pour le djihad, n'ont pas réussi à statuer sur leur cas : sont-elles les « victimes » d'un système patriarcal qui les dépasse et les assujettit ou bien les « complices » agentes d'une *mission divine* ?

L'idée de réaliser une étude maghrébine sur « Les femmes revenant des zones de conflit » est née d'une réflexion commune entre l'Union du Maghreb Arabe et la Fondation Friedrich-Ebert. Une méthode de travail a donc été élaborée pour mener à bien cette lourde tâche.

Il a d'abord fallu mesurer l'étendue des difficultés à affronter - notamment en matière d'accès à l'information - et s'interroger sur la pertinence d'une telle problématique, à l'aune du contexte politico-socio-économique de chacun des cinq pays du Maghreb Arabe.

Cette étude a plusieurs objectifs, aussi bien scientifiques, opérationnels que politiques.

Multidisciplinaire et axée sur le genre, cette Somme tente d'appréhender le phénomène de *la féminisation « djihadiste »*, au-delà des préjugés - désormais caducs - qui assimileraient les femmes à des êtres nécessairement passifs et non violents et les *Ĝihādiyyāt*, à des déviantes déféminisées.

Adoptant, une approche holistique, elle élargit aussi bien son cadre historique que son périmètre géographique, et décortique le présent, à travers le prisme du passé. C'est ainsi que Mohamed Ould Saleck

établit une corrélation entre le retour des djihadistes afghans dans leur pays d'origine et celui des Maghrébins :

« Si le retour des vétérans de la guerre d'Afghanistan ou "Afghans Arabes" avait semé le germe de l'extrémisme violent dans leurs pays d'origine, à quoi pourrait-on s'attendre aujourd'hui, avec le retour¹ des "djihadistes" maghrébins, revenant des foyers de tension ? Mais, plus précisément encore, que pourrait signifier le "retour des femmes djihadistes pour les pays du Maghreb" ? »

La plus-value paradigmatique qu'apporte cette publication est la nécessité absolue que doit revêtir le Genre, dans la mise en place des politiques publiques. C'est la clé de voûte, sur laquelle doit reposer l'Etat pour sensibiliser société et familles, aux dangers du radicalisme.

Il s'agirait donc, de se doter d'un *outil* efficace qui éviterait l'instrumentalisation du statut de la femme et qui contribuerait aussi, à prévenir le processus de radicalisation et améliorerait la prise en charge de celles qui sont sous son emprise.

A l'instar d'une propédeutique, les différentes contributions posent d'abord des hypothèses de travail. Elles préparent le terrain, en cherchant à évaluer le type de menace que font peser les « combattants terroristes étrangers » en général, et les *femmes djihadistes maghrébines* en particulier, sur les pays d'origine. Elles cherchent ensuite, à cerner le regard que pose la société sur revenantes et à sonder l'Etat sur les réponses et politiques qu'il compte adopter, face à la montée de ce phénomène.

¹ La résolution 2178 (2014) du Conseil de Sécurité définit comme « combattants terroristes étrangers » les individus « qui se rendent dans un Etat autre que leur Etat de résidence ou de nationalité dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, notamment dans le cadre d'un conflit armé ».

L'équipe:

La réalisation de ce travail - traduit dans trois langues internationales - aurait été impossible, sans la constitution d'une équipe de chercheurs / experts multidisciplinaires, dont chacun des membres a pris en charge une étude de cas, à l'exception de l'Algérie pour laquelle l'acceptation du « retour » des femmes ne se pose pas dans les mêmes termes et n'a donc pas été abordé dans le cadre cette recherche.

Cette équipe a été chapotée, au niveau régional par l'U.M.A. et la F.E.S., à travers une *task-force*, a pris en charge le pilotage de l'étude et de sa coordination, dans sa version maghrébine

D'autres personnes ont été consultées pour un conseil, une référence, une orientation, etc.

Un grand merci à :

Neila BEN CHAABANE, Mokhtar BEN NASSER, Leila CHETTAOUI, Hicham EL HADDAD, Nesrine REBAL, Nabila HAMZA, Fehmi GHADHAB, Iqbel GHARBI, Slim LAGHMANI, Didi OULD SALECK, Meriem SELLAMI, Amel GRAMI, Hafida BEN CHEHIDA, Mohamed KERROU, Mohamed Saleck OULD BRAHIM, El Mostafa REZRAZI, Khaoula MATRI, Nagia ELATRAG .

Besma SOUDANI BELHADJ

**Directrice des affaires politiques,
de l'information et du cabinet**

Union du Maghreb Arabe

Leyla HASSEN

**Coordinatrice de projets des
droits humains**

Fondation Friedrich Ebert

INTRODUCTION GENERALE

LE RETOUR DES FEMMES MAGHRÉBINES APPARTENANT AUX GROUPES EXTRÉMISTES ET VIOLENTS DES ZONES DE TENSIONS

par

Amel GRAMI

Depuis 2012, s'est répandu un grand nombre de notions, d'expressions et d'adjectifs dans les études du terrorisme, dans celles de l'extrémisme violent et dans les études sécuritaires, ainsi que dans les médias. On peut citer entre autres : l'émigration (*hijra*), le transport des jeunes vers les foyers de conflit et de tension, les combattants étrangers, les émigrants (*Al-Muhajiroun*), les djihadistes qui ont choisi de rallier Daech,... Et ce sont des notions, des adjectifs et des expressions signifiant un mouvement en avant vers le centre, nous voulons dire « le pays du Levant » (*Bilad al-Shâm*) qui est représenté comme "l'Etat du Califat", celui vers lequel "les véritables *"vrais musulmans"* musulmans" devraient s'orienter.

Mais dès que l'alliance internationale a décidé de lancer les premières opérations d'attaque contre "l'Etat du Califat", les différents médias avaient commencé à rapporter les nouvelles des "fuyants et fuyantes" et à suivre les opérations d'arrestation de leur majorité et de leur mise dans les prisons ou dans les camps. Notons qu'une frange de ceux-là avait exprimé leur désir de retourner dans leurs pays d'origine, qu'elle considérait auparavant comme "terre de

mécréance". Ainsi, de nouvelles notions sont apparues telles que : les revenants, les revenantes, les djihadistes transportés, les anciens combattants, les coincés dans les camps, les terroristes étrangers, les anciennes djihadistes, les arrêtés et rapatriés, les inscrits sur les listes de contrôle... Ces notions et expressions sont utilisées pour désigner les djihadistes qui ont décidé de retourner dans leurs pays d'origine ou qui ont été obligés de retourner après la chute de « l'État du Califat » et après qu'il leur était devenu impossible de rester sur les terres reconquises par leurs maîtres d'origine.

A partir de ces transformations lexicales et sémantiques, il est devenu nécessaire de préciser les notions utilisées dans les discours et les études qui traitent de l'extrémisme violent, d'être vigilant dans la sélection des termes et de tenir à faire la distinction entre "jihadiste" et "daéchien(ne)"¹ et les adhérents aux groupes extrémistes et les revenant(e)s et les rapatrié(e)s... Car l'étude objective nécessite la conscience de la nette différence entre les rapatriés malgré eux et les revenants volontairement, ainsi que la distinction entre le retour des combattants en Afghanistan et celui de la catégorie qui avait appartenu à "l'Organisation de l'État du Califat". La précision de ces questions n'est qu'une tentative d'éviter d'émettre des jugements concernant un type de revenant(e)s dans les dossiers desquels la justice n'a pas encore tranché.

Mais le sujet du retour des "djihadistes" ou "daéchiens" ne pose pas seulement des questions en rapport avec le registre lexical et le brouillage notionnel, la confusion et la mauvaise compréhension... mais évoque aussi plusieurs problématiques du côté de la rareté des études de terrain dans les pays arabes en comparaison avec les

¹ Nous adoptons dans cette introduction l'approche de genre consistant dans la "gendarisation" du langage et qui assoit en même temps une écriture inclusive, qui renvoie aux deux sexes à la fois : il/elle. Pour plus d'informations sur cette approche voir : Daniel Elmiger, « Pour ou contre l'écriture inclusive : l'injuste milieu ? », Les genres réécrits, n° 4, GLAD! [En ligne], 05 | 2018, mis en ligne le 15 décembre 2018, consulté le 06 décembre 2019. URL : <https://www.revue-glad.org/1417>.

études qui ont été effectuées en Europe, en Asie et en d'autres pays. Ce qui pose particulièrement problème, c'est la rareté des recherches concernant les pays du Maghreb en particulier¹, surtout quand on constate l'absence de statistiques précises, la difficulté de déterminer le départ des premières opérations de retour et ses formes (retour individuel, collectif, organisé, non-organisé...) et la difficulté de déterminer les identités des revenant(e)s pour les répertorier et les classer. Ajoutons à tout cela l'inexistence d'une approche analytique satisfaisante pour aborder ce sujet et ainsi de suite.

À côté de ces obstacles, les analystes sont unanimes à affirmer que le sujet qui a accaparé l'intérêt des chercheurs et des décideurs politiques, c'est celui du retour des "combattants" ou "djihadistes" ou "daéchiens", puisque sont parus récemment plusieurs travaux sur ce sujet. Par contre, les articles et les études qui ont traité du phénomène du retour des jeunes filles, des femmes et des enfants qui étaient installés dans "l'État du Califat" étaient rares, surtout dans le monde arabe et dans l'espace maghrébin.

Si nous savons par ailleurs que plusieurs études et ouvrages ont pris pour point de départ la recherche des propriétés de l'extrémisme violent localement ou régionalement (les USA, l'Europe et l'Indonésie...), il nous est apparu que le phénomène de "l'extrémisme féminin maghrébin" n'a pas été l'objet d'études approfondies ou de recherches comparatives. C'est justement la principale raison qui a fait que l'Union du Maghreb Arabe (U.M.A), en collaboration avec la *Friedrich-Ebert-Stiftung*-Tunisie, choisissent de consacrer cette étude à la recherche sur le retour des maghrébines des foyers de tension. Ainsi, l'investigation sur le processus du retour des femmes appartenant géographiquement aux pays du Maghreb, n'est qu'une tentative de dépasser la marginalisation et de pallier le manque constaté sur le plan des recherches et aux lacunes du savoir.

¹ C'est ce que prouve le cas tunisien et celui mauritanien, ainsi que d'autres.

Si, en outre, nous considérons que la complémentarité régionale¹ est devenue une condition nécessaire pour affronter les défis et les périls communs, la collaboration d'une équipe de chercheurs appartenant aux pays du Maghreb (Tunisie, Maroc, Algérie, Libye, Mauritanie) pour réaliser cette étude, est considérée effectivement comme la concrétisation de cette volonté commune et une affirmation de l'existence d'un désir clair de travail collectif et d'intensification des efforts en vue de mettre en place des stratégies adéquates pour limiter le phénomène de l'extrémisme violent dans la région, pour la réinsertion des revenant(e)s et la réalisation du développement durable et l'édification de la paix.

Par ailleurs, la marginalisation du sujet des revenantes, ainsi que le manque de documentation et la légèreté dans le traitement du phénomène nous incitent à accorder au retour des compromises dans l'extrémisme violent (les activistes) ou de celles qui étaient obligées d'accompagner leurs époux ou leurs familles (les victimes) l'intérêt qu'il mérite.

Qu'est-ce qui justifie notre choix ?

1- Que "l'Organisation de l'Etat du Califat" s'était aperçu de l'importance de la présence sur son territoire de jeunes filles et de femmes, qu'il en avait fait l'objet d'une remarquable propagande et avait essayé de les recruter de tous les pays du monde. De même, l'organisation avait accordé à quelques unes parmi elles des rôles de direction, leurs avait adressé des lettres spéciales dans toutes les langues, avait glorifié l'héroïsme d'une frange parmi elles et avait menacé de les venger. D'ailleurs, les centres d'étude spécialisés dans l'analyse des causes de l'extrémisme violent reconnaissent que "l'Organisation de l'Etat du Califat" avait adopté la politique de "tamkin" (le renforcement du pouvoir d'action et du droit à la parole) des femmes, et a réussi à enrôler celles désireuses d'améliorer

¹ L'étude libyenne.

leurs situations et de changer leurs modes de vie¹. Et si donc la position était telle de la part d'un groupe extrémiste représenté comme oppresseur des femmes, l'importance accordée à l'étude des témoignages des revenantes et l'analyse des expériences de celles qui ont adopté l'esprit extrémiste devient parmi les priorités des chercheur(se)s, surtout que les différentes expériences des jeunes filles et des femmes aident à comprendre le phénomène de l'extrémisme violent et à préciser les contextes qui avaient causé son apparition dans la région maghrébine.

2- La propagande menée par "l'Organisation de l'Etat du Califat" (entre 2014 et 2018) et les témoignages donnés par quelques unes parmi les revenantes montrent que la femme était responsable de la profession de foi (daawa) et de la diffusion des "vrais préceptes de la religion" ainsi que de l'éducation des générations futures, "les lionceaux de l'Etat du Califat" qui assumeront la lourde responsabilité de la continuité de l'Etat du Califat. Et sur la base de la reconnaissance des services rendues par les femmes², de leur réussite dans l'accomplissement des missions dont elles étaient chargées et du fait que les dirigeants djihadistes estimaient qu'elles représentent "l'avenir de Daech" et qu'elles assureraient la continuité de l'idéologie³, leur retour commence à susciter beaucoup de crainte, surtout si nous sachons qu'une frange parmi elles croient au fait que "l'Etat du Califat va s'étendant" et que des groupes extrémistes comme les Adeptes de Jérusalem au Sinaï et les Adeptes de la Charia en Libye parient sur la continuation de "l'Etat du

¹ Richard Barrett, "Beyond The Caliphate: Foreign Fighters and the Threat of Returnees", (Report Part Title: Women And Children) Published by: Soufan Group (2017). <https://www.jstor.org/stable/resrep10782.7> (accessed 30-9-2019).

² Nous remarquons l'usage de prénoms de femmes pour désigner des attaques, telle que l'attaque de Omm Errabeb au Falouja en 2010.

³ Nous remarquons que les revues de "l'Etat du Califat" (Dabek, Roumia, Dar el Islam, Alchamikha, Hafidat Al Khansaa) avaient débattu du rôle des femmes et que plusieurs femmes avaient assuré le rôle de motiver les femmes pour le djihad comme Mouna Bent Saleh Alcharkaoui : "Ô femmes, à votre tour, les hommes se sont endormis". Pour plus de données voir notre ouvrage "Les femmes et le terrorisme, étude de genre" (avec la participation de Monia Arfaoui,) Meskeliani, Tunis 2017.

Califat". Ainsi, nous estimons que le renoncement de mener des recherches, l'interdiction de réaliser des études au sujet des revenantes, ou le refus de mettre en place de programmes de réhabilitation et de réintégration, mèneront sûrement au ralliement d'une frange des revenants et revenantes, encore une fois, aux groupes extrémistes installés dans des régions géographiquement proches.

3- Les rapports confirment que le sujet des revenantes a une importante facture matérielle, politique et sociale¹, qu'il suscite en même temps diverses problématiques (psychologiques, sociales, judiciaires et sécuritaires)...et que la marginalisation du sujet mènera nécessairement à l'apparition d'un tas de difficultés au niveau de l'élaboration des programmes de réhabilitation et de réinsertion, et de la mise en place de politiques adéquates pour contrecarrer l'extrémisme violent². Rappelons ici que les précédentes expériences avaient prouvé que plusieurs pays étaient laxistes avec des femmes compromises dans des affaires de terrorisme/extrémisme violent et ne leur avaient pas accordé des procès effectifs ou des programmes de réhabilitation et de réinsertion, chose qui avait causé leur rechute et le retour à la pensée extrémiste, et même aux groupes extrémistes violents.

4- Que le sujet a des retombées politiques, sociales, psychologiques et sécuritaires, ainsi que des répercussions sur la stabilité des sociétés et sur les opérations de l'instauration de la sécurité et de la paix. Car les jeunes filles et les femmes revenantes sont dans la majorité des cas indexées et exclues, et ce

¹ "Violent Islamist Extremism: A Global Problem." 2018, The Tony Blair Institute for Global Change; Cook, Joana, and Gina Vale. 2018, "From Daesh to 'Diaspora': Tracing the Women and Minors of Islamic State", Winter, Charlie and Devorah Margolin. 2017, "The Mujahidat Dilemma: Female Combatants and the Islamic State", CTC Sentinel 10:7, 23-28; Devorah Margolin, "The Changing Roles of Women in Violent Islamist Groups". <https://extremism.gwu.edu/sites/fileszaxdzs2191> (accessed 12-12-2019).

² L'étude se rapportant à la Mauritanie a signalé l'absence d'un cadre théorique et d'une structure chapeautant la mise en place de politiques propres à la lutte contre l'extrémisme violent dans les pays du Maghreb.

comportement peut susciter en elles le désir de réaction qui pourrait consister dans l'exercice de la violence et la tendance à se venger de la société. Ces justifications sont d'habitude présentées pour expliquer le fait que certaines parmi elles commettent des opérations plus sanguinaires que celles commises auparavant. Si les choses étaient telles, il faudrait donc que les responsables et les décideurs et les stratèges politiques¹ pensent sérieusement à adopter des programmes globaux fondés sur le respect du principe de citoyenneté intégrante et responsable.

5- Que la détermination des causes du retour, ces processus et les périls qui l'avaient entouré, ainsi que d'autres axes d'intérêt, est nécessaire. Parce que les jeunes filles et les femmes qui croupissent dans les prisons irakiennes ou libyennes ou qui sont coincées dans les camps syriens ne sont pas de simples chiffres à mettre en statistiques², mais des êtres humains qu'on devrait traiter avec équité en leur donnant l'opportunité de s'exprimer sur leurs expériences de la même manière qu'on le fait avec les hommes. Soulignons à ce propos que la prise à la légère de l'étude de ces échantillons féminins est une forme de discrimination et un signe de la prédominance du centralisme masculin. Il est à noter à ce propos que les revenantes ne sont point à ranger sous un modèle unique, et ne constituent aucunement une masse informe et homogène. Car leurs histoires et leurs chemins de vies sont divergents et leurs identités ont subi d'importantes transformations. C'est précisément ce qui invite les spécialistes à se pencher sur leurs analyses en vue d'étudier les rapports de genre fondés sur le pouvoir, les rapports sociaux et les modes de distribution des rôles, afin d'en tirer les leçons nécessaires.

6- Nombre de chercheurs se sont aperçus que le fait d'avoir sous-estimé les transformations survenues sur les rôles de la femme

¹ Voir le chapitre des stratégies maghrébines proposées.

² Les chercheurs estiment le pourcentage des revenantes des foyers de tension est de 4% sur l'ensemble des revenants.

dans les organisations extrémistes violentes, et de ne pas avoir suffisamment compris l'influence des dynamiques du genre social dans l'enrôlement au sein de ces groupes, avaient engendré une lacune dans les politiques de lutte contre l'extrémisme violent et le radicalisme engendrant le terrorisme. Cette conscience a généré une insistance sur l'adoption de l'analyse de genre (Gender Analysis) pour déconstruire la compréhension dominante dans les institutions sécuritaires en particulier qui considère que le contrôle de l'homme revenant est nécessaire puisqu'il est la partie active et violente. Quant à la surveillance des mouvements des revenantes, elle est considérée sans importance aux yeux des agents de sécurité, étant donné que les femmes sont passives, victimes, faibles, soumises et occupées uniquement par (l'entretien) des membres de la famille¹.

Si la présente étude s'est concentrée sur le sujet du retour des jeunes filles et des femmes maghrébines en particulier, ceci ne la rend pas séparée du cadre général et international. Au contraire, cette étude se situe dans le cadre du respect, par les pays du Maghreb, des résolutions du Conseil de Sécurité, 2242 de l'année 2015 et 2395 de l'année 2017, dans lesquelles le Conseil avait chargé la Direction exécutive du comité de lutte contre le terrorisme d'élaborer des études et de rassembler les recherches qui prennent en considération les différences entre les deux sexes (l'approche de genre) dans l'analyse des motivations de l'extrémisme violent chez les femmes.

1- Le retour des maghrébines : les difficultés de la recherche

Le retour à leurs pays des combattants arabes en Afghanistan n'avait pas constitué un sujet digne de recherche et d'investigation. D'ailleurs, les autorités sécuritaires dans les différents pays maghrébins n'avaient pas estimé à sa juste mesure la gravité du placement de ceux qui étaient jugés sur la base de leur appartenance aux Talibans dans les mêmes cellules avec les autres prisonniers. Et

¹ Idriss et Abdelaziz, « La femme et la lutte contre l'extrémisme violent », (J. S. D. R. C), 2017.

même les rapports concernant le retour des "Afghans arabes" avaient dévoilé que les autorités sécuritaires ne voyaient pas les femmes des "combattants arabes revenus d'Afghanistan" et leurs filles revenantes comme représentant une source de danger. C'est ce qui explique le fait que lesdites autorités ne s'étaient pas donné la peine d'effectuer des enquêtes et des investigations à leurs propos. Mais le nouveau contexte historique et politique (2011-2019) a imposé aux autorités sécuritaires dans tous les pays du monde de mener des enquêtes et de d'intensifier les contrôles. Parallèlement, ce nouveau contexte a contraint les chercheurs à se lancer dans la quête des témoignages des revenantes des foyers de tension et dans l'effort de criblage des différentes histoires tissées à propos d'elles, des histoires que les médias ont contribué à diffuser.

Vu l'augmentation des jeunes filles et des femmes solidaires avec les groupes extrémistes, ainsi que de celles qui avaient rejoint l'organisation de "l'Etat du Califat", les spécialistes tunisiens et marocains et, à moindre degré, mauritaniens ce sont occupés de la recherche sur le sujet des revenantes des foyers de tension. Le déséquilibre constaté au niveau de l'extension des recherches au sujet des revenantes, n'a pas empêché les membres de l'équipe maghrébine, malgré la différence de leurs spécialités et de leurs appartenances, d'être unanimes sur le fait que plusieurs obstacles empêchent leur accès aux données qu'exige l'étude¹. Nous citons comme exemple l'absence de collaboration des autorités sécuritaires avec les chercheurs, le refus de quelques départements d'Etat de permettre aux chercheurs d'interroger les prisonniers, et le manque de conscience chez les responsables de la gravité de la situation. Il ya aussi le fait que le gouvernement tient à faire passer le sujet sous silence à cause des réactions de la société civile ou d'utiliser comme alibi le fait qu'il n'existe pas encore des conditions sécuritaires permettant d'effectuer des recherches sur le terrain. A titre d'exemple, les considérations politiques et idéologiques dans le cas

¹ Les études en Mauritanie, en Tunisie et en Libye l'ont bien signalé.

tunisien ont constitué un obstacle pour les chercheurs, puisque l'accusation du parti (islamiste) d'Annahdha d'avoir facilité l'envoi des jeunes avait eu des effets sur les recherches de terrain, surtout après que des anciens prisonniers en Syrie avaient donné des informations confirmant l'accusation.

Mais il ne faudrait pas omettre un autre fait ayant engendré des obstacles aux recherches et qui consiste dans l'hésitation des interrogées à donner leurs témoignages ou à répondre aux questions, par crainte des effets de parler d'un sujet traumatisant qui leur causerait de la peine¹. Ainsi, la décision de la majorité des revenantes de garder le silence, ajoutée à leur désir de ne pas s'en souvenir, à la crainte des poursuites policières et judiciaires et à la pression exercée par la famille, tout ceci rend difficile pour le chercheur/la chercheuse de présenter des résultats précis et approfondis et des informations satisfaisantes. A partir de cet état de fait qui n'offre pas les conditions propices aux études de terrain dans la majorité des pays du Maghreb, la recherche des revenantes était une aventure entourée de tous les dangers et teintée des sentiments de déception et de désespoir...

Mais la ténacité des chercheurs dans leur volonté de surmonter les difficultés a fait qu'ils ont proposé des alternatives. Ainsi, quand la rencontre d'un grand nombre de revenantes et la compréhension des raisons qui les avaient poussées à adhérer aux groupes extrémistes et à quitter leurs patries s'étaient avérées impossibles, la solution procédurale avait consisté dans le recours aux vidéos diffusées sur Youtube à propos des revenantes, et la consultation des articles consacrées à l'étude de l'extrémisme violent d'une façon générale. Tout ceci pour pallier au manque déploré.

Les chercheurs en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie sont parvenus à effectuer quelques études de terrain, chacun selon les moyens disponibles et le contexte dans lequel il lui était permis d'opérer. Mais on doit avouer que la situation en Libye avait imposé un mode

¹ L'étude tunisienne a insisté sur la difficulté d'interroger bon nombre parmi les revenantes.

opérateur différent, puisque les conditions sécuritaires difficiles et l'entrée du pays dans de conflits violents entre les différentes fractions ont empêché d'effectuer des rencontres directes avec quelques unes parmi celles qui avaient réussi à échapper aux groupes extrémistes et à se libérer de la pensée extrémiste. Ainsi, les informations glanées étaient limitées par comparaison avec l'étude du sujet en Tunisie et au Maroc.

Quant au cas de l'Algérie, le ralliement des foyers de tension n'a pas constitué le souci des jeunes filles et garçons, ni des adultes d'ailleurs. Ceci est dû d'un côté à ce que la "décade noire du terrorisme" avait laissé comme traumatisme dans les esprits des algériens, et de l'autre côté à la réussite des autorités sécuritaires et militaires dans la conception de politiques de lutte contre le terrorisme et dans la coupure des liens des éléments obscurantistes avec l'extrémisme et leur réintégration dans la société. Mais malgré la confirmation du fait que ces efforts avaient réduit le nombre de ceux qui adoptent la pensée extrémiste, on ne peut pas omettre l'activité terroriste dans laquelle s'était engagé le groupe des "Soldats du Califat" rallié à "l'Organisation de l'Etat du Califat" à partir de 2014¹ et le fait que des éléments algériens étaient parvenus à nouer des alliances avec des groupes extrémistes tunisiens, mauritaniens et libyens², ainsi que l'organisation par certains chefs algériens de plusieurs opérations terroristes sur le sol tunisien. Au vu de la spécificité du contexte algérien, il n'était donc pas possible de parler d'algériennes revenant des foyers de tension, puisque les études n'ont pas signalé, à notre connaissance, l'existence d'une "émigration des algériennes vers le pays du Levant". Tout ce que le/la chercheur(se) aurait pu se procurer, c'est la liste des algériennes

¹ Dalia Ghanem YAZBECK, "Obstacles to ISIS Expansion", <https://www.thecipherbrief.com/article/africa/obstacles-to-isis-expansion#.V8fEyP9AEgM> September 1, 2016, accessed 15-12-2019.

² Ammar Gardoud (Algérie), « Le terroriste Mokhtar Belmokhtar cause un différend entre l'Algérie et la Mauritanie », <http://www.kapitalis.com/anbaa-toune/2017/04/15/> 15 avril 2017, consultation le 12-12-2019).

qui avaient adhéré à "l'Organisation de l'Etat du Califat" à partir de l'Europe, ou qui avaient participé à des actes terroristes¹.

2- La pertinence de l'adoption d'une approche de genre dans le traitement du sujet des revenants et des revenantes

Le traitement des témoignages des revenants et des revenantes et les recherches qui avaient été effectuées avec ceux-ci avaient sans doute nécessité de choisir les approches appropriées à l'analyse du sujet. A ce propos, certains centres de recherches ainsi que quelques chercheurs ont choisi l'approche psycho-sociale, alors que d'autres chercheurs ont choisi l'approche historique qui avait par exemple traité de la question du retour des combattants de l'Afghanistan après la chute d'Al-Qaïda. Certains experts avaient prôné la synthèse de plusieurs approches (sécuritaire, juridique, sociale, religieuse et historique...) et la construction d'une approche globale. D'autres chercheurs ont opté pour une approche pluridisciplinaire (sociale, psychologique, anthropologique et historique...). Au cours des dernières années (2017-2019), certains chercheurs ont défendu l'approche humaniste.

Mais si les centres de recherche occidentaux spécialisés dans le sujet ont accordé de l'importance à l'aspect théorique, et que la majorité des chercheurs se sont engagés à annoncer leurs orientations méthodologiques et à les réviser en vue de les modifier, le lecteur des études et des recherches en langue arabe, malgré leur rareté, remarquerait que la bibliothèque arabe n'offre pas, dans la majorité des cas, des ouvrages sur lesquels on pourrait s'appuyer du côté des fondements méthodologiques. Car souvent les chercheurs entament l'analyse du phénomène de l'extrémisme et l'explication des rôles

¹ Pour plus d'information, voir l'introduction que nous avons consacrée à ce sujet « De l'extrémisme des "islamisés" maghrébins en Europe », pp. 291-302, et « Les princesses du terrorisme d'origine maghrébine », pp. 303-330 (Monia Arfaoui), dans notre ouvrage : Amel Grami, *Les femmes et le terrorisme, étude de genre*, référence citée.

joués par les "djihadistes" sans annoncer au préalable la nature de l'approche suivie dans l'étude.

A côté de la marginalisation par les chercheurs du sujet des revenantes en général, de la parcimonie des informations les concernant et de la perturbation dans l'aspect méthodologique, le lecteur de ces recherches et études, surtout celles qui avaient signalé le retour des combattants maghrébins, s'aperçoit que les pays maghrébins sont souvent associés au "moyen orient". On dit par exemple : « l'extrémisme violent au moyen orient et en "Afrique du nord" ». Ainsi s'estompent les particularités socioculturelles dans le processus de recherche du commun qui fait que les maghrébins sont plus conscients de leur réel. On constate par exemple que dans la littérature consacrée à l'analyse du phénomène du terrorisme/extrémisme violent, la majorité des études fixent le pourcentage des femmes ayant allé aux pays de conflit dans "le moyen orient et l'Afrique du nord" à 6%, sans que le/la chercheur(se) daigne présenter des informations précises relatives aux femmes ayant adhéré à l'extrémisme violent dans chaque pays.

Vu toutes ces failles méthodologiques, ajoutées à la conscience des chercheur(se)s que la recherche à propos des revenantes parmi les jeunes filles et les femmes maghrébines est plus difficile que celle concernant les revenants, les instigateurs de cette étude ont opté pour une méthode pluridisciplinaire fondée essentiellement sur l'approche de genre qui est une approche prouvant que la différence entre les deux sexes est l'aboutissement d'une construction sociale, historique et culturelle, c'est-à-dire une "production", selon l'expression d'Al-Jahidh. C'est en effet la culture qui façonne les spécificités de la féminité/masculinité normative, qui fixe l'ordre et les limites entre les deux sexes, qui accorde un nombre de qualités à l'homme et à la femme et qui distribue les rôles en créant "l'architecture" de l'espace et en imposant à tout le monde de se

soumettre au modèle normatif pour exercer un contrôle et une discipline sociale¹.

Ce choix méthodologique était nécessaire parce que l'approche de genre constitue une importante introduction pour comprendre la structure des relations et la dynamique des pouvoirs, pour analyser l'ensemble des représentations sociales et religieuses, et pour examiner l'effet de la politique dans la construction des identités, à côté de l'intérêt accordé aux déterminations sociales et culturelles de chaque genre. Nous pensons en effet qu'il n'est désormais plus possible de continuer à marginaliser l'étude des rapports des jeunes filles et des femmes maghrébines avec l'idéologie intégriste, l'extrémisme, l'intolérance et la violence, ainsi que d'autres questions auxquelles les maghrébins se sont trouvés contraints à poser après avoir été confrontés, pendant les dernières années, à des données qui déconstruisent ce qu'ils avaient assimilé comme conceptions à propos de la femme, et qui dérangent leurs représentations de la féminité/masculinité et des rôles du genre. . .

L'importance de l'approche de genre

Si certains combattants de "l'Organisation de l'Etat du Califat" avaient, depuis les premières années de sa fondation, pris la décision de fuir et de revenir au pays, ces cas individuels ne représentaient pas, aux yeux des chercheurs, un sujet digne d'analyse ou un phénomène nécessitant d'être appréhendé, surtout que le nombre des désireux de s'installer sur la "terre du Califat" était alors

¹ Pour plus d'approfondissement, voir : Amel Grami, *La différence dans la culture arabomusulmane, étude de genre*, Beyrouth, Dar Al-Mada Al-Islami, 2007, de la même : Le djihad féminin ou le terrorisme au féminin, Cahiers Perspectives Politiques, n° 19, juillet 2015, Centre Arabe de Recherches et d'Etudes, Le Caire, 2015, pp. 6-18 ; Les femmes et le terrorisme, *op. cit.*

Azza Charara Baydhoun, *Que dis-tu ?* Dar Assaki, Beyrouth, 2012 ; Ismet Mohamed Houssou, *Les dimensions sociales et culturelles*, Dar Alchourouk, Amman, 2009 ; SCOTT, J. W. 1986. "Gender: A Useful Category of Historical Analysis", *The American Historical Review*, 91.

remarquablement en hausse. Mais les préludes de la chute de "l'Organisation de l'Etat" avaient poussé quelques uns à s'organiser pour le retour. Ainsi, certains parmi eux avaient pris l'initiative de présenter leurs témoignages qui avaient dévoilé ce qui était caché et qui avaient en même temps montré les incohérences du discours des groupes extrémistes. Sur la base de ces témoignages, les chercheurs ont pu, pendant les dernières années, publier nombre d'articles, de recherches et d'ouvrages qui se sont proposé de se pencher sur les dimensions du retour et sur les résultats qui s'en étaient suivis.

Mais le lecteur de la littérature consacrée au sujet du retour des adhérents à "l'Organisation de l'Etat du Califat" s'aperçoit très vite de l'impartialité masculine, puisque le retour des combattants était considéré comme digne de recherche et d'analyse de manière à ce que le nombre d'ouvrages, d'études et de recherches à ce sujet soit remarquablement en hausse au fil des dernières années¹. Par contre, le discours sur les revenantes en général, et les maghrébines en particulier, est resté épars et diffus dans quelques chapitres des livres ou dans de courts paragraphes.

En plus, les ouvrages récemment parus à propos des femmes et de l'extrémisme violent ou à propos des revenants, ne se caractérisent pas seulement par leur impartialité masculine, mais aussi la plupart d'entre eux prouvent la méconnaissance de l'approche de genre. En effet, dans l'esprit de quelques uns, mettre l'accent sur l'étude des rôles des femmes constitue une application de cette approche, alors que la différence est nette entre les approches relevant du champ des études féminines et entre celles émanant des études de genre, et qui sont essentiellement basées sur les rapports de genre fondés sur le pouvoir et la domination, et sur la construction d'identités, ainsi que d'autres thèmes dans lesquels se croisent le genre et des paradigmes

¹ Nous signalons que l'étude des raisons de l'adhésion des jeunes filles et des femmes à l'activité terroriste n'a pas représenté un sujet de prédilection chez les chercheurs arabes. Et nous avons détaillé les raisons de cette omission dans le chapitre intitulé « les études du terrorisme et le genre » de notre ouvrage, *Les femmes et le terrorisme, étude de genre*, *op. cit.* pp. 39-54.

tels que l'âge, la catégorie sociale et l'ethnie...De notre part, nous estimons que le fait que les instances internationales aient imposé aux décideurs des politiques de lutte contre le terrorisme/l'extrémisme violent d'appliquer l'approche de genre comme étant une condition nécessaire à la budgétisation, avait engendré l'intrusion de certains chercheurs dans le champ des études de genre et leur participation à semer la pagaille au niveau de l'usage des concepts et de l'analyse.

Vu cette situation épistémologique, l'U. M. A et l'organisation allemande *Friedrich-Ebert-Stiftung* à Tunis ont pris l'initiative de baser cette étude de la question du retour des maghrébines des foyers de tension sur l'analyse fondée sur l'approche de genre. Ainsi, tout en transformant les femmes en sujet central en cherchant leurs relations avec les groupes extrémistes, les raisons de leur départ vers les pays de conflit et les rôles qu'elles avaient assumés là-bas, l'étude n'omet pas de considérer leurs rapports avec les hommes avant le départ, pendant le séjour sur le "territoire du Califat" et après le retour. Parce que la perspective de genre¹ impose, primo : l'analyse des rapports de genre qui sont en général fondés sur l'autoritarisme et la domination² ; secundo : la considération de la dynamique qui régit la structure de ces relations ; tertio : le traitement détaillé de la modalité de distribution des rôles qui diffèrent selon le genre, et la manière de construire une "architecture des espaces" basée sur la séparation entre les femmes et les hommes selon la dualité espace public/espace privé. A partir de l'approche de genre, nous pouvons saisir la relation entre le statut de la femme dans la société patriarcale et les formes de sa soumission au pouvoir masculin, et son obligation d'obéir à la décision de l'époux de partir vers les foyers de tension, puisqu'il est le tuteur et celui qui assume la

¹ Helen Stenger and Jacqui True, "Female foreign fighters and the need for a gendered approach to countering violent extremism", *The Strategist* - <https://www.aspi.org.au> - (March 7, 2019, accessed 25-12-2019).

² Lahoud, N. (2018), "Empowerment or Subjugation: A Gendered Analysis of ISIL Messaging"; UN Women.

responsabilité de subvenir aux besoins de sa famille et de la protéger.

A côté des considérations précédentes, l'approche de genre choisie dans cette étude permet de dessiner les caractéristiques des revenantes des pays de conflit, et de montrer leurs situations sociales, démographiques, éducatives et psychologiques. On pourra de la sorte prendre en cause ce qui est resté en elles comme souvenirs et représentations pour s'apercevoir des degrés de leur prise de conscience des actions qu'elles avaient commises et ainsi déterminer la nature des dangers que pourrait constituer le retour des tunisiennes, des marocaines et des mauritaniennes... Nous estimons en effet que les données qu'offre cette étude permettra de promouvoir le débat sur les conditions du retour, ses raisons, ses processus et son cadre juridique. Deviendra ainsi possible la conception de programmes de réhabilitation et de réinsertion, ainsi que d'autres questions.

3- Le retour, ses significations et ses formes

Définition du retour

Si les lexiques et les dictionnaires définissent le revenant comme celui qui est revenu, retourné de là où il était, la récidive dans la loi pénale est la description qui caractérise la personne qui est revenu au crime après avoir été condamné par un verdict précédent non susceptible d'être l'objet d'un appel. Bien entendu, la persistance de la personne à commettre des crimes entraîne le l'alourdissement de la peine. A partir de ces deux définitions, on peut proposer deux hypothèses. La première : que le revenant peut prendre conscience de ses erreurs passées et rejeter les idées auxquelles il avait adhéré, et qu'ainsi sa situation s'améliore. Mais ceci reste d'une certaine manière quelque chose d'"extraordinaire". La deuxième hypothèse

est que la personne reprenne le chemin du crime, vu qu'il n'avait pas tiré leçon de la peine qui lui a été infligée.

Mais ce qui attire l'attention dans l'expérience algérienne est le fait de charger "le retour" d'une signification différente de son usage dans l'étude de la situation tunisienne, marocaine et mauritanienne. Parce que le retour ne signifie pas celui corporel (quitter les foyers de tension et revenir au pays), mais la reprise de conscience, la rupture avec la pensée obscurantiste et la décision de défaire les liens avec les groupes extrémistes et de quitter les zones géographiques où ils opèrent pour regagner les villes et réintégrer la société. A l'exemple de l'expérience algérienne, les études effectuées en Libye ont prouvé que le retour signifie la rupture avec les groupes extrémistes et la fuite des femmes vers d'autres zones relativement sécurisées ou leur retour à leurs tribus après avoir accompagné leurs époux dans leur départ vers des villes dominés par des groupes affiliés à Daech. Ainsi elles sont ou bien : des victimes d'un ordre de genre imposant la soumission de la femme à son époux, ou alors des victimes d'une culture religieuse qui fait qu'elles croient que le discours des chefs sur la religion et la charia est le discours véridique.

Si le retour signifie lexicalement "regagner tel lieu...", les deux questions à poser dans ce contexte sont : Est-ce que le retour corporel au pays d'origine signifie la reprise de conscience et la prise de la décision de rompre le lien avec la pensée extrémiste ? Jusqu'à quel point les revenants iront-ils adhérer aux programmes de réhabilitation et de réinsertion ?

Les formes de retour

Les rapports et les recherches signalent le fait que le retour des adhérents aux groupes extrémistes diffère en considération du temps et du contexte qui le régit, et selon le cadre dans lequel il s'inscrit. Il y a un retour obligatoire après que les autorités sécuritaires aient interdit le voyage des jeunes vers la Turquie ou la Libye. Ainsi était

anéanti le rêve de regagner la terre du djihad. Mais il y a aussi un retour effectif avant la chute de "l'Organisation de l'Etat Islamique". Il y a enfin un retour qui se situe bien après la défaite de "l'Etat du Califat". Nous trouvons ainsi un retour volontaire dans lequel la personne organise elle-même son opération de fuite, en opposition à un retour forcé dans lequel la personne est refoulée vers son pays. Sur cette base, nous distinguons le retour officiel organisé du retour non-officiel, et nous faisons la séparation entre le retour individuel et le retour collectif. De leur part, les autorités sécuritaires et judiciaires font la distinction entre celui qui s'est rendu immédiatement après son retour, et ceux qui se sont faufilé secrètement et ont été pris pendant des opérations de contrôle et de recherche.

En outre, le retour peut être rapide et direct vers la patrie, par opposition à un retour qui passe par des circuits difficiles et variés et qui s'étale sur une longue période (la Syrie, la Turquie, la Libye et ensuite la Tunisie) pour que le concerné arrive enfin à son pays natal. Et il y a un retour temporaire pendant lequel le concerné reste tapi et essaye de profiter de la première occasion pour revenir aux extrémistes dans un autre lieu : la Libye, le Sinaï...

Mais si nous comparons le retour des affiliés aux groupes extrémistes violents selon une perspective de genre, nous pouvons constater que le retour est classé selon le genre (homme/femme...), l'âge (fille/garçon, majeur/majeure, adulte, vieux/vieille), la classe sociale (aisée, pauvre, moyenne...), l'état civil et le statut social qui lui est lié (célibataire, mariée, divorcée, mère...) et le niveau d'instruction (analphabète, instruite, diplômée, diplôme secondaire, diplôme universitaire...). Il est par ailleurs indubitable que ces données aident les chercheurs et les chercheuses, ainsi que les décideurs politiques, dans la compréhension de la géographie du retour, et dans la mise en place de programmes de réhabilitation et de réinsertion appropriés à chaque catégorie. Car il y a une différence entre celui qui a renié ses idées extrémistes et celui qui est revenu avec l'intention de regagner d'autres foyers de tension, en Libye ou

dans le Sahel par exemple. Mais il n'y a pas de vraie différence entre celui qui est revenu pour endosser le rôle de loup solitaire, et celui qui est prêt à se venger de ceux qui l'avaient empêché de réaliser ses fins.

Il est de toute manière clair, d'après les témoignages filmés et les entretiens effectués avec certaines revenantes, qu'une distinction s'impose entre la revenante qui manifeste des signes de regret et qui avoue avoir mal estimé la situation en reconnaissant la gravité d'avoir pris la décision de rejoindre le groupe extrémiste violent, tout en acceptant d'assumer la peine et de suivre les programmes de réinsertion ; et entre la femme qui annonce qu'elle est convaincue par le projet d'instaurer "l'Etat du Califat" en glorifiant le mode de vie sous la tutelle des chefs et en rêvant de la possibilité de faire revivre le Califat une nouvelle fois et dans de nouvelles régions. Nous avons même trouvé parmi les femmes celles qui continuent à inculquer à leurs enfants les préceptes de "l'Etat du Califat" dans l'espoir qu'ils porteront un jour la "consigne".

4- L'identité des revenantes des foyers de tension

Il est certain que les publications de données, les rapports et les études n'ont pas donné de l'importance à l'étude du nombre des partantes vers des pays soumis au pouvoir des groupes extrémistes et violents. Et c'est pour cela qu'il n'existe pas des données démographiques et des statistiques précises, sauf dans de rares recherches. Quant à la question de déterminer le nombre des maghrébines revenues à leurs pays, les informations disponibles sont imprécises. Ceci est dû à plusieurs causes dont : la "nature du sujet", considéré comme "sensible" à partir de la manière de traiter les réactions des citoyens et des citoyennes à son égard. Parce que la société tunisienne par exemple a considéré ce retour comme un danger pour la sécurité du pays et une menace pour sa stabilité. Il s'en était suivi le fait que nombre d'associations ont commencé à exercer une pression sur les responsables politiques à travers

l'organisation de quelques marches de contestation, ce qui a poussé le gouvernement à adopter une position qui respecte les conditions de réserve et de secret. Quant à la situation au Maroc et en Mauritanie, elle est différente. Car le retour des "terroristes" n'a pas causé une crise, étant donné que les partis islamistes gouvernants n'étaient pas, comme dans le cas de la Tunisie, accusés de diriger les opérations d'envoi des jeunes vers les zones de tension, et d'offrir à certaines associations de "bienfaisance" les possibilités d'action qui leurs ont permis d'enrôler un bon nombre de tunisiens et de tunisiennes.

Abstraction faite de la différence des positions à l'égard des revenantes, il est sûr qu'elles ne constituent point une masse homogène. Mais les chercheurs se sont limités, dans la plupart des cas, à les classer d'une manière qui prend en compte le degré de l'adhésion des jeunes filles et des femmes à la pensée extrémiste. Ils les ont ainsi distinguées selon les rôles : entre celles qui étaient actives sur les réseaux sociaux et qui assumaient des rôles importants de direction (chefe d'unité, chargée de la propagande...) ou qui soutenaient ouvertement les djihadistes en défendant des groupes extrémistes violents, et celles qui étaient célibataires ou des épouses ou des sœurs de djihadistes que les époux ou frères ou la famille avaient forcées au voyage, mais qui avaient découvert après un court moment qu'elles étaient en Irak, en Syrie ou en Libye.

Mais si l'on considère les revenants et les revenantes du point de vue du genre social, il nous apparaîtra que le nombre des jeunes filles et des femmes est inférieur à celui des hommes. Ceci s'explique, du point de vue de l'approche genre, par la précarité de la situation des femmes. En effet, s'il était demandé aussi bien aux hommes qu'aux femmes de remettre leurs passeports dès le moment de leur arrivée à "la terre du Califat", les femmes ne s'étaient pas hasardées, dans la majorité des cas, à l'aventure du retour non-officiel. Pour elles surtout, l'absence de documents officiels avait constitué à un obstacle. Par contre, nombre d'hommes avaient franchi les

frontières et quelques uns parmi eux étaient parvenus à regagner leurs pays.

A côté de la peur, le nombre réduit des revenantes parmi les jeunes filles et les femmes s'explique par la spécificité de l'éducation sociale qui avait façonné leurs identités. Car la jeune fille est élevée selon le modèle de soumission aux traditions, habitudes et mœurs et à l'acceptation des ordres et des lois. Elle est aussi éduquée dans la crainte de la punition, car on lui inculque le fait qu'elle est faible et craintive et qu'elle ne peut compter sur elle-même. A partir de ces propriétés que la société accorde à la femme et à l'homme, se construisent les identités et se déterminent les rôles et les actions. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des filles et des femmes ne prennent point la décision de fuir sans compagne/proche de sang ou d'alliance (mohram), surtout pour celles qui étaient des mères ou des veuves avec des enfants à charge. Il n'est pas possible par ailleurs de négliger le rôle des moyens matériels dans l'organisation du retour. Parce qu'il était devenu courant que les dirigeants des réseaux de la traite des humains exploitent le besoin de retour chez les femmes et exigent d'elles des sommes mirobolantes. Or il est rare que les jeunes filles ou les femmes possèdent pareilles sommes.

Il est clair donc que la structure sociale et l'ordre de valeurs dominant dans la société, ainsi que les mœurs et les traditions qui régissent les situations des jeunes filles et des femmes, empêchent la prise par elles de la décision de retour non-officiel. Elles n'ont en effet aucune disponibilité psychologique ou matérielle à s'engager dans une aventure pareille, surtout si la mère est chargée d'enfants dont elle est l'unique responsable. Mais il est nécessaire de signaler la responsabilité des gouvernements dans la limitation du nombre des revenantes de manière officielle. Car certains États avaient accordé la priorité aux enfants et avaient facilité leur retour en justifiant

ceci par leur non-implication dans l'extrémisme violent, mais ils ont jusqu'à maintenant refusé le retour des femmes¹.

Mais malgré tous ces obstacles qui empêchent de présenter des informations précises sur l'identité des revenantes et les critères de leur classification, les participant(e)s à cette étude ont essayé de mener la recherche sur des échantillons qui mesurent le degré d'adhésion des tunisiennes, des marocaines, des libyennes, des mauritaniennes et des algériennes aux groupes extrémistes violents. L'ambition des chercheurs était d'enquêter sur les nouvelles des revenantes, de rechercher des échantillons, d'analyser des informations et des témoignages diffus dans les plis des recherches et des ouvrages, en espérant parvenir à mettre en place une cartographie des revenantes maghrébines ayant appartenu à l'extrémisme violent, ainsi qu'à étudier certains caractères de ce phénomène en vue de comprendre les raisons de l'appartenance à de groupes extrémistes.

Et puisque l'analyse du phénomène du retour des femmes ayant appartenu aux groupes extrémistes des pays de conflit nécessite la compréhension de la réalité maghrébine, et le milieu général qui avait poussé celles-ci à quitter leurs pays, il était nécessaire pour les chercheurs de présenter des données concernant l'histoire de l'apparition des groupes djihadistes extrémistes², l'émergence en eux de chefs, la détermination des raisons de l'adhésion à de groupes extrémistes et ensuite la recherche des motivations du départ vers les pays de conflit. Ce sont là en effet des données concernant les deux sexes à la fois, des données à partir desquelles nous pourrions comparer les différentes expériences pour définir les points de divergence et de convergence entre les différents pays maghrébins. Le processus de recherche est conclu par l'étude des motivations qui

¹ Un colloque de recherche organisé par la direction exécutive de lutte contre le terrorisme et l'ONU pour la femme, 18 Juin 2018. Nous attirons ici l'attention sur l'inexistence d'aucune étude concernant les femmes rapatriées.

² L'étude marocaine a dessiné l'histoire du début de la participation des femmes dans les opérations terroristes et a déterminé le statut pénal des revenantes au Maroc.

avaient poussé les "migrantes" à devenir des revenantes, à travers le retour au pays volontairement ou malgré elles.

5- Lecture des motivations du départ et du retour selon l'approche genre

Les raisons du départ vers les foyers de tension

L'étude signale l'existence de dénominateurs communs entre les pays du Maghreb, entre autres : les taux de chômage élevés, le degré de pauvreté, l'absence d'issue, les sentiments de déception et de marginalisation, et ce que les expériences de précarité psychologique avaient engendré chez différents groupes sociaux, et ainsi de suite comme éléments ayant facilité la propagation du salafisme djihadiste qui avait constitué un élément attractif pour des jeunes et pour une frange de jeunes filles. Cette tendance était en effet considérée comme une "campagne de réforme". Mais si des recherches précédentes¹ avaient mis en valeur ces éléments, l'adoption de l'analyse genre permet de faire attention à d'autres causes, telles que l'absence de justice sociale, et l'élargissement du fossé de genre, Gender Gap. Car si le taux de chômage et l'insignifiance du niveau d'instruction et l'absence des opportunités de formation est estimé en Tunisie, en 2014, l'année qui avait connu le début de la vague de départ vers les pays de tension, à 33,4%, le pourcentage dans les rangs des jeunes filles était estimé à 32,4%. Pourtant, les médias, les partis politiques d'opposition, ainsi que la

¹ FAHMI, G. & MEDDEB, H. October 2015. "Market for Jihad: Radicalization in Tunisia". Washington DC : Carnegie Middle East Center.

BRESILLON, T. 7 avril 2015 « Pourquoi les jeunes Tunisiens s'engagent dans le Jihad? » *Alternatives Economiques*.

AYARI, M. B. & MERONE, F. 2014. « Ansar al-charia Tunisie : une institutionnalisation à la croisée des chemins », in CAMAU, M. & VAIREL F. (eds.) *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*. Les Presses de l'Université de Montréal.

SAMUEL HALL, 2017, « La mobilité et les migrations dans l'extrémisme violent en Mauritanie », *www.nigermigrationresponse.org*

majorité des associations, avaient persisté à attirer l'attention sur les problèmes générés par le chômage des jeunes qui représentent une "énergie de production et d'efficacité". De cette partialité masculine était issu la négligence des effets de la pauvreté, du vide, de la marginalisation et du chômage des jeunes filles, et surtout parmi les diplômées, sur les plans économiques, sociaux et psychologiques.

Parmi les signes révélateurs de cette partialité masculine, l'instauration d'une hiérarchie pyramidale. En effet, malgré le fait que le discours dominant en Tunisie prône les droits des femmes, l'homme a toujours occupé une place privilégiée dans les programmes de formation et de recrutement. A l'opposé, la femme était restée au bas de l'échelle des préoccupations au niveau de la conception des politiques de travail, ce qui a fait que l'appartenance d'une frange de jeunes filles aux groupes "djihadistes" était justifiée, du point de vue de la catégorie étudiée, par les facteurs économiques et la marginalisation. Autant s'accrue dans l'individu le sentiment de marginalisation, d'exclusion et de vide, et qu'il lui devient difficile de réaliser ses ambitions, il devient plus attaché au groupe qui lui garantit l'appartenance et lui offre la reconnaissance et l'inclusion. Et là devient compréhensible le départ vers la Libye ou la Syrie en vue de participer à la construction de "l'Etat du Califat".

Il va sans dire que le genre est un critère de mesure pour appréhender le degré de domination des représentations dans la société et leur rôle dans la fixation des identités féminines/masculines, et leur participation dans la détermination des rôles et de la structure des relations. Il était par ailleurs devenu possible, sur la base des témoignages, des investigations et des entretiens, d'analyser un certain nombre de représentations dominantes socialement, culturellement et religieusement. On citerait entre autres le fait de considérer la femme comme un être pacifique, faible, couard¹ et incapable de participer aux actes

¹ L'étude marocaine.

terroristes nuisibles aux humains. Mais ces représentations ont été vite perturbées après le changement du contexte politique, puisque les chefs de "l'Etat du Califat" avaient dû changer leurs politiques et proclamer des "fatwas" motivant les jeunes les jeunes filles et les femmes à la migration vers le pays du Levant pour secourir l'Islam et les musulmans. Ainsi la femme avait cessé, aux yeux des recruteurs, d'être une créature faible, incapable de voyager, de s'aventurer et de programmer, et la migration était devenue un test du degré de la foi à la "justice de la cause". De ces transformations¹ avait émané l'accroissement de la confiance des jeunes filles et des femmes en elles-mêmes et leur sentiment de supériorité. Ne sont-elles pas les vraies musulmanes émigrantes et combattantes pour l'Islam, à l'exemple des compagnes du prophète ?

Il est sans conteste que l'étude des rapports de genre aide à saisir ce qui d'habitude est invisible, que ce soit au niveau de la construction des rapports fondés sur la domination et le pouvoir, ou au niveau de la distribution des rôles. Parce qu'il va généralement dans l'esprit des gens que la femme suit les désirs de son époux et ses ambitions, qu'elle est tenue religieusement et juridiquement de lui obéir, et poussée socialement à le seconder. C'est effectivement répandu, dans la majorité des études, que le ralliement par les femmes des foyers de tension était sous l'instigation de l'époux ou du petit ami ou du frère. Dans pareils cas de figure, la femme n'était que la victime d'un système de valeurs, et en premier l'obéissance qui lui impose la soumission.

Mais certains échantillons apparus dans ces études attestent que nombre d'hommes avaient adhéré aux groupes extrémistes sous la pression de la femme qui avait adopté la pensée extrémiste. C'était le cas de l'un des tunisiens impliqués dans l'opération de Benguerdane 2015. Il était en effet obligé de partir en Libye en compagnie de sa femme et de ses enfants, sous la pression de

¹ Devorah Margolin, "The Changing Roles of Women in Violent Islamist Groups", <https://extremism.gwu.edu>.

l'épouse et ses manigances au quotidien. C'était elle qui avait alors rejoint les groupes extrémistes et avait mis le niqab (voile intégral) et qui avait tenu mordicus à servir la cause islamiste. Et l'époux était parvenu au début à rejoindre les camps d'entraînement en Libye pour revenir après quelques mois en Tunisie et exécuter le plan terroriste¹. Cet exemple, ainsi que d'autres, prouve l'existence de femmes djihadistes actives qui adoptent l'idéologie intégriste, adhèrent au projet et défendent le modèle machiste dominant incarné par les chefs intégristes, ainsi que "la masculinité sauvage" représentée par les combattants, et les exécuteurs des jugements et les coupeurs des têtes et des mains, ainsi que d'autres.

L'analyse basée sur le genre nous permet la saisie de la différence entre les deux sexes que ce soit au niveau du statut, de la conception ou de la représentation de la violence, aussi bien que la manière de la recevoir. Mais si le processus de construction de la masculinité combattante exige la soumission des soldats à de nombreux examens pour qu'ils se réalisent, prouvent leur virilité et accèdent probablement au martyr, la violence qu'avait subie une frange de femmes s'était manifestée dans plusieurs formes : la violence conjugale et la violence exercée sur les femmes par les pères toxicomanes ou qui ont abandonnées leurs rôles². Ce sont des facteurs pareils qui ont contribué à pousser certaines jeunes filles et certaines femmes violentées à rejoindre un groupe religieux qui prétend offrir de la protection aux victimes de l'injustice et les mettre à l'abri des agressions. De là est devenue nécessaire, dans les études de l'extrémisme violent, l'association de la violence exercée

¹ ONU Femmes et Oxfam, Termes de référence de l'étude « Recherche sur les femmes et l'extrémisme violent en Tunisie : entre défis sécuritaires et justice de genre ». 2016, Rapport final - novembre 2018 ; Etude-penser-le-genre-dans-les-reponses-lextremsme-violent-en-Tunisie-2018-1.pdf

² L'étude tunisienne, Amel Grami, *Les femmes et le terrorisme, étude de genre, op. cit.* ONU Femmes et Oxfam, Termes de référence de l'étude « Recherche sur les femmes et l'extrémisme violent en Tunisie : entre défis sécuritaires et justice de genre ». 2016, Rapport final - novembre 2018 ; Etude-penser-le-genre-dans-les-rponses-lextremsme-violent-en-Tunisie-2018-1.pdf

sur la femme à partir du genre et la fuite vers des groupes représentés comme pratiquant l'islam véridique.

Quand nous comparons les situations des femmes dans les différents pays maghrébins, nous remarquons la différence du statut des tunisiennes du point de vue du taux de scolarisation, du processus de revendication des droits, de la consolidation des acquis et de l'accès à de postes importants dans les différents secteurs, C'est justement ce qui fait qu'elles soient, dans l'imaginaire collectif, "protégées" contre l'extrémisme violent et immunisées face aux opérations d'enrôlement. Mais l'étude a prouvé que l'attraction pour la pensée extrémiste n'est pas soumise à des considérations claires, puisque les motivations individuelles et la fragilité psychologique peuvent être derrière le virement vers le radicalisme que connaissent certaines jeunes qui passent d'un mode de vie "libéré" et "moderniste" ou de la toxicomanie et la délinquance, à un autre modèle qui choque la famille et l'entourage. C'est en fait un modèle qui impose le respect des préceptes de la charia, la soumission, la dépendance, l'évanouissement dans le groupe et le sacrifice pour "la construction du Califat".

La Tunisie et le Maroc sont considérés parmi les pays qui avaient, plus que d'autres, connu un mouvement féministe actif ayant pu diffuser la conscience dans les rangs des femmes et changer les rôles de genre. Mais l'analyse de genre des témoignages échantillonnés et étudiés a prouvé l'existence d'un important facteur intellectuel qui a contribué à l'adhésion des jeunes filles au discours extrémiste. Car le discours intégriste avait pu, tout au long de la dernière décennie¹, et grâce au boom des chaînes satellitaires diffusant des émissions religieuses, était parvenu à supplanter le discours féministe et à devenir plus attractif pour des jeunes filles qui cherchaient des solutions leur permettant de surmonter l'état de crise et de

¹ Grami Amel, « Le Jihad médiatique », in *Islam et Occident : Rencontre et conflits*, (ouvrage collectif, coordonnatrice Yolande de Crussol), Studia Arabica IX, Editions de Paris, 2008, pp. 131-151.

déchirement. Et c'est ce qui nous pousse à nous interroger : Est-ce le désir de se libérer du discours féministe libéralisé¹, du militantisme et de la résistance qui pousse les jeunes filles à appartenir aux groupes qui imposent le tutorat masculin et la protection, et qui, par conséquent, offrent à celles-là l'occasion de jouir du "repos" et profiter d'une situation dans laquelle elles seront sous l'égide de "l'Etat du Califat" ?

Parmi les signes de la consolidation de la différence entre les deux sexes et sa substantivation, il y a l'apparition de chefs intellectuels et religieux et de théoriciens dans les rangs des tunisiens et des marocains entre autres, par opposition à la présence des femmes au niveau du débat idéologique. C'est en effet une chose qui attire l'attention si l'on considère que les professeures syriennes et saoudiennes de charia, ainsi que d'autres, avaient réagi aux décisions prises par les chefs masculins et les avaient refusées en se basant sur des arguments pris dans les textes religieux². Si nous signalons la divergence des motivations et leurs croisements, nous insistons sur le fait que le processus de l'extrémisme n'est pas linéaire et n'est pas issu d'une pure décision rationnelle. C'est au contraire un processus dans lequel l'individuel est lié au collectif, et l'idéologique au politique, au social et à l'économique. Ainsi, l'explication des raisons du départ vers les pays du conflit d'un point de vue genre vient consolider d'autres approches et méthodes qui prouvent que les justifications de l'appartenance aux groupes extrémistes ou le départ vers les pays du conflit sont plus compliqués que ce que nous imaginons, et qu'ils ont des liens intimes avec l'ambition, la peur, la brisure, la haine, la vengeance, la déception, le désir de vivre des aventures, la recherche du sens, et la tendance à changer de situation, à surmonter les crises et à dessiner une ligne de vie différente...et d'autres considérations encore³. Nous

¹ Amel Grami, *Les femmes et le terrorisme, étude de genre*, op. cit.

² *Ibid.*

³ Alison Pargeter, "Radicalisation in Tunisia", ed. George Joffe, *Islamist Radicalisation in North Africa: Politics and Process*, Abingdon: Routledge Books, 2011.

soutenons en outre que quelle que soit la pluralité des raisons de l'appartenance aux groupes extrémistes ou du départ vers les pays du conflit, l'individu reste responsable de ses décisions et devrait assumer ce qui s'en ensuit, entre autres la difficulté du retour.

La distribution des rôles et l'illusion de valorisation des femmes

Parmi les paradoxes qu'ont révélés les études du phénomène de l'extrémisme violent dans les pays maghrébins, même de façon inégale, le fait que la société en général et les jeunes filles et les femmes en particulier tiennent à la préservation des limites de genre, à la fixation des identités de genre, à la modélisation des rôles et à l'instauration de la hiérarchie pyramidale qui consolide la différence entre les deux sexes. Parmi les points communs entre les tunisiennes et les marocaines, nous signalons le fait que des femmes assurent des rôles importants au sein des organisations (Fatma Zouaghi en Tunisie) et celui des régiments féminins dépendants de "l'Etat du Califat". C'est à notre sens un fait qui attire l'attention sur la dynamique observée au niveau des identités, et qui est lié aux effets de la scolarisation et aux mouvements féministes.

Mais accorder des rôles de premier ordre à une catégorie de femmes n'était pas la règle. Car parmi ce qu'a confirmé l'étude de quelques échantillons, c'est l'exploitation sexuelle¹ des femmes au sein des groupes extrémistes violents. Il y a aussi la discrimination entre les dirigeantes féminines sur la base de la parenté, de la beauté, de l'ethnie, du niveau d'instruction, et ainsi de suite. Ainsi, celle qui était l'épouse d'un émir était traitée selon la place occupée par son époux. Alors que les autres étaient utilisées dans toutes les formes de services, y compris le service sexuel pour les djihadistes. C'est ce qui confirme le regard d'infériorité auquel étaient confrontées des femmes qui croyaient que l'Islam les avait anoblies². C'est aussi ce qui corrobore le récit du "djihad sexuel" et la conception répandue

¹ L'étude tunisienne.

² L'étude tunisienne.

socialement qui considère que la femme qui fuit sa famille pour rejoindre le groupe extrémiste est une femme dévoyée¹ qui ne respecte pas les mœurs et les traditions.

Ce qui attire l'attention dans ces témoignages, c'est le fait que nombre de jeunes filles s'étaient aperçues du complot que certains hommes, cherchant leurs privilèges, avaient tissé. Parmi ces privilèges, le plaisir sexuel. Ceci, à côté de la manipulation des gens par une catégorie d'"émirs". C'est probablement ce qui avait hâté la prise de la décision du retour.

Les raisons du retour

Si les considérations familiales, telles que l'absence du père ou de la mère ou la dislocation des liens familiaux et l'absence d'une solidarité sociale, et les facteurs politiques, psychologiques, économiques, sociales et culturelles avaient été parmi les principales raisons ayant motivé le départ des pays d'origine où il ne faisait plus bon vivre ; le fait de songer au retour et de s'organiser en conséquence étaient liés à un événement majeur qui est le choc. Ainsi certain(e)s parmi et ceux et celles qui avaient rejoint l'organisation de "l'Etat du Califat" avaient découvert que ce qu'ils s'étaient représenté ne coïncide point avec ce qu'ils ont constaté, et que ce qu'ils prévoyaient était diamétralement opposé à ce qu'ils ont vécu. De la perception de tous ces paradoxes et autres vérités qui révélaient la trahison et la fausseté, avait émané la décision de retour et le commencement de la recherche d'une issue. Mais ceux qui avaient décidé le retour alors que l'"Organisation de l'Etat du Califat" était à l'apogée de sa domination, s'étaient confrontés à la difficulté du passage à l'acte. Parce que les chefs de guerre avaient décidé que tout individu qui oserait se séparer de l'Etat, était

¹ NOUIRA, I. 2015. « La mère des terroristes Rahma et Ghofrane Chikhaoui : Ma fille reviendra pour faire un attentat en Tunisie ! », 16 septembre 2015, Business News, <http://www.businessnews.com.tn/la-mere-des-terroristes-rahma-et-ghofrane-chikhaoui--ma-fille-reviendra-pour-faire-un-attentat-en-tunisie>

considéré comme apostat, et qu'il recevrait la punition qui va avec. En effet, certains témoignages prouvent que nombre parmi ceux qui ont été sommairement exécutés, l'étaient à cause de leur tentative de fuite. Ici nous expliquons le petit nombre de femmes ayant pensé au retour prématuré par leur crainte de la punition.

Mais dès que l'"Organisation de l'Etat du Califat" était vaincue, les familles, et à leurs têtes les femmes, avaient vite fait de fuir. Leur rassemblement dans les prisons ou les camps n'était qu'une phase temporaire en attendant leur rapatriement. Mais les vidéos et la couverture médiatique de certaines chaînes de ce qui se passait dans les camps, prouvent que certaines femmes ne désiraient pas le retour, et rêvaient de refonder l'Etat du Califat dans un lieu quelconque. C'est d'ailleurs ce qui avait redoublé les craintes des gouvernements et qui avait fait qu'ils n'étaient point chauds pour le retour des femmes.

Mais quelle que soit la raison du retour : la chute de l'Etat du Califat, la reprise de conscience ou l'intervention de la famille et sa pression, il est sûr que nous sommes face à des transformations dans la construction des identités, dans le processus de formation des féminités et dans le système des représentations. Ce sont là en effet des transformations qui nécessitent une étude approfondie.

L'après-retour

Les cas que l'on a pu rencontrer prouvent que le processus du retour a contribué à l'apparition d'un ensemble de problèmes en ce qui concerne, par exemple, le lien de la revenante avec la famille. Parce qu'il est clair que parmi les jeunes filles et les femmes, il y en a celles qui avaient pris la fuite sans informer leurs parents ou leurs époux. Il y en a aussi celles qui avaient rompu leurs relations avec leurs familles, qui avaient changé de mode de vie et qui avaient réorganisé leurs relations sur des bases différentes et dont les liens de sang ne signifiaient plus rien, puisque l'appartenance au groupe extrémiste dépassaient à leurs regards l'appartenance familiale. A

partir de ce fait, le processus inverse était devenu complexe, et la reconstruction des relations familiales une opération ardue. Car il n'est pas aisé de s'alléger du poids du passé et d'un mode de vie régulé par les directives des chefs et les systèmes de contrôle. Et il n'est guère aisé d'adopter un comportement, des normes et des valeurs en dehors des cadres auxquels l'appartenant aux groupes extrémistes s'était habitué. Ainsi l'étude tunisienne a mis en avant la difficulté de la réconciliation avec le corps et le passage de la période de la mise du voile intégral (niqab) à celle de la mise du voile (hijab), ou, pour les jeunes hommes, de la période de la mise de la chemise afghane et de laisser pousser les cheveux et la barbe à une mise et une tenue différentes opposées aux convictions. Car derrière chaque tenue ou paraître il y a des représentations de soi, de la vie et de l'univers, une mise en place de limites de genre selon un ordre de valeurs (l'obéissance, le tutorat et la chasteté...) et une adaptation avec des jugements et des normes et des conceptions qui organisent la vie de l'individu.

Quelques cas avaient montré le désir des revenantes de suivre un traitement psychologique et de rechercher à intégrer un nouveau groupe qui a consisté pour le cas tunisien dans les associations féministes qui offraient de l'assistance. Mais à l'opposé de cette tendance à rompre avec le passé, quelques témoignages ont signalé les tentatives de certaines jeunes filles de retrouver le mode de vie auquel elles étaient habituées avant l'appartenance aux groupes extrémistes. Il y en a même celles qui ont tenté de changer leur nom de code ou leur surnom par un patronyme, et de construire une nouvelle identité opposée à l'identité "djihadiste". En opposition avec ces catégories de femmes ou de jeunes filles qui ont été prêtes à se reconstituer, certaines revenantes avaient trouvé des difficultés dans l'acceptation de la nouvelle réalité, caractérisée par le repoussement, l'incrimination et la stigmatisation. Il y en a fin parmi ces femmes celles qui ont trouvé une difficulté dans l'adaptation avec la nouvelle situation, et l'acceptation du retour forcé ou les résultats qui s'en étaient suivis.

Après le processus de "purification" du dévergondage et de l'inconduite par l'islamisation du discours et du paraître et le changement du petit nom (Omm Omara, Omm Houdhayfa...) et du comportement et des représentations...était devenue nécessaire la recherche par la revenante des moyens aidant à échanger la haine (de l'autre/de soi...) contre l'amour, et à intégrer son milieu familial et social. Mais il y a qu'après les sentiments de supériorité, d'arrogance et de fierté, la reconnaissance de la brisure et de la fragilité est devenue indubitable. En outre, après que le fait de se donner corps et âme au groupe était un signe d'appartenance et de bonne conduite, l'évitement de se mêler au groupe enrôleur, et la non-fréquentation des espaces habituels (la mosquée, l'école coranique, les cercles...) sont devenus des formes d'expression de rupture avec le passé et avec le sentiment de culpabilité d'avoir appartenu au groupe extrémiste¹.

Les processus du retour sont révélateurs de la différence des expériences des revenants. Par ce qu'il y a une distance que l'on devrait prendre en ligne de compte quand on met en place les programmes de réinsertion, entre celui qui a révisé ses décisions et ses idées et a remis en cause son expérience d'un point de vue différent, et celui qui tient à ces croyances et opinions et qui persiste à continuer individuellement la marche et à se venger de la société. Car, comment construire la confiance dans les institutions réformatrices et carcérales et dans l'Etat et la société alors que l'individu considère qu'il est "le vrai musulman" que la fatalité avait condamné à vivre parmi les "tyrans"?

Et parmi les signes de différence dans le processus de l'après-retour, le fait de tomber sur des familles qui font tout leur possible pour aider un enfant dévoyé ou une fille que les illusions avaient poussée à changer de vie, à reprendre conscience et à effacer les expériences douloureuses. En opposition avec la réaction positive de certaines familles, nous sommes tombés sur celles qui rompent leur lien avec

¹ L'étude tunisienne.

une fille qui a causé le déshonneur des siens ou avec un jeune homme qui avait perpétré des crimes contre des innocents, et nous avons trouvé ceux qui rompent les rapports familiaux, les rapports de genre, les relations sociales et même le rapport à soi et à l'autre... Ce sont en fait des rapports qui oscillent entre l'obéissance aux normes habituelles et la révolte contre les mœurs et les traditions.

6- De la gestion des dossiers des revenantes

Comment pourrait-on gérer les dossiers de revenantes ? Quelles sont les politiques que les Etats devraient prendre et les stratégies qu'on devrait envisager ? Existe-t-il chez les Etats une vision maghrébine spéciale ? Des questions que l'équipe de recherche a dû poser et présenter quelques suggestions pour être ainsi une force de proposition capable de dépasser la description et l'analyse vers suggestion des alternatives. Mais en raison de notre préoccupation par la perspective de genre, la partie consacrée aux stratégies a reflété la façon dont les programmes et les politiques sont influencés par les dimensions de genre.

L'étude a en effet montré la division des sociétés tunisienne et libyenne à propos du "repentir des djihadistes et de leur retour", et la manière de se comporter avec les revenants et les revenantes. Et si Rached Ghannouchi (i. e. le président du parti islamiste Annahdha en Tunisie) avait déclaré que le repentir était possible, la société civile et l'élite politique et culturelle avaient refusé l'usage de ce concept religieux relevant de la jurisprudence islamique (fikh) de repentir, et avaient appelé à l'engagement de procédures judiciaires et traduire en justice cette catégorie de personnes ayant nui à des innocents. En méditant les différentes réactions, il y avait eu une position stricte adoptée par les diverses composantes de la société civile et exprimée par les différents médias, puisqu'une catégorie avait exigé d'infliger les plus lourdes peines aux revenantes rapatriées, alors qu'une autre catégorie, plus radicale, avait insisté sur le fait qu'il ne faudrait même pas accepter le retour des

"combattants", des prisonnières "terroristes" et des "coincées" (i. e. dans les camps des réfugiés en Syrie). Ces réactions énervées sont dues à la non ouverture d'un débat national sur le dossier du retour, ainsi qu'à la non-sensibilisation des gens quant aux différentes stratégies adoptées et à ce qui s'ensuivrait de la position de refus comme retombées d'ordre social, sécuritaire, politique et autres.

Quant aux justifications de parties ayant refusé le retour de ceux et de celles qui avaient rejoint l'"Organisation de l'Etat du Califat", elles se résument à l'instabilité de la situation (Libye), au manque de moyens (Tunisie), à l'absence d'expérience, au fait que la majorité des institutions carcérales n'avaient pas connu une réforme structurelle, et à la marginalisation de la dimension des droits de l'homme et de l'approche humanitaire dans le traitement des prisonniers sur la base de l'appartenance à des groupes intégristes. On peut donc conclure que le traitement judiciaire et sécuritaire est celui qui s'est imposé dans le contexte de sociétés tendant à imposer une culture juridique qui dépasse la vision politique ou idéologique.

Mais à l'encontre de cette rigueur dans le traitement du dossier des revenantes, nous avons remarqué que les sociétés mauritanienne et libyenne sont plus souples avec des femmes qu'on a considérées comme des victimes de l'ignorance, de l'analphabétisme religieux et des structures familiales. Sur cette base, la position des familles en général n'était pas stricte, car les tribus ont leurs codes de conduite, leurs équilibres et leurs intérêts qui imposent un traitement spécial des femmes, des mères et des veuves.

L'étude a par ailleurs insisté sur l'existence de cadres juridiques pour la lutte contre le terrorisme et des stratégies qui tentent, dans la majorité des pays du Maghreb, de gérer le dossier du retour. Mais ils souffrent de plusieurs lacunes. C'est pour cela que l'équipe chargée de cette étude maghrébine a dû présenter la vision d'une stratégie adaptée aux pays du Maghreb tout en respectant les conventions internationales et les plans fixés par l'ONU dans le domaine de la lutte contre l'extrémisme violent, dans celui de

l'organisation du retour, et dans l'application des meilleures pratiques possibles en ce qui concerne les programmes de réhabilitation et de réinsertion.

Des remarques directives

- Les études maghrébines communes des questions du terrorisme et de l'extrémisme violent constituent un nouveau thème de recherche. Partant, cette expérience a confirmé le besoin de consolider pareilles initiatives et de les seconder par d'autres projets de recherche en liaison avec un autre type de sujets (la situation des enfants après le retour, le système juridique...) pour que nous réalisions la continuité et accumulions les expériences de recherche et de savoir. La concrétisation de cet objectif ne serait possible qu'à travers la mise à contribution de tous les spécialistes et les experts sur le terrain qui traitent avec les revenant(e)s (practionners). Il va sans dire que ce type de recherches nécessite l'entrelacement des efforts de toutes les compétences, et que les directeurs des études et des recherches devraient éviter les pratiques d'exclusion et remplacer les intrus dans le domaine par les spécialistes. Car c'est là en général la critique adressée aux études réalisées dans les pays arabes.

- L'investigation est centrée autour de l'étude des échantillons, de la réalisation d'entretiens avec les revenantes et les revenants, et de l'analyse des causes de l'extrémisme féminin et la répartition de leur rôles en général à partir de l'assise théorique et les hypothèses que proposent les études rédigées en Anglais ou en Français. Mais les études postcoloniales attirent l'attention sur la nécessité que les chercheurs accordent de l'intérêt à ce qui se produit dans la culture locale comme travaux qui portent sur le sujet des revenants et des revenantes. Car il n'est en aucun cas possible de marginaliser ce qui se produit à la marge du centre. Et nous estimons que ce fait doit être pris en considération, surtout que les chercheurs appartenant à l'espace maghrébin peuvent être au diapason de ce qui est publié sur

le plan arabe et peuvent ainsi l'évaluer. Mais pour que nous ne restions plus dans la position du "subalterne" selon l'expression de Spivak, reposant sur ce que l'autre produit au sujet de l'extrémisme dans nos pays, nous avons tenu à présenter au lecteur des informations concernant une partie de ce qui a été dernièrement produit à ce propos, en espérant que les chercheurs en profiteraient dans les études à venir¹.

- L'étude a insisté sur la nécessité de multiplier les efforts pour convaincre les autorités dans les pays du Maghreb de l'importance d'effectuer des recherches communes et de faciliter le travail des chercheurs. Car la région, après les récentes transformations régionales, paraît plus que jamais exposées à des opérations terroristes. C'est là une prévision qu'ont émise nombreuses études spécialisées dans la lutte contre l'extrémisme violent².

- L'étude a conclu qu'il est nécessaire d'étudier la relation entre les différents groupes extrémistes existant dans les pays du Maghreb³ et les groupes installés en Afrique et qui ont des intérêts

¹ Ala Adel, *Les djihadistes de retour, les origines, le réel et l'avenir*, L'Institut Egyptien des Etudes, 6 décembre 2018.

Entretien avec la chercheuse algérienne spécialisée dans l'extrémisme Dalia-Ghanem-Yazbek, « à propos des femmes djihadistes et les racines de l'extrémisme violent et le meilleur antidote contre le terrorisme commis au nom de la religion », 2018.

<https://ar.qantara.de/content/>

« Récits de remords et de drames de maghrébins de retour des zones de combats dans les rangs des terroristes », 15-04-2018 <https://www.dw.com/ar/>

² Daveed Gartenstein-Ross, Jacob Zenn, and Nathaniel Barr, "Islamic State 2021: Possible Futures in North and West Africa", Foundation for Defense of Democracies, February 2017, http://www.defenddemocracy.org/content/uploads/documents/022017_DGR_ISIL_Report.pdf

Bruce Hoffman, "Al-Qaeda's Resurrection", Council on Foreign Relations, March 6, 2018, <https://www.cfr.org/expert-brief/alqaedas-resurrection>.

Aaron Y. Zelin, *Your Sons Are at Your Service: Tunisia's Missionaries of Jihad*, New York City: Columbia University Press, 2019.

³ Nous signalons l'insistance de la majorité des études concernant le djihadisme tunisien sur Ansar Al-Charia, et les rôles des femmes dans ce groupe, par contre l'intérêt est moindre à propos de l'unité de Okba Ibn Nafii et son lien avec la Kaïda et avec d'autres groupe, en plus de la recherche sur la relation des femmes avec cette unité. Pour plus d'information, voir le site de Okba Ibn Nafii. Pour le djihadisme tunisien, voir :

communs et de l'influence¹ dans la région maghrébine et l'exploitation de ceci dans les programmes d'éradication de l'extrémisme violent en parallèle avec ceux de réhabilitation et de réinsertion des revenant(e)s. On ne peut pas ignorer à ce propos l'importance d'effectuer des recherches comparatives dans le continent africain en vue de tirer les leçons et de méditer les expériences réussies dans la lutte contre l'extrémisme violent, et les meilleures pratiques adoptées dans les programmes de réhabilitation, surtout ceux menés par des associations féministes.

- L'étude a prouvé que les pays maghrébins sont appelés à adopter l'approche de genre et à consolider la conscience de genre chez les responsables et les participants à la mise en place des plans de lutte contre l'extrémisme violent et des programmes d'instauration de la sécurité et de la paix. Car la femme, qu'elle soit chercheuse ou "peacebuilder"², peut contribuer, à partir de la

Aaron Y. Zelin, "Not Gonna Be Able To Do It: al-Qaeda in Tunisia's Inability to Take Advantage of the Islamic State's Setbacks", *Perspectives on Terrorism* (2-2019), Volume 13, Issue 1, pp65-

- Amira Masrouf, "Circumstances of Death Arise after Algerian Border Attack", Tunisia Live, December 11, 2012. <https://web.archive.org/web/20121223020906/http://www.tunisia-a-live.net/2012/12/11/circumstances-of-death-arise-after-algerian-borderattack> ;

Amira Masrouf, "National Guard in Pursuit of Suspects in Algerian Border Attack", Tunisia Live, December 12, 2012, <https://web.archive.org/web/20121223100733/http://www.tunisia-live.net/2012/12/12/national-guard-in-pursuit-of-suspectsin-algerian-border-attack> ;

- "Tunisia arrests 11 after deadly border attack", AFP, December 12, 2012, <http://english.ahram.org.eg/NewsContent/2/8/60382/World/Region/Tunisia-arrests--after-deadly-border-attack.aspx>.

- Aaron Y. Zelin, "The Others: Foreign Fighters in Libya", Washington Institute for Near East Policy, *Policy Note* 45, January 2018.

-Jonathan Schnitt, "ISIS in Libya - Exploitation and Governance of Areas of Limited Statehood", Published by: International Institute for Counter-Terrorism (ICT) (2015). <https://www.jstor.org/stable/resrep09477.10> (accessed on 23-12-2019).

¹ Noureldine al-Fridi, "Tunisian Jihadists May Be Training in Mali", May 18, 2013, <https://www.al-monitor.com/pulse/security/2013/05/tunisian-jihadists-training-mali.html>.

Nous signalons l'étude libyenne et le fait que des Egyptiens, des Tunisiens, des Irakiens... ont occupé des postes-clés à la tête de certains groupes extrémistes.

² Kista London Couture, "A Gendered Approach to Countering Violent Extremism", <https://www.brookings.edu/uploads/2016/06/Wo>

position de citoyenneté et de la démocratie participative, à agir sur le réel et à le changer vers le meilleur.

- Le sujet du retour des affiliés aux groupes extrémistes pose un ensemble de défis et de dangers qu'on ne pourra prendre à la légère. Car à travers la réalisation d'un ensemble de recherches et d'études de terrain, tout le monde (les chercheurs, les décideurs des politiques et des stratégies, les activistes et les spécialistes qui communiquent avec les revenants pour rompre leurs liens avec l'extrémisme, ainsi que les sécuritaires et...) peut comprendre la relation de la femme avec l'extrémisme violent¹ et saisir les différentes dimensions de genre (gender dimensions) et son influence sur les individus, les groupes et les organisations, que ce soit au niveau de l'enrôlement, de la construction des processus de radicalisation ou de la détermination des rôles et des activités, et la reconstruction des relations, la fixation des peines, et la démarche de recours à la justice, et ensuite l'élaboration des programmes de réinsertion et de réhabilitation². Mais il paraît qu'il n'existe pas actuellement, dans les pays maghrébins, de volonté politique pour ce faire, puisque ces pays tardent encore à élaborer leurs visions des programmes de réhabilitation et d'insertion, et ne sont pas montrés enthousiastes à intégrer la conscience du genre social dans les institutions sécuritaires³.

Audrey Alexander, "Key Considerations: Forward Thinking About Women, Gender, and Violent Extremism", in *Perspectives on the Future of Women, Gender and Violent Extremism*, Edited by: Audrey Alexander. <https://extremism.gwu.edu/sites/files/zaxdzs2191> February 2019, accessed 6-11-2019.

¹ Audrey Alexander, "Key Considerations : Forward Thinking About Women, Gender, and Violent Extremism", in *Perspectives on the Future of Women, Gender and Violent Extremism*, Edited by : Audrey Alexander. <https://extremism.gwu.edu/sites/files/zaxdzs2191> February 2019, accessed 6-11-2019.

² Sofia Patel and Jacqueline Westermann, "Women and Islamic-State Terrorism An Assessment of How Gender Perspectives are Integrated in Countering Violent Extremism Policy and Practices", in *Security Challenges*, Vol. 14, no. 2, Special Issue: *Celebrating and Interrogating Women and National Security* (2018), pp. 53-83.

³ Lisa Watanabe, « La gestion des djihadistes de retour en Afrique du Nord », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, No 222, Mars 2018.

- Il n'est pas possible d'analyser l'idéologie djihadiste en dehors de l'idéologie de genre (Gender Ideology) et la déconstruction des structures de la domination masculine, en parallèle avec l'analyse des fondements de l'idéologie machiste. Car ces deux idéologies interagissent et s'influencent l'une l'autre, de même qu'elles régissent la structure des relations et la conscience collective.
- Les spécialisées dans les études de genre sont conscientes que l'analyse genre suppose évidemment la concentration sur la relation entre : masculinité/féminité et féminités/masculinités et les différences entre les diverses identités de genre¹ qui avaient connu des transformations rarement relevées par les chercheurs arabes. En conséquence, nous estimons que l'usage des études masculines centrées sur les hommes² en parallèle avec les études de genre dans l'élaboration de l'approche globale et pluridisciplinaire pour étudier le phénomène de l'extrémisme violent et la question du retour, et pour élaborer aussi les programmes de réhabilitation et d'insertion, permettrait nécessairement de réaliser d'importants résultats qui apporteraient le plus escompté. Nous pensons en outre qu'établir la liaison entre la méthode de construction de l'identité de genre, le

¹ Nous renvoyons à un chapitre dans notre livre *Les femmes et le terrorisme*.

² Michael S. Kimmel, "Globalization and its Mal(e) Contents : The Gendered Moral and Political Economy of Terrorism", *International Sociology*, 18 : 3, Sept. 2003, pp. 603-20 ; Paul Kirby and Marsha Henry, "Rethinking Masculinity and Practices of Violence in Conflict Settings", *International Feminist Journal of Politics*, 14: 4, 2012, pp. 445-449.

Et nous signalons l'intérêt que nous portons à cette approche depuis des années :

Amel Grami, « La cassure de la structure de la masculinité dominante et les tentative de la sauver chez les groups islamistes », *Revue Chercheuses (Bahūthāt)*, livre n° 12, Beyrouth, pp. 100-125 ; Amel Grami, « La révolution tunisienne et les examens de la virilité », *L'autre Ecriture (Alkitāba Alohkra)*, *Le livre de la révolution 2, les indices tunisiens*, deuxième parution, n° 3, aout 2012, Le Caire, pp. 111-117 ; Amel Grami, « Représentations de la virilité en Tunisie après la révolution du 14 Janvier », in *En hommage au professeur Abdelmajid Charfi*, Tunis, 2014 ; Amel Grami, « Carnaval Daéchien », *Revue Alfaysal*, juillet 2017 https://issuu.com/yanalisa/kdocs/489_490_low_ ; Amel Grami, « Male Identity Crisis », in *D+C, Development and Cooperation, International Journal*, V. 40, June 2013, pp. 260-261 ; Amel Grami, "Violent Extremism and Masculinity in Tunisia", Wilton Park Conference: *Gender Dynamics in Violent Extremism*, November 28, 2018.

statut spécifique à chaque genre et les privilèges de genre, nous aidera à s'expliquer les raisons de l'appartenance aux groupes extrémistes et violents, à déconstruire les représentations dominantes concernant la féminité et la masculinité et à la détection des techniques de manipulation par les groupes extrémistes des classifications de genre et des valeurs et autres.

- Les études de l'extrémisme violent et de la construction de la paix signalent l'importance d'approfondir la compréhension des structures génératrices de discrimination et des politiques menant à la marginalisation. L'étude a bel et bien montré les retombées de l'inégalité de genre sur les vies d'une catégorie de femmes qui s'étaient prises dans les mailles du terrorisme. A partir de cela les concepteurs des stratégies doivent faire attention à ces facteurs et œuvrer à combler le vide, que ce soit au niveau de la rectification des juridictions, de l'instauration d'un ordre de justice pénale ou de l'adoption des meilleures mesures à prendre.

- Les instances internationales insistent sur la nécessité d'adopter des stratégies de réinsertion qui mettraient à contribution toutes les parties actives (tels que les actifs/actives dans le domaine religieux, les activistes associatifs, les créateurs...) et ne feraient pas de distinction entre les instances gouvernementales et la société civile, et surtout les femmes. L'étude a surtout conclu¹ qu'il est nécessaire de sensibiliser les familles au sujet de leurs devoirs à l'égard de leurs enfants, surtout après que les chercheurs s'étaient aperçus de la démission de la famille, de l'absence de la personnalité modèle et de l'importance de la fonction éducative qui aurait pu immuniser les enfants contre le danger de se laisser aller dans l'extrémisme. La recherche à propos du rôle de la famille dans la protection des enfants du danger de l'extrémisme, et la contribution aux opérations de réhabilitation et aux programmes de réinsertion : *Women's Family Activism*, est en effet un champ de recherche vierge dans la région maghrébine.

¹ L'étude tunisienne.

- Si plusieurs études ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche de développement et d'offrir un climat dans lequel se réaliserait la justice de genre, et dans lequel les gouvernements réussiraient les programmes de valorisation des jeunes filles et des femmes, l'étude a montré que la fragilité ne concerne pas uniquement les femmes. A partir de là, il était essentiel de valoriser les catégories fragiles en les dotant de moyens, abstraction faite du genre, de l'âge et de l'ethnie.

- L'étude est parvenu au fait qu'il est nécessaire que soient prises en considération, dans les stratégies adoptées pour la réhabilitation et la réinsertion des revenants, les besoins de chaque catégorie. Parce que les besoins des femmes, et des mères en général, diffèrent des besoins des hommes, et ainsi pour les besoins des enfants et des personnes aux besoins spécifiques. Dans le même contexte, il est nécessaire de réfléchir sur les programmes concernant les familles des revenants et leurs proches pour limiter la stigmatisation sociale, et pour travailler en commun en vue de protéger la société de l'extrémisme.

- L'étude a enfin signalé qu'il n'est pas possible de réfléchir à élaborer des programmes de réhabilitation des revenant/es sans la mise en place de politiques de développement durable, et sans l'engagement des gouvernements dans la mise en œuvre de la gouvernance et la limitation des facteurs conduisant à l'extrémisme, à la marginalisation sociale, à l'exclusion et aux pratiques discriminatoires sur la base du genre, de l'ethnie, de l'appartenance, de la religion et de l'âge, ainsi que la baisse du niveau des institutions éducatives et d'enseignement et la faiblesse du contenu des programmes des institutions culturelles et médiatiques.

Nous concluons en affirmant que l'intérêt que nous portons au sujet des revenant(e)s et notre insistance pour parachever les recherches ne sont en dernière analyse qu'une tentative de comprendre les expériences traversées par les personnes prises dans les mailles du terrorisme ou par ceux qui avaient vécu dans des régions dominées

par des groupes extrémistes, tout en étant conscients que ce sont là des expériences, des discours, des récits et des contes où le réel se confond avec l'imaginaire, et où la vérité se mélange au mensonge, la spontanéité à la manipulation et à l'exploitation, le traumatisme à la conscience et la douleur à la haine...Mais le fait d'avoir axé notre étude sur les majeurs ne pourrait limiter notre curiosité de savoir et de recherche. Car il existe chez nous un ardent désir d'investigation concernant les conditions des adolescents revenus, ainsi que celles des enfants qui ont été marqués et damnés alors qu'ils n'avaient pas le choix. Nous sommes par ailleurs très motivés pour aller à la recherche des témoignages des coincés dans des camps de réfugiés, ceux-là que les gouvernements de leurs pays avaient ignorés et les avaient abandonnés à leur sort pour qu'ils assument leurs torts dans des conditions sanitaires et sécuritaires catastrophiques¹.

¹ Serafettin Pektas and Johan Leman, *Militant Jihadism: Today and Tomorrow*, Leuven University Press, 2019, <https://www.jstor.org/stable/j.ctvq2vzmt.7>

LA STRATEGIE MAGHREBINE DE LUTTE ET DE PREVENTION A L'EGARD DU PHENOMENE DU RETOUR DES FEMMES MAGHREBINES DES ZONES DE CONFLIT

par

Hafida BENCHEHIDA & Mohamed KERROU

Sommaire

Introduction : le phénomène du retour des djihadistes des zones de conflit vers leurs pays d'origine

I. Pour une approche méthodologique globale et genrée du phénomène du retour des femmes maghrébines des zones de conflit

I. 1. Revue de la littérature sur les « revenantes »

I. 2. La question du genre des « revenantes »

II. Les cadres légaux et réglementaires des politiques et des stratégies maghrébines de lutte contre le terrorisme

II. 1. Les stratégies des pays du Maghreb (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc, Tunisie).

II. 2. Les stratégies de l'Union européenne, des Etats Unis d'Amérique et de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

III. Les fondements de la stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le terrorisme et le retour des femmes djihadistes des zones de conflit

III. 1. Une stratégie générale pour les « revenants » (hommes et femmes) maghrébins

III. 2. Une stratégie spécifique pour les « revenantes » (femmes maghrébines)

Conclusions

Bibliographie sélective

Introduction : le phénomène du retour des djihadistes des zones de conflit vers leurs pays d'origine

Le retour des djihadistes vers les pays d'origine s'inscrit dans une double perspective géostratégique : d'un côté, la défaite militaire de l'Organisation de l'Etat islamique (« Daech ») en Syrie et en Irak et, de l'autre, la décision des puissances internationales et régionales de rapatriement des combattants djihadistes des zones de conflit vers leurs pays d'origine.

Après sa sortie d'Irak où il s'était emparé, en 2014, de près du tiers du territoire national qu'il avait administré durant trois années, le Califat de Daech a été militairement neutralisé en Syrie, où il occupa également de vastes zones qu'il perdit grâce à l'alliance des forces locales, arabes et kurdes, appuyées par les puissances internationales.

Cependant, l'effondrement militaire de l'Etat islamique, en mars 2019, avec la chute du dernier bastion qu'est la petite ville syrienne de Baghouz, n'implique ni une défaite idéologique, ni la neutralisation des « cellules dormantes ».

En Irak, l'organisation de Daech, formée uniquement de combattants sunnites, doit sa raison d'être au conflit confessionnel entre sunnites et chiïtes à l'échelle régionale, et à l'incapacité des Etats en place à accueillir, sur une base citoyenne, le mouvement d'émancipation des communautés chiïtes du monde arabe¹.

Une telle interprétation historiciste semble se limiter au cas irakien et ne pas tenir compte, là-bas comme ailleurs, de la complexité du phénomène de « l'extrémisme violent »² qui émerge en relation avec

¹ Pierre-Louis Luizard, *Le piège Daech. L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire*, Paris, La Découverte, 2015, p. 175.

² Pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'extrémisme violent tend à conduire au terrorisme. En dépit de son caractère multiforme et de l'absence d'une définition claire, l'extrémisme violent n'est ni un phénomène nouveau, ni propre à une région, une nationalité ou une religion particulière. Il est l'apanage de groupes terroristes comme l'Etat

des situations de marginalisation sociale et avec des politiques privilégiant la sécurité aux dépens de la démocratisation et la lutte contre la pauvreté.

Or, c'est dans des contextes d'exclusion et de discrimination que la menace djihadiste constitue un attrait pour les jeunes révoltés par l'injustice sociale, régionale et communautaire. À l'instar des autres formes d'extrémisme violent, le jihadisme qui est à vocation identitaire islamiste possède la faculté de jouer sur des échelles différentes - locales, nationales et internationales -, en se constituant comme un phénomène global et disséminé, recourant aux nouveaux réseaux sociaux (« social network ») de l'Internet, à « l'arrière-pensée civil », à un discours de propagande mêlant le retour au temps fondateur - prophétique et califal - à l'anti-impérialisme¹ et à une violence extrême nourrie par une culture de la mort².

Nous sommes ainsi en présence d'un phénomène complexe où se croisent le local et le global, l'individuel et le communautaire, le singulier et l'universel. D'où sa force constitutive et les défis qu'il pose aux Etats-nations repliés sur eux-mêmes et aux blocs régionaux en voie de formation.

En dépit du coup dur porté à l'Organisation avec la mort de son Calife, Abu Bakr Al Baghdadi, tué lors d'une attaque menée, le 27 octobre 2019, par des commandos américains intervenus à Bericha, près de la ville d'Idlib en Syrie, la défaite de Daesh n'est pas définitivement acquise, ni à l'intérieur ni à l'extérieur de son ancien territoire.

islamique d'Irak et du Levant (EIIL), Al Qaida et Boko Haram qui s'arrogent des territoires et diffusent par Internet des messages véhiculant des idées d'intolérance, menaçant les valeurs de paix, de justice et de dignité. Cf. Assemblée Générale des Nations Unies, *Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent*, 2015. https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/674&referer=/english/&Lang=F ; https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/674

¹ Jenny Raflik, *Terrorisme et mondialisation. Approches historiques*, Paris, Gallimard, 2016, pp. 81-95.

² Olivier Roy, *Le Djihad et la mort*, Paris, Seuil, 2016.

L'offensive turque contre le Nord-Est syrien, en octobre 2019, a relancé la question du transfert de quelques 2000 combattants djihadistes détenus en prisons sous contrôle des Forces démocratiques syriennes (FDS).

287 jihadistes dont des femmes et des enfants ont été transférés en Turquie avant l'annonce, en novembre, de leur rapatriement vers leurs pays d'origine. Le mouvement de rapatriement a déjà commencé et un pays comme la France vient de recevoir, en décembre 2019, 11 djihadistes d'origine française¹.

Dès Janvier 2019, la politique de Washington opta pour le retrait de Syrie et le rapatriement des djihadistes vers leurs pays d'origine pour éviter leur retour sur les champs de bataille. Encerclés au Nord-Est de la Syrie, sous l'intensité des bombardements, plusieurs milliers de familles de djihadistes se sont rendus aux Kurdes en demandant à rentrer dans leurs pays.

Exhortés par l'administration américaine à accueillir leurs ressortissants ayant rejoint les zones de conflit du Moyen-Orient, les pays de l'Union européenne sont divisés et n'ont pas réussi à trouver une position commune sur un retour qui menace leur sécurité, hormis la question du retour des enfants évalués à 700 et ayant bénéficié d'un plaidoyer des euro-députés.

En ce qui concerne le Maghreb, l'instabilité sécuritaire en Libye, au Sahel et en Afrique subsaharienne ainsi que la crise économique et politique qui sévit depuis plus d'une décennie accentuée par l'éclosion des « printemps arabes », favorisent l'expansion du terrorisme en relation avec les deux organisations jumelles que sont Daech et Aqmi - la filiale régionale liée à l'Organisation-mère al-Qaida.

Le dilemme que pose le retour des djihadistes aux pays maghrébins divise aussi bien les pouvoirs que les opinions, entre ceux qui sont

¹ https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/28/onze-djihadistes-francais-detenus-en-turquie-seront-renvoyes-en-france-au-debut-de-decembre_6020866_3210.html

contre l'accueil de ce qu'ils qualifient de « véritable bombe à retardement » menaçant la stabilité et ceux qui sont favorables à les accueillir moyennant des solutions sécuritaires et judiciaires ainsi qu'une prise en charge psychologique et sociale, consacrant les droits constitutionnels et les principes universels d'une société différenciée et inclusive.

I. Pour une approche méthodologique globale et genrée du phénomène du retour des femmes maghrébines des zones de conflit

L'objectif principal de la présente étude est d'élaborer et d'actionner une stratégie globale de retour et de redéploiement des combattants, en particulier des femmes et des enfants nés dans les camps de combat et dans les centres de détention¹.

Cette étude stratégique nécessite un cadre méthodologique résultant d'une connaissance de la littérature existante relative aux revenants - hommes et femmes - et d'une mise au point conceptuelle concernant la question du genre.

Au préalable, il importe de distinguer entre les termes de « terrorisme », « jihadisme » et « extrémisme violent » qui sont souvent utilisés d'une manière interchangeable alors qu'ils ont des significations différentes.

Le terme de terrorisme désigne l'usage indiscriminé de la terreur envers des civils, notamment la violence meurtrière, à des fins politiques, idéologiques ou religieuses. Il est généralement le fait

¹ Selon l'organisation « Human Rights Watch » (HRW), 1000 femmes et 2000 enfants de 46 nationalités sont actuellement détenus dans les camps de prison du Nord-Est syrien et en Libye. Il y aurait environ 200 enfants d'ex-combattants de l'armée de l'Etat islamique avec près de 100 femmes tunisiennes détenus dans des camps de prison en Syrie, en Irak et en Libye. Constatant les efforts insuffisants pour rapatrier ces enfants, HRW exhorte le gouvernement tunisien à faciliter leur venue et leur réinsertion en société. <https://www.hrw.org/fr/video-photos/video/2019/02/12/tunisie-des-enfants-de-membres-de-lei-detenus-letranger>

d'individus ou de groupes d'individus en lutte contre un régime politique. Il peut aussi constituer un mode de gouvernement par la terreur et l'on parle alors de terrorisme d'Etat. De forme différenciée (individuel, organisé, économique, politique, informatique...), le terrorisme est difficile à définir d'une manière rigoureuse dans la mesure où certains faits de terreur peuvent relever d'une cause légitime même si elle n'est pas légale, telle que la guerre d'émancipation nationale vis-à-vis d'une colonisation ou la révolution contre un régime dictatorial. En plus, la désignation et la labélisation d'individus ou de groupes de terroristes sert d'arme de délégitimation et réduit le champ de réponses au sécuritaire. Il présente ainsi le risque d'amalgame entre « leaders », « acteurs », « soutiens » et « sympathisants » au point de pousser ces derniers à plus de radicalisation.

L'extrémisme violent réfère à une pensée dogmatique qui préconise des modes d'action violents. La radicalisation qui sous-tend l'extrémisme violent ne mène pas forcément à la violence. La radicalisation désigne le processus par lequel adopte une forme violente d'action directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux.

Aux sources de l'extrémisme violent, il y a le dénuement et la marginalisation accentués par la faiblesse des pouvoirs publics. Une étude africaine effectuée auprès de 495 recrues volontaires auprès d'organisations violentes telles que Boko Haram et Al Shabab révèle que les actes de violence ou d'abus de pouvoir supposés de la part de l'Etat constituent l'élément déclencheur de la décision de rejoindre un groupe extrémiste¹.

Le jihadisme est une doctrine politico-religieuse contemporaine prônant la violence pour parvenir à ses fins politiques en vue de l'instauration du régime califal par le biais d'une utopie millénariste.

¹ Cf. PNUD *Afrique, Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique. Moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs*, 2017. Lien : <https://www.un.org/en/ga/search/viewdoc.asp?symbol=A/70/674&referer=/english/&Lang=F>

Elle tient de l'islamisme radical et émerge en Afghanistan dans les années 1970 puis dans la zone sahélo-saharienne en Algérie dans les années 1980 avec les émirs d'AQMI. La naissance de l'Etat de Daech en Irak prolonge le phénomène jihadiste tout en constituant une rupture au niveau de l'organisation et de la conception ainsi que des pratiques.

C'est pour cela qu'il importe, à chaque fois, de contextualiser les différents mouvements radicaux aux modes opératoires fort différents¹.

En plus des précisions conceptuelles, il convient de signaler les variations et les contradictions des statistiques relatives au nombre des jihadistes, au départ et au retour.

En effet, les différentes sources que sont les Etats d'origine, l'ONU, les ONG et les centres de recherche et les bureaux d'expertise en matière de terrorisme, livrent des chiffres tellement différents que l'on n'est pas en mesure de savoir ce qu'il en est exactement, au niveau du contrôle étatique du territoire national et de la collaboration entre les Etats et les différents services de renseignement. Il existe ainsi un flou portant sur les départs et les arrivées, y compris sur celles et ceux qui ont été arrêtés et identifiés comme tels (les « revenant(e)s »).

Il est vrai que le phénomène de l'extrémisme violent menant au terrorisme est, en raison de sa nature liée à la globalisation, fluide et éminemment dynamique. Il échappe à la logique des Etats unitaires et à celle des groupes régionaux qui n'ont pas de prise systématique sur les flux des déplacements humains, des armes et des marchandises transitant par des frontières poreuses, par le biais de réseaux informels et clandestins régis par des groupements mafieux.

Outre le fait que le nombre dépend de la source (officielle, non-officielle) et de la période (année, mois), le problème des statistiques reste entier, en sachant qu'il existe une tendance des Etats à réduire

¹ https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2016/01/1601_Violent-Extremism.pdf

le nombre des terroristes et une contre-tendance consistant à gonfler ces chiffres par les ONG qui cherchent à alerter l'opinion et à sensibiliser les autorités.

D'ailleurs, l'ONU considère qu'il n'existe pas de statistiques fiables qui nous renseignent sur les raisons de la radicalisation¹. Certes, il n'en est pas de même concernant les phénomènes du départ vers et du retour des zones de conflit qui sont quantifiées par des estimations plus ou moins proches de la réalité. Néanmoins, *les statistiques demeurent à relativiser et à relayer à la compréhension qualitative du phénomène*, à savoir les mobiles, les conséquences et les tendances structurelles ainsi que les trajectoires individuelles du phénomène de la radicalisation/déradicalisation, à l'aller comme au retour.

C'est pour cela que nous nous limiterons ici à citer les chiffres relevés et communiqués, en indiquant leurs sources, sans discuter leur véracité ou non-véracité, d'autant plus que l'objet de notre étude est le retour des femmes jihadistes vers les pays maghrébins, phénomène minime au niveau des chiffres mais crucial au niveau de la menace réelle et potentielle ainsi que de la stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme.

I. 1. Revue de la littérature sur les « revenantes »

Sur le plan de la connaissance nécessaire à l'action, le retour des jihadistes est l'objet d'études récentes et intéressantes, invitant à trouver des solutions pratiques à propos d'un phénomène nouveau - celui des « revenant(e)s » ou « Returnees » en anglais - qui a des répercussions sur la sécurité de la région du Maghreb et de l'Europe voisine ainsi que sur la capacité des États et des sociétés maghrébines à convertir la violence en paix civile.

Parmi les études récentes, il y aurait lieu de mentionner en premier lieu celle du « Center for Security Studies » de Zurich, entreprise en

¹ Cf. *infra*, p. 24.

mars 2018 et intitulée « La gestion des djihadistes de retour en Afrique du Nord »¹.

À la différence des autres investigations qui ont une portée générale - internationale ou continentale -, cette étude spécifique porte directement sur le sujet des « revenants », hommes et femmes, issus du Maghreb.

Rédigée par Lisa Watanabee, l'étude aborde la question des combattants originaires du Maghreb partis en Irak et en Syrie sous l'angle du départ et du retour, avec ce que ces deux mouvements impliquent comme déploiement sécuritaire et politique.

Tout en livrant des estimations statistiques à propos des jihadistes de retour, à savoir 800 tunisiens, 220 marocains et 87 algériens (Cf. schéma ci-dessous)², et ce en l'absence de dénombrements officiels précis et fiables, l'auteure de l'étude pointe la défaillance des politiques locales maghrébines dans la prise en charge des « revenants », en dépit de l'élaboration de mesures légales et stratégiques.

Pour les autorités maghrébines, la démarche principale consiste dans l'arrestation et la détention pour les hommes alors que les « revenantes » sont paradoxalement considérées, selon un lieu commun, comme des victimes inoffensives.

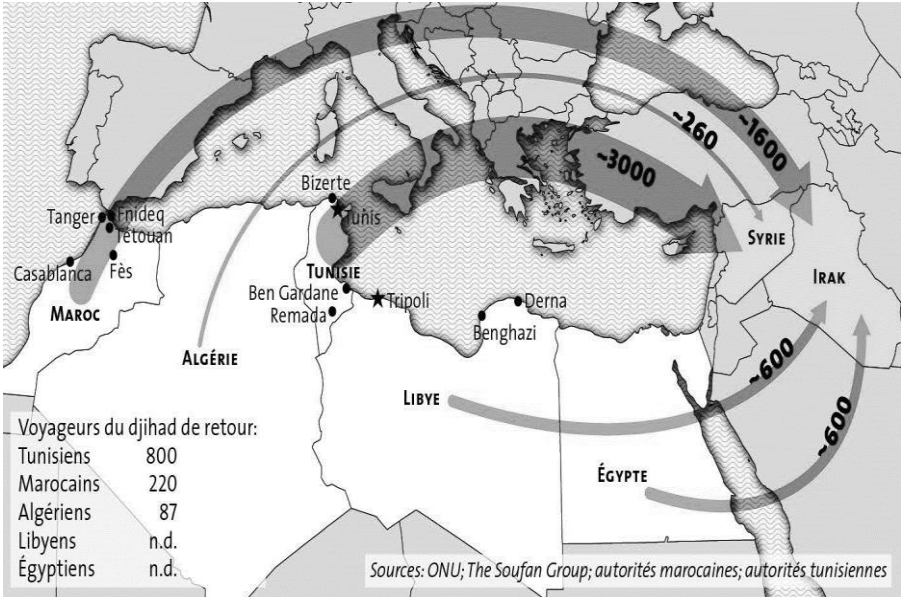
Pour l'auteure du rapport, les mesures de déradicalisation et de réinsertion, aussi réduites qu'elles sont, ne peuvent fonctionner que

¹ <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-security-studies/pdfs/CSSAnalyse222-FR.pdf>

² L'étude du « Center for Security Studies » de Zurich précise que parmi les « revenants », après la défaite militaire de Daech, il y aurait entre 1350 et 4000 combattants qui seraient revenus en Libye dont une majorité de Tunisiens estimés entre 1000 et 1500. Pour ce qui est des femmes « revenantes », l'étude ne fournit pas de chiffres et se limite aux statistiques de départ, à savoir 700 femmes tunisiennes et 275 marocaines (soit à peu près 23% et 17% des combattants étrangers au Levant). Quant aux femmes maghrébines ayant rejoint la Libye, ce sont essentiellement des Tunisiennes estimées à 300 sur place, soit 20% à 30% des combattants étrangers.

si les concernés ne se sentent pas dans les mêmes conditions que les avaient poussés à partir.

En plus, le refuge libyen pour les revenants demeure à solutionner de même que les politiques nationales exigent une coordination régionale et une coopération internationale.



La seconde étude, importante à mentionner dans cette revue de la littérature destinée à élaborer un cadre méthodologique et à cerner le profil des jihadistes, concerne les femmes et la résistance à la radicalisation¹.

Dirigée par Fatima Saddiki et Helmut Reifeld et publiée en 2017, cette étude collective vise principalement à combattre l'extrémisme et la radicalisation, en assurant la paix et la protection des droits des femmes.

¹ *Women and Resistance to Radicalization*, Edited by Fatma Sadiqi & Helmut Reifeld, Rabat, Konrad Adenauer Stiftung/Centre ISIS pour Femmes et Développement, 2017.

Les différentes contributions sont réparties sur trois axes : les faits et les contextualisations, les stratégies de résistance et les transformations de genre. L'ensemble s'inscrit dans une démarche féministe visant à réhabiliter les droits des femmes, en réconciliant l'ancien et le nouveau type d'activisme et en proposant des instruments méthodologiques et théoriques qui assurent une sortie de la violence dirigée contre les femmes et les sociétés du Sud.

Parmi les contributions relatives au Maghreb¹, celles portant sur les femmes jihadistes, victimes ou impossibles coupables (Nabila Hamza), les propositions pour lutter contre la radicalisation des jeunes (Moha Ennaji) et l'activisme politique islamiste (Hanane Darhour). Autant de voies pour contrecarrer l'extrémisme violent, à partir de connaissances théoriques et d'expériences empiriques de terrain.

De ces contributions, il en découle essentiellement pour le sujet des femmes jihadistes que le phénomène est complexe et qu'il n'existe pas de profil type des personnes radicalisées en général. Il est vrai que les jihadistes femmes sont majoritairement jeunes, âgées de 15 à 29 ans, issues généralement de milieu défavorisés, avec un niveau d'éducation assez élevé, même si leur connaissance de l'islam est rudimentaire et sera améliorée dans le cadre du Califat. Elles sont porteuses d'une forte conviction ou croyance djihadiste, mariées ou à la recherche d'un mari djihadiste de préférence promu au martyr. Les femmes jihadistes sont des personnes fragiles, en rupture avec leur milieu d'origine, en quête de repères identitaires et d'identification à une communauté musulmane transnationale, la « Oumma », avec un ascendant virtuel des représentations et des pratiques, assuré par l'Internet et les techniques de communication. Elles partent généralement seules et retrouvent leur prétendant sur

¹ Dans la plupart des études portant sur le Maghreb, la tendance générale est à la prise en considération des pays du « Maghreb central », ayant été colonisés ou protégés par la France, en l'occurrence l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Le résultat déplorable en est l'oubli et la méconnaissance des deux autres pays du Maghreb que sont la Mauritanie et la Libye, membres à part entière de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

place, directement ou par la médiation d'une autre personne ou d'une agence matrimoniale créée à cet effet. Par le voile intégral, elles se coupent de l'ancien monde et accèdent à un nouveau monde où l'individu est submergé par la communauté de foi, une communauté qui se substitue à l'autorité du père et pourvoit chacune d'une identité spécifique.

En ce qui concerne le statut et les rôles, Nabila Hamza¹ montre, en se basant sur les études relatives aux femmes jihadistes, que la majorité est pourvue d'une vocation domestique et qu'une minorité apporte un soutien logistique aux hommes. Dans les deux cas, elles sont sexuellement exploitées et soumises à la domination masculine, en dépit de la montée du pouvoir féminin attesté par leur rôle de combattantes pour le djihad. Du coup, les assignations traditionnelles de genre sont remises en cause et la tendance est à l'implication des femmes dans les combats et les actions de terrain, comme le prouve leur participation aux attaques armées individuelles dites kamikazes². Ce fut le cas, par exemple à Tunis, lors de l'attentat du 29 octobre 2018, où une jeune fille de 30 ans a déclenché une bombe artisanale auprès d'un véhicule de police, provoquant une vingtaine de blessés.

¹ Cf. son article, « Femmes Djihadistes : victimes ou "impossibles" coupables », in Fatima Sadiqi & Helmut Reifeld (ed.), *Women and Resistance to Radicalization*, Rabat, Konrad Adenauer Stiftung / Centre Isis pour Femmes et Développement, 2017, pp. 41-62.

² Par kamikaze - mot japonais ancien signifiant « vents divins », réutilisé lors de la seconde guerre mondiale pour référer aux pilotes militaires japonais entraînés à se sacrifier pour détruire leurs cibles -, l'on désigne les auteurs des attentats-suicides ou des suicides-martyrs commis lors des actes terroristes.

Pour ce qui est des femmes kamikazes jihadistes, Cf. El Gharbi Iqbal, « De la femme kamikaze au Djihad du sexe : une guerre faite sur le corps des femmes ». Lien : <http://womeninwar.org/wordpress/wp-content/uploads/2015/08/Beirut/7/Iqbal%20Al-Gharbi%20-%20De%20la%20femme%20kamikaze%20au%20Djihad%20du%20sexe.pdf> Pour le cas des femmes djihadistes tunisiennes, Cf. l'interview de Amel Grami par Lilia Blaise, « Il y a une spécificité des Tunisiennes qui choisissent le djihad », *Middle East Eye*, 19 décembre 2018. Lien : <https://www.middleeasteye.net/fr/entretiens/amel-grami-il-y-une-specificite-des-tunisiennes-qui-choisissent-le-djihad>

Avec les femmes jihadistes, nous avons affaire à des « acteurs sociaux » à part entière, ou presque. D'où l'importance de l'approche genre pour éclairer le processus de radicalisation menant à la violence des femmes, dans la mesure où une telle approche prend en considération la tension entre les mécanismes anciens de subordination et les nouvelles aspirations féminines d'affirmation de soi.

Le processus de radicalisation de milliers de jeunes au Maghreb par les groupes terroristes tels que Daech obéit, selon Moha Ennaji, à des motifs essentiellement économiques et personnels alors que la religion semble secondaire par rapport aux visions de l'aventure ou de l'héroïsme de combat. Les interviews effectuées avec les jihadistes « revenants » de Syrie et d'Irak montrent qu'il existe plusieurs facettes de radicalisation, et par conséquent, il n'existe pas une possibilité unique de déradicalisation de ces jeunes.

Au-delà des motivations matérielles et économiques à savoir un meilleur salaire et standard de vie constituant un des critères les plus importants du recrutement des jihadistes, il existe une personnalisation de la prise de contact et de la conversion vers le jihadisme. C'est pour cela que l'approche compréhensive est importante pour l'analyse des motivations subjectives des jeunes jihadistes. De même que le dialogue, par le biais de la famille et des psychologues, est censé être privilégié pour assurer leur réintégration sociale, même si l'approche officielle penche souvent pour la surveillance et la répression.

Une des voies fructueuses, adoptée au Maroc et en Europe, semble être celle du dialogue religieux par le biais des imams et des mosquées, avec l'objectif de réhabiliter la confiance et la communication entre jeunes et adultes, gouvernés et gouvernants.

Certes, la voie du dialogue religieux, éducatif et communicationnel ne saurait se substituer aux solutions politiques, de développement local et régional, et de gouvernance institutionnelle.

À l'instar de l'acte de radicalisation, c'est la combinaison des actions et des stratégies de contrôle sécuritaire et judiciaire ainsi que la prise en charge « soft » des « revenants » qui est à même de renverser la tendance de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Au sein de la stratégie marocaine de riposte à l'extrémisme, les femmes ont été au cœur de cette stratégie par le biais des réformes du statut personnel de l'après 2011 et de l'activisme politique islamique. La réinterprétation des textes religieux et de la jurisprudence islamique (« fiqh ») est l'une des orientations innovantes de cet activisme où le féminisme se combine avec la tradition, les droits de l'homme avec l'évolution de la famille, pour produire une contre-stratégie au double niveau médiatique et populaire, impulsant une plus grande participation des femmes et une démocratisation de la sphère publique.

Pour rester au Maroc, l'étude d'Abdelhak Bassou consacrée au phénomène des « revenants » (2017) mérite attention. Un tel retour est lié, comme nous le savons, à la défaite des organisations terroristes et pose des problèmes aux nombreux pays d'accueil. Plus que le traitement qui leur sera accordé, le plus important est de savoir si les conditions qui les ont poussé à se radicaliser ont changé ou bien si les « revenants » vont revivre dans le même environnement qui a favorisé leur départ et, dans ce cas-là, non seulement leur réinsertion sera difficile mais elle donnera également plus d'arguments à la radicalisation des plus jeunes¹.

Comme solutions pratiques, le rapport préconise une combinaison des politiques publiques de répression et de réintégration sociale des jihadistes - répartis selon trois strates possibles : bras armé, missionnaires et contre-propagandistes - ainsi qu'une implication des familles en vue d'une réinsertion réussie.

Les enjeux de sécurité associés au retour des terroristes étrangers ont été également l'objet d'une étude de l'IEMED (l'Institut

¹ Abdelhak Bassou, *Combattants étrangers : le temps des retours*, Rabat, OCP Policy Center, 2017, pp. 19-20.

Européen de la Méditerranée) de Barcelone qui s'est basée sur une enquête Euromed d'experts et d'acteurs¹.

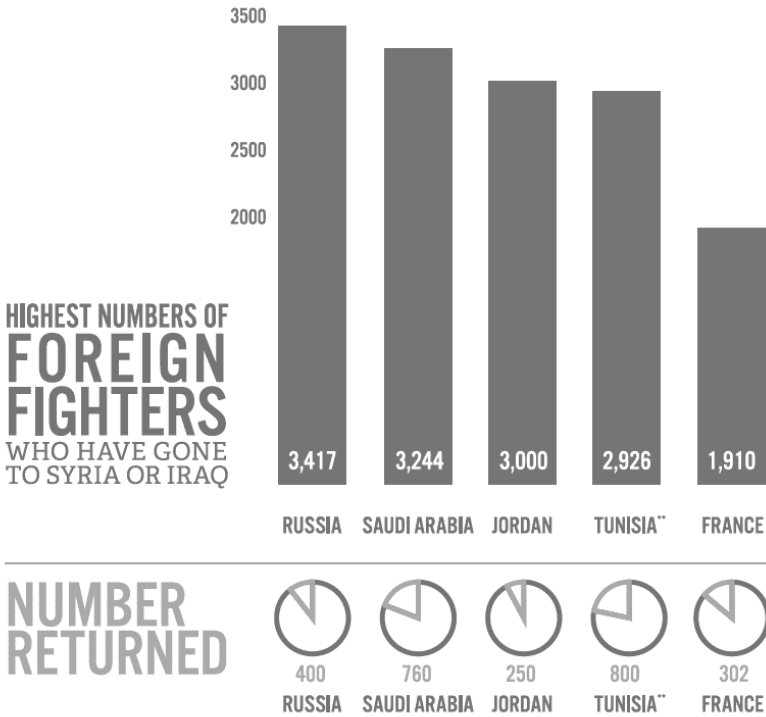
Une cartographie du retour des combattants terroristes étrangers montre qu'il existe trois possibilités pour le retour : soit se diriger vers son pays d'origine, soit se rendre dans une autre zone de conflit (ex : le Sinaï ou La Libye), soit aller vers un pays tiers (ex : la Turquie).

Ces itinéraires de retour ont été évalués, par le groupe Soufan² en octobre 2017, à 4594 citoyens ou résidents de 35 pays, sur un ensemble de combattants évalués à 42 000 étrangers provenant de 120 pays. Le plus grand nombre de retour de Maghrébins concerne la Tunisie (800) suivie du Maroc (236) puis de l'Algérie (87).

Certains pays comme la Tunisie, l'Arabie Saoudite, la Jordanie, la France et la Russie ont fourni plus que d'autres des départs vers les zones de combat, et également plus de retours de combattants.

¹ Eman Ragab, « L'extrémisme violent. Les enjeux de sécurité associés au retour des terroristes étrangers », *Annuaire IEMed de la Méditerranée*, 2018, pp. 93-100. Cf. également, « Enquête Euromed d'experts et d'acteurs : L'extrémisme violent dans la région euro-méditerranéenne », Institut européen de la Méditerranée, Barcelone, décembre 2017.

² Cf. Richard Barrett, *Beyond The Caliphate: Foreign Fighters and the Threat of Returnees*, The Soufan Center, October 2017.



*These figures are an approximation based on available sources.
 **Tunisia's Foreign Fighters number was officially changed by the Tunisian government reflecting approximately half of the numbers originally reported.

Parmi les « revenants », il y a des hommes et également des femmes et des enfants. Si les hommes sont tous des combattants, les femmes assurent, dans leur majorité, une vie normale aux combattants alors que les enfants sont utilisés comme informateurs pour assurer le contrôle de l'Etat islamique sur la société. Ceci n'exclut pas la possibilité, pour un certain nombre de femmes et d'enfants, de servir en tant que combattants et kamikazes. C'est pour cela qu'il ne faut pas exclure que « les femmes qui rentrent dans leurs pays d'origine risquent de constituer une menace si elles décident de mener des attaques dans leurs pays d'origine ou d' enrôler des recrues »¹.

¹ Eman Ragab, *op. cit.*, p. 96.

Il importe de retenir de cette étude le fait que les combattants ne quittent pas les zones de conflits seuls mais avec leurs familles, sauf si le père a été tué dans les combats. En cas de retour familial, il y aurait un double défi pour les autorités du pays d'accueil : établir la paternité et la nationalité des enfants nés dans les zones de combat et prouver la responsabilité des femmes et des enfants ainsi que des hommes dans les actions terroristes et l'endoctrinement idéologique.

D'ailleurs, l'étude du think tank londonien Quilliam, entreprise par Noman Benotman & Nikita Malik, *The Children of Islamic State*¹, en 2016, avait pointé la tendance au recours aux enfants-soldats et la stratégie idéologique et organisationnelle de Daech de créer une nouvelle génération de jihadistes, élevés et conditionnés pour être au service de l'Etat islamique, en précisant que 31 000 femmes étaient enceintes et que plusieurs enfants nés de viols ont été enlevés à leurs mères et confiés à des centres d'entraînement pour devenir des soldats. Ces « lionceaux de l'Etat islamique » (« achbal addawla al-islamiyya ») formant un bataillon (« katiba ») et regroupant d'autres filières de recrutement, volontaires et forcées, avaient participé, entre août 2015 et février 2016, à 254 opérations dont une douzaine d'exécutions où ils avaient rempli le rôle de bourreaux exécutants. L'étude conclut par la nécessité de créer des cellules de rééducation visant à déradicaliser ces enfants-soldats.

Une autre investigation récente et importante à connaître, concernant les femmes jihadistes, est le rapport final d'Oxfam/ONU Femmes intitulée « Penser le genre en réponse à l'extrémisme violent en Tunisie. Enjeux conceptuels, état des lieux, pistes d'action »², publié en novembre 2018.

Rédigée par Samuel Hall, elle a pour objet le rôle des femmes dans l'extrémisme violent en Tunisie, à partir d'une approche fondée sur

¹ <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2725/files/2016/04/the-children-of-islami-c-state.pdf>

² <https://maghreb.unwomen.org/-/media/field%20office%20maghreb/documents/publications/2018/12/etude%20%20penser%20le%20genre%20dans%20les%20rponses%20%20lextrmisme%20violent%20en%20tunisie%20%202018.pdf?la=fr&vs=5324>

une analyse critique des rapports de genre, tout en intégrant l'impact des politiques publiques relatives à la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent sur les droits des femmes.

Elle interroge les stéréotypes sociaux tels que l'idée commune de la djihadiste soumise dans le but de comprendre comment les constructions sociales de genre c'est-à-dire des rapports entre hommes et femmes influencent l'engagement dans les groupes extrémistes violents.

Les approches sécuritaires et préventives sont également soumises à la réflexion pour saisir les choix politiques et les positions des femmes en société.

Aussi, il s'avère que c'est l'agrégation de plusieurs facteurs liés à l'âge, à la pauvreté, à la marginalisation et aux normes sociales et culturelles qui expliquent l'engagement dans les réseaux jihadistes.

Par le biais d'une méthodologie psycho-sociale centrée sur les représentations formulées à travers des entretiens individuels et les discussions de groupes ainsi que des ateliers de restitution avec des jeunes, des experts et des responsables que l'étude a été menée à bien même s'il n'y pas eu de témoignages de jihadistes et d'observation directe des concernés.

Parmi les recommandations de l'étude, il y a le lancement d'un plan de consultation et de communication à propos des relations de genre ainsi que l'adoption de mesures pratiques destinées à l'intégration des femmes, à l'aide psychosociale et au renforcement des mécanismes d'aide communautaire.

La question est de savoir si les mécanismes de lutte contre l'extrémisme violence axés sur l'intégration et le développement, tels que conçus par les organismes onusiens et les ONG sont réellement efficaces.

Cette question pose, en amont, celles des mesures prévues par les autorités et, en aval, celle de la pertinence de la définition de

l'extrémisme violent et des preuves concrètes - juridiques, politiques et morales - pour prouver publiquement son existence.

Si tout le monde s'accorde à dire qu'il importe de s'atteler en priorité aux inégalités et aux injustices qui mènent vers l'extrémisme violent, il est évident que l'échec de la gouvernance et le manque de perspectives mènent de nombreux jeunes vers le désespoir et la violence¹, sans parler de la violence illégitime de l'État et de la corruption qui gangrène l'administration.

Pour conclure cette brève revue de la littérature relative aux « revenants » et aux « revenantes », il est opportun de référer à deux études successives, produites par le Centre International d'études de la radicalisation (ICSR) du King's College, à Londres, sous la plume de Joana Cook et Gina Vale.

La première (I) s'intitule *From Daesh to Diaspora: Tracing the Women and Minors of Islamic State* (2018).

La seconde (II) a pour titre *From Daesh to Diaspora II. The Challenges posed by Women and Minors After the Fall of the Caliphate* (2019).

Avec les deux documents qui brossent un tableau détaillé des femmes et des enfants de jihadistes en pointant les défis présents que posent ces populations distinctes², nous avons un tableau exhaustif qui révèle les chiffres suivants : sur les 52 808 jihadistes étrangers, il y a 6902 femmes et 6577 enfants dont 60% sont nés sur le territoire de Daech.

¹ <https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/les-programmes-de-lutte-contre-l%E2%80%99extr%C3%A9misme-violent-sont-ils-efficaces>

² Pour accéder à ces deux documents, consulter les liens suivants :

<https://icsr.info/wp-content/uploads/2018/07/ICSR-Report-From-Daesh-to-%E2%80%99Diaspora%E2%80%99-Tracing-the-Women-and-Minors-of-Islamic-State.pdf>

<https://icsr.info/2019/07/26/from-daesh-to-diaspora-ii-the-challenges-posed-by-women-and-minors-after-the-fall-of-the-caliphate/>

Pour un résumé des deux documents : <https://icsr.info/2019/07/26/from-daesh-to-diaspora-ii-the-challenges-posed-by-women-and-minors-after-the-fall-of-the-caliphate/>

Le nombre de revenants à leurs pays d'origine est de 8202 dont 8% sont des femmes et 20% sont des enfants.

En juillet 2018, lors de la rédaction de la première étude, la base de données dépouillée par les auteurs avait révélé que les femmes de Daech, issues de 80 pays, étaient 4761 soit 13% et les mineurs formaient 4640 soit 12% de l'ensemble des jihadistes s'étant déplacés jusqu'aux zones de conflit ou étant nés là-bas.

Il est vrai qu'en ce temps-là, 26 Etats seulement avaient publié des statistiques fiables.

Pour ce qui est de l'Afrique du Nord, les revenants hommes, femmes et enfants sont de 870 tunisiens, 87 algériens et 236 à 300 marocains.

Les « revenants » femmes et enfants constituent, chacun, moins de 1% des effectifs de départ.

Avec la chute du Califat de Daech, trois tendances se sont dégagées en rapport avec le statut des femmes affiliées et des mineurs.

Primo, le nombre d'enfants nés de femmes qui s'étaient établies au fil des ans sur le territoire de Daech n'a cessé d'augmenter, comme en témoignent des statistiques sûres pour 10 pays et qui donnent 44 à 60% d'enfants nés là-bas.

Secundo, un nombre important de femmes est resté jusqu'à la chute de l'Etat islamique à Baghouz. Certaines sont des dévotes et des combattantes aguerries alors que d'autres veulent tourner la page de cette aventure tragique. Toutes sont en attente de réponses de la part des pays d'origine.

Tertio, étant donné les dizaines de milliers de jihadistes tués dans les combats, la proportion des femmes et des enfants est plus élevée que jamais et elle se trouve au cœur des réflexions et des solutions à trouver pour la question des jihadistes.

I. 2. La question du genre des « revenants »

Selon le sociologue Farhad Khosrokhavar, le processus de radicalisation des jihadistes est protéiforme. En effet, la radicalisation se renouvelle et s'adapte à chaque nouveau contexte en essayant de neutraliser la lutte menée par les appareils étatiques et sécuritaires contre ses manifestations logistiques et idéologiques.

En réalité, l'arsenal répressif ne pourrait venir à bout de cette violence extrême sans une compréhension et une prise en charge psychologique et théologique des combattants radicalisés. Car les nouvelles tendances de l'extrémisme violent dont le jihadisme est actuellement la forme dominante sont l'expression d'un profond malaise social dans le monde contemporain.

Pour Khosrokhavar, la radicalisation masculine et féminine semble procéder de la même logique - humiliation, ressentiment, capacité d'action et d'humilier l'humiliateur tout en acquérant un statut héroïque et une place au paradis - même si, dans le cas du jihadisme islamique, la radicalisation féminine revêt un caractère fortement minoritaire¹.

Tel n'est pas le point de vue de l'étude sur le terrorisme analysé selon une perspective genre, publiée par Amel Grami et Monia Arfaoui². Grâce à un travail de collecte documentaire et de témoignages de recruteuses sur Internet, de combattantes et de membres de leurs familles - mères, sœurs, épouses -, l'adhésion des femmes aux organisations terroristes est analysée en relation avec les hommes et le processus de construction identitaire, tant individuelle que collective. Il apparaît ainsi que la justification axiale de l'appartenance féminine à ces organisations est la quête du sens, à partir du besoin de se sentir utile et de vivre, sur un mode valorisant, l'existence en société.

¹ Farhad Khosrokhavar, *Radicalisation*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 57-61 et pp. 181-185.

² Amel Grami & Monia Arfaoui, *Femmes et Terrorisme. Etude de genre* (en arabe), Tunis, Miskiliani, 2017.

Les raisons de l'appartenance (âge, religion, situation psychosociale, classe sociale) sont mises en rapport avec la méthodologie d'orientation féministe et de genre, privilégiant la vision critique et individualiste qui enregistre et analyse les récits jihadistes où interfèrent une vision salafiste du passé et une lecture dogmatique du présent. D'où la revendication par les terroristes de l'attribut de « terroristes aspirant à terroriser les ennemis de Dieu ».

L'approche genre permet de se départir du lieu commun selon lequel la femme musulmane est soumise et son statut est subalterne. À l'opposé de ce type de représentations, l'engagement djihadiste illustre le rôle actif des femmes et la propension à l'égalité et au partage du pouvoir et des responsabilités, par le biais d'actions spectaculaires comme le suicide-martyr.

Les rôles féminins au sein des groupes extrémistes sont extrêmement variés, combinant les rôles traditionnels d'épouse et de mère et les nouveaux rôles de combattantes et de martyrs, avec une sexualisation du jihad qui demeure toutefois masculin au niveau du leadership tout en accueillant l'incursion de certaines militantes atypiques comme la Tunisienne Fatma Zouaghi, virtuose de l'Organisation d' « Ansar al-chariâ », dénotant par ses actions l'émergence d'un « empowerment » féminin, en rupture avec la tradition islamique.

Les portraits individuels dressés des femmes jihadistes, notamment celles marocaines et tunisiennes, font apparaître des types différents oscillant entre les « princesses du terrorisme », les combattantes de l'Organisation de l'Etat islamique et les « jihadistes de l'ombre ». Dans tous les cas, les justifications charaïques et religieuses importent moins que les motifs financiers, sexuels et la fiction du Califat réconciliant les Musulmans avec une foi vécue sur le mode imaginaire.

Des spécialistes qui ont été en contact avec des femmes combattantes en Europe et au Moyen-Orient n'ont pas hésité à mettre en exergue la sexualité comme élément explicatif du

islamisme féminin. Celui-ci présente trois types : la sacrificable, la domestique et la secrétaire ; autant de figures de combattantes qui correspondent à des rôles similaires en société¹.

La religion ne serait que la façade du djihad féminin qui a pour ressort subjectif la recherche de l'amour et couvre, au niveau organisationnel, un vaste réseau de sexe et de prostitution². Une telle lecture omet manifestement de considérer l'élément moteur du islamisme qui est à la base du recrutement et du déploiement du Califat islamique de Daech, à savoir l'élément idéologique qui structure les représentations et les pratiques politiques, sociales et sexuelles.

En tenant compte l'ensemble des références citées, l'approche globale du phénomène du retour des femmes islamistes s'impose dans la mesure où une telle approche envisage le phénomène étudié dans toutes ses dimensions, historiques et géographiques, individuelles et collectives. Elle prend en considération les causes politiques, économiques, sociales et culturelles des situations vécues, en tenant compte des ressources, des forces et des liens sociaux et symboliques.

La lecture globale du phénomène du retour des femmes islamistes à leurs pays d'origine englobe les aspects structurels et relationnels. Autrement dit, la subjectivité individuelle est insérée dans le contexte social, économique, culturel et géopolitique. C'est dans ce sens que les identités des « revenantes » gagneraient à être saisies selon une approche globale, de nature relationnelle et dialogique³, entre l'individu et son environnement pluriel.

¹ Cf. Christine Sixte Rinehart, *Sexual Jihad. The Role of Islam in Female Terrorism*, North Carolina, Lexington Books, 2019.

² Marion Van San, *Kalifaatontvluchters*, Amsterdam, Prometheus, 2019. Cf. compte rendu de ce livre néerlandais : https://www.lemonde.fr/international/article/2019/11/28/le-sexe-argument-de-recrutement-des-djihadistes-de-l-etat-islamique_6020793_3210.html

³ Cf. *L'approche globale. Contexte et enjeux*. Réflexions d'un collectif d'auteurs, Québec, ROC03, 2012, p. 24 suiv.

Parce que l'objet de la stratégie vise les femmes jihadistes de retour des zones de combat, l'approche genre est incontournable d'autant plus l'organisation de l'Etat islamique « Daech » accueille des hommes et des femmes, ainsi que des enfants, qui vivent dans des conditions familiales, économiques, politiques et idéologiques particulières. Ce sont ces rapports entre hommes et femmes qu'il s'agit d'analyser, en tenant compte des conditions matérielles et immatérielles dans lesquelles les jihadistes évoluent, pour en percevoir les spécificités et les différences.

S'il est vrai que plusieurs contributions ont mis en exergue le rôle des femmes dans l'extrémisme violent, les nouvelles approches apportent des nuances à la compréhension des rapports de genre et aux relations des hommes et des femmes à la radicalisation¹.

En effet, les femmes jihadistes ne forment pas un groupe compact mais varié dont les rôles et les fonctions oscillent entre des supporteurs, des facilitateurs, des combattantes et des kamikazes. Leur statut matrimonial varie également entre plusieurs statuts : l'épouse, la mère, la veuve, voire la concubine, objet d'un « *jihad nikah* »² qui n'est antinomique ni avec le jihad idéologique - rôle de recruteur et de superviseur moral sur le terrain -, ni avec le jihad armé.

Au regard du nombre réduit des femmes jihadistes et davantage de celui des « revenantes » des zones de combat, la masculinité djihadiste s'avère massive au double niveau statistique et idéologique. La prévalence de l'idéologie machiste de domination de genre au sein du jihadisme découle d'une majorité au niveau du nombre - à titre d'exemple, les jihadistes européens sont à 87% des

¹ United Nations Security Council. Counter terrorism Comittee Executive Directorate (CTED), *Gender Dimensions of the Response to Returning Foreign Terrorist Fighters: Research Perspectives*, CTED Trends Report, February 2019. https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2019/02/Feb_2019_CTED_Trends_Report.pdf

² Cf. Amel Grami, « Narrer Jihad Nikah en Tunisie post-révolution », <https://www.boundary2.org/2018/07/amel-grami-narrating-jihad-al-nikah-in-post-revolution-tunisia-french/>

hommes - et d'une division traditionnelle des tâches où les femmes assument des rôles de soutien et les hommes des rôles opérationnels de direction et de commandement.

Dans le terrorisme, le passage à l'acte des femmes est exceptionnel et n'intervient que comme « moyen de propagande ou dernier recours »¹, dans la mesure où les femmes n'ont généralement pas été entraînées à manier les armes et à intervenir sur le terrain.

Etant donné que la radicalisation est un fait massif masculin, la participation des femmes aux actions violentes dénote d'une évolution importante à l'intérieur du jihadisme comparable à celle des groupes terroristes de gauche sans pour autant modifier la dynamique profonde qui demeure fondamentalement masculine et misogyne.

Par contre, l'analyse du terrorisme selon une méthode sexospécifique pourrait fournir une meilleure compréhension du processus de déradicalisation, à partir du moment où la conversion au terrorisme réfère à un échec ou un passage difficile à l'âge adulte, le travail sur les masculinités et les voies d'épanouissement paisibles des hommes aiderait à désamorcer la violence qui les guette en situation de difficultés psychologiques.

En somme, nous pouvons dire que si l'analyse globale permet d'appréhender les relations entre l'unité et la diversité du jihadisme à l'échelle internationale, la composante genre aide à comprendre les rapports hommes-femmes au sein du jihadisme et à saisir comment les femmes sont, à la fois, une cible de la propagande djihadiste et des actrices proactives, sans toutefois être le moteur de l'extrémisme violent dans sa version djihadiste.

¹ Annelise Pauwels, « Terrorisme et Masculinités », *European Eye On Radicalization*, 6 Mai 2019. <https://eeradicalization.com/fr/3775/>

II. Les cadres légaux et réglementaires des politiques et des stratégies maghrébines de lutte contre le terrorisme

Nous nous proposons de présenter, dans un premier temps, les législations et les stratégies de lutte contre le terrorisme dans les cinq pays du Maghreb et, dans un second temps, celles de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique ainsi que les documents onusiens relatifs à la question.

II. 1. Les stratégies des pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie)

À l'exception de la Libye où l'Etat s'est effondré en 2011, lors de la chute du régime de Kadhafi, pour laisser place à une « vacuité de pouvoir »¹ occupée par des tribus, des milices armées et deux gouvernements - l'un à Tripoli et l'autre à Benghazi -, les autres pays du Maghreb ont réussi à assurer une certaine stabilité politique, en adoptant des lois et des stratégies visant à combattre le terrorisme. Il importe d'évoquer ici les cadres légaux et réglementaires en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme avant de présenter les stratégies adoptées et d'esquisser à la fin, dans une perspective compréhensive et comparative, celles de l'Europe et des Etats Unis d'Amérique qui ont une influence considérable sur la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, lieu de prédilection du jihadisme.

En Algérie

Face à la radicalisation menant à l'extrémisme et au terrorisme, la stratégie de l'Algérie comporte cinq piliers : militaire, sécuritaire, religieux, carcéral et juridico-politique.

¹ Asif Majid, "Is there a Center to hold? The Problem of Transition in Post-Qaddhafi Libya", in *The African Renaissance and the Afro-Arab Spring. A Season of Rebirth*, Georgetown University Press, 2015.

Sur le plan juridique, il y a eu d'abord l'adoption d'une Loi n°05-01 du 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme¹. Cette Loi a été, par la suite, modifiée et complétée² par la Loi n°15-06 du 15 février 2015.

Dans ces deux textes juridiques, l'Etat algérien met en application les recommandations onusiennes, en établissant un lien entre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tout en mettant en œuvre des mécanismes de protection contre les actes criminels à portée nationale et mondiale.

Le financement du terrorisme est qualifié d'acte terroriste pour quiconque fournit des fonds destinés à cet effet ; les tribunaux algériens sont compétents en la matière, y compris pour des opérations ayant lieu à l'étranger ; les institutions financières sont soumises au contrôle et les procédures de gel des fonds sont exécutés par le magistrat qui pourrait autoriser la personne ayant fait l'objet d'un gel à utiliser une partie des fonds pour ses besoins personnels, familiaux et des autres personnes prises en charge.

L'amendement de 2015 conforte les mesures préventives des institutions financières, notamment le GAFI, élargit les compétences des tribunaux nationaux et consolide les procédures de gel par le juge des fonds destinés au terrorisme.

Politiquement, trois mécanismes de réconciliation et d'apaisement ont permis de désamorcer, en grande partie, le phénomène de la radicalisation menant au terrorisme ; phénomène que les observateurs lient à l'annulation du processus électoral ayant abouti à la victoire du FIS (Front islamique du salut) en janvier 1992. Un tel arrêt est à l'origine de la guerre civile qui avait causé des dizaines de milliers de morts dans les années 1990 - la fameuse « décennie noire ».

¹ <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/algerie/Algerie-Loi-2005-01-lutte-blanchim-ent-terrorisme.pdf>

² <https://www.commerce.gov.dz/reglementation/loi-n-deg-15-06>

Les trois mécanismes correctifs¹ qui ont permis d'assurer la réconciliation nationale sont :

- La Loi de la Clémence (« Rahma »)², de 1995 à 1998.
- La Loi sur la Concorde civile³ de 1999.
- La Charte pour la paix et la réconciliation nationale⁴ de 2006.

La Loi de la Clémence, proposée par le président Liamine Zeroual, avait permis de réinsérer des jeunes repentis engagés dans la mouvance islamiste armée, en proposant des sentences commuées et en jouant des contradictions entre le GIS (Groupe islamique de salut) et l'AIS (Armée islamique de salut/la branche armée du FIS).

La Loi sur la Concorde civile, plébiscitée par voie référendaire au lendemain de l'accès au pouvoir du président Abdelaziz Bouteflika, visait à réintégrer dans la vie sociale ceux qui renonçaient à la violence armée et à amnistier ceux qui étaient impliqués dans des réseaux de soutien aux groupes terroristes durant la décennie noire de la guerre civile en Algérie.

Six ans après l'adoption de la Loi sur la Concorde civile, un nouveau référendum fut organisé sur la *Charte pour la paix et la réconciliation nationale*. Cette Charte prévoyait l'abandon des poursuites contre les islamistes renonçant au port des armes et les terroristes non impliqués dans des crimes de sang, des viols et des attentats. C'est ainsi que plus de 6000 combattants seraient descendus du maquis pour regagner leurs familles et plus de 2000 prisonniers accusés d'actes terroristes ont été libérés.

Seul un groupe armé en dissidence avec le GIA, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), rejeta l'offre d'amnistie et continua à agir en prêtant allégeance à l'organisation terroriste Al

¹ <https://www.sirp.pt/assets/files/pdf/Desafios%20aos%20Estados%20numa%20Perspectiva%20do%20Sul%20COR%20Mohammed%20Benzerga.pdf>

² <https://ajouadmemoire.files.wordpress.com/2012/12/loi-rahma-1995.pdf>

³ <https://algeria-watch.org/?p=55415>

⁴ <http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/dossiers/168-la-charte-pour-la-paix-et-la-reconciliation-nationale.html>

Qaïda, et en se basant dans les zones frontalières à l'Est, à l'Ouest et dans le Grand Sud.

En Libye

Le parlement élu et reconnu internationalement, avait adopté une législation contre le terrorisme : la Loi n°3-2014 à Tobrouk, le 14 septembre 2014. Composée de 4 chapitres et de 30 articles, cette Loi définit le terrorisme et stipule une peine prison à vie pour les auteurs de crimes terroristes¹. Cependant, elle pose le double problème du respect de droits de l'homme comme l'a signalé Human Rights Watch² et de l'application effective³ dans un contexte dominé par les assassinats perpétrés par les milices qui imposent leur diktat - terreur et esclavage - envers les Libyens et les Subsahariens.

Déjà, le 24 août 2014, le parlement libyen avait considéré les organisations « Ansar al charia » et « Fajr Libya » comme étant des organisations terroristes. Hormis cela, la Libye est en proie à la violence et à l'anarchie exacerbées depuis le retour des combattants de Daech de Syrie dont une majorité de Maghrébins, hommes et femmes accompagnés d'enfants.

Une guerre ouverte oppose, ces dernières années, le gouvernement de Benghazi dirigé par le Maréchal Haftar et le gouvernement de Tripoli dirigé par Faez Sarraj et dominé par « Fajr Libya » - une coalition de milices islamistes et de milices de la région de Misrata, située à l'Est de la capitale Tripoli.

¹ https://security-legislation.ly/sites/default/files/lois/1355-Law%20No.%20%283%29%20of%202014_ORG.pdf

² <https://www.hrw.org/ar/news/2015/05/13/269933>

³ <http://www.essahafa.tn/wordpress/2014/09/20/%D9%84%D9%8A%D8%A8%D9%8A%D8%A7-%D8%AA%D9%82%D8%B1-%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86%D8%A7-%D9%84%D9%85%D9%83%D8%A7%D9%81%D8%AD%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%B1%D9%87%D8%A7%D8%A8/>

Au Maroc

La stratégie de lutte contre le terrorisme est axée autour de cinq piliers : le pilier religieux, le pilier sécuritaire et juridique, le pilier socio-économique, le renforcement des droits de l'homme et de l'Etat du droit et, enfin, le pilier de la coopération internationale¹.

La stratégie marocaine se fonde sur la lutte contre la radicalisation en adoptant une démarche proactive et multidimensionnelle incluant le sécuritaire, le politique, l'institutionnel, l'économique, le culturel et le religieux.

Par le nombre des combattants partis en Syrie et évalués à quelques 1500 personnes en 2015, le Royaume chérifien compte parmi les principaux exportateurs de jihadistes² au Maghreb, après la Tunisie qui vient en tête des pays de la région par le nombre de jihadistes partis dans les zones de conflit.

Entre 2015 et 2017, la police marocaine a arrêté 550 terroristes présumés ayant formé 40 cellules. En 2016, plus de 40% des cellules existantes avaient des liens avec Daech dont une cellule entièrement féminine, composée de 10 jeunes femmes qui s'apprêtaient à commettre des attentats³. Elles viennent d'être graciées⁴ par le Roi, le 11 janvier 2020.

¹ <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/RuleOfLaw/PCVE/Morocco.pdf>

² https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2015C46_msb.pdf

³ <https://www.alaraby.co.uk/english/news/2016/10/3/morocco-arrests-all-female-islamic-stat-e-cell>, cité par Alexandra Fokina, « La politique marocaine de lutte contre le terrorisme et ses angles morts », *Orient* 21, 2 mai 2019. Cf. également, pour une analyse documentée : El Mostafa Rezrazi, « Réflexions sur l'approche marocaine dans le CVE/PVE/Déradicalisation », *Revue Al Irfan*, Université Mohamed V, février 2019. Lien : <http://alirfan.ma/wp-content/uploads/2019/04/R%C3%A9flexions-sur-l%E2%80%99approche-marocaine-dans-la-CVE-PVE-D%C3%A9radicalisation.pdf>

⁴ Je tiens à remercier El Mostafa Rezrazi de m'avoir fourni cette information et d'avoir lu attentivement le texte, en émettant des remarques pertinentes dont j'ai essayé, dans la mesure du possible, de tenir profit. Mes remerciements vont également à Leyla Hassen, chargée de programme Droits humains/Femmes et gouvernance au bureau de Tunis de la Fondation F. Ebert, pour sa lecture du texte et ses remarques qui ont été intégrées dans la version finale de ce texte.

Deux attentats ont été déterminants dans l'orientation de la stratégie de lutte contre le terrorisme, à savoir l'attaque de Casablanca, en 2003, qui fit 42 morts dont 11 kamikazes avec plus d'une centaine de blessés et celle de Marrakech, en 2011, causant 17 morts et 20 blessés.

L'attaque meurtrière de Casablanca, consistant en 5 attentats commis le 16 mai, amena le parlement au vote, à l'unanimité, de la Loi anti-terroriste¹, adoptée le 28 mai 2003, alors qu'elle était, quelques mois avant son adoption, contestée et soupçonnée de violations de droits de l'homme.

Le titre premier de ladite Loi concerne les dispositions pénales avec une précision des actes terroristes alors que le titre II porte sur les dispositions des procédures pénales. Le titre IV concerne la procédure relative au financement du terrorisme et nonobstant les règles de compétences prévues par le Code pénal, la cour d'appel de Rabat est compétente pour les poursuites, l'instruction et le jugement des actes constituant des infractions de terrorisme.

Par la suite, il y a eu la Loi n° 86-14 du 20 mai 2015 modifiant et complétant certaines dispositions du Code de procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme.

La Loi 03-03 contre le terrorisme fut perçue par les organisations internationales telles qu'Amnesty International et la FIDH, comme étant des plus répressives, sacrifiant les droits de l'homme des détenus islamistes².

Il en fut de même de l'ensemble des législations maghrébines anti-terroristes, que ce soit la Loi tunisienne du 10 décembre 2003 ou la Loi marocaine du 28 mai 2003 ou encore la Loi algérienne du 6

¹ <http://adala.justice.gov.ma/production/legislation/fr/penal/luttecontreterrorisme.htm>

² <https://www.memoireonline.com/07/08/1414/la-loi-marocaine-antiterroriste-epreuve-nouvelles-menaces-maroc.html>

février 2005, qui expriment toutes l'ambivalence de la démocratisation et de la lutte contre le terrorisme¹.

Au Maroc, le mémorandum du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) portant sur les dispositions de la législation pénale relatives à la lutte contre le terrorisme, concerne la Loi n°86-14 de 2014². Ce mémorandum pointe les limites de législation marocaine et propose des recommandations en vue de protéger les droits des accusés et détenus et d'assurer des peines alternatives³.

La démarche marocaine de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, énoncée en terme d'expérience et non de stratégie, se veut multidimensionnelle et intégrée, en combinant les piliers religieux, sécuritaire et juridique, socio-économique, droits de l'homme et Etat de droit et coopération internationale⁴.

La restructuration du champ religieux est effectuée à travers la réforme des programmes d'enseignement et la création d'institutions appropriées tels que le Conseil supérieur des Ulémas et l'Institut Mohamed VI de formation des imams et des « morchidetes ».

D'ailleurs, 40% des étudiants de cet Institut sont des femmes. La stratégie met, à ce niveau, l'accent sur le rôle des leaders religieux dans l'interprétation ouverte des textes et l'orientation du djihad vers des objectifs quiétistes, éthiques et pacifiques.

Sur le plan sécuritaire, le Maroc a mis en place, en mars 2015, un Bureau central des investigations judiciaires en charge de traiter, sous la supervision du ministère public et dans le cadre d'une approche participative, des affaires du terrorisme.

La législation marocaine s'est progressivement enrichie d'une Loi sur le financement du terrorisme (2003), d'une loi contre le

¹ Jean-Philippe Bras, « Le Maghreb dans la guerre contre le terrorisme : enjeux juridiques et politiques des législations « anti-terroristes », *L'Année du Maghreb*, II-2005-2006, p. 36.

² <https://www.cndh.org.ma/fr/memorandums/avis-sur-le-projet-de-loi-ndeg-86-14-modifiant-t-et-completant-les-dispositions-du-code>

³ https://cndh.ma/sites/default/files/memorandum_code_terror_fr_0.pdf

⁴ <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/RuleOfLaw/PCVE/Morocco.pdf>

blanchiment d'argent (2007) et d'une cellule de renseignements financiers (2009).

En 2015, il a été créé un Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ) qui agit de concert avec la Direction générale de surveillance du territoire national (DGST) pour démanteler les cellules terroristes et assurer la stabilité et la sécurité.

Tout cela a permis de neutraliser des centaines de cellules terroristes sur le territoire national, en coopération avec des services étrangers. D'après les statistiques du Bureau central d'investigations judiciaires citées par El Mostafa Rezrazi¹, parmi les cellules démantelées, celles liées à l'Etat islamique, sont depuis 2014, de l'ordre de 51 cellules et le nombre de personnes arrêtées sont de 902 personnes dont 14 femmes et 29 enfants mineurs.

Sur le plan socio-économique, l'initiative nationale pour le développement humain a permis de financer des projets dans des secteurs divers, d'assurer une formation professionnelle et de créer des emplois pour les jeunes soumis à la précarité.

Depuis 2016, le Maroc a adopté des programmes de réhabilitation, notamment le programme *Mosalaha* (« Réconciliation ») pour enrayer la diffusion de l'extrémisme violent. Ce programme destiné aux condamnés pour terrorisme dans les prisons comporte six piliers : l'enseignement religieux, les séminaires des droits de l'homme, la formation juridique, la formation professionnelle, les témoignages des terroristes et les débats de groupe².

Pour ce qui est des droits des droits de l'Homme et de l'Etat de droit, la Constitution de 2011 se veut une véritable charte nationale

¹ https://jeunes-ihedn.org/wp-content/uploads/2019/03/2018175932_cr-conference-anaj-marocue.pdf

² El Mostafa Rezrazi, "Insights into Morocco's Approach to Countering and Preventing Extremism", 2018. Lien : https://books.google.tn/books?id=u2tvDwAAQBAJ&pg=PA91&lpg=PA91&dq=maroc+programme+mosalaha&source=bl&ots=_d8NgMUjoF&sig=ACfU3U1EZ22o7Ebc0qgD6pPYUeymVv8Hg&hl=ar&sa=X&ved=2ahUKewjLxuCHqYXnAhVLUqQKHTsiBdoQ6AEwA3oECAoQAQ#v=onepage&q=maroc%20programme%20mosalaha&f=false

de protection des droits et des libertés et de la bonne gouvernance. La stratégie marocaine de lutte contre le terrorisme et de maintien de la stabilité vise à associer le renforcement de la sécurité intérieure à la lutte contre la pauvreté et aux réformes religieuses. Résultat : l'approche marocaine se veut équilibrée et globale.

Ceci dit, pour le Maroc¹ comme pour les autres pays du Maghreb, les organisations nationales et internationales des droits de l'Homme recommandent de réviser le code pénal et le code de procédure pénale et de prévoir des peines alternatives, tout en attirant l'attention, dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, sur la nécessité de renforcement de la protection juridique des personnes placées en garde à vue, sur la révision du régime d'établissement des preuves et des conditions d'extradition ainsi que sur l'abrogation définitive et immédiate de la peine de mort.

En Mauritanie

La Loi n°2010-035 du 21 juillet 2010 a abrogé et remplacé la Loi n°2005- 047 du 26 juillet 2005 relative à la lutte contre le terrorisme².

Dans cette nouvelle Loi d'Etat, sont définis les actes terroristes (Titre I), les peines encourues (Titre II), la compétence et la procédure (Titre III) ainsi que les dispositions finales (titre IV).

La peine de mort est prévue dans le cas où, des faits commis il en résulte la mort d'une ou plusieurs personnes (article 17), néanmoins les mineurs sont punis de la moitié de la peine des majeurs et leur peine ne pourra en aucun cas excéder 12 ans d'emprisonnement (article 18).

¹ https://cndh.ma/sites/default/files/memorandum_code_terror_fr_0.pdf

² https://www.bcm.mr/IMG/pdf/loi_2005_048.pdf

http://www.vertic.org/media/National%20Legislation/Mauritania/MR_Loi_Terrorisme.pdf

La Loi stipule également la création d'un pôle d'instruction anti-terroriste et d'un pôle judiciaire, tous les deux constitués de magistrats du parquet.

La nouvelle Loi amendée est intervenue dans un contexte de crise marqué par des attentats et des enlèvements effectués par l'Organisation AQMI. De leur côté, les organisations des droits de l'homme ainsi que l'opposition ont exprimé des réserves concernant les violations des libertés consistant, entre autres, dans les écoutes téléphoniques et les perquisitions de domicile.

La Mauritanie a également modifié certaines dispositions de sa législation contre le blanchiment d'argent puisque la nouvelle Loi 2016-013 abrogea les articles 2, 3, 49 et 50 bis de la Loi 2005-048 du 27 juillet 2005 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Récemment, le 31 octobre 2019, le Conseil du gouvernement a approuvé un décret sur l'organisation et le fonctionnement d'un Comité national de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, en application de l'article 48 de la Loi n°2019-017 qui inclut la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme¹.

Concernant la stratégie de la lutte anti-terroriste, elle comporte trois piliers à fondements juridiques, sécuritaires et politiques. Cette stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale² a été instituée par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération, en avril 2012. Il en est résulté un document d'une trentaine de pages ventilé en trois parties : une étude de l'environnement national et régional - le Sahel -, une typologie du terrorisme en Mauritanie et une présentation du

¹ <https://senalioune.com/mauritanie-decret-sur-une-loi-de-blanchissement-dargent-creation-dune-liste-de-terroriste/>

https://www.bcm.mr/IMG/pdf/loi_no_2019-017_relative_a_la_lutte_contre_blanchiment_de_capitaux_et_le_financement_du_terrorisme.pdf

² http://www.caon.gov.mr/IMG/pdf/Strategie_lutte_contre_le_terrorisme.pdf

dispositif national de lutte contre le terrorisme, plus précisément ses axes et ses outils ainsi que les principes qui président à sa mise en œuvre.

Par sa position géostratégique située dans la région sahélo-saharienne, la Mauritanie se trouve exposée aux conflits et différends des pays voisins et des zones frontalières (Sahara occidental, Casamance, rébellion touarègue) où prévaut l'insécurité d'autant plus que le territoire national regorge de richesses naturelles.

Dans la typologie du terrorisme auquel fait face la Mauritanie, deux composantes paraissent fondamentalement liées : celle du terrorisme mondial et celle de l'entreprise criminelle implantée dans un environnement sahélien.

La première consiste en trois éléments constitutifs : un discours islamiste, radical et violent ; des modes opératoires inspirés du terrorisme mondial ; un usage actif des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La seconde repose, à son tour, sur une activité mafieuse à but lucratif menée sous un habillage islamiste, des implications dans des trafics transfrontaliers délictueux et des raisons de dissensions internes avec apparition de nouveaux groupes jihadistes dissidents. À cela s'ajoutent une zone d'implantation à l'extérieur du territoire national et des facteurs de mobilité et de sécurité avantageux.

La lutte mauritanienne contre le terrorisme s'inscrit dans une vision globale, intégrant aussi bien les fondements juridiques et sécuritaires que politiques et géostratégiques.

Pour les fondements juridiques, il s'agit de renforcer la prévention et la répression afin de parvenir, par le biais de la législation nationale et de la coopération internationale, au tarissement du terrorisme sur les plans organisationnel, matériel, humain et financier.

Les forces de la défense et de la sécurité sont au cœur du dispositif de lutte contre le terrorisme par le double biais du renseignement et de la synergie entre l'armée et les forces de sécurité.

Au-delà de l'aspect juridique et sécuritaire, la stratégie mauritanienne privilégie l'approche politique en consolidant l'État de droit et une diplomatie tournée vers la résolution des crises, tout en essayant de satisfaire les demandes économiques et sociales des citoyens.

À ce titre, l'adhésion active des citoyens est considérée comme un enjeu essentiel pour éradiquer le terrorisme. Il s'agit de gagner la bataille des idées face à l'islamisme radical en privilégiant l'enseignement et la culture ainsi que la mise en valeur de l'islam. De même que l'institution, depuis 2011, d'un outil d'étude et de prospection, en l'occurrence l'Institut mauritanien d'études stratégiques (IMES) est considérée comme un outil d'aide à la décision politique dans les domaines de la stabilité, de la défense et de la sécurité.

En Tunisie

Après les attentats sanglants et sans précédent du Musée du Bardo (25 mars 2015 ; 24 morts et 45 blessés) et de l'Hôtel Imperial de Sousse (26 juin 2015 ; 39 morts et 39 blessés) qui constituent « un tournant radical »¹, la Tunisie a promulgué la Loi organique n°26-2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent².

Auparavant, la Tunisie avait adopté une Loi n°75-2003 relative au soutien aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent³. Critiquée par sa définition

¹ <https://inkyfada.com/fr/2015/06/27/strategie-terroriste-tunisie-propagande-immersion/>

² <http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/tf2015261.pdf>

³ https://www.imolin.org/doc/amlid/Tunisia/Tunisia_Loi_No._2003-75_relative_au_soutien_des_efforts_internationaux_de_lutte_contre_le_terrorisme_et_a_la_repression_du_blanchiment_dargent.pdf

trop large du terrorisme et par le manque des précisions des textes incriminant l'incitation et l'apologie du terrorisme¹, elle a été réformée par une Loi du 12 août 2009 puis remplacée, après la chute du régime de Ben Ali, par la Loi n°26-2015 du 25 juillet 2015.

Outre les dispositions générales stipulant qu'en cas d'actes terroristes, la peine de mort ou l'emprisonnement à vie est remplacée par une peine d'emprisonnement de vingt ans, la nouvelle Loi n°26 du 25 juillet 2015 détaille les peines en fonction des actes commis, en fixant les attributions du pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme, l'organe chargé des infractions terroristes et des infractions connexes. Le Pôle est composé des représentants du ministère public, des juges d'instruction, des juges des chambres d'accusation, des juges des chambres criminelles et correctionnelles des tribunaux de première instance et d'appel.

La Loi prévoit également la création, auprès de la présidence du gouvernement, d'une Commission nationale de lutte contre le terrorisme dont la mission est le suivi et l'évaluation des résolutions onusiennes en matière de lutte contre le terrorisme², la proposition de mesures nécessaires à prendre à l'égard des personnes et des organisations impliquées dans les actes terroristes, la réalisation d'études et de formations spécialisées, le pourvoi d'avis sur les textes juridiques relatifs au terrorisme, la communication et la diffusion d'une conscience morale auprès des citoyens.

La Loi organique 2015-26 a été modifiée et complétée³ par la Loi organique 2019-9 du 23 janvier 2019. Plusieurs articles de la Loi organique de 2015 ont ainsi été amendés, notamment ceux qui

¹ http://www.omct-tunisie.org/wp-content/uploads/2014/PressRelease/Commentaire%20projet%20de%20loi%20contre%20terrorisme_201408_fr.pdf

² Le décret gouvernemental n°2018-1 du 4 janvier 2018 portant sur les procédures de mise en œuvre des résolutions prises par les instances onusiennes compétentes liées à la répression du financement du terrorisme ; le décret gouvernemental n°72-2019 du 1er février 2019 fixant les procédures d'exécution des décisions des organismes internationaux compétents portant sur l'interdiction du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

³ <https://legislation-securite.tn/fr/node/104480>

comportaient des risques en matière de droit au procès équitable pour tous les citoyens et des libertés publiques assurées par la Constitution¹. De même que des engagements ont été pris par le législateur tunisien envers le Groupe d'action financière (GAFI) relatives à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Outre l'interdiction de l'armement et des armes de destruction massive, la nouvelle Loi réserve un traitement spécial, par le Pôle Judiciaire de lutte contre le terrorisme, aux enfants impliqués dans des actes terroristes, en tenant compte des spécificités de cette catégorie d'âge.

Quant à la peine de mort pour infraction terroriste, elle n'est prévue que pour le cas de crime de viol (article 29, 4^e paragraphe nouveau).

Dans l'article 40 (2^e paragraphe nouveau), il est indiqué que le pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme se compose de représentants du ministère public, des juges d'instruction, des juges des chambres d'accusation et des juges des chambres criminelles et correctionnelles de première instance et d'appel. Il comprend également des représentants du ministère public, des juges d'instruction, des juges des chambres d'accusation, un juge pour enfants et des juges du tribunal des enfants de première instance et d'appel spécialisés dans les affaires des enfants.

En juillet 2016, la Tunisie a adopté une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme². Cette stratégie s'articule autour de quatre piliers fondamentaux : la prévention, la protection, la poursuite et la réponse³.

Il s'agit, d'abord, de prévenir contre la radicalisation et le recrutement des terroristes, en les privant des moyens d'agir.

¹ https://www.asf.be/wp-content/uploads/2017/02/ASF_TUN_RapportTerrorisme_201702_FR.pdf

² <http://www.cnct.tn/wp-content/uploads/2018/11/strat%C3%A9gie-nationale-2016-FIN-ALE-2-8-sept-2016-pdf.pdf>

³ La stratégie tunisienne est manifestement inspirée de la stratégie européenne qui s'appuie sur quatre piliers : la prévention, la protection, la poursuite, la réaction. Cf. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fight-against-terrorism/eu-strategy/#>

Ensuite, il importe de protéger les citoyens, les infrastructures et les cibles sensibles, par le renforcement de la sécurité des frontières, des transports et des infrastructures critiques. La poursuite est assurée par le développement et le renforcement des capacités de l'Etat à entraver les capacités des terroristes de planifier et de commettre des actes, en les neutralisant et traduisant devant les tribunaux de justice. Quant à la réponse, elle consiste à faire face aux conséquences d'un attentat terroriste et à atténuer ses répercussions, essentiellement par la mise en place d'une instance nationale de gestion de crise, capable d'agir et de gérer les renseignements, la communication et la coopération, en assistant les victimes et en respectant les droits de l'homme. À tout cela, s'ajoutent le travail de suivi et d'évaluation, en fonction de l'évolution du terrorisme.

En dépit de l'existence de cette stratégie porteuse d'une vision cohérente, le risque demeure fort du côté des failles et des dérapages de l'appareil sécuritaire. Celui-ci est en quête d'autonomie, tout en ayant besoin d'une véritable réforme intérieure, afin de garantir une adaptation fonctionnelle aux mutations de la société, de la politique et du terrorisme¹.

Les deux organisations terroristes qui menacent le plus la stabilité de la Tunisie sont « Ansar al sharia » basée en Libye et « Katibat Oqba Ibn Nafâa » réfugiée dans les montagnes du Chambi et de Semmama, dans la région Ouest de Kasserine, frontalière avec l'Algérie.

« Ansar al sharia » a été fondée, à la fin de 2011, par Seif Allah Ben Hassine, surnommé Abou Iyadh, amnistié après la révolution alors qu'il purgeait une lourde peine de prison. Son organisation clandestine, d'obédience salafiste djihadiste, est considérée comme responsable de l'assassinat politique des opposants de gauche, Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, et des attentats sanglants du Bardo et de Sousse.

¹ <https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/tunisia/reform-an-d-security-strategy-tunisia>

« Katibat Oqba Ibn Nafâa », brigade liée à Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), est un groupe terroriste responsable de plusieurs attaques contre les soldats de l'armée tunisienne. Elle est dotée d'un groupe de jihadistes mobiles, le long de la frontière tuniso-algérienne, et possède un portail électronique « Ifriqiya lil amam » (« L'Afrique en avant ») ainsi qu'un compte Twitter.

L'organisation Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) a été créée en 2007 et a pour ancêtre le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) qui rallia Al Qaïda, sous le leadership de Mokhtar Belmokhtar, et se retrouve aussi bien en Algérie qu'en Tunisie et dans les pays du Sahel (Mauritanie, Mali, Niger), en comptant plusieurs centaines de jihadistes dans ses rangs. Elle est en butte actuellement à une stratégie, globalement efficiente, développée par les forces nationales de sécurité. Reste que cette stratégie et les modes de gestion de la prévention et de la lutte contre le terrorisme sont l'objet de critiques de la part des organisations des droits de l'homme.

À l'issue de cette partie consacrée aux réglementations et aux stratégies des pays maghrébins, il serait utile de passer en revue celles qui influencent le contexte géopolitique maghrébin, en l'occurrence la stratégie européenne, la stratégie américaine et la stratégie onusienne en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

II. 2. Les stratégies de l'Union européenne (UE), des Etats-Unis d'Amérique (USA) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

La stratégie **européenne** de lutte contre le terrorisme, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été adoptée par le Conseil de l'Europe en 2005. Cette stratégie s'appuie sur quatre piliers¹ : la prévention, la protection, la poursuite et la réaction.

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fight-against-terrorism/eu-strategy/#>

Concernant la prévention, la priorité est de s'attaquer aux causes de la radicalisation. C'est pour cela qu'en 2008, le Conseil de l'Europe a adopté une stratégie visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement des terroristes.

La seconde priorité européenne est la protection des citoyens et des infrastructures, en réduisant leur vulnérabilité aux attaques terroristes. C'est en ce sens que le Conseil a adopté, en 2016, une directive concernant le partage des données des dossiers personnels des passagers dans les avions, afin de mener des enquêtes et de prévenir les risques d'attaques.

Par la poursuite, le but visé est d'entraver la capacité des terroristes de planifier des actions ainsi que la possibilité de les traduire en justice. D'où l'adoption par le Conseil et le Parlement européens, en mai 2015, de nouvelles règles visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Par la réaction, il s'agit de se préparer aux conséquences d'un attentat terroriste, à les gérer et à les réduire, en mettant au point des mesures de coordination en situation de crise, de protection civile, d'analyse des risques et d'assistance aux victimes du terrorisme.

La stratégie européenne se déploie à l'échelle régionale et internationale, en particulier avec les pays voisins, notamment ceux d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, là où se trouvent les zones de tension productrices et reproductrices du jihadisme.

La stratégie européenne de 2005 a été révisée en juin 2014 en relation avec les nouvelles tendances du terrorisme que sont l'apparition du phénomène des « loups solitaires », celui des combattants étrangers et de l'usage des médias sociaux par les réseaux terroristes.

En 2018, le Conseil de l'Europe a dressé le bilan¹ du plan d'action contre le terrorisme suivi entre 2015 et 2017. Ce plan d'action avait pour un double objectif : d'une part, renforcer le cadre juridique contre l'extrémisme violent et le terrorisme et, d'autre part, prévenir et combattre la radicalisation violente, par des mesures concrètes dans les écoles, les prisons et l'internet.

Deux points importants méritent réflexion avec possibilité d'en tirer des leçons pour tous les pays : œuvrer à construire des sociétés inclusives et bannir le discours de la haine prévalant dans les médias et les sphères publiques.

L'on voit ainsi comment la législation et la stratégie européennes de lutte contre le terrorisme est dynamique et évolutive, en s'adaptant aux mutations du terrorisme, de même que l'on se rend compte de l'influence qu'elles exercèrent, dans le cadre de la coopération internationale, sur les législations et les stratégies maghrébines contre la radicalisation et l'extrémisme violent menant au terrorisme.

La nouvelle stratégie **américaine** de lutte contre le terrorisme (« National Strategy for Counter Terrorism of the USA »), proposée par le Président Trump, part du principe que les Etats-Unis d'Amérique sont une « Nation en guerre » et que le principal ennemi à abattre est le jihadisme islamique².

Elle est le prolongement de l'ancienne stratégie lancée par le Président Bush de « guerre contre la terreur » en réplique aux attentats du 11 septembre 2001, sauf qu'elle fait face à un terrorisme mobile et radical qui impose une guerre concertée et globale.

La stratégie américaine de lutte contre le terrorisme et les armes de destruction massive (ADM) a pour principe directeur : « America

¹ <https://rm.coe.int/sg-inf-2018-7-lutte-contre-l-extremisme-violent-et-la-radicalisation-c/16807c0d4c>

² The White House, *National Strategy for Counterterrorism of the USA*, Washington, October 2018. Lien : <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2018/10/NSCT.pdf>

First », en référence au nationalisme et à l'unilatéralisme d'une politique étrangère régie par Washington et suivie par l'OTAN et le partenariat international, dans le cadre de rapports d'hégémonie et d'influence.

L'objectif principal de la nouvelle stratégie américaine est de venir à bout de l'extrémisme violent et de vaincre le terrorisme, en tarissant ses sources de financement, ses capacités à recruter et à radicaliser, en adoptant une politique de prévention et de protection contre ses actions.

La démarche suivie en face de la menace terroriste, identifiée principalement dans l'organisation Deach et les autres groupes extrémistes violents, est de neutraliser leurs menaces au niveau des sources territoriales, logistiques et financières.

En parallèle est lancée une stratégie de contre-terrorisme à plusieurs dimensions : sécuritaire, juridique, politique et communicationnelle.

Le contre-terrorisme américain se déploie le long des frontières nationales et internationales afin d'assurer la sécurité vis-à-vis des menaces terroristes et développer des politiques appropriées en vue de la protection des infrastructures et du renforcement de la confiance des citoyens. De là le rôle de la société civile et des moyens d'information dans le combat contre l'idéologie extrémiste lors même que la stratégie adoptée vise à la réintégration des combattants détenus et à l'accueil des familles de combattants par leurs communautés¹.

Créé en 2011, le *Centre des Nations Unies* de lutte contre le terrorisme s'est fixé pour mission d'aider les États membres à renforcer leurs capacités et à exécuter les projets de lutte contre le terrorisme dans le monde selon les quatre piliers de la stratégie mondiale. Les quatre piliers sont les suivants :

- éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ;
- prévenir à combattre le terrorisme ;

¹ *Ibid.*, p. 22.

- étoffer les moyens dont les Etats disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et renforcer le rôle joué en ce sens par l'ONU
- garantir le respect des droits de l'homme pour tous et l'état de droit dans la lutte contre le terrorisme.

Cette stratégie a été fixée en 2006 et adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 60/288.

Lors du Xème anniversaire de la résolution, un plan d'action de prévention de l'extrémisme violent a été adopté pour combler les lacunes de la stratégie que sont essentiellement le premier et le quatrième pilier qui ont été jusque-là négligés. D'où l'importance cruciale de la prévention et du respect des droits de l'homme pour ne pas accentuer l'emprise et la diffusion du terrorisme.

Le plan d'action propose une approche concrète de la lutte et la prévention contre le terrorisme et l'extrémisme religieux. Ces deux notions, différentes et liées, sont à définir et à préciser par chaque Etat, en conformité avec le droit international des droits de l'homme¹.

Selon le plan d'action, il ne s'agit pas d'amalgamer les deux notions dans la mesure où, d'une part, l'extrémisme violent a d'autres formes de manifestations que le terrorisme et que, d'autre part, les mesures anti-terroristes ne doivent pas porter sur des expressions qui ne relèvent pas du terrorisme, tels que les mouvements sociaux ou les mouvements d'émancipation.

L'extrémisme violent recrute à large échelle au niveau mondial et il a de graves conséquences politiques qui sapent la paix et la sécurité, le droit et le développement durable. D'où la nécessité d'une action collective orientée vers la coopération internationale.

Quant aux situations et facteurs favorisant sa diffusion, elles sont multiples et complexes. En effet, l'on peut distinguer deux grandes

¹ <https://www.un.org/fr/counterterrorism/>

catégories de facteurs qui ressortent des enquêtes qualitatives par entretien, sachant qu'il n'existe pas, selon l'ONU, de données statistiques fiables qui nous renseignent sur les raisons de la radicalisation.

Les deux grandes catégories de facteurs sont d'un côté, la situation structurelle et conjoncturelle qui pousse vers l'extrémisme violent et, de l'autre, le parcours individuel et les motivations personnelles qui attirent et jouent un rôle déterminant dans le passage du mécontentement à l'action violente.

En juin 2018, une Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme eut lieu au siège de New York, avec pour objectif le renforcement de la coopération internationale contre un phénomène en constante évolution.

Il se trouve que 16 entités des Nations Unies exécutent plus de 270 projets de l'extrémisme violent dans 84 pays du monde qui en ont fait la demande¹. Parmi ces projets, l'un des plus importants est celui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) consacré à la prévention de l'extrémisme violent.

Ce cadre stratégique élaboré en mars 2016 et révisé en février 2017 vise à prévenir l'extrémisme violent par la promotion d'un développement inclusif, par la tolérance et le respect de la diversité.

En septembre 2017, le PNUD a publié une étude intitulée : « Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs » fondée sur des entretiens avec 718 personnes originaires du Cameroun, Kenya, Niger, Nigéria, Somalie et Soudan.

Le PNUD a également mené une campagne #ExtremeLives sur Facebook consistant à montrer, par le biais d'une série d'entretiens diffusés directement, les visages de l'extrémisme en Asie. Ont ainsi été abordés les thèmes de la radicalisation, les méthodes de

¹ <https://www.un.org/fr/counterterrorism/hlc/prevention-of-violent-extremism-as-condu-cive-to-terrorism.shtml>

recrutement des extrémistes, le sort des femmes dans le contexte de l'extrémisme et le répertoire d'action des personnes ordinaires contre la propagande extrémiste.

De son côté, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) mène une action multisectorielle ambitionnant de donner aux jeunes femmes et hommes les moyens de réaliser leur potentiel en tant qu'acteurs du changement. Dans le cadre de sa stratégie « Education à la citoyenneté mondiale », elle s'efforce d'aider les pays à exécuter des programmes visant à rendre les jeunes autonomes, intégrés et moins perméables aux discours extrémistes.

Parmi les nombreux et précieux documents de l'ONU, deux nous intéressent particulièrement pour l'élaboration de la stratégie maghrébine, en l'occurrence le 8^e rapport du SG de l'ONU publié en février 2018 sur la menace que représente Daech et l'étude publiée en 2019 par le Comité du Contre-terrorisme sur « Gender Dimensions of the Response to Returning Foreign Terrorists Fighters : Research Perspectives ».

Dans le 8^e rapport du SG de l'ONU consacré à la menace de Daech sur la paix et la sécurité dans le monde, les structures et les actions de l'Organisation extrémiste sont pointés dans les différentes régions. Il est également fait mention des problèmes de retour à travers la trilogie « poursuites, réadaptation et réinsertion »¹.

Contrairement aux pratiques issues des stratégies élaborées par les Etats, il est recommandé de ne pas séparer les trois volets, les poursuites de la réadaptation et de la réinsertion, et de tenir compte de l'âge et du sexe des hommes, femmes et enfants.

La démarche à suivre est appelée à être pluri-institutionnelle, intégrée et appropriée pour que les actes terroristes ne demeurent pas impunis, tout en facilitant la réinsertion des anciens membres des groupes terroristes dans leurs communautés.

¹ https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2019/02/N1901938_FR.pdf

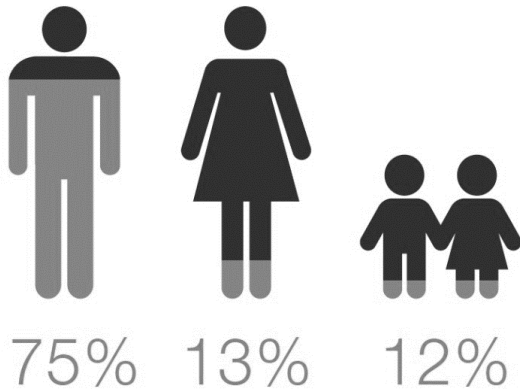
En plus des systèmes de justice pénale qui sont mis à rude épreuve par le retour des combattants, notamment les femmes et les enfants, les autorités judiciaires sont appelées à respecter les normes internationales et les procédures d'impartialité. Et il est clairement énoncé que les risques de radicalisation risquent de s'exacerber si les traitements subis et les conditions de détention portent atteinte aux droits et à la dignité humaine.

L'importante étude relative aux « Gender Dimensions of the Response to Returning Foreign Terrorists Fighters : Research Perspectives »¹ a été publiée, en février 2019, par le Comité de Contre-terrorisme - Directoire exécutif (CTED) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Cette étude met à notre disposition des données de base concernant les femmes qui ont voyagé vers les zones de conflit, en Irak et en Syrie, avec l'indication des pays d'origine et des indicateurs démographiques.

Les chercheurs estiment que seules 4% des « revenants » d'Irak et de Syrie sont des femmes ; lesquelles représentent 5% de ceux qui se sont rendus dans les zones de conflit.

¹ https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2019/02/Feb_2019_CTED_Trends_Report.pdf

Figure 1 : Number of foreign ISIL affiliates in Iraq and the Syrian Arab Republic



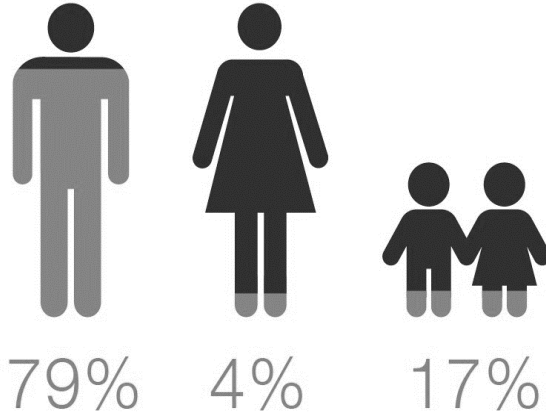
Total foreign IS affiliates in Iraq and Syria: 37,497 – 41,490

Foreign female IS affiliates in Iraq and Syria: 4,162 – 4,761

Foreign minor IS affiliates in Iraq and Syria: 3,704 – 4,640

Confirmed children born in Iraq and Syria: 730

Figure 2 : Number of returnees to countries of departure



Total returnees from Iraq and Syria: 7,145 – 7,366

Female returnees from Iraq and Syria: 256

Minor returnees from Iraq and Syria: 411 – 1,180

Ces statistiques incitent à étudier les raisons qui font que peu de femmes reviennent vers leurs pays d'origine, en pensant à la possibilité de les aider à revenir dans des conditions humaines et à affronter l'épreuve du retour pour celles qui sont déjà revenues. Ceci dit, il existe peu de recherches sur les femmes dont on ignore le vécu, l'implication et le sort dans les zones de conflit, en temps de guerre et en temps de paix forcée.

Ce qui est remarquable pour le cas des « revenantes » maghrébines, c'est que malgré leur nombre réduit, les Tunisiennes sont majoritaires suivies des Marocaines alors que, d'après les sources officielles, il n'y a pas d'Algériennes. L'élément explicatif pourrait consister en la pacification et désamorçage de la menace terroriste dans ce pays, depuis deux décades, qui avait tiré la leçon de « la décennie noire » et apporté les solutions à l'action et au départ des combattants vers les zones de conflit, en particulier l'Afghanistan, où les femmes suivaient leurs maris engagés dans le jihad, avec l'organisation Al-Qaida. Rien de tel pour les Algériennes qui ne seraient plus intéressées par la cause jihadiste gérée principalement, ces dernières années, par l'Etat islamique Daech. D'où leur invisibilité dans les statistiques et les analyses du phénomène de l'extrémisme violent, du point de vue du genre. Seuls 87 jihadistes hommes algériens sont rentrés de Syrie et d'Irak contre 800 Tunisiens et 220 marocains, selon les chiffres livrés par l'étude de Zurich conduite par Lisa Watanabee.

Alors que plusieurs études ont été axées sur le genre, de nouvelles recherches sondent les masculinités afin justement de mieux cerner les pratiques genrées et le rapport des hommes et des femmes à la radicalisation menant à la violence pour la simple raison que « débiller les dynamiques de genre et les structures de pouvoir ouvrirait une voie pour les recherches futures ».

Le genre impacte le recrutement des terroristes et les femmes sont sujettes au recrutement sur les réseaux sociaux plutôt qu'ailleurs.

Or, les tribunaux sont enclins à plus de tolérance envers les femmes en raison de l'idée préconçue que les femmes ont moins de pouvoir que les hommes et, du coup, il y a moins d'intérêt pour qu'elles soient réhabilitées et réintégrées, ce qui réduit la possibilité de déradicalisation et augmente le risque de rechute dans l'extrémisme violent.

III. Les fondements de la stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le terrorisme et le retour des femmes jihadistes des zones de conflit

À la lumière du cadre méthodologique élaboré dans la première partie et des législations et stratégies maghrébines, européennes, américaines et onusiennes présentées dans la seconde partie, nous nous proposons d'*esquisser une stratégie maghrébine, commune aux cinq pays membres de l'Union du Maghreb*.

Il est à préciser que chaque pays du Maghreb possède une législation et une stratégie dont nous tiendrons compte pour trouver des éléments fédérateurs au sein de la stratégie maghrébine qui demande à être adaptée au contexte régional et international ainsi qu'aux mutations du terrorisme et de la globalisation.

L'élaboration d'une stratégie suppose un cadre de référence articulé à un contexte ainsi que des orientations ou des axes stratégiques déclinés selon des objectifs eux-mêmes définis en fonction d'un plan d'action avec une mission, une vision et des valeurs partagées.

Pour être efficace, la stratégie ne peut être que mobilisatrice des volontés et des énergies de tous les acteurs : les institutions de l'Etat, la société civile et l'ensemble des citoyens.

La problématique qui se pose, sous forme d'une série de questions, est la suivante :

Quelle posture adopter face aux « revenants », hommes, femmes et enfants ? Comment agir face à des individus radicalisés ? Est-il possible

de les déradicaliser et de les réintégrer en société ? Comment les réinsérer dans le milieu professionnel, éducatif, familial et dans la vie publique ? Comment reconstruire, avec eux/elles, le lien social selon une modalité inclusive ?

C'est dire que la problématique de l'étude est celle de la citoyenneté en devenir confrontée qu'elle est au défi des jihadistes de retour. En d'autres termes, il s'agit de construire une citoyenneté qui n'est plus celle verticale octroyée par l'Etat, ni celle recherchée obstinément par la violence orientée contre l'Etat, mais celle participative et inclusive.

Le cadre de référence de la stratégie de lutte et de prévention du phénomène du retour des femmes des zones de combat vers les pays maghrébins a pour point focal *la déradicalisation*, étant donné que les femmes en question ainsi que les hommes et les enfants qui les accompagnent ont été radicalisées avant le départ et/ou tout au long de leur séjour dans les zones de tension.

Or, il s'agit au retour de ces jihadistes de ramener celles et ceux qui étaient et demeurent impliqués dans le jihadisme à une rupture avec le jihad et à une réintégration réelle en société.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de clarifier d'abord le cheminement de la radicalisation puis de fixer les contours de la déradicalisation qui est la finalité du plan stratégique de lutte et de prévention à l'égard du retour des femmes maghrébines des zones de conflit.

Par radicalisation, on entend « le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel »¹.

Si la radicalisation prend plusieurs formes selon les contextes et les périodes historiques, le jihadisme constitue « la transposition

¹ Khosrokhavar, *op. cit.*, pp. 7-8.

privilegiée de la nouvelle radicalisation en Occident et dans le monde musulman »¹.

Le jihadisme n'est que la version islamiste de l'extrémisme violent. Il se légitime au nom de l'islam, lu et revu par le salafisme radical qui oppose l'Islam à l'Occident, selon une vision dichotomique et réductrice de guerre de civilisations.

Après le « printemps arabe » qui éclot en 2011 et qui s'accompagne d'une crise de l'Etat, il y a eu, à la fois, l'émergence du Califat islamique « Daech » et la reconstitution de l'Organisation al-Qaida, d'une manière décentralisée et localisée (Syrie, Sinaï, Libye, frontières tuniso-algériennes, Sahel...).

En tenant compte de la géostratégie sans s'y limiter, l'extrémisme violent dont le jihadisme est la forme dominante, apparaît comme étant l'indice d'un profond malaise social et culturel, combiné à l'exclusion économique dans une culture de masse profondément égalitaire et un contexte de globalisation entraînant une perte de repères identitaires et un sentiment profond d'oppression et de frustration².

La radicalisation est un processus complexe où s'entremêlent l'économique, le politique, le social, l'idéologique et l'identitaire dans un monde où l'Etat-nation est de plus en concurrencé et dépassé par les logiques de la globalisation.

Concrètement, pour que la radicalisation opère auprès d'un individu ou un groupe d'individus, il faudrait la conjonction de quatre facteurs déterminants, à savoir :

- Le besoin de reconnaissance chez tout musulman qui se sent opprimé en tant que musulman, marginalisé au niveau socio-économique et au niveau culturel-civilisationnel, dans un monde de plus en plus globalisé et aux contours identitaires flous.

¹ *Ibid.*, p. 181.

² *Ibid.*, pp. 184-185.

- L'idéologie jihadiste imprégnant l'imaginaire des « convertis » en les arrimant à l'utopie, de sorte que le passé des premiers temps de l'islam - prophétique et califal - devient la référence narrative majeure, orientée qu'elle est vers la glorification de sa propre religion et l'intolérance à l'égard des autres croyants et incroyants, par le biais du « takfirisme » ou excommunication (terme ecclésiastique désignant la mise hors de la communauté).
- La culture de la mort qui pousse le jihadiste à tuer et à se faire tuer pour exister et revivre dans l'au-delà en tant que martyr de l'islam promu à l'héroïsme et à l'éternité du paradis.
- Le réseau social (« Network ») en tant que mode de communication, de diffusion, de visibilité et de construction du leadership radical et fluide pour les individus qui se convertissent au jihadisme.

Pour les experts du PNUD, les moteurs (« drivers ») de la radicalisation consistent dans les facteurs de poussée (« push factors ») et d'attraction (« pull factors »), à savoir d'un côté les conditions et le contexte structurel conduisant à l'extrémisme violent et, de l'autre, les motivations individuelles et les processus qui transforment les idées en actions violentes.

Les conditions et le contexte qui poussent vers l'extrémisme violent sont le manque d'opportunités économiques, la marginalisation et la discrimination, la mal-gouvernance et les violations des droits de l'homme, les conflits non-résolus et la radicalisation dans les prisons.

Les motivations individuelles et les processus qui poussent vers la radicalisation incluent les griefs et la victimisation induite par la domination, la subjugation envers la puissance extérieure, les idéologies et les interprétations radicales de la religion, les différences culturelles et ethniques ainsi que le leadership recherché à travers les réseaux sociaux.

Plus spécifiquement, le Plan d'action proposé par le PNUD retient cinq moteurs (« drivers ») de l'extrémisme violent¹, en l'occurrence :

- Le manque d'opportunités économiques,
- La marginalisation et la discrimination,
- La mal-gouvernance et les violations des droits de l'homme,
- Les conflits prolongés et non-résolus,
- La radicalisation dans les prisons.

Qu'en est-il alors de la déradicalisation en tant qu'antidote à l'extrémisme violent ?

La déradicalisation est « un type d'action destiné à ramener ceux qui se sont engagés dans le jihadisme vers une « normalité » définie par le renoncement à la violence comme solution aux maux dont souffre la société »².

À l'instar de la radicalisation, la déradicalisation diffère selon les sociétés et les politiques étatiques de sorte que celle qui prévaut dans les sociétés autoritaires n'est pas la même que celle existant dans les sociétés démocratiques.

Du coup, les types d'action peuvent être évalués en fonction du respect ou du non-respect des droits de l'homme (tortures, chantages, pressions psychologiques vis-à-vis des détenus) et également de la collaboration des différents services (police, ministères, municipalités, experts, groupes de voisinage...).

Bref, il s'agit de respecter la conscience des individus et les droits de l'homme qui englobent tout le monde, y compris ceux qui sont impliqués dans des actes d'extrémisme violent, en gardant à l'esprit que la radicalisation résulte d'une défaillance de l'Etat à plusieurs niveaux : économique, politique, juridique, culturel et communicationnel.

¹ <https://www.unodc.org/e4j/en/terrorism/module-2/key-issues/drivers-of-violent-extremism.html>

² *Ibid.*, p. 177.

La solution sécuritaire qui est absolument nécessaire pour la protection de l'Etat et de la société contre la violence terroriste n'est pas la panacée mais l'une des composantes d'une stratégie globale de lutte contre le terrorisme. En effet, le tout sécuritaire est responsable de l'éclosion du terrorisme qui se nourrit des frustrations économiques et des politiques répressives.

Etant donné que l'extrémisme violent est un phénomène complexe et global, multidimensionnel et internationalisé au niveau de ses pratiques, la lutte contre ce phénomène qui est au cœur de la bataille contre le terrorisme ne peut-être que globale et genrée.

Autrement dit, la stratégie de lutte contre l'extrémisme violent est appelée à prendre en considération les rapports hommes/femmes/enfants, tout en axant le propos sur le retour des femmes jihadistes des zones de conflit vers les pays du Maghreb.

C'est pour cela que nous proposons, dans la présente contribution, une double stratégie : générale pour les « revenants » et spécifique pour les « revenantes ».

Les deux stratégies sont bien évidemment à fusionner au sein d'une stratégie maghrébine générale, intégrant les différentes dimensions de l'extrémisme religieux et les rapports de genre.

III. 1. La stratégie générale pour les « revenants » (hommes, femmes et enfants jihadistes)

La stratégie générale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au Maghreb est basée sur un certain nombre d'axes ou de piliers stratégiques qui la fondent en finalité et en valeur, autrement dit en efficacité - adaptation des fins aux moyens de lutte - et en ethos de vie - en fonction d'une valeur ultime qui est la citoyenneté inclusive.

Car il ne s'agit pas seulement de prévenir et de lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent mais de réinsérer et de

réintégrer en société les femmes, les hommes et les enfants de retour des zones de combat vers les pays du Maghreb.

Ces axes sont, de fait, des recommandations, pour les décideurs, les experts et les acteurs de la société civile nationale, régionale et internationale.

- Le premier axe de la stratégie maghrébine est la promotion de la connaissance et de l'accès aux bonnes pratiques existantes à l'échelle régionale, continentale et internationale.

Le constat général au Maghreb est le manque d'accès à l'information disponible et les difficultés d'enquête dans les milieux jihadistes, aussi bien dans les prisons que dans la vie publique. Or, cette lacune documentaire concernant les statistiques, les fiches personnelles et les représentations ainsi que les pratiques des radicalisés est un obstacle à la connaissance du phénomène qui demande, pour être maîtrisé et combattu, à être connu dans les détails, en dehors des craintes sécuritaires qui n'ont plus de raisons d'être dans le monde relié de la communication globale, celui du XXI^e siècle.

Les autorités maghrébines auraient intérêt à établir et à rendre publiques les statistiques et les données relatives au départ et au retour des jihadistes.

La tendance à minimiser et à amoindrir le nombre de départs et de retours des jihadistes - d'où les décalages entre les statistiques nationales et internationales - ne résout pas la question du danger du phénomène. Au contraire, elle pousse les citoyens à douter de l'information officielle, à succomber aux rumeurs et à chercher à s'informer ailleurs.

La vulgarisation et la dissémination de la connaissance existante auprès des gouvernements et des opinions publiques aiderait à comprendre le phénomène, à en débattre et à y apporter des réponses préventives appropriées. L'information axée sur la documentation est essentielle.

En facilitant les enquêtes empiriques par la mise en contact des chercheurs et des jihadistes - en détention ou en liberté -, les administrations publiques, notamment les ministères de l'intérieur et de la justice, pourraient recueillir des données qualitatives supplémentaires aux informations obtenues par les appareils sécuritaires.

En plus des statistiques et des enquêtes qualitatives qui sont nécessaires à la connaissance du phénomène du retour des jihadistes, hommes, femmes et enfants, un certain nombre de bonnes pratiques gagneraient à être identifiées et partagées entre les pouvoirs publics, les organisations de la société civile nationale, ainsi que les partenaires internationaux qui ont les moyens matériels et intellectuels de l'information et de la communication.

Au-delà de cette connaissance partagée, il est essentiel que les pays du Maghreb développent leurs propres connaissances et récits des raisons et « moteurs » (« drivers ») ayant mené à l'émergence et à l'extension du phénomène du départ et du retour des jihadistes.

À ce titre, la création d'un Centre maghrébin de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent s'impose d'urgence afin de produire des études, des conclusions et des recommandations « endogènes » qui pourraient être mises au service des décideurs.

Outre les fonctions de documentation et de recherche scientifique, le Centre prendrait en charge la formation du personnel spécialisé dans la déradicalisation, en organisant des sessions périodiques assurées par des experts maghrébins et internationaux.

Ce Centre de documentation, de recherche et de formation gagnerait à être créé par l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et conçu selon une structure mobile et souple rendue possible par le lancement d'un Réseau maghrébin de chercheurs spécialisés dans le terrorisme qui contribue à la connaissance scientifique, par l'échange et le partage des informations, des études et des bonnes pratiques via un site

internet actualisé en fonction des données recueillies à l'échelle nationale, régionale et internationale.

La coopération entre le Centre maghrébin et les centres internationaux de documentation, de recherche et de formation sur le terrorisme est nécessaire en vue d'une meilleure connaissance et une lutte efficace et coordonnée contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

- Le second axe de la stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le terrorisme est militaro-sécuritaire avec ce qu'il suppose comme coordination à l'échelle régionale et internationale.

Le terrorisme étant un fléau qui menace la stabilité et la sécurité des Etats et des populations civiles, il est nécessaire et urgent de le combattre sur le plan sécuritaire et militaire en l'affrontant sur le terrain militaire et en surveillant, par le biais des services de renseignements, ses mouvements réels et virtuels sur le terrain et également sur les réseaux sociaux de communication.

Etant un phénomène global qui transcende les frontières nationales même s'il prend racine et se développe à l'échelle locale - cas d'al-Qaida en Afghanistan ou de Daech en Irak et en Syrie - le terrorisme nécessite une lutte globale, de toutes les nations et organisations internationales.

Le terrorisme n'étant pas un phénomène statique, il évolue en fonction du contexte et des mutations de l'organisation et de la mondialisation d'où les défis posés à la lutte anti-terroriste qui est appelée elle-même à évoluer pour prévenir et lutter contre le terrorisme.

La prévention consiste dans la compression du « flash to bang », la période plus ou moins courte séparant le passage de la radicalisation à l'extrémisme violent, autrement dit de l'embrigadement idéologique à l'acte terroriste.

Trois tâches semblent nécessaires à la sécurisation préventive et effective, à savoir : primo, le perfectionnement des renseignements par le suivi continu et intelligent des réseaux sociaux, l'interception des écoutes téléphoniques et l'espionnage des cellules terroristes ; secundo, la surveillance des frontières qui sont par définition poreuses en raison de leur nature maritime, montagnarde ou saharienne ; tertio, la formation, la restructuration et le rééquipement des forces armées en outils ultra-modernes, afin qu'elles puissent non seulement se défendre contre les attaques ciblées mais également porter des coups aux organisations terroristes, en les démantelant et en neutralisant leurs membres dangereux.

Bien évidemment, la sécurisation efficace de l'espace régional maghrébin comporte deux risques majeurs : d'une part, l'augmentation du budget de la sécurité et de l'armée au détriment des secteurs clefs de l'éducation, de la santé et de la culture et, d'autre part, les violations des droits de l'homme que peuvent générer les arrestations, interrogatoires et emprisonnements des jihadistes de retour ainsi que tous ceux qui sont impliqués directement dans des actes extrémistes violents.

C'est pour cela qu'il faudrait renoncer au dogme du « tout sécuritaire » et penser à des mesures autres que répressives pour prévenir et lutter contre l'extrémisme religieux, tels que les programmes de désengagement et de réhabilitation des extrémistes violents.

L'autre mesure pratique qui est de nature à rendre efficace le sécuritaire serait la création d'une Agence de renseignements, à caractère autonome, sur le modèle du FBI et de la CIA. Cette structure sera chargée de recueillir des informations, de les croiser à partir d'études pointues et de les mettre à la disposition des autorités nationales et régionales, en coopérant avec les services étrangers engagés dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux.

- Le troisième axe de la stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le terrorisme est le combat contre la marginalité économique, sociale et régionale.

On ne lutte pas contre le terrorisme et l'extrémisme violent uniquement par la force des armes et par le génie du sécuritaire mais également par la prévention dirigée vers le terreau qui produit et reproduit la violence, en l'occurrence l'environnement économique et social, avec ses dimensions spatiales et régionales, là où les inégalités et les injustices prennent forme.

Par conséquent, la lutte contre le terrorisme est à engager sur le long terme, moyennant des solutions immédiates, qui permettent de résorber, autant faire que se peut, le chômage, la pauvreté, l'exclusion et la marginalité qui sont la source du terrorisme et de l'extrémisme religieux. Certes, ces phénomènes alarmants et dangereux ne sont pas dus uniquement à la pauvreté et à la marginalité mais à l'interférence de causes multiples parmi lesquelles les frustrations et les indignations ressenties face aux inégalités et aux discriminations sociales et régionales ainsi que des parcours personnels d'anomie et de délinquance.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de prendre des mesures concrètes telles que la prise en charge administrative et civile des périphéries longtemps marginalisées et mal-développées - notamment les quartiers pauvres des banlieues des grandes villes et des régions de l'intérieur - par le biais de discriminations positives à inscrire dans les plans de développement économique et social des pays du Maghreb.

Par conséquent, la lutte fondamentale contre le terrorisme s'effectue par le truchement de la gouvernance préventive et la mise en œuvre de politiques publiques à vocation sociale, valorisant la solidarité et non pas uniquement le marché et le libéralisme économique.

La lutte contre la pauvreté et les inégalités contribue à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en palliant au déficit de gouvernance qui caractérise de nombreux pays du Sud. Un tel déficit résulte de plusieurs facteurs dont le hiatus qui existe entre les élites dirigeantes et les masses au point que la relation d'Etat et de société se caractérise par l'extériorité et induit une société inégalitaire avec des sentiments d'exclusion et de frustration ressentis par l'ensemble des citoyens, notamment des jeunes scolarisés.

La solution réside dans le changement du modèle de développement et de la relation entre dirigeants et dirigés de sorte à construire une politique publique favorisant le développement de sociétés inclusives.

À partir de là, il s'avère qu'il est impérieux d'engager des réformes juridiques, économiques et sociales en vue de réduire les inégalités sociales et spatiales ainsi que les discriminations et les marginalités induites par les politiques autoritaires des Etats formés au lendemain des indépendances nationales.

Ceci dit, l'approche du (mal)développement et des marginalités n'est pas seulement à concevoir à l'échelle étatique et nationale mais au niveau du microsocial d'autant plus que nous savons que les facteurs de radicalisation ne sont pas qu'économiques et sociaux mais relèvent également de vulnérabilités psychologiques, tant individuelles que collectives.

C'est pour cela que le soutien familial et social, par le biais d'une politique de solidarité à développer par le bas - la société civile - renforcerait la politique de croissance et de développement impulsé par l'Etat.

Les deux démarches peuvent renforcer la résilience des individus et des structures collectives envers les risques de radicalisation et de passage à l'extrémisme violent.

Sur le plan pratique, l'encouragement politique et financier des citoyens des zones marginalisées pour l'exercice d'activités indépendantes telles que l'agriculture familiale et l'économie sociale et solidaire, entre autres, est de nature à développer la citoyenneté inclusive et participative.

- Le quatrième axe de la stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le terrorisme est le combat contre la corruption, la criminalité et le blanchiment d'argent.

Les phénomènes du terrorisme, de la corruption, de la criminalité et du blanchiment d'argent étaient auparavant régis par des législations distinctes. Or, depuis 2001, avec l'adoption de la résolution 1373, le Conseil de sécurité des Nations Unies reconnaît le lien entre terrorisme et criminalité transnationale.

La tendance s'est accélérée depuis au point que le lien est devenu la norme, surtout avec le début de la défaite de Daech sur le terrain des combats militaires et sa tendance de plus en plus accentuée à accéder à des fonds par le biais d'activités criminelles, associatives et individuelles, aussi bien dans les structures financières que dans les prisons où les terroristes recrutent parmi les détenus au passé criminel.

Toutes les législations des pays du Maghreb et d'ailleurs établissent un lien entre la lutte contre le terrorisme et celle contre le blanchiment d'argent et la criminalité. De même qu'il existe, partout, des lois contre la corruption et toute une administration vouée à cette lutte.

Pourtant, la corruption demeure un phénomène endémique en relation avec l'absence de transparence et les abus de pouvoir, notamment dans les pays en voie de développement et en transition démocratique. Mieux, la corruption fait corps avec le système politique et économique en gangrénant l'administration et en s'instituant au niveau des rapports entre les citoyens d'un côté et les

autorités de l'autre, de l'échelon local à l'échelon national, voire international.

Dans le discours des jeunes radicalisés, la corruption (« fassad ») est considérée comme financière et également morale. Plus, elle est perçue comme étant responsable de la déviation de la société vers le mal et la dépravation. La corruption constitue ainsi la cause principale de leur rejet de la société et de leur radicalisation en vue de l'engagement jihadiste et l'usage de la violence contre l'Etat et ses représentants.

C'est pour cela que la lutte contre la corruption et les phénomènes corollaires du blanchiment d'argent et de la criminalité est fondamentale dans la stratégie de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Sur le plan pratique, on ne peut lutter contre la corruption que par l'application des lois et la mise en œuvre de lourdes peines visant à dissuader les responsables de ces actes illégaux qui ruinent la crédibilité des institutions publiques et privées.

La lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la criminalité passe également par la diffusion d'une éthique sociale et politique à travers laquelle les responsables - ministres, députés, directeurs généraux et autres fonctionnaires et gestionnaires - donnent l'exemple en se conformant aux déclarations de biens et de revenus ainsi qu'au paiement de taxes et d'impôts.

La coordination entre les pays du Maghreb, ceux du Moyen-Orient et les pays d'Europe où des fuites de capitaux sont effectués à partir du Maghreb et du Moyen-Orient, notamment les pays du Golfe, est nécessaire pour la lutte contre le terrorisme.

Pour cela, il importe de renforcer les capacités des douanes et des administrations fiscales, des polices et des services d'enquête, afin de mettre un terme à la corruption, au blanchiment d'argent et à la circulation illicite des flux financiers.

Il s'agit également d'engager des enquêtes et de se donner les moyens juridiques et politiques nécessaires pour engager des

poursuites contre les terroristes et les auteurs des crimes organisés. Ainsi, il est impérieux d'adapter les législations en vigueur à la cybercriminalité et aux mutations du terrorisme qui recourt aux flux de communication et à la manipulation des conflits d'intérêts pour le blanchiment d'argent et le financement des milices dans les zones de tension telles que la Libye au Maghreb et la Syrie au Moyen-Orient.

- Le cinquième axe de la stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le terrorisme est la modernisation des prisons, de la police et de la justice.

De nombreuses enquêtes ont montré le rôle des prisons dans la l'engagement vers la radicalisation et l'extrémisme violent. En effet, l'univers carcéral constitue un milieu favorable à la propagande en vue de la radicalisation, étant donné la solitude des détenus et leur fragilité psychologique qui pourrait pousser certains à trouver un refuge dans la religion interprétée selon des modes doctrinaires, salafistes jihadistes.

Concernant les jihadistes, le dilemme des prisons et des centres de détention est le suivant : soit le mélange des détenus de droit pénal et de criminalité parmi lesquels se retrouvent les auteurs d'actes violents et les radicalisés tentés par l'exercice de la violence, soit un traitement à part des extrémistes violents.

Dans le premier cas, il y a un risque de propagande et de « vases communicants » entre le milieu de la délinquance et de la criminalité avec les jihadistes d'autant plus que de nombreux jihadistes ont déjà été en détention pour des actes de délinquance, notamment pour les cas des immigrés musulmans de seconde génération en Europe.

Dans le second cas, la mise à part et l'isolement des jihadistes dans des prisons réservées, sur le modèle de Guantanamo, pose la question des violations des droits de l'homme interdites par le droit international et humanitaire.

La solution intermédiaire de pavillons réservés aux jihadistes dangereux, par leur implication dans des actes de terreur avérés, pourrait servir de protection contre la diffusion de la propagande extrémiste violente, à condition de moderniser les prisons.

La modernisation des prisons, pour la plupart vétustes et surpeuplées, exige de résoudre la question de l'exiguïté de l'espace et de l'aménagement des cellules selon les normes internationales (4m2 par détenu), et en œuvrant à l'amélioration des infrastructures et de l'accueil des familles et des visiteurs, sans négliger l'importance des espaces culturels et sportifs dans l'humanisation de l'univers carcéral.

La gestion des radicalisés dans les prisons n'est guère aisée et elle exige, pour cela, la formation d'un personnel spécialisé et la mise en pratique de programmes d'éducation civique, avec la possibilité d'allègement de la durée de la détention.

La modernisation des deux secteurs de la police et de la justice est le complément nécessaire à la mise à niveau matérielle et pédagogique des prisons dans la mesure où les trois secteurs relèvent du système de sanction et de prévention contre la violence.

C'est pour cela que le respect des droits de l'homme lors des arrestations et des détentions, du droit de la défense lors des jugements et l'introduction des peines de substitution civile aident à ne pas succomber au ressentiment contre les autorités qui est à l'origine du sentiment d'injustice et de révolte menant à la radicalisation et à l'extrémisme violent.

- Le sixième axe de la stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le terrorisme est la réforme de l'éducation, des médias et de la culture.

C'est souvent dans les manuels scolaires que prend naissance l'intolérance religieuse et politique entretenue par l'idéologie

jihadiste en vue de la radicalisation et de la légitimation de l'extrémisme violent.

Les médias, notamment les réseaux sociaux et les télévisions satellitaires, nourrissent également l'idéologie extrémiste en diffusant des messages de haine de l'autre et des autorités en les présentant comme impies (« kuffâr ») méritant le châtement (« 'iqâb ») divin, dans la vie et dans l'au-delà.

La prévention et la lutte contre l'intolérance véhiculée par la radicalisation et l'extrémisme violent passe nécessairement par la réforme de l'éducation, des médias et de la culture en vue de sensibiliser les jeunes aux droits de l'homme, à la diversité culturelle et ethnique, à la coexistence des religions et des civilisations.

Bien évidemment, les réformes de ces secteurs ne constituent pas une tâche aisée en raison de la résistance des courants fondamentalistes qui mènent une guerre contre les idées modernisatrices présentées comme des « innovations blâmables », voire des violations de la loi divine telle que consignée dans le Coran, lu et interprétée selon une vision dogmatique, salafiste jihadiste.

C'est pour cela que les réformes passent par un long combat de sensibilisation et par l'organisation de débats culturels et politiques nécessitant une démocratisation de la vie publique et une ouverture sur les valeurs de l'universalité dans une logique de dialogue avec les particularités culturelles.

- Le septième axe de la stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le terrorisme est la réforme de l'islam et des institutions religieuses.

Le jihadisme se veut et se présente à l'opinion comme étant le « vrai islam » (« al-islam al-sah'ih' »), celui des origines, remontant au temps prophétique et califal, tel que consigné dans le Livre saint. Or, il n'en est rien puisqu'il s'agit d'une conception mythique et an-historique. En réalité, le jihadisme est une interprétation

idéologique, de type rigoriste et dogmatique. Non seulement le jihad musulman n'a pas une vocation guerrière première et constitue plutôt un effort spirituel, individuel et collectif, pour accomplir le bien et éradiquer l'injustice. Mais, en plus, le jihadisme est en contraction avec l'islam historique entretenu par les savants et pratiqué par les peuples depuis des siècles. Cet islam-là, l'islam historique, est la meilleure réponse et réfutation de la tentation radicale et de l'extrémisme violent.

C'est en valorisant et réhabilitant l'islam historique avec ses multiples versants - officiel, spirituel-soufi, confrérique et populaire - qu'il est possible de combattre le jihadisme islamiste qui mène à la violence, à la guerre et à la destruction de la culture et de la civilisation, comme en témoignent le cas de Palmyre (« Tadmur ») et, auparavant, celui de Bamiyan en Afghanistan.

Sur le plan pratique, il s'agit de réformer l'islam par la formation moderne des imams et des « morchidetes », la diffusion d'une éducation religieuse tolérante et l'ouverture des médias et du monde de la culture sur le dialogue des religions et des civilisations.

À ce titre, chaque pays maghrébin possède une tradition d'ouverture à renforcer et une expérience de réforme religieuse à appuyer. De même que certaines expériences pourraient être réévaluées et mises à profit au niveau de la stratégie maghrébine, entre autres la réforme mauritanienne du champ religieux engagée depuis 2002, l'approche marocaine multisectorielle de restructuration du champ religieux depuis 2003 et également, pour prendre un exemple non-maghrébin, l'approche de Genève qui se veut le lieu de recherche et d'initiatives sur le dialogue interreligieux et interculturel.

III. 2. La stratégie spécifique aux « revenantes » (femmes et enfants jihadistes)

En vue de l'élaboration de la stratégie spécifique aux femmes « revenantes » des zones de conflit vers les pays du Maghreb, nous

partons de trois constats fondamentaux avant de fixer les axes de la stratégie.

Le premier constat, qui vaut autant pour les hommes que pour les femmes, est qu'il n'existe pas un profil type du jihadiste, mais on trouve des caractéristiques communes et récurrentes.

Parmi ces caractéristiques, il y a la dimension générationnelle consistant dans l'appartenance à la catégorie jeune - entre 18 et 30 ans en moyenne -, un certain niveau d'instruction plus ou moins élevé et pouvant permettre d'être diplômé de l'université, une rupture avec le père, la précarité relative et la résidence dans un quartier pauvre, la fragilité psychologique, le statut de célibataire ou de nouveau marié avec un ou deux enfants, formant avec leur mère choisie librement une cellule familiale moderne, la fréquentation d'une mosquée salafiste, l'usage de l'Internet et la fréquentation des sites jihadistes, la radicalisation récente après une vie « normale » voire « dévergoncée » ainsi que le passage, notamment pour les hommes émigrés de la seconde génération - les « born again » -, par la délinquance et la prison, etc.

Le second constat est l'augmentation sensible du nombre de femmes souvent très jeunes recrutées par les réseaux sociaux, avant la défaite militaire de Daech sur le terrain. Elles adhèrent volontairement au projet jihadiste sans pour autant être sous l'emprise psychologique d'un homme. En fait, l'attrait féminin pour le jihad est paradoxal dans la mesure où « leur militantisme et servitude vont de pair »¹. Certes, beaucoup de femmes sont partis dans les zones du jihad pour suivre leurs maris, apprendre le Coran et combattre les impies (« kuffars ») et gagner ainsi une place au paradis. Mais, contrairement à l'organisation Al-Qaida, Daech encourage le jihad familial et la formation d'une contre-société, virtuelle dans les pays d'origine et réelle sur les terres du Califat². Aussi, malgré la servitude vis-à-vis des compagnons hommes, les

¹ Cf. Olivier Roy, *Le djihad et la mort*, op. cit., p. 49.

² *Ibid.*, p. 50.

rapports de genre sont marqués par une montée du pouvoir féminin et une participation accrue des femmes à la vie publique, en particulier par le rôle d'éducatrices, d'activistes, d'initiées à la manipulation des armes, de membres de structures féminines spécialisées dans le recrutement, la surveillance et la *hisba* ou contrôle des mœurs des femmes ainsi que la participation individuelle aux attentats en tant que femmes kamikazes.

Par conséquent, le rôle des femmes jihadistes ne se limite pas à la cellule familiale. Au contraire, elles sont des « acteurs/actrices à part entière » et ne sont nullement, selon une vision stéréotypée qui se retrouve aussi bien du côté de l'opinion publique que chez les autorités, moins extrémistes violentes que les hommes jihadistes. L'expérience du Califat de Daech atteste le rôle féminin croissant, notamment au moment de la perte de son territoire, quand l'appel a été lancé lors de la bataille de Mossoul qui fut un « turning point »¹, pour des attaques féminines.

Le troisième constat est relatif aux rapports entre jihadisme, genre et masculinité, déjà évoqué dans le cadre méthodologique de la première partie et que nous allons reprendre ici, à partir du cas particulier des femmes kamikazes, pour généraliser l'hypothèse à l'ensemble du phénomène de l'extrémisme violent.

En effet, l'attentat du 29 décembre 2018, commis au centre-ville de Tunis, par une jeune fille kamikaze, diplômée de l'université, contre une fourgonnette de la police, faisant une vingtaine de blessés, a relancé le débat autour du statut et du rôle des femmes jihadistes. Néanmoins, l'étude comparative des attentats kamikazes commis au nom de mouvements d'émancipation nationale - kurde, palestinien, tamoul et autres - témoigne de l'existence d'actes suicidaires commis par des femmes. Plutôt que de verser dans une interprétation essentialiste du lien entre jihadisme et actes kamikazes, la tendance

¹ Cf. Interview with Alexandra Dier, Gender expert at the United Nations Counter Terrorism Committee Executive Director, November 22, 2019.

Lien : <https://centrefor feministforeignpolicy.org/interviews/2019/12/21/aleksandra-dier>

des nouvelles recherches est de relativiser le rapport entre la radicalité, la masculinité et la violence¹.

La dimension genre est importante pour appréhender le phénomène de la radicalisation qui peut mener vers l'extrémisme violent. Aussi, les facteurs qui poussent vers la radicalisation daechienne apparaissent comme étant identiques pour les hommes comme pour les femmes. Le vécu individuel est également similaire, à la différence que les femmes vivent la crise identitaire selon un mode de dramatisation qui mène vers le port du voile intégral (burqa) et le retrait de l'espace public contrôlé par les hommes qui apparaissent comme étant les détenteurs du pouvoir qui se donne à voir. Autrement dit, les facteurs structurels de la radicalisation sont communs mais les traits spécifiques sont genrés².

La perspective des nouvelles masculinités permet de nuancer davantage le rapport du genre à l'extrémisme religieux. La masculinité ne réfère pas uniquement à l'identité des hommes mais aux pratiques qui subordonnent les femmes aux hommes. Ce qui permet de comprendre comment l'extrémisme violent, masculin et féminin, est affecté par des facteurs internes et structurels de domination. En cela, l'intérêt de l'étude et de l'attention portée à la masculinité est d'ouvrir sur des pistes qui vont au-delà de la participation des femmes à l'extrémisme violent³, vers les luttes et les contradictions des sociétés contemporaines.

En partant de ces constats, du cadre méthodologique, des bonnes pratiques prônées par les organisations internationales et les autres pays ainsi que de la vision inclusive et participative dans le sens de

¹ Cf. Joseph Alagha & Didier le Roy, « Les femmes kamikazes, islamité et masculinité en question », Lien : <https://www.areion24.news/2019/11/29/les-femmes-kamikazes-islamite-et-masculinite-en-question/>

² Cf. Elisabeth Pearson & Emily Winterbotham, "Women Gender and Daesh Radicalization", 2017. Lien : [https://kclpure.kcl.ac.uk/portal/en/publications/women-gender-and-daesh-radicalisation\(537f74d1-7d58-46f0-adeb-104c58d0e133\)/export.html](https://kclpure.kcl.ac.uk/portal/en/publications/women-gender-and-daesh-radicalisation(537f74d1-7d58-46f0-adeb-104c58d0e133)/export.html)

³ CTED "Trends Report, Gender Dimensions of the Response to Returning Foreign Fighters: Research Perspectives", February 2019. https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2019/02/Feb_2019_CTED_Trends_Report.pdf

l'acceptation de la diversité, nous proposons les quatre axes suivants de la stratégie spécifique aux femmes « revenantes » des zones de conflit vers les pays du Maghreb :

A- Traiter les femmes « revenantes » au « cas par cas », en fonction des situations, étant donné leur nombre fort réduit et la singularité des parcours individuels ayant mené chacune à la radicalisation et éventuellement à l'extrémisme violent.

Les cas de « revenantes » sont fort variables et le spectre des cas est large, entre celles qui ont choisi le retour volontaire, celles qui ont été arrêtées, emprisonnées et expatriées, celles accompagnées d'enfants, celles veuves qui ont perdu leurs maris, celles accompagnées de leurs maris, celles qui ont participé à des actes extrémistes violents, celles dont la conviction et l'enrôlement demeure jihadiste, celles qui ont rompu avec l'organisation de l'Etat islamique et la conviction idéologique, etc.

Le traitement personnalisé de ces « personnes à risque » suppose une enquête sécuritaire à part, consacrée à toute femme de retour, ainsi qu'une prise en charge psychologique individuelle et une réinsertion professionnelle et sociale étudiée par une commission d'experts.

L'enquête sécuritaire - policière, judiciaire, militaire - est censée révéler l'implication ou la non-implication des « revenantes » dans des actes extrémistes violents.

Dans le cas de l'implication soutenue par des preuves établies par les autorités et dont les auteurs ont bénéficié de jugements de tribunaux compétents, les femmes détenues et celles également qui sont en attente de jugement devraient être isolées dans des pavillons spécialisés au sein des prisons civiles féminines et, pour les enfants, dans les centres de rééducation pour mineurs.

Après leur libération, un suivi doit être assuré au niveau de la surveillance et de la réinsertion afin d'éviter le risque de rechute dans l'extrémisme violent.

B- Ne pas séparer les femmes des enfants qui les accompagnent et œuvrer à insérer professionnellement les parents et à réintégrer socialement les familles pour ne pas provoquer des frustrations et des ressentiments et les pousser de nouveau vers la radicalisation, le repli sur soi et le rejet de l'autre.

L'attention des autorités étant focalisée sur les hommes jihadistes, les femmes et les enfants qui les accompagnent étaient perçus comme des êtres « invisibles ». Or, il s'agit de prêter une attention particulière à tous les « revenants », en particulier les femmes et les enfants, en les considérant comme des citoyens capables de se racheter, moyennant une stratégie inclusive.

En amont, il y aurait lieu de solliciter les parents et les amis pour aider les « revenantes » à se déradicaliser, en réintégrant la famille et la société, dans la mesure où, par le biais des fonctions de socialisation et d'intégration sociale, le milieu familial et le réseau de voisinage et d'amis peuvent assumer une fonction préventive contre l'extrémisme violent.

En aval, il y aurait un rôle important des services sociaux qui s'attellent à la déradicalisation par l'écoute, le dialogue et la prise en charge psycho-sociale, en aidant les « revenantes » à trouver une école pour leurs enfants, un emploi, un logement familial ; bref à retrouver une vie normale de citoyen ordinaire.

À ce titre, l'expérience de la ville danoise d'Aarhus fait référence et constitue, malgré les quelques échecs enregistrés suite au retour de certains individus dans les zones de combat, un exemple de bonnes pratiques. L'option privilégiée n'est pas la prison et la répression mais plutôt la coopération et la coordination entre la police et la municipalité pour assurer la prévention contre l'extrémisme religieux. Le modèle comprend deux domaines d'intervention : l'un à destination des individus concernés et l'autre en direction de la population générale. Pour les individus, il y a des conseils, un mentorat et une gestion des urgences pour les combattants et leurs

familles. Pour la population, il y a une sensibilisation par le biais de présentations et d'ateliers moyennant une collaboration avec les communautés locales, les mosquées et les sociétés culturelles, pour la réintégration des personnes à risques, candidats au départ ou à l'arrivée des zones de tension.

C- Assurer la constitution d'un corps professionnel spécialisé dans la déradicalisation constitué de femmes et d'hommes formés dans la perspective genre et masculinités.

Ce corps spécialisé de praticiens sera, après l'intervention des sécuritaires, des juges et éventuellement du personnel pénitentiaire, le premier point de contact social pour les « revenantes » en tant que personnes à risque.

La prévention et la lutte contre la radicalisation pouvant mener à l'extrémisme violent supposent une approche multisectorielle assurée par des professionnels formés aux techniques et méthodes de la déradicalisation et également capables de travailler en réseaux avec l'administration, les ONG et les institutions internationales.

Le personnel spécialisé, constitué de femmes et d'hommes, est censé favoriser une approche positive avec les « revenantes » afin de pouvoir aboutir à une relation de confiance et à un changement d'attitude des personnes à risque.

Pour cela, la formation nécessite une triple spécialisation : juridique, psychologique et sociologique, à même de comprendre et d'accompagner les « revenantes », par l'entretien et le suivi personnalisé et collectif.

Le personnel spécialisé sera sélectionné parmi les jeunes diplômés des formations universitaires supérieures (titulaires d'un mastère en sciences juridiques et sciences sociales et humaines) et soumis à un concours écrit et oral) avant de bénéficier d'une formation accélérée d'une année minimum par des experts de la déradicalisation, nationaux et internationaux.

Dans le cadre de cette formation théorique et pratique, l'accès et le partage des informations et de la documentation spécialisée seront assurés par des experts et des chercheurs, dans le cadre de séminaires et de stages.

La formation octroyée au personnel spécialisé sera axée sur l'approche genre avec son versant masculinités, en ayant l'objectif de transmettre un savoir multidisciplinaire et global solidaire d'une conception inclusive et participative.

Il s'agit également d'œuvrer à redéfinir, avec les revenantes, le statut et le rôle des hommes dans le processus de radicalisation et de déradicalisation. Un tel statut et rôle continuent d'entretenir le mythe de la domination masculine, en raison des frustrations subies par les hommes qui sont, de plus en plus, dépourvus de l'autorité ainsi que des moyens matériels et symboliques pour y remédier.

D- Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent par l'éducation et la culture civique

Des programmes spécialisés dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme religieux sont à prévoir aussi bien pour les jeunes que pour les adultes. Autant la prévention contre l'extrémisme violent est importante à engager dans les écoles et les centres éducatifs et culturels, autant il importe de concevoir un programme spécialisé pour les « revenants », hommes et femmes, en tenant compte des similarités et des différences de genre.

De tels programmes ont pour objectif de renforcer la résilience des jeunes, notamment des femmes, aux messages propagés par l'extrémisme violent et de favoriser les sentiments positifs d'identité et d'appartenance dans le cadre de la citoyenneté ouverte et inclusive.

Parmi les recommandations pratiques, il y aurait lieu d'organiser des discussions et des débats entre les « revenantes » consacrés aux thèmes de l'extrémisme violent, de la citoyenneté, et de

l'engagement civil en vue de rompre avec la culture de la haine et de la violence.

L'usage de l'Internet pourrait aider à diffuser une contre-culture à l'endroit des messages violents diffusés par les médias - anciens et nouveaux - et à renforcer les capacités des « revenantes » en encourageant la protection de leur vie privée et des libertés fondamentales.

L'objectif ultime est de parvenir à créer un environnement propice à l'autonomisation des femmes et à la protection, par l'éducation et la culture civique, de leurs droits en bénéficiant d'une formation adéquate consistant en l'acquisition de compétences pour devenir des citoyennes actives et engagées dans une société ouverte et pacifique.

Aussi, des cours et des cycles de formation sous forme d'ateliers, de stages pratiques et d'excursions sont-ils à prévoir pour les « revenants », femmes et enfants, dans le but d'assurer leur intégration sociale et culturelle.

Ces cours et cycles de formation seront organisés dans le cadre d'une coopération entre l'administration, les organisations de la société civile, l'Union du Maghreb arabe, l'Institut arabe des droits de l'homme et les institutions internationales telles que le PNUD et l'UNESCO. Celle-ci a déjà élaboré et diffusé en ligne un document de référence *La Prévention de l'extrémisme violent par l'éducation : guide à l'intention des décideurs politiques*¹.

Conclusions

Trois conclusions s'imposent au terme de l'élaboration d'une stratégie maghrébine qui s'appuie sur une approche genrée et globale de la question du retour des femmes jihadistes des zones de

¹ <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000248087>

tension vers les pays maghrébins d'origine, tout en tenant compte des stratégies nationales au Maghreb, en Europe et en Amérique ainsi que des études récentes, notamment les rapports onusiens :

1 - L'intérêt de l'approche genre combinée à l'étude des masculinités permet une lecture pertinente des facteurs sociologiques utiles à la compréhension de l'extrémisme violent et l'élaboration d'une stratégie de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. C'est dans les rapports des hommes et des femmes que se tissent la trame de la domination induisant des sentiments de frustration, de ressentiment et d'exclusion. Les femmes jihadistes gèrent la sphère privée et sont également actives dans la sphère publique en tant qu'auteurs de violences meurtrières et en tant que soutien des hommes extrémistes violents. En dépit de cette variété de rôles, les femmes sont subordonnées sexuellement et socialement à la domination masculine qui est le pivot symbolique du jihadisme.

2 - La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent ne relève pas du « tout sécuritaire » mais elle est de nature globale et multisectorielle - économique, politique, financière, éducative, médiatique, communicationnelle, culturelle et religieuse - dans la mesure où le jihadisme, cette forme dominante et contemporaine de l'extrémisme violent, est lui-même global et transnational.

3 - L'urgence de l'élaboration et de la mise en pratique d'une stratégie maghrébine de prévention et de lutte contre le phénomène de retour des « revenants », en particulier celui des femmes et des enfants, ouvre le chemin d'une réflexion et d'un débat général entre les différents acteurs - décideurs politiques et organisations de la société civile - autour des valeurs d'une société inclusive et diversifiée, de nature à accueillir tous les membres, femmes et hommes, via l'institution d'un lien civil et d'une citoyenneté de type horizontale, égalitaire et ouverte sur la globalisation des échanges et des communications.

Bibliographie sélective

Cette bibliographie sélective est consacrée uniquement aux publications relatives au phénomène du retour des jihadistes, femmes et hommes, des zones de conflit vers leurs pays d'origine. Les références utilisées dans le texte et insérées en bas de page ne sont pas reproduites dans la présente bibliographie.

- Barrett Richard, *Beyond The Caliphate: Foreign Fighters and the Threat of Returnees*, The Soufan Center, October 2017.
- Bassou Abdelhak, *Combattants étrangers : le temps des retours*, Rabat, OCP Policy Center, 2017, pp. 19-20.
- Bryson Rachel, "The Complex Challenge of Female ISIS Returnees", Tony Blair Institute for Global Change, 7th March 2018. Lien : <https://institute.global/insight/co-existence/complex-challenge-female-isis-returnees>
- Bouvier Edith & Martelet Céline, *Un parfum de Djihad*, Paris, Plon, 2018.
- Coolsaet Rik & Renard Thomas, "Loosing Control Over Returnees?", Bruxelles, Royal Institute for International Studies, Egmont Paper, 14 October 2019. Lien : <http://www.egmontinstitute.be/losing-control-over-returnees/>
- Dandois Thomas & Trégan François-Xavier, *Daech. Paroles de déserteurs*, Paris, Gallimard 2018.
- El Gharbi Iqbal, « De la femme kamikaze au djihad du sexe : une guerre faite sur le corps des femmes ». Lien : <http://womeninwar.org/wordpress/wp-content/uploads/2015/08/Beirut/7/Iqbal%20Al-Gharbi%20-%20De%20la%20femme%20kamikaze%20au%20Djihad%20du%20sexe.pdf>
- European Union, *Ran Manual. Responses to Returnees. Foreign Terrorists Fighters and their Families*, July 2017.
- أمل غرامي ومنية عرفاوي، النساء والإرهاب. دراسة جندرية (باللغة العربية)، تونس، مسكيلياني، 2017.
- Hecker Marc, *137 nuances de terrorisme. Les djihadistes français face à la justice*, Etude de l'IFRI-Focus Stratégique, avril 2018.
- Institute for Security Studies, *Africa's Response to the Threat posed by Returning Terrorist Fighters*, October 2019. Lien : <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/africas-responses-to-the-threat-posed-by-returning-terrorist->

fighters?utm_source=BenchmarkEmail&utm_campaign=PSC_Report&utm_medium=email

- سامي قلال، "المرأة والإرهاب. من التهميش إلى وهم التمكين: السجينات المحالات من أجل قضايا الإهاب نموذجاً"، (دراسة باللغة العربية)، تونس، المعهد التونسي للدراسات الإستراتيجية، ص.3.

- King's College, *From Daesh to Diaspora: Tracing the Women and Minors of Islamic State*, London, 2018.
- King's College, *From Daesh to Diaspora II. The Challenges posed by Women and Minors after the Fall of the Caliphate*, London, 2019. Liens :
<https://icsr.info/wp-content/uploads/2018/07/ICSR-Report-From-Daesh-to-%E2%80%98Diaspora%E2%80%99-Tracing-the-Women-and-Minors-of-Islamic-State.pdf>
<https://icsr.info/2019/07/26/from-daesh-to-diaspora-ii-the-challenges-posed-by-women-and-minors-after-the-fall-of-the-caliphate/>
 Pour un résumé des deux documents : <https://icsr.info/2019/07/26/from-daesh-to-diaspora-ii-the-challenges-posed-by-women-and-minors-after-the-fall-of-the-caliphate/>
- Nations Unies-Comité du Contre-terrorisme Directoire Exécutif (CTED), *Gender Dimensions of the Response to Returning Foreign Terrorists Fighters: Research Perspectives*, 2019. Lien : https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2019/02/Feb_2019_CTED_Trends_Report.pdf
- Pickmann Claude-Noële, « Geneviève Morel. *Terroristes. Les raisons intimes d'un fléau global* », *Figures de la psychanalyse*, 2019/2 (n° 38), p. 259-261. DOI : 10. 3917/fp. 038. 0259. URL : <https://www.cairn.info /revue-figures-de-la-psy-2019-2-page-259.htm>
- Ould Salem M. Lemine (alias Abou Hafs), *L'histoire secrète du Djihad. D'Al Qaida à l'Etat islamique*, Paris, Flammarion, 2018.
- Pokalova Elena, *Returning Foreign Fighters. Threats and Challenges to the West*, Palgrave MacMillan, 2019.
- Ragab Eman, « L'extrémisme violent. Les enjeux de sécurité associés au retour des terroristes étrangers », *Annuaire IEMed de la Méditerranée*, 2018, pp. 93-100.
- Renard Thomas (ed.), *Returnees in the Maghreb: Comparing policies on returning foreign terrorist fighters in Egypt, Morocco and Tunisia*, Egmont Paper 107, Brussels: Egmont Institute, April 2019.
- Renard Thomas, *Returnees in the Maghreb. A European Perspective*, Brussels, Egmont Institute, Security Policy Brief, n°120, December 2019.

- See Sylvène, “Foreign Terrorists Fighters: A Catalyst for Recidivism Among Disengaged Terrorists”, in *CounterTerrorism Trends and Analyses*, Vol. 10, n° 6, pp. 7-15, Lien : <https://www.jstor.org/stable/pdf/26435161.pdf?refreqid=excelsior%3A56f336378609f6e6a312769d8607f5f0>
- Suc Mathieu, « Terrorisme enquête. Pourquoi les « revenants » ne reviennent pas ? », *Mediapart*, 23 septembre 2018. Lien : <https://www.mediapart.fr/journal/international/230918/djihad-pourquoi-les-revenants-ne-reviennent-pas?onglet=full>
- Suc Mathieu, *Femmes de djihadistes. Récit*, Paris, Fayard, 2016.
- Thompson David, *Les revenants. Ils étaient partis faire le Djihad, ils sont de retour en France*, Paris, Seuil, 2016.
- UNDP/ICAN, *Invisible Women. Gendered Dimensions of Return, Rehabilitation and Reintegration from Violent Extremism*, 2017. Lien : <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/invisible-women.html>
- Watanabee Lisa, *La gestion des djihadistes de retour en Afrique du Nord*, *Center for Security Studies*, Zurich, 2018. Lien : <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSSAnalyse222-FR.pdf>
- Winter Charlie, “ISIS, Woman and Jihad: Breaking With Convention”, Tony Blair Institute For Global Change, September 2018.
- هادي يحمّد، كنت في الرقة. هارب من تنظيم الدولة الإسلامية، تونس، أرابيسك، الطبعة الثالثة، 2017.

LE CAS DE LA MAURITANIE¹

par

Mohamed Saleck OULD BRAHIM²

SOMMAIRE

Avant-propos

Résumé exécutif

Première partie : Contexte, concepts, définitions du phénomène, cadre juridique et institutionnel, enjeux et tendances

Seconde partie : Diagnostic du phénomène, état des lieux, données qualitatives, données quantitatives, statistiques, interrogations, causes, effets, incidences et impact

Troisième partie : Etude de terrain, interprétation, scénarios, pistes de sortie, solutions et recommandations

Annexes

Annexe I- Ressources bibliographie générales

Annexe II- Ressources bibliographie spécifiques

1. Index des ouvrages de littérature djihadiste écrite par des Mauritaniens (al-qaida, aqmi, daesh), retrouvés à l'occasion du déroulement de l'étude maghrébine

2. Index des ouvrages de littérature djihadiste écrite par des Mauritaniens (al-qaida, aqmi, daesh), recherchés par l'équipe de l'étude maghrébine

¹ Nouakchott, le 20 janvier 2020.

² Expert chargé de la coordination de l'étude maghrébine

AVANT-PROPOS

Quelle menace représente les « combattants terroristes étrangers » et les *femmes djihadistes maghrébines* en particulier, pour les pays où elles vont retourner ? Quelle attitude adopter vis-à-vis d'elles une fois sur place, et comment les Etats feront-ils face à ce phénomène ?

Dans le cas de la Mauritanie et, eu égard à sa double appartenance maghrébine et sahélienne, les menaces d'insécurité ainsi que leurs incidences directes et indirectes, viennent se rajouter à la complexité d'un contexte géostratégique extrêmement fragilisant.

Le processus de radicalisation en Mauritanie n'a jamais été linéaire. Il a constamment oscillé, entre durcissement et assouplissement quant à son rapport à la « *religiosité organisée* ». La porosité de ses frontières

On entre et on sort du cercle de la radicalisation, avec une souplesse qui rend floue la réelle emprise du phénomène, ainsi que ses déviations vers la violence proprement dite¹.

La maîtrise des textes religieux, érigée en culture et/ou identité, a un effet double : d'une part, elle fait œuvre de protection contre les dérives chez les individus trop imprégnés de savoir dogmatique pour être tentés par les discours extrémistes), d'autre part, elle fait office de faire-valoir pour les détenteurs de ce savoir, pour qu'ils soient propulsés² dans les sphères décisionnelles et endoctrinantes des extrémistes violents.

En tous cas, ce constat fait partie des enseignements tirés des travaux de recherche sur le terrain en Mauritanie, pour lesquels

¹ Rapport national Mauritanie : « Radicalisation et citoyenneté » : Ce que disent 800 sahéliens", sous la direction de Réda Benkirane ; Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016).

² Plusieurs cas, comme celui d'Abou Hafz El-Mouritani, alias Mahfoudh Ould El-Waled, qui était le numéro 3 et mufti d'Al-Qaida, ami personnel et conseiller religieux de Ben Laden- in *Lemine Ould Mohamed Salem, L'histoire secrète du djihad*, Flammarion, Paris 2018.

nous avons consacré la troisième partie de l'étude, qui a adopté fidèlement le schéma méthodologique indiqué initialement dans le TDRs.

Il faudra dès à présent signaler les nombreuses difficultés rencontrées lors de la préparation de cette partie de l'étude. Etant le caractère innovant et singulier de ce type d'études scientifiques, nous avons dû faire face au manque de sensibilisation auprès des populations, quant à l'importance de l'éclairage que pourrait apporter ce type d'ouvrages spécialisés, sur les enjeux sécuritaires, ô combien indispensables au maintien et à la continuité de l'Etat.

Du coup, les personnes-cible (les femmes) dispersées sur un espace géographique impressionnant, vivant à l'écart de la société en général, et des hommes en particulier, et redoutant surtout de laisser filtrer la moindre information qui pourrait leur nuire, ont refusé au départ, toute collaboration.

L'impression d'être les seules confrontées en permanence, à l'intransigeance de l'Etat et de la Communauté internationale, quant aux questions liées au terrorisme et à l'extrémisme, baignent les femmes djihadistes mauritaniennes dans un environnement anxieux. Mais, la difficulté majeure que nous avons rencontrée dans la réalisation de l'étude de terrain, était la rudesse de la géographie mauritanienne et l'incommensurable étendue de son territoire.

Grâce à notre persévérance, nous avons pu venir à bout de la plupart de nos difficultés et avons réussi à obtenir la collaboration des autorités, à commencer par le Ministère de l'Intérieur, la Direction Générale de la Sécurité Nationale en Mauritanie, ainsi que la Sécurité de l'État, service concerné directement par le dossier des femmes associées aux groupes djihadistes.

Nous avons également mis à contribution les journalistes spécialisés - dont certains amis et collègues - en matière de profilage sociologique et de collecte littéraire djihadiste, littérature par

ailleurs très fournie, notamment celle écrite par des djihadistes mauritaniens de grande renommée.

Nous avons également bénéficié de la collaboration des organisations de la société civile, particulièrement intéressées par ce problème. Mais la palme en matière de soutien et de coopération, revient aux familles et aux milieux sociaux proches des femmes-cibles elles-mêmes, et ce en raison de l'ouverture et la simplicité qui caractérisent la société mauritanienne d'une part, et du niveau élevé de confiance dont ont pu jouir les responsables de l'étude.

Je tiens à cette occasion, à adresser mes sincères remerciements à toutes et à tous ce qui nous ont aidés à accomplir ce travail. Je suis persuadé que sans leur contribution, il n'aurait pas pu voir le jour.

Je m'adresse, tout particulièrement à mes amis et collègues chercheurs, académiciens, journalistes et experts, pour la qualité de leur contribution quant à l'accomplissement de cette étude : Dr. Didi Ould Saleck, Dr. Sid'Amar Ould Cheikhna, Mohamed Mahmoud Abou El Maali, Abdoulaye Mamadou Bâ, Dr. Oum Kelthoum Mint Hamdinou et Mounina Abdoullah.

Qu'ils trouvent toutes et tous ici, l'expression de ma reconnaissance et de ma gratitude.

RESUME EXECUTIF

1. Depuis l'effondrement de l'état Libyen en 2011, la stabilité fragile dans les régions du Maghreb et du Sahel a été lourdement impactée, notamment par les effets catastrophiques des incidents qui l'ont suivi.

2. Toutefois, il serait plus judicieux de noter que les origines de cette déstabilisation remontent plutôt, à un historique beaucoup plus lointain. Déjà, c'est à partir des années 1980 que la Libye a entretenu des mouvements de guérillas aux vellétés séparatistes au Sahel, notamment au Tchad, au Mali et au Niger, où survivaient

depuis longtemps des conflits ouverts ou latents. Plus tard, l'activité criminelle transnationale portée par les réseaux de trafic illicite de tous bords, qui profitaient de la faiblesse de des Autorités centrales sur certaines régions au Sahel, souvent sous-contrôlées et sous-administrées, voire même, laissées pour compte, est venue se greffer aux rivalités d'antan.

3. C'est dans ce contexte d'instabilité et de précarité que le « *retour frustré des ressortissants maghrébins* » - appelés couramment les « *Afghans Arabes* » - avait semé le germe de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans leurs pays d'origine. A la fin de la guerre froide, marquée entre 1979 et 1989 par une confrontation militaire indirecte en Afghanistan, entre les USA et l'ex-URSS, ces revenants, endoctrinés par la propagande « islamiste » sur le Jihad¹ (propagée par les services d'intelligence occidentaux et ceux des pays du Golfe) et aguerris par les combats acharnés en Afghanistan contre l'armée rouge, aux côtés des renseignements américains, sous le label générique de « *Moudjahidines* », ont créé dans leurs pays d'origine, les noyaux des premières organisations terroristes. C'est ainsi que sont nés, le « *Groupe islamique égyptien* » (GICL), le « *Groupe islamique armé algérien* » (GIA), le "*Groupe de combat islamique libyen* », le « *Groupe Islamique Marocain* », devenu le « *Groupe Islamique Combattant Marocain* », etc.

4. C'est d'abord dans l'arène du « *djihad*² » afghan, que s'est aggloméré un large éventail d'éclaireurs radicalisés, issus de divers courants « islamistes », comme les « *Frères musulmans* » ou les

¹ En 1983, Abderrahmane Azzam, a édicté une fatwa, reprise par Ben Laden et prescrivant aux non-Afghans le djihad en Afghanistan : « Si un empan d'un territoire musulman est attaqué, le djihad s'impose personnellement à celui qui habite ce pays et à celui qui en est voisin. S'ils sont trop peu nombreux, incapables ou réticents, alors ce devoir s'impose à ceux qui sont proches, jusqu'à gagner la terre entière ».

² La formalisation de la doctrine classique du djihad remonte au Moyen-âge musulman et repose sur la distinction fondamentale entre « djihad offensif » (jihād aṭ-ṭalab), de propagation armée de la foi, et « djihad défensif » (jihād ad-daf'), de protection des fidèles et de leur territoire. Seuls le calife ou ses mandataires ont autorité pour proclamer le djihad, avec l'aval des docteurs de la loi (oulémas).

« *Salafistes* ». A travers leur rencontre avec les combattants afghans, ces groupes se sont livrés à une véritable guerre de polarisation, qui a abouti à la définition - adoptée plus tard par les « *Afghans arabes* » - du concept de « *jihad* » et de son mode opératoire.

5. Au grand Maghreb, notamment en Algérie, le tournant terroriste a rapidement fait son apparition, après la double frustration des « *Islamistes* » algériens du « *Front Islamique de Salut* » (FIS), à l'issue de l'annulation des élections gagnées par celui-ci en 1991. La crise post-électorale a alors accéléré la formation du "*Groupe Armé Islamique*" (GIA) - groupe qui allait constituer, après la fin des "*années de braise*" (1991-2002) de la guerre civile algérienne- le noyau des prochaines organisations terroristes, comme le GSPC algérien. En effet, le « *Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat* », né de la scission du GIA et fondé en 1998 par Mokhtar Belmokhtar et Hassan Hattab, n'a cessé depuis lors, de propager par la violence, les armes et les explosifs, la radicalisation et l'extrémisme violent dans toute la région du Sahel, avant de prêter allégeance en septembre 2006 à Al-Qaïda après l'intervention américaine en Irak en 2003 et de se transformer en « *Al Qaïda au Maghreb Islamique* » (AQMI¹).

6. Aussi bien avant qu'après sa conversion, ce même GSPC algérien a donné naissance à d'autres organisations terroristes protéiformes, qui n'ont cessé de pulluler pendant longtemps, dans la sous-région. Ce fut le cas du « *Groupe Islamiste pour le Jihad en Mauritanie* » (GIPJM affilié au GSPC) et de bien d'autres organisations djihadistes au Sahel, apparues au fil des années, comme : le *Mujao*, les *Signataires par le sang*, *Ansar Charia*², *Boko-haram*, *Ansardine*, et le *Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans*³ (*GSIM*). Ce dernier regroupe depuis mars 2017, quatre principales

¹ Environ, 2500 personnes affiliées en 2012.

² A partir de 2015, ces deux organisations se sont regroupées, sous l'appellation « Mourabitoune-Al-Qaïda pour le djihad en Afrique de l'Ouest », puis sous celle d' « Al-Mourabitoune-Al-Qaïda pour le djihad en Afrique ».

³ Le chef de cette nouvelle formation est Iyad Agh-Ghaly.

formations djihadistes : « *Ansar Dine* », « *Katiba Macina* », « *Al-Mourabitoune* », une branche malienne d'AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique) et « *l'État islamique dans le Grand Sahara* » (EIGS).

7. Durant près de 30 ans, d'Al-Qaïda à Da'ech, en passant par AQMI et d'autres organisations terroristes, la dynamique de la radicalisation et de l'extrémisme violent, a connu un essor surprenant, en particulier en se conjuguant avec les phénomènes de mondialisation, de cyber-djihadisme et de cyber-terrorisme, mais surtout l'implacabilité de la théorie des jeux géopolitiques, notamment après le 11 Septembre 2001 et l'avènement des Printemps arabe de 2011.

8. La problématique de la territorialisation/déterritorialisation de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme, a toujours été au cœur des questionnements, et ce depuis la naissance d'Al-Qaïda. Elle est revenue sur le devant de la scène, avec la conquête et le contrôle par Da'ech (l'« *État islamique* ») sur d'immenses territoires, en Syrie et en Irak.

9. Da'esh a certainement remarquablement réussi, à tirer profit de la polarisation qu'il avait suscité au sein des mouvements djihadistes à travers sa déclaration de « succession » ou de mise en place de la "*khilāfa islamiya*", en réponse à la tentative du leader iconique d'Al-Qaïda, Ayman az-Zawāhirī, de lui retirer la légitimité de commandement, au profit de « *Jabhat an-Nusra* » - filière d'Al-Qaïda en Syrie. En fait, la proclamation du « Califat » par « *l'État islamique* » lui a fait gagner la sympathie de milliers de jeunes enthousiastes, mais elle a en même temps, suscité de nombreux débats - et même des désaccords - au sein des groupes cibles des différents pays, sur la légitimité du groupe. Cela a également permis aux dirigeants du nouveau « Califat », de contourner bon nombre des personnalités du monde *djihadiste* en les catégorisant, comme « *organisations hostiles* », voire en les discréditant.

10. Toutefois, Da'esh n'a pas, comme ce fut le cas pour Al-Qaïda et AQMI par le passé, conquis massivement les régions du Maghreb et du Sahel. En effet, à part quelques organisations, comme « *Boko Haram* » au Nigeria, « *Ansar Bait al-Maqdis* » dans le Sinaï égyptien, « *Majilis Choura Chabab al-Islam* » en Libye, les timides « *Soldats du califat* » en Algérie et « *'Ansar al-Charia* » et la « *Phalange 'Okba Ibn Nāfa'* » en Tunisie, Da'esh est resté mal représenté du point de vue territorial au Maghreb et au Sahel. Son émergence et son expansion territoriale relèvent donc moins d'une nouvelle stratégie réfléchie, que d'une perspective opportuniste profitant du chaos qui a rendu possible la création d'un « État » ou la reconstitution du califat¹. D'ailleurs, Contrairement à Al-Qaïda, Da'ech n'a pas cherché à s'implanter au Maghreb². Ses réseaux maghrébins ont plutôt joué le rôle de relais dans le recrutement des combattants attirés par le djihad en Syrie et en Irak et, dans une moindre mesure, en Libye.

11. En revanche, en termes de mobilisation et de capacité de recrutement, Da'ech a réussi à enrôler un nombre supérieur de jeunes maghrébins et sahéliens (quel que soit leur pays d'origine) par rapport à Al-Qaïda, dont les effectifs étaient estimés en 2006, par les renseignements occidentaux à environ 33000 affiliés.

12. En effet, Da'ech avait mobilisé entre Avril 2013 et Juin 2018, environ 41490 affiliés étrangers venant de 80 pays, tous âge et sexe confondus, dont 6577 Maghrébins, représentant 34% de la région MENA, mais seulement 15% du total des effectifs affiliés³. Sur le total des effectifs étrangers, les femmes représentent 4761, soit 13%, alors que le nombre de mineurs est estimé à 3700, soit 12%. Il est toutefois à préciser, que parmi les cinq plus grands pays

¹ Selon le Centre marocain d'études stratégiques, 8000 Maghrébins (3000 Tunisiens, 2500 Libyens, 1200 Marocains, moins d'un millier d'Algériens et une poignée de Mauritaniens) se sont engagés dans le djihad en Syrie aux côtés de Da'ech.

² Brahim Oumansour, « Le Maghreb face à AQMI et à l'EI : nouvelles menaces, nouveaux défis », 2 janvier 2019, IRIS, Paris.

³ Joana Cook and Gina Vale, Report "From Daesh to 'Diaspora': Tracing the Women and Minors of Islamic State", King's College London, 2018.

contributeurs, pour ce qui est des femmes affiliées, on trouve : la Tunisie (700) et le Maroc (293), la Russie (1000), la France (382) et la Chine (350)¹. Le quota le plus important revient à l'Asie du Sud-Est, qui représente environ 70% de femmes, puis à l'Europe occidentale avec 44% et l'Europe de l'Est avec 42%, tandis que les femmes et les mineurs du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ne représentent que 8% et moins de 1% pour les affiliés de la région de l'Afrique sub-saharienne. Sur le total des affiliés maghrébins qui représentent 15% des effectifs de Da'ech, les femmes ne représentent que 5%.

13. Si l'on devait comparer les deux groupes terroristes, lors de la création de *l'Etat islamique en Irak et au Levant* (EIIL), leur différence fondamentale se situait au niveau de la territorialisation. Si *Al-Qaïda* a fait primer le « *djihad mondial*² », sur la proclamation du « *Califat islamique* », Da'ech lui, a fait du second et de son renforcement, sa priorité absolue. Il a d'ailleurs fini par atteindre cet objectif, le 29 juin 2014 et l'a porté aux yeux du monde, à travers le célèbre discours du calife Ibrāhīm, au nom de 'Abū Bakr Al-Baghdādī, pour qui, il s'agissait là, d'une question de survie : « *C'est soit établir l'Etat islamique soit être éliminés par le déluge* », ajoutant « *Dawlat al-'islām bāqiya wa-tatamaddad*³ » (« *l'Etat islamique perdurera et s'étendra* »).

14. Il est néanmoins, souvent constaté que si la revendication politique des groupes djihadistes au niveau global vise un rattachement à l'Islam, comme signe distinctif de ralliement, la survie des individus qui assurent le leadership de ces mouvements au niveau local, dépend elle, de leur ancrage territorial et de leurs alliances familiales, claniques et tribales. C'est dans ce sens qu'un

¹ *Op. cit.* Le rapport signale l'existence d'importants écarts, en matière de statistique, concernant le nombre réel de femmes affiliées à Da'ech, aux niveaux mondial et local, particulièrement dans la région MENA, et qui lui semble largement sous-estimé.

² Voir la déclaration du Front islamique mondial pour le djihad contre les Juifs et les Croisés, d'Oussama ben Laden et ses alliés, du 23 février 1998.

³ Paru dans le second numéro de Dābiq, l'organe de Da'esh.

personnage iconique comme Mokhtar Belmokhtar, constitue un cas d'école. Il s'agit même de l'exemple-type le plus abouti en Afrique subsaharienne, puisque les groupes djihadistes changent de rattachement et d'alliances, mais lui, reste le leader, depuis plus de vingt ans. Cela grâce justement à son fort ancrage local, concrétisé par plusieurs mariages et alliances matrimoniales dans différents milieux sahéliens et différentes communautés.

15. Après la défaite de Da'ech en Syrie et en Irak, les tentatives de redéploiement de ses combattants dans d'autres zones, comme au Maghreb, et de manière plus générale en Afrique, préoccupent les autorités algériennes. Malgré sa chute, l'EI continue d'attirer de nouveaux partisans qui lui prêtent allégeance, notamment l' « *État Islamique dans le Grand Sahara* » (EIGS).

16. Dans cette perspective et, même si une « union sacrée » n'est pas envisageable dans la sous-région, entre les deux organisations extrémistes, en raison des différences idéologiques fondamentales qui les opposent, la qualité des relations personnelles entre leurs leaders et leurs combattants, peuvent éviter une confrontation directe entre les deux mouvements, ce qui les rend plus difficiles à traquer et plus dangereux.

17. Avec l'ampleur des menaces qui continuent à affecter la stabilité endogène et exogène des régions maghrébines et sahéliennes, les facteurs déstabilisateurs sont multiples et se cumulent au fil des années : la fragilité structurelle et conjoncturelle des États, l'extrême pauvreté des populations, la sécheresse et la dégradation du milieu naturel, l'endémisation des querelles intestines pour la conquête du pouvoir, la militarisation croissante des rapports sociopolitiques, la forte pression de la démographie, les conflits régionaux, l'insécurité généralisée et les velléités étrangères. Il est à relever qu'avec le chaos libyen et le stock impressionnant d'armes en circulation, la situation s'est davantage¹ compliquée.

¹ La dispersion de plus de 20 millions d'armes, circulant partout au Sahel, aurait favorisé des attaques menées au Nord du Mali, au Tchad et jusqu'en Centrafrique. La fourniture

18. La situation au Sahel, cette « *mer entre deux rives* » - comme le disait un grand historien Européen des Annales : Fernand Braudel - impose aux différents acteurs, notamment les décideurs, les gouvernements et les organisations régionales et sous régionales, d'établir un partenariat stratégique et à collaborer habilement pour briser le cycle de la violence et éviter l'enracinement sans fin de l'insécurité dans la sous- région.

19. La situation exige une vision partagée des intérêts et des menaces communes, ce qui permettrait de dépasser les stratégies étriquées, qui si elles ne se neutralisent pas, s'opposent, afin de pouvoir coordonner les efforts et manager les moyens de lutte contre l'insécurité.

20. Seules des actions atypiques, concertées, minutieusement préparées et exécutées pourraient renverser la donne. Il devient indispensable d'appréhender et d'analyser plus finement, les phénomènes liés à l'évolution de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme, et cela même malgré la régression du phénomène - mais pas de son élimination définitive -, en raison de la défaite infligée à Da'esh en Syrie et en Iraq. Il ne faut pas oublier que la menace de fuite des prisonniers de Da'esh ne cesse de planer¹.

21. L'Afrique du Nord en général, le Maghreb et le Sahel en particulier, demeurent deux destinations, pouvant être privilégiées pour le retour des djihadistes (hommes, femmes et -mineurs). En effet, plusieurs combattants maghrébins disposant d'atouts linguistiques et culturels leur permettant de se diluer dans le paysage local, peuvent choisir en cas de retour, de continuer l'action djihadiste, soit dans la région du « *Sinaï* » en Egypte, soit en Libye.

d'armes aux opposants libyens par des pays occidentaux et arabes n'a pas non plus facilité, le retour de la paix et de la stabilité.

¹ Da'esh ne peut que profiter de l'actuelle offensive turque sur le Nord syrien, ce qui risque d'accélérer l'invasion, puis le redéploiement de ses prisonniers sur le terrain, étant la confusion générale qui règne actuellement dans la sous-région. La milice majoritairement kurde des Forces démocratiques syriennes (FDS), ciblée par l'offensive turque, a affirmé détenir environ 12. 000 partisans de Da'esch, dont 2500 à 3000 étrangers.

La première étant caractérisée par sa proximité des foyers Irakosyriens, où s'est implantée déjà l'organisation « *Ansar Beit Al Maqdis* » affiliée à Da'esh, la seconde, où pullule déjà, une multitude d'organisations et de groupes terroristes de tous bords, en raison de l'absence d'un véritable Etat, ainsi que persistance, notamment au Sud, d'un chaos abyssal, mêlant influences tribales, et accointances criminelles et terroristes.

22. La région du Sahel, qui est déjà infestée par des groupes de tendance qaïdiste ou da'eshiste, offre aussi aux combattants maghrébins une autre opportunité pour délocaliser le djihad. C'est une zone, où la vulnérabilité des Etats, de par l'insuffisance des moyens de lutte, peut encourager les combattants de retour de Syrie, à s'y réfugier, mais également à continuer le djihad, moyennant un changement d'allégeance. Les Maghrébins opéreraient pour cette possibilité, du fait qu'ils pourraient mieux s'adapter à des groupes conduits en grande partie, par des Maghrébins ou des Sahéliens francophones comme *AQMI*, *Al-Mourabitoun*, *Ansar Eddine*, etc. Les quelques combattants terroristes étrangers d'Afrique de l'Ouest pourraient également, choisir cette option¹.

23. Le « *retour des femmes maghrébines des foyers de tension* » vers les pays du Maghreb ou ailleurs, pose d'épineux problèmes sociaux, psychologiques, politiques et sécuritaires. La complexité du phénomène rend son appréhension et sa prise en charge très difficiles. Cette situation reflète l'absence d'un cadre conceptuel et méthodologique commun, outil indispensable à l'établissement d'une stratégie efficace - dans les pays du grand Maghreb - de lutte contre le terrorisme et de gestion de son impact socio-politique.

24. Récemment, l'ONU avait pointé les effets pervers de certains « préjugés de genre », qui font que « les femmes ont tendance à être traitées de manière plus indulgente par les systèmes judiciaires, en raison d'hypothèses, souvent fausses, sur leurs influences et leurs

¹ Abdelhak Bassou, « Combattants terroristes étrangers : Le temps des retours », OCP Policy Center, Rabat, 2017.

pouvoirs limités ». Du fait de ce traitement différencié, ces femmes ont tendance à être livrées plus souvent à elles-mêmes et, ainsi à être exposées « à un plus grand risque potentiel de récidive et de reradicalisation¹ ».

25. Ces dernières années, les femmes et les mineurs ont été activement impliqués dans des attaques terroristes. Au Nigéria, par exemple, un rapport du Centre américain de lutte contre le terrorisme (*West Point*) a montré que sur 338 opérations kamikazes perpétrées, en 2011 et 2017, par « *Boko Haram* » et dont le genre du terroriste a pu être identifié, 244 ont été commises par des femmes, soit plus de 56%.

26. Quelle menace représente les « combattants terroristes étrangers » et les *femmes djihadistes maghrébines* en particulier, pour les pays où elles vont retourner ? Quelle attitude adopter vis-à-vis d'elles une fois sur place, et comment les États feront-ils face à ce phénomène ?

27. Ces questions sont posées avec plus d'acuité pour les pays occidentaux. Malheureusement, elles restent encore taboues ou presque, dans notre sous-région.

28. Dans le cas de la Mauritanie et, eu égard à sa double appartenance maghrébine et sahélienne, les menaces d'insécurité ainsi que leurs incidences directes et indirectes, viennent se rajouter à la complexité d'un contexte géostratégique extrêmement fragilisant.

29. Au lendemain de la sortie d'une longue série de périodes d'exception, la Mauritanie - fortement tributaire des écarts disproportionnés entre la géographie de son histoire et l'histoire de sa géographie - est, entre 2005 et 2011, prise au piège d'un duel périlleux entre des David et des Goliath, en lutte perpétuelle pour le contrôle du Sahel

¹ The eighth report of the Secretary-General on the threat posed by ISIL (Da'esh) to international peace and security, S/2019/103.

30. Au terme d'environ un demi-siècle d'indépendance, la Mauritanie a de nouveau, été la victime d'une bataille livrée par des stratégies internationales et sous-régionales antagonistes, quand bien même elles étaient subtilement convergentes et coordonnées. A l'époque, les arrangements tactiques franco-américains confluaient pour faire de la Mauritanie un fer de lance de la lutte contre Al-Qaïda dans la région du Sahel, alors que le pays était pleinement visé par la nouvelle stratégie de survie d'AQMI, qui consistait à abandonner les grands centres urbains en Algérie sous la pression de l'armée, pour engager une descente plus au Sud, dans l'espace saharo-sahélien.

31. La question de ces retours de combattants terroristes étrangers est d'autant plus préoccupante que des statistiques reprises par plusieurs études révèlent qu'un combattant sur neuf, parmi ceux qui rentreront des zones de tension, réussit à échapper aux mesures de sécurité et à perpétrer un attentat. Cela signifie que sur pour 1000 combattants qui retourneront les deux prochaines années, 111 échapperont à la vigilance des services de sécurité et perpétreront un attentat.

32. L'étude du *King's College London* a relevé que seules 256 femmes sont rentrées chez elles, soit 4% de tous les rapatriés et moins de 5% des effectifs totaux de Da'esh. Environ 25% des mineurs (1080 enfants) sont retournés dans leurs familles, ce qui représente 17% de tous les rapatriés. L'Europe occidentale et l'Asie centrale représentent le plus grand taux de retour pour les femmes et les mineurs, parfois jusqu'à 50% (surtout pour les mineurs). Les pays africains et le Moyen-Orient ne dépassent pas les 1% (23 mineurs, 21 femmes).

33. Mais, le retour de ces combattants dans leurs pays d'origine, au-delà d'interroger le droit international¹, nous questionne sur la

¹ La résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité du 24 Septembre 2014, stipule dans sa recommandation n°2 que le conseil : « Réaffirme que tous les États doivent empêcher la circulation de terroristes et de groupes terroristes en effectuant des contrôles efficaces aux

nature du traitement qui doit leur être réservé ainsi que sur les conditions qui seront les leurs, une fois sur place, sont-elles les mêmes que celles les ont poussés à se radicaliser et à partir ou bien ont-elles changé ?

34. Si les conditions sont restées les mêmes, non seulement la réinsertion et la réintégration de ces vétérans du djihad seraient difficiles ; mais en plus, cela donnerait plus d'arguments en faveur de la radicalisation des plus jeunes. « Le traitement » des radicalisés à leur retour dans leurs pays d'origine, serait donc d'autant plus facile, que les conditions ayant présidé à leurs départs auraient changé. D'une part, cela faciliterait leur réadaptation, en leur donnant matière à réflexion et en les encourageant par conséquent à se remettre en question, d'autre part, cela priverait les inconditionnels d'entre eux, qui auraient décidé de continuer l'embrigadement des plus jeunes, des arguments (la marginalisation et la précarité) qui leur avaient servi auparavant pour recruter leurs victimes.

35. Que doivent viser les mesures à prendre contre les menaces que représente le retour des combattants terroristes étrangers ? Les résolutions prises par les organismes internationaux, telles les résolutions¹ du Conseil de Sécurité sont-elles suffisantes ou bien faut-il imaginer des dispositions spécifiques pour le traitement des retours ? Comment détecter les entrées par les postes frontières, de ces terroristes ? Faut-il opter pour l'intransigeance et le tout sécuritaire ? Pour quels acteurs opter, pour l'accueil et la prise en charge de ces jeunes égarés, après leur retour chez eux ?

36. En réalité, sur ces questions, les Etats font face à un dilemme : soit ils optent pour un strict respect de la légalité, soit ils cèdent à la pression populaire et à des impératifs plus subjectifs.

frontières, en surveillant de près la délivrance de documents d'identité et de voyage, et en prenant des mesures visant à empêcher la falsification de documents d'identité et de voyage, la fabrication de faux et l'utilisation frauduleuse de tels documents ».

¹ Résolutions n°: 2368 (2017), 2178 1526 (2004), 2253 (2015), S/2016/92, S/2016/501, S/2016/830, S/2017/97, S/2017/467, S/2018/80 et S/2018/770.

Quoi qu'il en soit, opter pour la répression automatique et à outrance ne peut, du point de vue de plusieurs spécialistes/experts, constituer la solution idéale :

37. Les politiques restrictives et répressives découragent les combattants qui ont pris conscience de leurs erreurs et qui se sont révoltés contre les actes barbares d'Al-Qaida ou de Da'esh, à choisir le repentir et le retour.

38. De telles politiques n'inciteront pas les familles à encourager leurs proches engagés auprès des organisations terroristes à revenir, de peur qu'ils ne soient condamnés à de lourdes peines sans pour autant avoir droit à un procès équitable, et sans prendre la peine de faire la différence entre les inconditionnels irrécupérables, et ceux qui manifestent un désir de repentir. Tout excès ou automatisation de la répression, ne peut que générer des injustices, qui peuvent à leur tour, être source de radicalisation et de futures violences.

39. Comme pour la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, le tout sécuritaire et répressif ne semble pas avoir la faveur d'une grande majorité de décideurs. C'est le cas aussi, dans les rangs des chercheurs, analystes et experts ; mais aussi pour l'opinion publique et les défenseurs des droits humains.

40. Il ne doit également pas y avoir de politiques automatiques d'amnistie, sur les simples déclarations de repentirs des candidats au retour. Cette manière de faire, pourrait permettre aux terroristes usant de la technique de la « *Taqiyya* » de cacher leur jeu et de pouvoir ainsi échapper aux contrôles qui pourraient déterminer leurs véritables intentions.

41. La solution ne peut donc venir, que de la combinaison intelligente de la répression et de la réhabilitation. Un rapport intitulé « *Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration ?* » explique le dilemme qui se pose aux Européens, en matière de traitement des Combattants Terroristes Etrangers et,

conclut à la nécessité de combiner ce que nous pourrions qualifier de la politique de la Carotte et du bâton¹.

42. Plusieurs dispositions de la résolution 2178 du Conseil de Sécurité sur les combattants terroristes étrangers, peuvent inspirer les futures mesures adoptées par les Etats, concernant le retour de cette catégorie de personnes. Certaines mesures, telles que celles prises aux frontières pour empêcher les départs des combattants vers la Syrie et l'Irak peuvent aussi aider dans la détection des retours. Cependant, la question des retours qui se posera avec plus d'acuité durant les deux prochaines années et qui concerne plus que la moitié des Etats de la planète, nécessitera l'adoption d'une nouvelle résolution par le Conseil de Sécurité :

43. D'une part la résolution inciterait les Etats à prendre la menace au sérieux et à l'appréhender en tant que danger global - ne pouvant être combattu ou endigué sans l'implication de tous, d'autre part, elle pourrait servir de base commune pour la mise en place des mesures régionales, nationales voire locales.

44. Les familles des combattants terroristes étrangers, leurs amis et proches constituent un maillon important de la prise en charge. Ils peuvent même, pour les pays qui encourageraient les retours, constituer un outil pour convaincre les plus récalcitrants parmi les djihadistes.

45. Plusieurs de ces combattants, voire même la majorité, sont restés en contact avec leurs familles après leurs départs. Certains membres des familles ont même fourni des informations pertinentes, sur la vie de leurs proches en Syrie et en Irak, car parfois, dans leur désespoir les personnes qui ont rejoint Da'esh se confient à leurs amis ou parents pour décrire les affres de leurs mésaventures.

46. Ces mêmes proches peuvent jouer un rôle important dans la réinsertion de ceux parmi les combattants terroristes étrangers qui s'avéreraient « récupérables ». Cette implication nécessitera la

¹ *Op. cit.*, Abdelhak Bassou, « Combattants terroristes étrangers : Le temps des retours », OCP Policy Center, Rabat, 2017.

participation de la société civile aux côtés de la justice, de la sécurité, des services de santé et des communes, afin que soient organisés des débats, des formations, des campagnes de sensibilisation et des brainstormings, sur la meilleure manière de faire des familles et des proches, un acteur agissant, dans la prise en charge des retours.

47. En Mauritanie, le processus de radicalisation n'a pas été linéaire. Il est plutôt fait de va-et-vient incessants entre un durcissement et un fléchissement du rapport à la religiosité « organisée ». On entre et on sort du cercle de la radicalisation, avec une souplesse qui rend floue la réelle emprise du phénomène et ses déviations vers la violence proprement dite.

48. La maîtrise des textes religieux, érigée en culture et/ou identité, a un effet double : d'une part, elle fait œuvre de protection contre les dérives chez les individus trop imprégnés de savoir dogmatique pour être tentés par les discours extrémistes), d'autre part, elle fait office de faire-valoir pour les détenteurs de ce savoir, pour qu'ils soient propulsés dans les sphères décisionnelles et endoctrinantes des extrémistes violents¹.

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE, CONCEPTS, DEFINITIONS DU PHENOMENE, CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL, ENJEUX ET TENDANCES

1. En Mauritanie, la radicalisation et l'extrémisme violent sont considérés comme des phénomènes exogènes. Restés méconnus, jusqu'à récemment, aussi bien par l'opinion publique et les services de sécurité, ils le sont aussi, par l'ensemble des populations et notamment les femmes.

¹ Rapport national Mauritanie : « Radicalisation et citoyenneté : Ce que disent 800 sahéliens », sous la direction de Réda Benkirane ; Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016.

2. Historiquement, les prémisses de ces phénomènes remontent au milieu des années 1980, avec l'émergence, puis l'enracinement d'un courant politique se référant à « *l'islamisme*¹ », qui va servir plus tard, de pépinière à la mouvance "*Salafiste*"², qui aura été son point de départ³.

3. Par la suite, l'évolution fulgurante du phénomène avait suivi trois phases distinctes : (i) Endoctrinement à travers l'implantation d'instituts théologiques à Nouakchott et dans certaines villes de l'intérieur ; (ii) Changement d'habitudes vestimentaires observé chez les hommes mais surtout, chez les femmes ; et (iii) Recrutement dans des *mahadras* et mosquées, notamment en milieu rural.

4. Le germe de la radicalisation avait mis plus dix ans pour passer de la phase d'hibernation à la phase violente, dont l'aboutissement a été l'apparition du terrorisme et de l'extrémisme violent. La première annonce publique de la présence du mouvement Salafiste djihadiste en Mauritanie remonte à 1994 avec l'annonce rendue publique de démantèlement d'un groupe « salafiste » en relation avec des extrémistes étrangers.

5. Le passage de la radicalisation effective à la violence, s'est opéré à travers l'apparition de la mouvance « *Takfiriste*⁴ », l'entraînement militaire dans les camps du GSPC algérien ou

¹ D'après le Larousse, le terme désigne, depuis les années 1970, un courant de l'islam faisant de la Charia la source unique du droit et du fonctionnement de la société, dans l'objectif d'instaurer un État musulman régi par les religieux.

² Jean-Pierre Filiu, revue *Critique internationale* 2010/2 (n°47) : « Le concept de "salafisme" fait référence à un courant de restauration de la pureté de l'Islam originel, tel qu'il aurait été pratiqué à l'époque des quatre premiers califes, de 632 à 661, puis dans les premiers temps de la dynastie omeyyade, établie à Damas entre 661 et 750 ».

³ Travaux du colloque « La culture de la paix et de la modération comme moyen de lutte contre l'extrémisme violent », (Approche mauritanienne), IMES, avril 2012.

⁴ Groupe extrémiste islamiste né d'une scission des « Frères musulmans », adepte d'une idéologie ultra-violente, à savoir le takfir qui signifie littéralement « excommunication » prononcée contre les kâfir (ar. كافر, « mécréant, incroyant, ingrat, infidèle », pluriel kuffâr, كفار), une accusation qui justifie la mise à mort. Les Takfiristes considèrent les musulmans ne partageant pas leur point de vue comme des apostats, ce qui les autorise - selon eux - à verser légitimement leur sang.

"*Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat*". Un peu avant sa conversion, le GSPC algérien aurait même donné naissance à un *Groupe Islamiste pour le Jihad en Mauritanie*, qui lui aurait été affilié, afin d'introduire un *Djihad*² de « franchise » sur le territoire mauritanien.

6. Durant cette période, un changement remarquable a été perçu, à travers une modification frappante dans les habitudes vestimentaires, surtout chez les femmes. En effet, le voile intégral (*Niqāb*) de couleur noire, qui a été imposé par les islamistes radicaux, couvrant tout le corps été importé des pays d'Asie et n'avait rien à voir avec la '*Abāya*, qui était plutôt un accessoire classique³.

7. Pour la première fois, les Mauritaniens ont dû faire face à la cruauté des phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violent. Le 4 juin 2005 une attaque meurtrière a été perpétrée contre une unité militaire de l'armée nationale basée à Lemghety, à un millier de km au Nord-est de Nouakchott, par des terroristes, se réclamant du GSPC algérien. Le choc a été rude et le bilan, très lourd : 15 soldats morts, 17 autres blessés et 2 disparus. C'était là, la première mise à exécution de la menace terroriste en Mauritanie⁴.

¹ Fondé en 1998 par Hassan Hattab lors de la guerre civile algérienne et dissident du GIA. Il a prêté allégeance en septembre 2006 à Al-Qaïda et est devenu « Al Qaïda au Maghreb Islamique » (AQMI).

² Bien que la formalisation de la doctrine classique du djihad remonte au Moyen-Âge musulman, et repose sur la distinction fondamentale entre djihad offensif (*jihād at-ṭalab*), de propagation armée de la foi, et djihad défensif (*jihād ad-daf'*), de protection des fidèles et de leur territoire. Seuls le calife ou ses mandataires ont autorité pour proclamer le djihad, avec l'aval des docteurs de la loi (Oulémas). Le cadre conceptuel ainsi que le mode opératoire du « djihad » contemporain, ont été adoptés par les « Afghans arabes », avant d'être largement adoptés durant la période post-afghane, en référence à la fatwa d'Abdullah Azzam édictée en 1983, pour encourager l'enrôlement des jeunes Arabes et Musulmans pour combattre aux côtés des Américains contre l'armée rouge en Afghanistan.

³ Mounina Mint Abdoullah, « Etude sur le niveau de prise en compte des droits humains et du genre dans le secteur de la sécurité, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les 5 pays du G5 Sahel », Rapport provisoire de collecte des données Mauritanie, UN WOMEN, 2018.

⁴ Mohamed Mahmoud Abou Al Maali est spécialiste des questions de terrorisme.

8. Bien avant ce drame, des signes forts de radicalisation sont apparus, dès 1999. Ils se sont développés petit-à-petit en extrémisme violent et en activité terroriste. Des « contrebandiers » sahéliens ont braqué un groupe de retardataires de la caravane du rallye Dakar. En 2000, la menace du GSPC a été évoquée par la DGSE et la CIA, pour justifier l'annulation des étapes nigériennes du même rallye.

9. En février 2003, la menace djihadiste s'est davantage confirmée, après l'enlèvement de 32 touristes allemands et autrichiens en Algérie, par Amara Saifi, alias Abderrezak « le Para ». En janvier 2004, les 10^{ème} et 11^{ème} étapes du rallye Dakar, entre Néma en Mauritanie, Bobo-Dioulasso au Burkina et Mopti au Mali, ont été annulées, à cause des menaces de groupes « terroristes » opérant dans la zone frontalière entre l'Algérie, la Mauritanie et le Mali.

10. En juillet 2004, la Mauritanie a été officiellement placée dans la ligne de mire de la nébuleuse « Al-Qaïda »¹ et a été menacée de représailles, dans un communiqué attribué à Az-Zarkāwī, ex-chef de la filiale irakienne d'Al-Qaïda².

11. L'extrémisme violent en Mauritanie, même s'il puise ses origines lointaines dans l'émergence et l'enracinement de la mouvance salafiste des années 1983-1993, est resté méconnu pour la majorité d'une population, à 99% sunnite, ayant toujours rejeté les l'excès et défendu les valeurs de modération et de tolérance.

12. L'anthropologie de la société mauritanienne, montre que malgré les rivalités internes, la violence est toujours « gérée » et n'est d'ailleurs pas perçue comme telle par la masse, qui s'auto-

¹ Mohamed Saleck Ould Brahim, « La Mauritanie, Al-Qaïda et les autres », MULTIPOL – 9 janvier 2008.

² Ayant établi des relations diplomatiques avec Israël en 1999, la Mauritanie a dû faire face les islamistes mauritaniens, qui eux avaient récupéré la cause palestinienne, extrêmement populaire à l'époque. C'est d'ailleurs dans ce cadre, qu'un jeune 'ālim et prédicateur, Mohamed El Hacen Ould Dedew (né en 1965) avait émergé sur la scène politique, après avoir rédigé une fatwa (un avis juridique) interdisant aux États musulmans d'entretenir des relations diplomatiques avec l'État d'Israël.

présente comme un ensemble pacifiste et conciliant. La cohésion est globalement de mise, notamment en milieu rural, où de multiples formes d'entraide tacite existent au sein des familles, des communautés, des villages, des tribus, et ce malgré les disputes passagères au sujet de la gestion des points d'eau, des pâturages, du bétail et des terres agricoles. En cas de conflit, les chefferies traditionnelles et religieuses étaient sollicitées. C'est pour cela que certains chercheurs considèrent que *« le terrorisme n'est pas né au sein du tissu social mauritanien, c'est un phénomène extérieur, que l'on ne saurait laisser importer et se propager ici sans une résistance ferme¹ »*.

13. Les phénomènes de radicalisation, d'extrémisme violent et de terrorisme en Mauritanie, sont considérés comme les produits d'une dynamique socioéconomique et géopolitique *« externes »*, souvent liée aux impératifs de la géopolitique sous régionale - maghrébine & sahélienne- puisque la Mauritanie fait à la fois partie du Grand Maghreb² et de l'Afrique subsaharienne.

14. Les syndromes de la radicalisation, de l'extrémisme violent et du terrorisme ont pénétré la Mauritanie à travers les frontières poreuses avec ses voisins maghrébins et africains. Des passerelles se sont établies au niveau des régions, à l'extrême Nord du pays avec l'Algérie voisine, secouée elle-même par une décennie de guerre civile fratricide. Le même scénario s'est répété à l'Est et au Sud du Mali, où l'insécurité avait dégénéré en mouvement de guérilla, puis en état séparatiste au Nord (1992-2015).

15. Deux événements marqueront le début de la confrontation directe de cette mouvance avec l'Etat mauritanien³ : l'arrestation en

¹ Ba Abdoulaye, Chercheur, ancien Conseiller du Président Sidi Cheikh Abdallahi, 2007-2008, interview du 30 06 2019.

² Les autorités ont arrêté entre mars et avril 2005, 19 jeunes djihadistes faisant l'aller-retour entre les camps du GSPC algérien et le territoire mauritanien, qui ont reconnu durant les interrogatoires, le rôle des réseaux de socialisation au salafisme ou néo-fondamentalisme.

³ *Idem*.

2005 d'un groupe de 12 membres du GIPJM, formés et entraînés dans les camps du GSPC en Algérie, et revenus pour lancer des actions de guérilla urbaine. Cette arrestation sera suivie du démantèlement de ce groupe. En Juin 2005, un autre événement, l'attaque d'un poste militaire à *Lemgheity*, au nord, s'est soldée par la mort de 15 soldats et 6 membres du GSPC.

16. La confrontation atteindra son apogée entre 2007 et 2009, années au cours desquelles une série d'actions sanglantes vont être perpétrées sur le territoire national. Ainsi, il y a eu des attaques contre des unités militaires isolées, le meurtre de trois ressortissants occidentaux et de deux membres des forces de sécurité, l'enlèvement d'occidentaux. Ces actions seront assorties du démantèlement de plusieurs structures affiliées à l'organisation terroriste et de la mise sous les verrous de 70 éléments de ses membres.

17. La Mauritanie, qui présente déjà des points de vulnérabilité inévitables liés à sa propre géographie, était mal préparée sur les plans politique, économique, social et sécuritaire, pour faire face efficacement à l'extension de la radicalisation, de l'extrémisme violent et la menace terroriste.

18. A un moment donné, Al-Qaïda s'est donné pour ambition d'exploiter la frustration politique et de la colère populaire généralisée, dans les régions du Maghreb et du Sahel, pour embrigader des milliers de jeunes gens, en mal de vivre, sans autre issue que celle de se faire embarquer dans les pirogues de la mort pour rejoindre l'autre rive de la Méditerranée. Profitant d'une opinion publique très remontée contre une politique étrangère américaine de plus en plus radicale dans un Monde musulman en pleine effervescence, l'organisation terroriste a multiplié les recrues.

19. A l'époque, l'« Internationale islamiste du Jihad » a préféré délaïsser l'Orient musulman (Asie et *Machreq* arabe) au profit du Sahel, une région, écologiquement et économiquement sinistrée. En effet, il est devenu le nouvel « Eldorado » du « terrorisme ». L'étendue de son désert, notamment dans ce *no man's land* du Nord

et du Nord-est mauritanien, en a fait un véritable sanctuaire pour abriter divers violences et trafics (armes à feu, cigarettes, drogues, etc.).

20. En conséquence, une grande partie des populations pauvres du Sahel, privée de ses droits à la sécurité humaine - au sens élargi du terme - (incluant la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, l'accès à l'eau potable, etc.) a souvent été contrainte de prêter allégeance à des groupes criminels, rebelles et/ou terroristes ; soit pour bénéficier des retombées des trafics illicites, soit pour obtenir une ultime protection. A cela s'ajoutent les effets pervers de la mise en place d'économies parallèles fondées sur la corruption et le racket.

21. Le projet ambitieux de la sanctuarisation de la région du Sahel et de ses confins maghrébins, par les groupes terroristes délocalisés - aussi bien les anciens réseaux que ceux qui se sont créés récemment, n'a jamais pris fin et ce, depuis 1995¹.

22. Dans le cadre d'une stratégie de survie, des connexions opérationnelles se sont tissées entre les groupes terroristes au Sahel, tels qu'AQMI, le GICM, le GICL libyen et GICT tunisien, en plus d'autres petits groupuscules terroristes issu de divers pays sahéliens (*Ansarou Allah Al Mourabitoune* au Mali, *Mujaou*, *Ansar Dine* au Niger et *Boko Haram* au Nigeria) et les réseaux criminels et mafieux. Ces alliances leur permettaient de s'assurer une arrière base territoriale, en vue s'adonner leurs activités illicites transnationales et d'acquérir les moyens nécessaires pour pouvoir les développer.

23. Etant infiltrés aussi bien par les services de renseignement des pays riverains que par les intelligences internationales, les réseaux terroristes ont développé une dynamique pouvant

¹ Selon Abdelhak Bassou, Senior Fellow à l'OCP Policy Center, la population représente le véritable enjeu, « Celui qui gagne la population gagne cette guerre. Les jihadistes sont appréciés dans certaines localités parce qu'ils travaillent, même si c'est un peu à la Mao. D'un côté, on voit des groupes qui accordent de l'importance à la population et de l'autre, des Etats qui semblent l'ignorer ».

parfaitement s'imbriquer avec les calculs géopolitiques, en matière de rivalités régionales. Cette attitude n'a cessé d'instrumentalisation la sécurité - enjeu majeur pour tous- pour peser sur les rapports de force et la gestion des conflits d'intérêts politiques, économique et stratégiques, à l'échelle régionale.

24. Dans le cas de la Mauritanie, les menaces d'insécurité au Sahel et leurs incidences directes se conjuguent avec la complexité de la condition géostratégique fragile de ce pays. Au lendemain de la sortie d'une longue série de périodes d'exception, la Mauritanie - fortement tributaire des écarts disproportionnés entre la géographie de son histoire et l'histoire de sa géographie - est, entre 2005 et 2011, prise au piège d'un duel périlleux entre des David et des Goliath, en lutte perpétuelle pour le contrôle du Sahel

25. La Mauritanie a été la victime d'une bataille, où se confrontaient des stratégies internationales et sous-régionales diamétralement opposées, quand bien même elles étaient souvent convergentes. A cette époque, les arrangements tactiques franco-américains convergeaient, pour faire de la Mauritanie un fer de lance de la « lutte » anti Al-Qaida dans la région du Sahel. Et cela, alors que le pays subissait la nouvelle stratégie de survie d'AQMI, qui a décidé de descendre au Sud dans l'espace saharo-sahélien. Ce changement d'implantation a fait suite à la victoire des forces gouvernementales algériennes, avec la reddition de l'Armée Islamique du Salut (AIS) et l'adoption en Algérie de la loi de la « Concorde civile » en 1999 (permettait aux combattants islamistes non coupables de meurtre ou de viol, d'échapper à toute poursuite s'ils décidaient de se rendre) et la défaite en 2002 du Groupe Islamique Armé (GIA).

26. AQMI ainsi que ses ramifications, ont obstinément cherché à développer leurs actions plus au Sud, afin de contrôler des réseaux de trafics illicites, d'obtenir encore plus de fonds pour financer leurs activités et du coup, échapper à une éventuelle traque, plus probable, en milieu urbain algérien.

27. C'était ainsi que le *no man's land* mauritanien, à l'extrême Nord et à l'Est, est devenu un terrain d'accueil privilégié pour les différents réseaux terroristes et contrebandiers, délocalisés dans la région du Sahel.

28. Étant le plus grand portail atlantique du Sahel avec ses 754 km de côtes, sa superficie de plus d'un million de km², ses reliefs difficiles d'accès, ses terrains accidentés, ses labyrinthes désertiques peu peuplés, la Mauritanie est par excellence, le pays sahélien le plus fragile et le moins contrôlable. Désormais, les lisières périphériques du Nord et du Nord-est où les frontières avec ses voisins d'Algérie et du Mali¹, se perdent immuablement dans l'immensité impitoyable du désert, offrent un véritable paradis pour toutes sortes de trafics illicites : armes, cigarettes, carburant, drogues, devises, etc.

29. Historiquement, la Mauritanie, qui a toujours été un « État islamique² » bien avant l'apparition de l'acception problématique de ce terme, est restée le maillon le plus faible de la région du Sahel, cela malgré la grandeur passée de l'empire Almoravide (ar. *Al-Murābitūn*). En effet, cette dynastie berbère était le plus grand empire du Sahel, englobant l'Ouest du Sahara, la partie occidentale du Maghreb et une bonne partie de la péninsule Ibérique (XI^e et XII^e s.), et ce après avoir repris Aoudaghost (principal comptoir commercial sahélien de l'empire du Ghana en 1054), fondé la ville de Marrakech et conquis l'Espagne en 1086. Durant plusieurs siècles, les anciennes cités historiques de Mauritanie comme Ouadane, Tinigui, Chinguetti, Azougui, Tichit, Oualata, Combi Saleh, avaient brillé par leur pratique continuelle du commerce transsaharien

¹ Didi Ould Saleck, « Intervention militaire mauritanienne au Mali : une stratégie de sécurité nationale ou la mise en œuvre d'agendas étrangers ? », Note présentée au nom du Centre d'études stratégiques du Maghreb au Forum international : *Défense nationale : entre obligations souveraines et défis régionaux*, Université de Kasidi Merbah, Ouargla, 2014.

² L'appellation « État islamique » qui fait frémir dans l'actualité internationale, n'est, dans l'inconscient populaire mauritanien, ni plus ni moins qu'une identité nationale. La Mauritanie est, après le Pakistan et avant l'Iran, l'un des pays précurseurs dans l'affichage du référent religieux dans sa dénomination officielle.

florissant et leurs importantes positions géostratégiques et militaires.

30. Au début du 20^e siècle, la Mauritanie avait attiré la convoitise des Français, déjà installés à Saint-Louis au Sénégal voisin, qui y voyaient un haut lieu stratégique pour contrôler les périphéries de leurs colonies en Afrique du Nord et en Afrique occidentale et pour neutraliser les mouvements nationalistes de résistance.

31. Néanmoins, le statut géopolitique de la Mauritanie actuelle ainsi que son potentiel économique et militaire, notamment d'avant 2014, ont réduit la mémoire impériale de ce pays à l'ombre d'elle-même. Confrontée aux menaces d'insécurité tous azimuts, le bon sens veut que Mauritanie se résigne inévitablement, à faire la politique de ses moyens, quand bien même elle n'a pas les moyens de sa politique.

32. La « *Branche d'Al-Qaïda au Maghreb islamique* » (BAQMI), avait besoin d'acquérir une nouvelle légitimité symbolique au Sahel. Tout en rêvant d'une internationalisation rapide de la guerre contre elle, elle appelait à chasser les Américains de la région du Sahel et à freiner leur forte présence militaire, de plus en plus signalée à l'époque, dans les régions de Gao au Mali, Agadez au Niger et Nema en Mauritanie¹.

33. Finalement, BAQMI, devenue AQMI, avait réussi à mettre en place des réseaux djihadistes opérationnels, suffisamment équipés en armement et en logistique pour ouvrir un nouveau front contre la Mauritanie, qui entre février 2007 et février 2011, avait subi plusieurs offensives terroristes, un peu partout sur son territoire, y compris en plein centre de Nouakchott²

¹ Didi Ould Saleck, « Eléments de la politique officielle en Mauritanie pour lutter contre le terrorisme ». - Résumé du texte, Centre d'études et de recherches islamiques Fayçal. 2015.

² Zekeria Ould Ahmed Salem, « Mauritanie : la stratégie d'un ex-futur maillon faible », Site web revue SciencesPo 7/2013, consulté le 3 octobre 2019, CERL, Paris.

34. Le 24 décembre 2007, 4 touristes français ont été froidement assassinés à la veille de Noël, près d'Aleg. Deux jours plus tard, 3 soldats mauritaniens sont tués dans la base militaire de Al-Ghallaouia, au Nord-est du pays. L'attaque est revendiquée par la Brigade d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (BAQMI), ex GSPC algérien (Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat). Le 5 janvier 2008, les organisateurs du Paris-Dakar décident d'annuler la « mythique » course, préférant suivre les directives du gouvernement français qui met en garde contre de possibles menaces terroristes en Mauritanie, pays dans lequel doit se dérouler la majeure partie des épreuves. Dans la nuit du 1^{er} février 2008, le « V.I.P », la plus grande boîte de nuit de Nouakchott, et l'ambassade d'Israël mitoyenne, sont pris pour cible : six individus ouvrent le feu sur les lieux, blessant une Française et deux Franco-mauritaniens. L'attaque est là encore revendiquée par Al-Qaïda au Maghreb.

35. En avril 2008, un assaut des forces de l'ordre contre une cachette de terroristes localisée en plein quartier résidentiel de Nouakchott, s'est soldée par 3 morts (un officier de police et deux djihadistes) et avait donné lieu à une course-poursuite avec échanges de coups de feu nourris, en fin d'après-midi.

36. En septembre 2008, 12 militaires avaient trouvé la mort dans une attaque d'AQMI contre une patrouille positionnée à *Tourine*, à l'extrême nord du pays (à 80 kilomètres au nord de la ville de Zouérate). Parmi les assaillants, il y avait, semble-t-il, au moins une dizaine de Mauritaniens¹.

37. Pour AQMI, il s'agissait sans doute de démontrer que la junte militaire qui avait renversé le 6 Août 2008 le gouvernement du président « élu » *Sidi Ould Cheikh Abdallahi*, en dénonçant sa « faiblesse » face au terrorisme, ne pouvait guère mieux protéger l'immense territoire national de plus d'un million de km².

¹ Journal *La Tribune*, n°464, du lundi 10 août 2009.

38. Le 23 juin 2009, un ressortissant américain, l'évangéliste et humanitaire Christopher Legget, a été assassiné près du marché du Ksar, au cœur même de la capitale. La chasse pour capturer les auteurs fut aussitôt lancée et aboutit à l'arrestation de plusieurs complices dont certains portaient des ceintures explosives. Par la suite, aux dires de la police, plusieurs cellules avaient été démantelées et le nombre de détenus « salafistes » ne devait cesser de croître au fil des enquêtes.

39. Le 9 Août 2009, un attentat kamikaze avait visé l'ambassade de France à Nouakchott. Il a été revendiqué par la suite le 18 Août 2009, par Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) via un communiqué sur Internet.

40. Le 29 novembre 2009, un convoi d'humanitaires catalans, composé de quinze voitures était attaqué en pleine jour sur la route entre Nouakchott et Nouadhibou. Trois otages espagnols ont été enlevés et acheminés au Nord du Mali. En décembre suivant, au sud-est, près de la frontière avec le Mali, un couple d'Italiens a été enlevé sur un axe routier important.

41. En février 2010, intervint la libération de Pierre Camate (enlevé au Niger), en échange de la libération par le Mali de quatre terroristes d'AQMI, dont *Hammada Ould*, *Ahmed Khairou* qui allait fonder plus tard le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et *Idris Ould Mohamed Lemine*, qui allait commettre un attentat à la voiture piégée à Néma à l'extrême est de Mauritanie.

42. A partir de ce moment, la guerre entre la Mauritanie et AQMI avait basculée dans une phase décisive, où les affrontements directs avec l'armée et les prises d'otages occidentaux se sont banalisés.

43. En Août 2010, deux attentats suicides perpétrés par AQMI avaient frappé le camp militaire de Basseknou, près de la frontière malienne. En février 2011, un autre attentat était déjoué de justesse en face d'une autre garnison près de Nouakchott.

44. Bref, le désert du Sahel, indomptable mais paisible, qui, pourtant avait connu un passé jadis, radieux par les grandes expéditions médiévales almoravides et, leur rayonnement culturel et spirituel atlantique et méditerranéen, est devenu à un moment donné, un sanctuaire pour abriter les camps de regroupement, de repli et d'entraînement pour les recrues d'Al-Qaïda.

45. Les idées du chef de l'ex (GSPC) devenu BAQMI, puis AQMI et, émir de la zone du Sud d'Algérie *Moctar Belmocar*¹, dit « Belawar » alias « Khaled Abou Al Abbas », étaient suffisamment claires pour présager sur une évolution dramatique de la situation d'insécurité croissante dans notre pays et dans la sous région.

46. Depuis le début de l'avènement des groupuscules djihadistes, l'engagement des hommes et des femmes dans ces groupes, au-delà de toute incarnation idéologique², a toujours constitué un exutoire face aux crispations sociales, psychologiques et politiques, que les femmes, en particulier, éprouvaient dans leur vie quotidienne, bien

¹ Après avoir combattu en Afghanistan aux côtés du parti islamique de Ghulb Dine Hekmetyar, il avait combattu pendant la "Décennie noire" dans le sud de l'Algérie au sein du GIA, puis du GSPC. Il est l'un des principaux artisans du ralliement des djihadistes algériens à Al-Qaïda qui aboutit à la formation d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) en 2007. Belmokhtar est également le premier chef d'AQMI à s'implanter hors d'Algérie dans les pays du Sahara et du Sahel, et principalement au Mali. En décembre 2012, en conflit avec les autres chefs d'AQMI, il crée son propre mouvement : "Les Signataires par le sang", dont la principale action est la prise d'otages de "Ain Amenas", en Algérie, en janvier 2013. En août 2013, son groupe fusionne avec le "MUJAO" pour former "Al-Mourabitoune" dont il est désigné émir en juillet 2015. Il rallie finalement de nouveau "Al-Qaïda au Maghreb islamique" en décembre 2015. Depuis le 11 novembre 2003, il fait partie de la liste des organisations et personnes considérées par l'ONU comme proches d'Al-Qaïda ou des talibans⁴, liste instituée dans le cadre de la résolution 1267 de 1999 visant à lutter contre le terrorisme.

² « A chacun son parler et Dieu pour tous ! Nous [les mouvements radicaux] ne parlons pas la même langue, ce que les Ikhwan [Frères musulmans] appellent des « mousslimin » [musulmans] peuvent être pour nous des moufssidin fil ard [des corrupteurs sur terre], donc on a obligation de les anéantir ou à tout le moins de les neutraliser » (extrait des propos d'un salafiste de 47 ans, Barkéol, région de kiffa, in Rapport national Mauritanie : "Radicalisation et citoyenneté : Ce que disent 800 sahéliens, sous la direction de Réda Benkirane ; Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016).

que certaines d'entre elles seraient issues des classes moyennes mais, viscéralement elles étaient atteintes par un certain mal de vivre généralisé.

47. À partir de 2009, la Mauritanie s'est engagée résolument à relever les défis majeurs engendrés par la persistance et l'ampleur de la menace terroriste, en élaborant une stratégie globale fondée sur la fermeté et la posture offensive.

48. Actuellement, il y a deux grands groupes terroristes qui coexistent dans la bande saharienne : d'une part Al Qaeda au Maghreb islamique (Aqmi), issu du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) algérien qui s'est ancré localement avec des Maliens, des Touaregs et des Peuls, et d'autre part Daesh ou l'Etat islamique (EI) dans le Grand Sahara, dirigé par *Adnane Abou El-Walid Sahraoui*, et composé essentiellement de Peuls de la région de Menaka.

49. Ces deux nébuleuses ont fait leur lit de la faiblesse des armées locales, avec des militaires prêts à vendre leurs armes, tandis que l'argent des rançons tirées de la prise d'otages permettait de s'approvisionner en armes. Le terrorisme violent se trouve localisé autour de deux principaux foyers : celui de Boko Haram au Nord Nigeria qui s'étend sur le lac Tchad et déborde au Niger et au nord du Cameroun. Le foyer malien d'Aqmi n'est pas isolé de ce qui a pu se passer en Algérie et dans le sud libyen.

50. Le danger porte sur les contacts entre Daesh et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), et une possible jonction entre ces organisations pour coordonner leurs actions, ce qui risque de modifier sensiblement le rapport de force¹.

51. Le phénomène du jihad dans le Sahel paraît hybride : il n'est pas uniquement lié à la mauvaise gouvernance locale, et comporte

¹ « Les terroristes ont aussi leur G5-Sahel. Ansar Dine, Front du Macina, al-Mourabitoune, AQMI, Ansaru'l Islam, État islamique dans le Grand Sahara : ça fait un G5 » après la fusion de ces 5 groupes dans le cadre du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, GSIM formé le 1er mars 2017 pendant la guerre du Mali.

des dimensions régionales. En dehors des rébellions touarègues, le conflit malien trouve ses racines dans la guerre en Algérie des années 1990, puis dans la Libye de 2010, puisque Kadhafi avait accumulé des combattants étrangers dans sa légion.

52. Les groupes armés qui sévissent opèrent dans une logique de franchise : ils vont se réclamer d'Aqmi ou de Daesh pour être validés à l'international, sans s'assujettir à un commandement supérieur. Les chefs de ces groupes pratiquent souvent une sorte de rituel pour se "rattacher" à des convictions religieuses, comme le montre le parcours de Iyad Ag Ghali au Mali, parti d'une logique indépendantiste touarègue pour acquérir une couleur religieuse¹.

53. Les groupes djihadistes ne sont pas nés dans les villes, mais dans les régions périphériques dans lesquelles l'État n'a pas pu s'imposer. La réponse doit donc se préoccuper de la question de la périphérie et du développement, avec l'accès aux services sociaux dans ces zones.

54. Actuellement, les attentats des années 2007-2011 sont presque oubliés. L'État semble être parvenu à bouter le terrorisme hors de ses frontières. Mais le danger² est toujours là. La menace de terrorisme est toujours présente. Malgré tout, la perception du radicalisme n'a pas beaucoup changé dans les esprits³.

¹ Sabine Cessou, « Jihad au Sahel : recul ou extension ? », OCP Policy Center's blog, June 28, 2018.

² Un communiqué du 8 Mai 2018, Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) a menacé les entreprises occidentales, et en particulier françaises, opérant dans la région « de la Libye à la Mauritanie », <https://www.max-security.com/security-blog/aqim-statement-threatening-western-companies-in-area-from-libya-to-mauritania-africa-mena-alert>

³ « Le retour vers Dieu est la seule issue qui nous reste, la voie de Dieu est la seule cause qui mérite encore combat. Il n'y a plus de nationalisme arabe, plus de solidarité panafricaine, le libéralisme a gagné partout. Pour changer les choses, le seul moyen ce ne sont plus les idées mais l'action » (propos d'un jeune étudiant de 23 ans, salafiste, - Rapport National Mauritanie : *Radicalisation et citoyenneté : Ce que disent 800 sahéliens*, sous la direction de Réda Benkirane ; Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016.

55. Depuis près de dix ans, la Mauritanie n'a pas connu d'attaque terroriste majeure sur son territoire. Certes, il s'agit d'un changement notable par rapport à la situation d'avant, notamment entre 2005 et 2011, bien qu'il révèle aussi des questions sur la durabilité de la paix et son prix.

56. Les initiatives de dé-radicalisation¹ comme le "dialogue" qui a été entrepris en janvier 2010 entre les autorités, les dignitaires religieux (faghih) et les détenus salafiste et, qui avait débouché sur la repentance d'un certain nombre d'entre eux ; avait réussi à désamorcer une partie de la glacière, toutefois, un travail de longue haleine reste encore à faire sur la voie de la dé-radicalisation notamment, à travers le toilettage des textes religieux et la déduction des amalgames dans la jurisprudence musulmane, afin de prouver la vision erronée que développent les extrémistes sur l'Islam et, détruire l'assise sur laquelle ils prétendent s'appuyer.

57. Cependant, le triomphalisme doit rester vigilant, car le pays est encore plongé dans la corruption et la pauvreté. Dans la périphérie et les régions frontalières, qui constituent un réservoir le recrutement des djihadistes, il y a un grand besoin urgent de développement.

58. La récente découverte de gaz en offshore à la frontière avec le Sénégal a entraîné qui a entraîné un afflux d'investissements étrangers directs, pourrait contribuer à faire renaître des espoirs d'amélioration de la situation économique et des conditions de vie des populations. Il y a lieu de s'inquiéter pour savoir si les fonds parviendront à la population compte tenu du manque de transparence.

¹ Il s'agit aussi de prendre en charge le "désir de dialogue" chez certains extrémistes dans le cadre plan d'action pour leur dé-radicalisation et leur insertion. 88% des personnes dé-radicalisées ont reçu des prêts à long terme pour établir de petits commerces sans aucune garantie ; l'accompagnement de l'insertion dans la société, dans la vie active.

SECONDE PARTIE

DIAGNOSTIC DU PHENOMENE, ETAT DES LIEUX, DONNEES QUALITATIVES, STATISTIQUES, INTERROGATIONS, CAUSES, EFFETS, INCIDENCES ET IMPACT

1. Les femmes constituent la majorité de la population mauritanienne avec plus de 51%, contre 48% environ pour les hommes. A partir des années 1990 à nos jours, les questions relatives au statut, aux rôles, aux droits et à la promotion de la femme dans la société et, dans l'État, ont acquis une importance de plus en plus grande dans la sphère publique.
2. Certaines avancées ont été concrétisées dans de nombreux domaines, grâce à la création de structures et d'institutions, ainsi que l'établissement de mécanismes chargés d'orienter et de gérer les politiques publiques relatives au Genre et aux droits humains. Mais elles ne représentent que de petits pas, et restent encore loin de combler les déficits, les manques et les déséquilibres creusant les écarts entre hommes et femmes dans plusieurs domaines de la vie nationale.
3. La participation des femmes dans la sphère publique s'est nettement améliorée depuis l'adoption, en 2006, d'une loi instaurant un quota dévolu aux femmes (20%) sur les listes de candidatures aux fonctions électives (conseillers municipaux, députés et sénateurs). Leur accession à des fonctions électives ou de responsabilités administratives, bien qu'en progression au fil des ans, découlait auparavant d'un système de figuration plutôt que d'action réelle.
4. Malgré leur dynamisme dans le champ des activités politiques, la participation des femmes mauritaniennes à la vie politique est restée longtemps cantonnée à une sorte d'activisme électoral. A la suite des élections de 2006 et 2007, 19% des sièges des deux chambres du parlement et 30% des postes de conseillers

municipaux seront désormais occupés par des femmes. Dans la même période, et pour la première fois depuis l'indépendance du pays, des femmes étaient promues à des fonctions d'autorité ou de représentation (walis, ambassadeurs, etc.) qui étaient jusque-là dévolues exclusivement aux hommes. La première femme magistrat du pays n'est apparue qu'en 2012¹.

5. La vie associative en Mauritanie est quant à elle caractérisée par la forte implication des femmes. Des milliers de coopératives féminines maillent le champ des activités socioéconomiques, et les ONG et associations sont majoritairement dirigées ou animées par des femmes.

6. La visibilité des activités économiques des femmes est encore quelque peu floue, mais divers indicateurs semblent montrer une progression de leur contribution à la richesse nationale. Les femmes sont particulièrement actives dans le secteur primaire (31%) et dans le secteur informel.

7. Dans la représentation sociale issue du milieu traditionnel et conservateur, la figure du féminin a une prédominance symbolique. La présence de la femme est valorisée, y compris dans l'assemblée masculine. L'idée est assez répandue que la femme mauritanienne, généralement, et la femme maure plus particulièrement, disposent d'une marge de liberté, de mouvement et d'initiative, assez différente de ses consœurs de culture similaire. Chez les Maures traditionnels, la femme est idéalisée, elle est l'honneur exhibé du groupe, érigée en « grande royale » dédaigneuse des tâches ménagères. Ici l'appellation « *sexe faible* » prend tout son sens... Ce qui est remarquable, c'est l'investissement de la « faiblesse ». Autant la société et les éléments masculins du groupe traitent la gent féminine au travers de cette « *faiblesse* », autant pour les

¹ Mounina Mint Abdoullah, *Etude sur le niveau de prise en compte des droits humains et du genre dans le secteur de la sécurité, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les 5 pays du G5 Sahel*, Rapport provisoire de collecte des données Mauritanie, UN WOMEN, 2018.

femmes elles-mêmes, ce trait moral et physique légitime une gestion spéciale de leur statut¹.

8. La relation inter-genre, n'est pas basée sur la supériorité masculine clairement affichée, mais plutôt sur une instrumentalisation des attributs féminins, assez convenue par ailleurs. L'espace saharien aussi est déterminant, la rareté des revenus également, tout comme le mode de vie nomade et la mobilité dans l'espace qui font que chacun a son rôle vital à jouer pour la survie même du groupe, et, dans telles conditions, il n'est pratiquement pas possible de procéder à un cloisonnement des membres féminins entièrement à part.

9. Les femmes ont leur rôle qui est celui de la valorisation des représentations hiérarchiques et de la constance de l'ordre qui en échange le « *sublime* » en quelque sorte. Le subtil avec la perception de la femme en Mauritanie, c'est ce jeu qui place le statut féminin « *noble* » au-dessus de tout, dans la symbolique, mais qui reprend autrement la part de patriarcat dans une auto-restriction gérée par les femmes elles-mêmes et, qui dans sa finalité les assigne dans un espace maîtrisable dont elles n'ont de droit de mouvement conséquent qu'en son sein.

10. En revenant à la période de référence 2000-2015, pendant laquelle, de nombreux Mauritaniens, emportés par les premières vagues de radicalisations, se sont fait enrôlés dans les groupes djihadistes, il faut signaler que leurs effectifs² ont été remarquablement limités au niveau de la masse des combattants. L'engagement radical des mauritaniens était plutôt concentré au niveau intellectuel au sein des instances dirigeantes, de conseil et de jurisprudence notamment.

¹ Rapport national Mauritanie : *Radicalisation et citoyenneté : Ce que disent 300 sahéliens*, sous la direction de Réda Benkirane ; Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016.

² Frederic Wehrey, *Contrôle et confinement : islamistes en Mauritanie et la stratégie contre l'extrémisme violent*, étude, Middle East Program at the Carnegie Endowment for International Peace, Bierut, 2019.

11. Contrairement à leur engouement pour Al-Qaïda, Aqmi et les autres groupes sahélo-sahariens, les Mauritaniens étaient pratiquement les grands absents maghrébins chez Daesh. Malgré l'acte de condamnation en 2014 par un tribunal mauritanien, d'une cellule de trois personnes qui seraient affiliés à Daesh, aucun activisme particulier n'a été remarqué chez les jeunes mauritaniens dans les rangs de Daesh.

12. Toutefois, la publication du magazine "*Dabiq*" affilié à Daesh d'une nouvelle carte, incluant toute la Mauritanie, aurait donné des signaux forts de son intention de conquérir les cœurs et les esprits des jeunes mauritaniens, ce qui pourrait faire de la Mauritanie un nouvel objectif pour "Daesh" pour une expansion éventuelle dans la région, malgré les défaites subies par ce groupe récemment, en Iraq et en Syrie, notamment après l'intervention militaire turque au Nord de la Syrie et la mort présumée de son leader iconique *Abu Baker Al-Baghdadi*.

13. Des informations recoupées estiment que l'effectif des djihadistes mauritaniens se situerait entre six cent et un millier d'éléments, dont 7% seulement seraient des femmes. Leur profil est caractérisé par la multiethnicité de la société mauritanienne. Environ 75% seraient des Maures, 17% des Harratines et 9% de Négro-africains mauritaniens. La plupart des ces personnes avaient moins de 30 ans lors de leur premier engagement. La majorité avaient des revenus faibles et moyens. Il y en a qui partagent aussi d'autres expériences les reliant au chômage, à la délinquance et au service ou à la tentative de service dans l'armée. Certains d'entre eux avaient connu le Salafisme dans des mosquées, puis intervient le recrutement et la formation au djihad, généralement dans le Nord du Mali ou en Algérie. Bon nombre d'entre eux avaient reçu leur éducation dans des "*Mahdara*", malgré la négation des responsables de ces établissements traditionnels, que ce soit telle la raison directe de leur affiliation à l'extrémisme. A partir de 2005, la fréquentation de ces écoles traditionnelles par des ressortissants Libyens, Algériens

et Maliens ont amené le gouvernement à déployer des efforts soutenus pour contrôler leur accès par des étrangers.

14. Concernant la présence dans les activités extrémistes des femmes mauritaniennes enrôlées par les groupes djihadistes, il s'est avéré que leur nombre est resté très limité. Il s'agit vraisemblablement, de quelques dizaines qui représentent environ 7% du total des effectifs des jeunes mauritaniens qui se sont engagés dans des organisations djihadistes durant la période de référence, dont les effectifs, selon les sources des services de sécurité, seraient plus ou moins connus sur le fichier sécuritaire à un moment ou un autre de leurs parcours, pendant la période de référence de l'étude.

15. La participation des femmes mauritaniennes aux activités djihadistes, étaient souvent confinée dans des rôles secondaires de soutien aux hommes. Elles n'avaient généralement pas accès à des rôles décisionnels que lorsqu'il s'agit du recrutement et du maintien de l'engagement d'autres femmes, à coté de leur rôle classique rôle de reproduction, qui était souvent élevé au rang de tâche stratégique afin de multiplier au maximum le nombre des djihadistes ce qui explique la fréquence des mariages de ses femmes, avant que cette fonctionnalité biologique ne soit élevée avec Daesh à une mission sacrée du "jihad sexuel".

16. Néanmoins, les femmes engagées dans les mouvements organisés de réformisme religieux ne sont pas seulement un maillon de transmission dans la chaîne du processus de radicalisation, elles sont parties prenantes, agissant au niveau de la fluidification des nouveaux concepts, de leur mobilité.

17. Évoquant les femmes vivant dans les contextes d'extrémisme, une étude intitulée " penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent en Tunisie"¹, indique qu'il existe un lien direct entre les enjeux d'égalité des sexes et les droits des femmes, et l'extrémisme violent. En effet, « *les groupes terroristes et extrémistes*

¹ ONU-femmes et OXFAM, avec l'appui du Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement de Finlande, Novembre 2018.

placent la subordination des femmes au centre de leur idéologie, exploitant à leur avantage les normes et stéréotypes fondés sur le genre pour recruter des combattants et lancer des attaques, en utilisant la violence sexuelle et sexiste, y compris la traite, l'esclavage sexuel, les mariages forcés et les grossesses forcées, pour terroriser les communautés et générer des revenus »¹.

18. Au sein de la société mauritanienne, le statut social de la femme présente des variations importantes selon qu'il s'agisse du milieu urbain ou du milieu rural, mais aussi, selon la nature des communautés maure et négro-africaine. Si la minoration de l'élément féminin se rencontre dans toutes les communautés, le résidu de matriarcat au sein de la communauté maure confère à la gent féminine une plus grande visibilité et une participation active dans la prise de décision.

19. Les femmes sont considérées en milieu maure comme garantes des valeurs de la société toute entière. En milieu traditionnel, c'est à elles qu'était confiée la prime instruction.

20. En milieu traditionnel "*Zeway*", que se soit chez les Maures ou les Négro-africains mauritaniens, les femmes avaient une grande proximité avec le savoir religieux de base étant, le plus souvent, chargée de l'enseignement coranique de la petite enfance et des fondements de la "*Sunna*" et du "*Hadith*". Certaines épîtres traitant de la ritualité religieuse étaient parfois réservées à l'apprentissage féminin, notamment tout ce qui concerne la vie du prophète et ses compagnons, les volets traitant de la purification.

21. Durant les 30 dernières années et, avec le nouvel essor de la « *religiosité organisée* » notamment dans les milieux urbains, il a été remarqué que certaines catégories des femmes dans les grandes villes, notamment les quartiers résidentiels riches de Nouakchott s'activent pour propager un "*prêche de luxe*", sur fond de modernisme et d'instruction supérieure.

22. De façon générale, les femmes sont très présentes et remplissent un rôle valorisé dans la dynamique de la "*néo-religiosité*

sociale", qui caractérise l'évolution de la société mauritanienne durant les 30 dernières années. Elles font office de transmetteur dans l'entourage, mais aussi de réacteur au sein de la société civile et enfin de force de revendication ou de protestation dans les actions de mobilisation¹.

23. Toutefois, ce tableau plus ou moins radieux ne doit pas enjoliver la réalité de la marginalisation des femmes au niveau de la majorité des mécanismes de prise de décision, de management et planification des politiques publiques, aussi bien au niveau social traditionnel (conseils de tribu ou de famille, comités villageois) et/ou modernes (Administration, justice, force de sécurité, médias, etc.).

24. Malgré certaines évolutions dans le domaine des Droits des femmes et, l'adhésion à diverses normes juridiques internationales et régionales qui protègent les droits des femmes, ces progrès n'ont pas mis fin à diverses formes de violence à l'égard des femmes mauritaniennes, dont : l'excision qui demeure largement pratiquée (72 % des femmes) ; le mariage précoce qui perdure avec un taux de 19 % des femmes mariées avant l'âge de 15 ans et 43 % avant 18 ans. Ces contraintes contribuent à un niveau de scolarité faible et à des grossesses précoces ; la polygamie concerne environ 10 % des ménages ; les violences à caractère sexuel persistent, même si elles sont désormais reconnues par l'Ordonnance n° 2005-015 portant protection pénale de l'enfant.

25. En dépit de certaines faiblesses et hésitations de la part des pouvoirs publics, l'égalité hommes femmes a connu des avancées encourageantes sur le plan institutionnel (mise en place d'un arsenal juridique, prise en compte de la dimension genre dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et création de certaines structures). Cependant, il faut souligner que si des progrès ont été réalisés au niveau des textes, l'application de ces derniers se fait attendre.

¹ Par exemple, dans les meetings pour demander la libération des détenus salafiste, porte-à-porte pour sensibiliser les populations lors des élections, etc.

26. La majorité des magistrats sont des sortants des écoles traditionnelles des mahadras¹, ils ignorent complètement et n'accordent aucun intérêt aux droits des femmes et aux violences basées sur le genre en Mauritanie. Généralement, certains sont souvent hostiles à l'accès à la justice des femmes. La majorité des magistrats estiment que la femme est toujours responsable de ce qui lui arrive. Les trois femmes magistrats sont placées l'une aux crimes économiques et l'autre au tribunal du travail, loin de tout ce qui peut aider leurs consœurs dans la lutte contre les VBG.

27. Le Code pénal mauritanien, désuet, ne contient pas des dispositions protectrices pour les femmes contre les violences, les réserves spécifiques² portées sur la CEDAW, l'absence de décrets d'application de certains textes juridiques et le manque d'harmonisation des lois internes avec les conventions ratifiées sont autant de facteurs de blocage et de régression.

28. Les femmes sont presque exclues des forces armées, seul un recrutement de 48 femmes a été effectué en 2004-2005, celles-ci ayant été affectées à 90%³ à des postes subalternes : couture, secrétariat, cuisine, même si le service social dans chaque corps s'occupe de la prise en charge de logement pour familles, la couverture sanitaire et autres.

29. En milieu rural, la situation des femmes reste précaire. Elle est marquée par la prévalence de l'excision, le gavage, le mariage précoce, la polygamie, le divorce, les violences conjugales et sexuelles, le faible niveau de prise de conscience de leur situation, la faible participation à la prise de décision, la non accessibilité à la protection sociale et juridique et de l'ignorance des droits économiques et sociaux.

¹ Aminetou Ely, présidente AFCF interview du 30 juin 2019, *idem, op. cit.*

² Article 16 : égalité dans la prise de décision dans le mariage et le divorce et l'alinéa 1 de l'article 13 sur l'héritage.

³ Colonel Koné, *idem, op. cit.*

30. Le taux de chômage avoisine les 47% en milieu rural, celui des femmes presque 20% reste plus élevé que celui des hommes (10%). En milieu urbain, le taux de chômage des femmes estimé à presque 25%, reste supérieur à celui des hommes 14%. Les situations d'emploi sont précaires et dominées par la fréquence élevée du travail collectif sans rémunération explicite, l'inexistence d'un marché de travail rémunéré et la persistance de différentes formes de travail pour autrui.

31. Les femmes rurales et semi-rurales vivent des conditions matérielles de vie insuffisantes, précaires, voire même déshérités, notamment dans les zones frontalières à haut risque à cause de l'activisme des groupes radicalisés et extrémistes.

32. La menace d'insécurité s'ajoute aux effets pervers d'un exode rural masculin massif, qui se traduit par l'accroissement des charges et des contraintes pesant sur les femmes. Même lorsqu'elles ont une opportunité d'apport financier à la famille, ces longues séparations (dont certaines finissent en abandons) ont souvent des conséquences désastreuses sur la vie de la famille en général et la stabilité du couple en particulier. Les femmes assument donc des responsabilités et des tâches supplémentaires, habituellement dévolues aux hommes. Elles se retrouvent d'une part impuissante face à la détérioration de la santé et de l'éducation de leurs enfants, et d'autre part plus vulnérable face aux infections sexuellement transmissibles comme VIH/sida, etc.

33. La pénétration d'un islamisme radical¹ importé (y compris le port du *Niqab*), considéré comme différent de l'Islam de rituel *malékite* (100% de mauritaniens l'étaient), non violent ; mais aussi le lien inquiétant entre l'extrémisme violent et certaines interprétations erronées de l'Islam. Cette pénétration s'est faite par le biais d'individus mauritaniens², par le biais de la construction et

¹ Le Vaghii Hademine Ould Sakeck, Imam de mosquée, le 05 mai 2019, *op. cit.*

² IMES 2013, L'Erudit Abdoullah Ben Boya, *op. cit.*

équipement de mosquées, *mahadras*, ou encore par des distributions de livres.

34. C'est l'émergence et l'enracinement de la mouvance salafiste en Mauritanie qui a été le point de départ au cours des années 1980¹. Cet enracinement s'est effectué en trois phases distinctes :

35. (i) L'endoctrinement avait commencé avec le retour de certains étudiants mauritaniens de l'étranger et l'implantation d'instituts d'études théologiques à Nouakchott ;

36. (ii) L'installation secrète d'un groupe libyen dans un quartier périphérique, à l'insu des forces de sécurité. Des groupes mariés et remariés plusieurs fois avec des femmes pauvres qui étaient utilisées, par la suite, pour véhiculer argent et informations aux salafiste² ;

37. (iii) La formation et la préparation psychologique au « *djihad* » était caractérisée par son apologie dans les prêches et conférences, le financement de *Mahadras* et la création d'ONG caritatives. Cela a provoqué l'émergence d'une nouvelle classe de riches et de nouveaux modes vestimentaires.

38. Dans les zones rurales frontalières notamment à l'est de la Mauritanie, les femmes ont plusieurs rôles dans le quotidien des groupes radicaux ou de simples contrebandiers, sans que cela ne soit perçu par elles comme délit ou participation à un quelconque processus de violence. Elles inscrivent leur collaboration dans le cadre de l'hospitalité ancestrale et de la médiation pour lesquelles elles se sentent socialement mandatées³.

¹ Travaux du colloque *La culture de la paix et de la modération comme moyen de lutte contre l'extrémisme violent (approche mauritanienne)*, IMES, avril 2012.

² Mounina Mint Abdoullah, *Etude sur le niveau de prise en compte des droits humains et du genre dans le secteur de la sécurité, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les 5 pays du G5 Sahel*, Rapport provisoire de collecte des données Mauritanie, UN WOMEN, 2018

³ Rapport national Mauritanie : *Radicalisation et citoyenneté : Ce que disent 800 sahéliens*, sous la direction de Réda Benkirane ; Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016.

39. Tant qu'il n'y a pas de violence visible ou d'agressivité, elles restent dans la disponibilité ou dans une neutralité à fort potentiel de coopération selon qu'elles sentent leurs intérêts directs menacés ou non. Les radicaux extrémistes font souvent appel à cette gent féminine pour un certain nombre d'opérations et d'activités, telles que :

40. (i) la facilitation, avec l'intégration d'individus « engagés » au Mali mais séjournant du côté Mauritanien : cela suppose l'accueil de convois pour un ou deux jours chez elles ainsi que le renseignement sur la situation du village ou de la ville. Comme le plus souvent ces femmes vivant en espace frontalier sont bilingues, elles sont souvent des interprètes. Côté mauritanien et surtout chez les Maures, les hommes n'usent de seconde langue que quand il y a nécessité et ne déclarent pas souvent le nombre de dialectes parlés. L'usage de ces parlers locaux est plus spontané chez ces femmes et le mélange culturel plus évident, ce qui rassure plus vite les éléments maliens, que ce soit dans les camps, en jour de marché ou tout simplement en cas de quête d'hébergement.

41. (ii) La médiation, avec le recours aux femmes, essentiellement des mères de familles respectées par tous : elles pourront par exemple intercéder auprès des autorités administratives et parfois auprès de certains chefs de réseaux extrémistes pour la libération, l'octroi de documents, ou encore pour aller demander une femme en mariage quand le demandeur n'est pas de la région et est estampillé « combattant malien », etc.

42. (iii) Le commerce, car nombre de commerçants aux abords de la frontière traitent directement avec des femmes propriétaires d'un commerce de gros ou œuvrant comme achemineur vers la capitale. Le plus souvent, il s'agit de textile teint, de denrées (patates, ignames, karité) et parfois de produits de contrebande (cigarettes, alcool, drogues).

43. (iv) Le recrutement qui est un processus un peu plus rare eu égard à la nature risquée de la zone qui n'encourage pas à rejoindre

la cause des extrémistes au Nord Mali. Mais la promesse d'une vie meilleure pour celles qui arrivent à gagner les grandes villes comme Bamako, etc. fait parfois franchir la frontière à des femmes plutôt jeunes qui souvent ne tardent pas à revenir sur leurs pas ; mais pour certaines, l'étau se refermant sur elles, leur itinéraire aboutit à une intégration¹ en communautés étrangères.

TROISIEME PARTIE

ETUDE DE TERRAIN, INTERPRETATION, SCENARIOS, PISTES DE SORTIE, SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Les services de la sécurité nationale auraient enquêté et suivi les itinéraires de plus de 600 jeunes mauritaniens, qui avaient, à un moment donné ou un autre de leurs parcours, adhéré idéologiquement à "*Al-Qaïda*", "*AQMI*" et/ou à d'autres organisations djihadistes dans différentes régions du Monde durant la période 2000-2015. Il est fort probable que ceux qui ont rejoint ces organisations durant cette période de référence, seraient beaucoup plus nombreux².
2. Selon certaines estimations, il y a eu environ 400 éléments qui auraient quitté directement à partir du territoire mauritanien, vers des destinations différentes pouvant être qualifiées de "*foyers de tension*", incluant l'Algérie, le Mali, la Libye, le Burkina Faso, l'Afghanistan, le Kosovo, l'Irak, la Syrie, etc.
3. Toutefois, les services de sécurité attirent l'attention sur le fait que beaucoup de jeunes mauritaniens ayant adhésés à aux

¹ Des propos recueillis rapportent des cas d'enlèvements et des disparitions de jeunes femmes, cité dans Rapport national Mauritanie : *Radicalisation et citoyenneté : Ce que disent 800 sahéliens*, sous la direction de Réda Benkirane ; Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016.

² Avant 2011-2012, il n'y avait pas encore eu en Mauritanie de registre national civile biométrique. Ainsi, les pièces d'état civile étaient facilement falsifiables et objet de trafic lucratif.

organisations terroristes, ne venaient pas directement du territoire mauritanien, mais ils auraient rejoint ces organisations depuis les territoires d'autres pays, particulièrement en Afrique, où séjournent habituellement d'importantes communautés mauritaniennes expatriées.

4. Le nombre de femmes mauritaniennes qui auraient rejoint les organisations terroristes dans les zones de conflit est estimé à 40 femmes, soit environ 10% de l'effectif des Mauritaniens qui auraient quitté la Mauritanie directement pour rejoindre des organisations terroristes hors des frontières.

5. Au total, 26 femmes seraient de retour en Mauritanie, soit environ 65% du groupe de femmes qui avaient quitté le pays pour rejoindre des groupes terroristes dans des différents foyers de tension.

6. L'étude de terrain menée par le groupe d'experts mauritaniens a permis de recueillir les données sur la situation de 15 femmes, soit 58% du groupe qui était de retour.

7. La répartition des destinations d'où revenaient les 15 femmes mauritaniennes, montre que le Mali était la première destination où sont allées la majorité des femmes, en raison de sa proximité géographique, de son interaction géographique et humaine avec la Mauritanie, mais qui avait connu plusieurs cycles de tensions et de violence notamment dans ses régions du Nord. Ensuite, vient l'Afghanistan, qui était la seconde destination, car c'était le sanctuaire pour les mouvements djihadistes, à travers le Monde. En troisième position, vient la Libye, eu égard à l'importance significative de communauté mauritanienne résidente avant la guerre. En Algérie, malgré sa proximité géographique avec la Mauritanie, le pourcentage de femmes qui serait y allé était faible. Enfin, vient le Burkina Faso, qui était la dernière destination pour les femmes mauritaniennes de retour des foyers de tension.

8. Le retour des 15 femmes qui avaient quitté le pays entre 2005 et 2015, pour rejoindre des groupes terroristes, s'est ainsi

déroulé : 6 femmes revenant du Mali, 5 femmes revenant d'Afghanistan, 3 femmes revenant de Libye, Une seule dame est revenue du Burkina Faso.

9. Les attaches géographiques initiales des 15 femmes rentrant en Mauritanie depuis les zones de conflit sont est les suivantes : 7 femmes issues de la capitale Nouakchott, 4 femmes de la région de Basseknou (Hodh), 3 femmes de villages situés à la périphérie d'Aleg, (capitale de Wilaya du Brakna), 1 femme de la ville de Kaédi, capitale du Gorgol.

10. Concernant les raisons du départ des femmes mauritaniennes pour les zones de conflit, les réactions collectées sur le terrain dans le cadre des entrevues avec les personnes concernées par rapport à la question "*pourquoi elles ont quitté la Mauritanie pour rejoindre des organisations terroristes dans des zones de conflit*", ont donné les résultats suivants : 80% pour accompagner leurs maris ; 10% pour des raisons idéologiques/conviction religieuse du djihad, 7% à la recherche de mariage, étant convaincu que le mariage avec les djihadistes serait une sorte de djihad pour Dieu ; 3% pour des raisons financières ou économiques, c'est-à-dire pour un gain financier, bien que sous prétexte idéologique.

11. En ce qui concerne les raisons de retour des femmes djihadistes en Mauritanie, bien que le pourcentage de ces femmes soit relativement moyen (environ 58% du groupe de femmes qui avaient quitté le pays), on pouvait penser à des raisons liées à la situation difficile dans les pays d'accueil, la différence entre les environnements sociaux en termes de langue, de culture et de valeurs, en fait, ces facteurs n'étaient pas les principaux déterminants du retour de ces femmes djihadistes.

12. Les réponses ont montré au contraire de cette attente, que les raisons du retour étaient les suivantes : 90% en raison du décès de leur mari dans le pays d'accueil ; 6% du manque d'adaptation à la communauté dans le pays d'accueil, en raison du manque de connaissance de la langue et des différentes valeurs et coutumes

sociales ; 3 à 4% en raison de la pression exercée par la famille, en particulier de la demande constante des parents de demander le retour, et de leur lien avec les droits qui leur sont conférés par la religion ou du désir des enfants de retourner dans leur communauté, car ils ne s'adaptent pas souvent à la communauté d'accueil.

13. Le diagnostic des caractéristiques générales de l'échantillon étudié a révélé la difficulté de comprendre et cerner le phénomène. Malgré la complexité du phénomène en question, à savoir les *"attitudes des femmes revenant de zones de crise, associées à des organisations djihadistes en général et terroristes en particulier"*. Il y a d'abord un enchevêtrement de facteurs et des causes qui ont contribué à la création du phénomène et à la difficulté d'obtenir toutes les informations des personnes concernées, qui étaient hantées de les conserver et de préserver par un sentiment constant de peur vis-à-vis de l'environnement extérieur en général.

14. Nonobstant ces contraintes, l'étude de terrain a contribué à observer le phénomène à l'aide d'outils de questionnaires apparents ou dissimulés parfois, afin d'en identifier les caractéristiques générales qui serviront à mieux comprendre sa complexité et ses spécificités afin de mieux le traiter. Ainsi, l'étude avait mis en exergue les constats suivants :

15. Toutes les femmes rentrant des zones de conflits en Mauritanie semblent être d'origine arabe, bien que la Mauritanie soit un pays multiethnique et que les femmes qui sont déjà parties soient toutes arabes, ce qui soulève la question du manque de pénétration des groupes djihadistes et terroristes, en particulier chez les femmes dans les groupes ethniques non arabes en Mauritanie par rapport à leur pénétration du groupe arabe qui représente la majorité de la population mauritanienne, notant que les groupes terroristes de la région du Sahel, leur pénétration des minorités ethniques dans les pays de la région est plus évidente, aux dépens de la pénétration de la majorité, en particulier au Mali et au Niger.

16. L'échantillon de femmes revenant de zones de conflits a montré qu'elles appartenaient au groupe plus au moins jeune, car elles été âgées de 30 à 50 ans.

17. La majorité des femmes de l'échantillon de l'étude sont scolarisées, du niveau préparatoire au niveau universitaire.

18. Le retour des femmes revenant des zones de conflits revenait à l'origine à travers des leçons dans des mosquées ainsi que des leçons privées (journées pédagogiques), dispensées par des groupes de femmes djihadistes à domicile, ce qui nécessite de surveiller le type de sermons dans les mosquées et de leçons privées, et de se concentrer Les autorités compétentes pour diffuser la culture de la tolérance et tout ce qui encourage la tolérance religieuse.

19. Paradoxalement, la majorité des femmes revenant de zones de conflits n'admettaient pas qu'elles avaient participé à des opérations militaires, mais que la majorité d'entre elles étaient des femmes chefs de ménage, ont-elles déclaré, à l'exception de trois seulement, qui avaient évoqué avoir participé à des activités commerciales.

20. La majorité des femmes qui reviennent des zones de conflits sont issues de communautés pauvres, ce qui aggrave leurs souffrances et celles de leurs enfants. L'extrémisme dans ces milieux risque de se poursuivre et de se développer dans un avenir prévisible, à moins que l'État ou les organisations de la société civile ne règlent ce problème.

21. Toutes les femmes revenant de zones de conflit en Mauritanie ont en charge entre 3 et 7 enfants.

22. L'importance du nombre d'enfants fait partie de la conviction religieuse, suivant un certain adage "*accouplez-vous et multipliez-vous, je suis fier de défier avec vous les autres nations le jour de la résurrection*".

23. La majorité des femmes de l'échantillon de l'étude ont épousé plus d'un homme, mais uniquement parmi leurs paires djihadistes, par conviction idéologique.

24. L'un des phénomènes les plus frappants chez les femmes de l'échantillon de l'étude, est que la majorité d'entre elles ont des enfants de différents pères. Le phénomène est dû à ce que ces femmes se marient pour des raisons idéologiques, c'est-à-dire que le mariage est une conviction religieuse ; La pratique de la polygamie, ou encore, lorsque le mari de l'une de ces femmes est tué, souvent il y a l'un de ses collègues qui se porte volontiers pour l'épouser.

25. D'après les réponses au questionnaire, seules trois femmes revenant des zones de conflit en Mauritanie ont été enquêtées par les services de sécurité, puis libérées ensuite.

26. La facilité d'intégration des femmes de retour des zones de conflits en Mauritanie et le fait qu'elles ne soient ni arrêtées ni emprisonnées de manière permanente sont dues, entre autres, à : La simplicité de la société mauritanienne et la prédominance de la tolérance sur ses valeurs religieuses et sociales. Les valeurs de la société mauritanienne exigent que les hommes traitent les femmes avec gentillesse et respect, et les services de sécurité mauritaniens dans leur état actuel sont encore principalement masculins.

27. Il n'a pas été démontré que les femmes revenant de zones de conflits à travers le monde se livraient à une activité purement terroriste ou entachées de crimes de sang.

28. Selon les questionnaires, toutes les femmes revenant de zones de conflits en Mauritanie mènent une vie normale dans leurs régions de résidence et exercent leur vie sociale et économique de manière naturelle, comme avant de se rendre dans les zones de conflits, où leurs enfants pouvaient obtenir des papiers d'état civil et étudier dans des écoles publiques et privées, et ces femmes, ne se distinguent que par le maintien des robes noires et du Niqab, contrairement à la femme mauritanienne, qui s'habillait principalement en robes et voiles uni couleur ou bariolés.

29. En conclusion, lorsqu'on les interroge sur le retour des femmes des zones de conflits, comment évaluent-elles cette expérience ? Elles ont toutes admis que c'était une expérience grossière et, qu'elles n'y pensent plus revenir. Pour ces femmes, elles considèrent que c'était "*un sort et un destin*", "*un chapitre clos dans leurs vies*", selon leurs termes.

30. Dans le souci de trianguler les conclusions du travail de collecte de données sur le terrain, accompli par l'équipe d'experts mauritaniens dans le cadre de l'étude maghrébine, nous avons procédé les recouper avec des réponses qui avaient été fournis à un questionnaire similaire qui a été renseigné dans le cadre de la préparation d'un rapport commandité par le PNUD intitulé "*Radicalisation et citoyenneté : Ce que disent 800 sahéliens*".

31. Les questions ont été posées à 26 femmes (mères) de personnes masculines, qui ont rencontrées à Nouakchott dans le cadre d'une étude de cas sur les « sortants » d'une expérience radicalisée armée ou virulente dans le discours, y compris des mères d'anciens détenus pour « criminalité terroriste », désignés comme « anciens salafistes » par les responsables des administrations pénitentiaires.

32. La question centrale était de savoir ce que pouvait signifier "être violent" pour les personnes interviewées. Les autres questions posées étaient celles-ci : (i) Qu'est-ce que être terroriste (*irhabi*) pour vous? (ii) Considérez-vous votre fils comme "*irhabi*", sinon comment définissez-vous l'action de votre fils au sein de son organisation ? (iii) L'expérience vécue par votre fils est-elle valorisée par votre entourage familial ?

33. Les réponses peuvent être synthétisées autour d'une idée que la radicalisation violente, même si elle est le plus souvent réprouvée par les familles, surtout les mères, ne met pas celui qui y adhère au rang d'hors-la-loi et encore moins d'exclu. Bien au contraire, par un procédé étonnant, les actes incriminés sont dissociés de l'individu, dans un entendement selon lequel une personne peut aller très loin

dans sa communion avec Dieu, avec la foi et mettre ces deux valeurs suprêmes (Dieu et Foi) au-delà des hommes qui, eux, pourraient être éliminés, dans cette optique, si jamais ils s'éloignaient trop de cette voie. . .

34. Il ressortait des réponses aux questions citées, qu'une expérience de radicalisation violente, armée, n'était pas considérée comme criminelle. Elle n'était dévalorisée que si elle s'accompagnait de détournement d'argent, de vol ou de tout autre manquement aux valeurs d'honneur. Prendre une arme au nom de Dieu n'a pas une fois été cité comme un acte délictuel par les mères de familles, mais comme déviance, recherche spirituelle, engrenage, etc. Pour les mères, leurs fils n'étaient pas des terroristes mais, de façon ambiguë, ils étaient présentés comme faisant partie des « gens du jihad » (*min ahl al jihad*).

35. Enfin, nous avons opté pour clore l'étude de terrain par une palette de recommandations que nous jugeons pertinentes aussi bien pour les décideurs que pour l'opinion publique et les centres de recherches spécialisés :

36. Il est nécessaire d'orienter la recherche scientifique vers ce type de phénomène, à savoir le problème des femmes rentrant des zones de conflit et, plus généralement, toutes les répercussions de l'extrémisme et du terrorisme, afin de bien diagnostiquer et de proposer des solutions appropriées pour les traiter et les éliminer, constituant une menace pour la stabilité de la société et de l'État.

37. Aborder les phénomènes d'extrémisme et de terrorisme ne peut se faire par l'approche sécuritaire à elle seule, pour aborder ce type de phénomène, il faut recourir à de multiples approches de la complexité du phénomène et y faire face en raison de l'extrémisme et du terrorisme, notamment : des approches religieuse, culturelle, sociale, économique et psychologique.

38. La nécessité d'élaborer une stratégie nationale intégrée pour traiter le problème des femmes rentrant des zones de conflit, ainsi

que de tous les effets et répercussions de l'extrémisme et du terrorisme sur la société et l'État, en Mauritanie.

39. La nécessité de mettre en place des institutions pour assurer le retour des femmes des zones de conflit, afin de les réintégrer dans le tissu social et économique et de leur donner un traitement psychologique après les souffrances qu'elles ont subies.

40. Prêter attention à toutes les questions concernant les femmes, en s'efforçant en particulier de les associer à tous les aspects de la vie publique, en s'efforçant sans relâche de lever toutes les restrictions qui l'empêchent d'assurer la pleine égalité avec les hommes.

41. Créer des institutions spécialisées dans les domaines de l'éducation et de la psychologie afin de veiller à ce que les enfants de femmes rentrant des zones de conflit, leur éducation et leur intégration dans la société et leur vie active à l'avenir, ne se transforment pas en projets de terroristes.

42. Recentrer le discours religieux sur les valeurs de tolérance et de reconnaissance de l'autre et sur les valeurs de coexistence, et sur le fait que la religion islamique est une religion de miséricorde, appelle au travail et à la construction de la terre, ainsi qu'à la justice et à l'amour, et à tout ce qui sert l'humanité.

43. Centraliser la *fatwa* au sein d'un collectif spécialisé, et empêcher les sermons dans les mosquées qui portent un discours extrémiste, peut revêtir un ton hostile à l'autre ou demander l'expiation du contrevenant.

44. Recycler tous les membres d'associations de scientifiques et d'imams de mosquées, de la culture des droits de l'homme, et de leur fournir des connaissances et des informations sur le programme d'études en sciences sociales.

45. Établir un partenariat entre les organes de l'État et les organisations de la société civile pour lutter contre tous les phénomènes d'extrémisme et de terrorisme.

46. Inciter les organisations de la société civile à lutter contre toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme et œuvrer à la diffusion des valeurs de tolérance et de tout ce qui favorise l'instauration d'un état de droit et de la loi.

47. Financer toutes les organisations de la société civile qui contribueront à la prise en charge des femmes de retour des zones de conflit et de leurs enfants, afin de les intégrer à la vie active.

48. Éduquer les services de sécurité sur les droits de l'homme et les informer des conventions internationales dans le domaine de la protection des droits de l'homme.

49. Former les services de sécurité à l'action préventive et à la surveillance, afin d'empêcher la propagation de ce type de phénomène, d'éviter ses effets et ses répercussions.

50. Réhabiliter les services de sécurité à la réhabilitation des femmes impliquées dans des groupes terroristes, plutôt que de se concentrer sur la punition.

51. Faire accroître la présence des femmes dans les services de sécurité afin de permettre aux services de sécurité de s'occuper plus efficacement des femmes rentrant des zones de conflit.

52. Coordonner avec tous les organismes publics concernés par ce type de phénomène afin d'unifier les politiques pertinentes afin d'éviter le gaspillage des ressources humaines et des possibilités financières limitées de leur nature et d'assurer l'efficacité de ces politiques.

53. Lutter contre toutes les manifestations d'injustice, d'injustice et de marginalisation prévalant dans la société mauritanienne.

54. Sensibiliser les élites à l'édification d'un état de droit et de droit garantissant les valeurs de citoyenneté et d'égalité des chances et d'égalité.

55. Impliquer les médias, audiovisuels et lisibles, dans la campagne contre toutes les formes d'extrémisme et de terrorisme,

afin de sensibiliser l'opinion publique aux dangers de ces phénomènes et aux conséquences qui en résultent.

56. Renforcer la coopération régionale et internationale pour lutter contre tous les phénomènes d'extrémisme et de terrorisme, aux niveaux local et international.

57. Le gouvernement mauritanien devrait s'occuper de la situation des enfants issus du mariage mixte de jeunes femmes mauritaniennes avec des ressortissants des tribus de la région de l'Azawad au Nord du Mali, qui ont adhéré à des organisations terroristes au Mali et, afin de créer un incubateur social pour les protéger sur le territoire du nord du Mali. Apparemment, ces mariages mixtes auraient donné des dizaines d'enfants, dépourvus d'identité civile, qui sont pratiquement des apatrides, et, ont besoin d'affirmer leur appartenance à l'État mauritanien, en particulier après le meurtre de leurs parents et leur transformation en orphelins. Ces dizaines de jeunes, à moins que leur problème ne soit résolu, ils deviendront des projets terroristes à l'avenir.

ANNEXES : RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Annexe I - Ressources bibliographie générales

- [1] Hasna HUSSEIN, « Comprendre la place et le rôle des femmes djihadistes », site web *Jeune Afrique* en date du 08 novembre 2018 à 11h35.
- [2] Mohamed Salek OULD BRAHIM, « Sahel : une géopolitique de l'invisible! », *MULTIPOL - Réseau d'analyse et d'information sur l'actualité internationale*, 2010.
- [3] Mehdi TAJE, « Les enjeux sécuritaires dans le sahel africain : grille d'analyse », *Tribune libre*, n°8, juin 2010.
- [4] Development Co-operation Directorate (DCD-DAC) *The International Network on Conflict and Fragility*, (INCAF), OECD - 2010.
- [5] Jean DUFOURCQ, « Les tensions de l'océan sahélien », *Cahier du CEREM*, n°13, décembre 2009.
- [6] Alain LABROUSSE, Daurius FIGUEIRA et Romain CRUSE, « Évolutions récentes de la géopolitique de la cocaïne », *L'Espace Politique*, mai 2009.
- [7] Transparency International, *Indice de perception de la Corruption (IPC) 2010*.
- [8] Sonia LE GOURIELLEC, « AQMI dans le Sahel, une stratégie de survie », *Good Morning Afrika - Alliance Géostratégique*, novembre 2010.
- [9] Massaër DIALLO, « La sécurité en Afrique de l'Ouest : enjeu de gouvernance et de développement », Réunion du Groupe d'Orientation des Politiques (GOP) du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), janvier 2007.
- [10] Alan BRYDEN, Boubacar N'DIAYE et Funmi OLONISAKIN, *Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : les défis à relever*, Zürich/Berlin, Lit Verlag, 2008.
- [11] Mohamed Sadek LOUCIF, « Prise d'otage, paiement de rançon à Al Qaïda, une recette de 150 millions d'euros », *L'Expression Edition OnLine*, septembre 2010.
- [12] Jean-Dominique MERCHET, « Cote d'Ivoire : le COS en alerte à Ouagadougou », décembre 2010.
- [13] Mohamed Salek OULD BRAHIM, « La Mauritanie, Al-Qaïda et les autres », *MULTIPOL - Réseau d'analyse et d'information sur l'actualité internationale*, 2008.

- [14] Mahamat Samba TOURE, *Les mutations d'Al Qaïda au Maghreb Islamique au Sahel*, Acadmia. Edu.
- [15] Mohammad-Mahmoud OULD MOHAMEDOU, *A Theory of Isis - Political violence and the Transformation of the Global Order (Une théorie de l' « État islamique » - Violence politique et transformation de l'ordre mondial*, en français), 2017, Pluto Press (Londres).
- [16] Daniele GANSER, *Les armées secrètes de l'OTAN*, Demi-Lune, collection Resistances, 2007.
- [17] Rapport Andreotti sur l'Opération Gladio- "Le SID parallèle - Le cas Gladio" - 26 février 1991.
- [18] La trahison des Templiers in Dominique Godbout : "L'Orgueil et la Déchéance de la Vieille France et de la Nouvelle France" - 2 mars 2010.
- [19] The Doubleday Religious, John L. Allen, Jr. - Publishing Group, 2007.
- [20] Crime Library: Origins Of The Term Terrorism.
- [21] Sicarii : First Century Terrorists.
- [22] ويكيبيديا، الموسوعة الحرة : الحشاشون
- [23] Morals and Dogma, Albert Pike - the House of the Temple, 1965.
- [24] 21 / 1 / 2010 - 2895 : العدد - الحوار المتمدن - المصري - جماعة الحشاشين، أجد المصري - الحوار المتمدن - العدد : 2895 - 21 / 1 / 2010
- [25] The British Secret Service in Neutral Switzerland: An Unfinished Debate on NATO's Cold War Stay-behind Armies, by Daniele Ganser.
- [26] الماسونية والمنظمات الإرهابية في أوروبا - أورخان محمد علي
- [27] The Other Side of Deception, Reviewed by Andrew I. Killgore.
- [28] Propaganda Due (P2) Membership List.
- [29] The Aldo Moro murder case, Richard Drake - Harvard College, 1995, Chapter 6: The P2 Commission reports.
- [30] P2 Operation Gladio Masonic State Terror.
- [31] Operation Gladio - Andrew G. Marshall - Jun 23, 08.
- [32] CIA and freemasons among dark forces in Europe: an exclusive JUST Response report from the Dougal Watt Dossier 'Whistleblower' Robert Dougal Watt speaks out, Mr Michel HERVÉ- Secretary General (European Court of Auditor).
- [33] Eyes For You (Reporter): New Documentary About Operation Gladio and False Flag Terrorism.

- [34] Don Rumsfeld & the real life conspiratorial Masonic secret lodge "P2" & Operations GLADIO & CONDOR.
- [35] Down with murder inc. Who are the "Terrorists"?
- [36] Operation Gladio, David Guyatt – 1997.
- [37] Thierry MEYSSAN, Stay-behind : les réseaux d'ingérence américains, par - 20 août 2001.
- [38] Daniele GANSER - Frank CASS, *NATO's secret armies: operation Gladio and terrorism in Western Europe*, London and New York, 2005.
- [39] Eric MARGOLIS, Italian politics haunted by the ghosts of its past - May 21, 2000.
- [40] Chris FLOYD, Sword Play: Attacking Civilians to Justify "Greater Security", 18 February 2005.
- [41] Arthur E. ROWSE, Gladio: The secret U. S. war to subvert Italian democracy.
- [42] Patrick PESNOT, L'assassinat d'Olof Palme - 18 novembre 2000.
- [43] Andrew Gavin MARSHALL, Operation Gladio: CIA Network of "Stay Behind" Secret Armies: The "Sacrifice" of Aldo Moro - by, July 17, 2008.
- [44] الحرب الكبرى لأجل الحصار. . غزو الشرق الأوسط، روبرت فيسك - الناشر : فورث إيستيت - الطبعة : 2005.
- [45] الأفغان العرب. . تاريخ وواقع (دراسة تحليلية) - 3-02-2002
- [46] John L. ESPOSITO, "Beyond the Headlines: Changing Perceptions of Islamic Movements", *Harvard International Review*, Vol. 25, No. 2, Summer 2003.
- [47] السعودية والوهابية وانتشار الفاشية الدينية، بقلم كورتين وينزر - 18.07.2007
- [48] Abdel Bari ATWAN, *The Secret History of al Qaeda*, University of California Press; 1th edition -2006.
- [49] Richard LABEVIERE, *Les coulisses de la terreur* - Grasset – 2003.
- [50] أسامة بن لادن : الشبح الذي صنعته أمريكا، عبد الرحيم علي- دار ميريت 2001
- [51] تحليل إستراتيجي النفط
- [52] قصة المفاوضات السرية بين واشنطن و"طالبان" حول أنابيب النفط - مجلة عربيات الدولية - 01-07 - 2003
- [53] باكستان. . حرب الأنابيب أم صراع الهويات؟ بشير الأنصاري - المصدر الجزيرة نت
- [54] الحركة الإسلامية المسلحة في الجزائر من الإنقاذ إلى الجماعة، كميل الطويل - دار النهار، بيروت 1998
- [55] القاعدة وأخواتها : قصة الجهاديين العرب، كميل الطويل - دار الساقى، بيروت، 2007

- [56] Redha MALEK, *Guerre de libération et Révolution démocratique : Écrits d'hier et d'aujourd'hui*, Casbah Éditions, 2010, Alger.
- [57] الأفغان العرب، محمد عبد العاطي - المصدر الجزيرة نت
- [58] الموسوعة الحرة ويكيبيديا : منظمة القاعدة
- [59] القاعدة وأخواتها، كميل الطويل - الناشر : دار الساقى، بيروت - الطبعة : الأولى / 2007
- [60] الإرهابيون يعانون من أزمة هوية. . ظاهرة الإرهاب ليست ظاهرة إسلامية - مقابلة مع صحيفة القيس الكويبية
- [61] لكل هذا. . يكره العالم أميركا! - صحيفة السفير، العدد 10976 - 17. 4. 2008
- [62] ناعوم تشومسكي، قرصنة وأباطرة : الإرهاب الدولي الجديد في العالم الواقعي- ترجمة محمد برهوم- المؤسسة العربية للدراسات والنشر - بيروت - الطبعة الأولى 1991
- [63] الموسوعة العربية
- [64] Wikipédia, l'Encyclopédie libre : Terreur (Révolution française).
- [65] Jesse FRIEDMAN, *The Fight for America*.
- [65] عبد العزيز مخيمر عبد الهادي : "الإرهاب الدولي" دراسة الاتفاقيات الدولية والقرارات الصادرة عن المنظمات الدولية - سلسلة دراسات القانون الدولي - دار النهضة العربية - القاهرة
- [66] Wikipédia : Terrorism.
- [67] د. محمد مؤنس محب الدين، الإرهاب في القانون الجنائي على المستويين الوطني و الدولي، دار الوزان، القاهرة، 1987،
- [68] Pour une histoire du terrorisme : Des sicaires au 11 Septembre.
- [69] الإرهاب، الإيديولوجية والسلطة، فضل عباس فرج الله - مجلة مدارك
- [70] قانون مكافحة الإرهاب دراسة نقدية - شبكة ساند
- [71] Wikipédia, The free Encyclopedia: Types of terrorism.
- [72] فلسطين : إليكم الحقيقة، ج. م. ن. جفريز، ترجمة أحمد خليل الحاج - إصدارات دائرة الثقافة و الإعلام - حكومة الشارقة، 2000
- [73] Noam CHOMSKY, *11-9 : autopsie des terrorismes*, Serpent à Plumes, 2001.
- [74] Jean-Michel LACROIX, *Histoire des États-Unis*, PUF, coll. "Quadrige", 2006.
- [75] Webster G. TARPLEY, *La Terreur fabriquée, Made in USA*, éditions Demi-Lune, septembre 2006, (Traduit de l'américain par Tatiana Pruzan et Benoît Kremer).
- [76] Brian DODWELL, Daniel MILTON et Don RASSLER, étude "Then and Now: Comparing the Flow of Foreign Fighters to AQI and the Islamic State" ont tenté de retenir des leçons entre deux phases de l'Etat Islamique.
- [77] Abdelhak BASSOU, « Combattants terroristes étrangers : Le temps des retours », OCP Policy Center, Rabat, 2017.

- [78] Rapport national Mauritanie : *Radicalisation et citoyenneté : Ce que disent 800 sahéliens*, sous la direction de Réda Benkirane ; Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2016).
- [79] Brahim OUMANSOUR, « Le Maghreb face à AQMI et à l'EI : nouvelles menaces, nouveaux défis », 2 janvier 2019, IRIS, Paris.
- [80] Joana COOK and Gina VALE, Report: *From Daesh to 'Diaspora': Tracing the Women and Minors of Islamic State*, King's College London, 2018
- [81] The eighth report of the Secretary-General on the threat posed by ISIL (Da'esh) to international peace and security, S/2019/103
- [82] Jean-Pierre FILIU, « Définir Al-Qaïda », revue Critique internationale, 2010/2, n° 47, pp. 111-133.
- [83] Mounina MINT ABDOULLAH, *Etude sur le niveau de prise en compte des droits humains et du genre dans le secteur de la sécurité, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les 5 pays du G5 Sahel*, Rapport provisoire de collecte des données Mauritanie, UN WOMEN, 2018.
- [84] Didi OULD SALECK, « Intervention militaire mauritanienne au Mali : une stratégie de sécurité nationale ou la mise en œuvre d'agendas étrangers? », Note présentée au nom du Centre d'études stratégiques du Maghreb au Forum international : *Défense nationale : entre obligations souveraines et défis régionaux*, Université de Kasidi Merbah, Ouargla, 2014.
- [85] Didi OULD SALECK, « Eléments de la politique officielle en Mauritanie pour lutter contre le terrorisme ». - Résumé du texte, Centre d'études et de recherches islamiques Fayçal. 2015.
- [86] Zekeria OULD AHMED SALEM, « Mauritanie : la stratégie d'un ex-futur maillon faible », site web revue SciencesPo 7/2013, consulté le 3 octobre 2019, CERI, Paris.
- [87] Un communiqué du 8 Mai 2018, Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) a menacé les entreprises occidentales, et en particulier françaises, opérant dans la région « de la Libye à la Mauritanie », <https://www.max-security.com/security-blog/aqim-statement-threatening-western-companies-in-area-from-libya-to-mauritania-africa-mena-alert>.
- [88] Frederic WEHREY, « Contrôle et confinement : islamistes en Mauritanie et la stratégie contre Extrémisme violent » étude, Middle East Program at the Carnegie Endowment for International Peace, Bierut, 2019.
- [89] Travaux du colloque *La culture de la paix et de la modération comme moyen de lutte contre l'extrémisme violent (Approche Mauritanienne)*, IMES, avril 2012 ;

[90] Report *From Daesh to 'Diaspora': Tracing the Women and Minors of Islamic State*, King's College London, 2018

Annexe II - Ressources bibliographiques spécifiques

1. Index des ouvrages de littérature djihadiste écrite par des Mauritaniens (*Al-Qaida, Aqmi, Daesh*), retrouvés à l'occasion du déroulement de l'étude maghrébine

- 1- إعلان الخلافة . في الميزان الشرعي - أبو المنذر الشنقيطي.
- 2- 2016 - أضواء على المغارة الداعشية - أبو المنذر الشنقيطي.
- 3- 2015 - الإعلام بالفرق بين تنظيم الدولة ودولة الإسلام - أبو المنذر الشنقيطي.
- 4 - الإظهار لبطلان تأمين الكفار في هذه الأعصار - أبو المنذر الشنقيطي.
- 5- التبصير بحقيقة منهج أبي بصري - أبو المنذر الشنقيطي.
- 6- الشيخ أيمن الظواهري رجل بأمة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 7- الثورة بين السلاح وداء استوكهولم - أبو المنذر الشنقيطي.
- 8- التحقيق في حرمة التحريق - أبو المنذر الشنقيطي.
- 9- دولة الشعارات - أبو المنذر الشنقيطي.
- 10- فتاوي بلا طيار - أبو المنذر الشنقيطي.
- 11- على خطى الشيخ أسامة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 12- ملاحظات على خطاب البغدادي - أبو المنذر الشنقيطي.
- 13- يريدون دعشة الجهاد - أبو المنذر الشنقيطي.
- 14- أخطأ الشيخ وجدي غنيم - أبو المنذر الشنقيطي.
- 15- إسلاميون في الوحل الديمقراطي - أبو المنذر الشنقيطي.
- 16- إعلام الأمة بانقراض أهل الذمة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 17- إعلان الخلافة في الميزان الشرعي - أبو المنذر الشنقيطي.
- 18- الإظهار لبطلان تأمين الكفار في هذه الأعصار - أبو المنذر الشنقيطي.
- 19- كتاب الانتصار للسجناء الأبرار في فتنة الحوار - أبو المنذر الشنقيطي.

- 20- الانحرافات الشنيعة لمنتقد أنصار الشريعة- أبو المنذر الشنقيطي.
- 21- التقارير في مشروعية المظاهرات - أبو المنذر الشنقيطي.
- 22- التوحيد هو الحل - أبو المنذر الشنقيطي.
- 23- الردود الشرعية على شبهات النهضة العلمانية-أبو المنذر الشنقيطي.
- 24- الردود على من استهان بالحدود - أبو المنذر الشنقيطي.
- 25- الشريعة في موريتانيا - أبو المنذر الشنقيطي.
- 26- الصلاة على هيئة كبار العلماء - أبو المنذر الشنقيطي.
- 27- الفائدة في فهم آية المائدة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 28- النفير العام إلى جبهة نصره الشام - أبو المنذر الشنقيطي.
- 29- النفير لنصرة الإمام الأسير- أبو المنذر الشنقيطي.
- 30- الهدى السمع في طرق القتل والذبح - أبو المنذر الشنقيطي.
- 31- الوسطية في القرآن - أبو المنذر الشنقيطي.
- 32- بلاد الحرمين شعب مجاهد وحكم عميل - أبو المنذر الشنقيطي.
- 33- بلوغ الأمنية في حكم الترجيح بقول الأغلبية - أبو المنذر الشنقيطي.
- 34- تحذير الموالى للمجلس الإنتقالي - أبو المنذر الشنقيطي.
- 35- تفجير الثورة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 36- ثورة ضد مبارك - أبو المنذر الشنقيطي.
- 37- جرائم النهضة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 38- حرب غاب عنها العلماء - أبو المنذر الشنقيطي.
- 39- حكم القرآن في دولات الإخوان - أبو المنذر الشنقيطي.
- 40- دعوة إلى مناظرة ومناقشة علمية جادة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 41- سراق الوسطية - أبو المنذر الشنقيطي.
- 42- سن الحديد لنصرة الشيخ أبي الوليد - أبو المنذر الشنقيطي.
- 43- سيف بلا قرآن - أبو المنذر الشنقيطي.
- 44- شفاء النفوس من شبهات الفركوس - أبو المنذر الشنقيطي.
- 45- صه يا مسعر الفتنة - أبو المنذر الشنقيطي.

- 46- على خطى الشيخ أسامة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 47- فاز الشيخ وخسرت حماس - أبو المنذر الشنقيطي.
- 48- فصول في الإمامة والبيعة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 49- فك الأسارى في كنيس النصارى - أبو المنذر الشنقيطي.
- 50- قتال النصرية فرض عين - أبو المنذر الشنقيطي.
- 51- لا شريعة بلا حدود - أبو المنذر الشنقيطي.
- 52- لا نساء في ميدان التحرير- أبو المنذر الشنقيطي.
- 53- مجلة البيان هل كفرت بالجهاد - أبو المنذر الشنقيطي.
- 54- مشركون في سبيل الله - أبو المنذر الشنقيطي.
- 55- معركة الشريعة في مالي - أبو المنذر الشنقيطي.
- 56- من ديمقراطية العراق إلى مجاعة الصومال - أبو المنذر الشنقيطي.
- 57- نحن أنصار الشريعة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 58- نصرهم الله فانتكسو - أبو المنذر الشنقيطي.
- 59- هل سقط الدستور أم سقطت مبادئ السلفية - أبو المنذر الشنقيطي.
- 60- يا آل سعود إن موعدكم الجمعة - أبو المنذر الشنقيطي.
- 61- يا أهل مصر السلاح - أبو المنذر الشنقيطي.
- 62- الأدلة الجلية في نقد بيان الرابطة السلفية - أبو عبيدة الشنقيطي.
- 63- النصيحة الشنقيطية لجماعة أنصار الشريعة الليبية - أبو عبيدة الشنقيطي.
- 64- رَفَعِ الحُسَامَ نصره لدولة الإسلام - أبو عبيدة الشنقيطي.
- 65- غارات الدولة الإسلامية في صد الهجمات المقدسية - أبو عبيدة الشنقيطي.
- 66- سُبْحَانَكَ هَذَا بهتان عظيم - أبو عبيدة الشنقيطي.
- 67- أبلغ المعاني في نصح أبي حفص الموريتاني - أبو عبيدة الشنقيطي.
- 68- إجماع المعتدي على خلافة حفيد النبي - أبو عبيدة الشنقيطي.
- 69- الإيضاح والتبيين في أن فاعل الشرك جهلا ليس من المسلمين - أبو الزبير الشنقيطي.
- 70- دفع الملام عن مجاهدي أرض الصومال - أبو الزبير الشنقيطي.
- 71- أكرم بهم من غرباء - أبو سلمة الشنقيطي.

- 72- اتسوتنامي الدولة الإسلامية في العراق والشام - عبد الله الشنقيطي.
- 73- بل أنت من المبطنين - رد - عبد الله الشنقيطي.
- 74- كشف الزور في كلام الكاتب المغرور - عبد الله الشنقيطي.
- 75- محاكمة القرضاوي في بلاد شنقيط - عبد الله الشنقيطي.
- 76- هل تراجع ولد الوالد أم اخترقت القاعدة - عبد الله الشنقيطي.
- 77- إتحاف الأحياب بمآثر أبي الخباب - أبو يحيى الشنقيطي.
- 78- العلماء الربانيون ودورهم في الأزمة - أبو يحيى الشنقيطي.
- 79- الشام بين توضيحات المكرام وتربص الحاقدين اللئام (الحلقة الأولى). . أبو يحيى الشنقيطي.
- 80- رفع الملام عن مجاهدي مغرب الإسلام - أبو يحيى الشنقيطي.
- 81- الشيخ عثمان بن فودي - أبو يحيى الشنقيطي.
- 82- الشيخ عبد الحميد بن باديس - أبو يحيى الشنقيطي.
- 83- الشيخ محمد المامي - أبو يحيى الشنقيطي.
- 84- لا يسلم بن حرة زميله - أبو يحيى الشنقيطي.
- 85- التبيان في وجوب قتال جيش موريتان-أبو طلحة الشنقيطي.
- 86- الغرب الكافر يمكر والإسلام الحق ينتصر. . أبو سلمة الشنقيطي.
- 87- الطواغيت والتخصص في قهر الشعوب المسلمة- أبو يحيى الشنقيطي.
- 88- تحريض النافرين على قتال الكافرين - أبو سلمة الشنقيطي.
- 89- الكفر ملة واحدة - أبو سلمة الشنقيطي.
- 90- النصر الأروادية للدولة الإسلامية - حماد بن محمد الأمين الشنقيطي.
- 91- طبتم وفزتم - أبو أنس الشنقيطي.
- 92- لبيك أبا يحيى - أبو أنس الشنقيطي.
- 93- يا قومي اتبعوني أهدكم سبيل الرشاد - أبو أنس الشنقيطي.
- 94- شريعتنا عزنا - أبو خيثمة الشنقيطي.
- 95- نور و نار- البتار الناصري.
- 96- ديوان محمّدو ولد مقام أبو خيثمة الشنقيطي (شعر).
- 97 - رثاء الربيع (شعر)- صالح أبو الأرقم الشنقيطي.

- 98- تبرئة الدولة والعدناني، مما وصفهم به طارق وهاني - أبو عبيدة الشنقيطي.
 99- رفع الملام عن جنود دولة الإسلام - أبو المنذر الشنقيطي.
 100- سلسلة قل أمنت بالله ثم استقم (حفظ اللسان) - أبو يحيى الشنقيطي.
 101 - قصائد دبجت بالدماء - محمود ولد مقام.

2. Index des ouvrages de littérature djihadiste écrite par des Mauritaniens (Al-Qaida, Aqmi, Daesh), encore recherchés par l'équipe de l'étude maghrébine

- 01 وقات مع عبد الله لمحيسني في بيانه الأخير - أحمد ولد ابراهيم الشنقيطي.
 02 إيضاح مزيد من الحق في الرد على أحمد مزيد ولد عبد الحق - أبو عبيدة الشنقيطي.
 03 إرهابات الخلافة الراشدة واندحار ملل الكفر البائدة - أبو عبيدة الشنقيطي.
 04 مختصر الكلام في الذب عن الشيخ أبي سفيان - أبو الزبير الشنقيطي.
 05 التوعية ببعض المحاذير في كتاب الجهاد والسياسة الشرعية - أبو المنذر الشنقيطي .
 06 لن تغرونا بعد اليوم - ردا على القرضاوي - أبو سلمة الشنقيطي.
 07 الخلافة الإسلامية بين الضرورة الشرعية والفتاوي المخذلة - أبو سلمة الشنقيطي.
 08 الصارم البتار في نصرة الخليفة أبي بكر الكرار - أبو عبيدة الشنقيطي .
 09 إنه الإسلام يعود غضا طريا كما أنزل - أبو سلمة الشنقيطي.
 10 إلى علماء المنارة والرباط اليوم يومكم - أبو يحيى الشنقيطي.
 11- الرد على انتقاد أبي بصير على جنود الدولة الإسلامية قطعهم شجرة تعبد من دون الله - أبو الزبير الشنقيطي.
 12- أنقذوا أسراكم - أبو يحيى الشنقيطي.

L'EXTREMISME VIOLENT CHEZ LES FEMMES ET LES ITINERAIRES DES REVENANTES MAROCAINES DES ZONES DE TENSION

par

Dr. El Mostafa REZRAZI¹

Présentation générale

Les caractéristiques générales des émigrants marocains vers les zones de tension et la problématique de la gestion du retour : la femme djihadiste dans le tissu de la société marocaine

- L'historique de l'engagement féminin dans l'activité terroriste au Maroc.
- L'architecture des arguments légiférant la nécessité du djihad de la femme dans la région du Maghreb Arabe (les deux cas du Maroc et de la Tunisie).
- Le congrès au Caire autour de la « position des ulémas concernant les événements en Syrie ».
- Le document constitutionnel /fondateur de l'Organisation de l'Etat et l'annonce du Califat.
- Le Manifeste de la Brigade féminine Al-Khansa.
- Les Fatwas des théoriciens et des recruteurs

¹ Dr. Mustapha Rezrazi, président de l'Observatoire Marocain de l'Extrémisme et de la violence. Chercheur premier au sein du Centre d'Etudes sur le Nouveau Sud, et professeur des études géostratégiques et la gestion des crises à l'Université Alakhawayn et à l'Université Mohamed VI pluridisciplinaires au Maroc.

- Quelques exemples des théoriciens les plus influents dans l'attraction des jeunes maghrébins vers l'émigration pour les zones de tension (Syrie, Irak et Libye).
 - L'ingénierie des dispositions religieux-légales relatives au devoir au djihad de la femme et son ralliement du champ syrien dans le Maghreb Arabe.
 - Quelques sources des fatwas et de l'argument religieux autorisant le départ de la femme vers les zones de tension.
- Les comptes féminins sur les réseaux sociaux pour l'approbation, le soutien, la mobilisation et la rameute.
 - Les nouveaux rôles de la femme djihadiste chez l'Organisation de l'Etat Islamique en Syrie et en Irak.
 - Le recrutement des femmes djihadistes par les organisations djihadistes et les facteurs de propulsion et d'attraction.
 - Les processus d'enrôlement de la femme marocaine et son ralliement des lieux de tension : étude de cas.
- Des époux cachant l'intention d'émigrer, et qui entraînent leurs femmes.
 - Entre l'hésitation et les contraintes de la vie conjugale et familiale.
 - Les enfants comme moyen de pression pour le départ des épouses.
 - Les contraintes de la société patriarcale dans son comportement avec la femme.
 - Les époux ne sont pas les seuls responsables de l'empîege de la femme.
 - La ruse et le leurre dans la conviction de la femme pour départ.
 - N. Om Asaad : mon mari m'a leurrée.

- L. R : j'étais d'accord avec mon mari pour l'accompagner après qu'il m'ait convaincue du devoir de venir en aide aux offensés.
- Souad (Hollandaise d'origine marocaine) je souffre d'un trouble psychique.
- R. R quitte son époux pour le "djihad" en Syrie pour des raisons socio-familiales.
- La femme de "l'Organisation du Califat" dépouillée de ses droits et traitée d'une manière indigne.
- En Syrie des enfants vivant la peur, la terreur et la privation.
- Privation d'enseignement et de jeu dans des chambres qui ressemblent plutôt à des prisons.
- Hamida, de l'intérieur du camp Alhawl : l'amour de mon époux et la volonté d'améliorer mes conditions de vie m'ont amené à le suivre.
- Les rôles des épouses dans la persuasion des époux du retour et la coordination avec les contrebandiers pour assurer la fuite.
- Des femmes coincées dans les camps.
- Diagnostic de l'exemple du camp Alhawl situé dans le rif du canton Alhasaka en Syrie.
 - La sécurité nationale et les autres à l'enfer.
 - Les partants vers les zones de tension sont-ils victimes de la traite des êtres humains ?
 - L'association de la sécurité nationale à la sécurité mondiale.
- L'approche marocaine dans la gestion des revenants et des revenantes.

- Les problèmes de l'après-retour et le besoin de réactiver les deux mécanismes d'insertion et d'accompagnement.
 - Programmes preventives.
 - Programmes de réhabilitation dans les prisons.

Introduction générale

L'extrémisme violent et le terrorisme constituent un sérieux défi pour les pays du Maghreb Arabe. Et si les pays du Maghreb avaient souffert, à des divers degrés, du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, le commun géographique, culturel et religieux a fait que les organisations franchissent les frontières de souveraineté des Etats et s'activent d'une dynamique différente de la dynamique des Etats dans la mise en œuvre de leurs plans de lutte contre les menaces sécuritaires. Car malgré les efforts fructueux de travail commun entre les pays du Maghreb, ils restent en dessous du seuil raisonnable qui pourrait générer le contentement dans la protection des peuples de la région des menaces sécuritaires, à commencer par les activités terroristes et la traite des êtres humains et le crime organisé.

Et les autorités nationales des pays de l'U. M. A. ainsi que les organisations locales, régionales et internationales avaient exprimé leur conscience que la meilleure compréhension des dynamiques de l'extrémisme violent constitue un élément central pour élaborer et appliquer des stratégies efficaces pour éradiquer le terrorisme et lutter contre lui et s'en prévenir.

Dans une tentative de comprendre l'évolution du phénomène de l'extrémisme violent dans le Maghreb pendant les trois dernières décennies nous trouvons que plusieurs djihadistes maghrébins étaient allés aux zones de tension, telles que l'Afghanistan, la Bosnie, le Soudan et autres régions dès les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix du siècle écoulé. Et au retour des quelques uns parmi eux, ils avaient tenté de se restructurer en tant que symboles

de la pensée salafiste djihadiste. Des uns parmi eux avaient même gardé des liens avec l'organisation de Al-Qaïda et avec les petites organisations qui lui étaient affiliés, que ce soit à travers le lien financier ou par l'obédience.

Et avec la nouvelle vague qui a coïncidé avec la désintégration du concept de l'organisation nationale dans la pensée djihadiste qui a pour objectif de renverser les régimes, en passant par le concept d'organisation mondiale comme l'avait théorisé Abdallah Azzam et à sa suite Ad-Dhawahiri Ousama et Ben Laden, le monde connaît aujourd'hui une nouvelle génération d'activité djihadiste qui essaye de retourner au concept de Califat unique, fondé sur les deux mécanismes centraux de dotation (Tamkin) et de passation du pouvoir religieux (Istikhlaf), avec la construction d'un réseau d'"Emirats" à chaque fois que ses membres ou ceux qui lui sont ralliés parviennent à s'accaparer et à gérer un domaine géographique et a y imposer leur pouvoir dessus, et ce dans les différentes zones du monde islamique.

Mais avec la répétition des coups militaires dont l'Organisation de l'Etat (connue dans les médias sous le nom de Daech) était la cible, les analystes et les observateurs posent aujourd'hui différents scénarios à propos du destin des combattants étrangers en Syrie et en Irak, entre qui supposent leur retour et ceux qui craignent leur redéploiement dans les zones de tension limitrophes telles que la Libye, le Mali, le Tchad et le Yeman, et ainsi que dans de nouvelles zones de tension dans l'Asie orientale et en Afrique.

Dans ce contexte général, le Maroc avait connu dans la période entre 2003-2011 des actes terroristes qui avaient eu lieu dans les villes de Casablanca et de Meknès pendant l'année 2007 et de Marrakech en 2011.

Il est vrai que le degré de menaces s'est rétréci aujourd'hui, grâce à la hausse de la vigilance sécuritaire (ce que démontrent les réalisations des appareils sécuritaires qui ont démantelé des centaines de cellules qui se préparaient à perpétrer des graves coups

terroristes pendant les cinq dernières années), mais ce sont des menaces qui persistent malgré cela, à cause de l'existence de moyens de percée et des tentatives cachées de causer des dégâts économiques ou humains. Ces menaces continueront à guetter à travers les organisations terroristes relevant de l'Organisation de l'Etat, ou à travers les cellules qui émergent d'un moment à l'autre et qui sont affiliées à Al-Qaïda ou à d'autres petites organisations djihadistes.

Mais si l'extrémisme et l'activité terroriste débordent les différences sociales, politiques, nationales, culturelles et géographiques, ainsi que les différences d'âge, il dépasse aussi la sexualité. Car malgré la hausse du degré d'activité de la femme au sein des organisations terroristes pendant la dernière décennie, elle était, pendant longtemps, la cible des organisations terroristes, que ce soit en tant que victime, ou en tant qu'objet d'enrôlement.

Pendant de longues années, l'impression qui avait dominé était que le terrorisme était exclusivement une affaire d'hommes. Mais les dernières attaques qui ont touchées plusieurs pays maghrébins et européens, ainsi que la majorité de femmes qui avaient émigré de notre région vers les zones de tension en Syrie, en Irak, en Libye et dans le Sahel, ont accru chez les Etats la conscience des dangers des efforts des terroristes pour enrôler les femmes et leur exploitation dans l'exécution ou la facilitation de leurs activités terroristes.

En effet, la majorité des rapports et des études disponibles jusqu'à ce jour montrent que la femme est apparue en tant qu'élément central dans la gestion des menaces terroristes, et ce sur trois niveaux :

- Premièrement : en tant que cible de la majorité des actions terroristes, qu'il s'agit d'opérations terroristes ou de manipulation par les groupes terroristes de sa vie se trouvant sous leur domination, ou dans leur projet politique qui place la femme au plus bas de l'hierarchie sociale.

- Deuxièmement : en tant que victime dans les opérations d'attraction et d'enrôlement, et qu'elle est sujet aux pires pratiques avilissantes et inhumaines.
- Troisièmement : en tant qu'acteur central dans les opérations de prévention et de lutte contre le double fléau de l'extrémisme violent et du terrorisme, au sein de la famille, dans la rue et dans l'école, et du travail d'application de la loi ainsi que dans différentes autres instances exécutives et législatives.

Les caractéristiques générales des émigrants marocains vers les zones de tension et la problématique de la gestion du retour

Si nous essayons de dresser un portrait générique des combattants marocains en Syrie et en Irak d'après les informations qu'on avait recueillies concernant leurs catégories d'âge, leurs appartenances sociales et professionnelles, et leur distribution au niveau de l'action il s'avère que :

Sur un ensemble de 1531 marocains qui avaient rejoint les zones de tension en Syrie et en Irak (selon les statistiques de 2015), on trouve que presque le quart d'entre eux ne dépassent pas les 25 ans (24%) alors que ceux dont l'âge est entre 25 et 35 représentent presque 50%. Ce qui veut dire que **74% sont âgés de moins de 35 ans** ; alors que ceux qui dépassent les 35 ans ne représentent que 26%¹. Par ailleurs les combattants marocains en Syrie et en Irak comprennent presque 301 enfants, avec une moyenne d'âge entre six mois et 17 ans, à côté de 255 femmes qui avaient atteint les frontières syro-irakiennes pour rejoindre leurs proches qui avaient rallié les zones de tension².

Ce qui attire l'attention aussi, c'est qu'on constate que les métiers exercés par djihadistes marocains avant qu'ils ne deviennent des

¹ El Mostafa Rezrazi and others, *Morocco's War on Terrorism: The Case for Security Cooperation Today*, Gilgamesh publishing House, London, 2016.

² El Mostafa Rezrazi and others, *Morocco's War on Terrorism*.

combattants dans les rangs des organisations djihadistes en Syrie et en Irak sont des métiers stables ou quasi-stables de façon qu'ils travaillaient à temps complet et recevaient des salaires. Ainsi, sur 1531 marocains ayant rejoint les zones de tension en Syrie et en Irak, nous trouvons 311 ouvriers, vient ensuite la catégorie des commerçants (191) ensuite les vendeurs ambulants (184) et les travailleurs dans le secteur privé et enfin les salariés et les embauchés et les journaliers¹.

Comme on trouve dans cet ensemble 135 djihadistes entre élèves et étudiants, 178 artisans, 43 fonctionnaires contractuels, 4 paysans et 4 imams. Alors que les chômeurs ne sont que 187, quant aux spécialisés dans les technologies de l'informatique ne sont représentés que par deux personnes, tout comme les enseignants. Il y a aussi dans le nombre 14 marocains résidants à l'étranger².

Les appartenances/la distribution activiste

La distribution activiste/et les appartenances des djihadistes marocains reflètent une bonne partie des différends surgis entre les différentes organisations djihadistes en Irak et en Syrie jusqu'à la fin de l'année 2015. Ainsi l'Organisation de l'Etat Islamique avait enrôlé presque 733 marocains, alors les autres s'étaient éparpillés entre les différentes autres organisations, et on a remarqué la préférence d'un grand nombre de marocains pour le "Mouvement du Levant de l'Islam" (262 marocains) qui était dirigé par le marocain Ibrahim Benchakroun, qui est un ancien détenu dans les prisons de Guantanamo et qui a été tué pendant les combats en Syrie pour qu'il la relève à un autre marocain, Mehdi Khlou, connu sous le patronyme de "Aboutalha"³.

Mais il faut signaler qu'après la désintégration de l'organisation du Mouvement des Libres du Levant, un grand nombre de combattants

¹ El Mostafa Rezrazi and others, *Morocco's War on Terrorism*.

² El Mostafa Rezrazi and others, *Morocco's War on Terrorism*.

³ El Mostafa Rezrazi and others, *Morocco's War on Terrorism*.

marocains avaient rejoint l'Organisation de l'Etat et une minorité parmi eux Jabhat Annosra, alors presque 437 parmi eux étaient tués (376 en Syrie et 61 en Irak) et le nombre global s'est élevé en 2019 à 546¹.

Quant aux revenants, leur nombre a atteint 176 en 2015² pour atteindre, selon les statistiques d'Octobre presque 258, alors que le nombre des femmes revenantes jusqu'à Octobre 2019 était de 52 femmes en plus de 15 enfants³.

Et nous trouvons parmi les djihadistes dont le nombre était de 1531 (en 2015) quelques 226 anciens détenus dans les dossiers de terrorisme et d'extrémisme violent⁴.

Les appartenances au sein des organisations djihadistes en Syrie et en Irak	Jusqu'à octobre 2019	Jusqu'à décembre 2015
Mouvement du Levant de l'Islam	100	262
Organisation de l'Etat Islamique	931	733
Jabhat Annosra et la Conquête du Levant	50	-
Autres organisations	-	-
Tués en Syrie et en Irak	546	437
Revenus au Maroc	258	176
Anciens détenus dans les dossiers du terrorisme et de l'extrémisme violent	225	225

L'année 2013 avait connu une hausse aigüe dans la ruée des combattants marocains, pour que le taux d'émigration et du

¹ Interview avec Mohamed Nefaoui, le doyen régional dans la troupe de lutte contre le terrorisme au bureau central des recherches juridiques, 11 Septembre 2019, la Chaîne du Médil : <https://www.youtube.com/watch?v=eoXgWMRcneg>

² El Mostafa Rezrazi and others, *Morocco's War on Terrorism*.

³ Interview avec Mohamed Nefaoui, le doyen régional dans la troupe de lutte contre le terrorisme au bureau central des recherches juridiques, 11 Septembre 2019, la Chaîne du Médil : <https://www.youtube.com/watch?v=eoXgWMRcneg>

⁴ El Mostafa Rezrazi and others, *Morocco's War on Terrorism*

ralliement des zones de tension atteigne son plus haut point en Juin 141 et en Septembre 162. Mais en 2014, le rythme du départ vers les zones de tension avait commencé à baisser, puisque 07 personnes seulement avaient quitté le Maroc vers ces régions du début 2014 jusqu'à Novembre 2015. Et c'est ce qui pourrait s'expliquer par la hausse du degré de vigilance au sein des appareils sécuritaires qui avaient concentré leur activité sur le ciblage des réseaux de recrutement et sur le contrôle des frontières et des aéroports, et la poursuite des cellules terroristes, et l'arrestation d'un autre nombre parmi eux dans les aéroports et les points de transit.

La femme djihadiste dans l'action terroriste au Maroc

Les débuts de la participation féminine à l'action terroriste au Maroc

Il n'était possible de parler de "terrorisme féminin" au Maroc avant 2003. Et il était possible de considérer cette évolution du phénomène terroriste comme lié au regard dominant à l'égard du rôle de la femme et de ses domaines d'activité, ou qu'il est lié aux stades de la préparation psychologique, jusqu'au moment où avaient éclaté des circonstances reflétant la participation de certaines femmes à des actes terroristes, surtout dans le cadre d'opérations kamikaze qui cherchaient à causer un grand nombre de victimes et de dégâts.

Par rapport à ce qui était arrivé en Jordanie par exemple, là où une femme avait conduit, diriger l'exécution d'explosions dans un Hôtel situé au centre d'Amman, la capitale, ce qui avait causé la mort du réalisateur Mustapha Akkad qui est considéré comme l'un des plus grands créateurs qui ont contribué à faire connaître le monde islamique à travers son film "Arrisala" dont quelques scènes étaient tournées au Maroc. Le sort de Sajida Richaoui était scellé par l'exécution sommaire en février 2015, suite à l'assassinat par l'Organisation de l'Etat Islamique du pilote jordanien Mouadh Elkassassiba par immolation dans une scène terrifiante et d'une

indicible sauvagerie. Ensuite s'était succédé des noms de femmes kamikazes en Europe et dans les zones de tension.

Il paraît que ces faits avaient contribué à changer l'ancienne donne concernant l'inexistence d'un "terrorisme féminin". Le cas des deux sœurs S et I. L., les anciennes détenues qui avaient été recrutées par le chef de la cellule terroriste qui opérait sur Rabat a manifesté la chute de cette exception, car elles étaient bourrées d'idées extrémistes avant de les exploiter, malgré le fait qu'elles étaient mineures, dans l'exécution d'actes terroristes.

Le recrutement prendra d'autres formes et précisément après trois ans, comme il s'avère d'après le cas des trois femmes : "Oum Saad", ensuite l'ingénieure Oum L. et la médecin I. B. Les données juridiques disponibles montrent la participation desdites femmes avaient, en connaissance primordiale des buts prévus, dans le financement des projets de l'organisation "Ansar Elmahdi" après avoir accepté de quitter leurs foyers conjugaux et l'adhésion à cette organisation extrémiste. Ces cas ainsi que d'autres ne nient presque pas seulement l'idée de l'exception masculine dans l'action terroriste, mais réfute aussi la force du contenu économique du concept de la réalité sociale qui pousse au désespoir et à la grogne, vu que la majorité de ces femmes jouissaient de bonnes conditions de vie au niveau du statut social. Mais elles étaient attirées vers le monde du terrorisme à causes d'influences diverses. Mais le fait que certaines parmi elles résidaient à l'étranger, et plus précisément en Europe repose les problématiques de l'identité et du déracinement dans leurs aspects intellectuel et affectif, qui conduisent parfois au dévoiement et à l'adoption de thèses extrémistes.

Cette propension des femmes à adhérer au terrorisme se manifeste aussi d'après les cas de l'ancienne détenue qui avait été libérée le 3 Décembre 2012 après avoir passé trois ans de prison ferme et qui travaillait auparavant comme médecin interne dans l'une des villes au nord du Maroc. Elle avait à son tour adhéré à un projet au nom d'Al-Qaïda pour perpétrer une opération kamikaze au Danemark,

contre le caricaturiste danois Kurt Westergrad qui avait produit des caricatures du prophète Mohamed considérées par beaucoup de musulmans comme une atteinte à son image sacrée. Il ya aussi N. Ch. qui avait prêté serment d'obédience celui qu'on avait appelé "Calife de l'Etat islamique", Boubaker Baghdadi, et qui comptait perpétrer une opération kamikaze en Syrie et en Irak, et qui était mise à l'arrêt le 3 Septembre 2014. Quant à F. H., elle entretenait des rapports soutenus avec un certain nombre de responsables les plus en vue dans l'organisation internationale, et elle se trouve aujourd'hui en Syrie à côté de la direction de l'Organisation de l'État Islamique en Irak et en Syrie (Daech).

Comme il a été précédemment signalé, et dans une première sensationnelle, deux filles mineures entrèrent sur la ligne des actes terroristes, au sein d'une cellule active sur Rabat et qui avait été démantelé au mois d'Aout 2003. En effet, la cellule dont les membres étaient arrêtés comprenait 28 membres qui planifiaient l'assassinat de certains symboles de l'Etat, et parmi les membres de ladite cellule se trouvaient les sœurs S. L. et I. L. qui avaient été graciées le 19 Aout 2005¹.

Trois ans après, et durant les deux mois de Juillet-Aout 2006, les autorités sécuritaires marocaines ont arrêté la cellule "Ansar El Mehdi" qui travaillait sur une stratégie basée sur le recrutement et l'encadrement avec le ciblage d'éléments militaires. En effet, l'organisation avait adressé à ses adhérents, dont le nombre était de 58, des directives pour rallier les zones de tension, surtout en Afghanistan et en Irak, parce que c'étaient des régions proches de ses objectifs qui consistaient dans la transposition de leurs expériences vers les terres marocaines, pour élargir le champ d'œuvre des mouvements "djihadistes". Et l'organisation avait réussi à attirer des officiers de l'Armée Royale Marocaine et de la Gendarmerie Royale, et un officier de police, et quatre femmes

¹ El Mostafa Rezrazi et autres, *Le Livre Blanc sur le terrorisme au Maroc*, pp. 124-133.

issues de milieux riches de Casablanca, et qui avaient contribué à financer ses plans terroristes¹.

Et au mois de Décembre 2014 la coordination entre les autorités marocaines et celles espagnoles avait permis de démanteler une cellule spécialisée dans le recrutement de combattantes au profit de l'Organisation de l'Etat Islamique et on avait arrêté ses deux leaders dans la ville de Fnidek (canton de Tétouane), et cinq parmi leurs acolytes dont quatre femmes qui étaient actives sur les deux villes de Ceuta et Melilla colonisées et sur Barcelone en Espagne.

Cette affaire avait révélé les capacités des membres de l'Organisation de l'Etat Islamique, dans l'exploitation des réseaux sociaux pour mener une propagande active, avec la contribution d'activistes locaux, en vue de recruter des combattantes pour l'organisation et pour les utiliser dans l'exécution d'opérations kamikaze ou pour les marier à des combattants de l'Organisation de l'Etat islamique².

Et les statistiques officielles (jusqu'à Octobre 2019) montrent que presque 700 femmes et enfants de nationalité marocaine sont actuellement coincés en Syrie et entre eux 280 femmes marocaines, à côté de 281 mineurs. Alors que 52 femmes et 15 mineurs sont retournés au Maroc.

Le nombre des femmes marocaines en Syrie	280
Le nombre des revenantes parmi elles	52
Le nombre de mineurs marocains en Syrie	391
Le nombre des revenants parmi eux	15

Et dans une tentative de diagnostiquer la situation civile et sociale marocaines et parmi elles les marocaines qui étaient parties vers les

¹ *Ibid.*, pp. 153-155.

² *Ibid.*, pp. 281-282.

zones de tension, nous trouvons qu'elles se répartissent (accompagnées de leurs enfants) selon le tableau suivant :

<ul style="list-style-type: none"> - Epouses de la même nationalité de leur époux, et dont l'époux a été liquidé - Femmes mariés à de Co-nationaux et dont le mari à été arrêté - Epouses d'étrangers ayant été liquidés - Epouses d'étrangers arrêtés - Femmes non-mariées ayant rejoint les zones de tension 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants accompagnant leurs mères maghrébines - Orphelins de pères maghrébins combattants de la même nationale que la mère, et liquidés - Enfants de pères maghrébins combattants arrêtés - Enfants de pères combattants maghrébins et d'épouses étrangères -Enfants de mères maghrébines et de pères combattants étrangers -Enfants maghrébins de père inconnu -enfants maghrébins dont le père et la mère étaient liquidés 	<ul style="list-style-type: none"> -Les femmes qui ont été condamnées à perpétuité en Irak -Les femmes et les enfants coincés dans des camps en Syrie 	<p>Des enfants ayant accompagné leur père et mère dans les zones de tension.</p>
---	---	---	--

Et les autorités marocaines procèdent, dans la gestion de la question des femmes ayant émigré en Syrie à une démarche fondée sur le fait de ne pas les blâmer et par là de ne pas les poursuivre, étant donné que qu'on considère que ces femmes n'étaient pas parties vers les zones de tension pour combattre, mais seulement pour rejoindre leurs époux. Ainsi celles qui étaient revenues au Maroc font l'objet d'un traitement spécial à travers leur assistance pour les réhabiliter

et réinsérer socialement¹. Cependant les autorités marocaines avaient arrêté nombre de femmes impliquées dans des affaires de terrorisme et d'extrémisme sur le territoire national du Royaume, et elles étaient présentées devant la Justice. Et selon les statistiques de Septembre 2019 les poursuites ont connu une baisse pendant l'année 2019, et ont concerné trois cas, contre 11 cas en 2018. Alors que les cas notés en 2015 étaient sept, avant qu'elles ne s'élèvent à 32 cas en 2016, pour qu'elles ne descendent d'une façon vertigineuse vers seulement trois cas en 2017. Mais la justice marocaine, dans son traitement avec ces différents cas n'en avait poursuivi que 36 sur un ensemble de 56 cas pendant la période entre 2015 et 2019. Parmi elles, 16 étaient par des jugements de prison ferme, 15 à des jugements en sursis, alors que les investigations juridiques sont encore en cours pour un seul cas. Deux autres font encore l'objet d'une enquête, alors trois accusées ont été innocentées².

Les femmes poursuivies dans des affaires terroristes pendant les cinq dernières années (selon les statistiques de Septembre 2019)³

La situation pénale des impliquées	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Le nombre de femmes soupçonnées	7	32	3	11	11	56
Le nombre de femmes objet d'une décision de garde à vue	2	8	3	6	0	19
Le nombre de femmes encore dans la phase de recherche	0	0	0	0	1	1
Le nombre de femmes poursuivies	5	27	0	5	2	36
Le nombre de femmes jugées à la prison ferme	3	11	0	2	0	16

¹ Abdelhak Khayam, directeur du Bureau Central des Recherches Juridiques, pendant une conférence de presse organisée pour révéler des détails sur le démantèlement d'une cellule terroriste, le vendredi 25 octobre 2019.

² Le ministère public, septembre 2019.

³ *Ibid.*

Le nombre de femmes jugées en sursis	2	10	0	2	0	15
Le nombre de femmes jugées par amende	0	0	0	0	0	0
Femmes jugées innocentes	0	3	0	0	0	3
Femmes qui sont encore en instance de jugement (en première instance)	0	0	0	0	0	0
Femmes encore objets d'enquête	0	0	0	0	0	2

L'architectonique des arguments légiférant le devoir de Jihad pour la femme maghrébine (les deux cas de la Tunisie et du Maroc)

Les sources de régulation religieuse adoptées par l'Organisation de l'Etat Islamique pour gagner le défi de convaincre les jeunes du devoir d'émigrer et de faire la guerre sacrée (djidhad) dans ces rangs reposent sur des références que nous considérons comme les plus influentes dans l'attraction de la sympathie des jeunes et la facilitation de leur enrôlement par l'Organisation de l'Etat Islamique, et l'Organisation de Jabhat Annosra, et le Mouvement du Levant de l'Islam. Ces sources sont : 1- le document fondateur de l'Organisation de l'Etat Islamique et l'annonce du Califat, 2- la publication de l'unité Al-Khansa qui était considéré comme le guide de la femme djihadiste, 3- la propagande électronique sur les sites djihadistes et les réseaux sociaux, 4- les fatwas des théoriciens des organisations djihadistes.

1- Un congrès sur la "position des ulémas de la Umma (nation islamique) concernant les derniers événements en Syrie" au Caire

Il s'est tenu au Caire en Juin 2013 un congrès sur "la position des ulémas de la Umma (nation islamique) concernant les derniers événements en Syrie". Congrès qui a été retransmis en direct par la chaîne qatarie "Aljazira Moubacher (direct)" et par d'autres chaînes, y compris la déclaration finale lue par le cheikh Mohamed Hassen et

qui comportait un appel direct à "la nécessité du djihad pour soutenir nos frères en Syrie par l'âme, l'argent et les armes et toutes les espèces de djihad" et à "éviter les différends entre les musulmans en général et les révolutionnaires syriens en particulier et faire prévaloir les intérêts généraux sur ceux particuliers" et "la condamnation de la classification et de l'accusation de certaines factions de terrorisme"¹.

Et nous avons constaté au cours de notre étude sur le terrain que l'influence de cet appel avait joué un rôle prépondérant dans l'encouragement des jeunes à se préparer à l'émigration vers la Syrie, sous la justification de "soutien aux offensés". Et malgré le rejet des participants par rapport au contenu des résultats du congrès, l'effet médiatique postérieur était large. Ainsi, après l'émergence de l'Organisation de l'Etat, s'était accru le sentiment de la responsabilité des ulémas dans le repoussement du phénomène des polarisations, et la dénaturation du contenu du soutien au peuple syrien pour le transformer en un appel de guerre généralisée en à travers le ralliement des organisations armées².

Au Maroc, un nombre d'ulémas ont assuré d'importants rôles dans la lutte contre la pensée de l'Organisation de l'Etat de la part des anciens "cheikhs du salafisme djihadistes" qui avaient procédé à des "révisions intellectuelles", et à leur tête Mohamed Fizazi, Mohamed Abdelwahab Rafiki, surnommé Abouhafs, Hassan Katteni, Omar Haddouchi et Abdelkerim Chadli. Mais il paraît que la propagande et le recrutement, bien développés chez la nouvelle génération d'organisations djihadistes, étaient plus forts et plus efficaces.

A côté de cela, l'Organisation de l'Etat et les autres organisations qui lui étaient affiliés des méchantes campagnes contre ces cheikhs, non seulement au Maroc, mais aussi d'ans d'autres Etats arabes et musulmans. Et c'est pour cela que l'Organisation n'avait pas hésité

¹ <https://bit.ly/2Qj0SBc>

² Al Fazazi, Ce qui a été dit pendant le congrès du Caire par les ulémas de la nation et qui n'a pas été publié, 16 Juin 2013, voir : <https://www.hespress.com/orbites/81821.html>

à les cibler et à appeler à les assassiner, tel que cette publication visuelle citant des noms d'ulémas et exposant leurs photos, et parmi eux était le cheikh marocain Mohamed Fizazi¹.

2- *Le document constitutionnel/fondateur de l'Organisation de l'Etat et l'annonce du Califat*

Le 29 Juin de l'année 2014 les chefs de l'organisation "l'Etat Islamique" en Irak et au Levant la fondation du "Califat" dans les régions qu'ils dominaient. Et l'organisation avait procédé à une divulgation simplifiée du concept de dotation (tamkin) et de lègue d'autorité religieuse et politique (istikhlef) qui sont les deux concepts à travers lesquels l'Organisation avait tenté de se distinguer par rapport aux autres organisations djihadistes, et surtout l'organisation d'Al-Qaïda du djihad. Ainsi elle enrôlait les djihadistes désireux de doter le groupe (la jamaaâ) d'assises sur terre pour qu'il soit possible de construire "le Califat islamique sur le modèle de la prophétie", et aussi le recrutement des émigrants désireux de peupler la nouvelle "terre du Califat". Et il se pourrait que cette architecture dans la reconstruction du discours djihadiste chez l'Organisation de l'Etat est celle qui avait accéléré la naissance d'une nouvelle génération de moudjahidines (combattants de la foi), desquels il n'est pas exigé ni la science ni les talents guerriers, mais qui seraient désireux d'attirer tous les solidaires, qu'ils soient autochtones ou émigrants, hommes ou femmes, voulant peupler la "terre du Califat".

Pour se représenter l'essentiel de la conception de l'Organisation de l'Etat à propos de la femme, nous trouvons que l'Organisation a développé deux discours. Le premier est lié à sa vision de la situation de la femme et ses rôles au sein du "nouvel Etat" et dont les jalons sont clairs dans "le document de la Medina". Quant au second, il est de l'ordre du recrutement qui incite les femmes et les encourage à émigrer vers les régions dominées par l'Organisation en

¹ <http://www.presshes.com/articles/6278>

Syrie, et c'est ce que nous étudierons ultérieurement dans le document intitulé "la femme dans l'Etat islamique", publié par l'unité féminine Al-Khansa.

Dans "le document de la Medina" publié par l'Organisation à travers le bureau médiatique du "gouvernorat de Ninive", l'Organisation s'adresse à ses femmes dans le quatrième paragraphe en déterminant "les pratiques les meilleures des femmes de l'Etat du Califat", et il les interpelle : "Ô femmes vertueuses et dignes, considérez Allah à travers la pudeur et la discrétion et l'habit (jilbab) ample, car rester au foyer et ne pas quitter sa chambre à coucher et s'abstenir de sortir sauf pour nécessité, c'est la leçon par l'exemple des mères des croyants et des honorables compagnes du prophète, qu'Allah les bénisse"¹. Et si nous posons que "le document de la Medina constitue une sorte de document constitutionnel et fondateur des grands traits de l'"Etat du Califat", il est clair que l'Organisation affirme que la règle première est que la femme reste chez elles et n'en sort que par nécessité et qu'elle tenue de mettre le djilbab dans l'espace public².

3- *La publication de l'unité féminine Al-Khansa*

Le document "La femme dans l'Etat islamique" publié par l'unité médiatique féminine dans l'Etat islamique à la date du 23 Janvier 2015 constitue le deuxième plus important document exposant la conception du rôle de la femme au sein de l'Organisation et ensuite dans son projet fondé sur l'idée d'instaurer "l'Etat du Califat" et son "enracinement". Le document adresse un appel franc aux femmes pour qu'elles adhèrent de façon inconditionnelle au projet d'instauration de l'"Etat du Califat"³.

¹ L'Etat Islamique en Irak et au Levant, « Le document de la Medina », Gouvernorat de Ninive, 14 Chaabane, 1435 de l'hégire, n°34.

² *Ibid.*

³ Unité féminine Al-Khansa, « La femme dans l'Etat islamique, lettre et rapport », voir : https://justpaste.it/almarah_resalh

Architecture du document Al-Khansa dans l'Organisation de l'Etat Islamique :

Les parties du document	Les axes	
L'introduction	Diagnostic de la réalité de la nation et de la situation de la femme musulmane en particulier	<p>-Les causes de la régression de la place de l'Islam dans le monde : la colonisation occidentale et la mise de terme au califat ottoman et la mise en place de régime locaux inféodés.</p> <p>-Le projet du salut : avec le retour du califat se terminera "cette errance vécue par des générations de musulmans depuis de longues décades, et c'est révolu le temps de l'imitation du plus fort, qui est le vainqueur occidental, dans le style de vie et le mode de subsistance «</p> <p>-L'alternative : représentée par la référence à une vision organisatrice pour la femme (le coran et la sounna) "loin des troubles de ces temps reculés qui se sont joué de sa bonne nature et de sa religion au point de lui faire oublier, et de nous faire oublier son existence et la notre sur la surface de la terre.</p>
La première partie	De la mission des musulmans dans la vie	<p>- La supériorité du musulman en tant que "personne qui se distingue de ceux qui portent des idées fausses et tant qu'il tend à réaliser le monothéisme sur terre, sans qu'il ne soit attiré vers les considérations de l'éphémère vie dans l'ici-bas"</p> <p>-Description du projet de la société islamique idéale qu'on désire réaliser</p> <p>L'insistance sur le fait que la femme et l'homme sont soumis à de normes religieuses et une référence divine</p>

		<p>-Le diagnostic du mal dans la vie de la femme contemporaine par le fait qu'elle se trouve déracinée de sa véritable fonction adaptée à sa personnalité innée et à sa nature</p> <p>-Diagnostic de la référence occidentale pour la femme sous l'intitulé "l'échec du modèle occidental pour la femme"</p> <p>- La transgression par la femme du principe du "rester chez soi" et la dénaturation de la notion de "travail" et la manipulation de la notion de "beauté"</p> <p><i>Première conclusion :</i> la fonction fondamentale de la femme est de rester chez elle avec son époux et ses enfants, et de ne sortir, si les circonstances l'exigent, pour servir la société musulmane, et ce dans plusieurs cas qui sont : le djihad dû en cas où l'ennemi attaquerait son pays et que les hommes n'y suffiraient pas, et l'acquisition du savoir surtout dans les sciences religieuses, et elle pourrait devenir médecin ou institutrice qui ferait du bien pour d'autres femmes.</p> <p><i>Deuxième conclusion :</i> "de la fable de « l'égalité » avec les hommes, les femmes non cueillies que des épines".</p>
La deuxième partie	Description de la vie de la femme musulmane dans l'Etat du Califat et ses gouvernorats	<p>-Un changement radical dans le réel de la femme depuis la période de colonisation et ce qui était arrivé après comme l'invasion croisée, suivie par la domination chiïte dans le gouvernement de l'Irak et la domination du "nousseirisme" dans le gouvernement du pays du Levant.</p> <p>-Un changement radical dans les autres Etats, là où se manifeste "l'injustice et la</p>

		<p>persécution exercée sur les musulmanes au nom de la liberté, de l'humanisme et de l'égalité".</p> <p>Exposé des principales questions de la femme en rapport avec les droits et les devoirs, y compris la femme et le hijab comme étant l'origine des droits et la base de l'identité et comme étant un droit réacquis qui avait été interdit par la colonisation.</p> <p>- Des propos concernant la femme et la sécurité, pour fonder une conception "islamique de l'agenda de la sécurité et de la paix pour la femme"</p>
La troisième partie	<p>Comparaison entre la vie de la musulmane dans les Etats islamiques actuels (exemple l'Arabie Saoudite et entre la femme dans l'Etat du Califat</p>	<p>-Comparaison entre le réel de la femme dans les Etats islamiques actuels (exemple l'Etat Saoudien) et entre la femme dans l'Etat Islamique.</p> <p>-L'insistance sur l'Etat Saoudien qui est décrit comme Etat "seloulien", à partir de l'hypothèse selon la déconstruction et la critique du modèle étatique saoudien est le seuil le plus élevé pour montrer la force du projet de l'Etat du Califat prôné par l'Organisation de l'Etat.</p> <p>-L'accentuation du thème de la peur et de la femme : la détention, la torture et la menace de la femme et "les tribunaux saoudiens injustes".</p> <p>-L'insistance sur le thème de la femme et de l'occidentalisation dans les politiques de l'Arabie Saoudite.</p> <p>-Explication de l'interdiction de la conduite d'autos par les femmes comme étant dû, non pas à la religiosité, mais à des "considérations sécuritaires".</p> <p>-Insistance sur le thème de l'occidentalisation à travers</p>

		<p>l'enseignement et les missions éducatives à l'étranger et l'encouragement des chaînes satellitaires corrompues qui diffusent le vice.</p> <p>-L'insistance sur le thème de la femme et de la pauvreté. Le document parle du fait que l'Etat pétrolier est plein de quartier pauvre, et dénonciation de son système d'assistance</p>
Les messages du document		<p>-messages directifs des femmes vivant sous l'Etat Islamique</p> <p>-messages d'incitation adressés aux femmes vivant en dehors de l'Etat Islamique</p> <p>-messages de dénigrement adressés aux ennemis de l'Etat Islamique</p>
La conclusion générale du document		<p>Dessin des rôles de la femme dans les structures de l'Organisation de l'Etat Islamique : <i>Les tâches guerrières et les tâches non-guerrières</i></p>
L'esprit général		<p>Une identité féminine différente des thèses de la vision féministe laïque.</p> <p>هوية نسائية دينية مغايرة لأطروحات الرؤية النسوية العلمانية.</p>

Le document d'Al-Khansa précise les trois publications :

Le premier : En vue de l'exposition scientifique du rôle de la femme musulmane et "la vie souhaité qu'elle doit mener pour qu'elle soit heureuse aussi bien sur terre que dans l'au-delà"¹.

Le deuxième : en vue de l'exposition réaliste "de la bonne vie et de l'existence digne de la femme au sein de l'Etat Islamique en Irak et au Levant, et de la réfutation des soupçons sur sa maltraitance et

¹ *Ibid.*

autres, à travers les preuves probantes et les témoignages de quelques musulmanes résidant là-bas"¹.

Le troisième : "la dénonciation du pseudo-monothéisme dans la péninsule arabe qui prétend accaparer la protection de la femme et la conservation de sa religion et de ses droits"².

Le document se compose d'une introduction et de trois parties. L'introduction est consacrée à une régulation théorique préparatoire qui diagnostique ce que le document appelle l'état de faiblesse et de dégradation du monde islamique. Le document explique les raisons et les causes de la régression de la place de l'Islam et des musulmans dans le monde à trois moments historiques qui sont : le moment de la colonisation occidentale, ensuite le moment de la mise de terme au régime du califat islamique, et enfin la reconstruction des Etats nationaux postcoloniaux que le document décrit comme des régimes locaux dépendants (de l'ancien colonisateur)³.

« Quand tomba le Califat Ottoman et qu'à sa place s'installèrent les régimes arabes et étrangers des ennemis de la religion musulmane, et que les sociétés musulmanes furent colonisées militairement et économiquement, mais aussi intellectuellement, et que la pure pensée islamique puisée dans le coran et la sunna devint une pensée éloignée du réel des gens et de leur vie, et que le colonisateur occidental put diffuser sa culture impure et sa pensée matérialiste athée parmi les musulmans quelles qu'étaient leurs pays, s'estompât depuis la véridique société musulmane qui appréhende le concept de la vie dans l'ici-bas et qui agit selon l'ordre divin concernant le devoir d'adoration : "Je n'ai créé les humains et les djinns que pour m'adore" (coran) »⁴.

Après ce diagnostic, le document conclut que le *projet du salut*, dépend du retour du Califat à travers lequel « est finie cette errance

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

vécue par des générations de musulmans depuis de longues décades, et est révolu le temps de l'imitation du plus fort, qui est le vainqueur occidental, dans le style de vie et la façon d'exister »¹.

Ici, le document signale que la référence de la vision de l'Organisation concernant la femme est le coran et la sunna « loin des troubles de ces temps reculés qui se sont joués de son être inné et de sa religion et qui lui ont, et nous ont, fait oublier la raison de son, et de notre, existence sur la surface de la terre »².

Dans la deuxième partie du document intitulée « La mission des musulmans » dans la vie, le musulman est présenté comme le sauveteur, puisqu'il est « une personne qui se distingue des autres porteurs d'idées fausses en ceci qu'il tend à réaliser le monothéisme sur terre, sans qu'il soit obnubilé par des considérations de cet éphémère ici-bas »

Le document se penche aussi sur la description du projet de la société islamique qu'on a souhaité réaliser comme étant « la société islamique idéale dont l'objectif ne pas connaissance en profondeur de la matière et la découverte des secrets de la nature et l'atteinte des hauts sommets de la civilisation architecturale, mais dont on veut réaliser le monothéisme en ce qui concerne les tombeaux et dans les châteaux, et qui applique la chariaa et diffuse l'Islam dans le monde et fait sortir les gens de l'obscurité de la mécréance vers les lumières de la foi. Ceci ne signifie cependant pas négliger les sciences terrestres nécessaires et sans lesquelles la vie des gens serait impossible, comme l'agriculture, la médecine, la maçonnerie et autres, mais pour que l'on ne retienne de tout cela que la quantité subvenant aux besoins des gens et sur laquelle repose la vie des musulmans et améliore leur situation ».

Et dans cette architecture théorique du projet de la nouvelle société musulmane, le document insiste sur le fait que « dans la vie, la femme et l'homme sont soumis à des normes religieuse (i. e. relevant

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

de la jurisprudence islamique) et à une référence divine. Et leur mission dans la vie est une. Et l'essentiel de cette mission est que la femme, tout comme l'homme, a été créée pour peupler la terre. Mais selon ce qu'Allah avait voulu. Il l'avait en effet créée d'Adam et pour Adam. Ainsi après l'accomplissement du droit sur elle de son créateur, il n'y a sur elle de droit plus grand que celui de son époux »¹.

Le document de diagnostic de l'imperfection gisant dans la vie de la femme contemporaine en affirmant que « la femme ne se retrouve pas appartenant à sa fonction réelle adaptée à son instinct et à sa nature, et ce pour la simple raison qu'elle se retrouve face à l'image d'un homme et non pas d'un homme authentique. Et malgré cela, les musulmanes doivent s'éduquer et éduquer leurs filles selon ce qu'Allah, leur créateur, voulait d'elles pour que soit fondée la maison islamique et à sa suite la société islamique vouée à la volonté du Dieu de tous les mondes ». Et « la fonction fondamentale de la femme et sa véritable place dans la société est de rester dans son chez soi paisible, parmi ses enfants et ses proches, éduquant et enseignant, inculquant et soignant les générations. Et ceci ne lui serait pas possible si elle est une analphabète ignorante. Et l'Islam n'admet pas l'interdiction de la culture à la femme »².

Et dans son diagnostic de la référence occidentale pour la femme, le document parle de « l'échec du modèle occidental pour la femme » en considérant que le modèle de la libération de la femme à travers sa sortie de sa maison a entraîné son malheur car « les soldats de Satan aujourd'hui veulent, à travers leur "évolution", leur "progrès" et leur "culture" renvoyer les filles d'Adam de leurs paradis dans les giron de leur époux vers les enfers de du travail, et les affres du labeur et de la fatigue. Et ils ont pu parvenir à une partie de ces objectifs à travers la falsification de quatre notions à travers

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

lesquels ils ont pu infiltrer les raisons des musulmanes et se jouer de leurs sentiments »¹.

Et avec beaucoup d'intelligence, visant à infiltrer l'affect d'une frange des femmes ciblées, le document concentre son bombardement sur l'échec du positionnement social de la femme dans les sociétés actuelles, à travers le traitement de sa relation avec la rue (la transgression par la femme du principe du « rester chez soi), ensuite par la problématique de l'équilibre à trouver entre les engagements de la femme active dans son boulot et ceux à l'égard de sa famille (la falsification de la notion de "travail", à travers la séparation entre le travail domestique et celui en dehors de la maison), et enfin par la question de l'enseignement, puisque le document reproche aux sociétés actuelles de ne pas accorder aux sciences religieuses une place de choix dans les institutions scolaires (la défiguration de la notion de "science" à travers sa restriction dans les sciences terrestres au détriment des religieuses), et enfin la différence entre la notion de beauté dans la référence occidentale et dans celle islamique (la manipulation de la notion de "beauté" à travers le dénigrement de la discrétion et de la pudeur et l'éloge du dénudement et de l'exhibition).

Le document conclut que la fonction essentielle de la femme réside dans le fait de rester chez elle, avec son époux son époux et ses enfants et sort quand les circonstances exigent qu'elle le fasse pour servir la société musulmane dans plusieurs cas dont : le djihad obligé, si l'ennemi attaque son pays et que les hommes ne suffisent à le combattre, la quête du savoir, et surtout des sciences religieuses, et enfin la femme pourrait sortir pour devenir médecin ou institutrice et pour rendre par là service à d'autres femmes².

Dans la deuxième partie, intitulée « description de la vie de la femme au sein de l'Etat du Califat et ses gouvernorats (wilayas) », le document décrit les changements qui ont touché la fonction de la

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

femme et sa situation depuis la période coloniale et ce qui s'était passé après comme « invasion croisée barbare, suivie la domination des chiites sur le sommet du pouvoir en Irak et la domination des noussairites sur le gouvernement dans le Levant ». Et dans tous les autres pays, s'est manifesté « l'injustice et la persécution qui ont été exercées sur les musulmanes au nom de la liberté, de l'humanisme et de l'égalité ». Avant que le document ne *reprenne l'exposé des questions féminines se rapportant aux droits et aux devoirs* et les insuffisances et les changements qu'ils ont subis, et surtout la question du hijab comme étant l'origine des droits et le fondement de l'identité, et comme étant un droit réacquis qui avait été interdit par la colonisation¹.

Et il est d'importance ici d'attirer l'attention sur le fait que le document n'hésite pas à évoquer la question de *la femme et la sécurité*, comme s'il voulait « *fonder une conception "islamique" pour l'agenda de la femme, la sécurité et la paix* ». Le document parle en effet de deux thèmes de recherche : *le thème des souffrances de la femme sunnite* tout au long de la guerre puisqu'elle a été victime d'enlèvement, d'emprisonnement, de torture et d'atteinte à l'honneur, et même d'assassinat dans plusieurs cas. Ensuite le thème de *la femme et la justice*. Ici on présente un diagnostic du réel vécu et qui consiste dans l'absence de « tribunaux justes avant la domination du califat, à cause de la suspension du jugement par la charia, dans les affaires de la femme et dans celles de la vie quotidienne² ».

Quant à la troisième partie de ce document, il expose une comparaison entre le réel de la femme dans les Etats islamiques actuels (exemple l'Arabie Saoudite) et entre la femme dans le (seul véritable) Etat Islamique. Il paraît que viser l'Etat Saoudite (que le document stigmatise en le surnommant péjorativement comme l'Etat "Seloulite"), vient sur la base d'une hypothèse selon laquelle

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

la déconstruction et la dénonciation du modèle saoudien est le dernier seuil pour mettre en valeur la force du projet de l'"Etat du Califat" prôné par l'Organisation. En effet le document vise l'Arabie Saoudite en tant un état qui fonde sa philosophie législative sur l'application de la Charia, et en se référant au salafisme wahhabite. C'est ce que le document exprime en attirant l'attention sur ce qui suit : « nous voulons dénoncer ce modèle mensonger et montrer aux gens sa fausseté et l'inauthenticité de ces dires à propos de la femme sur plusieurs points ».

Le document dénonce la situation de la femme dans le Royaume de l'Arabie Saoudite comme étant en désaccord avec la "véritable" conception médiatique. Et il insiste sur quatre situations :

- Le thème de la peur et de la femme : la détention des femmes et leur torture et leur menace, ainsi que les « tribunaux saoudiens injustes ».
- La femme et l'occidentalisation dans les politiques saoudiennes, le document explique l'interdiction de « conduire la voiture » pour les femmes, non pas comme dû au souci d'appliquer les préceptes de la religion, pour des considérations « sécuritaires ».
- L'occidentalisation à travers l'enseignement et les missions éducatives à l'étranger et l'encouragement des chaînes satellitaires qui propagent le vice.
- La femme et la pauvreté : le document parle du fait que cet Etat pétrolier riche est plein de quartiers pauvres.

- *Messages directifs adressés aux femmes vivant sous l'autorité de l'Organisation de l'Etat* : « A nos sœurs qui jouissent du gouvernement d'Allah sous la tutelle du Califat, craignez Allah en accomplissant vos devoirs envers votre Etat. Et faites attention pour ne pas lui nuire consciemment ou inconsciemment. Entamez l'éducation des enfants du Califat sur la base du monothéisme pur et ses filles sur la base de la pudeur et de la chasteté. Et sachez que

vous l'espoir de cette nation car c'est d'entre vos mains que sortiront les gardiens de la foi et les protecteurs de la terre et de l'honneur, qu'Allah vous bénisse et vous récompense pour votre patience, vous êtes les nôtres et nous sommes les vôtres »¹.

Et le document se termine par trois messages :

- *Messages d'incitation adressés aux femmes vivant en dehors des terres dominées par l'Organisation de l'Etat* : « et surtout celles d'entre elles qui sont jalouses de leur nation, sachez donc que la nation de Mohamed, qu'Allah lui procure prière et paix, ne renâtra sans vos bras. Alors ne laissez pas tomber le Califat. Servez-le même par un mot. Et que vos enfants soient des pierres ou des blocs dans le monument de gloire et les phares de l'Etat de l'Islam. Qu'Allah vous bénisse et inscrive la récompense de votre patience. Vous êtes les nôtres et nous sommes les vôtres »².

- *Messages de persécution d'enragement des ennemis de l'Etat Islamique* : « et aux ennemis de la chasteté et de la pureté parmi les laïcistes et libéraux parmi les nôtres. Nos jeunes sont revenues à leurs djilbabs. Et nos femmes restent désormais à leur maison. Jetez donc le crachat de votre culture, de votre civisme et de votre pensée à la mer. Qu'Allah vous désintègre. Vous n'êtes pas les nôtres et nous ne sommes pas les vôtres »³.

- *Définition des rôles de la femme dans les structures de l'organisation de l'Etat Islamique* :

1- *Tâches non-guerrières* liées aux domaines de l'information, de l'enseignement, des recherches en matières religieuses, de la police féminine, des services, de la santé et de toutes les actions non-guerrières.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

2- *Tâches guerrières* : « mais ceci n'empêchera pas qu'elle accomplisse des actions guerrières, si cela s'avérait nécessaire et si elle y serait appelée, ou si elle désirerait le martyr »¹.

Fatwas de théoriciens et de recruteurs djihadistes

La littérature des groupes salafistes de la première génération, celle de l'Organisation Al-Qaïda ou d'autres organisations, était soucieuse d'éloigner la femme des questions du djihad sur le terrain, y compris l'émigration, le combat et les opérations kamikaze. Les réserves de cette génération sont fondées sur des considérations morales liées à la conception générale de la femme comme un être faible dont la tâche se limite aux travaux domestiques et à l'éducation. En plus, la tendance islamique était critique à l'adresse de l'adhésion de la femme aux organisations radicales de gauche, à cause de l'association entre la participation féminine et les conceptions libérales de la femme chez les organisations gauchisantes. Pour cela les théoriciens d'Al-Qaïda avaient trouvé dans la jurisprudence activiste des mouvements islamistes une matière théorique riche pour la restriction de la participation de la femme. Et la femme appartenant à Al-Qaïda n'avait pas participé aux opérations kamikazes que dans un moment tardif, quand les chefs de l'organisation en Irak, et à leur tête Abou Mossaab Az-Zarkaoui avait appelé les femmes à accomplir des opérations kamikazes.

Mais avec la nouvelle génération d'organisations djihadistes et surtout l'Organisation de l'État, on a assisté à l'invention de ce que ces organisations appellent "la jurisprudence de la nécessité" et qui enlève les restrictions, sur la base de l'ordre des priorités. L'organisation a aussi procédé de façon intelligente à travers laquelle il a exploité toutes les littératures djihadistes qui fondent la nécessité du djihad défensif, y compris la littérature des organisations divergentes, et à leur tête Al-Qaïda.

¹ *Ibid.*

Quelques exemples des théoriciens les plus influents dans l'attraction des jeunes maghrébine pour l'émigration vers les zones de tension (Syrie, Irak et Libye)

Nombreuses sont les sources religieuses sur lesquelles se sont reposés les jeunes extrémistes pour émigrer vers la Syrie, l'Irak ou la Libye. Parmi, comme ont l'a précisé précédemment, les fatwas mondiales des chefs d'organisations djihadistes, ainsi que celles locales liées à certains théoriciens et cheikhs opérant sur le plan national. La fatwa circule à travers les réseaux sociaux et les sites hébergeant la pensée de l'extrémisme violent.

Certains parmi les jeunes qui avaient émigré vers la Syrie, l'Irak ou vers d'autres régions comme la Libye ou le Sahel, avaient cherché, avant leur départ, l'argument religieux justifiant cette décision. D'autres étaient décidés à émigrer, et l'argument religieux était utilisé a posteriori pour justifier leur décision d'émigrer et leur désir de combattre.

Mais l'émigration de la femme vers les régions du djihad paraissait plus compliquée vu la situation sociale de la femme en général au moyen orient et en Afrique du nord, que ce soit à cause de la non-autonomie sociale ou à cause des représentations culturelles qui restreignent son mouvement, et surtout le principe du tutorat et de l'autorité du parentale, même si ces deux conditions n'existent pas en tant que restriction juridique dans les législations et dans le comportement social quotidien dans la majorité des Etats de la région maghrébine.

La gestion, dans le Maghreb Arabe, des règlements religieux en rapport avec le devoir au djihad de la femme avec son départ vers la Syrie

Dans une évaluation générale de la littérature disponible sur le statut de l'émigration de la femme vers les lieux du djihad, et sur la

base des rencontres réalisées avec certains revenants de Syrie, surtout parmi eux ceux qui avaient occupé des postes importants dans les deux corps de la "hisba" (contrôle d'ordre religieux) et de la magistrature, il paraît que le contenu de la majorité des fondements religieux et activistes soutenant le discours de rameute et d'incitation, mêlée à deux offres et à des tentations et à des motivations matérielles ou morales, et qui a pour objectif l'encouragement des jeunes issus des pays du Maghreb Arabe pour qu'ils rejoignent les organisations combattantes dans les foyers de tension, et précisément pour qu'ils rejoignent l'Organisation de l'Etat Islamique en Syrie, nous trouvons que ces références et que les instances qui théorisent sont différentes. Elles sont différentes quant l'appellation fonctionnelle, et elles sont différentes aussi quant au domaine géographique et le contexte activiste relatifs à chacun des pays du Maghreb. Nous constatons aussi que les motivations du départ des djihadistes hommes sont différentes des motivations des djihadistes femmes en général, et même, dans certains cas de femmes partantes vers lesdits foyers, nous remarquons une inégalité dans la nature et dans la force des motivations de départ. Il y en a celles qui portent une pensée djihadiste, alors que d'autres étaient contraintes d'accompagner son époux pour des raisons religieuses, culturelles, sociales ou économiques. Ainsi nous trouvons la femme mariée, la divorcée, la jeune fille célibataire, celle qui a abandonné son mari et l'émigrante sans son mari, mais sous sa recommandation et avec sa permission. Nombreuses ainsi sont les catalyseurs et les motivations selon la divergence des convictions et la différence de la situation sociale.

Pour ce qui est de la nature des fatwas appliquées, nous estimons qu'elles sont des anciennes fatwas qui ont été accommodées :

- Les fatwas légales émanant des théoriciens légaux des organisations djihadistes mondiales
- Des fatwas émanant des théoriciens d'Al-Qaïda et qui ont été utilisées par l'Organisation de l'Etat

- Fatwas spécifiques aux théoriciens légaux de l'Organisation de l'Etat
- Les fatwas légales émanant de théoriciens locaux légaux
- Fatwas qui portent sur le devoir ou le non-devoir au djihad
- Fatwas sur l'incidence de la condition de la permission du tuteur général
- Fatwas pour l'accommodation de la condition de la permission du tuteur direct (le mari ou le père) et aussi la condition de l'accompagnateur familial (mahram)

Quant à l'accommodation du contenu des fatwas et des dispositions se rapportant au djihad, et au degré de légitimité du djihad de la femme et son émigration vers les zones de tension, elles étaient accommodées selon des situations et des cas divers, nous en citons :

- Se fonder sur l'affirmation que le tutorat global de Boubaker Baghdadi en tant que "calife des musulmans" fait tomber la condition de la permission du tuteur général
- La tendance à faire tomber le rôle de la fatwa en ce qui concerne le ralliement par la femme des lieux du djihad, en le justifiant par l'état de guerre et la contrainte
- Se baser sur la fatwa en ce qui concerne les conditions de l'émigration, y compris la permission du tuteur, et ensuite du "mahram", sans la relier aux fatwas concernant le djihad de la femme ou son absence
- Le maniement des fatwas à travers l'accommodation de l'appel de Boubaker Baghdadi, en tant qu'elle est une permission du tuteur pour l'émigration, ensuite l'accord avec l'un des émigrants résidents en Syrie pour le mariage (à travers l'expression "je me fais ton épouse", sous l'alibi de l'intention de mariage pour légitimer la permission de l'émigration sans "mahram"
- Le maniement des fatwas à travers la l'acquisition de la permission de l'époux ou du père ou du frère djihadiste émigrant

auparavant, ou la permission du djihadiste emprisonné accordant à sa femme la permission d'émigrer en Syrie

- La justification de la non-conditionnalité du "mahram" dans le cas de l'émigration collective d'un nombre de femmes
- La justification de la non-conditionnalité du "mahram" pour l'absence de tout isolement illégal avec des hommes dans les aéroports, jusqu'à l'arrivée de la femme émigrante aux chambres de réception sur les frontières turco-syrienne où commence la soumission aux règles de la Chariia se rapportant à l'isolement et à la séparation entre les hommes et les femmes.
- L'adoption de fatwas féminines, fondées sur une vision de genre qui refuse de considérer la femme comme un être faible et moins capable que l'homme
- Le refus des fatwas des ulémas d'Al-Qaïda et n'utiliser comme source de fatwas et de direction djihadiste que les sources officielles d'information au sein de l'Organisation de l'Etat et en se référant à ces documents officiels, comme l'a exprimé Mohamed Al-Adnani en disant : « Que celui qui veut l'équité craigne Allah à notre propos et qu'il nous juge à partir de nos manifestes, de nos publications et de nos discours »¹. Et dans un autre manifeste officiel, il dit : « que celui qui veut connaître l'approche de l'Etat et ses politiques revienne à ses chefs, à ses manifestes, à ses discours et à ses sources »².

Quelques sources de fatwas et de l'argument en chariaa concernant le ralliement par la femme des zones de tension et ses conditions

Nous nous sommes arrêtés au cours de la recherche monographique que nous avons réalisé à propos des représentations des groupes

¹ Al-Adnani, manifeste intitulé : *Qu'Allah soit avec toi ô Etat maltraité*, institution du Forkan.

² Al-Adnani, manifeste intitulé : *Je vous adresse un sermon*, institution du Forkan, lien pour la matière : <http://iswy.co/e17gva>

extrémistes concernant la situation de la femme dans les appels à la ruée vers la terre du "djihad", et aussi à travers nos investigations dans les milieux d'un certain nombre de revenants et de revenantes, sur les plus importantes sources qui avaient été utilisées dans notre région maghrébine pour convaincre la femme de la nécessité du voyage pour rejoindre les zones de tension, que ce soit en ce qui concerne le devoir du ralliement ou en ce qui concerne les modalités de remplir ses conditions et de respecter ou de contourner ses restrictions. Et nous avons trouvé que les sources qui se font le plus circuler sont les suivantes :

Youssef Ben Saleh Al-Aayiri : Il est de nationalité saoudienne (surnommé Al-Battar), né le 23 Avril 1974. Il est le fondateur de la filiale saoudienne de l'organisation Al-Qaïda qui a été connue sous le nom de "groupe de l'organisation Al-Qaïda dans la péninsule des arabes". Il était resté le chef de l'organisation en Arabie Saoudite jusqu'à sa liquidation le 2 Juin 2003. Malgré son appartenance à Al-Qaïda, les activistes de l'Organisation de l'Etat ont diffusé sa fatwa parmi les jeunes, dans l'objectif de les attirer vers l'Irak et la Syrie.

Et il est peut-être permis de dire que la fatwa d'Al-Obiri à propos des femmes¹ était la plus répandue parmi les jeunes en Tunisie et au Maroc. Al-Obiri avait en effet élaboré dans sa fatwa une intelligente opposition entre le personnage du moujahid homme retraité amoureux de la femme (et la femme en est une partie), et ainsi il délaisse le djihad et devient la risée des ennemis (il a abandonné sa virilité), contre une image parallèle de la femme comme étant responsable de toutes les évolutions au niveau du réel puisqu'elle l'agent central capable d'handicaper le djihad ou de le stimuler.

Ahmed Ben Omar Al-Hazimi, théoricien saoudien : De nationalité saoudienne, devenu célèbre après le fondement de l'Organisation de

¹ Youssef Al-Obiri, *Le rôle des femmes dans le djihad face aux ennemis*.

l'Etat, après sa fondation de la tendance hazimite au milieu de l'année 2014, tendance construite sur la base de « l'absence d'excuse à cause de l'ignorance et le jugement de mécréance (takfir) du vulgaire et du takfir de celui qui ne le juge pas mécréant ». Et il paraît que l'influence d'Al-Hazimi dans les milieux maghrébins est due au fait qu'il avait, vers la fin de l'année 2011, visité la Tunisie où il avait séjourné pendant une période et rencontré un grand nombre parmi les supporters du courant salafiste djihadiste, et avait donné plusieurs conférences et leçons et des journées scientifiques dans les mosquées et les rassemblements, et toutes ses activités avaient exercé une grande influence sur un bon de jeunes qui avaient adhéré à ces conceptions intellectuelles et religieuses.

Torki Al-Benali /Abou hammam Al-Athari : Bahreïnien né en 1984. Il utilisait plusieurs noms de code ou surnom comme "Abou Hammam Al-Athari" et "Aou Sofiane Assalim" et "Abou Houdhaifa Al Bahreïni". Al Benali était actif sur les réseaux sociaux à travers la publication de réponse et la participation à des débats et autres fatwas. Il a publié plusieurs lettres et livrets et livres dont la majorité étaient signé de son nom et certains autres d'un nom d'emprunt. Parmi ses plus importantes publications une lettre sur la permission des opérations kamikazes et une lettre intitulée "Tendre les mains pour jurer obédience à Baghdadi" et une autre sous le titre de "informer le partant et le revenant des qualités de Baghdadi".

Le nom d'Al-Benali était devenu très célèbre après son annonce de jurer obédience à l'Organisation de l'Etat en 2014 et sa nomination au poste de légiste général pour l'Organisation. Al-Benali est aussi considéré comme l'un des principaux chefs de l'Organisation de l'Etat dans la ville libyenne de Syrte où il donnait les conférences dans les mosquées au profit des membres de l'Organisation, pour les préparer à des sessions de cours de charia. La popularité des fatwas de Torki Al-Benali dans les milieux djihadistes en Libye, en Tunisie et au Maroc est due, à côté de ses visites répétitives à ces pays

représente l'une des raisons de son influence dans l'attraction des djihadistes au Maghreb Arabe et leur conviction de la pertinence du projet de 14 organisations de l'État, mais aussi de la permission pour la femme d'émigrer et de rejoindre l'Organisation de l'État en Syrie.

Et malgré la permissivité d'Al-Benali concernant la légitimité de la sortie de la femme pour le djihad sans le permis de son tuteur, à partir de la base de la réponse à la question "qui serait le tuteur à qui l'on est tenu d'obéir?". Ainsi, il a prononcé la fatwa selon laquelle tous les moudjahidines dérivent la légitimité de leur émigration et de leur djihad de "l'Emir des croyants et Calife des musulmans Aboubakr Albaghdadi" le chef suprême de l'Organisation de l'Etat. Mais il était au début très strict à propos de la nécessité de l'existence d'un "mahram" comme condition pour la permission de la sortie de la femme, que ce soit pour le pèlerinage ou pour le djihad. Mais après son rejointe de l'Organisation de l'Etat à la tête de l'instance législative et comme émir du comité des recherches et de promulgation de fatwas, il en a promulgué une qui instaure le devoir pour les femmes de rejoindre le Califat, et si son époux ne le lui permet pas, elle doit sortir sans sa permission.

Abou Mondher as-Shanguiti : Malgré l'insistance de Abou Mondher Achinquititi sur la condition de l'accompagnement du mahram pour le voyage de la femme, il a tenu à appeler la femme musulmane désireuse du ralliement en disant : « nous disons à l'honorable sœur, si tu veux sortir pour aller au djihad, il te faudrait un mahram qui t'accompagne dans ton voyage pour le djihad...et il t'est plausible de chercher à te marier d'un musulman voulant partir au djihad...mais si tu veux quitter la terre de la mécréance, ceci n'est point conditionné par la présence d'un mahram, et tu peux sortir quand serait dans tes cordes »¹.

¹ Abou Mondher Chinquititi, « Réponse à la question : la femme pourrait-elle sortir pour le djihad ? » (Question n° 5096).

Cheikh Mohamed al-Arifi : auquel on attribue la fatwa du djihad sexuel (nikah), malgré sa négation de l'avoir promulguée. Al-Arifi avait fréquemment visité le Maroc. Il a aussi été l'élève de d'Ulémas marocains, puisqu'il avait été licencié es Hadith de la part du cheikh marocain Mohamed Benamin Boukhobza. Malgré le fait qu'Al-Arifi n'est pas placé dans le premier rang des théoriciens du djihad, le parcours général de sa pensée wahabite avait eu une bonne part dans le développement de la pensée rigoriste chez un bon nombre de jeunes.

Mais il faut signaler que le bruit qui avait suivi la fatwa du nikah qui lui avait été attribuée l'avait éloignée du monde. Elle était suivie par les problèmes sécuritaires qu'elle avait subis après son arrestation par les autorités sécuritaires saoudiennes, et ensuite le bruit qu'avaient causé des composantes de la société civile marocaines contre sa participation à une rencontre au Maroc.

Et selon certains témoignages, les effets contraires sur le terrain de la diffusion de la fatwa du djihad sexuel (nikah) et son exploitation dans la guerre médiatique contre l'Organisation de l'Etat, avait produit la colère des chefs de l'Organisation et leur adoption de plans pour changer la gestion de l'affaire de manière qui servirait l'Organisation d'un côté, et qui aiderait à faciliter leurs opérations militaires, de l'autre côté. Ceci s'était dirigé dans trois sens :

- *Le premier sens* : se rapporte à intégrer la femme dans des actions de combat comme était le cas en 2014-2015, à travers l'encouragement de la participation de la femme à des actes terroristes vengeurs dans plusieurs pays européens, ensuite la préparation d'un nombre de jeunes combattantes pour exécuter des opérations contre les forces irakiennes de sécurité. Et certaines d'entre elles étaient arrêtées par les forces sécuritaires.
- *Le deuxième sens* : était allé vers la mise en place d'unités guerrières féminines comme les unités Khansa et Om Arrayan.
- *Le troisième sens* : était au début 2018, et c'était à travers la restructuration des rôles de la femme à travers son intégration

dans des opérations guerrières, comme le cas en Février 2018 dans la partie orientale de Dir Azzour, pour combler le manque qui avait frappé l'Organisation après la mort de milliers de ses combattants dans les bombardements aériens de forces alliées, et l'arrestation d'autres par les forces syriennes et irakiennes, et la fuite de nombre d'autres.

Abou Moslem al-Jazairi : la fatwa du djihad de la femme en Tunisie. Dans sa réponse à deux questions en rapport avec le statut religieux du djihad en Tunisie et avec celui de la façon par laquelle la femme musulmane voilée devrait se comporter dans le cas où on l'empêcherait de mettre son voile (hijab) ou son voile intégral (niqab), il avait martelé, via le cercle des questions, sur la tribune "monothéisme et djihad" que le djihad « en Tunisie comme dans les autres pays qui se réfèrent aux lois positives qui handicapent l'application de la chariaa d'Allah, est un devoir pour chaque individu ». Mais il pose des conditions pour déclarer le djihad, et en premier la préparation, « et ce que l'on doit savoir, c'est l'adoption de l'obligation du djihad individué n'implique pas le passage à l'acte sans s'y préparer. Car il faut que ce djihad soit précédé par une préparation, sauf dans un seul cas, celui où l'ennemi imposerait le combat aux musulmans, par exemple en envahissant nos territoires. Ici on ne peut dire qu'il faudrait retarder le djihad jusqu'à ce qu'on s'y prépare. Au contraire ce qui nécessite que la préparation aille de paire avec le djihad ». Il conclue par affirmer qu'en « Tunisie, même si le djihad est un devoir individué, le terrain n'y est pas encore prêt ». Partant, Abou Moslem Aljazairi en appelle à partir en guerre dans d'autres Etats et régions, « ainsi, les capables et les bien intentionnés devraient partir vers les terres de djihad les plus proches d'eux, premièrement pour se préparer, et deuxièmement pour aider leurs frères, et la première terre proche pour nos frères en Tunisie, c'est l'Algérie, et Allah a procuré de la félicité aux gens du Maghreb islamique (Tunisie, Libye, Algérie, Maroc et Mauritanie)

par l'existence d'Al-Qaïda à la ligne de conduite claire et à la vision pure »¹.

A partir de cette construction incitatrice à se joindre aux rangs d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique, la fatwa s'adresse à une représentation par la femme de la vie publique en Tunisie en tant qu'elle est fondée sur la mécréance et hostile aux valeurs islamiques. Tout ceci pour mettre la femme tunisienne devant une série de choix qui poussent l'un vers l'autre : la patience, ensuite l'abstention de quitter sa maison et puis l'émigration².

« Que doit faire la femme musulmane si on lui interdit le port de son hijab ou de son Niqab ?! Eh bien notre sœur doit patienter et tenir à son hijab ou niqab quel que soit le tort qui en résulterait pour elle »³.

« Ce que je recommande à nos sœurs, c'est de ne point quitter leurs maisons sauf pour un besoin nécessaire, pour qu'elles ne soient pas exposées à la tentation et à l'offense et aux autres choses évoquées dans la question »⁴.

« Celle qui a un mahram qui est fidèle à la charia de son créateur, celui-là doit envisager l'émigration vers là où la femme pourrait manifester les signes de sa religion et obéir aux ordres de son dieu. Et il n'est pas nécessaire que l'émigration soit en dehors de la Tunisie. Car il se peut qu'il se trouve en Tunisie même où notre sœur peut manifester les marques de sa religiosité. Il se pourrait en effet que la situation dans certains villages soit moins pénible qu'elle ne l'est dans les villes »⁵.

¹ Abou Moslem Aljazairi, « Sur le djihad de la femme en Tunisie », Tribune du taouhid (monothéisme) et du djihad.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Abou Saad al-Amili : théoricien djihadiste ayant choisi de "vivre" dans la toile du monde virtuel d'internet. Mais la coordination sécuritaire et militaire entre le Yamin et l'Arabie Saoudite depuis 2011 contre les foyers d'Al-Qaïda au Yamin et sur les frontières Yémeno-saoudites avait conduit à dévoiler une partie de l'identité de Abou Saad Al-Amili en tant que proche d'Al-Qaïda au Yamin¹.

Al-Amili est considéré comme l'un des nouveaux théoriciens les plus actifs des mouvements djihadistes pour la période d'après la liquidation d'Oussama Ben Laden², en plus de son rôle incitativo-orientant pendant la période post "Printemps Arabe"³. Al-Amili a écrit "lumières et clarifications légales-religieuses sur les révolutions libyenne et syrienne"⁴ et "mises en garde et conseils d'un homme de confiance aux sunnites du Bahreïn"⁵ et "Le rôle des supporters et des moudjahidines dans la durabilité de l'Etat islamique irakien"⁶.

Al-Amili a contribué par ses nombreuses fatwas, qu'il diffusait dans ses livres ou sur internet, à encourager les jeunes, hommes aussi bien que femmes, à répondre positivement à l'appel au djihad. Il avait aussi consolidé la règle du « devoir au djihad dans ces est l'un des plus hauts devoirs après l'affirmation de l'unicité d'Allah. Car il n'est de plus grands devoirs après la foi que de repousser l'ennemi arrogant qui vise la religion et la vie ici-bas ». Il a même appelé dans ses fatwas enlever la gêne sur les émigrants qui faillent à leurs responsabilités familiales pour adhérer au djihad défensif ; « car si le djihad dû pour repousser le mal provoqué par l'ennemi, et qu'il est s'avère plus urgent que de s'occuper des besoins de la famille dans la

¹ <http://www.sahafah.net/show1029084.html> (02/04/2013).

² Assaf Moghadam, *The Globalization of Martyrdom: Al Qaeda, Salafi Jihad, and the Diffusion of Suicide Attacks*, JHU Press, 2011, p. 110.

³ *Ibid.*

⁴ Abou Saïd Al-Amili, « Lumières et clarifications légales-religieuses sur les révolutions libyenne et syrienne ».

⁵ Al-Amili, « Mises en garde et conseils d'un homme de confiance aux sunnites du Bahreïn ».

⁶ Al-Amili, « Le rôle des supporters et des moudjahidines dans la durabilité de l'Etat islamique irakien ».

dépense l'imam ne doit pas incriminer celui qui y adhère »¹. « Et c'est pour cela que j'ai dit que l'argent ne suffirait pas en même à nourrir les affamés et au djihad, il faut l'utiliser pour le djihad, même si mourront les affamés »².

Abou Jaafar al-Hattab at-Tounsi : Il était membre dans le comité légal de Ansar Al-Charia en Tunisie (l'Unité de Okba Ben Nafii). Mais les rafles qui avaient ciblé les symboles du groupe salafiste djihadiste en Tunisie après les événements de l'ambassade des USA en 2012, et la poursuite Seïfallah Ben Hsine l'émir de l'organisation, surnommé Abou Iadh et autres chefs, et l'interdiction de l'organisation du congrès annuel de Ansar Al-Charia au mois de Mai 2013 à Kairouan. Après l'extension de l'Organisation de l'Etat Islamique vers la Syrie et l'annonce de la fondation de l'Organisation de l'Etat Islamique en Irak et au Levant (Daech), Al-Hattab avait rejoint l'Organisation en Syrie où il était nommé au sein du comité légale des fatwas qui était composé dans sa première version de : Othman Nazeh, Nasser Thakil, Hamad Arraïs, Saleh Hadhif, Aboubilel Alharbi, Abdelaziz Omar, Ali Djebali, Omar Kahtani, Abou Jaafar Al-Hattab et Ibrahim Soltan surnommé Abou Ali Annajdi. Les lettres de Hattab aux jeunes tunisiens avaient commencé à prendre l'aspect d'un appel au ralliement, et le devoir de partir vers la terre du califat et l'élimination de la condition de la permission du tuteur pour les femmes.

Et la fatwa qu'il avait émise avait eu une grande influence dans les opérations de recrutement féminin, puisqu'il avait indiqué, dans sa publication « Les règles de l'émigration et du djihad chez la femme »³ que les femmes ont le devoir de participer au djihad en

¹ Al-Amili, « Considérations et orientations éducatives en réponse à des questions d'activité et de djihad » (de l'ensemble des réponses du cheikh sur des questions qui lui étaient adressées dans sa rencontre ouverte avec le réseau "fierté de l'Islam" et les réseaux de Fallouja et le réseau islamique "Le défi").

² *Ibid.*

³ Abou Jaafar Al-Hattab, « Les règles de l'émigration et du djihad chez la femme ».

quittant « les pays de la mécréance vers le pays de l’Islam, même sans mahram »¹. Et il avait même déclaré permis religieusement « le voyage avec un étranger (non-mahram), tout en déclarant l’égalité entre les femmes combattantes avec les hommes quant à leurs parts respectifs dans les butins de guerre »².

Abou Adel-Qahhar al-Hasani Al-Jazairi : Il est l’un des signataires le manifeste de soutien de l’Organisation de l’Etat, connu sous le titre : "Les flambeaux scientifiques dans le soutien de l’Etat du Califat Islamique". C’est en effet la lettre qui avait joué un grand rôle dans le soutien apporté à l’Organisation de l’Etat de la part des supporters d’Al-Qaïda dans le Maghreb, après qu’elle en avait appelé au devoir d’aller à la guerre : « et ce devoir pour tous, avait - par l’aide d’Allah et grâce à Lui- a été accompli par les moudjahidine en Irak et au Levant. Ils ont ainsi annoncé la fondation de l’Etat de l’Islam dans les régions qu’ils avaient dominées, et y ont redonné à religion sa place centrale en appliquant les préceptes du Dieu de tous les mondes, et après une période ils ont annoncé que c’est la terre du Califat, et les décideurs parmi eux ont nommé l’Emir de l’Etat islamique calife des musulmans, ainsi le pêché était effacé pour le reste de la Umma (nation islamique), qu’Allah remercié pour la fin de ce sombre sort. Devant cet événement majeur, nous appelons les enfants de la nation islamique et les groupes qui souhaitent l’application de la charia à déclarer soumission à l’Imam dans le bien et à aider cet Etat et à le soutenir et au djihad contre les ennemis de la religion sous l’étendard de son Imam par la parole, l’âme et l’argent. Et nous déclarons illicite toute action ou parole qui retarderaient l’union des musulmans sous l’ordre d’un seul imam, et nous ne doutons pas que celui qui faillira à ce devoir soit un non-obéissant à Allah. Et nous incitons toute personne capable d’émigrer vers les terres de l’Etat de l’Islam à le

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

faire très rapidement, pour qu'il participe à construire le monument de la nation et au djihad contre les ennemis de la religion ».

Abou Bakr al-Athiri : président de l'instance légale dans la région de l'intérieur au pays du Maghreb islamique (antérieurement). Il est aussi l'un des signataires du manifeste de soutien de l'Organisation de l'Etat "les flambeaux scientifiques dans le soutien l'Etat du Califat Islamique". Il a plusieurs articles et fatwas sur l'obligation au djihad et au combat, y compris pour les femmes, comme il en ressort de sa lettre : « Les faux salafistes avec des turbans et des barbes », où il dit : « ...et je ne parlerai pas dans cette lettre de la l'alanguissement des mères des croyants (i. e. épouses du prophète Mohamed) et des femmes des compagnons (i. e. du prophète), ni de leur participation aux combats sur les champs de bataille, car de ceci il serait très long de discourir. Que celui qui en voudrait plus de récits édifiants s'en réfère au livre de notre cheikh illustre Youssef Al-Obiri, que dieu aie son âme et qu'il l'inscrive parmi les martyrs, intitulé "Le rôle des femmes dans le djihad contre les ennemis", ou à ce que Mahmoud Tooma Halabi sous le titre "Les cent premières compagnones du prophète qu'Allah prie pour et le salue ", ou à d'autres livres sur ce chapitre. Mais nous parlerons, et sans surprise aucune, de ces mâles qui ont des règles mensuelles ! Oui, je vise les retardataires de ce temps ! Ceux qui ont déclaré illicite le djihad et la libération des prisonniers ! Ces pseudos-hommes et aucunement hommes, au tempérament d'enfants et aux cervelles de femmelettes ! ».

Abou Maram al-Jazairi : est un algérien originaire de Boudouar du gouvernorat de Boumerdes. Il avait rejoint l'Organisation en 2014 et il a été incorporé dans ce qu'on appelle "le comité méthodologique". Il était devenu célèbre quant il avait déclaré mécréant (et donc devant être tué) tout membre de Daech qui aurait fui sans raison valable les zones dominées par l'Organisation. Mais à

la fin il avait lui-même fui avec sa famille pour sauver sa vie, sans en avertir l'Organisation, après qu'et été révélé son appartenance au courant hazimite !

Il appelait les jeunes algériens à adhérer, avant de partir en Syrie, à l'Organisation de l'Etat, soit dans ses principaux fiefs en Irak et en Syrie, ou dans sa succursale en Algérie "Les soldats du Califat" sous la direction da Abdelmalek Gouri, connu sous le surnom de "Khaled Abou-Soleiman".

Et on croit qu'Abou-Maram était marié à une moujahida dans l'Organisation connue sous le surnom de "la Cheikha Om-Ahmed" qui était considérée comme l'une des références légales-religieuses pour les femmes de l'Organisation et qui était connue par son "takfir" (ie déclarer mécréant) des femmes de l'Organisation dès qu'elles dérogeaient aux décisions de l'Organisation. Et on a dit d'elle quelle avait causé l'emprisonnement de beaucoup de femmes en Syrie, surtout celles qui ne respectaient pas ses fatwas concernant la mise du niqab et l'abstention de quitter le chez-soi et autres "méfaits".

Al-Marzouki Ajahha : djihadiste marocain originaire de Bab Berd dans le canton Chefchaoui au nord du Maroc, mais il était actif à Tétouane et à Tanger et les autres villes du nord. Il a été arrêté pour la première fois en 2003 et condamné à trois ans de prison pour ses liaisons avec les activités du salafisme djihadiste affilié à Al-Qaïda. Il était très lié à Turki Benali au cours des dernières visites de celui-ci au Maroc. Les autorités sécuritaires l'avaient arrêté dan l'aéroport international Mohamed V le 06 Mars 2015 alors qu'il tentait de rejoindre l'Etat Islamique en Syrie.

On lui avait attribué un twitt dans lequel il déclare : « Pour qui le la terre du Levant et lointaine et qui ne peut y aller, doit aller en Libye, car c'est aussi une terre du Califat, et surtout pour la Tunisie, le Soudan, le Maroc et la Mauritanie ».

L'importance d'Ajha vient de sa diffusion de la pensée de l'Organisation de l'Etat à travers son appartenance et ses activités dans le comité commun pour la défense des détenus islamistes. Il était connu par son approbation de l'émigration des combattants volontaires.

Et pour évaluer le développement général de la régulation légale-religieuse de la participation de la femme aux organisations djihadistes à travers la fatawa, l'unité d'analyse et de suivi dans l'Observatoire des fatwas de takfir et des opinions rigoristes au sein de la Maison des Fatwas en Egypte avait réalisé quelques rapports sur le contenu de certains écrits et dépliants diffusés à propos de questions et de jugements sur la femme selon l'Organisation de l'Etat. C'était en effet à travers les contenus de huit livres édités par l'"Office des fatwas, librairie de la volonté" dépendant de l'Organisation de l'Etat, à côté d'un certain nombre de fatwas vocales diffusées sur les ondes de la "Radio d'Al-Bayan" au nom de l'Organisation, ainsi que quelques articles rédigés par les symboles de l'Organisation dans le Journal La « Nouvelle" (Annabaa)¹.

L'unité d'analyse conclut que les idées de l'Organisation concernant la femme confirment son ignorance de l'essence des droits et des devoirs de la femme en Islam, et que « la vision de l'Organisation de l'Etat de la femme se distingue par la domination de l'instinct sexuel extrémiste et par l'obsession sexuelle allant jusqu'au sadisme violent dans la mentalité des membres de l'Organisation dans leur traitement de la femme. En outre, la majorité des écrits de l'Organisation méprisent la femme et la désespère de son être humain jouissant de droits et ayant des devoirs, pour n'en faire qu'instrument pour le sexe².

L'unité d'analyse au sein de l'Observatoire signale en outre que l'Organisation terroriste avait produit une fatwa excommuniant et

¹ Centre médiatique de "Dar Al-Iftaa Al-Missriyyah", 15-12-2018.

² *Ibid.*

les déclarant renégates les musulmanes « qui ne se soumettent pas à ses diktats. Plus, l'Organisation élargit l'usage de cette notion pour justifier le kidnapping du plus grand nombre possible de femmes dans les zones de son autorité, ce qu'indiquent les incidents liés à l'Organisation en Syrie, plus précisément dans la région de Souaïda¹ ».

Et l'unité de l'Observatoire de relever le fait que les textes de l'Organisation de l'Etat ont imposé une tutelle sur la femme dans sa façon de s'habiller en insistant sur l'obligation de mettre le niqab et en promulguant plusieurs fatwas interdisant de tout autre habit en dehors du niqab. Elle a aussi interdit la mixité et insisté sur l'illégitimité de là de la sortie de la femme de chez elle sauf pour nécessité et de son voyage sans mahram.

En outre l'unité d'analyse de l'Observatoire a affirmé à la fin de son étude que les textes de l'Organisation et ses écrits qu'elle avait analysés et étudiés montrent une contradiction et une faillite intellectuelle et une ignorance de la charia chez les membres de l'Organisation en ce qui concerne la femme. Les espaces de contradictions et de faillite se répartissent comme suit² :

- L'absence de tout texte écrit par l'Organisation ou par "l'Office de la fatwa" lié à l'Organisation travaillant de manière fondamentale à asseoir les jugements concernant la participation directe des femmes aux opérations de guerre.
- L'existence de fatwas contradictoires sur la vérité de la participation de la femme aux opérations militaires, que ce soit dans le Journal "Annabaa" qui avait légitimé la participation de la femme au combat, et les fatwas de la radio "Al-Bayan" qui a refusé la participation de la femme au combat. Il y a aussi des contradictions avec ce qui était écrit sur le dépliant « La nécessité de voiler la femme », publié par l'Organisation.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

- La contradiction entre les fatwas féminines de l'Organisation et le réel sur le terrain. Des publications visuelles de l'Organisation révèlent en effet l'emploi direct des femmes dans les opérations de combat. L'organisation avait permis à ses membres féminins de dévoiler le visage pendant les opérations malgré le fait qu'il l'avait déclaré illicite. De même les femmes de l'Organisation s'étaient mêlées aux hommes pendant et après les opérations, malgré l'interdiction préalable de la mixité¹.

De son côté l'Indicateur Mondial de la Fatwa, lié à la Maison de Fatwa en Egypte a affirmé que les thèmes des "fatwas sur la femme" représentent 25% des sujets de fatwas sur le plan mondial. Ceci était venu dans le cadre de l'analyse d'indice de plus que 5 milles fatwas en rapport avec la femme dans le monde en général, et les fatwas du mois de Ramadan en particulier². Et selon l'Indicateur Mondial des Fatwas, l'Organisation de l'Etat et Al-Qaïda et Hizb At-Tahrir (le Parti de la Libération) sont les parties qui tiennent le record, parmi les organisations terroristes, quant à la promulgation de fatwas sur la femme³.

L'Indicateur Mondial de la Fatwa a analysé les fatwas sur la femme au sein des organisations terroristes indiquant que l'Organisation de l'Etat accapare à lui seul 50% sur l'ensemble des fatwas des organisations extrémistes. L'Indicateur explique ce pourcentage élevé à la multiplicité des moyens et mécanismes de publication des fatwas de la part de l'Organisation de l'Etat. Des publications vidéo et audio telles que les deux revues "Annabaa" et "Al-Anfal" et la radio "Al-Bayan" qui consacrent une bonne part aux fatwas concernant la femme⁴.

L'indicateur Mondial de la Fatwa avait insisté dans une analyse antérieure sur l'exploitation par les organisations terroristes de

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

l'"arme de la fatwa" pour donner une légitimité religieuse contraignant les femmes à participer aux combats de djihad à travers des explications erronées du concept de djihad dans l'islam. En effet l'Indicateur a démontré cela par l'apparition de la femme dans les publications audio diffusées par l'Organisation de l'Etat tout au long de l'année 2018 ont atteint 30%, après qu'elle travaillait en silence derrière les coulisses. Le plus en vue de ces publications était "De l'intérieur7" et "Le combat vengeur des (femmes) chastes"¹.

L'Indicateur a par ailleurs insisté sur le changement des dispositions légales-religieuses utilisés par les organisations terroristes, surtout l'Organisation de l'Etat, dans leurs fatwas selon leurs intérêts et leurs objectifs du moment. Ainsi 90% des fatwas de l'Organisation étaient venues servir directement ses actes terroristes². Le verdict prononçant le « devoir de la participation de la femme au djihad et aux combats » représente 60% des fatwas de l'Organisation de l'Etat au cours de l'année 2018, après qu'elles variaient entre « l'obligation et la permission et l'interdiction avant 2018 »³.

Sites féminins dans les réseaux sociaux pour le soutien, l'encouragement, la propagande et l'appel à la guerre

Des surnoms féminins étaient à la une sur la toile pour exercer leurs activités de recrutement et d'incitation à travers des objectifs bien déterminés consistant dans l'apport de soutien pour les organisations djihadistes (surtout pour l'Organisation de l'Etat et pour Al-Qaïda) et dans l'encouragement à les soutenir en vue d'attirer les hésitants, mais aussi pour dénoncer stigmatiser les indifférents et les défaillants. Tout ceci à côté de l'autre rôle consistant à motiver les combattants et à les inciter avant et au cours des combats.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Exemples de noms de femmes activistes sur les réseaux sociaux :

Moudjafida	La fille de l'orgueilleux	La mère des chefs	L'extrémiste	Les recruteuses d'Al-Qaïda
La brillante	La tonitruante	L'appel de guerre de Nada Mouidh	La fille des armes	La fille du martyr de la péninsule
Les libres	Le spectre de la gazelle	La veuve blanche	La brillance des épées	La sœur de Djilbib
Al-Khansa	Om Omara	Om Rayan	La fille d'Oussama	Les salafistes de Kélibia
Koweïtienne monothéiste	La Fidaïa	Les camarades des paradis	Les petites-filles d'Om Omara	Terroriste et fière de l'être
Les victorieuses	La petite fille d'Omar Ibn Al-Khattab	La petite fille d'Aïcha	Sentiers sunnites	L'aile de la paix

Mais persiste la question concernant le traitement de la passion de la femme pour la violence entre le diagnostic sociologique de l'évolution des rôles sociaux et politiques de la femme et l'adhésion des chercheurs à l'idée selon laquelle il faudrait chercher des raisons de sa passion pour une action incompatible avec sa faiblesse et sa "féminité".

Malgré la domination de la position fondamentaliste, traditionnelle et "négative" à l'égard de la participation féminine aux combats, et malgré l'existence d'une série de conditions posées par les différentes fatwas permettant l'émigration de la femme et son appel à la guerre sacrée, que ce soit pour des rôles directement guerriers ou pour le soutien (des conditions comme la présence du tuteur, le mahram, le niqab, la chasteté, les rôles non-dangereux...), l'évolution sur le

terrain de la nouvelle génération de l'activité djihadiste avait créé une conscience de genre chez les femmes "djihadistes". Une conscience de la nécessité de se donner elles-mêmes une légitimité pour examiner la jurisprudence islamique et pour énoncer des fatwas propres aux femmes. C'est ce qui avait apparu fortement avec l'émergence d'un groupe de femmes qui avaient publié un manifeste sous l'appellation de « Rafiqat Al Jinan » pour soutenir la position de "La sœur Djalbib" dans son appel pour le Djihad. Les six sœurs, Al Fidaïa (la Kamikaz), Koweïtienne Mouwahida (Monothéiste), Hafidat Aïcha (La petite-fille d'Aïcha), Durub Sunniya (Sentiers sunnites), Hafidat Omar Ibn Al-Khattab (La petite-fille d'Omar Ibn Al-Khattab), Janah As-Salam (L'aile de la paix), disent dans ce manifeste : « la mobilisation pour le Djihad au Levant de la femme musulmane est une question personnelle à moins qu'elle ne commet de péché »

Et les "Camarades des paradis" de s'adonner elles-mêmes à la fonction d'énoncer des fatwas concernant la sortie de la femme avec son mahram pour le djihad, selon leur propos : « dans le cas où le djihad est une obligation générique (i. e. fait par les uns, les autres en sont épargnés), la femme n'est pas tenue d'y participer, et sa sortie pour serait licite, et elle en sera récompensée, et sa sortie pour soigner les blessés et pour apporter à boire... ». Viennent ensuite les revendications des femmes solidaires avec "Nada la guerrière". Elles disent à la fin de leur manifeste, ou plutôt leur fatwa : « Toute personne ne doit aucunement se prononcer sur des propos dont elle ne connaît pas les dispositions jurisprudentielles. Il est donc du devoir du musulman de ne point parler de questions religieuses et de se donner le droit de permettre et d'interdire et de juger à propos de ce qu'il ne sait pas. Attention donc à ne parler des choses de la religion et de s'y étendre sans maîtriser la science nécessaire à cela ». Elles ont en outre créé des comptes dans les réseaux sociaux, tel que

sur twitter (https://twitter.com/_in16) en Décembre 2013, et il est encore actif¹.

Sur le même modèle, le site "La voix du Djihad" avait publié une lettre sous le titre : « A votre tour ô femmes...car les hommes se sont endormies » de la djihadiste d'origine marocaine qui appartenait à Al-Qaïda Mona Saleh Charkaoui qui s'adresse à la femme en disant : « Ô toi qu'Allah a anoblie et élevée en estime ne dédaigne en rien bienfaits. Ne lésines donc pas sur l'effort en attendant que les hommes accomplissent à ta place le rôle de la défense de ta religion, et ne paresse dans Son service. Je spécifie en ceci les obligations individuées, car en elles il n'y a en ceci aucune différence entre homme et femme. N'hésite donc pas et réfléchit avec moi à propos du réel amer de notre nation et comment la grande majorité de ses hommes ont failli à leurs devoirs quand l'Islam est persécuté et torturé de la pire des manières »².

Il faudrait peut-être approfondir l'analyse de causes de la hausse du taux de participation des femmes aux organisations djihadistes, et la rétraction des théoriciens des organisations djihadistes par rapport à leur restriction de l'émigration de la femme vers les zones de tension et sa participation aux combats. Et on peut affirmer que la pensée salafiste djihadiste en général avait connu une transformation dans la question de l'acceptation de la participation de la femme à l'action de djihad, même si cela s'était fait sur des étapes et des degrés. Il y en a parmi ces théoriciens ceux limitent la participation de la femme dans les travaux de soutien (soin, éducation des nouvelles générations, soutien moral...etc.) et refuse sa participation aux opérations armées, et il y en a ceux qui s'appuient sur la jurisprudence des nécessités pour légitimer la participation des femmes dans les actions de combat.

¹ Dernière visite : 8 novembre 2019.

² Mona Saleh Charkaoui, « Appel aux femmes à ne pas faillir au secours de la religion et de ne pas se fier aux hommes ».

Et si nous concentrons notre analyse sur le cas de l'Organisation de l'Etat Islamique en Irak et en Syrie et l'émigration des femmes vers les zones de tension pendant les dix dernières années, il est à signaler que l'incorporation de la femme dans les actions du djihad avait commencé à se développer depuis qu'Abou Mossaab Al-Zarkaoui avait pris le poste directeur dans la succursale d'Al-Qaïda en Irak, puisqu'il avait encouragé la femme à rejoindre l'Organisation et la participation aux opérations kamikaze en utilisant comme motivation la vengeance pour l'Honneur et le secours des offensés et humiliés.

Il y a même un phénomène général qui s'était répandu dans les différents foyers de tension dans le monde et dont le signe particulier est le recrutement de la femme et son encouragement à s'investir à côté de l'homme dans les opérations de combat. Et c'est ce qui pourrait donner l'impression que la normalisation de l'adhésion de la femme au secteur militaire, aussi bien dans l'armée régulière que dans celle illégale, est aujourd'hui devenue essentielle dans l'analyse du phénomène et dans sa compréhension de manière globale. Car le problème ne se limite pas aux organisations djihadiste, mais il concerne aussi toute force combattante dans les zones de tension, comme il apparaît à travers ces exemples :

Exemples de changements locaux dans les zones de tension:		
Les Houthies fondent en 2018 les régiments de défense	La fondation du régiment "Les filles d'Ibn al-Walid pour contester le régime syrien en 2012 à Homs"	Initiation par la région syrienne de l'unité défensive "Lionnes" en Mai 2012
Le régiment Les camarades du paradis affilié à Al-Qaïda كتيبة	La formation par l'Armée syrienne libre du régiment "Notre mère Aïcha" en 2013	La Foule Populaire en Irak lance en 2014 l'unité "Zaynébiat Al-Hachd"

<p>La formation par l'Organisation de l'Etat Islamique de deux unités féminines : Al-Khansa Et Om Ar-Rayan dans la Rekka en 2014</p>	<p>Les unités de la protection de la femme Kurde Yekîneyên Parastina Jin2014</p> <p>Le régiment des filles du soleil qui est Izidie fondée pour combattre Daech au nord de l'Irak en 2015</p>	<p>L'unité israélienne à majorité féminine connue comme le régiment 33 ou karkel ou les chattes sahariennes</p>
<p>Des changements internationaux</p>		
<p>L'ONU encourage à intégrer la femme dans les secteurs de la sécurité et de la paix</p>	<p>Des femmes occidentales qui rejoignent les foyers de tension</p>	

Les nouveaux rôles de la femme djihadistes chez l'Organisation de l'Etat Islamique en Irak et en Syrie

<p>Le redéploiement opératoire de ces rôles dans l'expérience de l'Organisation de l'Etat</p>	<p>Les rôles classiques partagés dans la littérature djihadiste précédant l'Organisation de l'Etat</p>
<p>Noble fonction dans la protection de l'espèce et la hausse de la démographie de l'Etat du Califat</p>	<p>Maternité</p>
<p>Accompagnement de l'époux moudjahid</p>	<p>Occupation de la famille</p>
<p>Education des lionceaux du Califat, les futurs moudjahidines</p>	<p>Education des nouvelles générations</p>
<p>Le secours, l'espionnage, l'incitation de la foule, l'incitation médiatique, les missions sécuritaires comme la fouille des femmes et le contrôle des maisons des veuves et les lieux d'accueils et les prisons pour femmes</p>	<p>Soutien pendant les périodes de combat</p>
<p>La médication et les soins d'infirmier, l'enseignement, la prestation des services spécifiques aux femmes et aux enfants</p>	<p>Soutien logistique</p>
<p>Le transport d'armes et les opérations kamikazes</p>	<p>Soutien des moudjahidines</p>

L'adoption du mot d'ordre de désignation (*istikhlef*) et de la dotation (*tamkin*) avait constitué un élément central dans la consolidation des capacités de l'Organisation de l'Etat dans le recrutement des femmes, et par là dans le changement des processus du phénomène du "djihadisme féminin". En effet, l'Organisation n'a rien changé dans les représentations islamiques classiques fondées sur la réduction de l'activité de la femme dans les rôles de maternité et dans les soins de la famille et l'éducation des nouvelles générations. Mais il a transformé ces rôles en rôles d'avant-garde à travers des correspondances très dynamiques et avec de fortes charges donnant à la femme recrutée une force symbolique nouvelle qui réalise des assouvissements liés à sa représentation d'elle-même et qui lui procure une satisfaction de soi que le milieu social classique ne pouvait lui offrir.

L'Organisation de l'Etat avait marié, dans sa conception des rôles de la femme, la théorie traditionnelle conservatrice confinant la femme aux rôles familiaux de maternité et d'éducation des générations futures, les lionceaux du Califat, et les rôles combattifs qui augmenteraient la propagande de l'Organisation face aux maux endurés tels que les bombardements qui la visaient ou la fuite de nombre de ses combattants.

Au début, l'Organisation avait tenu à présenter une offre garantissant aux musulmanes les droits que l'Islam leurs accordent en affirmant que la femme ne devrait, dans ses rangs, craindre d'être opprimée tant qu'elle honorerait ses devoirs. Consciente de la démographie de ceux qui le rejoignaient et de leurs niveaux sociaux, économiques et éducatifs, l'Organisation avait consolidé ses offres par des promesses d'organiser des sessions d'enseignement et de formation religieuses, et surtout dans l'administration domestique et l'écriture de contrôle (*hisba*). Et c'était exactement ce qui concordait avec le type de femmes ciblées par les campagnes de propagande qui sont les femmes privées de toute sorte

d'enseignement supérieur et qui n'avaient eu la possibilité d'occuper des postes importants.

Mais l'Organisation, sur les pas de la majorité des littératures djihadistes, a donné aux femmes une valeur symbolique future en tant qu'éducatrice des « lionceaux du Califat et les porteurs de l'étendard du Califat dans le futur et les gardiens de la foi et les protecteurs de la terre qui les ferait naître ». Elle dit donc : « Ô sœur dans la religion, en réalité je vois notre nation comme un corps fait de plusieurs parties, mais la partie qui travaille plus que les autres et qui est le **plus efficace** dans l'éducation d'une génération musulmane nouvelle, c'est la partie de la mère éduquant ses enfants »¹.

Mais l'organisation était dynamiquement dans la contradiction (comme disent les ulémas) en ce qui concerne l'adaptation de ces fatwas avec l'évolution de la situation sur le terrain. Ainsi quand ses conflits avec les autres fractions s'étaient intensifiés, il avait utilisé la voix des femmes pour mener une guerre au sein même des familles des combattants des autres organisations. En effet, nous trouvons dans numéro 10 de la revue *Dabek* une écrivaine nommée Om Soumaya l'émigrante qui publie un article intitulé : « Elles leurs sont interdites et ils leurs sont interdits » et où elle accuse des membres de Jabhat Annosra et des autres fractions d'adultère « avec tout nouvel acte qu'elles fassent avec leurs époux, puisqu'ils sont des renégats »². Et elle poursuit en affirmant : « Un conseil et une recommandation aux épouses des soldats des "modernisés", 'excusez-vous de votre dieu et que vous soyez pieux' (verset coranique), et aux épouses des modernisés "laïcisés" qui ont dit d'une manière explicite ou implicite qu'il faut instaurer la démocratie, ou la souveraineté du peuple ou ...du pouvoir, Allah a dit 'Il ne partage son pouvoir avec personne' (verset). Quant aux épouses de ceux qui se prétendent musulmans et qui défendent leurs frères "laïcisés" et les soutiennent contre croyants, Allah a dit : 'et

¹ Revue *Dabek*, n°11.

² Revue *Dabek*, n°10.

celui qui parmi vous s'allierait à eux serait l'un d'eux' (verset) »¹. Et elle conclut en s'adressant aux épouses des combattants de ces fractions : « Il ne t'est aucunement permis de rester sous le même toit avec quelqu'un qui s'est défait des liens l'unissant à l'Islam. Le contrat de mariage entre toi et lui est devenu non-valable dès le moment où il a renié la religion d'Allah. A partir de cet instant il t'est devenu interdit, sauf si on lui demande le repentir et qu'il annonce de nouveau son Islam. Ainsi toute relation qui t'unit à lui est une relation illicite, elle est même considérée comme une fornication, puisque tu lui étais devenue étrangère, fais donc attention ». Et elles les averties : « dans le cas où elle craindrait la violence de son époux, ou que tous ses proches seraient des modernisés, elle doit émigrer vers la "terre du Califat" »².

Sur le terrain, les nécessités de l'affrontement armé et les tentatives pour instaurer le prétendu Etat du califat avaient obligé l'Organisation d'utiliser toutes les catégories, y compris les femmes, les enfants, les vieilles personnes et même les personnes aux besoins spécifiques. Mais les femmes en particulier ont été exploitées comme outils dans les mécanismes de la propagande médiatique au profit du projet djihadiste dans ses deux volets : terroriser l'opinion publique, et provoquer l'admiration des jeunes mâles.

Et parce que les femmes sont les plus capables de rassembler les foules, et à d'enflammer les sentiments à travail l'exploitation des valeurs de l'honneur, de la réputation et de la honte, et l'incitation des hommes à protéger les femelles faibles et humiliées et défendre la terre de la nation, les plateformes d'information djihadistes étaient pleines de contenus abondant dans ce sens. Mais l'Organisation avait chargé une partie des femmes d'une mission propagandiste spéciale, celle d'inciter les gens contre les ulémas qu'elle considérait comme des instruments entre les mains des "croisés" qui réalisent à travers eux leurs objectifs. En même temps, l'organisation n'avait

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

cessé d'avertir les jeunes musulmans pour ne soient pas embobinés par les ulémas qui ne cherchent que leurs intérêts propres, leurs désirs et leurs plaisirs et qui n'ont aucune ardeur pour la défense de leur nation et de leur religion.

Plusieurs études et rapports médiatiques de l'Organisation de l'Etat indiquent que la tâche des recrutées s'était élargie au cours de la période d'après 2016 pour comprendre les tâches de fouille des femmes par crainte de la répétition des attaques des combattants du régime syrien qui s'étaient déguisés en femmes et avaient surpris les combattants de l'Organisation. Mais l'Organisation avait tenu à sélectionner les membres de ces unités selon les conditions d'âge. La femme devrait avoir entre 18 et 25 ans. Et il est indifférent qu'elle soit mariée ou célibataire. Mais elles sont soumises à des cycles d'entraînement militaire intensif et de formation religieuse.

Et vu l'évolution de la situation sur le terrain, le recrutement de femmes n'avait pas au début concerné que celles syriennes, mais il était grand ouvert aux jeunes filles venant de tous les coins du monde qui étaient accueillis chaleureusement. En plus l'Organisation avait accordé ultérieurement aux femmes des tâches en rapport les activités d'intelligence et la transmission secrète des lettres, de l'argent des armes et des appareils de communication sans fil, et l'exécution de certaines opérations, en plus de la collecte de fonds et la diffusion de la pensée extrémiste et l'hébergement des séduites. Les données rassemblées indiquent en effet qu'un nombre limité de femmes tunisiennes et marocaines étaient actives dans la gestion des centres d'accueil, à côté d'autres tâches qui étaient liées à la gestion des fournitures et à la propagande médiatique ; parmi les marocaines nous citons Fetiha Mohamed Taher Hosni/Mejati/ Om Adam, Melika Iroud/ Om Oubeïda/ Om Khaled Ouahaji/ Hasna Eya Boulahsan/ et la nommée Om Aïcha qui est mariée à un djihadiste qui lui avait posé la condition de ne pas retourner au Maroc au cas ou il serait tué, et qui lui avait donné le nom de l'un de ses camarades pour qu'elle l'épouse après lui.

L'Observatoire des fatwas de takfir et des opinions extrémistes au sein de la Maison des fatwas en Egypte avait par ailleurs parlé du rôle des femmes dans la réanimation des actions de recrutement pour l'Organisation de l'Etat après les défaites qu'il avait subies en Syrie et en Irak et la fuite de plusieurs de ses membres et son exécution d'un grand nombre de ses combattants au cours de la dernière période¹.

Le rapport de l'Observatoire a indiqué que l'Organisation de l'État est comptée parmi les organisations terroristes qui avaient le plus réussi à attirer l'élément féminin parmi ses membres et s'était fié à elles dans les opérations de recrutement et d'enrôlement de nouveaux combattants à travers les plateformes des réseaux sociaux et dans la présentation d'un discours et d'une matière médiatique appelant au "soutien de l'Islam et des musulmans" à travers le soutien de l'Etat du Califat².

L'Observatoire a en outre indiqué dans son rapport que l'Organisation de l'Etat avait œuvré à utiliser la stratégie d'Al-Qaïda dans l'utilisation de la femme pour diffuser son idéologie extrémiste parmi les autres femmes, à côté de leur utilisation pour diffuser ses propres idées concernant la notion de "Califat". En effet, depuis les fins de 2017 l'Organisation de l'État avait annoncé dans l'une de ses publications que le "djihad contre les ennemis" est obligatoire pour la femme. Il avait aussi produit des photos publicitaires de femmes combattant dans ses rangs. Ces publications avaient eu un effet dans le rôle que les femmes avaient commencé à jouer au sein de l'Organisation. En effet le pourcentage de fatwas concernant les femmes avait atteint en 2018 les 60% et elles prônaient le devoir de la participation de la femme au soutien de l'Etat du Califat³.

¹ Le centre d'information de la Maison des fatwas en Egypte, 5-11 2018.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

Le rapport rappelle que le retour de l'Organisation à l'emploi des femmes dans le recrutement est dû à plusieurs raisons dont la plus importante est leur capacité de se mouvoir sans restriction sécuritaires susceptibles de les gêner quand elles entreprennent de commettre des actes terroristes, surtout que l'emploi des femmes par les organisations terroristes en de tels actes ne date pas de longtemps. Ceci en plus du fait qu'elle est capable de diffuser l'idéologie extrémiste sur une échelle plus étendue. L'emploi des femmes par l'Organisation signifie aussi le retour à la notion de "terrorisme familial », et partant, l'élargissement du champ de recrutement pour l'Organisation¹. Le phénomène était devenu plus perceptible pendant l'année 2018 qui avait connu les tentatives de l'Organisation pour attirer et recruter de nouveaux membres parmi les sympathisantes, et de pallier ainsi aux pertes enregistrées après l'accroissement du nombre des morts parmi les hommes et l'agrandissement du nombre des fuyards et des dissidents dans ses rangs².

Le recrutement des femmes par les organisations extrémistes et les facteurs d'attraction et de rejet

Les moyens de recrutement de femmes pour qu'elles migrent vers les foyers de tension se sont multipliés. A côté des moyens de recrutement directs qui s'effectuent au sein de la famille, le quartier, l'école et le lieu de travail, ou entre les ami(e)s réel(le)s ou virtuel(le)s, l'Organisation a focalisé, pour recruter, sur les réseaux sociaux et surtout les boîtes du tchat électronique selon un schéma qui fixe des étapes dans le recrutement des femmes, de la connaissance ensuite l'entraînement et la séduction et la construction de relations intimes jusqu'à l'engagement mutuel, avant de passer à la contrainte et à la pression.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

Les demandes en mariage qui émaillent ce genre de tchat finissent généralement par l'une des deux choses suivantes : Ou bien les deux personnes vont jusqu'au bout dans cette relation qui sera le début de l'opération de voyage vers les terres dominées par l'Organisation, à travers le transfert de sommes d'argent et le départ vers la Turquie, l'installation dans les centres de réception au sein des centres d'accueil, ensuite l'entrée dans le territoire syrien via les frontières avec la Turquie ; ou bien le refus du ralliement d'où s'ensuit en général des menaces de mort de la part des membres de l'Organisation dans le pays de la victime, ou alors les menaces de publier les discussions intimes dans lesquelles le recruteur aurait entraîné son vis-à-vis à des déclarations passibles de sanctions juridiques, puisqu'entrant sous le titre d'éloge (du terrorisme) ou de soutien ou d'obédience, ou les menaces de publier des photos intimes que le recruteur aurait prises ou demandées au cours de relations intimes que les recruteurs construisent virtuellement avec leurs victimes, une technique de chantage grave et manipulateur, pour des considérations morales et sociales, qui finissent par l'obéissance de la victime et son effondrement face à son recruteur et par l'application des directives qu'il lui dicterait.

En parallèle avec ces étapes de recrutement, les organisations extrémistes adoptent un ensemble de mesures et de procédures de précaution qui ont pour but d'évaluer le comportement, des nouvelles recrues d'une part et d'éviter que soit ébruitée leurs relations avec l'organisation et de garantir leur départ vers les zones dominées par l'organisation.

Les différentes organisations djihadistes avaient en effet tenu bon à exploiter internet pour manifester leurs identités et clarifier leurs objectifs et leurs visions des choses, à côté de filmer et diffuser leurs combats les plus sensationnels en consacrant une grande part au retracement des biographies de ses chefs, de ses combattants et de ses martyrs. En plus les sites internet permettent à ces organisations de mettre à jour les nouvelles concernant leurs activités et de diffuser des hymnes incitatifs, les manifestes, les discours et les

séquences vidéo et les enregistrements vocaux de soutien. Par ailleurs, leurs membres les plus rôdés à ce genre d'activités assurent les tâches d'attraction et d'enrôlement de façon méthodique.

La machine médiatique de l'Organisation travaille à axer ses campagnes de recrutement sur dix catégories différentes :

- La catégorie des membres et des sympathisants, à qui l'Organisation procure des matières pour le soutien le réconfort et l'encouragement.
- La catégorie des jeunes en vue de les attirer et les convaincre de l'obligation de soutien, de migration et de faire la guerre
- La catégorie des femmes mariées
- La catégorie des divorcées et de veuves
- La catégorie des (filles) célibataires
- La catégorie des mineurs et des adolescents à travers la diffusion de matières qui attirent leur attention telles que les jeux vidéo, les contes pour enfants et les chants
- La catégorie des groupes divergents auxquels on fait face à travers des discussions offensives visant à les neutraliser et contrer son influence sur les sympathisants
- La catégorie des ulémas des camps opposés, on les contre avec les mêmes moyens et en les accusant d'intelligence et de complicité avec l'ennemi
- La catégorie de l'opinion publique qu'on entraîne ou bien pour qu'il sympathise ou pour qu'il ait peur et soit terrorisé, à travers les stratégies de gestion de la sauvagerie qui considèrent que terroriser l'opinion publique est un travail djihadiste efficace

Les facteurs d'attraction et de repoussement

Dans une tentative de déterminer les motivations essentielles qui avaient poussé un grand nombre de femmes à émigrer vers les zones de tension, nous avons pu, à travers l'analyse de 30 *sites et comptes*

sur les réseaux sociaux de 30 femmes en Tunisie, au Maroc et en France, et les résultats sont les suivants :

- L'identité : 3
- Le leurre et la tromperie : 4
- L'accompagnement de l'époux : 10
- Les autres rapports de parenté (le père, le frère, le cousin (du côté du père ou de la mère) : 5
- La devant le discours de l'extrémisme : 3
- La volonté de vengeance : 1
- La précarité économique : 4

Mais les indices interfèrent. Et la répétition touche plusieurs autres éléments qui ne sont pas indépendants. Si on prend par exemple le cas de nombre de femmes qui avaient accompagné leurs époux, on trouve que l'une d'elles souffrait aussi d'une crise d'identité (elle française d'origine marocaine) et deux avaient été trompées et leurrées par leurs époux puisqu'on les avait entraînées dans un voyage pour un prétendu autre pays que la Syrie, alors que seulement deux d'entre elles étaient convaincues par la pensée extrémiste, et que, par contre, six étaient dans une situation de précarité économique ou craignaient la disparition de leurs sources de revenus si elles quittent leurs époux, et que cinq parmi les dix femmes mariées avaient des enfants.

Lecture des raisons du ralliement par 80 femmes de l'Organisation de l'Etat, d'après l'analyse de sites et de comptes sur les réseaux sociaux

La précarité économique	La volonté de vengeance	la fascination par le discours extrémiste	Les autres rapports de parenté (père, frère, cousin)	Le départ en compagnie de l'époux	Le leurre et la tromperie	L'identité	Le taux de répétition
2		1	0	1	1	3	L'identité

2	0	0	0	2	4	1	Le leurre et la tromperie
6	0	2	2	10	2	1	Le départ en compagnie de l'époux
2	0	1	5	2	0	0	Les autres rapports de parenté (père, frère, cousin)
2	0	3	1	2	0	1	La fascination par le discours extrémiste
1	1			0			La volonté de vengeance
4	1	2	2	2	2	2	La précarité économique

Mais ces taux ne sont pas venus loin des résultats obtenus chez les cas interrogés au cours de cette recherche :

Quelques motivations de l'émigration dévoilées par les rencontres effectuées avec 10 revenantes, 5 maris de revenantes et 8 membres de familles de revenantes

L'influence/la dépendance/le recrutement du mari, du mari, du père ou du frère	La parenté
--	------------

La liaison affective directe ou à travers les rencontres électroniques avec un possible futur mari "émigré" ou désirant émigrer sur la base de la règle "je me donne à toi comme épouse"	Le mariage
Le désir de se débarrasser de la situation de précarité économique et sociale surtout pour celles qui vivent dans des conditions difficiles, telles que le chômage ou qui appartiennent à des familles disloquées ou qui sortent d'une expérience de divorce ou qui viennent d'interrompre leur scolarité	Le chômage et la précarité
La tentation causée par la propagande qui donnent aux ciblées l'illusion de l'existence de vie luxueuse telles que le logement, le salaire élevé et la possession de voitures	Le désir d'être riche et d'améliorer sa situation vers le luxe
L'amour de l'aventure et la découverte de l'inconnu	L'aventure
La vengeance de soi/de la société après le passage par expérience générée des sentiments de trahison, d'injustice ou de mépris	Le désir de vengeance
Des crises existentielles à cause d'un sentiment accentué de solitude ou de l'ennui, surtout pour les personnes mal intégrées socialement ou qui souffrent de la faiblesse du lien social	L'ennui et la solitude
نتيجة مشاعر عدم الرضى بالمحيط العام الذي يتم تمثله عائقا أمام ممارسة الحقوق الدينية أو العرقية أو اللغوية، وغيرها من مكونات الهوية	أزمة الهوية
A travers la lecture de la littérature de l'organisation ou l'écoute ou la vision des enregistrements audio ou vidéo	La fascination par le discours extrémiste
Le désir d'émigrer pour apporter le secours matériel et/ou moral aux victimes de la violence armée ou pour accomplir des actions humanitaires	Le secours des faibles
A travers la propagande médiatique présentant la vie sur la terre du Califat comme la vie luxueuse et paisible associant la satisfaction mondaine à celle d'Allah	Vivre sous le Califat
La propagande djihadiste tente de dissiper les craintes des femmes émigrantes ou désireuses d'émigrer en affirmant que les	La récompense dans l'au-delà

épreuves qu'elles pourraient vivre pour construire l'Etat u Califat et sa consolidation seront récompensées par Allah dans la vie dan l'au-delà	
---	--

Multiple sont les facteurs d'attraction ayant amené nombre de femmes mariées ou célibataires à accepter l'offre djihadiste, mais les relations de parenté et surtout celles conjugales se placent à la tête de ces facteurs d'attraction. Viennent après d'autres facteurs tels que :

Des relations affectives : Les réseaux sociaux ont permis à un certain nombre de filles célibataires de faire des relations affectives. Et il s'avère d'après quelques témoignages que nombre de jeunes filles avaient décidé de rejoindre Daech sur le fond de leur admiration de photos de jeunes hommes représentant à leurs yeux l'image consacrée de l'homme idéal/l'héros/le courageux. Et elles avaient pu communiquer avec eux et s'étaient convaincues que le bonheur consistait dans la rencontre de l'amant/le projet de compagnon en Syrie. Il était clair que la composition psychique fragile chez les adolescentes était un élément encourageant le recrutement.

Des raisons personnelles, affectives et psychologiques : Il s'agit ici de la fragilité, des cas de traumatisme et le désir d'expié les péchés et les erreurs du passé/ ceci était clair chez un certain de cas dans la région du Maghreb Arabe et en Europe où le motif enfoui de l'acceptation par certaines femmes de l'offre djihadiste était l'accumulation des sentiments de culpabilité liés à des états de choc qu'elles avaient subis.

La pauvreté et la précarité : Les situations économiques et sociales avaient eu un rôle déterminant dans la facilitation de la persuasion des femmes (tout comme des hommes) des tentations de l'émigration et du ralliement de l'Etat du Califat. Et ce particulièrement quand le recrutement est lié à un soutien financier pour couvrir les frais du voyage et la promesse de deux salaires en contrepartie des services dans la société du "nouvel Etat". Cet argument est consolidé par

l'attraction du fait d'être le pionnier dans l'instauration d'une société juste, fondée sur la répartition égalitaire des richesses, et sur le partage du bonheur collectif au sein du projet de la cité vertueuse prônée par les plateformes de la communication médiatique de l'organisation terroriste.

Le double salut : Ceci est fondé sur le désir de se débarrasser d'une société macho qui ne respecte pas la femme en tant qu'être humain égal à l'homme, mêlé au désir de venir en aide aux faibles et de participer à la construction d'une société idéale et alternative. Et c'est qui pourrait donner à la femme la sensation d'être socialement reconnue et estimée dans ces rôles positifs au sein de l'organisation djihadiste.

Les motivations matérielles et les facilités du voyage et de l'émigration : Comme ceci était précédemment signalé, l'Organisation vendait un projet et garantissait le soutien matériel et les motivations financières pour assurer l'opération de préparation et de voyage vers les zones dominées par l'Organisation.

La vie de pompe promise dans la "maison" du Califat : Quelques témoignages signalent en effet l'influence sur quelques jeunes filles de la vie de pompe apparaissant à travers les photos et les séquences vidéo partagées sur des sites djihadistes.

Le désir d'affirmation de soi : Ceci se fait à travers le mécanisme d'identification aux personnalités mâles, à côté de la volonté de transgresser les habitudes et les traditions locales d'une société dominée par les hommes.

Le désir d'identification à des personnalités historiques : Des personnalités telles que les compagnones du prophète et les femmes qui l'aient suivi. Ainsi la majorité des femmes djihadistes choisissaient avec de soin des patronymes et des surnoms exprimant une nouvelle identité constituée par la femme en regard à sa seule volonté personnelle même avant d'émigrer. Parmi elles il y en avait celle qui avait choisi que son nom de code soit Om Zoubèir par exemple ou Al-Khansa ou la petite fille d'Omar ou Om Mossaab la

Moudjahida ou Om Ouais ou Om Al-Bara la Salafiste, ou l'Adoratrice du Djihad. D'autres avaient choisi plutôt de se nommer en rapport avec les prénoms de leurs fils, surtout mâles (Om Omar, Om Khalil...etc.).

La présentation dramatique du conflit entre sunnites et chiites : Ceci apparait dans l'opposition les gens de la sunna/les "négateurs" (Arraouafidh). Les femmes n'ont pas échappé à la présentation hostile, prônée par l'Organisation de l'Etat, de l'expansion chiite considérée comme un danger pour la nation. De là la nécessité de fonctionnaliser le rôle des femmes dans son repoussement à travers la protection de la génération du futur contre les idées chiites et sa préparation à la contrer.

Les procédés de recrutement de la femme marocaine et de son ralliement des zones de tension : études de cas

La majorité des études et des rapports sur le terrain qui ont traité de la manière de l'adhésion de la femme marocaine à l'action djihadiste vont dans le sens où elle rejoignait les organisations djihadistes ou s'engage dans des actions djihadistes sous l'influence de la famille, et surtout du côté de l'époux, du père ou du frère. Quant au modèle féminin dont l'influence aurait pu provoquer le recrutement de femmes djihadistes, il est presque inexistant, sauf des cas limités tel celui d'Om Adam (Fatiha Mejati¹) comme une ancienne de l'Afghanistan et comme la première classée du point de vue de son historique activiste dans les actes terroristes et dans la pensée extrémiste au Maroc. Ou alors les cas de femmes actives dans le monde virtuel comme la belge d'origine marocaine Malika Arroud qui avait appelé au djihad en Afghanistan, en Irak, en Algérie et au Liban et qui est connue aussi par ses ambitions d'être à la tête d'un mouvement féminin qui aurait pour objectif de jouer un rôle prépondérant dans le djihad qui est jusqu'ici dominé par les

¹ Tarek Benhda, « L'Etat d'Al-Baghdadi célèbre Fatiha Mejati après son "émigration" vers l'Irak ». <https://www.lespress.com/orbites/235746.html>

hommes. Et c'est une importante évolution qui reflète le degré des ambitions djihadistes féminines, ambitions qui auront par la suite un grand effet sur le mouvement féministe djihadiste mondial¹.

Avec l'émergence de l'Organisation de l'Etat, les irakiennes avaient constitué les premiers groupes à le rejoindre. On connut ensuite, pendant la période syrienne, le phénomène de l'émigration de quelques européennes. Mais après la domination par l'Organisation de grandes régions en Syrie et en Irak, Baghdadi avait commencé dans son fameux discours à inciter tous les musulmans à rejoindre la terre du Califat. Même chose pour Adnani, ce qui avait augmenté la conviction et l'enthousiasme des djihadistes marocains pour se faire accompagner par des femmes : épouses, sœurs, filles et même mères dans certains cas. Et ceux parmi les combattants qui étaient sur place ont incité les femmes à les rejoindre.

Parmi les motivations de ce comportement la croyance que c'était une terre de salut, et que le projet de l'Etat était effectivement celui de réinstaurer et de consolider le Califat. S'ensuivra de cette adhésion sans faille l'application aveugle aux fatwas djihadistes appelant à obéir à l'Emir des Croyants. L'un des revenants nous a déclaré que « ce que nous, nous croyions une guerre médiatique contre l'oppression des organisations djihadistes et son agressivité, était interprété dans les milieux djihadistes comme une forte preuve de la pérennité de l'autorité de l'Organisation et la résignation et la confiance dans la possibilité d'une vie stable sous l'égide de l'Organisation ».

Quant aux marocains qui avaient préféré rester avec Al-Qaïda ou qui avaient choisi d'adhérer à Ibrahim Benchakroun (Abou Ahmed Al-Maghrabi) dans le mouvement Le Levant de l'Islam, ils avaient respecté les ordres de leur leader après l'attraction de femmes vers les régions de combat. Mais ne persistèrent dans ce ralliement des femmes qu'une minorité. Ce qui atteste de la conscience de

¹ Mohamed Chafii, « Malika... Le visage doux de l'extrémisme », <https://www.hespress.com/societe/11223.html>

Benchakroun du fait que la victoire n'était pas acquise pour les fractions djihadistes en Syrie. Il voyait qu'elle pourrait se solder par un échec « ce qui entrainerait pour les femmes des choses indésirables qu'il serait difficile de restaurer pour le mouvement ». L'un des anciens fidèles à Benchakroun explique ceci par le fait que le précité avait passé l'expérience afghane et connaît très bien pour cela les retombées de l'échec de l'expérience, alors que d'autres croyaient que la nécessité d'instaurer l'Etat du califat justifie l'aventure.

Dans le témoignage de l'un des revenants, à propos de la fatwa locale, il considère que « le seul parrain qui avait allumé son feu, c'était les cellules djihadistes actives qui infiltraient "le comité commun pour la défense des détenus islamistes", et qui distribuait des publications et coordonnait avec les femmes des combattants pour qu'elles rejoignent leurs époux, ainsi que dans la quête de fonds personnels aussi bien qu'extérieurs ». D'autres témoignages affirment que la préparation des conditions propices à recevoir ces femmes, après les avoir induites en erreur à travers l'esquisse d'une image idéale du djihad (cinq étoiles) dans le luxe et la vie d'abondance...out cela avait constitué un facteur de plus. « Les hommes là-bas travestissent les vérités amères aux yeux des femmes pour qu'elles ne soient pas considérées comme mécréantes ou renégates si elles restent au Maroc ». « Mais quand ils subissent un lavage de cerveau lors des cycles de formation légale-religieuse, à travers l'injection de doses intensives de takfir et d'extrémisme radical, leurs efforts dans la persuasion des leurs femmes de les rejoindre se multiplient »¹. Et « pour celui qui s'était fait accompagner par sa famille, il était lui-même victime d'une falsification de la vérité là-bas, ce qui le confirme dans ce choix téméraire et fait qu'il leurre sa femme ou sa sœur pour la convaincre de l'obligation d'émigrer à son tour »².

¹ Témoignage d'un revenant de Syrie, 23 avril 2019.

² *Ibid.*

A ces facteurs multiples et entrelacés s'ajoute, bien entendu, d'autres stratagèmes utilisés par les époux tels qu'exercer de la pression et de la force pour lui interdire lui barrer le choix de rester au Maroc, ou leurs mentir en prétendant que c'est voyage touristique vers la Turquie, pour se faciliter la tâche de l'obliger et de la mettre devant le fait accompli, et ensuite la contraindre à mettre les pieds sur le sol syrien¹.

Des époux qui cachent l'intention d'émigrer et leurent leurs femmes

F. A. nous raconte : « je n'avais en idée qu'un jour viendra où je quitterai le sol national, surtout vers les foyers de tension, même pendant ce qu'on appelle "le printemps arabe" ». F. A. s'était mariée fin 2011 alors que la période l'engagement par contrat presque une année et demie. Pendant toute cette période son mari n'avait pas évoqué avec elle la question de la Syrie. « Même après qu'on s'était installé dans le foyer conjugal, il n'avait pas, pendant les premiers mois évoqué le sujet de la Syrie. Mais après une période (j'avais eu de lui une fille) il commença à me parler de ce pays et la tension qu'il vivait, en affirmant que des gens de toutes les nationalités, y compris des marocains, avaient émigré là-bas, et qu'ils vivent heureux avec leurs femmes et enfants, et que l'islam est là-bas appliquée dans sa lettre, et que je ne trouverai aucun problème là-bas, puisque je porte le voile intégrale et que je réaliserai ce que je souhaite comme instruction religieuse et l'apprentissage du Livre d'Allah...etc. ».

Entre l'hésitation et les contraintes de la vie conjugale et familiales

Peu nombreuses sont les épouses qui avaient exprimé leurs accords rapides aux propositions de leurs époux pour émigrer. Mais l'élément commun entre elles variait entre les contraintes de la vie sociale, les contraintes du repentir des enfants et aussi les

¹ *Ibid.*

contraintes. Quant à l'acceptation sous l'alibi qu'il faut obéir à l'époux. Cette dernière n'apparaît que deux fois sur dix femmes interrogées.

Et F. A. : « Au début, j'avais beaucoup hésité face à l'idée d'émigrer. Parce que je ne voulais pas chagriner et attrister ma famille. Mais puisque mon époux tenait bon à l'émigration même si j'aurais refusé de partir avec lui, et parce que je ne pouvais pas vivre loin de lui, par amour pour lui et en pensant à ma fillette qui était au début de sa vie et qui vivrait orpheline sans son père, et aussi parce que nous n'avions personne qui nous nourrissait en dehors de mon époux, surtout que pendant ladite période, la situation matérielle de ma famille était quelque peu difficile...comment don aurai-je pu leur ajouter le fardeau de dépenser pour moi et pour ma petite fille ? Je me disais que si mon homme quitte, je resterai seule, puisque ma fille vivait en Europe...C'est là l'une des raisons qui m'avaient poussée à émigrer en Syrie en compagnie de mon époux ».

Quant Th. Z., son époux avait émigré avant elle pour lui demander ensuite de le rejoindre ultérieurement : « Au début, je vivais avec mon époux et ma fillette de manière simple et paisible dans la maison de mon père, qu'Allah aie son âme (on a éliminé l'indication du métier pour raison de protéger le secret personnel). Moi je suis une femme à la maison. Le drame commença lorsque mon mari avait émigré et me laissa seule avec ma pauvre petite fille, de façon que je m'étais trouvée seule à affronter les affres de la vie. Ma souffrance psychologique commença dès le premier jour de l'absence de mon mari, pour que ma situation aille empirant de jour en jour, y compris l'aspect matériel et social, après l'émigration de mon époux ».

Les enfants comme moyen de pression pour que les épouses rejoignent

Th. Z. poursuit la narration de ses contraintes : « J'avais commencé à penser nuit et jour au futur de mon mariage. J'étais devenue instable. Je m'étais trouvée incapable de prendre n'importe quelle

décision en ce qui concerne la question de le rejoindre. Aussi, la répétitive question de ma chère petite fille à propos de son père avait accru ma souffrance. Elle a été touchée par son absence et elle l'a exprimé dans ces simples dessins. Elle nous dessinait, moi et son père, et elle entre nous deux. Nous étions devenus une famille disloquée ».

Les cruelles représentations de la société patriarcale de la femme

A. S., qui avait aussi ultérieurement rejoint son époux, raconte : « la plus importante raison qui m'avait poussé à rejoindre mon époux, c'était ma situation sociale. Vous n'ignorez pas ce qu'endure la femme que son mari avait quitté. Là où j'allais, j'affrontais un ensemble de question à propos de mon mari, que ce soit d'un proche ou d'un étranger. Il y avait aussi mes souffrances sur le plan matériel. Car je ne travaillais pas, et le seul soutien de famille était mon mari. Ainsi, j'étais devenue incapable de subvenir aux besoins de ma fillette âgée de cinq ans et qui était habituée à ce que tous ces besoins soient assurés par son papa. Ma famille à moi arrivait à peine à subvenir à ses propres besoins. Vu ces conditions, il ne me restait de choix en dehors de rejoindre mon mari. Et il m'était parvenu que plusieurs femmes avaient rejoint leurs époux »¹.

Les époux ne sont pas les seuls responsables dans le piège tendu aux femmes

L'un des anciens djihadistes parmi ceux qui n'avaient pas adhéré à l'Organisation de l'Etat, mais qui avait donné sa sœur en mariage à un djihadiste au sein de l'Organisation, raconte comment il était responsable des souffrances de ses sœurs : « Quand j'étais salafiste, j'avais marié mes sœurs à de jeunes salafistes djihadistes. L'époux de l'une de mes sœurs était tué alors qu'il guerroyait dans les rangs de l'Organisation, et son épouse est encore ici sur notre sol national,

¹ Cette enquête avait été réalisée le 24-04-2019.

qu'Allah en soit loué. Quant à ma seconde sœur, son sien mari était connu dans l'Organisation de l'Etat sous le nom d'Abou Elyes Almaghrabi, l'émir d'une région frontalière dans les zones dominées par l'Organisation de l'Etat »¹.

Le leurre et la tromperie pour convaincre la femme de rejoindre

« Il avait commencé par convaincre ma petite sœur de le rejoindre en Turquie, pour qu'il puisse voir ses enfants et sa femme. Et elle l'avait rejoint en Turquie. Mais puisqu'ils dominaient, au cours de la période en question, les régions frontalières, il l'avait introduite en Syrie sans qu'elle n'y consente, et il l'avait séquestrée là-bas, elle et ses enfants, et il avait brûlé tous ses documents. Au cours de la dernière période, elle s'était libérée de sa domination, et elle prit la fuite vers la Turquie, en compagnie d'un groupe de réfugiés syriens, sans un aucun document attestant son identité et celles de ses enfants »².

N. Om Assaad : mon mari m'avait leurrée

Om Assad, une trentenaire marocaine, originaire de Tétouane dit : « Rien ne me pousse à regretter d'avoir été dans les zones des foyers de la mort en Syrie ». Et elle ajoute qu'elle était « la victime d'un leurre » en compagnie de son mari qui est encore porté perdu dans les prisons du régime syrien. En effet, elle ne savait pas qu'elle voyagerait vers les zones de tension, où domine l'Organisation de l'Etat et les autres fractions extrémistes, avec son mari J. qui travaillait auparavant dans un café populaire dans la ville espagnole Malaga. Au cours de l'été 2015, il lui avait proposé d'émigrer en Syrie pour s'installer et travailler là-bas.

« Au début, j'avais hésité à voyager en Turquie, car je ne voulais pas m'éloigner de ma famille et de la famille de mon mari. Mais

¹ Enquête effectuée le 15-04-2019.

² *Ibid.*

j'avais accepté à cause de mon admiration de la société turque, et à cause de l'alléchante offre d'embauche qui avait été proposée à mon mari (le travail dans un super marché pour un salaire dépassant les 1000 Euros)¹.

L. R. : j'étais d'accord pour accompagner mon mari après qu'il ne m'avait convaincue du devoir de secourir les plus démunis

« La cause de ma décision de voyager et d'accompagner mon mari qui avait l'intention de combattre dans les rangs de Jabahat Annosra, était l'inébranlable conviction d'un devoir religieux, dans le cadre du secours des faibles et des démunis »².

Souad (hollandaise d'origine marocaine) : je souffre d'un trouble psychique

Souad raconte qu'elle souffre d'un trouble psychique aigüe et affirme qu'elle s'est débarrassée des hommes de l'organisation terroriste, et qu'elle avait quitté son mari qui était resté là-bas. Elle s'était rendue à l'opposition syrienne qui l'avait remise à l'Europol pour qu'elle soit enfin remise à la police hollandaise. Et à propos de sa situation actuelle, elle dit qu'elle ne veut plus « se souvenir du passé... tout ce que je veux aujourd'hui, c'est de terminer mes études universitaires en Hollande, et effacer peu à peu les souvenirs de la mort »³.

R. R. quitte son mari pour le "djihad" en Syrie, pour des raisons socio-familiales

Une histoire surprenante que celle de A. H. ce jeune marocain abandonnée par sa femme qui s'en était allée, après dix ans de

¹ Enquête effectuée le 18-04-2019.

² L'enquête a été effectuée le 18-04-2019.

³ Récits de remords et de drames de marocains revenants des régions de combat aux côtés des terroristes, <https://bit.ly/2tn0zfF>

mariage, au djihad en Syrie. Une histoire qui fait apparaître un autre type de devenir de femmes au sein de nos sociétés maghrébines, là où s'estompe cette image autoritaire du mari en rapport avec sa femme, surtout dans les milieux des bas-fonds de la société où la culture religieuse stricte n'est point l'élément régulateur ou ordonnateur des relations humaines¹. Le mari qui souffrait d'un handicap moteur au niveau du pied et de la main, et qui travaillait comme vendeur ambulancier, que sa femme « n'était pas d'un grand niveau d'instruction, car son sa formation en matière de charia était très limitée. Mais se portait volontaire pour apprendre aux femmes analphabètes la lecture du coran dans un « kottab » (école coranique) ». Après huit ans et demi de mariage, A. H. avait confié à sa femme son intention de se marier à une autre femme, pour avoir des enfants². Et le mari de poursuivre : « ma femme était malade, et ne pouvait pas procréer. C'est pour cela que j'avais pensé, après avoir récupéré une part de ma vigueur, à m'unir à une autre femme, pour avoir des enfants. Mais ma femme refusa »³. En effet, la loi marocaine en matière de polygamie exige qu'il y ait une « justification objective exceptionnelle », c'est-à-dire logiquement acceptable et qu'elle soit pour des causes bien déterminées, comme la maladie de l'épouse, à côté de la nécessité d' « informer la première épouse qu'il désire une seconde femme, et la deuxième qu'il est déjà marié, pour que se réalise l'acceptation entre les deux parties »⁴. Et notre interlocuteur de poursuivre le récit de son drame inouï : « après une courte période de mon entretien avec elle à propos de mon second mariage, pour la procréation, elle avait commencé à me demander qu'on quitte ensemble le Maroc et qu'on parte vers la Syrie. Mais j'avais refusé d'aller vers l'inconnu, et je lui avais dit que je ne voudrais pas aller loin des miens et de mon

¹ Al-Habtout, « L'histoire d'un marocain abandonné par sa femme qui s'en est allée au djihad en Syrie », <https://www.hespress.com/societe/252821.html>

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

pays ». Elle s'était débrouillée avec ses amies pour son voyage, d'après ce qu'elle avait raconté à son mari au cours d'une communication téléphonique, et elle avait quitté le Maroc par un vol indirect vers la Syrie pour rejoindre l'Organisation de l'Etat »¹. « J'avais cru au début qu'elle était allée, fâchée, pour retourner à sa famille. Mais quand je les contactée, je m'étais assurée qu'ils ne savaient rien d'elle. Et j'étais allé voir la police »². « Après trois semaines, ma femme m'avait contacté. Et comme il était immense mon choc quand je l'avais entendue me dire qu'elle était en Syrie. Car malgré ces précédentes tentatives de me convaincre d'aller là-bas, je n'avais pas cru qu'elle ne pouvait pas voyager sans mon consentement et ma permission »³. « Elle m'a demandé de lui pardonner et m'a avoué qu'elle avait voyagé après qu'elle avait été convaincue par une fatwa permettant aux femmes de voyager pour le djihad sans la permission préalable du tuteur ou de l'époux »⁴. « Quand elle m'a appelé, elle m'a donné le choix entre deux choses : s'installer avec elle en Syrie, ou divorcer d'elle »⁵.

L'épouse avait dit, selon le récit de son époux : « Ici l'Etat te donnera 2000 dirhams, car les handicapés ne travaillent pas et reçoivent un salaire. Et elle m'a affirmé qu'elle ne pourrait plus retourner au Maroc. Et c'est pour cela que je devrais la rejoindre ou divorcer d'elle. Et alors j'ai accepté sa deuxième demandé et je lui ai dit qu'elle est divorcée de moi »⁶. Et après avoir divorcé de sa femme par téléphone, il s'est retrouvé face à un problème juridique, puisque le tribunal a refusé sa demande de divorcer d'elle. « J'avais entendu dire qu'elle s'était remariée en Syrie. Moi-même j'avais envie de me remarier et d'avoir des enfants. Mais je ne pouvais rien faire avant la décision du juge, surtout qu'il n'y avait aucune adresse officielle

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

ou l'on pourra lui envoyer une lettre ou communiquer avec elle. Le tribunal ne pouvait donc trancher sur la demande de divorce, et les procédures risquaient de trainer en longueur »¹.

La femme de l'Organisation de l'Etat dépouillée de ses droits et objet de traitement rabaissant

L'une des interrogées esquisse une image sombre de la vie dans les zones dominées par l'Organisation de l'État, n'imaginant rien de renvoyant à ce qui ressemblerait à des crimes de traite des humains. « La femme là-bas n'a aucun et aucune vie en dehors d'attendre le soulagement. Car aucun des droits de la femme musulmane, que le coran lui avait garantis, n'existe là-bas, surtout quand son mari est mort, puisque ceci en ajoute à la cruauté de la violence des responsables, ou ce qui s'appelle le Bureau des affaires des femmes des martyrs. On lui interdit alors de sortir pendant la période d'attente, "idda" (des premières règles mensuelles après la mort de l'époux) même dans les cas de nécessité. Personne ne s'enquiert de sa situation, elle et ses gosses, et personne ne s'inquiète de ces besoins en nourriture, en médicaments et pour tout le reste. Et si quelqu'un s'enquiert d'elle, c'est généralement pour un besoin à lui. Après la fin des jours d'attente, elle est expulsée de chez elle pour être conduite aux cellules, ou ce qui est appelé "réceptions", pleines de saletés et de poux, et où tout manque. Là, elle habite une chambre commune avec un groupe de femmes et d'enfants, et on donne une seule serviette et une seule couverture à la femme et ses enfants...L'intimité n'a plus lieu, même dans les toilettes où chacune doit attendre son tour. Il n'y a ni gaz ni électricité, ce qui oblige la femme à retourner à un mode primitif de vie. Sa liberté est très restreinte dans lesdites réceptions, puisqu'elle y est gouvernée par la responsable de la réception jusqu'à ce qu'on l'oblige à se remarier pour échapper à cette prison. N'en parlons plus de ce qui se passe là-bas comment comportements immoraux et indignes et

¹ *Ibid.*

comme forme de prostitution. Mais si on parle de santé, et j'ai vécu cela, il n'existe aucune forme de médecine spécialisée. J'avais en effet besoin d'une intervention chirurgicale, mais je n'ai trouvé aucun médecin pour cela, et je n'avais de choix que de prendre certains médicaments, et c'est Allah qui était clément à mon égard et qui m'a guérie. Ajoutons à tout cela les souffrances endurées par la femme obligée de vivre à l'étranger loin des siens et de sa patrie où elle vivait dans l'abondance et la sécurité »¹.

En Syrie, des enfants vivant dans la peur et la terreur

L'une des revenantes, Ch. D. raconte que : « l'enfant en Syrie est dépossédé de son enfance et de son innocence pour qu'elles soient remplacées par la peur et la terreur et les privations multiples, surtout quand commencent les bombardements. Tout le monde, grands comme petits sont terrorisés par les bruits des avions et les bombardements. Les enfants sont privés de beaucoup de choses, entre autres de jouer. Car il n'y a ni jardins ni parcs, et s'ils existent, ils sont alors totalement détruits. Les enfants ne peuvent pas sortir, car les bombardements sont partout et ils sont aussi privés d'enseignement, puisqu'il n'y a là-bas ni écoles ni cadre enseignant. S'est formée alors une génération d'enfants analphabètes. Quant à la santé, il n'existe presque pas de médecins, et s'ils existent, ils ne sont pas de vrais médecins. Tout ignorant ou charlatan peut devenir "médecin" »².

A propos de l'épreuve de la maladie de sa fille, Ch. D. raconte : « J'avais constaté tout avec ma fille qui était née là-bas. Elle était malade, et tout ce qu'on nous disait quand quelqu'un est malade, qu'il soit grand ou petit, qu'il s'agit d'une inflammation, mais une inflammation de quoi ? Personne ne répond. Ma fille a été injectée là-bas, Allah seul sait de quoi ni combien de fois, en vain. Les médicaments pour adultes sont ordonnés aussi aux enfants. Quant à

¹ Enquête faite le 02-04-2019.

² Enquête faite le 09-04-2019.

l'infrastructure de l'hôpital, n'en parlons plus. Même les produits de base, comme le lait pour enfants, sont presque inexistants. Et s'il en existe des petites quantités, le produit est souvent périmé. Mais si tu vas chercher du yaourt pour enfants, sois sûre que tu rentreras bredouille. Quant à l'essentiel, c'est-à-dire l'eau potable, elle est inexistante. Car ils utilisent le système des citernes, et ces dernières sont rouillées et bourrées de saletés. On les remplit directement, et sans aucun traitement de l'eau, du fleuve dans lequel sont déversées les eaux des égouts. C'est ce qui avait contribué à la propagation de plusieurs maladies, comme le choléra, et qui avait causé le décès de plusieurs enfants »¹.

Privation de scolarité et de jeux, dans des maisons plutôt semblables à des prisons

F. Z. raconte comment était ruinée l'illusion des châteaux et de la vie douce sur la terre du califat, pour qu'elle se transforme en une sorte de prison : « Mais ce que j'avais vécu avec ma fille, c'est qu'elle était restée cloîtrée à la maison, sans amis à fréquenter ni école à s'y instruire comme le reste des enfants. Elle aurait pu grandir analphabète si je ne l'avais pas enseignée à la maison. Elle a été dépossédée de son droit de jouer, de se balader, et de voir la nature. Car quand on sortait, ce qui était rare, elle ne voyait que des immeubles en ruine, et des paysages repoussants. Et quand elle tombait malade, je ne trouvais généralement pas de traitement efficace. Tout un chacun là-bas devient médecin... Ce sont là quelques aspects des souffrances endurées là-bas. Mais on est parfois incapable de décrire ce qu'on avait vécu »².

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

Hamida, de l'intérieur du camp Alhaoul : mon adoration pour mon mari et mon envie d'améliorer mes conditions de vie m'avaient amenée à le suivre

Hamida (pseudonyme choisi pour elle par le journaliste qui l'avait interviewée pour un journal marocain, interview publiée vers la fin du mois de Décembre 2019) est l'une des femmes marocaines coincées dans l'un des camps au nord de la Syrie. Hamida raconte les raisons de son ralliement de la Syrie, et comment son voyage avait pour objectif de rester avec son époux qu'elle adorait, et qui avait répondu positivement à l'appel de l'ancien chef de l'Organisation de l'Etat, Boubaker Baghdadi pour rejoindre ce qu'on avait appelé "L'Etat du Califat" fin Décembre 2014¹. « Janvier 2014. Hamida arrive à Rekka en compagnie de son mari et de leurs deux enfants. Rekka était dominée par l'Organisation de l'Etat. Hamida avait alors 28 ans. Son mari, lui, en avait 33. Quant à ses deux enfants ils n'avaient encore dépassé les dix ans »².

En 2018, le mari de Hamida était tué dans un bombardement aérien des forces internationales alliées. Elle, elle était détenue chez les turcs. Son mari était un jeune instruit qui avait son baccalauréat et un diplôme de gestionnaire administratif et informatique reçu de l'un des instituts supérieurs de Tétouane (au nord du Maroc)³.

Hamida, elle, n'était pas instruite. Elle avait quitté l'école à un âge précoce après avoir terminé son enseignement primaire. Mais elle aimait lire. Sa relation avec sa mère n'était pas bonne. Hamida dit de sa mère qu'elle était autoritaire. C'était peut-être cela qui avait hâté son attachement à son défunt mari et qui avait fait qu'elle l'épouse très rapidement après l'avoir connu⁴.

Hamida se rappelle que sa liaison avec son mari et l'adoration qu'elle lui vouait, ainsi que son désir de sauvegarder l'unité de sa

¹ Interviewée par Taoufik Slimeni, *Akhbar Al-Yaoum*, 27 décembre 2019, p. 2.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

famille étaient les raisons qui l'avaient poussée à consentir à l'accompagner en Syrie. Mais elle l'accuse aujourd'hui de l'avoir "trompée", parce que « dès que je lui parlais de ma situation sécuritaire, il me disait que les femmes ne sont ni poursuivies ni jugées... Et puis il est mort, lui, et il a réalisé ce qu'il voulait, mais moi je suis maintenant stigmatisée, car accusée du plus lourd crime au monde : "terroriste" et je suis restée dans la gueule du canon. Il a détruit ma vie et mon avenir. Mon mari s'était ri de moi. J'étais une poupée entre ses mains. Daech aussi m'avais leurrée et trahie, en me vendant de l'illusion »¹.

Ce qui attire l'attention dans les déclarations de Hamida, c'est sa décision de ne pas avoir d'enfants pendant la période de son séjour dans les zones dominées par l'Organisation de l'Etat. « Quand on était entré dans le marécage de l'Organisation, et qu'on avait découvert son visage hideux, nous avons décidé d'avoir des enfants, pour ne pas commettre un nouveau péché »².

Dans un état de choc, que Hamida, coincée, vit avec ses deux enfants au camp des réfugiés elle parle de la profondeur de sa détresse psychique, « je ne connaissais pas à sa juste mesure la valeur de mon pays et sa société, jusqu'à ce que je m'en étais si éloignée. J'ai de loin dépassé l'état de remord. Maintenant je suis une presque vivante. C'est pour cela que j'évite de me regarder dans un miroir »³.

Les rôles des épouses dans la persuasion des époux de retourner au pays et la coordination avec les contrebandiers pour assurer la fuite

Il paraît qu'un bon nombre d'épouses qui avaient accompagné leurs maris vers les zones de tension, et surtout en Syrie, étaient-elles mêmes celles qui avaient ensuite encouragé leurs maris à rentrer au pays. Des témoignages de certains hommes attestent que les

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

processus du retour étaient déclenchés par l'insistance des épouses des jeunes émigrés. Elles prennent ensuite les choses en main en coordination avec leurs familles, mais aussi avec les contrebandiers. Ceci se faisait en général pour éloigner les yeux des gardiens de l'Organisation et ses combattants de l'opération de préparation de la fuite. Car l'organisation avait renforcé le contrôle après que ses rangs avaient commencé à se disséminer à cause des fuites à répétition ou à cause des défaites cinglantes causés par les bombardements aériens des forces alliées.

Le revenant J. B. nous parle en disant : « Nous avons chargé nos épouses de multiples fardeaux. C'est nous qui les avons entraînées dans le voyage en Syrie sous de multiples excuses, dont on avait ensuite découvert la nature chimérique. Et c'est elles ensuite qui avaient enduré les dangers de la coordination pour fixer la date de se faufiler en dehors de la zone dominée par l'Organisation, et les filières que l'on devra suivre, et la coordination avec les contrebandiers et les moyens de passage de la Turquie à la chère patrie. Nous étions contrôlés par les appareils de l'Organisation. Pour cela beaucoup parmi nous avaient chargé leurs épouses de coordonner entre elles loin des regards de la police de l'Organisation. Elles contactaient nos familles et géraient les contacts avec les contrebandiers syriens ou turcs derrière des excuses humanitaires (maladie, hospitalisation, transport d'un membre de famille des frontières turques vers les territoires de l'Organisation ».

L'un des revenants, H. A., n'a pas hésité à expliquer les peines de sa femme : « Je l'avais leurrée pour qu'elle voyage avec moi vers la terre de la mort, et elle avait enduré en silence toutes les souffrances et les ennuis. Mais elle n'a pas hésité à préparer notre fuite et notre retour. Elle était le point de jonction avec l'une des familles syriennes sur les frontières, ensuite avec l'une des épouses d'un contrebandier. Elle a coordonné aussi avec les femmes d'autres gars...pour qu'on prenne la fuite ensemble. Aujourd'hui, je ne peux pas exprimer mes sentiments à l'égard de ma femme et de mes enfants. Quel que serait ce que je donnerai à ma famille, j'y suis

redevable de m'avoir sauvé la vie en me faisant quitter l'enfer de Daech, l'enfer de sa pensée sauvage, l'enfer de ses mensonge et l'enfer de ses crimes que j'aurais, sans la grâce d'Allah, pu commettre aussi ».

Si ces cas témoignent de la double souffrance d'un certain nombre des épouses des émigrants, d'autres avaient géré leur retour en coordination avec leurs maris qui n'étaient pas parvenus à fuir, d'autres aussi avaient fui après qu'elles étaient devenues veuves ou qu'elles s'étaient aperçues que leurs maris n'avaient pas l'intention de retourner. Plusieurs femmes étaient coincées ou rassemblées dans des camps de réfugiés, et parmi elles quelques unes insistent encore à soutenir l'Organisation de l'Etat, malgré sa dissolution !

Des femmes coincées dans les camps

Alors que la majorité des pays du Maghreb Arabe connaissent des problèmes en rapport avec la gestion du retour de leurs citoyens qui avaient rejoint les zones de tension en Syrie et en Irak, surtout après l'annonce de la chute de l'Organisation de l'Etat Islamique, les conditions humanitaires difficiles augmentent de jour en jour et aggravent la situation des coincés dans les zones de tension. Et c'est justement ce qui impose de prendre des mesures d'urgence, surtout en ce qui concerne la catégorie des mineurs dont la période de vie comme sans-abri n'a que trop duré et dont les droits à la sécurité, à l'enseignement, à la santé et à l'habit et à la nourriture convenable sont bafouillés avec chaque jour qui passe.

Diagnostic de l'exemple du camp d'Alhaoul située les campagnes du gouvernorat d'Alhasaka syrien

Nombre total	Distribution selon les Etats
30875 irakiens et irakiennes avec des enfants	Irak

30593 syriens et syriennes y compris des enfants	Syrie
2010 femmes avec leurs enfants	Russie
2320 femmes avec leurs enfants	Asie centrale
1200 femmes avec leurs enfants	Etats européens
582 femmes avec leurs enfants	Le Maroc (le nombre total des femmes et des enfants marocains dans les zones de tension est estimé à 280 marocaines en compagnie de 391 enfants
377 femmes avec leurs enfants	L’Egypte
251 femmes avec leurs enfants	La Tunisie
98 femmes avec leurs enfants	L’Algérie
56	La somalie
29	Le Liban
24	Le Soudan
11	La Libye
8	La Palestine
8	Le Yémen
9	Autres Etats

Statistiques empruntées à un article intitulé « passé obscur et avenir inconnu » (décembre 2019)¹

Le nombre des réfugiés installés au camp Alhaoul est estimé entre 68 et 79 milles selon les statistiques du deuxième trimestre de l’année 2019. La majorité d’entre eux se repartissent sur 19. 000 milles familles² dont 45% sont irakiens et 35% syriens¹. Quant aux femmes

¹ Maha Akil, « Les daéchiennes, passé obscur et avenir inconnu », *Achark Al-Aousat*, 9 décembre 2019.

² “North East Syria: Al Hol camp service mapping snap-shot-as of 29 September 2019”, United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, September 29, 2019,

et aux enfants, ils représentent 97% sur l'ensemble des réfugiés là-bas². Le nombre des enfants de moins de cinq ans est estimé à 20.000 âmes, ce qui signifie qu'ils étaient nés après l'annonce par l'Organisation de l'Etat l'instauration du prétendu Etat du Califat³. Et le nombre des femmes étrangères et des enfants étrangers, c'est-à-dire qui ne sont ni syriens ni irakiens est 11.000 issus de 62 Etats⁴. Parmi eux 7.000 enfants dont ceux qui n'ont pas encore douze ans atteignent le pourcentage de 65%⁵, alors que ceux de moins de cinq ans comptent 25%⁶.

Le nombre des enfants n'ayant aucune pièce attestant de leurs naissances atteint le chiffre de 3500 enfants⁷. Jusqu'à Décembre 2019, 1400 femmes et enfants ont été rapatriés⁸. Et si le nombre de femmes et d'enfants venant d'Europe atteint 1200 personnes, le

<https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/north-east-syria-al-hol-camp-service-mapping-snapshot-29-september-2019>.

¹ Elizabeth Tsurkov, "First Person: Uncertainty, Violence, and the Fear of Fostering Extremism in Syria's al-Hol Camp", *The New Humanitarian*, August 27, 2019, <https://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2019/08/27/violence-fear-extremism-Syria-al-hol-camp>.

² "North East Syria: Al Hol camp service mapping snap-shot-as of 29 September 2019".

³ Robin Wright, "The Kids of the Islamic State", *Foreign Policy*, June 3, 2019, <https://foreignpolicy.com/2019/06/03/the-kids-of-the-islamic-state-al-hol-refugees-isis/>

⁴ Michael Birnbaum, "Months After the Fall of ISIS, Europe Has Done Little to Take Back Its Fighters", *Washington Post*, June 20, 2019, https://www.washingtonpost.com/world/europe/after-caliphate-collapsed-europe-has-done-little-to-take-back-those-who-joinedisis/2019/06/20/4bab9cc2-8bc4-11e9-b6f4-033356502dce_story.html?utm_term=.bcc57f-dac60d;

Joanne Stocker, "A Ticking Time Bomb Meeting the ISIS Women of al-Hol", *The Defense Post*, August 3, 2019. <https://thedefensepost.com/2019/08/03/isis-women-al-hol>

⁵ Eric Tlozek, "Islamic State's Foreign Exiles Receiving Worst Medical Care in Syria's al-Hawl Camp", ABC News Australia, May 26, 2019. <https://www.abc.net.au/news/2019-05-27/hundreds-of-children-dead-in-islamic-state-camp-in-syria/11110958>

⁶ Nisan Ahmado, "Kids of IS Fighters, Syrian Mothers Face Uncertainty", *Voice of America*, April 26, 2019, <https://www.voanews.com/extremism-watch/kids-fighters-syrian-mothers-face-uncertainty>

⁷ Wright, "The Dangerous Dregs", <https://www.newyorker.com/news/dispatch/the-dangerous-dregs-of-isis>

⁸ "Hindered Fate of Foreign ISIS Fighters' Children in Syria", *Enab Baladi*, September 26, 2019, <https://english.enabbaladi.net/archives/2019/09/hindered-fate-of-foreign-isis-fighters-children-in-syria>.

nombre de femmes et d'enfants originaires de la région du Maghreb Arabe est presque de 940, dont 582 venant du Maroc, 251 de Tunisie, 98 d'Algérie et onze de Libye. Le nombre de femmes et d'enfants originaires de l'Égypte sont aux alentours de 377 contre 377 de la Somalie, 29 du Liban, 24 du Soudan, 8 du Yémen et 8 autres portant la nationalité palestinienne.

Et pour mesurer les complications qui marquent la gestion de cette catégorie d'enfants et de femmes, nous trouvons des cas de femmes qui ignorent les véritables noms de leurs époux et ne connaissent que leurs noms de codes et leurs pseudonymes au sein de l'Organisation, ce qui complique encore plus les procédés administratifs liés au fait de prouver la relation conjugale ou de prouver la paternité pour les enfants issues de ces rapports conjugaux.

Parmi les autres problèmes qui atteignent les femmes qui s'étaient mariées pendant la période de leurs séjours dans les zones dominées par l'Organisation de l'Etat, il y a le statut juridique du contrat de mariage conclu par une instance « spéciale » (selon le jargon de la loi internationale), terroriste, selon la description politique. Car les Etats trouvent une difficulté à accepter un contrat de mariage ou une pièce de naissance issue d'une instance prétendant être "légale" alors qu'elle dépend d'une organisation terroriste. Et c'est qui pousse de nombreux Etats à prendre des mesures exceptionnelles, comme celle qui fait recours aux règles de l'affirmation ou du serment ou autres.

Et dans la majorité des cas, le traitement des situations pareilles sur la base de l'illégalité des documents produits par des instances dépend d'une organisation terroriste. Mais on penche aussi pour une sorte d'interprétation juridique fondée sur la prise en considération des cas de contrainte et des situations exceptionnelles, et en se basant sur le principe de l'évitement des périls qui pourraient menacer la famille, surtout s'il y a des enfants qui pourraient subir

des injustices en cas de négation de parenté ou que l'affaire des parents proches ou lointains.

Les problèmes du retour et la gestion des femmes de retour

La question du retour des jeunes, des femmes et des mineurs des zones de tension provoque des débats sur la scène publique qui varient quant à leur intensité ou rationalité et selon les Etats et les sociétés, et surtout selon perspectives de vision, sécuritaire, juridique ou humanitaire.

La sécurité nationale et à l'enfer les autres

Nombreux parmi les faiseurs de l'opinion publique en Europe et dans le Maghreb ne cachent pas leurs préoccupations quant à l'aspect sécuritaire dans la gestion de leurs concitoyens revenus des zones de tension dominées par des organisations extrémistes violents en Syrie et en Irak ainsi que dans d'autres pays. Ces craintes sont liées à la possibilité que ces revenants aient été aguerris dans le port d'armes, ou à la possibilité qu'ils aient participé à des opérations de combat qu'il est parfois difficile de prouver ou de nier, pour des raisons liées à l'absence de coordination sécuritaires, ou parce qu'il n'existe pas de conventions de coopération judiciaire, ou à cause de la difficulté d'adapter les preuves de renseignement pour les transformer en preuves judiciaires. Certains parmi ceux qui défendent cette opinion insistent sur l'impossibilité d'excepter les femmes de ce scénario qui dérange sous l'excuse de leur faiblesse ou de leur féminité, surtout après qu'il s'était clairement avéré, à travers plusieurs faits, qu'elles étaient capables de participer à l'exécution d'actes terroristes et à les gérer de manière qui ne diffère en rien à celle des hommes.

Des défenseurs de ce point de vu naquit dans l'opinion publique - nourri par des tendances populistes en Europe- une tendance réclamant de retirer la nationalité « des combattants européens et

des combattantes européennes issues de nationalités arabes ou de nationalités d'Etats islamiques » et de ne pas les recevoir. Cette tendance n'accorde aucune importance à la gravité de retirer la nationalité, car c'est une procédure qui pourrait hâter la mondialisation du terrorisme et pousser ces combattants à se redéployer dans de nouvelles zones de tension dans le monde¹. C'est ce qui conduirait à opter pour la gestion sécuritaire locale au détriment de la sécurité internationale. En plus de fait que c'est là une approche exclusive qui ne respecte pas la règle de la citoyenneté, de l'appartenance et de la nationalité, avec tout ce qu'elles comportent comme droits civiques et humains.

Les gens qui avaient rejoint les zones de tension sont-ils des victimes de la traite des êtres humains ?

Dans une lettre datée du 18 Février de l'année 2015 et adressée au président du Conseil de sécurité par la présidente du Comité du conseil de sécurité créé par la résolution (2001) 1373 au sujet de la lutte contre le terrorisme², il est question de l'évaluation des rôles des Etats membres dans la gestion du phénomène des "combattants étrangers". Et la lettre d'exposer les différents défis des poursuites judiciaires liés aux "combattants étrangers", y compris la question du traitement des mineurs et des femmes qui avaient rejoints les zones de tension pour des raisons non-combatives. Ainsi, la lettre affirme que la gestion rationnelle de tous les défis suppose l'action rationnelle ayant pour objectif la lutte contre le terrorisme et la consolidation de la paix et la protection de la société, avec la protection des revenants, dans le cadre de la justice pénale accompagnée de programmes de réinsertion, et le traitement des cas particulier d'une manière globale qui insiste sur la protection de la

¹ El Mostafa Rezrazi, "Returning Foreign Terrorist Fighters: Combating Threats and Managing Resilience", <https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2017/11/5-OCP-Pr--sentation-UNSC-1-short-version.pdf>

² ONU, document n° S/2015/123, 15 février 2015.

sécurité et l'application de la loi, et le bon traitement des personnes selon le principe de l'intérêt général.

Dans une lecture de la globalité des résolutions du Conseil de sécurité prises depuis l'année 2001, nous remarquons qu'elles, dans le cadre l'association du Conseil entre le terrorisme et les crimes de traite des humains, ne s'attellent pas à décrire le destin des combattants étrangers, considérées par les différentes résolutions de l'ONU et ses rapports comme constituant le plus gros des forces des organisations terroristes actives en Syrie en Irak au cours de la dernière décade.

Et en se référant aux législations internes des pays du Maghreb Arabe, nous constatons qu'il y a de grandes difficultés qui empêchent de considérer les femmes qui avaient rejoint les zones de tension, même pour des objectifs non-guerrières, sont des victimes de crimes de traite des humains, même si plusieurs d'entre elles avais subi quelques uns de ses aspects. Dire que les femmes de retour sont des victimes des crimes de traite des humains, parc qu'elles s'étaient déplacées vers les zones de tension "volontairement" pose quatre problématiques essentielles :

- *La première* : l'interprétation juridique du concept de choix libre dans l'exécution de l'acte de se transporter dans les zones de tension. Et c'est ce pourrait renvoyer au degré de l'existence d'éléments du crime de traite des humains lors de leur prise de la décision de partir vers les zones de tension. Car parler de l'acquiescement volontaire de la femme et son entreprise de rejoindre les zones de tension qui est incriminée par des législations nationales et internationales (avec des variations dans le degré d'incrimination) exige de nous de vérifier si quelques revenantes de Syrie et de l'Irak, et qui étaient attirées et leurrées grâce à des procédures de tromperie et d'arnaque et d'exploitation de leur position de faiblesse en vue de les exploiter pour accomplir des actions violentes dans au cours des conflits armés, pourraient être considérées comme victime, malgré leur connaissance préalable de

leur ralliement d'une organisation terroriste internationalement interdite, et leur accord pour de transporter vers lesdites zones malgré leur connaissance préalable de la nature criminelle de l'acte de ralliement. Dans le cas marocain, ceci pose l'hypothèse de la possibilité de faire le distinguo entre les femmes ayant rejoint lesdites zones pour des raisons non-combatives, avant les rectifications qu'avait connues la loi sur le terrorisme, à laquelle on avait ajouté des matières qui incriminent l'acte de rejoindre, des matières qui n'étaient pas claires dans l'ancienne loi 03-03.

- *La deuxième* : Le principe de la non-poursuite des victimes des crimes de traite des humains reste la règle générale dans la majorité des législations internationales et nationales, y compris la législation marocaine. Et c'est pour cela que la loi n'a pas hésité à protéger la victime, et a déchargé de la responsabilité pénale et civile la victime de la traite des humains, et toute personne considérée comme telle. « La victime de la traite des humains ne serait responsable pénalement ou civilement de n'importe quel acte accompli sous la menace, quand ledit acte était lié directement au fait qu'il est personnellement une victime de la traite des humains, sauf si elle commet un acte criminel volontairement sans qu'il ne soit objet de n'importe quelle menace ». La majorité des législations internationales vont dans le sens de nier toute responsabilité sur les victimes de la traite des humains, sur la base du principe de causalité, car il ne faut pas charger les personnes objet de commerce de la responsabilité criminelle liée à ce commerce ou à lui associé de façon directe. Ou alors cette négation se base sur le principe de contrainte d'où il émane qu'on ne devrait pas imputer à une personne un acte criminel qu'il avait été obligé à commettre¹. Mais la problématique de l'explication le cas de menace qui pourrait concerner l'aspect matériel et/ou moral, en plus du temps de la

¹ UNODC Working Group on Trafficking in Persons, *Non-punishment and non-prosecution of victims of trafficking in persons: administrative and judicial approaches to offences committed in the process of such trafficking*, Vienna, 27-29 January 2010 CTOC/COP/WG. 4/2010/4.

menace qui pourrait s'étendre ou se réduire selon les contextes de l'acte, fait que la question de l'explication du cas de menace soit importante dans l'application des implications de la justice pénale, mais sans tomber dans l'affaiblissement du principe de la protection des victimes de la traite des humains. Certains chercheurs vont dans le sens de prendre pour cas à s'inspirer l'affaire du citoyen belge, l'avocat stagiaire Van der Müsele qui intenté un procès à son pays. Le Tribunal Européen des Droits de l'Homme (verdict prononcé le 23 Novembre 1983, Série A, n°70, paragraphe 70) selon lequel le consentement préalable à l'acte n'est pas essentiel dans le traitement de l'affaire comme une totalité d'actes et non comme un acte indépendant. Le tribunal avait en effet estimé qu'il n'est pas possible de considérer que l'individu « avait volontairement et délibérément entrepris d'effectuer des actes criminels préalablement conçues pour effectuer des tâches bien déterminées. Pour cela, il est nécessaire d'évaluer la validité du consentement à la lumière de toutes les circonstances de l'affaire, et partant d'arrêter toute poursuite contre lui dans les circonstances précitées, parce qu'il était tombé victime de la traite des humains »¹.

- *La troisième* : est liée au degré d'adaptation de la situation du ralliement par les femmes des zones de tension au crime de la traite des humains dans les législations nationales. Si l'on se réfère aux législations nationales aux législations nationales, les matières 1-448 jusqu'à 14-448 de la loi 27. 14 liée à la lutte contre la traite des humains, les bases de l'incrimination et la punition dans la législation pénale marocaine² où le législateur marocain entre l'acte criminel et l'effet criminel et la relation causale entre les deux.

¹ Bahija Jamal, « L'éclectisme dans la politique marocaine de lutte contre le terrorisme et la traite des humains : lecture dans le sujet d'après la situation des marocaines de l'Organisation de l'Etat Islamique en Irak et au Levant (Daech) », in *Revue Arabe de la loi internationale humaine et des Droits de l'Homme*, n°1, Décembre 2018, pp. 65-132.

² - La loi n° 14. 27 liée à la lutte contre la traite des humains promulguée sous le numéro 127. 16. 1 à la date du 25 aout 2016 et publiée dans le *Journal Officiel* n° 6501 le 19 Septembre 2016, p. 6644. Voir l'article de la chercheuse Fatiha Jebrou : « Le crime de la traite des humains dans la législation marocaine », *L'information juridique*.

Ensuite le comportement criminel. Et il définit les éléments du crime de traite des humains comme suit :

- L'acte de recrutement, et d'enrôlement des personnes et leur utilisation comme marchandise objet d'échange en violation des lois et des valeurs internationales, dans le but de l'exploitation et de la récolte de gains quels que soient les moyens, légaux ou illégaux, de façon contraignante, en abstraction du fait qu'ils soient commis dans les limites de l'Etat ou en dehors d'elles¹.
- L'acte de leurre, et l'usage les moyens de tentation, de détournement ou de pression pour les utiliser dans des actes ou pour des fins illégales, ce qui fait que la victime suit le coupable sans besoin de contrainte ou d'incitation.
- L'acte de transporter, en ce qui concerne le déplacement des personnes d'un lieu vers un autre à l'intérieur des frontières nationales ou à travers elles, par des moyens et des manières illégales². L'acte de transport pourrait comprendre le consentement de la victime et celui de celui qui a un pouvoir sur elle. Car s'il est associé à la contrainte, il est appelé expulsion. Le déplacement des victimes prend deux formes essentielles : le déplacement géographique et le déplacement professionnel³.
- L'acte de transfert, et celui de transfert de propriétés à une autre personne en usant de la contrainte et de la force. La règle dans l'homme est qu'il est par nature inaccaparable et non susceptible d'être possédée ou exploitable ou vendable. Car il est en dehors du cercle dans lequel on le traite et on exerce des droits réels sur lui, et

¹ Ikram Mokhtari, « La lutte législative contre les crimes de traite des humains (étude du projet de la nouvelle loi pénale et des législations internationales) », in *Revue Le dossier*, n° 23, novembre 2015, p. 56.

² Fetiha Mhamed Kourari, « La lutte pénale contre la traite des humains, étude dans la loi émiratie comparée », recherche publiée dans la Revue *La Charia et la loi*, n° 40, 2009, p. 192.

³ Sibouker Abdennour, *Le crime de traite des humains et les mécanismes de lutte contre ce crime*, Mémoire complémentaire de Master en droit pénal, université Kasdi Mériah, Ouerkla, Faculté des Droits et des Sciences Economiques, 2017, p. 141.

qui sont lié seulement liés au droit personnel, et ce dernier ne s'applique pas à l'homme, et partant ce dernier ne pourrait être l'objet de droits financiers et ne pourrait être vendu ou consommé ou exploité¹.

- L'acte d'héberger, et de l'aménagement d'un lieu ou d'un refuge sûr pour le logement des victimes que ce soit dans l'Etat intéressé ou dans de l'Etat de destination vers laquelle on a déplacé la victime et où on garantit quelques conditions essentielles de vie comme la nourriture et la boisson en vue de les exploiter en dernier lieu².

- L'acte de réception : Par réception on veut dire, dans le cadre de l'application de cette loi, la réception des personnes qui ont été déplacées ou transportées à l'intérieur des frontières nationales ou à travers elles. Car le coupable rencontre la victime à son arrivée de son point de départ, et cela peut être suivi par son transport ou par son hébergement³.

- L'acte de médiation : qui signifie l'opération faite par les personnes ou les groupes criminels organisés et non organisés pour faciliter le transport et pour la médiation entre les victimes et les autres groupes, qu'ils soient du même pays ou d'un pays étranger en contrepartie de sommes d'argent qu'ils encaissent pour des opérations pareilles⁴.

La loi 27. 14 liée aux crimes de traite des humains au Maroc a insisté, comme ceci était précédemment détaillé, sur la cohérence de la définition du crime de traite des humains avec l'Article 3 du Protocole complémentaire de l'Accord de l'ONU pour la lutte contre le crime transnational organisé. Et c'est une définition qui

¹ Khaled Mustapha Fehmi, *Le régime juridique de la lutte contre les crimes de traite des humains*, Maison de la pensée universitaire, Alexandrie, 2010, p. 167.

² Fetiha Jebrou, *Le crime de traite des humains...*, *op. cit.*

³ Ahmed Abdelkader Khalaf Mahmoud, « La lutte pénale contre les crimes de traite des humains dans la loi syrienne », *Revue Damas des sciences économiques et juridiques*, tome 28, n°2, 2012, p. 47.

⁴ Fetiha Jebrou, *op. cit.*

comprend trois éléments couvrant l'acte, le moyen utilisé et l'objectif. La définition comprend aussi « le recrutement d'une personne ou son leurre ou son déplacement ou son transfert ou son hébergement ou sa réception, ou la médiation pour faciliter tout ce qui précède, par la menace d'utiliser ou par son usage effectif ou par le recours aux différentes formes de contrainte ou le kidnapping ou l'arnaque ou la tromperie ou l'abus de pouvoir ou de fonction ou d'autorité ou l'exploitation de l'état de faiblesse ou de besoin ou de précarité ou par donner des sommes d'argent ou des bénéfices ou des avantages pour l'obtient du consentement d'une personne ayant une autorité sur une autre personne en vue de l'exploitation, y compris l'exploitation d'une personne pour commettre des actes criminels ou dans les conflits armés ».

La loi 27.14 a insisté aussi sur le fait que cette exploitation ne se réalise sauf « s'en en suive la dépossession de la volonté de la personne et sa privation de la liberté de changer sa situation et la perte de sa dignité humaine, de n'importe quel moyen même s'il reçoit une contrepartie ou un salaire pour cela ».

Le législateur marocain émet des réserves à propos de la qualification des cas de ralliement des zones de tension, en utilisant des moyens de tentation ou de leurre ou de tromperie, avec les crimes de traite des humains, à cause de la difficulté de l'appréciation de la "dépossession de la volonté" qui pose des questions en rapport avec difficulté de saisir le sens de « dépossession » et d'en mesurer l'étendue. Et aussi à cause d'une deuxième difficulté liée à la désignation de l'agent dans le cas où nous consentirions à intégrer le cas de celles qui ont rejoint les zones de tension dans la catégorie des victimes de la traite des humains. Si nous posons que l'acte du ralliement par les femmes et les mineurs des groupes terroristes rentre dans les éléments du crime de traite des humains, la difficulté de la désignation, affaiblit les conditions de la capacité de l'affaire pour adresser l'accusation, à cause de la difficulté de désigner et de poursuivre le supposé coupable, comme c'est le cas pour le supposé coupable comme agissant moralement

(une organisation terroriste active sur le territoire du combat) ou virtuel (un activiste terroriste qui agit dans le monde virtuel) ou qui cause des dégâts touchant l'intérêt public, surtout dans le cas des épouses qui avaient accompagné leurs maris pour des raisons familiales ou en se basant sur des justifications culturelles ou coutumières, liées donc à la bonne foi et à la confiance entre l'épouse et l'époux (et non pas le leurre et la tromperie, comme ceci était indiqué dans la loi de la traite des humains).

- *La quatrième* : Dans beaucoup d'Etats, le législateur penche vers la distinction entre l'acte de ralliement, qui est incriminé en référence aux lois internationales et nationales, et entre le fait de tomber victime des actes de traite des humains commis par les organisations terroristes au cours de l'opération de les joindre ou de joindre les lieux qu'elles dominent. Et vu la spécificité des lois de lutte contre le crime terroriste, le législateur incline vers la nécessité d'utiliser la manière de voir favorisant l'intérêt public, y compris la sécurité de la société face aux menaces terroristes et la fonctionnalisation des mesures de poursuite des "combattants étrangers" et ensuite aller à la recherche de solutions intrinsèques à la même philosophie pénale en ce qui concerne les cas spécifiques, comme les femmes et les enfants qui avaient rejoint les zones de tension pour des raisons non combattives et pour accompagner la famille.

L'association de la sécurité nationale à la sécurité internationale

Cette deuxième approche va dans le sens de la nécessité d'associer la sécurité nationale à la sécurité mondiale dans l'évaluation des dangers des revenants et des revenantes. Les défenseurs de cette opinion insistent sur la nécessité, pour les Etats, de recevoir leurs citoyens et de les traduire en justice comme étant le seul moyen de résoudre ces problèmes compliqués sans transgresser les droits constitutionnels des citoyens. Quelques-uns parmi ceux qui prônent cette solution vont jusqu'à proposer des mesures d'exception ou

même d'indulgence au profit des revenantes qui avaient rejoint les zones de tension. Et ce en se basant sur *quatre considérations* :

1- *La première considération*, est liée à l'hypothèse que la majorité des femmes qui s'étaient dirigées vers les zones de tension, avaient pris cette décision car elle leur était suggérée par leurs époux ou l'un des membres de leurs familles, sous les pressions de l'obéissance et du tutorat qu'offre la culture arabo-musulmane comme excuse de la pression des hommes sur les femmes et pour les contraindre à les accompagner.

2- *La deuxième considération*, est liée à l'hypothèse que le départ d'un grand nombre de femmes vers les zones de tension était le fruit d'une tentation mensongère et d'un leurre. Car la majorité de ces femmes avaient découvert, dès leur arrivée à la terre promise, que leurs vrais rôles étaient déjà déterminés pour le plaisir, le sexe, la procréation et les travaux domestiques comme cuisiner et nettoyer. En plus de leur contrainte à ne pas changer leurs situations, et leur séquestration dans des lieux d'hébergement fermés et sous le contrôle des gardiens de l'organisation terroriste.

3- *La troisième considération*, est liée à la liaison étroite d'un grand nombre desdites femmes avec des mineurs innocents, et c'est qui complique la méthode de les gérer de façon séparée.

4- La quatrième considération, consiste dans l'interférence de la gestion sécuritaire de précaution avec la gestion judiciaire liée à la justice pénale pour ceux qui sont accusés d'avoir participé à des opérations de combat interdites par la loi, ou dans la possibilité qu'il représente une menace pour la sécurité nationale et internationale. Cette opinion conclut donc *qu'il y a un grand besoin d'être attentif dans la distinction nécessaire entre les impliquées et les non-impliquées dans des actes d'assassinat ou de violence terroriste. Et qu'il est par la suite nécessaire de séparer l'acte (criminel) de rejoindre les zones de tension, et entre les raisons du ralliement et ces conditions et causes (qui pourraient être des éléments d'atténuation ou de sévérité de la part des autorités judiciaires).*

De là vient l'urgent besoin de traiter le phénomène sur un double plan. Un plan individuel basé sur l'étude de chaque de façon séparée, pour qu'il devient possible de déterminer des critères précis, justes et stratégiques pour évaluer les dangers. Et de là prendre des mesures permettant de contrer à temps toute tentative d'infiltration terroriste sous l'excuse de l'approche humanitaire de genre. Le deuxième plan impose l'élargissement du traitement juridique, vu que le problème de la gestion des revenants est lié à des procédures judiciaires de précaution qui dépassent l'inquiétude nationale, et qui se rattachent au besoin de reconsolider la sécurité mondiale, régionale et nationale en même temps.

L'approche marocaine dans la gestion des revenants et des revenantes

Le Maroc a opté, dans son approche de la gestion du dossier des femmes et des enfants de retour des foyers de tension, pour une approche fondée sur les enquêtes de renseignement et judiciaire précises ayant pour but de faire la distinction entre les cas des qui sont impliquées dans des actes interdits par la loi pénale marocaine, et les cas des femmes qui n'avaient pas voyagé vers les zones de tension pour participer aux combats, mais seulement pour accompagner leurs maris.

Dans le cadre de ces efforts, le Maroc a préparé une stratégie pour ramener les femmes et les enfants des foyers de tension. Une stratégie qui se base dans son premier volet sur « un traitement spécifique desdites femmes, parce qu'elles ne sont pas des terroristes, et ne s'étaient pas transportées vers les foyers de tension pour le djihad »¹, et de là « on ne pourra rien leurs reprocher »². Ensuite il

¹ Abdelhak Khayam, directeur du Bureau Central des Recherches Judiciaires, au cours de la conférence de presse qu'il avait tenue pour révéler les détails du démantèlement d'une cellule terroriste, le vendredi 25 octobre 2019.

² *Ibid.*

faudrait préparer les programmes d'accompagnement psychologiques et sociaux de ces femmes et de ces enfants¹.

Cette décision est venue en accord avec la conscience du législateur marocain du fait que la recherche et l'enquête premières sont nécessaires et obligatoires pour les appareils de l'application de la loi, vu que le traitement d'exception, "humanitaire/de précaution" ne sera appliquée que dans le cas où serait prouvé que l'émigration/ralliement est liée aux contraintes de rejoindre le mari ou l'un des membres de la famille, avec l'inexistence de toute intention de participer aux combats armés.

Car, malgré le fait que la majorité des femmes qui avaient rejoint les zones de tension étaient les victimes des pratiques des organisations terroristes (surtout l'Organisation de l'Etat) dégradantes et faisant atteinte à la dignité humaine, de façon qu'elles pourraient être considérées comme des crimes de traite des humains (à cause de l'existence des éléments de recrutement, de tentation fallacieuse, de leurre, du transport et du transfert, de l'exploitation, de l'esclavage, de la contrainte par la force...et d'autres composantes du crime de traite des humains), le législateur se retrouve devant un nombre de problématiques juridiques qui empêchent de considérer l'opération du déplacement des personnes vers les zones de tension et leur installation dans lesdites zone (et peut-être la participation aux activités des organisations qui combattent là-bas) des éléments rentrant sous le chef d'accusation de crime de traite des humains.

On se trouve en effet devant trois actes : le premier est celui de rejoindre les zones de tension, et qui tombe sous la loi pénale, article 218-1-1 de la loi pénale marocaine, et qui stipule l'incrimination²

¹ *Ibid.*

² Ajoutons à cela les engagements du Maroc pour le respect des implications des lois internationales des résolutions du Conseil de sécurité et les conventions signées par le Royaume, surtout les résolutions du Conseil de sécurité n° 2170 (2014) et la résolution 2161 (2014) et la résolution 2178 (2014) qui appellent les Etats membres à l'action commune pour empêcher et réprimer le financement du voyage des individus vers les lieux de tension et le ralliement des groupes terroristes. Ainsi que pour le mémorandum La Haye-

« du ralliement ou la tentative de ralliement, de manière individuelle ou collective, dans un cadre organisé ou non, d'entités ou organisations ou bandes ou groupes terroristes, quelles que seront sa forme, son but ou le lieu où elles existent, même si les actes terroriste ne visent pas à causer des dommages au Royaume marocain ou ses intérêts »¹. Le deuxième acte est celui de s'installer dans les zones de tension, sous la domination d'organisations terroristes, ce qui comporte deux cas de figure : le premier est lié au ralliement volontaire et à la participation aux activités de l'organisation terroriste ; et le deuxième le ralliement forcée, lié aux cas de l'accompagnement de l'époux ou de le joindre par exemple, ensuite, dans des cas extrêmes, comme de subir des pratiques atteignant à la dignité, comme l'exploitation, l'esclavage ou la contrainte de la part de l'organisation terroriste. Le troisième acte, c'est le retour, dans sa forme volontaire (retourner volontairement sur le sol de la patrie), ou le retour forcé, à travers la remise par exemple.

De là il s'avère que la pratique raisonnable consiste dans une approche rationnel-judiciaire et éducatif. Une approche qui englobe toutes les démarches de précaution contre toute infiltration éventuelle de la part des revenantes et des revenants. Ensuite la fonctionnalisation des implications de la non-poursuite judiciaire et l'allègement de la peine et l'accompagnement ultérieur des femmes dont il est prouvé qu'elles avaient accompagné leurs maris ou leurs proches sous la contrainte de la parenté ou du tutorat (comme on la retrouve dans la culture arabo-musulmane fondé sur l'obéissance au tuteur, surtout le mari ou le père).

Du point de vue juridique, le législateur marocain distingue, dans sa définition de la responsabilité pénale, entre la volonté totale, la volonté partielle et la volonté défectueuse. Ainsi le législateur prend

Marrakech (2014) et la résolution du Conseil de sécurité 2396 (2017) et la résolution de l'Assemblée générale 72-284 (2018).

¹ Dahir n° 1-59-413 du 28 Joumada II 1382 (26 novembre 1962) portant approbation du texte du code pénal. *Bulletin officiel* n° 2640 bis du mercredi 5 juin 1963, p. 843.

en considération les composantes de la volonté dans l'accomplissement de l'acte criminel, si elles sont complètes, inexistantes ou défectueuses à cause de l'absence d'éléments extrinsèques qui pourraient aller jusqu'à l'obligation par la force de commettre l'acte criminel et d'enfreindre la loi.

Il serait rationnel que la justice se réfère à la règle de l'adaptation de la poursuite par laquelle le législateur autorise le ministère public/le procureur à fonctionnaliser le principe de l'adéquation de la poursuite dans la gestion des dossiers des revenantes de façon permettant la protection des droits et des libertés et garantir les procédures de précaution pour éviter l'impunité dans le cas où apparaissent de nouvelles preuves poussant la justice à reprendre la poursuite.

Et il est préférable que la gestion du retour soit sous une supervision à la fois sécuritaire et judiciaire de manière permettant de laisser les revenantes en état de liberté tout en conservant le dossier de poursuite judiciaire, pour non-adéquation. Ce qui permettra la réalisation de deux objectifs : réparation du préjudice social et humain, et précaution sécuritaire.

Les problèmes de l'après-retour et le besoin de fonctionnaliser les mécanismes de l'insertion et de l'accompagnement

Si les problèmes de réinsertion concernent les mâles en particulier, à cause de l'intensité de la stigmatisation sociale, à cause des représentations stéréotypées à leurs propos comme étant traités en tant qu'anciens terroristes/extrémistes, ou en tant qu'anciens prisonniers, chose qui complique et entrave les processus de la réinsertion socio-professionnelle et sociale, les femmes ne sont pas dans une situation moins mauvaise. Car les revenantes parmi elles des zones de tension affrontent des problèmes d'un genre spécial.

Car parmi elles il ya les filles célibataires, et celles revenues avec des enfants et sans mari (les divorcées et les veuves). Il ya aussi les

mères célibataires, et il y a celles qui étaient abandonnées par leurs époux sans qu'elles ne puissent divorcer. Et c'est une chose qui fait qu'il y ait des problèmes où le social interfère avec ce qui est juridique et avec ce qui est familial. Ajoutons à tout cela les problèmes de se débrouiller pour survivre, surtout que la majorité d'entre elles sont issues de milieux démunis.

Et malgré le fait que les femmes qui sont revenues en compagnie de leurs époux sont les moins atteintes par les représentations stéréotypées, car elles sont généralement prêtes à l'éventualité à l'incarcération du mari. Mais elles subissent dans plusieurs cas des pressions familiales pour qu'elles demandent le divorce pour ce défaire de la relation familiale avec le mari détenu.

Il y a aussi d'autres cas, qui paraissent plus compliqués : quand la famille est prête à remarier sa fille à des hommes extrémistes parce qu'elles sont, en tant que revenantes ou qu'anciennes prisonnières sur le fond d'affaires d'extrémisme violent et de terrorisme, et ainsi elles doivent être traitées en femmes vertueuses/djihadistes et que les épreuves par lesquelles elles étaient passées pour Allah est une couronne sur leurs têtes.

Et parmi les phénomènes relevés dans la dynamique d'interaction familiale entre certaines femmes extrémistes et leurs familles, c'est la capacité des membres des familles à développer le mécanisme du déni collectif de l'image stéréotypée et stigmatisée par la honte, et à le transformer à travers l'identification à la situation de la fille, de la sœur ou de la mère revenante, comme un mécanisme de défense contre le regard de la société. De là apparaissent des cas semblables à de la contagion poussant vers plus d'extrémisme et de clôture, et à la solidarité interne qui pousse à la défense de la pensée extrémiste chez la majorité des membres de la famille.

De là vient le besoin urgent de préparer des programmes d'accompagnement et de réhabilitation psychologique des femmes revenantes et de leurs enfants, et de leurs maris aussi. Dans le cadre de ce souci, le Maroc a lancé de programmes préventifs et d'autres

qualificatifs qui concernent les revenants des foyers de tension, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, ainsi que des programmes de réhabilitation et de réinsertion pour ceux-là qui sont poursuivi(e)s dans des affaires de terrorisme et d'extrémisme violent.

Des programmes préventifs

Ces programmes se présentent sous la forme de procédures et d'activités préventives œuvrant à diffuser la pensée tolérante et à lutter contre toutes les formes d'extrémisme violent au sein de la société. Dans ces activités, les composantes de la société civile jouent un rôle prépondérant, en plus des rôles d'avant-garde de certaines institutions publiques, telles que la Ligue Mohamedienne des Ulémas ou le Conseil National des Droits de l'Homme, ou des institutions de d'intérêt public comme l'Institution de Mohamed VI pour la Réinsertion des Anciens Prisonniers.

Au nord du Maroc, les associations locales jouent un rôle d'avant-garde dans l'accompagnement des revenants et des revenantes, pour les accompagner dans leur réinsertion dans la société.

Dans le cadre de cette dynamique, l'Observatoire Marocain de l'Extrémisme et la Violence a entamé la réalisation d'un plan de travail au cours de l'année 2019 qui vise à organiser des visites aux familles des revenants et des revenantes, surtout des femmes et des mineurs, ceci en coordination avec des instances professionnelles spécialisées, pour leurs assurer un accompagnement social et psychologique.

Des programmes de réhabilitation dans les prisons

Et dans le cadre des efforts consentis par le Maroc dans l'opération de réhabilitation et de réinsertion, le Commissariat Général de l'Administration des Prisons avait préparé un programme de réinsertion et d'accompagnement au sein des prisons et a lancé un programme spécialisé au profit des pensionnaires poursuivis dans

des affaires de terrorisme et d'extrémisme violent, un programme baptisée "Réconciliation".

Le programme avait consacré sa cinquième session à dix femmes (mineures en majorité) avec le souci du Commissariat Général de l'Administration pour leurs assurer l'accompagnement spécialisé et continu.

Pour décrire le programme Réconciliation, nous pouvons dire que c'est un programme fondé sur une approche complémentaire. Une approche qui comprend la formation dans les sciences légales-religieuses, à partir d'une méthode basée sur la dialectique de la déconstruction du discours de l'extrémisme et de la haine, et de la réhabilitation des pensionnaires participants pour leurs faire acquérir les habilités de la critique et de l'argumentation légale-religieuse se basant sur la foi acharite malékite modérée. Le programme comprend aussi de cycles de formation dans les domaines juridique et des droits de l'homme et des séances de formation et de communication autour des lois internationales et nationales régissant les crimes terroristes. A côté de cela, le programme consacre une grande part à la formation privée, à travers la consolidation des compétences économiques et sociales des détenus, et ce dans le cadre d'ateliers de formation et d'habilitation qui ont pour objectif de consolider leurs compétences cognitives et techniques dans la gestion de l'insertion socio-économique, et le développement de leurs expériences dans le gain honnête à travers l'acquisition des clés de la gestion d'entreprise. Ceci certainement en plus de l'accompagnement psychologique spécialisé tout au long des étapes du programme¹.

La particularité de ce programme consiste dans son architecture construite de manière précise qui répond aux spécificités de cette catégorie particulière de pensionnaires et aux spécificités liées au

¹ El Mostafa Rezrazi, "Insights into Morocco's Approach to Countering and Preventing Violent Extremism (CVE/PVE)", in *De-radicalisation in the Mediterranean*, ISPI Report, Italy, 2018.

climat culturel, intellectuel, religieux et social. Tout ceci à côté du fait que c'est un programme qui respecte toutes les résolutions internationales et les pratiques les meilleures, y compris le mémorandum de Rome sur la réinsertion des prisonniers poursuivis dans les dossiers de l'extrémisme violent et du terrorisme, mémorandum qui est considéré comme l'une des références essentielles, vu ce qu'elle contient comme recommandations d'orientation fondatrices des bonnes pratiques pour la réhabilitation des extrémistes violents et leur réinsertion dans les sociétés. S'ajoute la convention Marrakech-La Haye, et ensuite celle de Rabat qui appelle à ce que les institutions carcérales œuvrent à empêcher « toutes autres actions extrémistes de la part des prisonniers et à interdire les activités terroristes qui sont adressées ou soutenues dans les prisons, à côté de la volonté de déraciner l'extrémisme et réinsérer le prisonnier dans la société là où cela est possible, et par là de limiter les cas de retour au crime ». L'équipe qui a supervisé l'architecture de ce programme avait révisé des expériences précédentes pour y saisir les points positifs aussi bien que négatifs, pour les dépasser. De manière à faire que le programme marocain "Réconciliation" constitue une génération avancée parmi les programmes de réhabilitation et d'accompagnement¹.

¹ *Ibid.*

BIBLIOGRAPHIE

I. Références en langue arabe

كتب ومقالات

- محمد أبو رمان، وحسن أبو هنية، عاشقات الشهادة : تشكيلات الجهادية النسوية من القاعدة إلى الدولة الإسلامية. مؤسسة فريدريش أيبرت في عمان. 2017.
- المصطفى الرزازي، الديناميكيات النفسية عند الانتحاريين الجهاديين، أطروحة دكتوراه في علم نفس الإكلينيكي، جامعة محمد الخامس، الرباط، 2014.
- المصطفى الرزازي وآخرون، الكتاب الأبيض عن الإرهاب في المغرب، الفريق الدولي للدراسات الإقليمية والاقليم الصاعدة، طوكيو، الطبعة العربية، دار النشر ردمك، الرباط، 2015.
- المصطفى الرزازي ، التعاون الأمني لمكافحة الإرهاب، الآليات المتداخلة. المنتدى المغربي الإسباني الأول لمكافحة الإرهاب. المؤسسة العربية للثقافة. مدريد. 5 مايو 2016.
- المصطفى الرزازي و خالد الشكراوي، المغرب وسياسات مكافحة الإرهاب من الأمني إلى الشمولي. ص 133-148، أوراق ونقاشات مؤتمر وسائل منع ومكافحة الإرهاب في الشرق الأوسط وشمال أفريقيا وفي الغرب. مؤسسة فريدريش ايبر. عمان، 2016.
- أمل قرامي، الجهاد النسائي : الإرهاب بناء التأنيث « مركز روابط للبحوث والدراسات الاستراتيجية 2015.
- إكرام مختاري، المواجهة التشريعية لجرائم الاتجار بالبشر) دراسة في مشروع القانون الجنائي الجديد والتشريعات الدولية(، مجلة الملف، العدد 23، نونبر 2015.

- فتيحة محمد قوراري، المواجهة الجنائية لجرائم الاتجار بالبشر، دراسة في القانون الإماراتي المقارن "بحث منشور في مجلة الشريعة والقانون، العدد الأربعون، 2009.
- سيبوكر عبد النور، جريمة الاتجار بالبشر واليات مكافحتها، مذكرة مقدمة لاستكمال متطلبات شهادة ماستر أكاديمي في القانون الجنائي، جامعة قاصدي مرباح -ورقلة -كلية الحقوق والعلوم السياسية 2016/2017.
- خالد مصطفى فهمي، النظام القانوني لمكافحة جرائم الاتجار بالبشر، دار الفكر الجامعي، الإسكندرية، ط. ع. م، 2010.
- فتيحة جبلو، جريمة الاتجار بالبشر في التشريع المغربي. المعلومة القانونية.
- أحمد عبد القادر خلف محمود، المواجهة الجنائية لجرائم الاتجار بالبشر في القانون السوري، مجلة دمشق للعلوم الاقتصادية والقانونية - المجلد - 28 العدد الثاني، 2012 ص 47.
- بهيجة جمال، الإنتقائية في السياسة المغربية لمكافحة الإرهاب والاتجار بالبشر : قراءة في الموضوع من خلال وضعية مغربيات تنظييم الدولة الإسلامية في العراق وسوريا (داعش). (المجلة العربية للقانون الدولي الإنساني وحقوق الإنسان. عدد 1، ديسمبر 2018. ص 65-132.
- الفزازي : ما قيل في مؤتمر القاهرة من طرف علماء الأمة، ولم يُنشر 16 , يونيو 2013، أنظر :
<https://www.hespress.com/orbites/81821.html>
<http://www.presshes.com/articles/6278>
- منى صالح الشرقاوي، دعوة النساء إلى عدم التباطؤ في نصرته الدين، وعدم التعويل على الرجال.
- طارق بنهداء، "دولة البغدادي" تحقفي بفتيحة المجاطي بعد "هجرتها" إلى العراق.
<https://www.hespress.com/orbites/235746.html>
- محمد الشافعي، مليكة وجه التطرف الناعم.
<https://www.hespress.com/societe/11223.html>

- قصص ندم ومآسي مغاربة عادوا من مناطق القتال مع الإرهابيين.
<https://www.dw.com/ar>
- مها عقيل، الداعشيات. ماضٍ مظلم ومستقبل مجهول. الشرق الأوسط بتاريخ 09 ديسمبر 2019.

وثائق

- الدولة الإسلامية في العراق والشام، وثيقة المدينة، ولاية نينوى، 14 شعبان 1435 هـ، العدد 34.
- سرية الخنساء الإعلامية، المرأة في الدولة الإسلامية : رسالة وتقرير.
- العدناني، بيان بعنوان : لك الله أيتها الدولة المظلومة، مؤسسة الفرقان.
- العدناني، بيان بعنوان : إنما أعظكم بواحدة، مؤسسة الفرقان، رابط المادة .
- أبو منذر الشنقيطي، جواب على سؤال : ما هي شروط خروج المرأة للجهاد؟ رقم السؤال : (5096).
- أبو مسلم الجزائري، حكم جهاد المرأة في تونس. منبر التوحيد والجهاد.
- أبو سعد العاملي، أضواء وبيانات شرعية حول الثورتين الليبية والسورية.
- أبو سعد العاملي، تحذيرات ونصائح أمين لأهل السنة في البحرين.
- أبو سعد العاملي، دور الأنصار والمجاهدين في ثبات دولة العراق الإسلامية وبقائها.
- أبي سعد العاملي، وقفات وتوجيهات تربوية على تساؤلات حركية وجهادية الكتاب الماتع الجامع. (عن مجموعة ردود للشيخ على تساؤلات موجهة لفضيلته ضمن اللقاء المفتوح للشيخ مع شبكة سموخ الإسلام و منتديات الفلوجة وشبكة التحدي الإسلامية.
- أبو جعفر الحطّاب، أحكام الهجرة والجهاد عند المرأة.
- المركز الإعلامي بدار الإفتاء المصرية 15-12-2018 م.
- المركز الإعلامي بدار الإفتاء المصرية 16-5-2019 م.
- المركز الإعلامي بدار الإفتاء المصرية (2019).
- . المركز الإعلامي بدار الإفتاء المصرية 5-11-2018 م.

- ال عدد 11 من مجلة دابق.
- ال عدد 10 من مجلة دابق.
- المركز الإعلامي بدار الإفتاء المصرية 2018-11-5 م.
- يوسف العبيري، دور النساء في جهاد الأعداء. سلسلة البحوث والدراسات الشرعية عدد 7.
- قرار مجلس الأمن رقم (2016) S/RES/2331.
- القانون رقم 14. 27 المتعلق بمكافحة الاتجار بالبشر الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1. 16. 127 بتاريخ 21 ذي القعدة الموافق 25 غشت 2016 منشور الجريدة الرسمية عدد 6501 بتاريخ 19 شتنبر 2016، ص 6644، يمكن مراجعة بحث الباحثة فتيحة جبلو حول : جريمة الاتجار بالبشر في التشريع المغربي. المعلومة القانونية.
- مكتب الأمم المتحدة المعني بالمخدرات والجريمة، ورقة مناقشة مفهوم ' الاستغلال' في بروتوكول الاتجار بالأشخاص. فيينا 2015، ص 88.
- مجلس حقوق الإنسان -الدورة السادسة والعشرون -البند 3 من جدول الأعمال : تعزيز وحماية جميع حقوق الإنسان، المدنية والسياسية والاقتصادية والاجتماعية والثقافية، بما في ذلك الحق في التنمية. CTOC/COP/WG. 4/2010/4

حوارات

- المصطفى الرزازي، حوار : عوامل انجذاب الشباب إلى التطرف. مجلة ذوات الصادرة عن مؤسسة مؤمنون بلا حدود، عدد 51، <https://bit.ly/2Qjf5yb2018> :
- حوار مع محمد نفاوي العميد الإقليمي بفرقة مكافحة الإرهاب بالمكتب المركزي للأبحاث القضائية ، 11 شتنبر، 2019 قناة ميدي : 1 <https://www.youtube.com/watch?v=eoXgWMRcneg>
- حوار مع محمد نفاوي العميد الإقليمي بفرقة مكافحة الإرهاب بالمكتب المركزي للأبحاث القضائية ، 11 شتنبر، 2019 قناة ميدي : 1 <https://www.youtube.com/watch?v=eoXgWMRcneg>

- عبد الحق الخيام، مدير المكتب المركزي للأبحاث القضائية، خلال ندوة صحافية نظمها لكتشف تفاصيل تفكيك خلية إرهابية يوم الجمعة 25 أكتوبر 2019
- الهطول. قصة مغربي هجرته زوجته لـ "الجهاد" في سوريا، <https://www.hespress.com/societe/252821.html>
- توفيق سليمان، مغربية تروي قبح داعش، أخبار اليوم، عدد 27 دجنبر 2019.

2. Références en langues étrangères

- Nisan Ahmado, Kids of IS Fighters, "Syrian Mothers Face Uncertainty, Voice of America", April 26, 2019. Lien : <https://www.voanews.com/extremism-watch/kids-fighters-syrian-mothers-face-uncertainty>
- Youssef AmraniI, « Lutte antiterroriste La coopération maroco-espagnole, un modèle pour les pays de la région », *Le Matin*, 22 May 2017. Lien : <http://lematin.ma/journal/2017/272288.html>.
- Assia Alaoui Bensalah, "Morocco's security strategy: preventing terrorism and countering extremism, European View", July 2017. Lien : <https://link.springer.com/article/10.1007/s12290-017-0449-3>
- Abdelhak Bassou, "Violent Extremism in the Sahel: The Birth of a Third Generation of Terrorism", Policy Center for the New South, April 05, 2018.
- Abdelhak Bassou, « Sahélisation de la violence extrémiste : Est-ce la naissance d'une troisième génération de terrorisme ? », Policy Center for the New South, April 05, 2018.
- Abdelhak Bassou, "State, Borders and Territory in the Sahel: The Case of the G5 Sahel", Policy Center for the New South, October 06, 2017.
- Richard Barrett, Beyond the Caliphate: Foreign Fighters and the Threat of Returnees. The Soufan Center (TSC), 2017.
- Michael Birnbaum, "Months After the Fall of ISIS, Europe Has Done Little to Take Back Its Fighters", *Washington Post*, June 20, 2019. Lien : https://www.washingtonpost.com/world/europe/after-caliphate-collapsed-europe-has-done-little-to-take-back-those-who-joinedisis/2019/06/20/4bab9cc2-8bc4-11e9-b6f4-033356502dce_story.html?utm_term=.bcc57f-dac60d

- Ashley Binetti and Hillary Rodham, “New Frontier: Human Trafficking and ISIS’s Recruitment of Women from the West”, Georgetown Institute for Women, Peace & Security Publication, 2015. Lien : www.law.georgetown.edu/academics/centers/human-rights/about/
- Fethi Benslama & Farhad Khosrokhavar, *Le jihadisme des femmes. Pourquoi elles ont choisi Daech ?* Paris, Seuil, 2017.
- James Badcock, Woman Suspected of Being ISIL “Recruiter Held at Barcelona Airport”, *The Telegraph*, March 8, 2015. Lien : <https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/islamic-state/11457730/Suspected-woman-Isil-recruiter-held-at-Barcelona-airport.html>
- Stéphane Berthomet, *La fabrique du djihad, radicalisation et terrorisme au Canada*, Editio, Montréal, 2015, 160 pages.
- Pascal Boniface, *Les guerres de demain*, Seuil, Paris, 2001, 211 pages.
- Gérard Chaliand, *L’arme du terrorisme*, Audibert, Paris, 2002, 156 pages.
- Barthélémy Courmont, *L’après Ben Laden, l’ennemi sans visage*, Editions Bourin, Paris, 2011, 257 pages.
- Fink Naureen Choudhury, El-Said Hamed, *Transforming Terrorists: Examining International Efforts to Address Violent Extremism*, International Peace Institute, May 2011. Lien : <http://www.humansecuritynetwork.net/documents/125374024/126214044/Transforming+Terrorists-Examining+Intrnl+Efforts+to+Address+Violent+Extrmsm>
- Lindsay Clutterbuck, “Deradicalization Programs and Counterterrorism: A Perspective on the Challenges and Benefits”. Lien : <https://www.mei.edu/sites/default/files/Clutterbuck.pdf>
- Maura Conway, “Determining the Role of the Internet in Violent Extremism and Terrorism: Six Suggestions for Progressing Research”, *Studies in Conflict & Terrorism*, Dublin, 2017. Lien : <http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/1057610X.2016.1157408?needAccess=true>
- Crisis Group Middle East and North Africa, *How the Islamic State Rose, Fell and Could Rise Again in the Maghreb*, Report N°178, 24 July 2017, Brussels. Lien : <https://www.crisisgroup.org/middle-east-north-africa/north-africa/178-how-islamic-state-rose-fell-and-could-rise-again-maghreb>
- Brian Dodwell, Milton, Daniel Rasslern, Don, *The Caliphate’s Global Workforce: An Inside Look at the Islamic State’s Foreign Fighter Paper*

Trail, Combating Terrorism Center at West Point, United States Military Academy. Retrieved June 2018. Lien :

<https://ctc.usma.edu/the-caliphates-global-workforce-an-inside-look-at-the-islamic-states-foreign-fighter-paper-trail/>

- Seran Deleede, “Women in Jihad: A Historical Perspective”, *ICCT Policy Brief*, September 2018.
- Anna Erelle, *Dans la peau d’une djihadiste. Enquête au cœur des filières de recrutement de l’Etat islamique*, Paris, Robert Laffont, 2015.
- Tarik El Barakah, Report: *Why Do Moroccans Join The Islamic State?* *Morocco World News*, November 27, 2014. Lien : <https://www.morocoworldnews.com/2014/11/145284/report-why-do-moroccans-join-the-islamic-state/>
- Gonzalez, Elsie, “The Nexus between Human Trafficking and Terrorism/Organized Crime: Combating Human Trafficking By Creating a Cooperative Law Enforcement System”, 2013. Law School Student Scholarship. Lien : http://scholarship.shu.edu/student_scholarship/227
- Mohammed El Katiri, *From Assistance to Partnership: Morocco and Its Foreign Policy in West Africa*, US Army War College Press, Carlisle PA, Nov 2015. Lien : <http://www.dtic.mil/get-tr-doc/pdf?AD=ADA624224>
- Frédérique Fornier, “Cognitive and behavioral analysis of two forms of violence: Jihadi and ethnic gang Violence”, Lien : <https://www.mei.edu/sites/default/files/Fornier.pdf>
- Marcela Ganea, “Radicalization: Who, How and Why?”, June 20, 2016. Lien : <https://www.geopoliticalmonitor.com/radicalization-who-how-and-why/>
- Amel Grami & Monia Arfaoui, *Femmes et Terrorisme. Etude de genre* (en arabe), Tunis, Editions Miskiliani, 2017.
- Amel Grami (interview par Lilia Blaise), « Il y a une spécificité des Tunisiennes qui choisissent le jihad », *Middle East Eye*, 19 décembre 2018. Lien <https://www.middleeasteye.net/fr/entretiens/amel-grami-il-y-une-specificite-des-tunisiennes-qui-choisissent-le-djihad>
- “Hindered Fate of Foreign ISIS Fighters’ Children in Syria”, Enab Baladi, September 26, 2019. Lien : <https://english.enabbaladi.net/archives/2019/09/hindered-fate-of-foreign-isis-fighters-children-in-syria>
- Nabila Hamza, « Femmes Djihadistes, actrices à part entière ou simples victimes ? », juillet 2016. Lien :

https://www.eaders.com.tn/uploads/FCK_files/Femmes%20jihadistes.pdf

- Interview avec Emna Guellali au sujet des enfants tunisiens des combattants de Daech, Nawat 19 avril 2019. Lien : <https://nawaat.org/portail/2019/04/17/interview-avec-a-guellali-au-sujet-de-s-enfants-tunisiens-des-combattants-de-daech/>
- ICSR, “From Daesh to diaspora, Tracing the women and minors of the Islamic State”, 2018. Lien : <https://icsr.info/2018/07/23/from-daesh-to-diaspora-tracing-the-women-and-minors-of-islamic-state/>.
- John Horgan, “Deradicalization or Disengagement? A Process in Need of Clarity and a Counterterrorism Initiative in Need of Evaluation”, Perspectives on Terrorism, N°4, 2008 Lien : www.terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/32/html
- Kalpakian, Jack. 2011. “Current Moroccan Anti-Terrorism Policy”, Real Instituto Elcano, 13 May 2011.
- Amanda K Johnston., “Assessing the effectiveness of de-radicalization programs on Islamist extremists”, Naval Postgraduate School, Monterey, CA, December 2009. Lien : https://calhoun.nps.edu/bitstream/handle/10945/4420/09Dec_Johnston.pdf?sequence=1
- Daniel Koehler, “Using Family Counseling to Prevent and Intervene Against Foreign Fighters: Operational Perspectives, Methodology and Best Practices for Implementing Codes of Conduct”. Lien : http://www.academia.edu/12930516/Using_Family_Counseling_to_Prevent_and_Intervene_Against_Foreign_Fighters_Operational_Perspectives_Methodology_and_Best_Practices_for_Implementing_Codes_of_Conduct
- Sandra Kraehenmann, *Foreign Fighters under International Law*, Academy Briefing No. 7, October 2014, Université de Genève. Lien : http://psm.du.edu/media/documents/reports_and_stats/think_tanks/geneva_academy_foreign-fighters.pdf.
- Sami Kallal, « Femme et Terrorisme. De la marginalisation à l’illusion de la puissance. L’exemple des détenues jugées pour affaires de terrorisme » (en arabe), Tunis, Institut Tunisien des Études Stratégiques (ITES), s. d.
- Assaf Moghadam, “Motives for Martyrdom: Al-Qaida, Salafi Jihad, and the Spread of Suicide Attacks”, *International Security*, Vol. 33, No. 3 (Winter, 2008/2009), pp. 46-78.
- *North East Syria: Al Hol camp service mapping snap-shot-as of 29 September 2019*, United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, September 29, 2019. Lien :

<https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/north-east-syria-al-hol-camp-service-mapping-snapshot-29-september-2019>.

- Annelise Pauwels, “Terrorism and Masculinities”, *European Eye on Radicalization*, 6 May 2018.
- *Prisons : le programme « Mossalaha » au profit des condamnés pour terrorisme expliqué par la DGAPR*, Le 360 (avec MAP), 24 août 2017. Lien : <http://fr. le360. ma/societe/prisons-le-programme-mossalaha-au-profit-des-condamnes-pour-terrorisme-explique-par-la-dgapr-132551>
- El Mostafa Rezrazi, « Réflexions sur l’approche marocaine dans la CVE/PVE/ Déradicalisation », in *Revue al Irfan* (revue scientifique annuelle). L’Institut des Etudes Hispano-Lusophones (Université Mohammed V de Rabat) ; février 2019. Lien : <https://bit.ly/35nWZzd>
- El Mostafa Rezrazi, Rachid Benlabbah, *La menace jihadiste (EI) Impacts sur la reconfiguration géopolitique dans l’espace arabe et le Maroc. Revue al Irfan (revue scientifique annuelle)*, L’Institut des Etudes Hispano-Lusophones (Université Mohammed V de Rabat), février 2019. Lien : <https://bit.ly/2QKjQQc>
- El Mostafa Rezrazi, “Insights into Morocco’s Approach to Countering and Preventing Violent Extremism (CVE/PVE)”, in *De-radicalisation in the Mediterranean*, ISPI Report, Italy, 2018. Lien : <https://bit.ly/35kBUFS>
- El Mostafa Rezrazi, “Political Performance and Security Threats in West Africa”, in *Mirror de l’Afrique*, pp. 59-83. OCPPC. 2018. Lien : https://www.policycenter.ma/sites/default/files/Livre%20-%20Miroir%2d%27afrique%20%28Web%29%20_0.pdf
- El Mostafa Rezrazi, “Facing the New generation of Terrorism in Africa and the Opportunities for a Common Continental Responses Capabilities. (Chapitre 3)”, in *Atlantic Currents – Report*, 2017, pp. 39-58. Lien : <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/Atlantic%20Current%202017%20%28Web%29.pdf>.
- El Mostafa Rezrazi, « Note Conceptuelle. Réponses Doctrinales à l’Extrémisme Violent » Séminaire Post Forum, *Forum International de Dakar sur la Paix et la sécurité en Afrique*, Dakar 10 Mai 2017.
- El Mostafa Rezrazi, “Remapping the New Emerging Terrorist Threats in Sahel and North Africa”, *The First International Congress on Security Policies and Terrorist Risks in Africa*, University Hassan I & Hanns Seidel Stiftung, Marrakech, 24th March 2017.
- El Mostafa Rezrazi, “Foreign Terrorist Fighters: Combining Resilience and Eradication”, *The First International Conference on Middle Eastern and*

North African Studies: Trajectories of Change in Post 2011 MENA, Hanns Seidel Stiftung & Takamol Centre for Interdisciplinary Studies & Research. 10 March 2017.

- El Mostafa Rezrazi, « Criminalité et Terrorisme Urbain », *9ème Edition du Festival de Géopolitique à Grenoble*, France, 9 Mars 2017.
- El Mostafa Rezrazi, « L'Expérience Marocaine dans la Lutte contre le Terrorisme » Academie Marocaine des Etudes Diplomatiques », MAEC, Rabat, 3 Mars 2017.
- El Mostafa Rezrazi, “Capacity Building in Security and African Standby Forces”, *1st Strategic Dialogues*, Ethiopian Development Research & OCP Policy Center, Addis-Ababa, 10th February 2017.
- El Mostafa Rezrazi et autres, *La guerre contre le terrorisme et l'expérience de coopération sécuritaire Maroc-UE*, Livre en version électronique, (en Japonais), ITEAS, Edit Kindle, Jan 2017.
- El Mostafa Rezrazi and others, *Morocco's War on Terrorism: The Case for Security Cooperation Today*, Gilgamesh publishing House, London, 2016
- El Mostafa Rezrazi, “Returning Foreign Terrorist Fighters: Combating Threats and Managing Resilience”, UNC.T.E.D, 16 November 2017, New York. Lien : <https://www.un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2017/11/5-OCP-Pr--sentation-UNSC-l-short-version.pdf>
- El Mostafa Rezrazi, thèse de Doctorat : *Etude psycho-clinique sur les operations suicidaires dans la société contemporaine - Les dynamiques psychologiques chez les suicidaires jihadistes*, Thèse présentée pour l'obtention du doctorat en psychologie clinique et pathologique, juin 2014, Université Mohammed V- Agdal, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Département de Psychologie.
- Fernando Reinares, “Recent Evolution of Terrorism in the Maghreb”, Elcano Royal Institute, 2015. Lien : <https://www.files.ethz.ch/isn/195073/ARI62-2015-Reinares-Recent-evolution-terrorism-Maghreb.pdf>
- Martin Rose, “Immunizing the mind: How can education reform contribute to neutralizing violent extremism?”, British Council insight working papers, November 2015. Lien : https://www.britishcouncil.org/sites/default/files/immunising_the_mind_working_paper.pdf
- Sheila A Rom., “ ‘Extremist’ Rehabilitation: A Fundamental Misunderstanding? Divergent Micro and Macro-level Narratives Regarding Motivations of Former Guantanamo Bay ‘Extremist’ ”, Participating in

the Saudi Arabian De-radicalization and Rehabilitation Program”, *Brussels Journal of International studies*, Vol. 10, pp. 144-187. Lien : <https://www.kent.ac.uk/brussels/documents/journal/2013/Sheila%20Rom%20-%20Extremist%20Rehabilitation%20A%20Fundamental%20Misunderstanding.pdf>

- Stefano Santamato, Beumler Marie-Theres, “The New NATO policy guidelines on counter-terrorism: analysis, assessment, and actions”, Institute for National Strategic Studies, Strategic Perspectives, N°13, National Defense University Press, Washington D. C., February 2013. Lien : <http://inss.ndu.edu/Portals/68/Documents/stratperspective/inss/Strategic-Perspectives-13.pdf>
- Vish Sakthivel, “The Islamic State Goes after Morocco’s Islamists”, The Washington Institute, 15-07-2014. Lien : <http://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/view/the-islamic-state-goes-after-moroccos-islamists1>
- Stern Jessica, “Deradicalization or disengagement of terrorists, is it possible?”, Hoover Institution, Stanford University. Lien : https://www.hoover.org/sites/default/files/research/docs/futurechallenges_s tern.pdf
- Christine Sixta Rinehart, *Sexual Jihad. The Role of Islam in Female Terrorism*, Lexington Books, 2019.
- Soren Seelow, « Qui sont les femmes djihadistes ? Une étude inédite sur leur profil et leurs motivations », *Le Monde* du 5 mai 2018. Lien : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/05/05/djihad-des-femmes-etat-des-lieux-de-la-menace_5294662_3224.html
- Matthieu Suc, *Femmes de Djihadistes. Récit*, Paris, Fayard, 2016.
- Mohammad Suleiman Abu Rumman and al., *Methods of Preventing and Combatting Terrorism in the MENA Region and the West*, Friedrich-Ebert-Stiftung, Amman, 2016,
- Joanne Stocker, “A Ticking Time Bomb Meeting the ISIS Women of al-Hol”, *The Defense Post*, August 3, 2019. Lien : <https://thedefensepost.com/2019/08/03/isis-women-al-hol>
- Elizabeth Tsurkov, “First Person: Uncertainty, Violence, and the Fear of Fostering Extremism in Syria’s al-Hol Camp”, *The New Humanitarian*, August 27, 2019. Lien : <https://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2019/08/27/violence-fear-extremism-Syria-al-hol-camp>

- Eric Tlozek, “Islamic State’s Foreign Exiles Receiving Worst Medical Care in Syria’s al-Hawl Camp”, *ABC News Australia*, May 26, 2019. Lien : <https://www.abc.net.au/news/2019-05-27/hundreds-of-children-dead-in-islamic-state-camp-in-syria/11110958>
- Robin Wright, “The Kids of the Islamic State”, *Foreign Policy*, June 3, 2019 Lien : <https://foreignpolicy.com/2019/06/03/the-kids-of-the-islamic-state-al-hol-refugees-isis/>
- Wright, “The Dangerous Dregs”, Lien : <https://www.newyorker.com/news/dispatch/the-dangerous-dregs-of-isis>
- Shannon A. Welch, “Human Trafficking and Terrorism: Utilizing National Security Resources to Prevent Human Trafficking in the Islamic State”, *Duke Journal of Gender Law and Policy*, Vol. 24, No 2017. Lien : <https://scholarship.law.duke.edu/djglp/vol24/iss2/3/>.
- Lisa Watanabe, *La gestion des djihadistes de retour en Afrique du Nord*, Zürich, ETH, Mars 2018. Lien : <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSSAnalyse222-FR.pdf>
- Charlie Winter, “ISIS, Woman and Jihad: Breaking With Convention”, Tony Blair Institute For Global Change, September 2018.
- Majdi, Yassine and Charrad, Wadii. « Enquête : pourquoi les Marocains partent faire le jihad en Syrie ? », *Telquel*, November 26, 2014. Lien : https://telquel.ma/2014/11/26/enquete-les-jihadistes-marocains-en-quete-gloire-en-irak-en-syrie_1424117
- Alhadad Ziad & al., “Countering Violent Extremism Scientific Methods & Strategies”, Air Force Research Laboratory, September 2011. Lien : <http://www.dtic.mil/dtic/tr/fulltext/u2/a552480.pdf>
- « La Tunisie accusée par HRW d'abandonner les épouses et les enfants des djihadistes tunisiens ». Lien : https://www.huffpostmaghreb.com/entry/la-tunisie-accusee-par-hrw-dabandonner-les-epouses-et-les-enfants-des-djihadistes-de-daech_mg_5c62d9d2e4b0a8731aea314b?ncid=fcbklnkfrhpmg00000005

Documents :

- Article 6, Décret n° 2-08-572 du 25 HIJA 1429 portant création de l'unité de traitement du renseignement financier, *Bulletin Officiel*, n° 5700 du 15 janvier 2009. <http://www.utrf.gov.ma/pdf/tr/decret.pdf>

- Dahir n° 1-03-140 du 26 rabii I 1424 (28 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 03-03 relative à la lutte contre le terrorisme, *Bulletin Officiel*, n° 5114 du Jeudi 5 Juin 2003, Lien : <http://adala.justice.gov.ma/production/legislation/fr/penal/luttecontreterrorisme.htm>
- Dahir n° 1-15-53 du 1er chaabane 1436 (20 mai 2015) portant promulgation de la loi n° 86-14 modifiant et complétant certaines dispositions du Code pénal et de la procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme, *Bulletin officiel*, n° 6366 du 1436 4 juin 2015, Lien : <http://adala.justice.gov.ma/FR/DocumentViewer.aspx?id=189764.htm>
- Bureau of Counterterrorism, US Department of States, Country Reports on Terrorism 2015, June 2016. Lien : <https://www.state.gov/documents/organization/258249.pdf>
- Bureau of Counterterrorism, US Department of States, Country Reports on Terrorism 2016, July 2017. Lien : <https://www.state.gov/documents/organization/272488.pdf>
- Dahir No 1-59-413 DU 28 Joumada II 1382 portant approbation du texte du Code pénal, 26-11-1962.
- Dahir 1-03-300 (22 Avril 2004) portant réorganisation du conseil des Ouléma, *Bulletin Officiel*, 5210. Lien : http://habous.gov.ma/fr/images/abook_file/BO5210%20reorganisation%20du%20CSO.pdf
- Dahir n° 1-15-53 du 1 Chaabane 1436 (20 mai 2015) portant promulgation de la loi n° 86-14 modifiant et complétant certaines dispositions du Code pénal et de la procédure pénale relatives à la lutte contre le terrorisme. Lien : <http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/189764.htm>
- Décret n° 2-11-509 du 22 chaoual 1432 (21 septembre 2011) complétant le décret n° 2-82-673 du 28 rabii I 1403 (13 janvier 1983) relatif à l'organisation de l'administration de la défense nationale et portant création de la direction générale de la sécurité des systèmes d'informations, *Bulletin Officiel*, n° 5988 du 20 novembre 2011. Lien : <http://www.dgssi.gov.ma/reglementation/textes-legislatifs-et-reglementaires/decrets/decret/article/decret-n-2-11-509-du-22-chaoual-1432-21-septembre-2011.html>
- Décret n° 2-11-508 du 22 Chaoual 1432 (21 septembre 2011) portant création du comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information, *Bulletin Officiel*, N° 5988 du 20 Novembre 2011. Lien : http://www.dgssi.gov.ma/uploads/media/decret_2-11-508_CSSSI.pdf

- Global Counterterrorism Forum, Initiative to Address the Life Cycle of Radicalization to Violence, Plan of Action for Identifying and Countering Terrorist Recruiters and Facilitators, April 2016. Lien : <https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Toolkit-documents/pdf>
- Global Counterterrorism Forum, Foreign Terrorist Fighters” (FTF) Initiative The Hague-Marrakech Memorandum on Good Practices for a More Effective Response to the FTF Phenomenon. Lien : https://www.thegctf.org/documents/10162/140201/14Sept19_The+Hague-Marrakech+FTF+Memorandum.pdf
- Global Counter Terrorism Forum, Focus Points, 2017. Lien : <https://www.thegctf.org/>
- Global Counter Terrorism Forum, Background and Mission, 2017. Lien : <https://www.thegctf.org/About-us/Background-and-Mission>
- Global Counter Terrorism Forum, Border Security Initiative, 2017. Lien : <https://www.thegctf.org/Cross-Cutting-Initiatives/Border-Security-Initiative>
- Global Counterterrorism Forum, Foreign Terrorist Fighters (FTF) Initiative, The Hague-Marrakech Memorandum on Good Practices for a More Effective Response to the FTF Phenomenon. Lien : https://www.thegctf.org/documents/10162/140201/14Sept19_The+Hague-Marrakech+FTF+Memorandum.pdf
- Homeland Security Task Force, Combating terrorist and foreign fighter travel, Final Report, September 2015. Lien : <https://homeland.house.gov/wp-content/uploads/2015/09/TaskForceFinalReport.pdf>
- Loi 53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques, Bulletin Officiel N° 5584 du 06 Décembre 2007. Lien : http://www.dgssi.gov.ma/uploads/media/Loi_53-05_Fr-new.pdf
- Loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux promulguée par le dahir n° 1-07-79 du 28 Rabii I 1428 (17 avril 2007). Lien : http://adala.justice.gov.ma/production/legislation/fr/Nouveautes/Lutte_contre_le_blanchiment_de_capitaux.pdf
- Loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux - version consolidée en date du 3 mai 2013 -, Dispositions du Code pénal Chapitre Premier bis du titre premier du livre III. Lien : http://www.utrf.gov.ma/index.php?option=com_wrapper

- Loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux - version consolidée en date du 3 mai 2013 -, Chapitre II : de la prévention du blanchiment de capitaux.
- NATO Defense College Foundation, *Moderate Islam: Morocco's Soft Power in Africa*, 2016. Lien : <http://www.natofoundation.org/maghreb-june-2016/>
- Office of the Coordinator for Counterterrorism, *Country Reports on Terrorism, Chapter 2: Middle East and North Africa*, State Department, May 30, 2013. Lien : <http://www.state.gov/j/ct/rls/crt/2012/209982.htm>
- Office of the coordinator for counterterrorism, US Department of States, *Country Reports on Terrorism 2005, April 2006*. Lien : <https://www.state.gov/documents/organization/65462.pdf>
- Security Council, Note Verbal dated 3 December 2003 from the Permanent Mission of Morocco to the United Nations Addressed to the Chairman of the Counter-Terrorism Committee, S (2003) 1173.
- The Rabat Declaration, *Regional Ministerial Conference on Border Security Rabat*, 14-11-2013. Lien : https://www.icao.int/Meetings/MRTD-Morocco/Documents/D%C3%A9claration-de-Rabat_en.pdf
- The Law Library of Congress, *Algeria, Morocco, Saudi Arabia: Response to Terrorism*, September 2015. Lien : <https://www.loc.gov/law/help/counterterrorism/response-to-terrorism.pdf>
- United Nations General Assembly, *The United Nations Global Counter-Terrorism Strategy*, Doc. A/RES/60/288, 2006. Lien : <http://www.un.org/en/terrorism/strategy-counterterrorism.shtml>.
- United States Department of State, *Country Reports on terrorism 2015 - Morocco*, 2016.
- United States Department of Justice, Office of Overseas Prosecutorial Development, Assistance and Training. *Across the Board*. Lien : <http://www.justice.gov/criminal/opdat/achieve/across-board.html>
- UN General Assembly, *The United Nations Global Counter-Terrorism Strategy*, Doc. A/RES/60/288, 2006. Lien : <http://www.un.org/en/terrorism/strategy-counterterrorism.shtml>.
- United Nations Security Council Resolution 1373 (2001)
- UNODC Working Group on Trafficking in Persons, *Non-punishment and non-prosecution of victims of trafficking in persons: administrative and judicial approaches to offences committed in the process of such trafficking*. Vienna, 27-29 January 2010 CTOC/COP/WG. 4/2010/4. Lien : <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1373>.

- United Nations Security Council Resolution 1456 (2003). Lien : <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1456>
- United Nations Security Council Resolution 1566 (2004). Lien : <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1566>
- United Nations Security Council Resolution 1624 (2005). Lien : <http://unscr.com/en/resolutions/doc/1624>
- United Nations Security Council Resolution 2178 (2014). Lien : <http://unscr.com/en/resolutions/doc/2178>
- United States Department of State, Country Reports on Terrorism 2005, 2006.
- Unité de Traitement du Renseignement Financier, Rapport annuel 2015. Lien:http://www.utrf.gov.ma/images/rapport/fr/Rapport_annuel_2015.pdf

FEMMES DE RETOUR DES ZONES DE TENSION

LE CAS TUNISIEN

par

Khaoula MATRI

Sommaire

1. Introduction
2. Méthodologie de travail
3. Concepts et termes utilisés
4. Contexte de radicalisation en Tunisie après 2011 : les conditions sécuritaires et le contexte post-révolution
5. Profils des personnes radicalisées
6. Processus de radicalisation : rapport de genre et rapport d'altérité
7. L'effacement de l'identité : le voile intégral
8. Les attributs masculins du musulman « engagé »
9. Les attributs féminins de la musulmane « engagée »
10. La voie unique et l'identité parfaite
11. L'étape de recrutement des candidat-e-s
12. Rapport à l'entourage social
13. Rapport aux institutions de l'Etat
14. Expériences et vécu aux zones de tensions
15. La *hijra* en « terre d'islam » de l'idée à la réalisation
16. Une conviction religieuse / un engagement payé ?
17. Les facteurs socio-économiques
18. Les femmes revenues des zones de tension
19. L'encadrement après le retour
20. Parcours de vie divers après le retour
 - Une jeune femme rentrée de la Libye avec le VIH
 - Une femme veuve dé-radicalisée et réintégrée par la voie de l'art
 - Une femme divorcée : d'une clandestinité à une autre
21. Qui sont les femmes qui ne sont pas encore rentrées ?
22. Conclusion

I. Introduction

Le cas de la société tunisienne suscite beaucoup d'interrogations relatives à l'implication de ses jeunes dans la radicalisation. En outre, les femmes tunisiennes considérées comme les plus « libérées » en termes de droits et d'acquis juridiques, semblent être les plus engagées dans les zones de conflits, dans la région maghrébine. Le *taux d'implication* des Tunisiens et des Tunisiennes dans des groupes religieux-radicaux ou dans des actes terroristes est alarmant. Cependant, il est difficile de cerner le nombre des personnes engagées dans le départ aux zones de conflit armé, encore moins le nombre de celles qui sont retournées. Même au niveau des rapports publiés, (celui du Ministère de l'Intérieur, celui du Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes sur le Terrorisme¹, celui du Washington Institute for Near East Policy), les chiffres ne sont jamais les mêmes vu la confidentialité de cette problématique. En effet, l'estimation de l'effectif des Tunisiens partis dans les zones de tension peut se lire selon l'organisme ou l'institution qui a élaboré le rapport.

Sociologiquement, la radicalisation pourrait être définie comme « *un processus de rupture sectaire avec le groupe socio-culturel originel : de la famille au territoire ou au pays, en passant par la communauté* ». Le radicalisme est le refus et le rejet du mode de vie sociétale. Sur le plan politique le concept de radicalisation « *revêt une forme de rupture et/ou d'opposition à l'ordre politique national, infranational ou supranational* » avec, comme corollaire dans une première phase, l'auto-isolement et la rupture des adeptes vis-à-vis de leur propre société qui les amène à concevoir comme « ennemis » les groupes et les individus extérieurs à leur organisation politique sectaire où ayant une attitude contraire à celle qu'ils ont adoptée. (Rebah Nebli, papier non publié).

¹ Rapport : *Le terrorisme en Tunisie à travers les dossiers judiciaires*, Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes sur le Terrorisme, Forum pour les droits économiques et sociaux, Tunis, 2016, p. 36.

La radicalisation djihadiste est portée par la volonté de remplacer la démocratie par une théocratie basée sur la loi islamique (la charia) en l'imposant par la violence et les armes. « *Elle suppose donc l'adoption d'une idéologie qui donne un cadre de vie et des repères guidant l'ensemble des comportements. Les personnes radicalisées divisent les hommes et les femmes en deux catégories : ceux qui adhèrent à leur cause et ceux qui ne la partagent pas et sont, à ce titre, appelés à mourir* ». (Rebah Nabli, papier non publié).

En Tunisie post 2010, le radicalisme religieux est représenté selon M. Ayari, par le salafiste jihadiste considérant la violence comme » *moyen légitime pour créer les conditions d'établissement d'un califat islamique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord régi selon l'application stricte de la loi islamique* »¹

Plusieurs groupes radicaux-religieux sont implantés sur le territoire tunisien dans les zones forestières et montagneuses du pays comme : *Ansar echaria*, *Ahlou sunna waljama'* et les groupes armés *Okba Ibn Nafa* et *Jund al Khalifa*. En outre, les Tunisiens figurent parmi les leaders du radicalisme violent en zone irako-syrienne.

Les conférences de presse, les reportages journalistiques et les articles dévoilent des chiffres inquiétant de la jeunesse tunisienne engagée dans les groupes terroristes, par rapport au Maghreb². Certains chercheurs considèrent le jihadisme le substitut des autres mouvements politiques. « *L'islamisme de type frère musulman dans les années 1980-1990 puis le jihadisme 2000-2010 y ont, dans une certaine mesure, pris le relai du nationalisme arabe et du gauchisme.* »³

D'après plusieurs sources, les Tunisiens/ Tunisiennes font parti-e-s de la catégorie la plus représentée à Daech. Les autorités tunisiennes

¹ Michaël Ayari, *Les facteurs favorisant l'extrémisme violent dans la Tunisie des années 2010* : *Revue analytique*, PNUD, Tunis, novembre 2017, p. 9.

² Voir rapport de Nabila Hamza, *Femmes Jihadistes, actrices à part entière ou simples victimes ?* consulté le 29 avril 2019, file:///C:/Users/ynes/Documents/Femmes%20jihadistes.pdf

³ Michaël Ayari, *Le prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire, gauchistes et islamistes sous Bourguiba et Ben Ali (1959-2011)*, IRMC-Karthala, 2017.

estiment le nombre de départ, aux zones de conflits, entre 1200 et 1300 jihadistes. En période post révolution, la destination de ceux et celles qui sont parti-e-s en zones de conflits est principalement la Syrie et la Libye.

En 2017, le Ministère de l'Intérieur tunisien estime à 3000, les citoyens tunisiens au sein des groupes jihadistes dans les zones de conflit (Libye, Syrie, Irak). Suite à une visite officielle d'un groupe de travail des Nations Unies, cet organisme publie comme résultats préliminaires :

En 8 juillet 2015, les mercenaires tunisiens partis en zone de tensions comme suit : *4 000 Tunisiens combattants en Syrie, entre 1 000 et 1 500 en Libye, 200 en Irak, 60 au Mali et 50 au Yémen* ».

Contrairement au communiqué officielle du ministère de l'Intérieur déclarant, en décembre 2015, que : 3000 citoyens tunisiens en Syrie, 600 rentrés au pays et 800 tués dans les combats. « *Les estimations du département d'Etat américain et de l'ONG « The Soufan Group » convergent sur 6000 ressortissants tunisiens en Syrie fin 2015* »¹.

Quant à l'estimation de l'effectif féminin, les femmes sont moins engagées dans les zones de conflits armés. Quelques que soient les chiffres annoncés et la fiabilité des sources, le nombre de Tunisiennes qui ont joint Daech ou autre groupe terroriste est proportionnellement limité. Selon la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, « *elles seraient environ 700 femmes tunisiennes, impliquées dans les filières jihadistes opérant en Syrie* »².

Pour ceux et celles qui sont rentré-e-s en Tunisie, « *le nombre des personnes retournées est estimé entre 1000 à 1200 personnes. Ce qui correspond à 20% à 25 % de femmes. Parmi les femmes retournées 3% à 4% sont enceintes et d'autres sont des mères d'un enfant ou plus* »³.

¹ Michaël Ayari, 2017, *op. cit.*, p. 10.

² Nabila Hamza, *op. cit.*, p. 1.

³ Témoignage d'un acteur appartenant au Ministère de l'intérieur.

L'extrémisme violent est un phénomène masculinisé que ce soit au niveau de la mobilisation ou au niveau de l'implication dans les actes terroristes ou la propagande de l'idéologie. L'engagement des femmes est un phénomène récent et est rattaché notamment aux structures de groupes terroristes constitués ou ré-constitués après 2010 et l'invention de l'Etat dit Daech. Habituellement, la visibilité et la participation féminine est souvent très faible dans la structure de l'islam radical¹. Elle fait souvent l'objet de contrôle et de soumission. Néanmoins, la nouvelle configuration des groupuscules qui engagent les hommes dans la terreur, implique les femmes dans des missions diverses y compris dans des actes terroristes, et les instrumentalisent, entre autres dans les zones de tension. Cette nouvelle stratégie vise à long terme d'affecter et de détruire la structure familiale.

Sur le plan quantitatif, l'effectif des femmes impliquées dans des groupes classés comme terroriste est relativement négligeable d'après le rapport *Le terrorisme en Tunisie à travers les dossiers judiciaires*. A partir du recensement des dossiers « *le phénomène terroriste s'appuie essentiellement sur un recrutement masculin puisque les accusés sont à 96. 5 % des hommes. Les femmes n'y ont assuré pendant longtemps qu'un rôle subalterne traditionnel, pour occuper ensuite progressivement, avec le développement du phénomène, de plus en plus de postes de responsabilité.* »²

Face au péril du radicalisme et de l'extrémisme violent, l'Etat tunisien a renforcé son arsenal juridique en adoptant une nouvelle loi « antiterroriste » en juillet 2015 après plusieurs attaques terroristes, notamment, après les lourdes conséquences des attaques au Bardo et à Sousse. La réponse du gouvernement face au sérieux

¹ Voir l'ouvrage le jihadisme des femmes.

² Rapport, *Le terrorisme en Tunisie à travers les dossiers judiciaires*, Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes sur le Terrorisme, Forum pour les droits économiques et sociaux, Tunis, 2016, p. 36.

danger désastreux sur plusieurs plans s'est traduite par le renforcement des moyens de sécurité « *des effectifs dans la police, la justice, l'armée et les services de renseignement* »¹. Cette approche sécuritaire de lutte contre le radicalisme religieux n'était pas accompagnée par une réflexion approfondie sur les origines et les causes structurelles du phénomène.

Selon un rapport portant sur l'analyse du phénomène de l'extrémisme violent, intitulé *Revue analytique : les facteurs favorisant l'extrémisme violent dans la Tunisie des années 2010*, : « *la majeure partie des personnes traduites devant les services d'investigation spécialisés, détenus de manière préventive ou condamnés par la justice, n'est pas passée à l'acte violent. Seule une petite minorité a été condamnée pour une action meurtrière sur le territoire tunisien. Plusieurs centaines de Tunisiens de retour des zones de conflit ont été condamnés à des peines comprises entre 5 et 8 ans de prison (5 ans pour appartenance à une organisation terroriste auquel s'ajoutent 2 à 3 ans pour avoir suivi un entraînement militaire). Or, la plupart des individus jugés et condamnés depuis 2011 (entre 1 000 et 1 500) ont « nourri l'intention de partir », « n'ont pas dénoncé leur voisin qui est parti », ont entretenu des contacts avec un membre de la famille présent dans une zone de conflit, ou se sont livrés à du prosélytisme jihadiste. Depuis la promulgation de la loi anti-terroriste de l'été 2015, une simple activité de propagande sur les réseaux sociaux ou la possession de littérature jihadiste suffit à fournir des preuves justifiant une détention préventive ou une condamnation* »².

En sciences sociales la problématique de la radicalisation féminine est récente et mérite encore beaucoup de réflexion théorique. En revanche, l'adhésion des femmes dans les groupes radicaux suscite beaucoup d'interrogations sur son rôle, l'investissement de la gente féminine dans l'extrémisme violent et notamment l'impact de l'affiliation des femmes sur le futur des générations et de la société.

¹ Nabila Hamza, *op. cit.*, p. 3.

² Michaël Ayari, 2017, *op. cit.*, p. 42.

Outre, et contrairement aux hypothèses qui mettent en corrélation le radicalisme et la marginalité économique et sociale, de récents rapports ainsi que notre travail de terrain confirment que l'indicateur socio-économique n'est pas l'unique variable qui explique le flux de radicalisation auprès des jeunes tunisien-ne-s.

2. Méthodologie de travail

Pour définir les facteurs favorisant l'extrémisme violent et surtout pour prévenir et précipiter les autorités publiques à lutter contre le terrorisme, les rapports réalisés avancent des approches diverses. La majorité des études effectuées sur les causes de l'extrémisme violent interposent les facteurs individuels, sociaux, idéologiques selon les contextes et les profils des jihadistes.

L'analyse de l'extrémisme violent, des nouvelles formes du jihadisme (concrétisées par l'installation d'une structure qui ressemble à un Etat), est surtout basée sur l'interdisciplinarité et l'intersection des dimensions sociales (macrosociologique) et individuelles (microsociologique et psychanalytique). Les différentes approches tiennent compte de l'objectif des institutions et l'utilité de l'étude sur le plan pragmatique. *« Les institutions qui privilégient les activités de prévention insisteront davantage sur ses causes structurelles (notamment socio-économiques), contrairement aux organisations plus sécuritaires qui souligneront l'importance des facteurs situationnels, comme la présence de réseaux de recrutement et de groupes structurés diffusant leur propagande. »*¹

Approcher l'extrémisme violent d'un point de vue genré est très récent et porte sur un changement de perspective théorique. Les principales interrogations dans ses études relatent le changement de stratégie des groupes terroristes et le renversement de la position des femmes dans les actes de la terreur.

¹ Michaël Ayari, 2017, p. 16.

Sont-elles devenues des actrices de violence et d'extrémisme dans les organisations terroristes ? Ou bien sont-elles, toujours, des victimes manipulées ? Quel rôle peuvent-elles jouer dans la structure des groupes extrémistes ? Dans quelles mesures peut-on appréhender le statut des femmes dans les groupes radicaux-violents ? Est-ce qu'elles construisent une seule catégorie ou plusieurs ? Sont-elles plus « intelligibles » pour les projets et les stratégies de déradicalisation et de la propagation de la paix ?

Difficulté de terrain

L'accès aux femmes et aux hommes retourné (e)s des zones de tension est assez difficile pour diverses raisons. D'une part, la majorité parmi eux et elles sont sous haute surveillance policière et ils/ elles ont été interrogé-e-s et arrêté-e-s une bonne période et à plusieurs occasions. D'autre part, certaines personnes veulent rompre avec leur expérience, ou phase de leur vie, et effacer les traces des traumatismes vécus.

Les revenant-e-s des zones de conflits développent une grande méfiance vis-à-vis les individus étrangers de leur cercle de connaissance restreint. En plus, les avocats et les psychologues ainsi que d'autres corps de métiers, qui s'en occupent de l'affaire des *jihadistes* retourné-e-s contribuent à faire augmenter la vigilance et la méfiance de ces « acteurs/ actrices » jugé-e-s comme terroristes. Sous prétexte de confidentialité et de protection de leurs patient-e-s ou client-e-s, les intervenant-e-s (médecins, juges, avocats, policiers, etc.) refusent d'en parler à leur tour.

En outre, le changement de position politique de l'Etat à propos de ceux/ celles qui sont parti-e-s a transformé la donne. La loi approuvée en 2015 sur la criminalisation de ceux / celles qui sont parti-e-s aux zones de tension a orienté les stratégies des sujets. Le déni total et absolu (d'avoir porté des armes, ou d'avoir participé aux combats ou tuer des personnes) est l'attitude de la majorité qui

était détenue, capturée, séquestrée ou même ceux/ celles qui se sont présenté-e-s aux autorités policières pour rentrer.

Les enjeux (pour les personnes revenues des zones de tension) sont d'ordre sécuritaire en premier lieu. La médiatisation des terreurs de ladite l'Etat Islamique accentue leur méfiance d'être jugés ou stigmatisés.

Sur le plan médiatique, plusieurs reportages et films documentaires ont été réalisés dans la période de déclinement de Daech et seul-e-s les journalistes de certaines chaînes de télévision ont eu l'accès aux personnes détenues de Daech. Indépendamment de la ligne éditoriale, les interviews réalisées sont orientées et ressemblent plus à des interrogatoires de police, à notre sens. En effet, les personnes capturées par les journalistes après la défaite de Daech ou celles qui se trouvent dans les camps de détention en Libye sont surmédiatisées et interviewées. Ceci, nous met encore une fois devant une autre difficulté à savoir les réponses préconstruites des répondants.

Ainsi, le passage de l'indulgence des activités des groupes radicaux religieux à une criminalisation mérite d'être pris en compte dans la compréhension de la réticence des acteurs (intervenants dans cette affaire, sujets concernés). » *La mainmise des organisations terroristes et particulièrement d'Ansar Echaria sur les lieux de culte, s'explique par plusieurs facteurs, notamment par la permissivité des services de sécurité et par la répartition des leaders influents à travers le pays* »¹. Il s'agit d'une stratégie que les personnes revenues des zones de tension emploie pour éviter plus de répression. En effet, l'affaire des revenue-s des zones de tension est une affaire traitée par beaucoup de flou et d'hésitation.

D'un autre côté, les stratégies employées pour lutter contre le terrorisme et de prévention contre le radicalisme religieux violent oscillent encore entre les enjeux politiques et sécuritaires et le

¹ Rapport « Terrorisme en Tunisie à travers les dossiers juridiques », *op. cit.*, p. 63.

contexte socio-économique. D'après une responsable, la réintégration et la déradicalisation des sujets, même séquestrés, reste un objectif à atteindre à cause du manque des moyens financiers et humains.

Travail de terrain

L'exposition du contexte a pour objectif d'expliquer les difficultés d'approcher la problématique du retour des femmes des zones de tension. En effet, la réalisation des interviews directes uniquement avec les sujets concernés était une tâche très difficile. C'est la raison pour laquelle nous avons fait recours à d'autres types témoignages en prenant en compte les sujets qui ont côtoyés ou ont travaillé sur cette population. Plusieurs corps de métiers, autorités exécutives, judiciaires, médecins, avocats, journalistes ont été interrogé.

La méfiance et la rareté des informations partagées étaient remarquables et s'expliquent par la sensibilité de leurs postes et les intérêts ou les prescriptions qui leur sont imposés. Par conséquent, nous n'identifierons pas les statuts des témoins par respect aux règles déontologiques et suite à leur insistance et leurs soucis sur ce point en particulier.

Nous avons interrogé à plusieurs reprises deux « salafistes » pro-Daech, (ils se prononcent comme tel), et un troisième qui s'est complètement déradicalisé. Ils ont témoigné chacun selon son attitude actuelle (pro / contre l'Etat islamique), sur le vécu des individus de leur entourage qui sont partis faire le jihad (décédés/ revenus). Deux femmes déradicalisées revenues de la Syrie ont été interviewées, mais elles n'ont répondu qu'à quelques questions, sous prétexte qu'elles ne sont pas prêtes à revivre le traumatisme.

Les sujets sur lesquelles on a pu collecter des informations ou bien enquêter directement ne représente pas une catégorie homogène sur deux niveaux différents : le niveau socio-économique est varié ainsi que le niveau éducatif. En comparaison avec les femmes, les

hommes interviewés étaient beaucoup plus expressifs lors des entretiens.

On croise aussi les reportages effectués sur cette question pour compléter les « manques » trouvées dans les réponses des sujets interviewés.

La combinaison des données recueillies et des données publiées dans d'autres rapports, les reportages journalistiques vise à restituer la réalité du phénomène du départ des Tunisien-ne-s dans les zones de tension ou se qu'ils/ elles nomment la *hijra*.

Nous optons pour une analyse qui tient compte de la dimension individuelle et sociale de l'extrémisme violent en particulier pour les revenantes, sans oublier de mettre en perspective le contexte socio-politique et judiciaire.

3. Concepts et termes utilisés

La reprise des terminologies utilisées dans les rapports, les textes juridiques et les définitions des sciences sociales est importante afin de cerner notre démarche et pour identifier aussi les profils des acteurs sociaux impliqués dans les mouvements ou dans les groupes « jihadistes ». Il serait important d'expliciter les définitions adoptées et d'éclairer sur les usages sans toutefois juger les acteurs/ actrices interrogé-e-s.

Le terme *jihâd* porte plusieurs significations : « *lorsque la signification militaire tend à l'emporter, désigne la « guerre ordonnée par Dieu* ». D'où vient ce terme ? La racine *jhd* qui a donné *jahd* (effort) signifie « zèle », « application » au sens le plus vaste, dont la guerre ; à la forme verbale, *jâhada*, elle évoque l'idée pour un individu de « combattre », « entrer en lutte », « fournir un effort », « accomplir une tâche », « tendre au dépassement de soi » en vue d'une « action bonne » (*ihsân*). Il s'agit pour le croyant de rassembler toutes ses énergies afin de les investir dans une visée noble. C'est dire l'amplitude sémantique de *jihâd*, combat contre d'autres (*jihâd mineur*), combat

contre soi (jihâd majeur). On comprend que le concept n'ait cessé d'être discuté, enrichi au long des quatorze siècles d'histoire musulmane. »¹ D. Le Breton définit le jihadisme comme une » lutte personnelle pour la reconnaissance qui passe par la mise à mort des autres au nom de Dieu, comme imposition brutale de soi dans la vengeance. Tuer est une manière d'exister de manière grandiose et d'entrer enfin par effraction dans la reconnaissance sociale. »²

L'extrémisme violent est défini comme « la volonté d'user de violence ou de menaces de violence par des acteurs et/ou groupes non étatiques afin de promouvoir un changement social, politique ou idéologique »³. L'extrémisme prend pour but et comme méthode la violence. Cette idéologie utilise la violence pour atteindre des objectifs « généralement de nature social, radicale, religieuse, et/ou politique. »⁴

Le Terrorisme est considérée comme une idéologie, « une tactique comprise dans les processus d'extrémisme violent [...] visant des civils aussi bien que des représentants de l'Etat et cherchant à provoquer une réponse émotionnelle au sein des populations affectées »⁵. D. Jeffrey qualifie le terroriste comme étant » l'organisation ou l'individu qui utilise un acte de violence non pas pour attaquer l'ennemi ou pour se

¹ Abderrahim Lamchichi, « Jihâd. Un combat contre quel adversaire ? », *Mots. Les langages du politique*, n° 79, 2005, p. 23. Mis en ligne le 28 mai 2008, consulté le 01 novembre 2019. URL : <http://mots.revues.org/1302> ; DOI : 10. 4000/mots. 1302.

² David Le Breton, « Le jihadisme comme rite de virilité », in *Jeunes et djihadisme : les conventions interdites*, 2016, p. 77.

³ Seran De Leede, 2016 "Women's Rights Initiatives in Countering and Preventing Violent Extremism"; Internal Report: Women on the Frontline (WoF), in *Penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent en Tunisie : Enjeux conceptuels, Etat des lieux, pistes d'action*, ONU Femmes, 2018, p. 8.

⁴ Jason-Leigh Striegher, 2015, "Violent Extremism: An Examination of Definition Dilemma", Australian Security and Intelligence Conférence, in *Penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent en Tunisie : Enjeux conceptuels, Etat des lieux, pistes d'action*, ONU Femmes, 2018, p. 8.

⁵ ONU Femmes, *Penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent en Tunisie : Enjeux conceptuels, Etat des lieux, pistes d'action*, 2018, p. 9.

défendre contre l'ennemi, mais pour créer délibérément un état de terreur »¹

Selon la loi tunisienne, l'infraction terroriste « est une entreprise individuelle ou collective et vise, par sa nature ou son contexte, dans le dessein de semer la terreur parmi les habitants et de contraindre indûment un Etat ou une organisation internationale à faire ce qu'il n'est pas tenu de faire ou à s'abstenir de faire ce qu'il est tenu de faire. »²

4. Contexte de radicalisation en Tunisie après 2011 : Les conditions sécuritaires et le contexte post-révolution

Selon plusieurs études, l'embrigadement de masse en Tunisie est l'un des effets de la révolution de janvier 2011. Les islamistes radicaux étaient les premiers bénéficiés du changement du pouvoir politique. En premier lieu, les conditions sécuritaires du pays, en cette période du 12- 14 janvier 2011 a permis la fuite des prisonniers, y compris les cadres et chefs terroristes. Ces derniers ont trouvé refuge dans les périphéries des quartiers populaires. D'autres salafistes ont bénéficié de l'amnistie générale quelques mois plus tard. Selon le rapport *Le terrorisme en Tunisie à travers les dossiers judiciaires*, la plupart des islamistes radicaux « se sont regroupés autour de Seifallah Ben Hassine, alias Abou Iyadh, libéré en mars 2011 et résidant à Tunis pour constituer la première direction fondatrice de l'organisation Ansar Echaria. »³

La liberté d'expressions, les conditions de sécurités fragiles et la libération des principaux leaders, le retour des islamistes exilés, la récupération de la majorité des mosquées constituent la conjoncture générale de la restructuration de l'islam radical. L'investissement

¹ Denis Jeffrey, « La radicalisation des jeunes jihadistes », in *Jeunes et djihadisme : les conversions interdites*, Presse Universitaire de Laval, 2016, p. 33.

² Article 13 de la Loi de 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

³ Rapport « Le terrorisme en Tunisie à travers les dossiers judiciaires », *op. cit.*, 2016, p. 26.

massif des différents espaces sociaux, la visibilité spectaculaire des manifestations salafistes, etc., ont permis l'expansion de ce courant et la « familiarisation » relative de la société avec son existence.

Ses groupes ont adopté une stratégie attractive en s'intégrant dans le tissu social à travers les caravanes caritatives et les tentes de prosélytisme répandues dans toutes les villes de la Tunisie. La main mise sur les lieux de culte à travers la gestion des mosquées et l'imposition de leurs imams par la force est l'une des stratégies politiques adoptées pour un ancrage social plus solide. L'endoctrinement et le recrutement de nouveaux fidèles visaient en premier les marginalisés et les démunies des quartiers populaires. « *Après le départ de Ben Ali, les jeunes des zones péri-urbaines se sont pour la première fois sentis représentés par une organisation politique radicale, Ansar Charia qui était libre de ses mouvements de 2011 à 2013* »¹.

Même si les groupes islamistes radicaux trouvent leur berceau « incubateur » dans les quartiers populaires et les villes défavorisées et marginalisées, les individus endoctrinés n'appartiennent pas uniquement à ses zones périurbaines ou délaissées.

Par contre, ces zones représentent un avantage stratégique à cause de la marginalisation de ses habitants et le faible contrôle des autorités. La notion de l'Etat est presque inexistante dans la représentation des jeunes des quartiers, remplacée souvent par la solidarité communautaire des quartiers populaires. Ainsi, ce type de solidarité et la forte appartenance à la cité représentent des points d'ancrage dans la construction de l'identité des jeunes. Ces jeunes de « houma » présents en permanence dans les périphériques du quartier et l'interconnaissance avec les recruteurs facilite l'endoctrinement. Le temps libre et l'absence des moyens financier pour se divertir accentuent le degré d'ennui et d'embarra et consolide, en même temps, l'appartenance au bande des *wled el*

¹ Michaël Ayari, 2017, *op. cit.*, p. 22.

houma ou les fils du quartier. Ceci a été confirmé par les sujets interrogés pour cette enquête.

En outre, la légitimation voir l'implication des partis politiques au pouvoir, à l'époque de la Troïka est confirmée selon plusieurs rapports. Les différents mouvements islamistes encourageaient les jeunes à partir en zones de tension au nom de soutien et de solidarité avec les musulmans réprimés par la dictature. Un responsable d'une institution étatique confirme qu'« *il y avait des voyages organisés par des agences entre 2013/2014* ». Dans ce sens, M. Ayari avance le contexte de départ facilité entre l'année 2011 et l'année 2013 : « *le gouvernement tunisien ne s'est pas fermement opposé au départ de ses ressortissants, notamment vers la Syrie. Plusieurs fuites de la commission d'enquête parlementaire sur « les filières de recrutement » de Tunisiens au profit d'organisations jihadistes confirment les rumeurs qui courraient en 2011 et 2012. Une part importante des départs de Tunisiens pour la Syrie aurait été organisée de manière méthodique (recrutements en prison, vols organisés vers la Turquie, logistique prise en charge par des organisations caritatives islamiques financées par le Qatar, l'Arabie saoudite ou le Koweït). Les réseaux criminels de migrations clandestines auraient également joué un rôle.* »¹

Ce contexte sociopolitique est renforcé par les prêches et les publications sur les réseaux sociaux qui légitiment le jihad et soutiennent ceux qui sont partis². En effet, « *l'identification à un groupe persécuté et appartenant à l'islam encourage l'adoption de l'extrémisme violent sur le plan individuel.* »³

En outre, la facilité du financement des actes terroristes et du départ pour les zones de tensions a joué un rôle capital dans le recrutement. Selon M. Ayari, « *L'accès aux sources de financement est un facteur situationnel fondamental. Sans financement, les groupes extrémistes*

¹ Michaël Ayari, 2017, *op. cit.*, p. 46-47.

² Voir comme référence l'ouvrage d'Amel Grami et Monia Arfaoui, *Femmes et terrorisme*.

³ WANA Institute, *Understanding radicalisation, A Literature review of models and drivers*, 2016, p. 21.

violents perdent de leur capacité militaire et logistique ainsi que la plupart de leur attrait. [...] D'importantes sommes d'argent transitaient notamment par les associations caritatives. Des petits montants en provenance d'Europe occidentale et des pays du Golfe auraient été distribués mensuellement à des salafistes-jihadistes via des opérateurs de transfert de fonds comme Money Gram »¹

En revanche, les profils des hommes et des femmes recruté-e-s pour le départ aux zones de tension est assez variés. Les individus issus des milieux dits favorisés ou ceux appartenant à la classe moyenne ne sont pas exclus de l'endoctrinement, mais leur recrutement s'appuie sur d'autres facteurs plutôt d'ordre psychologique et/ou social (rapport conflictuels avec l'un des parents, résidus des échecs affectifs ou social, etc.). Les femmes sont plus affectées par ses facteurs, en particulier celles qui n'ont pas eu de figure parentale rassurant. La majorité de celles qui sont parties aux zones de tensions appartient à des familles monoparentales. Il ne s'agit pas d'un facteur déterminant, mais assez important, d'après les témoignages.

Même si l'approche adoptée ne s'inscrit pas dans une perspective psychologique, il est important de rappeler que les travaux et les études réalisés (Khosrokar, Ben Slema, etc.) jusqu'à présent confirment que la majorité des personnes impliquées dans l'extrémisme religieux souffrent d'une vulnérabilité psychologique et d'une absence de sens dans leur vie quotidienne.

L'hypothèse qu'on peut avancer par rapport à l'endoctrinement et ensuite le recrutement pour le départ est en particulier la reconnaissance sociale. Pour les adeptes, le groupe radical-religieux se transforme en groupe de liaison social de référence, où l'interconnaissance et la reconnaissance est fondamentale comme capital social de substitut. La procédure de l'endoctrinement et de recrutement, les membres du groupe radical s'investissent dans la vie personnelle et intime des jeunes (hommes/ femmes) pour combler

¹ Michaël Ayari, 2017, *op. cit.*, p. 47.

les failles psychologique et les manques du capital social en remplaçant les liens sociaux habituels par l'appartenance à un référent plus global et plus valorisé qui est la *Umma*.

Selon l'idéologie des jihadistes, le rôle des femmes reste secondaire et peu influent. Le statut de la femme est celui de subordination quelques que soit la nature de sa mission. Sur le territoire tunisien, « *Leur rôle est resté confiné dans des missions secondaires de liaison, de transmission d'informations ou d'aide aux familles* »¹ La jeune terroriste Fatma Zouaghi était chargée de l'administration et la gestion de la propagande sur les réseaux sociaux et a coordonné directement par le leader d'*Anassar Echaria* des actes terroristes². Ce profil représente la règle générale du rôle féminin dans l'organisation des groupuscules, mais une exception qui a été bien instrumentalisée pour la cause du jihad.

5. Profils des personnes radicalisées

M. Ayari établit deux catégories de profil d'extrémisme violent en particulier pour les hommes : « *les militants et les desperados (que j'estime les plus nombreux en Tunisie). Les militants appartiennent à un groupe et sont engagés dans une activité politique dont les logiques individuelles et sociales sont a priori comparables avec celles mises en exergue par la sociologie de l'engagement politique et des mouvements sociaux, en d'autres contextes. Le terme desperados désigne les personnes dont le parcours ne peut être analysée en termes de militantisme, qui vivent en marge des lois, « prêtes à tout », y compris à s'engager dans des entreprises violentes et désespérées. Il intègre à la fois les dimensions « mercenaire » et « loup solitaire », auxquels s'ajoute la*

¹ Le terrorisme en Tunisie, 2016, 59.

² Voir l'article sur le site du journal *Elmasdir*, 17/10/2014 disponible sur : <https://ar.webmanagercenter.com/2014/10/17/53507/%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3-%D8%A7%D8%B9%D8%AA%D8%B1%D9%81%D8%A7%D8%AA-%D8%AE%D8%B7%D9%8A%D8%B1%D8%A9-%D9%84%D9%84%D8%A7%D8%B1%D9%87%D8%A7%D8%A8%D9%8A%D8%A9%D9%81%D8%A7%D8%B7%D9%85%D8%A9-%D8%A7%D9%84/>

connotation « nihiliste » mise en évidence par des politologues comme Olivier Roy. ». Cette typologie confirme l'hypothèse que la mobilisation pour le départ en zones de conflits n'est pas liée uniquement à l'endoctrinement religieux ou aux convictions idéologiques. Le facteur économique et la marginalisation judiciaire de certains individus constituent des motifs importants pour le départ. En effet, les intérêts financiers, l'expérimentation de la virilité et la recherche de l'aventure (pour une tranche de jeunes stigmatisés) les motivent à s'engager.

Dans un rapport publié en 2016, la tranche d'âge inférieur à 34 ans constitue le profil sociodémographique des salafistes jihadistes en Tunisie. Les hommes célibataires représentent 97%¹. Ainsi, la catégorie ayant un niveau universitaire est la plus impliquée : *» 40% ont un diplôme ou un niveau d'instruction universitaire, 33 % ont un niveau d'études secondaires, 13 % justifient d'un diplôme de formation professionnelle et 4 % du baccalauréat »*².

Dans ce sens, M. Ayari insiste sur l'importance de la catégorie estudiantine et considère que *« le salafisme-jihadisme était très populaire dans les facultés, entre le départ de Ben Ali en 2011 et sa criminalisation en 2013, et historiquement, en Tunisie, les idées révolutionnaires circulent principalement dans les universités, favorisant ainsi les vocations militantes des étudiants »*³.

Parallèlement, les femmes mobilisées par les groupuscules appartiennent à une tranche d'âge inférieure que celles des hommes. *« Elles sont majoritairement jeunes, âgés de 15 à 29 ans. Elles ne sont parfois que des adolescentes, les plus jeunes ont 14 ans. Les plus âgées ont dans la trentaine. Olivier Roy qualifie d'ailleurs le Jihadisme de « phénomène générationnel »*⁴Ceci témoigne de la stratégie employée par les groupes radicaux qui visent plus les jeunes, catégorie

¹ Rapport sur « Le terrorisme en Tunisie à travers les dossiers judiciaires », *op. cit.*

² *Ibid.*, p. 41.

³ Michaël Ayari, 2017, *op. cit.*, p. 14.

⁴ Nabila Hamza, *op. cit.*, p. 4.

réceptive, et en particulier des femmes en période de fertilité croissante.

Au-delà des critères socio-démographiques, le processus d'endoctrinement passe par plusieurs phases et dépend des situations et des histoires personnelles. Le prochain chapitre décrit ce processus, ces enjeux et ces principaux facteurs.

6. Processus de radicalisation : rapport de genre et rapport d'altérité

Nous analysons le processus de la radicalisation des femmes à travers le « dressage » du corps qui s'effectue sur des périodes assez importantes, mais aussi à des rythmes variés selon le contexte social. L'endoctrinement des femmes s'effectue en premier sur le corps et la rupture du milieu social où le registre religieux devient la seule référentielle pour les fidèles.

L'endoctrinement commence, selon N. Hamza, par la « *“désaffiliation, réaffiliation et appartenance”*, qui passe par la transgression des repères traditionnels et une succession de ruptures avec les amis, les activités de loisirs, l'école ou le travail, en bref, tout ce qui insère socialement l'individu. »¹ L'adhésion à un nouveau registre moral (avec des interprétations rigoristes et littérales du coran) est représentée comme l'idéal auquel les femmes doivent s'identifier pour un monde meilleur.

Le travail sur le corps est le point focal de l'idéologie de l'islamisme radical. Ainsi, si le corps « *est le point d'ancrage de la pensée et de l'ordre social* »², selon F. Héritier, le rapport au corps constitue le premier levier à travers lequel on donne sens à l'existence et à l'appréhension du monde. L'initier à des nouvelles habitudes sert comme leitmotiv à la conversion et puis à sa possession. A cet effet, le radicalisme religieux interpelle le rapport de l'être à son corps et

¹ Nabila Hamza, *op. cit.*, p. 6.

² Françoise Héritier. « Une anthropologie symbolique du corps », in *Journal des africanistes*, 2003, tome 73, fascicule 2, (page 9) pp. 9-26 ; doi : <https://doi.org/10.3406/jafr.2003.1339> ; https://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_2003_num_73_2_1339

son rapport aux autres : l'apparence des hommes et des femmes, les pratiques, le langage, les manières d'agir, de penser en les invitant à changer progressivement et à construire une nouvelle conception du monde, toute en méprisant leur manière d'être et de faire. Maryem Sallemi et Jihad Haj Salem décrivent le processus de la constitution du « sur-musulman » dans les quartiers de Tunis en s'appuyant sur ces critères : la visagité, le mode vestimentaire, l'odeur, l'emprunt d'un pseudonyme, la gestualité, la ponctuation du langage, la temporalité et l'habilitation physique¹ :

La conversion au radicalisme violent s'inscrit dans une perspective de quête de sens où les jeunes européens cherchent à donner de la densité à leur existence². Ce constat peut s'appliquer aux jeunes Tunisiens qui cherchent à agir et à donner de l'épaisseur à leur rythme de vie face à un climat sociopolitique remuant. Ils/ elles (moins important pour les femmes) s'inscrivent dans une voie qui rompent avec toutes autorités classiques. Paradoxalement, ils/ elles se soumettent à une domination extrême dont la voix individuelle et le choix personnelle sont complètement interdits.

La soumission à l'autorité des groupuscules radicaux représente pour les sujets comme l'ultime salut possible pour les musulmans (ou autres aussi) contre l'hégémonie et l'injustice. Le mythe de la communauté islamique (*Umma*) forte et homogène affecte des jeunes ayant des difficultés à s'adapter ou se situer socialement. En effet, succomber à cette autorité ressemble à une tentative de « se retrouver », « s'impliquer dans le salut de la communauté », « d'être l'acteur de son propre destin et celui des autres », « s'aventurier », « changer le monde » etc.

Dans ce sens, l'abandon des habitudes sociales et culturelles héritées (graduellement) ressemble à un premier rite initiatique à la

¹ Voir « La conversion au djihadisme en Tunisie post révolution », in Denis Jeffrey, Jocelyn Lachance, David Le Breton, Meryem Sellami, Jihad Haj Salem, *Jeunes et djihadisme : les conversions interdites*, Presses de l'Université Laval, 2016, pp. 130-134.

² Les anthropologues et sociologues qui avancent cette thèse sont nombreux, voir à titre d'exemple : Fathi Benslama, Denis Jeffrey, Jocelyn Lachance, Farhad Khosrokhavar, etc.

conversion. Ce processus de « transposition » est chargé d'émotion et surtout de l'intention d'être une « personne meilleure ».

L'embrigadement débute par la transformation du paraître et l'engagement dans des pratiques religieuses rythmées. La prière constitue le premier point d'ancrage et les autres rituels religieux ne constituent plus uniquement des pratiques religieuses, mais un mode de vie synchronisé à la quotidienneté dans les détails les plus minutieux et anodins. Cet apprentissage se transmet progressivement aux nouveaux / nouvelles endoctriné-e-s pour constituer des nouveaux êtres.

La culpabilisation des femmes s'entame en premier par la critique de leur mode de vie. Considérant que toute ressemblance à l'Occident aura des conséquences terribles dans la vie de l'au-delà. Le discours religieux adressé aux femmes constitue un rappel permanent à l'identité arabo-musulmane considérée effacée des traits culturels de la société tunisienne. Le discours maintenu responsabilise, voir accuse les femmes de toutes formes de défaites des musulmans. La femme est à l'origine de tout désordre social¹.

Pour celles qui adhèrent aux règles dites islamiques, les récompenses engendrées sont importantes notamment dans la « vie éternelle ». Voiler le corps et dissimuler le visage porte un signe d'extrême purification et vertu selon celles qui l'adoptent. L'intention de s'approcher d'un idéal ou de se réconcilier avec l'âge d'or de l'islam et l'époque prophétique séduit les jeunes femmes et filles et leur permettre de résister face aux critiques de leur entourage. Ainsi, » *les candidats au Jihad trouvent dans l'idéologie radicale un système de valeurs, un cadre cognitif et structurant qu'ils n'ont pas réussi à trouver par ailleurs et qui leur donne le sentiment d'adhérer à une cause juste et, par extension, d'être quelqu'un* »².

¹ عبد الصمد الديالمي "المدينة الإسلامية والأصولية والإرهاب : مقارنة جنسية"، بيروت، دار الساقي، 2008.

² Nabila Hamza, *op. cit.*, p. 6.

7. L'effacement de l'identité : le voile intégral

« *Le visage est certainement la matrice la plus forte du sentiment de l'identité* » selon Davide Le Breton. Indépendamment du « degré » d'endoctrinement, les femmes dites « engagées » commencent par « effacer » cette première identité par vertu et discipline. Quelque que soit l'appellation adoptée, le *hijâb chari'*, *niqâb* ou *sitâr*, le voile intégral porte une signification assez dense en ce qui concerne le rapport de la femme à son corps et son rapport à l'altérité. Il sert à la distinguer (positivement selon sa perception) des autres femmes et de tracer rigoureusement les frontières entre le monde masculin et le monde féminin. Son physique est chargé de contrastes et de contradictions, il est tantôt signe de valorisation et tantôt signe de diabolisation et de mépris.

Dans cette logique le *niqab*, pour les femmes qui adoptent et ceux/ celles qui le défendent, est l'uniforme des femmes pieuses en islam. Le corps féminin incarne le sens de séduction et de châtiment et ne peut se valoriser qu'à travers sa dissimulation entièrement. Le couvrir d'une part et le dédier à un homme unique (l'époux) est considéré comme acte de purification de la femme et l'unique salut de la croyante lors du jugement dernier. Les femmes jihadistes intériorisent l'utopie de la « femme pure »¹, régissant contre le modèle de la femme libérée de toutes contraintes et livrée à elle-même. Selon Dounia Bouzar, « *la dépersonnalisation des filles passe par l'effacement du contour individuel. Le vêtement est le premier accessoire d'identification et de démarcation.* »

Selon le discours des hommes et des femmes d'idéologie salafiste, les croyants et en particulier les croyantes doivent commencer par le jihad de soi (*ennafs*/ esprit / âme) souvent séduite par Satan, premier ennemie des pieux. En outre, l'époque contemporaine est illusoire, d'où les « bons »/ « bonnes », les « vrais »/ « vraies » musulmans/

¹ Fathi Benslama et Farhad Khosrokhavar, *Le jihadisme des femmes : pourquoi elles ont choisi Daech ?* Paris, Seuil, 2017.

musulmanes doivent se combattre pour conserver leur foi et résister contre toutes tentations.

Cette doctrine considère les bons croyants (homme et femme) comme chargés de mission et doivent accomplir leur engagement pour bénéficier de la vie éternelle. La littérature abondante sur l'histoire du prophète et ses compagnons reconstruit l'imaginaire collectif des adeptes en associant la fiction à la réalité. L'islamisme radical » *a créé de toutes pièces le fantasme d'une communauté musulmane à l'échelle de la planète sous une forme qui n'a pas de précédent historique. La néo-umma est une utopie tout aussi dangereuse que la société sans classe ou celle du paradis sur terre et, comme toutes ces utopies, le danger qu'elle représente est de faire violence au réel. Dans la néo-umma, l'évolution des sociétés musulmanes est niée et le retour pur et simple aux Salafs (compagnons du Prophète) prôné sous une forme qui restitue des pratiques depuis longtemps abandonnées.* »¹

Se convertir en *niqab* ou le *hijab* dit *chari'* est toute un processus qui amène les converties à se détacher du monde social habituel et de s'inscrire dans une nouvelle logique où le mode de vie des tunisiennes et leur manières d'être est contesté. En outre, les arguments qui soutiennent les converties dans les différentes phases ne manquent pas : les sourates et les hadiths sont mobilisés dans ce sens pour appuyer les converties et les encourager

Dans la littérature classique de cette doctrine, les femmes n'ont pas de rôle au-delà du foyer conjugal ou parental afin de maintenir l'équilibre social et religieux. Une nouvelle stratégie s'installe avec Daechen attribuant aux femmes une mission considérable : elles partent en zones de tension pour soutenir et accompagner leur conjoint et usent de leur corps pour enfanter et préparent la future génération pour le même combat utopique. Outre, certaines accomplissent le rôle de la propagande de l'idéologie et transmettent les « valeurs » du groupe. En particulier, cette tâche est accomplie

¹ Farhad Khosrokhavar, « Les trajectoires des jeunes jihadistes Français », in *Études*, 2015/6, n°4217, p. 37.

par des « militantes » formées dans les milieux sociaux inaccessibles aux hommes. Elles sont chargées de mission éducative et de recrutement de nouvelles adeptes. Plusieurs écoles coraniques ou jardins d'enfants sont détenues par les jeunes filles dites sœurs engagées.

D'une manière générale, les célibataires sont chargées de faire apprendre la récitation du Coran et les récits de la Sunna, accompagnés des rituels religieux. Ce processus prend un cheminement transcendant et évolutif. Les mères sont moins impliquées dans ce processus et se chargent en particulier de leur propres enfants et sont appelées à obéir aux « instructions » de l'époux estimé comme exemple ou le « leader direct ».

C'est le cas d'une femme qui s'est mariée selon les règles islamiques, en Tunisie et a accompagnée son mari avec ses deux filles en Syrie, sans prévenir sa famille. Selon elle, l'époux décédé en Syrie, est le chef de famille qui décide ce qui est bien pour sa famille et la bonne épouse doit répondre aux messages de Dieu incarnés dans la parole de l'homme.

Le deuxième principal rôle est de satisfaire les impulsions sexuelles de l'homme. Dans le discours de quelques femmes, celles qui refusent la demande sexuelle de son époux, seraient insultées et maudites par les anges. D'ailleurs, les jeunes femmes qui sont parties en zones de tensions étaient préparées ou forcées à satisfaire les besoins sexuels des jihadistes selon la prescription de la charia, mariage coutumier dit *chari'*. Une jeune étudiante partie en Libye, pour une mission éducative (apprendre l'arabe aux musulmans non arabophones) avait subie à plusieurs reprises des sévices sexuels avec plusieurs hommes selon les règles dites islamiques.

En contre partie, les hommes sont appelés à protéger leur famille, à faire obéir leur épouses et leur enfants aux lois islamiques. Garantir les besoins économiques, gérer le foyer familial sont les principes de base du rôle masculin. Faire le jihad et combattre ceux qui représentent les ennemis de l'islam constitue le devoir ultime à tout

croyant de cette idéologie. En outre, prendre en charge les veuves en les épousant et en adoptant les enfants constituent un devoir à travers lequel on maintient la solidarité et la cohésion du groupe.

8. Les attributs masculins du musulman « engagé »

En plus de ses pratiques religieuses et son alignement aux prescriptions de la charia dans les actes les plus ordinaires, y compris la parole, la manière de s'habiller, d'approcher les autres hommes et les femmes, etc. Le musulman est demandé de gérer et de contrôler la conduite de ses proches. En premier lieu, il doit suivre les recommandations de la *jama'a* en étant fidèle aux exigences des règles islamiques imposées et rectifiées selon les situations. Ils imposent la séparation des sexes dans les rencontres sociales, en diabolisant la mixité estimée comme habitude héritée de l'Occident. Les événements religieux et sociaux sont neutralisés de toutes formes de festivité avec la musique ou les habitudes culinaires etc.

Outre, la gestion de la sexualité et le rapport à autrui sont au cœur du dispositif imposé au « vrai musulman ». La maîtrise des pulsions sexuelles passe obligatoirement par le mariage (quelques soient ses formes : civil ou coutumier). En effet, afin de suivre la bonne voie du prophète et de ses compagnons, le musulman « engagé » doit se marier jeune pour accomplir la moitié de sa religion et se consacrer entièrement à sa religion.

La survalorisation de la sexualité hétérosexuelle masculine s'inscrit dans le cadre de l'encouragement au mariage précoce et la constitution d'une famille selon les règles religieuses. En plus, cette démarche est employée par les groupes pour consolider la cohésion de ses membres. Que ce soit pour les hommes ou pour les femmes c'est la *jama'a* qui propose un conjoint ou une conjointe dont le critère fondamentale est le partage des mêmes convictions.

A titre d'exemple Kais s'est marié à l'âge de 20 ans avec une femme plus jeune que lui et qui porte déjà le *niqab*. Son adhésion à un

groupe d'islam radical depuis deux ans, a précipité à se marier à l'aide de son entourage pour éviter le pêché et construire une famille selon les exigences divines, d'après ce qu'il a dit. Les rituels du mariage se sont déroulés selon la charia et en suivant les pas de compagnons/*sahaba* d'après ses dires. « *Pas de musique, ni de danse ni de mixité, pas de pêchés, un mariage tunisien comme tout le monde mais selon les règles de la charia* ».

Une jeune femme revenante de la Syrie avait pratiqué le même rituel du mariage avec la complicité avec son mari. Malgré le refus de sa famille (sa mère et ses sœurs) la famille d'alliance a imposé ce qu'on appelle le rituel de la sunna.

9. Les attributs féminins de la musulmane « engagée »

A la différence des hommes porteurs de mission « lourde », le jihad (la défense de la religion et la préservation de son argent et de son honneur), la femme est demandée de se soumettre aux ordres de son époux, puisque l'obéissance à la tutelle (y compris celle du père ou du frère à condition qu'ils partagent les mêmes convictions idéologiques) fait parti de l'obéissance à Dieu. Sur le plan sexuel, la mission de la femme consiste à satisfaire son mari, à enfanter et à éduquer ses enfants selon les prescriptions religieuses. « *La femme vertueuse est celle qui préserve son vagin et maintient correctement son voile, qui obéit à son mari et éduque ses enfants selon les règles islamiques.* »¹

La performance des genres est construite sur une opposition assez stricte, où les hommes et les femmes se complètent dans leurs rôles et dans les attributs sociaux qui peuvent servir le projet de la *Umma* fantasmée. Les traits de la féminité se centralisent sur la dimension de la procréation et l'éducation des enfants. Tous les rôles et les actions qui en dérivent sont strictement liés à la performance physique et rattachés à une dimension biologisée.

¹ Voir comme référence *Port du voile au Maghreb* de Khaoula Matri, 2015.

Indépendamment des missions qui lui sont attribuées selon les circonstances et son niveau intellectuel, (comme pour celles qui ont assuré la médiation et la mobilité des jihadistes ou le recrutement de nouvelles candidates etc.), le rôle essentiel est lié à sa fertilité et sa capacité éducative.

Outre, la hiérarchie entre les femmes se constitue sur la base des aptitudes intellectuelles (compétences d'apprendre les règles de la *charia* et la pédagogie de transmission) et des critères physiques (candidate au mariage, épouse de leader). Former la future génération par la transmission du fondement de l'idéologie à ses propres enfants, est le minimal qu'une femme engagée peut garantir. Les plus ambitieuses et « enthousiastes » ont bénéficié de poste de formatrice ou étaient recrutées dans les écoles coraniques pour enfants et pour les femmes.

Celles qui avaient l'intention du « jihad armée »¹ de dépasser le rôle généré, ont été déçues par la réalité des conditions de vie dans les zones de tension. Le témoignage des adolescentes Tunisiennes qui sont parties en Libye par exemple pour contribuer à « la guerre sacrée » ont été réduites à leur rôle traditionnel de « femme » qui se sacrifie pour satisfaire les besoins sexuels de son époux, ou les autres combattants et d'assurer les tâches ménagères. Néanmoins, certaines ont suivi un entraînement militaire pour des mesures de précaution en cas d'attaque. Les femmes peuvent porter l'arme en cas de défense contre l'ennemi selon une fatwa.

Par opposition aux rôles des hommes, qui se chargent de maintenir l'ordre social et politique en commençant par leur entourage le plus proche, les femmes doivent s'assujettir aux hommes afin de réaliser le projet ultime d'une société fondée sur les règles de la *charia* et joindre leur époux dans la « vie éternelle ».

En effet, l'endoctrinement se fonde sur l'idéalisation de la complémentarité entre les sexes et l'essentialisation des traits

¹ Voir un documentaire dédié aux jeunes femmes parties en Libye.

biologiques. En plus, pour certaines ce type de rapport apaise leur angoisse puisqu'il est déterminé par une « force divine » dictée. La violence symbolique incarnée dans tous les cas de figure de l'idéologie du radicalisme religieux pacifiste ou violent constitue le socle sur lequel se construit le rapport du genre. Chez toutes les femmes ayant vécues cette expérience la subordination et la soumission à l'autorité masculine est éminemment assumées et souhaitables.

10. La voie unique et l'identité parfaite

La construction d'une nouvelle identité se manifeste à travers le changement de la perception de la vie et de la mort, le sens accordé à l'existence autour d'un projet commun dépassant les frontières et les identités nationales. Une forme de projection dans un futur qui se réalise en dépassant toutes formes d'autorité « classique », comme celle de l'Etat, de la famille, des structures sociales, etc. Maher, qui a découvert les forums religieux sur internet avec sa bande d'amis, à l'âge de 17 ans, devient fanatique au bout de quelques mois. Ses prières régulières à la mosquée surtout celle de Fajir était le premier point d'attachement. Passionné par les leçons sur la Sunna et l'histoire du prophète en particulier, les discussions entre les pairs se transforment en débats sur les exégèses d'Ibn Taymmia et de Tabari.

Progressivement, ce même groupe nommé *Ahel essouna weljama'a* organise des cercles de débat à la mosquée pour discuter des questions d'ordre politique et social. Après la révolution, ce groupe s'est étendu et devient plus organisé et reconnu par l'entourage (petite ville de Sahel), d'après lui.

Emportés par le contexte sociopolitique de la révolution, ces jeunes commencent à agir dans les espaces publics communs et s'intéressent plus à la vie publique. Ils se sont opposés au discours laïcs considéré comme discours d'infidélité et de complot occidental. Les modernistes et les intellectuels étaient les premiers protagonistes

visés dans leur mobilisation et mobilité (y compris la perturbation de leur manifestation par la violence verbale ou physique).

Le départ pour le *jihad* était un débat de controverse entre ceux qui considèrent le territoire tunisien comme terre de *jihad* (dans le sens qu'il faut éradiquer tous ceux qui mènent un discours opposant) et ceux qui favorisent l'idée de soutenir les musulmans en terre Echem (Syrie et Iraq). Selon lui, la majorité des membres de son groupe est partie à l'aide d'un intermédiaire. Le recrutement est assuré par un ancien prisonnier politique, à l'époque de Ben Ali.

Pour Kais, le « déclique » s'est fait par un simple conseil de la part des personnes pieuses et fiables de son quartier. Sa rupture avec le délire et l'incrédulité (consommation d'alcool) s'est effectué grâce à son adhésion au groupe de *Ahile ssuna weljama*¹. Sa découverte de la « bonne voie/ vraie voie de salut » s'est effectuée grâce à sa discipline et la solidarité de son groupe. Tout en défendant la cause de Daech, (jusqu'à présent), il nous a parlé de ses tentatives de départ échouées. Plusieurs hommes de son entourage sont partis y compris son beau frère. Pour lui, les femmes sont appelées à obéir à la volonté de l'époux s'il veut partir, ou si la femme célibataire est chargée de mission dont l'homme ne peut pas accomplir, son départ est légitime.

La dynamique de l'endoctrinement procède d'une manière progressive et pédagogique, en déplaçant la marginalisation de l'individu à une survalorisation et en renversant la vulnérabilité en une force. Ce qui peut attiré la catégorie de jeunes à se convertir à une radicalité religieuse est en premier lieu le discours cohérent qui propose des solutions à toutes les angoisses vécues par cette catégorie. L'islam radical et violent représenté par ses dernières années trouve « *un ensemble de justification morales pour tuer, pour violer, pour détruire et pour terroriser les populations* »¹

¹ Denis Jeffrey, 2016, *op. cit.*, p. 40.

En effet, le discours propagé par Daech ne donne pas seulement une réponse « certaine » et « définitive » considérée comme vérité absolue, mais aussi une surestime des personnes qui s'engagent dans le processus socio-politique de la radicalité et la terreur. Dans ce sens, plusieurs études ont montré l'importance de la reconnaissance sociale et la fabrication d'une nouvelle identité, que les délinquants ont trouvée dans le radicalisme religieux. « *Ces jeunes transforment le mépris d'eux-mêmes en haine des autres, et le regard négatif des autres en un regard avili sur soi* »¹

Dans les réponses des sujets interviewés, l'islam se transforme en mode de vie absolu, conjugué dans le langage, la posture, le paraître, les actes et les réactions, il est indissociable des pratiques les plus ordinaires. Le fusionnement dans l'être collectif de la *Umma* se manifeste dans la standardisation des pratiques et le dévouement des adeptes quelque soit les outils. La concrétisation de la triomphe de la communauté passe fondamentalement par l'application de la loi islamique.

Le rythme de la prière, de la récitation du coran, les cours d'apprentissage et de formation dans la mosquée concerne plus les hommes. « *Depuis des années, je me lève tous les matins pour faire ma prière à la mosquée, et je ne ratte aucune prière...c'est la moindre des choses* », raconte Kais. Pour les femmes, elles ne sont pas concernées par la fréquence de la mosquée que le vendredi lors de la prière commune. Les leçons/*dourous* de fiqh et de *Sunna* ont lieu dans les espaces privés, généralement, chez la plus pieuse et la plus formée. Certaines racontaient qu'elles suivaient des cours de charia chez l'épouse d'un *chikh* formé lui-même en Afghanistan².

Le rapport des hommes et des femmes aux lieux sacrés (mosquée) n'est pas le même et est régi par des règles. La mosquée est un espace géré et approprié par les hommes où les rencontres et les cercles (*halaqat*) de leçon s'effectuent dans ces lieux selon le contenu

¹ Farhad Khosrokhavar, *op. cit.*, 2015, p. 34.

² Entretien réalisé en 2012 dans le cadre d'une recherche portant sur la question du voile.

et l'objectif. La présence des femmes dans les endroits religieux est ponctuelle. La formation et l'engagement débute par le respect du seuil des frontières entre le monde masculin et le monde féminin (principes relatés par les interviewé-e-s). Se sont les écoles coraniques féminines « madâris » qui s'en chargent de la transmission du savoir religieux (récitation du coran, leçons de sunna, *fiqh*, etc.) aux femmes.

Les hommes développent certaines compétences comme la force physique, la discipline et le sens de responsabilité de leader : Maher¹ témoigne de son expérience : « *Le bon musulman doit aussi être fort physiquement pour servir la bonne cause quand on lui fait appel* ». En plus, la mise en scène des signes de virilité, en particulier dans les quartiers populaires, peut séduire les filles nécessiteuses de figure rassurantes.

Les figures de jihadiste participant à la deuxième guerre de l'Irak et impliquées dans plusieurs attentats terroristes en Tunisie et ailleurs, ont inspiré une catégorie de jeunes marginalisée. D'après Maher, certains anciens prisonniers politiques à l'époque de Ben Ali (pour des actes terroristes) sont très respectés dans leur quartier. Quant à lui, il se sent très fier d'avoir été formé par ces « militants » et de participer aux manifestations d'*Anssar Charia*.

Les *salafistes* libérés après la révolution ont été accueillis comme des héros, tout en gagnant du charisme et du respect. Considérés comme leaders, aucune fille ou famille ne pouvait refuser l'alliance à un profil d'homme viril et pieux « *des vrais hommes ! Ils étaient capables de protéger n'importe qui parmi nous, quoi dire son épouse ou sa famille* » d'après Maher.

Contrairement aux hommes qui mettent en avant les signes de virilité, les femmes incarnent, plutôt, les signes de la vertu par la pureté du corps. L'effacement et l'invisibilité constituent les traits

¹ Jeune homme, âgé de 28 ans, dé-radicalisé depuis des années, nous a parlé de son vécu au sein d'un groupe religieux radical qui a duré plus que 4 ans.

de féminin les plus souhaitables. La soumission et l'obéissance sont les attributs les plus valorisées par la morale du groupe.

II. L'étape de recrutement des candidat-e-s

La « vraie » conversion religieuse au sens de *jama'a* ou de la *Umma* est l'abandon de toutes pratiques profanées liées aux rituels sociaux et en particulier les habitudes culturelles et toute ressemblance aux occidentaux. En deuxième lieu, et dans l'illusion d'imiter les compagnons du prophète de l'islam, la conversion à l'islam radical violent vise à effacer toutes les formes de socialisation (familiale, scolaire, professionnelle, culturelle, etc.) et la remplacer une socialisation considérée comme suprême et salvatrice. L'adhésion au groupe se fait dans la discrétion entre les fidèles et les nouveaux candidat-e-s afin d'éviter toutes formes de perturbation.

Selon les rythmes des sujets et les circonstances politiques, la mobilisation des jeunes hommes et femmes commence à s'accroître lors de l'affirmation des nouveaux adeptes de leurs convaincus. Par exemple, la participation aux manifestations contre les tunisiens dits laïcs (considérés mécréants), la présence régulière dans les événements importants du mouvement, la discipline dans l'apprentissage, etc. Le sentiment d'appartenance au groupe des « vrais musulmans » s'accroît par la rigueur de l'apprentissage, la soumission à l'autorité, tout en convertissant le quotidien aux attributs de la nouvelle identité. En effet, la *jama'a* remplace définitivement les autres liens sociaux, en particulier lorsque l'entourage se montre résistant ou refuse le changement des converti-e-s.

La reconnaissance sociale « récupérée » pour les individus endoctriné-e-s se manifeste selon le profil, c'est-à-dire ceux et celles par exemple qui vivaient le sentiment de stigmatisation, de culpabilité, de marginalisation, de déception, etc., se sentent survalorisée surtout qu'ils/ elles réparent leur échecs en sacrifiant la vie pour la religion ou *l'amour de Dieu*.

L'intériorisation du sentiment d'être une personne « ratée » rejetée par le système scolaire, ou étant étiquetée comme « alcoolique », « voyou/bândi » par l'entourage (familial et groupe d'appartenance proche) marque plusieurs parcours. Certains considèrent la conversion à la charia comme restitution de l'image de soi en rompant avec un passé « honteux ». Ceci a été confirmé dans les propos de Kais « *Tu sens que tu es bien, purifié et bien organisé...tu fais ce que Dieu te demande, tu le satisfais tout en étant fier de toi* ».

12. Rapport à l'entourage social

L'appartenance à la *jama'a* engendre en premier lieu des rapports conflictuels avec l'entourage social habituel surtout si la famille manifeste une résistante ou critique les transformations exagérées. Dès lors, l'affiliation au groupe se consolide pour remplacer définitivement tous les liens d'appartenance.

L'adhésion à l'extrémisme religieux s'explique par le conflit générationnel entre parents / enfants, et entre mère et fille en deuxième lieu. C'est le cas d'une jeune étudiante en commerce international qui a choisi de partir avec son ami pour vivre pleinement sa religion loin du délire de sa mère. Fille d'un médecin, de parents séparés, et réside dans la banlieue nord de Tunis, elle choisit de partir toute en étant convaincue qu'elle fait le bon choix, surtout que la mère refuse d'abandonner des habitudes dites illicites. Pour d'autres, surtout celles qui sont issues de famille dite moderniste, l'opposition aux comportements et aux conduites dits occidentaux est une épreuve de conviction religieuse approuvée par le groupe religieux de référence. C'est ainsi, qu'une jeune bachelière a disparu et a informé sa famille, plus tard, qu'elle est en Syrie après avoir épousé un homme religieux et engagé comme elle.

D'après une jeune interviewée, « la religion est conseil » et l'application de la *Sunna* est un devoir dont toute musulmane doit la concrétiser que ce soit au sein de sa propre famille ou dans

l'entourage social. Considérées comme missionnaires religieuses, elles s'apprêtent à sacrifier leur vie pour cette cause.

L'engagement religieux¹ des plus jeunes, récemment convertis change leur vision du monde d'une manière fondamentale. Toute opposition à leur convictions signifie une opposition à la Vérité et à la religion, rapporte l'un des interviewés. L'application des règles islamiques au quotidien et au sein de la famille est une épreuve de fidélité vis-à-vis le groupe. Outre, l'apprentissage et la concrétisation des règles islamiques deviennent une forme de concurrence et de rivalité entre les paires, d'après Maher.

Les jeunes femmes radicalisées essayent « *d'imposer leurs normes à leur famille et leur entourage. Il s'agit là de revendiquer et d'affirmer son appartenance à un contre-modèle, une contre-culture, qui s'oppose aux figures traditionnelles d'autorité. A ce stade, dans l'esprit du radicalisé, l'autorité du groupe se substitue à l'autorité parentale et institutionnelle, dans un processus d'affirmation d'une nouvelle identité.* »² L'absence de l'autorité du père ou de la figure masculine positive dans la socialisation de la majorité des femmes (parties) est remarquable. Plusieurs cas de figures illustrent la recherche des jeunes femmes leur quête de figure paternelle idéalisée. (Trois sont de parents séparés, deux ayant l'un des parents décédés et une autre n'a pas revu son père depuis son enfance).

13. Rapport aux institutions de l'Etat

Le rapport conflictuel avec les institutions de l'Etat se manifeste dans le discours des acteurs et l'image construite sur l'autorité. La représentation des forces de l'ordre surnommé serpents « *hnoucha* » avant la révolution se transforme dans le discours des jihadistes comme « *taghout* ». Le jihadisme est une expression qui défie le pouvoir étatique. Le sentiment de vivre à la *marge* de l'Etat, en

¹ Nous employons le terme de l'engagement religieux (*al iltizâm addîni*) comme processus préparatif au départ.

² Nabila Hamza, *op. cit.*, p. 7.

particulier, dans les quartiers populaires accentue la haine et l'acharnement contre les autorités publiques. En relatant, les histoires des jeunes du quartier avec la police, Mohamed considère les affrontements et la violence verbale et physique comme la seule manière de contrarier une autorité corrompue et qui ne respecte pas la dignité de ses citoyens.

Kais confirme la solidarité du quartier entier lors des décentes policières à des horaires tardifs. » *Il suffit, que la police débarque dans le quartier, les femmes commencent à crier à très haute voix, surtout que les flics ne respectent personnes, même pas les femmes et les enfants.... à plusieurs reprises, les cris des femmes et leur mise en scène perturbent les agents et permettent à la personne recherchée de s'en fuir tranquillement* ». Les habitants d'un quartier à Sousse ont imposés leur loi contre les forces de l'ordre prouvant des difficultés d'y accéder en cas recherche d'accusés. La *houma* (quartier) représente l'unique structure sociale d'appartenance, solidaire contre la répression de l'Etat, en protégeant ainsi ses enfants recherchés. La culture de quartier exige la règle de la protection de ses habitants et les arrangements loin des autorités officielles. Le voisinage et l'interconnaissance sont assez valorisés tant qu'ils assurent le lien social de substitue pour des jeunes contre toute menace extérieur.

Néanmoins, les groupes salafistes imposent leurs règles dans certains quartiers, en s'attaquant aux pratiques (religieuses, sociales, culturelles) dites non conformes à la Charia.

Le recours à la violence sur le territoire tunisien s'explique selon certains chercheurs par la familiarité des adeptes à l'affrontement et l'agressivité et leur acharnement contre la police. « *Entre 2011 et 2013, les jeunes habitués à la violence quotidienne, notamment aux affrontements avec la police, respectaient les consignes des dirigeants d'Ansar Charia, lorsque ceux-ci mettaient en avant l'identité de leur quartier, y compris ses codes violents empruntés de sa culture délinquante. Ce groupe salafiste jihadiste qui avait décidé ne pas utiliser la violence sur le territoire tunisien s'est trouvé dépassé par sa*

base sociale. Il a ainsi recouru à des activités de vigilantisme de plus en plus musclés et recouru à l'émeute à plusieurs reprises. Ces modes d'action étaient davantage l'expression de la violence de ces jeunes que le produit d'une stratégie politique. »¹

En somme, l'extrémisme violent renvoie la régression des sociétés musulmanes et les maux sociaux et individuels à la perte des valeurs religieuses authentiques. La religion est investie comme prétexte pour surmonter les frustrations, l'injustice et l'absence d'objectif ou de projet de vie. L'idéalisation de la doctrine représentée comme suprême et l'unique salut motivent les un-e-s et les autres. Selon l'idéologie, ceux et celles qui s'investissent dans ce projet sont considéré-e-s comme les *personnes* élues pour la bonne cause. Combattre les mécréants est l'ultime objectif pour regagner la vie éternelle, mais aussi pour en avoir un statut social décrit comme « supérieur » par rapport aux paires.

Tous ceux et celles qui ne partagent pas les mêmes croyances sont considérés comme ennemi-e-s. Les occidentaux sont les premières cibles à qui on renvoie tous les maux et les échecs. Les pouvoirs politiques tunisiens (y compris les partis islamistes) sont encore plus méprisés puisqu'ils n'appliquent pas la *charia* et oppriment les musulmans sur une terre islamique. Les représentants de l'autorité sont estimés comme milices de l'Occident « *kafir* ». Deux interviewés ont défendu cette idée, en étant convaincus que la renaissance de la communauté islamique ne se concrétise qu'à travers l'éradication des adversaires et l'application de l'islam premier de l'époque du prophète.

Outre, les adversaires sont hiérarchisés selon les circonstances et les contextes. La répression des forces de l'ordre renforce la conviction et accentue l'acharnement des fidèles selon les dires d'un interviewé. Ces représailles étaient parmi les motifs avancés par les groupes jihadistes, encourageant ainsi les fidèles à la *hijra*, et mobilisant les

¹ Michaël Ayari, 2017, p. 31.

jeunes à vivre pleinement leur religion en « terre d'islam » en Syrie et en Irak, au sein de l'Etat dit de *khilafa*.

D'autres ont préféré combattre en Tunisie en s'impliquant dans des actes terroristes contre la force de l'ordre. Plusieurs cellules dormantes étaient impliquées dans la terreur. Plusieurs femmes s'engageaient dans ces groupes comme celui de *Okba Ibn Nafa'* suite à une perquisition à un domicile à Oued Ellil en octobre 2014. Une femme parmi les cinq encerclées a tiré sur les forces de la garde nationale en prenant son fils comme otage. Quatre militantes jihadistes ont préféré la mort après une négociation qui a duré des heures. En octobre 2018, une terroriste kamikaze se fait exploser en plein avenue Habib Bourguiba au centre ville de Tunis. Elle visait en particulier les forces de l'ordre présent sur place. *Outre, « un nombre grandissant de femmes s'occupent d'activités de coordination des cellules dormantes. Celles-ci conçoivent, bien évidemment, leur engagement jihadiste comme un choix. »*¹

Le basculement dans la jihadisme violent est régi par des règles précises. Selon un rapport publié à partir des dossiers judiciaires ; » *Les premiers signes traduisant le passage des simples convictions intellectuelles à l'embrigadement terroriste pour un changement de la société sont essentiellement : L'allégeance : l'adoption d'un alias. L'intégration d'entraînements militaires dans des camps, le « Ribat » (réquisition de permanence en « garnison »). L'intégration des réseaux de départ aux zones de confrontation. »*²

En somme, le recrutement prend plusieurs étapes :

- La régularité des pratiques religieuses, notamment prière. Les rencontres dans les lieux de culte est principale pour les hommes, surtout lors de la prière d'el *fajr*. L'importance de régularité consiste à faire imprégner l'engagement religieux dans les activités quotidiennes des adeptes. Les meilleurs « élèves » se

¹ Michaël Ayari, 2017, p. 27.

² Rapport « Le terrorisme en Tunisie », *op. cit.*, p. 75.

recomposent par le prolongement de leur formation dans les régions.

- L'abandon progressif et puis définitif des cercles d'amis/ amies et de l'entourage familial considéré comme mécréant est l'un des passages obligatoires.
- L'accentuation de formation de *dourous feqh* sur la religion, coran, sunna et l'histoire de l'islam, etc., autour des cercles restreints.

Les femmes ne sont pas exclues de l'exercice de terreur et jouent le rôle de « soldats de réserve » dans plusieurs groupuscules. Par contre, celles qui sont parties dans des zones de tension ne représentent pas une catégorie homogène. Elles ne sont pas forcément des militantes jihadistes.

14. Expériences et vécu aux zones de tensions

Les catégories de femmes/ d'hommes retourné-e-s

Plusieurs Tunisiens et Tunisiennes ont choisi de retourner volontairement après avoir découvert une réalité différente de l'image construite sur l'Etat dit islamique. Une bonne partie, parmi eux/ elles étaient récupérées de nouveau par des groupes jihadistes. Le circuit de retour et la fuite de l'organisation de l'Etat dit islamique sont assurés par des groupes de contrebande turque et syrienne.

La journaliste Hanene Zbiss rapporte dans un article publié en 2019 que « *les rapports consulaires décrivent en détail les conditions de fuite de ces femmes. Mais les autorités tunisiennes n'ont fourni aucune information sur le sort de ces femmes après leur retour et n'ont pas*

indiqué si elles avaient été arrêtées ou poursuivies en justice pour avoir rejoint l'État islamique. »¹

Aucune estimation précise sur l'effectif n'est mentionnée par les autorités ou par d'autres ressources. Les retourné-e-s ont usé de multiple stratégie pour échapper à la répression judiciaire. On peut repérer trois types de revenu-e-s :

- Celles/ceux qui ont fait l'aller retour dans le pays de proximité, sans être repérées par les autorités tunisiennes. Certain-e-s se sont réintégré-e-s en camouflant leur identité ou en changeant de ville de résidence. Se sont, principalement, les retournées de la Libye ou la Syrie (à travers l'Algérie), ayant gardé leur passeports ou rentré-e-s par de fausses identités.
- Celles/ceux qui sont rentré-e-s après l'intervention de leurs parents et familles et ont été arrêté-e-s et libéré-e-s par la suite. Certain-e-s ont entamé un processus de dé-radicalisation, mais à des niveaux différents.
- D'autres sont retournées et sont jusqu'à présent séquestrées, condamnées à plusieurs années de prison ou sous forte surveillance policière.

Quelques femmes veuves de nationalité syrienne ont préféré de se rendre en Tunisie avec leur enfants de père tunisien.

Plus qu'une centaine de Tunisiennes se trouvent coincées dans les camps de détention comme celui de *Houl*, de *Ain Issa* en Syrie ou celles séquestrées avec leurs enfants en Libye.

Le désengagement des autorités tunisiennes est mentionné dans plusieurs rapports d'organismes internationaux, mentionné par Human Rights Watch « *Environ 200 enfants et 100 femmes se réclamant de la nationalité tunisienne sont détenus à l'étranger sans inculpation, parfois depuis deux ans, en tant que membres de la famille*

¹ Hanene Zbiss, « Les revenantes : retourner en Tunisie après l'Etat islamique », *Enquête*, août 2019. Consulté en janvier 2020.

de combattants de l'EI, essentiellement en Syrie et dans la Libye voisine, et pour certains en Irak »¹

On s'arrête sur les motifs de départ et le sens accordé à la dite *hijra*.

15. La *hijra* en « terre d'islam » de l'idée à la réalisation

La mainmise sur les lieux de culte par les groupes salafistes-jihadistes et la multiplication des tentes de prédication et l'activisme sur Internet constituent les éléments fondamentaux pour les personnes convaincues par l'idéologie. (Confirmés au cours des entretiens effectués et les reportages). De plus, il y avait un noyau de réseau dans chaque ville, facilitant les départs des jihadistes.

Les motifs de départ des Tunisiennes dans les zones de tension sont d'ordre religieux ou social et économique. Plusieurs femmes ont accompagné ou rejoint leur époux ou compagnon, d'autres sont parties en ayant l'idée de vivre pleinement leur religiosité. L'illusion de fonder une famille selon les règles de la charia et de contribuer à la prospérité de l'Etat islamique représente le fondement de départ, propagé sur la Toile.

Dans la littérature dite religieuse et les *fatwas*², on trouve deux types de *hijra* conditionnés. Le premier type est un devoir et le deuxième est préférable. Dans les deux cas, les musulmans sont appelés à quitter leur territoire initial, de rompre avec leur société décrite comme mécréante à une terre d'islam pour fuir les péchés et les délits (consommation d'alcool, adultère, nudité des femmes, pratiques offensives aux règles islamiques, etc.) et vivre pleinement leur religion.

La notion de la *hijra* figure dans le discours des sujets interviewés comme une nécessité et élément reporté sur l'histoire du prophète. Un argument selon lequel les musulmans sont représentés comme

¹ Voir le lien de l'article publié en 12 février 2019 : <https://www.hrw.org/fr/news/2019/02/12/tunisie-des-efforts-insuffisants-pour-rapatrier-les-enfants-de-membres-de-lei>

² Voir par exemple ce lien : <https://majles.alukah.net/t140608/>

des victimes et » *sont attaqués en tant que communauté à l'échelle internationale constitue un élément essentiel du discours salafiste-jihadiste* »¹

La *hijra* ressemble à un voyage initiatique selon F. Khosrokhavar. Pour l'homme, il apprend à manier les armes et devenir un « sur-musulman », ce qui » [...] *lui permet en même temps de devenir "étranger" à sa propre société. Il apprend surtout à devenir "cruel", [...] à devenir un véritable combattant aguerrri du jihad hyperbolique qui ne recule devant aucun obstacle moral dans la mise à mort des "coupables"*. »² Quant aux femmes, elles représentent des alliées qui répondent aux différents besoins des jihadistes, les protégées des combattants et les génératrices des futures guerriers.

16. Une conviction religieuse / un engagement payé ?

Selon deux interviewés, qui ont tenté de partir en Syrie, la Tunisie est considérée comme terre de *kofr*, où les vrais musulmans sont persécutés et opprimés au quotidien. Représentés comme victimes du régime politique, ils relataient leur expérience d'affrontement avec les autorités en ayant la conviction de les vaincre et d'accomplir leur mission un jour ou de mourir comme martyr. L'obsession de devenir martyr anime les intentions de départ pour les hommes en particulier.

Ce motif émotionnel motive les uns et les autres à décider de partir. En plus de l'atmosphère propice au niveau de la mobilité et de l'organisation des groupes religieux, les formations reçues et l'endoctrinement accentuent cette obsession. Le recrutement des candidats au jihad s'effectuent dans les quartiers et les mosquées notamment, par les pairs. Selon le témoignage d'un jeune homme de 25 ans, qui a tenté d'émigrer en zone de conflit syrienne, les jeunes de son quartier à Sousse ont réussi leur mission et ont décédé « *comme martyrs sur le front, des vrais hommes* », raconte il.

¹ Michaël Ayari, 2017, p. 22.

² Farhad Khosrokhavar, 2015, *op. cit.*, p. 37.

Le fantasme de l'Etat appliquant les règles islamiques est considéré possible dans ces zones de conflits. Le projet semble réalisable pour les fanatiques de cette idéologie, où les musulmans du monde entier sont appelés à sauver leur frères victimes de dictature. La fondation d'un Etat islamique a motivé d'autres individus à rejoindre ses zones. C'est ce qui explique le recrutement et l'engagement de nombreuses personnes ayant un niveau éducatif élevé ou des employés qualifiés. Pour certains, la migration en zones de tension ressemble à celle de la migration clandestine vers l'Europe, où la prospérité économique est garantie. La conception de l'Etat, (d'après les vidéos partagées par le service de communication de Daech) est fondée sur la justice divine et la protection des personnes démunies. L'illusion de l'Etat de khilafa (selon la voie prophétique) a circulé d'une manière magique et attiré les fanatiques religieux et les désespérés du régime après la révolution.

L'approche de M. Ayari offre une analyse du projet politique radical et de la construction d'un projet unifiant la zone de MENA. *« Le salafisme-jihadisme est, pour l'heure, le courant idéologique qui incarne le mieux ce projet politique historique d'unité. Avant de perdre la majeure partie de ses territoires en 2016, l'Organisation de l'Etat islamique (OEI) utilisait la violence et le terrorisme au service de la construction d'un nouvel Etat (considéré comme davantage viable) avec une dimension moderne (administration, sorte de contrat social implicite) et communautaire (religion). Ceci a contribué à sa popularité notamment chez les individus possédant une certaine culture théologico-politique et encouragera certains d'entre eux à devenir militants. »*¹

17. Les facteurs socio-économiques

Un haut responsable confirme que la majorité des retournés de la Syrie représente des « mercenaires » ou des personnes recrutées pour travailler dans Etat dit islamique. *« L'un des expulsés s'est représenté*

¹ Michaël Ayari, 2017, p. 23.

comme victime d'un complot et insiste qu'il n'a jamais porté d'arme et déclare qu'il est partie pour travailler comme cuisinier à raison de 4000 dollar par mois »¹

Un jeune homme âgé de 28 ans, dé-radicalisé², relate le départ faciles d'autres jeunes de son quartier, même ceux qui ont rejoint le groupe *ahl essouna weljama'a*. Une personne intermédiaire, connue par sa délinquance avant la révolution, a facilité leur départ les uns après les autres. La majorité, parmi eux, est décédé en terre de combat syrienne, confirme-il.

« Les jeunes au sens large constituent un groupe social davantage réceptif à l'extrémisme violent en raison, tout d'abord, de leur plus grande exclusion sociale et économique (chômage, grande pauvreté, manque d'inclusion dans la vie publique) »³. Ce constat confirme la mobilisation effectuée dans plusieurs villes et quartiers périurbains que ce soit à Tunis ou à Sousse. Le témoignage d'un interviewé illustre les mécanismes employés par les recruteurs pour mobiliser les jeunes afin qu'ils partent (préparer le candidat idéologique, l'isoler pour plusieurs jours, lui fournir un faux passeport, en cas de besoin, lui passer les contacts d'autres intermédiaires selon la destination, etc.)

Pour des raisons politiques ou historiques et de proximité, la Libye reste la première destination des terroristes tunisiens, à raison de 60%, selon le rapport du Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux. La Syrie est classée la deuxième avec un taux de 22%. *« Depuis le mois d'août 2011 et jusqu'à 2016, les camps en Libye ont continué à accueillir les terroristes tunisiens, particulièrement ceux ayant fait allégeance à Seifallah Ben Hassine. Mais certains d'entre eux ont été réorientés vers le front Syrien après une préparation appropriée. »⁴*

¹ Témoignage d'un responsable.

² Il n'était pas convaincu de partir entre 2012/2013 au jihad, considérant le combat doit être entamé sur le territoire tunisien.

³ Michaël Ayari, 2017, p. 28.

⁴ Rapport « Le terrorisme en Tunisie », *op. cit.*, p. 89.

La Libye semble être pour les jihadistes une terre « d'escale » assurant l'entraînement militaire et préparant le départ pour front plus sanglant. « *Beaucoup ont réussi à décrocher un travail digne en Libye ou en Syrie et ont, surtout, gagné leur vie éternelle en dépit des représailles des autorités tunisiennes* », selon un témoignage. Pour Kais, la *hijra* est comme toute migration où les hommes en particulier cherchent leur gagne pain. Par contre, les femmes doivent être accompagnées par un *muhrim* ou bien ayant une mission religieuse bien précise pour qu'elle puisse partir toute seule.

Pour le départ en Libye, le circuit ressemble à la migration clandestine. La vigilance et la discrétion sont exigés afin d'éviter l'échec et les répercussions judiciaires. Selon plusieurs témoignages, il est important que ceux/celles qui se préparent à la *hijra* gardent la discrétion totale et se comporter naturellement avec leur entourage familial. Pour éviter tout soupçon, certains relâchent un peu leurs pratiques religieuses et calculent leur sorties. La majorité des femmes sont parties accompagnées de leur mari ou conjoint (en usage du mariage coutumier) ou accompagnées par des hommes qui connaissent le circuit.

Les réseaux de contrebande développés sur les frontières tuniso-libyennes sont intensifiés, après la révolution. Ils constituent un appui logistique et financiers pour le terrorisme. « *Il y aurait également une filière plus internationalisée et plus proche des milieux de l' "islamo-banditisme"* »¹ Les réseaux de contrebande assurent, en plus du trafic d'armes et de drogue, la falsification des papiers passeports et le transport des migrants clandestins².

Salwa est une jeune femme³, issue d'une famille pauvre, est partie avec son mari en Libye sans avoir une culture religieuse préalable.

¹ Crisis Group, *La Tunisie des frontières : jihad et contrebande*, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord n°148, 28 novembre 2013, p. 37.

² Voir l'introduction de l'ouvrage « *Terrorisme et contrebande en Tunisie (1988-2006)* », pp. 17-18.

³ Mariée à l'âge de 17 ans, de parent séparés et de niveau éducatif enseignement de base, mère de deux enfants à l'âge de 20 ans.

Après son premier retour, elle change radicalement de conduite. L'époux a décroché un travail bien rémunéré en Libye après de longues périodes de chômage. Il renonce à la consommation de l'alcool et sa femme s'aligne à sa demande et se convertit en *niqab*.

Pour joindre les zones de tension au moyen orient, le circuit de mobilité des jihadistes tunisien-e-s prend un autre parcours. Selon plusieurs témoignages publiés par les médias, l'objectif premier de la première vague de jihadistes (2012-2013) consiste à soutenir les syriens contre la dictature. Au nom de la solidarité avec le peuple syrien, des centaines de Tunisiens ont rejoint plusieurs groupuscules comme, l'Armée Syrienne Libre, (ASL), Jabhat Ennosra (El Quaïda), Ahrra El Cham, etc. Le circuit classique passe par le voyage en Turquie, garanti sans visa pour les Tunisiens. Ensuite ils traversent les frontières turco-syrienne à l'aide des groupes de contrebande qui facilitent leur déplacement¹.

Dans une deuxième vague, et suite à la constitution de l'Etat de Khilafa, dominé par Daech, l'objectif consistait plutôt à renforcer les structures de l'Etat de Daech et de vivre en « terre d'islam », voir d'arracher un travail avec un salaire important. En revanche, l'interdiction du voyage des jeunes (moins de 35 ans, par décret) a obligé les partants (couples, femmes avec enfants, femmes seules, hommes) de changer de stratégie et de passer par la Libye ou l'Algérie, pour joindre le territoire Turque. Le témoignage d'un revenant illustre le circuit de départ et celui de retour².

Pour celles qui sont encore bloquées dans les camps de détention, le témoignage relaté par la Tunisienne khadouja Homri³ explique le parcours des femmes. Elle a rejoint son premier mari en Syrie appartenant à Daech. Ce dernier a été recruté pour faire le jihad

¹ Crisis Group, *La Tunisie des frontières : jihad et contrebande, op. cit.*, pp. 29-35.

² Voir le lien d'un témoignage d'un revenu de la zone de tension syrienne, produit par INKYFADA, en août 2018. <https://inkyfada.com/fr/2019/08/30/retour-tunisiennes-etat-islamique/?fbclid=IwAR2J4Ssyx-OGBlEjr6io3FnlUQhXatJQxw76WfSnNNZ3Z5SqDWLIYcEXJc>

³ Reporté par un journaliste de la chaîne télévisée *Elmayaddine*.

avec l'armée libre *el jayech el hor* (l'Armée Syrienne Libre), et *katibet Ennosra* (*Jabhat Ennosra*). Le couple s'est déplacé à plusieurs reprises d'une ville à l'autre selon les conditions de conflits et les situations de combats. Ils finissent par s'installé à Reqaa. Après la mort de son mari, elle s'est retrouvée dans un centre d'hébergement pour femmes, appelé *madhafa*. Elle y reste 4 mois 10 jours, d'après ce qu'elle disait. Une règle stricte à toutes femmes non mariées.

La Madhafa ressemble à une pension familiale, maison de repos désignée pour les femmes. À l'enceinte de cet endroit les femmes sont mal traitées et subissent des violences de la part de celles qui les contrôlent. Selon khadouja Homri, cette femme était très violentée et l'a agressé physiquement. Pour s'en sortir, il fallait qu'elle se marie avec un autre combattant. Elle a vécu avec son deuxième homme plus que 3 ans. Son mari décide après de quitter l'Etat dit islamique « *parce que c'est un Etat de mécréants et non pas de musulmans, mais c'était très difficile de quitter parce qu'ils ont assassiné beaucoup de Tunisiens et autres* », dit-elle. Ils ont réussi à quitter Reqqa, vers Mayaddine grâce à contrebandiers. Elle se trouve actuellement au camp de *Ain Issa* avec ses filles et d'autres femmes tunisiennes.

18. Les femmes revenues des zones de tension

On trouve une diversité de profils de femmes revenantes des zones de tension que ce soit de la Libye ou de la Syrie : Tranche d'âge la plus représentative est celle entre 20-30 ans. Niveau éducatif plutôt universitaire (3 étudiantes), deux autres femmes ont un niveau secondaire, (bachelière, niveau baccalauréat) et une dernière n'a pas dépassé l'enseignement de base. Les unes appartiennent à une catégorie socio-économique pauvre, or d'autres sont issues de la classe moyenne et ayant un niveau économique confortable.

Aucune parmi elles n'appartient à un entourage familial conservateur radical. Seulement une revenante appartient à une famille par alliance qui partage l'idéologie du jihadisme. D'une

manière générale, les femmes qui accompagnent leur mari ou celles qui sont parties seules n'ont pas informé leur famille respective. La prise de décision et le moment de départ se préparent uniquement avec les recruteurs et/ ou les intermédiaires.

Les motifs de départ se résument en deux grandes raisons : accompagner le mari en terre de jihad ou/ et vivre en terre sacrée sous l'égide de l'Etat islamique pour appliquer pleinement les règles de la charia. Les autres raisons, notamment les raisons économiques, sont secondaires pour les femmes.

Bien que la majorité regrette leur expérience, elles étaient endoctrinées d'une manière directe par des groupes salafistes-jihadistes ou par l'intermédiaire de leur conjoint. Elles étaient convaincues lors de leur départ par l'idéologie du salafisme jihadisme.

La *hijra* ne porte pas la même signification ni les mêmes attentes pour toutes. Les **femmes parties en couple** ou celles qui ont rejoint leur époux avaient comme objectif de vivre sur un territoire dit islamique où on applique la charia. De plus, l'obéissance au conjoint fait partie de l'obéissance à Dieu.

Les **jeunes célibataires** avaient plutôt d'autres objectifs : Celle qui est partie en Libye avait comme mission d'enseigner la langue arabe pour les personnes de confession musulmane non arabophone. Celle qui est partie en Syrie avait comme but de se marier avec un jihadiste et de vivre en terre d'islam.

Deux parmi elles ont enfanté en Syrie. La première est partie avec son mari et ses deux filles (à l'époque la première avait deux ans et la deuxième à peine quelques mois). Elle a accouché de son garçon en Syrie après le décès de son mari. La deuxième, elle s'est mariée lors de son arrivée en Syrie avec un jihadiste tunisien. Une troisième est rentrée enceinte et a accouché en Tunisie. Elle a décidé de rentrer après la mort de son époux.

Pour certaines femmes veuves de jihadistes tunisiens, la première cause de retour est liée au décès de leur époux dans les combats et leur refus de se remarier. Aucune parmi elles ne s'est remariée une deuxième fois dans les zones de tension.

La période passée dans les zones de tension varie entre quelques mois et quelques années (deux ans et demi). Toutes celles qui voulaient rentrer dès leur arrivée n'ont pas eu la possibilité pour des raisons multiples (le contrôle des forces de l'ordre de l'État, la peur d'être torturée ou condamnée, etc.).

La quasi-totalité des femmes revenues des zones de tension, avec ou sans enfants, s'est représentée aux autorités tunisiennes pour rentrer. À l'exception d'une seule femme qui a franchi les frontières tuniso-libyenne sans qu'elle soit interceptée par la police. Toutes les autres ont été détenues pour quelques mois.

Après leur libération, les revenues des zones de tensions et leur famille étaient sous surveillance policière permanente, du moins la première période de leur retour. Les familles à leur tour sont interpellées par les services de sécurité. Certaines se sont rachetées et ont pu reprendre leur rythme de vie d'avant (décrocher un travail, reprendre les études, s'investir dans une activité artistique), d'autres n'ont pas pu se remettre ou étaient récupérées par les groupes salafistes.

L'intervention de la famille était déterminante pour la majorité des revenantes. Ces revenantes, de la Syrie, ont eu le soutien psychologique et financier. Les familles ont soutenu leur filles et les ont encouragé et les ont accompagné à distance jusqu'à leur retour.

En particulier, le jeune couple d'étudiant parti en Syrie, à l'insu de leurs parents, a bénéficié d'un accompagnement particulier jusqu'à leur retour. Le jeune fils d'un haut cadre qui est parti avec son fiancée pour se marier et s'installer là-bas. Le père a dû démissionner de son poste pour se rendre en Turquie et sauver son fils et sa fiancée. Malgré le drame les deux familles ont résisté au désespoir et ont pu coopérer avec la diplomatie tunisienne, durant des mois

avant de réaliser leur objectif. Grâce à l'intervention et l'investissement des parents, le jeune homme a pu échapper de la brigade de Daech et s'est rendu en Turquie avec sa fiancée. Ils étaient arrêtés dès leur arrivée.

Pour le cas de Sahar, elle a refusé de rentrer après le décès de son mari. Durant la première période, elle tenait à rester malgré l'insistance de sa famille, en particulier sa mère. La négociation a duré des mois et sa mère qui n'a jamais perdu l'espoir malgré la résistance de sa fille. En contre partie, sa belle mère s'est déplacée spécialement pour l'accompagner à l'accouchement et l'a encouragé de rester et d'élever ses enfants en « terre d'islam ».

Une seule jeune femme a eu le rejet total de sa famille. L'étudiante Asma rentrée de la Libye a essayé de renouer avec sa famille en souhaitant la pardonner. Son père a refusé fermement de l'accepter en la considérant comme une source de honte et de déshonneur. Cette jeune femme n'a trouvé le soutien de la part d'une association qui l'a accompagné durant une bonne période.

19. L'encadrement après le retour

La famille constitue la première structure qui accompagne les femmes à se réintégrer socialement. Pour la majorité des cas, les mères et leurs enfants ont été soutenus par leur entourage familial. Néanmoins, la prise en charge familiale ne signifie pas le renoncement définitif à la pensée radicale. Avec des degrés variés, les membres de la famille les accompagnent dans les procès juridiques et se chargent des frais jusqu'à leur libération. En même temps, ils (membre de famille) subissent à leur tour l'interpellation de la police, la lourdeur des procédures, le traumatisme de ses femmes et parfois des enfants.

La première période du retour (surtout en présence d'enfants) est pénible et traumatisante aussi bien pour les femmes revenues que pour leur famille. Les personnes les plus proches assurent

l'accompagnement et se montrent solidaires psychologiquement et financièrement. Ce genre de protection semble nécessaire pour la réintégration. En effet, le rétablissement moral et la réadaptation sociale ne sont assurés que dans la structure familiale et l'entourage proche. La famille est presque l'unique cadre ou refuge à l'exception de quelques associations qui s'en occupent en cas de demande.

Sahar rentrée en 2014 avec ses trois enfants et a choisi de résider, la première période, chez sa belle famille (salafiste) pour éduquer ses enfants selon les règles de la charia. Les visites à sa famille étaient ponctuelles et contrôlées par sa belle mère. Après quelque temps, elle décide de déménager et de s'installer définitivement chez sa mère avec ses trois enfants. Toute la famille a changé de domicile et s'installe dans un autre quartier pour s'échapper des critiques de l'entourage.

Suivie ensuite par un psychologue, elle reprend progressivement ses activités et son rythme de vie habituel. Grâce aux séances de thérapie et du traitement qu'elle a eu, elle a réussi à dépasser la phase de dépression. La souffrance et le traumatisme de la guerre et de la terreur sont dépassés relativement.

20. Parcours de vie divers après le retour

Une jeune femme rentrée de la Libye avec le VIH

Asma est une jeune étudiante, spécialisée en civilisation arabe, est partie en Libye pour le jihad par la voie du savoir. Elle avait comme mission d'enseigner les musulmans non arabes installés en Libye. Née en 1994, originaire de Kasserine et réside au cité El Aouina à Sousse avec sa famille. Elle avait décidé de partir en 2015 en Libye en étant convaincue qu'elle accomplie une mission religieuse. Au bout de 6 mois, elle rentre en Tunisie suite à son expulsion de la part des jihadistes en Libye. Elle raconte son histoire à des psychologues et écoutantes d'une association installée à Sousse.

Le processus de son endoctrinement a débuté sur internet dans des groupes dits religieux sous le nom « ashada'wattabligh ». En quelques mois, elle porte le niqab et accélère le rythme de ses pratiques religieuses. En fréquentant la mosquée de l'un des quartiers de Sousse, elle rencontre ses paires autour de la prière de *tahajjud*. Recrutée par la suite par un groupe extrémiste religieux, (disparu après son retour en Tunisie sans laisser aucune trace), qui lui accorde la mission d'enseigner et de former sur le Coran et la Sunna aux étrangères de confession musulmane qui ne maîtrise pas la langue arabe. Elle fait le voyage sans prévenir ni informer sa famille et son entourage. Les procédures de voyage ont été assurées par un groupe de personnes, utilisant des pseudonymes. Lors de son arrivée au camp des jihadistes en Libye, elle découvre que sa mission était autre, menacée et agressée continuellement, elle se trouve obligée de satisfaire les besoins sexuels des jihadistes sur place.

D'après la narratrice (membre d'une association et écoutante), Asma n'a pas identifié le camp militaire dans lequel elle a débarqué et ne pouvait en aucun cas fuir ou se sauver, faute de la haute surveillance. En même temps, elle avait toujours peur d'identifier les personnes qui l'ont mal traité. Sous le traumatisme des abus sexuels et la torture physique et psychologique qu'elle a subie, elle n'arrivait pas à surmonter sa souffrance. Ses agresseurs (partenaires sexuels) étaient nombreux et de différentes nationalités : Tunisiens, Européens et autres. L'un des principaux violeurs était un tchéchène. C'est lui qui l'a plus marqué parce que ses services sexuels demandés sont « bizarres » d'après ce qu'elle dit.

Le quotidien de cette jeune était strictement tracé et imposé par la communauté terroriste : nettoyage, cuisine etc., ainsi que les pratiques religieuses. Le soir elle était exposée, comme d'autres filles sur place, aux envies et aux désirs des *jihadistes* qui les choisissaient selon leur humeur et leurs fantasmes. Chaque rapport sexuel était justifié par un rituel dit religieux au nom de mariage temporaire ou le mariage de plaisir. D'après elle, toutes les femmes étaient des serviteurs et soumises à tous les ordres au nom de la religion.

L'unique femme qui avait de l'autorité et une marge de liberté est l'épouse du *amîr*.

Quand elle parlait de l'organisation, elle l'a décrit comme un Etat très bien organisé où on trouve tous les services et un personnel bien qualifiée comme les ingénieurs d'informatique (qui travaillent sur le cryptage). Dans ce camp militaire de jihadiste, il y avait des médecins qui examinaient les femmes sur place et c'est eux qui ont détectés qu'elle porte le virus VIH. Par conséquent, elle était rejetée en dehors du camp pas loin des frontières. Suite à cette situation désespérante, la jeune s'est présentée aux autorités tunisiennes et se fait arrêtée 3 mois par la police de Bouchoucha pour l'interrogatoire. C'est un médecin (femme) des services publics l'a envoyé à l'association, confirme le témoin. Son état psychologique et physique était lamentable : situation de post-trauma, démunie de toute force physique avec plusieurs cicatrices de brûlure de cigarettes par tout sur son corps. C'est après plusieurs séances d'écoute et de suivis que la victime de cette torture commence à verbaliser. Elle se sentait doublement trahie, puisqu'elle ne trouvait aucune trace du groupe qui l'a recruté. Les séances de thérapie et l'empathie du groupe associatif qui l'a accompagné lui a permis de dépasser la phase de crise.

Progressivement Asma a commencé à se détacher de ses convictions idéologiques et à relativiser le discours du jihadisme. Et finit par conséquent d'abandonner le *niqab*. Mais au bout d'une année de thérapie, elle a coupé les liens avec les membres de l'association et a disparu complètement.

Une femme veuve dé-radicalisée et réintégrée par la voie de l'art

Il s'agit d'une jeune femme qui a 25 ans, veuve et mère d'un enfant qui a presque de 4 ans. Issue d'une famille appartenant à la classe moyenne et réside à El Manzah, sa mère est décédée et son père est un fonctionnaire public. La jeune femme n'a pas eu son baccalauréat et a abandonné ses études. En même temps, elle

suivait des cours religieux à la mosquée et commence à côtoyer des personnes « engagées » religieusement, raconte-t-elle. Les cours sur la charia, essentiellement sur la Sunna et les prescriptions religieuses aux femmes, sont accompagnées par des livres et des textes qu'elle a pu lire pour consolider sa foi. La nouvelle sociabilité lui a permis de s'intégrer dans un groupe de personnes radicales qui voulaient partir en Syrie. Elle décide de partir « en terre d'islam » avec l'homme qu'elle adorait à l'insu de sa famille. Là bas, ils se marient et s'intègrent dans le camp de Daech. Quelques mois plus tard, elle se sent enceinte et seule après la mort de son mari sur le front. Elle se sentait trahie et choquée par ce qui se passe autour d'elle. Renouer avec sa famille était la seule solution pour rentrer. Le père voyage en Turquie pour récupérer sa fille. A son retour, elle traverse une période horrible notamment après son accouchement.

Le suivi thérapeutique a duré des années pour qu'elle puisse se sortir du traumatisme vécu. Finalement, elle a renoncé au port du voile et retrouvé son mode de vie habituel. Actuellement, elle s'investit dans des cours de théâtre et s'occupe de son fils.

Une femme divorcée : d'une clandestinité à une autre

Salma est issue d'une famille pauvre et de parents séparés, le père les ayant abandonnés (trois enfants). Elle vivait avec sa mère qui travaille comme aide ménagère. La jeune fille abandonne l'école très tôt, à l'âge de 14 ans. Elle s'est mariée à l'âge de 17 ans et quelques mois avec un homme violent et alcoolique et a eu deux filles de lui. En 2014, son mari commence à fréquenter un groupe *salafiste* et faire la prière régulièrement à la mosquée. Il part en Libye, seul, la première fois et s'absente quelques mois sans donner de ses nouvelles. Lors de son retour, il oblige sa femme à l'accompagner avec ses deux filles. Elle s'absente pour quelques mois, en gardant le contact avec sa mère. Cette dernière rapporte que son gendre gagne sa vie du commerce de contrebande. Plus tard, il renoue des liens avec les libyens dans des camps d'entraînement des jihadistes.

Suite à la violence subie de la part de son mari et les conditions de vie décrites comme dangereuses, elle rentre en Tunisie et demande le divorce. Les allers / retours de son mari entre la Tunisie et la Libye ne l'ont pas fait renoncer. Malgré les menaces de l'époux, Salma a poursuivi les procédures de divorce et a porté plainte contre lui. Ce dernier était déjà poursuivi et recherché par la police, il a disparu complètement et n'est plus revenu.

Salma est retournée vivre chez sa mère avec ses deux filles. Dès qu'elle a obtenu son divorce, elle commence à chercher du travail. Entre temps, elle a abandonné son voile intégral, imposé par son ex-époux, ensuite elle renonce complètement au foulard pour reprendre progressivement son rythme quotidien. Après une longue période d'isolement vécue difficilement, elle rompt ses liens avec sa belle famille, qui l'a mal traitée.

Pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses filles, elle a accepté de travailler comme saisonnière dans les restaurants et les hôtels. Elle finit par décrocher un travail nocturne dans une boîte de nuit à Sousse. Toujours dans une situation de précarité, elle é été licenciée au bout de quelques mois, et n'arrivait pas à se stabiliser sur le plan professionnel. De plus, ses sorties nocturnes, sa conduite et ses tenues vestimentaires étaient l'objet de dispute et de conflit avec sa mère. Suite à cette accumulation d'échec, elle choisit de voyager clandestinement en Italie, en laissant ses enfants à la charge de sa mère.

23. Qui sont les femmes qui ne sont pas encore rentrées ?

Celles qui sont détenues en Syrie

Selon les témoignages des journalistes partagés¹, les femmes jihadistes détenues au camp d'El-Houl sont assez violentes et féroces et refusent de rentrer dans leur pays. Détenues par les forces

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=EpM8d7GurPA>, ajouté sur YouTube, 16 avril 2019.

démocratiques syriennes, les mouhajirates sont considérées les plus violentes et continuent à appliquer la loi de Daech à au sein du camp.

Elles se déclarent prêtes à se sacrifier jusqu'à le dernier souffle au nom de l'Etat islamique. Selon le reportage publié, par France 24, quelques femmes interrogées confirment « *qu'elles continuent de croire à Daech et que c'est un état à la méthode prophétique, où ils vivaient en paix et en prospérité* »

Une jihadiste Tunisienne répond à la journaliste en toute fierté en disant : « *Nous avons combattu les mécréants et les apostats* ». Elle ajoute qu'elle refuse de rentrer en Tunisie, considérée comme pays d'athéisme. Partie depuis 2012, elle compte passer le reste de sa vie en Syrie. Cette même Tunisienne justifie les manières de tuer (ceux qui sont considérés à leurs yeux comme mécréants et apostats) par décapitations ou tirs de balles etc., comme une obligation à tout musulman qui applique les préceptes du Coran et de la Sunna.

Une majorité parmi elles sont des mères de deux enfants ou plus, et se sont mariées plus d'une fois. Les détenues de ce camp sont convaincues de leur « mission éternelle » comme jihadiste au nom de l'islam. Elles sont déterminées par rapport à l'Etat islamique et ne regrettent pas d'avoir appartenu à cette organisation terroriste.

Certaines justifient, vigoureusement, le jihad nikah par opposition à la prostitution. Ce type de pratiques sexuelles ne concerne que les femmes non libres appelées *sabaya* c'est-à-dire toutes femmes qui n'appartiennent pas à l'organisation de l'Etat dit islamique.

Selon leur discours, les *mouhajirat* doivent être obligatoirement sous la tutelle d'un homme puisqu'elles sont loin de leur famille et leur pays. Les plus orthodoxes estiment qu'elles ont eu de la chance d'avoir un époux martyr, en tant convaincue de le rejoindre au paradis.

Toujours selon elles, les musulmanes (c'est-à-dire celles qui appartiennent à Daech, toutes les autres sont mécréantes), sont

choisies pour appliquer la charia même dans le camp de réfugié. Elles imposent la *hisba*¹ continuent à contrôler les pratiques des autres femmes selon les prescriptions leur organisme comme « *al amr bil maarouf wa'nahiy an el monkar* ». Un soldat syrien témoigne que certaines se sont faites exploitées lors de l'affrontement avec la force de l'ordre syrienne.

Celles qui sont détenues en Libye

Derna et Sirt sont les principales villes libyennes occupées par Daech. Selon certains reportages, les femmes et les enfants sont instrumentalisés comme kamikazes dans les affrontements. En Libye, le nombre des détenues est moins important (22 enfants et 14 femmes détenues depuis 2016). Certaines détenues se sentent fières de porter le *niqab* et n'éprouvent aucun regret d'avoir rejoint leur mari poursuivis par les autorités tunisiennes. Outre, elles insistent qu'elles sont innocentes de tout acte terroriste. Leur motif de départ était le regroupement familial, insiste certaines. D'autres adoptent la posture de victime, elles demandent pour rentrer en Tunisie.

D'après leur déclaration aux médias, les détenues sur le territoire libyen sont moins « féroces » et agressives que celles détenues dans les camps syriens.

Conclusion

Le radicalisme violent révèle plusieurs enjeux : politique, sécuritaire, judiciaire, économique, social et culturel. En effet, les approches sécuritaires et policières ne semblent pas suffisantes pour faire face à un phénomène international. Le terrorisme est un maux sociétal qui met en péril le *vivre ensemble* et propage la *peur* et la *terreur*. Pour lutter contre ce danger, les politiques publiques doivent examiner les phénomènes causals relatifs au discours religieux

¹ La notion de *hisba* est définie dans ce lien : <http://saaid.net/alsafinh/48.htm> ; <http://saaid.net/female/0298.htm>

haineux, la marginalisation, l'injustice sociale, la corruption et l'économie parallèle etc.

La déradicalisation mérite une approche multidimensionnelle où s'interfère, l'individuel, le familial, le culturel et le social. En effet, les autorités publiques doivent capitaliser les efforts des différents secteurs (sécuritaire, juridique, éducatif, médiatique, diplomatique, etc.) pour surmonter les dangers et les risques. La collectivité est appelée à mener un discours clair et ferme face à toute forme d'intolérance, de violence et de menace de libertés individuelles ou collectives.

Le processus de déradicalisation des femmes et des enfants nécessite la prise en compte de l'histoire personnelle de chaque femme/ mère afin d'assurer les conditions favorables de la réconciliation subjective de chacune, en premier lieu et la réintégration sociale progressive, en deuxième lieu.

Une sérieuse prise en charge psychologique et sociale des enfants endoctrinés fait partie des impératifs pour lutter contre le radicalisme violent. Pour les femmes, en particulier, les procédures de réhabilitation méritent une prise en compte des blessures personnelles profondes et les traumatismes engendrés par l'endoctrinement et la terreur vécue.

Le rejet des personnes retournées, (non violentes) et leur isolement social peuvent engendrer le basculement dans des actes terroristes ou l'adhésion à d'autres groupuscules. Un contre discours national religieux / politique basé sur les valeurs humaines universelles de tolérance et de l'acceptation de la différence semble être fondamental.

L'accompagnement et la coordination avec les familles des personnes endoctrinées peuvent faciliter les actes de prévention et de dés-endoctrinement processus de l'abandon de l'idéologie de salafisme-jihadisme.

BIBLIOGRAPHIE

Articles de revues

- Ben Slama, Fethi et Tazi, Nadia, dir. « La Virilité en Islam », in *Cahiers inter-signés*, 1998-04 / 06, n°11-12, 194 p.
- Borum Randy, “Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories”, *Journal of Strategic Security* 4, no. 4 (2011).
- Bouzar Dounia « Déradicalisation ? Désengagement ? Désistance ? », in *Les Cahiers de l'Orient*, 2019/2, n° 134, pp. 7-36.
- Conesa Pierre « Le terrorisme jihadiste au prisme de la realpolitik », JIHADISTE Entretien avec propos recueillis par Dounia Bouzar in *Les Cahiers de l'Orient*, 2019/2, n° 134, pp. 151-168.
- Fragnon Julien « La radicalisation sous emprise ? Le processus de radicalisation au prisme de Stop Djihadisme », *Quaderni* 2018/1, n° 95, pp. 13-38.
- Lamchichi, Abderrahim « *Jihâd*. Un combat contre quel adversaire ? », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 79, 2005, mis en ligne le 28 mai 2008.
- Khoskhocavar Farhad, « Qui sont les jihadistes français ? », in *Sciences Humaines*, 2015-03, n°268, pp. 8-19 : ill.
- Khoskhocavar Farhad, « Le martyr djihadistes féminin, un post-féminisme répressif », *The Conversion*, 2 novembre 2016.
- Kruglanski Arie W. et al., “The Psychology of Radicalization and Deradicalization: How Significance Quest Impacts Violent Extremism”, *Advances in Political Psychology* 35, suppl. 1 (2014).
- Leenders Reinoud et Heydemann Steven, “Popular Mobilization in Syria: Opportunity and Threat, and the Social Networks of the Early Risers”, *Mediterranean Politics* 17, no. 2 (juillet 2012), pp. 139-159.
- « Les femmes dans l'Islam », in : *Le monde des religions*, 2015-05/06, n°71, pp. 26-55.
- Mabrouk Mehdi, “Tunisia: the radicalization of religious policy”, dans George Joffré (eds), *Islamist Radicalisation in North Africa, Politics and Process*, (Routledge, 2011), pp. 48-71.

- Sfeir Marie-José « Danger, Droit et doctrine : un dilemme », in *Les Cahiers de l'Orient*, 2019/2, n° 134, pp. 3-4.
- Serge Hefez « Défaire l'emprise de recruteurs de Daech sur les adolescents » in *Les Cahiers de l'Orient*, 2019/2, N° 134, pp. 103-116

Ouvrages

- Abdel Moula Mahmoud, *Le mouvement patriotique de libération en Tunisie et le panislamisme (1906- 1920)*, (Éditions MTM, 1999).
- Amira Aleya Sghaier (coord.) *Terrorisme et contrebande en Tunisie (1988-2016)*, Université de la Manouba, Institut Supérieur de l'Histoire de la Tunisie Contemporaine, Tunis, 2017.
- Ayari Michaël Béchir et Geisser Vincent, *Renaissances arabes, 7 questions clés sur des révolutions en marche*, Editions de l'Atelier, 2011.
- Ayari Michael Béchir et Merone Fabio, « Ansar Charia une institutionnalisation à la croisée des chemins » dans Michel Camau et Frédéric Vairel, *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*, Presses de l'université de Montréal, 2014.
- Ayari Michaël, *Le prix de l'engagement politique dans la Tunisie autoritaire, gauchistes et islamistes sous Bourguiba et Ben Ali (1959-2011)*, IRMC-Karthala, 2017.
- Bobineau Olivier, N'Gahane, *La voie de la radicalisation : comprendre pour mieux agir*, Paris, Armand Colin, 2019.
- Jeffrey D., Lachance J., Le Breton D., Sellemi M., Haj Salem J., *Jeunes et djihadisme : les conversions interdites*, Presses de l'Université Laval, 2016.
- Kepel Gilles, Jardin Antoine, *Terreur dans l'hexagone*, Paris, Gallimard, 2015.
- Khoskhocavar Farhad, *Radicalisation*, Paris, La Maison des sciences de l'homme, 2016.
- Khoskhocavar Farhad *Le jihadisme*, (avec David Bénichou & Philippe Migaux), Plon, 2015.
- Khoskhocavar Farhad *Prisons de France. Violence, radicalisations déshumanisation : surveillants et détenus parlent*, Paris, Robert Laffont, 2016.
- Khoskhocavar Farhad *Le nouveau jihad en Occident*, Paris, Robert Laffont, 2018.

- Louden Sarah R., *Political Islamism in Tunisia: A History of Repression and a Complex Forum for Potential Change*, Mathal 2015.
- Martinez Luiz, *La Guerre civile en Algérie*, CERI/Karthala, 1998.
- Matri Khaoula, *Port du voile au Maghreb*, Casablanca, 2015
- Othmani Ahmed, *Sortir de la prison, Un combat pour reformer les systèmes carcéraux dans le monde*, La Découverte, 2002.
- Thomson David, *les revenants : Ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*, Paris, Seuil, 2017.
- أمال القرامي ومنية العرفاوي، النساء و الإرهاب : دراسة جندرية، تونس، مسكيلياني، 2017.
- عبد الصمد الديالمي، المدينة الإسلامية و الأصولية و الإرهاب : مقارنة جنسية، بيروت، دار الساقى، 2008.
- سامي البراهمي، التهميش مدخل لتفكيك ظاهرة الإرهاب، 2016.
- سامي البراهمي، السلفية الجهادية في تونس الواقع والمآلات، 2014.

Rapports

- Amnistie International, « Tunisie : “nous ne voulons plus avoir peur”, violations des droits humains sous l'état d'urgence », 13 février 2017.
- Ayari Michaël Béchir, « Revue analytique Les facteurs favorisant l'extrémisme violent dans la Tunisie des années », 2010-2017.
- Ayari Michaël Béchir, “Seven Ways to Steady a Tunisia under New Attack”, in *Pursuit of Peace*, International Crisis Group, 9 mars 2016, blog.crisisgroup.org.
- Bourekba Moussa, “Countering violent extremism in the MENA region: time to rethink approaches and strategies”, *Euromesco Policy Brief*, no. 6317 mai 2016.
- Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes sur le Terrorisme, « Rapport sur le terrorisme en Tunisie à travers les dossiers judiciaires », Forum pour les droits économiques et sociaux, Tunis, 2016.
- Conseil de sécurité, « Rapport du Secrétaire général sur la menace que représentent, pour la Libye et les pays voisins, y compris au large des côtes libyennes, les combattants terroristes étrangers recrutés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également connu sous le nom de

- Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ou qui rejoignent leurs rangs », S/2016/627, 18 juillet 2016.
- Human Rights Watch, « Tunisie : Des failles dans le nouveau projet de loi antiterroriste », 7 juillet 2015.
 - Human Rights Watch, « Tunisie : Respecter les droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme », 28 avril 2016.
 - Human Rights Watch, « Tunisie : Une avancée marquante pour les droits des personnes détenues », 4 février 2016.
 - Hussain Murtaza, “Prison dispatches from the war on terror: American explains what drove him to extremism”, *The Intercept*, 22 mars 2017.
 - International Crisis Group, « Réforme et stratégie sécuritaire », Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, no. 161, 23 juillet 2015.
 - International Crisis Group, « Violence et défi salafiste », rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord, no. 137, 13 février 2013.
 - International Republican Institute, “Public Opinion Survey of Tunisians, Center for Insight in Survey Research”, décembre 2016.
 - International Republican Institute, “Understanding the Local Drivers of Violent Extremism in Tunisia”, 2017.
 - Institut Tunisien des Etudes Stratégiques "العائدون والعائذات من بؤر التوتر", 2018.
 - Khalil James & Zeuthen Martine, “Countering Violent Extremism and Risk Reduction, A Guide to Programme Design and Evaluation”, Whitehall Report 2-16, Royal United Services Institute for Defense and Security Studies, 2016.
 - Megally Hanny, “Preventing Violent Extremism by Protecting Rights And Addressing Root Causes”, *Global Peace Operations Review*, 9 février 2016.
 - Moon Ban Ki, « Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent », rapport du Secrétaire général : A/70/674-24, 24 décembre 2015.
 - Neumann Peter, “Western European Foreign Fighters in Syria: An overview”, ICSR, 26 janvier 2015.
 - Norwegian Ministry of Justice and Public Security, “Action plan against Radicalisation and Violent Extremism”, Action plan, 2014.
 - ONU Femmes/OXFAM, « Penser le genre dans les réponses à l'extrémisme violent en Tunisie ; enjeux conceptuels, états des lieux, piste d'action », Rapport final, Novembre 2017.

Articles sur internet

- Ben Ammar Farouk, « Tunisie : L'abandon scolaire, la grande plaie », *Huffpost Tunisie*, 8 septembre 2016, <http://www.huffpostmaghreb.com>
- Centre Tunisien pour les Recherches et les Etudes sur le Terrorisme, Forum pour les droits économiques et sociaux, « Le terrorisme en Tunisie à travers les dossiers judiciaires », Tunis, 2016.
- Chaouch Rebecca, « Tunisie - Leïla Chettaoui : 'Depuis le début, la commission parlementaire sur les filières jihadistes dérange' », *Jeune Afrique*, 29 mai 2017.
- Hamza Nabila, rapport « Femmes Jihadistes, actrices à part entière ou simples victimes? », consulté le 29 avril 2019, <file:///C:/Users/ynes/Documents/Femmes%20jihadistes.pdf>
- Héritier Françoise. « Une anthropologie symbolique du corps », in *Journal des africanistes*, 2003, tome 73, fascicule 2. (page 9) pp. 9-26 ; doi : <https://doi.org/10.3406/jafr.2003.1339> https://www.persee.fr/doc/jafr_0399-0346_2003_num_73_2_1339,
- Huffpost Tunisie, « Tunisie-Terrorisme : 3517 personnes ont comparu devant la justice durant ces trois dernières années », 31 janvier 2017, <http://www.huffpostmaghreb.com>.
- Human Rights Watch, « Tunisie : Des efforts insuffisants pour rapatrier les enfants de membres de l'EI Ils sont 200 détenus dans des prisons et camps sordides en Libye, Syrie et Irak » (Février 2019). <https://www.hrw.org/fr/news/2019/02/12/tunisie-des-efforts-insuffisants-pour-rapatrier-les-enfants-de-membres-de-lei>
- International Crisis Group, « La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie », Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord 177, 10 mai 2017.
- La Presse, « Hédi Mejdoub affirme : "Nous avons démantelé 245 cellules terroristes en 2016" », 22 avril 2017, www.lapresse.tn.
- Lahmidi Abou Essaoud, « Tunis : Les femmes dans les rangs terroristes : chair à plaisir et chair à canon », *African Manager*, 25 octobre 2014, <http://africanmanager.com>.
- Naji Abou Bakr, "The Management of Savagery", Weatherhead Center, 2006, www.wcfia.harvard.edu/olin/images/Management%20of%20Savagery%20-%202005-23-2006.pdf.

- Renard Thomas, “Returnees in the Maghreb: comparing policies on returning foreign terrorist fighters in Egypt, Morocco and Tunisia”, Egmont, avril 2019, <http://www.reuters.com/article/2013/09/03/us-tunisia-crisis-religion-idUSBRE9820C920130903>.
- Romain Caillet, « Salafistes et djihadistes : quelles différences, quels points communs ? », *Le Figaro*, 26 novembre 2015, <http://www.lefigaro.fr>.
- <https://www.unicef.org/press-releases/childrens-lives-and-well-being-danger-fighting-intensifies-tripoli-libya>
- Zbiss Hanene « Les revenantes : retourner en Tunisie après l’Etat islamique », Enquête, août 2019. https://inkyfada.com/fr/2019/08/30/retour-tunisiennesetislamique/?fbclid=IwAR2f2UnMjDLiQ5jN928IkBAuiKvwrnk_eN3nkVS759rGy0GsAIWWIrzth0

Liens des reportages

Liens utiles

- https://www.youtube.com/watch?v=Oj429_66-qU
- <https://www.youtube.com/watch?v=fr9rYZWLNKw>
- <https://www.youtube.com/watch?v=re7GTxQKKLw>
- <https://www.youtube.com/watch?v=4gFU672rxSk>
- <https://www.youtube.com/watch?v=5sc9zHFe-EU>
- https://www.youtube.com/results?search_query=tunisiennes+jihadistes
- <https://www.youtube.com/watch?v=dV5g5wE19ao>

Niqab en Tunisie

- <https://www.youtube.com/watch?v=hEzMrtS5XSk>
- <https://www.sahab.net/forums/index.php?app=forums&module=forums&controller=topic&id=79320>
- <https://www.youtube.com/watch?v=slfEHrwrv1I> Anssar charia, ajoutée le 10 juil. 2015.
- <https://www.youtube.com/watch?v=klrHwX2gP9k> : témoignage de la sœur de Fatma Zouaghi Ajoutée le 8 oct. 2015.
- <https://www.youtube.com/watch?v=FMQCGY4HDwk> Observatoire des droits et des libertés, ajoutée le 3 mai 2018, téléphone 71515270 / 21153153.

- <https://www.youtube.com/watch?v=ooDR0f9Gg3Q> : conférence de presse du ministère de l'intérieur (Tunisie).
- <https://www.youtube.com/watch?v=hzNmsbdxk8E>

Sexualité à Daech

- <https://www.youtube.com/watch?v=00EtGx8eyiY>:jihadnikah, ajouté le 7 sept. 2016.
- https://www.youtube.com/watch?v=ZMs2p_YoY-o jihad nikah, ajouté Ajoutée le 25 nov. 2017.
- <https://www.youtube.com/watch?v=wI0JVAXus2k> le 26 mars 2013.
- https://www.youtube.com/watch?v=6k-P_GrPl_Q le 26 juin 2013.
- <https://www.youtube.com/watch?v=nYK9qOpENx8>
- <https://www.youtube.com/watch?v=w6NH77bYCCE> 19 juil. 2015.
- <https://www.youtube.com/watch?v=zsEv3fjIUwg> 17 août 2016.
- <https://www.facebook.com/kathim.albargash.1/videos/vb.100011503714512/235383500188439/?type=2&theater> 2016.
- https://www.youtube.com/watch?v=_s7FxNFapuE le 21 déc. 2018.

Les jihadistes étrangers

- <https://www.youtube.com/watch?v=JzIATx1zCiE> Ajoutée le 9 févr. 2019.
- <https://www.youtube.com/watch?v=DcZHiwwFrFw> Ajoutée le 9 mars 2019) version plus complète.

Jihadistes hommes

- <https://www.youtube.com/watch?v=7HwE8wR7b4> le 19 janv. 2017.
- <https://www.youtube.com/watch?v=sFFZ7Hjazik>, témoignage d'un homme le 15 mai 2012.

Les fatwas de Arifi sur le jihad nikah

- <https://www.youtube.com/watch?v=TadzfsjZ6yM>, le 14 juin 2013.
- <http://www.al-aqidah.com/art/s/134>

Site internet d'un forum religieux wahabite de الشيخ أ. د. أحمد بن عبد الرحمن القاضي

- <https://www.youtube.com/watch?v=MvdCZrbPisk> reportage sur le recrutement, 24 avril 2017.

- https://theconversation.com/post-djihadisme-pour-un-necessaire-changement-de-paradigme-au-sahel-118507?utm_source=twitter&utm_medium=twitterbutton&fbclid=IwAR1G0Cd6iw5eSizdDbYHn3zpcOG1Mu002qgRhaEI_tuIscRqckhVIBuPaw (conférences sur le jihadisme).
- <https://inkyfada.com/wp-content/uploads/2019/08/correspondance-MAE-Khaoula-Ben-Aicha.pdf>.
- <http://kapitalis.com/tunisie/2019/01/04/depuis-6-ans-93-enfants-tunisiens-bloques-dans-les-zones-de-conflits/> enfants détenues.
- <https://www.youtube.com/watch?v=kslLgN-4aG8>.
- <https://www.youtube.com/watch?v=3XehqzN4eBM&t=78s> avril 2018, reportage sur les enfants de Daech.
- https://www.youtube.com/watch?v=TDm7O_g6wOE février 2017, prisonniers de Daech et aveux des violeurs et des tueurs.
- <https://www.youtube.com/watch?v=EpM8d7GurPA&t=2570s> avril 2019, les femmes de Daech, camp de Houl, 73 000 personnes entre syriens, irakiens et les mouhajirats.
- <https://www.youtube.com/watch?v=mZ8VALAHRBk> 18 avril 2019, interview avec un homme de Daech,
- <https://www.youtube.com/watch?v=yTXItC6iotE> 2 novembre 2019, reportage sur Abou Baker el Baghdadi,
- https://www.youtube.com/watch?v=_h5zBVRg4ks 63 000 personnes sont arrivées au camp d'el Houl après 04 décembre 2018.
- <https://www.youtube.com/watch?v=DcZHiwwFrw&t=182s> La prison ou la mort pour les femmes jihadistes en Syrie.
- <https://www.youtube.com/watch?v=ZUv25pcDX8U&app=desktop> Mai 2016.
- http://connectivitycheck.android.com/generate_204 Daech en Libye, 2015.
- <https://www.youtube.com/watch?v=TAT-GGJzesc> Femmes détenues en Libye, 2018.
- <https://www.youtube.com/watch?v=RHKg4ia09Us> Femmes en Libye, 2016.
- <https://www.youtube.com/watch?v=9z9rv9YZGrY> Femmes en Libye ; 2018.
- <https://www.youtube.com/watch?v=RGFSXSojuGQ> Daech à Riqaa, 2017, témoignages de personnes sauvées.
- <https://www.youtube.com/watch?v=IAxNJTic3AM> Camp el Houl, août 2019.

- https://www.youtube.com/watch?v=_h5zBVRg4ks Témoignage d'une femme qui a filmé Daech, juillet 2016.
- https://www.youtube.com/watch?v=_h5zBVRg4ks Enfants de Daech en Iraq, mars 2018.
- <https://www.youtube.com/watch?v=qssdWePs5i0> Tunisiennes de Daech, 2017.
- <https://www.youtube.com/watch?v=N6K8XhcesMc> Tunisiennes de Daech en Libye, 2018.
- <https://www.youtube.com/watch?v=TswaJOQOnaY>, Jihaistes de Daech en Syrie, octobre 2018.
- https://www.youtube.com/watch?v=_Y95KtsfWXQ Katibat el Khansa, née en 2014, même avant la déclaration de l'Etat dit islamique (a peut prêt mille combattantes entre la Syrie et l'Iraq), vidéo publié en novembre 2016.
- https://www.youtube.com/watch?v=lZYYgLRK_Wc, Katibat el Khansa, de Daech, vidéo septembre 2017.
- <https://www.youtube.com/watch?v=hLyAOeu0bYE> combattantes, katibat el ghouta, née en 2013, contre le régime d'el Assad., vidéo septembre 2013, 37 combattantes de katibat les mères des martyrs de Ghouta.
- https://www.youtube.com/watch?v=6W_xF2S2DPo combattantes armées contre le régime, katibat à Alep, vidéo de Jazira juin 2014.
- <https://www.youtube.com/watch?v=fr9rYZWLNKw> Le père dont sa fille est arrêtée en Libye, vidéo janvier 2019.
- <https://www.youtube.com/watch?v=wylpgtlfQkk>, jihadiste de Daech Tunisien, juillet 2017.
- <https://www.youtube.com/watch?v=Zv1WPp3pi48> reportage sur Daech « hommes », décembre 2017.
- <https://www.youtube.com/watch?v=uXisMbOr44c> reportage sur le salafisme en Tunisie, mai 2015.
- https://www.youtube.com/watch?v=wP8tE0R_xw8 les enfants de Daech, juin 2019.

CAS DE LA LIBYE

par

Dr. Nagia AYAD ELATRAG

Introduction

Après la défaite de Daech en Iraq et en Syrie et l'intervention militaire au nord de la Syrie, ainsi que les évènements qui s'en sont suivis dans cette région, le retour des femmes djihadistes de ce foyer de tension, constitue un des scénarios les plus inquiétants. Tout doit être mis en place les réintégrer dans la société, après les avoir déradicalisées et désendoctrinées. En effet, si la Libye n'était pour les djihadistes non libyennes qu'une « terre de transit », le retour en revanche, suscite beaucoup de tensions et de crispation. Effectivement, ce dossier a suscité une polémique violente et stérile, qui a divisé encore une fois les Libyens en deux clans : celui de ceux qui refusent catégoriquement leur retour et celui de ceux qui prônent l'idée du « repentir et du pardon ». L'« affaire » est certes à prendre au sérieux, car danger il y a. Ce retour aura des impacts, aussi bien à l'échelle nationale, régionale qu'internationale et dépendra des aléas des stratégies adoptées et des évolutions sur le terrain, en Syrie, en Iraq et au Yémen, mais également de l'évolution de l'idéologie djihadiste mondiale.

Reprendre en mains la suite des évènements dans la région du Maghreb, exige une conception unifiée de *l'intérêt général* et des dangers qui pourraient lui nuire, ainsi que la mise en place d'une stratégie commune, à même de lutter efficacement contre l'insécurité, au travers de moyens, d'efforts et de mesures exceptionnels.

Forts de ces constats, le Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (U.M.A) en collaboration avec le bureau de la fondation allemande Friedrich Ebert Stiftung en Tunisie, a décidé de réaliser une étude maghrébine portant sur « le retour des djihadistes maghrébines des zones de tension ».

En l'absence d'un travail collectif et concerté sur le terrain, autour de cette thématique, les difficultés liées à l'instabilité socio-économique et à aux fluctuations géopolitiques de ces pays, ne sauraient être dépassées, les défis, ne sauraient être relevés.

Problématique de l'étude

Cette étude traite du retour des femmes djihadistes des foyers de tension, au dans les pays du Maghreb en général et en Libye, en particulier. Même si la question reste taboue sur place, Il faut néanmoins traiter le phénomène et s'interroger sur les positions/dispositions à prendre après le retour de ces citoyennes. Cette première interrogation suscitera nécessairement à son tour, des questions sous-jacentes d'ordre comparatif :

- Comment sont perçues les femmes djihadistes au Maghreb arabe (y compris en Libye) ?
- Y a-t-il une acception unifiée du « retour », dans les cinq pays du Maghreb arabe ?
- Quelles sont les raisons qui poussent les femmes maghrébines (et en particulier libyennes) à rejoindre une organisation terroriste ?
- Quel type de soutien juridique, social ou psychologique apporter aux femmes djihadistes (y compris aux femmes Libyennes) pour garantir leur réinsertion dans leur pays d'origine ?

L'importance de l'étude

L'approche adoptée par cette étude nous donne à voir un point de vue endogène. D'où son intérêt, puisqu'elle aborde une

problématique commune aux cinq pays maghrébins, de l'intérieur même de ces pays, et ce en vue de mesurer l'ampleur d'un phénomène complexe, d'identifier les facteurs de son émergence et d'élaborer un cadre et des méthodes efficaces pour en gérer les impacts. Il s'agit d'un travail collectif, qui à travers la pluralité et la diversité de ses contributions, tente de cerner au mieux les enjeux nationaux et internationaux, ainsi que et les défis à relever,

Les objectifs de l'étude

Nous pourrions les résumer comme suit :

1. Cette étude vise à clarifier les concepts liés au phénomène du retour des femmes djihadistes des foyers de tension.
2. Ce sujet n'occupe encore qu'une place relativement modeste, dans la recherche sur le jihadisme. En effet, seule l'évolution historique et politique de cette idéologie a été abordée. Et encore, cela n'a concerné que les jihadistes de sexe masculin, dont les caractéristiques sociales et psychologiques ont été analysées
3. Une analyse plus fine de la féminisation « des djihadistes » qui cesserait de considérer les femmes, comme des êtres nécessairement, faibles, passifs est non violents, est la garante d'une meilleure appréhension du phénomène, et du coup, de sa prévention ainsi que de sa gestion.
4. Définir un cadre théorique pertinent, en vue d'expliquer la lente progression de phénomène dans le Maghreb.
5. Collecter le plus d'informations possibles sur la radicalisation et le processus d'embrigadement des femmes djihadistes, ainsi que sur les modalités de recrutement et les ressources mises à leur disposition, en vue renforcer leur attachement et leur implication dans l'organisation terroriste.
6. Documenter ce phénomène ô combien important, en mettant à disposition des chercheurs maghrébins, des ressources documentaires et académiques fiables.

La partie qui a commandé cette étude maghrébine

La Fédération syndicale mondiale et la Fondation Allemande FES ont mandaté une équipe de chercheurs (experts multidisciplinaires) pour préparer une étude de cas, pour chacun des pays concernés.

Cette équipe est supervisée, au niveau régional, par un groupe de travail chargé de guider, de coordonner et de réviser l'étude dans sa version écrite et traduite en trois langues.

Première partie

Le cadre conceptuel et institutionnel de l'organisation Daech en Libye

Le déclenchement de la crise syrienne a renforcé la présence de la femme libyenne, dans les rangs de l'Etat islamique. En effet, de nombreux Libyens ont rejoint la Syrie, pour combattre le régime de Assad, et ce sous le commandement de nombreuses organisations terroristes, dont Da'ech principalement. En 2012, un groupe de combattants libyens en Syrie a créé la « Brigade Al Battar », une milice qui combattait sous la bannière de l'organisation terroriste, en Syrie et en Iraq.

Au printemps 2014, plus de 300 combattants issus de cette milice sont retournés en Libye. A Darnah, une nouvelle fraction a été formée. Appelée le « Conseil (ar. *Šūrā* : concertation) des femmes de l'Islam », elle a commencé à recruter des combattants, chez les autres groupes locaux et a déclaré publiquement son allégeance à l'Etat Islamique. Ce fut le début de l'installation de l'organisation en Libye.

Nous nous pencherons, dans cette étude, sur la création de l'organisation en Libye, et sur certains de ses dirigeants.

Le concept

Le djihadisme peut être le fait d'un groupe d'individus, mus par une idéologie (*doxa*) forte, doublée d'une frustration sociale et/ou politique, qui les pousse à agir d'une manière violente, voire meurtrière. Ces groupes ne sont pas forcément le fruit d'une organisation hiérarchisée, mais peuvent naître spontanément, pour faire face à un ennemi, généralement fantasmé. Le secret qui entoure leurs actions les rend imprévisibles et potentiellement dangereux. Perçus comme une minorité extrémiste, dans la société islamique, dans laquelle ils vivent, ils développent une vision manichéenne du monde, où le « nous » ne concorde jamais avec « eux ».

En outre, le djihadisme peut être considéré comme une expression sociale et politique du désespoir, de certains individus qui se sentent persécutés, et qui trouvent dans un simple discours extrémiste, désormais largement accessible par internet, ce qui pourrait alimenter leur rejet et sentiment de non-appartenance à la société dans laquelle ils vivent, allant parfois, jusqu'à la création de petits groupes terroristes spontanés.

En Libye, les groupes djihadistes extrémistes contrôlent les rênes du pouvoir en raison du vide sécuritaire et politique dans le pays. Ce vide leur a permis d'affirmer leur contrôle sur l'Etat. Si les appellations et slogans divergent, les contenus sont les mêmes et renvoient toujours vers l'Islam politique. De ce courant extrémiste, sont issues les innombrables organisations terroristes, telles qu'Al-Qaïda, Ansar Aš-šharī'a, les conseils d'Aš-šūrā, et l'Etat islamique, l'une des organisations terroristes les plus importantes sur la scène libyenne. Ces derniers temps, il a réussi à contrôler plusieurs régions et à commettre les crimes les plus odieux, aussi bien en Libye qu'ailleurs, au point d'être aujourd'hui, la hantise de communauté internationale. Mais comment cette organisation a-t-elle vu le jour en Libye ?

L'origine

Le 3 octobre 2014¹ : Une vidéo publiée sur internet, montre une foule d'hommes armés affilés au soi-disant « Conseil de la d'Aš-šūrā des jeunes de l'Islam » et ce, dans la ville côtière de Derna, en train de faire acte d'allégeance à l'organisation et à son chef 'Abū Bakr Al-Baghdādī.

Le 5 octobre : Le « Conseil islamique des jeunes de l'Islam » dans la ville côtière Derna (1340 Km à l'Est de Tripoli) rejoint l'organisation terroriste « Daech ».

Le 10 novembre 2014 : « Daech » a organisé, à Derna, le premier défilé militaire public et a appelé la population à prêter allégeance à l'Emir de Daech, « Al Baghdadi ». Le premier Émirat de Daech, hors de l'Iraq et de Syrie est né.

Le 13 novembre : 'Abū Bakr Al-Baghdādī, chef de l'Etat islamique, a publié un enregistrement audio déclarant qu'il acceptait l'allégeance de ses partisans dans cinq pays, dont la Libye, et a annoncé la création de trois Etats (*Wilāyāt*) en Libye, Brega à l'est, Fezzan au sud, et Tripoli à l'ouest².

En décembre 2014 et Janvier 2015, Daech a revendiqué le bombardement d'un certain nombre d'ambassades arabes et étrangères à Tripoli.

Le 27 janvier 2015, Daech a revendiqué une attaque à Tripoli, contre l'hôtel « Corinthia », lieu de résidence du chef du gouvernement du Salut National, Omar Al-Hassi.

En février 2015, première apparition publique d'éléments appartenant à Daech dans la ville de Syrte (450 Km à l'est de Tripoli).

¹ Rémy Ardan « Derna en Libye, la première région de l'Etat islamique en dehors des limites des archives du "Califat" », *Le Monde*. Cf. Abdul Basit Ghobara, (ISIS) "Libye Timeline", *The Weekly Bulletin of Afrika*, le 9 novembre 2017, numéro 2, p. 22.

² The OP, MAP, le magazine de l'Etat islamique (archives), Sarah Defla.

Mi-février 2015 : l'organisation a publié une vidéo montrant la décapitation de 21 Coptes Egyptiens, suivie quelques heures après d'une frappe aérienne sur les bastions de l'organisation à Derna.

Et le 19 février 2016 : Des frappes aériennes américaines sur une maison abritant des membres de l'Etat islamique à la périphérie de la ville Sabrata (170 Km à l'ouest de Tripoli), ont entraîné la mort de 50 membres de l'EI, pour la plupart de nationalités tunisienne et libyenne, ce qui a permis au conseil militaire de Sabrata, avec le soutien de « l'aube de la Libye » de chasser les cellules endormies de la ville.

Le 02 mars 2016 : L'armée tunisienne tue 5 membres armés de l'EI, à la périphérie de la ville de Ben Guerden, à la frontière libyenne.

Le 07 mars 2016 : L'armée tunisienne repousse une attaque majeure d'éléments armés de l'Etat islamique contre Ben Guerden, qui ont fui la ville libyenne de Sabrata et ont tenté de fonder une principauté. 55 éléments sont éliminés, 11 autres, arrêtés.

La bataille de Syrte

Le 12 Avril 2016, le Conseil présidentiel du gouvernement d'*Al-Wifāq* (de l'ar. la concorde) en Libye, a lancé une opération militaire de grande envergure pour libérer la ville côtière de Syrte de l'emprise de l'organisation terroriste Daech. L'opération a été baptisée « *al-Bunyān al Marsūs* » (de l'ar. « La bâtisse compacte »). Le 06 Décembre, le centre des médias des forces d'« *al-Bunyān al Marsūs* » a confirmé le plein contrôle sur les derniers bastions de l'EI dans la ville de Syrte¹.

¹ Jean Philippe Rémy, « L'Etat islamique signe par le sang son existence en Libye », *Le Monde*, le 16 février 2015.

Le Monde avec l'AFP : « Des milliers d'Egyptiens fuient la Libye » [Archives] ; « Libye : des terroristes se sont fait exploser dans un hôtel à Tripoli » [Archives], in *Le Point*, 27 janvier 2015 ; « Violence libyenne : l'attaque de l'Etat islamique tue 40 personnes dans le Dôme », BBC News, 20 février 2015 (lire en ligne [Archives]) ; *Le Monde* : « Daech tue 28 chrétiens en Libye » [Archives] ; *France 24* : « Daech publie une vidéo de l'exécution des

Actuellement, sa présence est limitée à quelques quartiers de la ville de Benghazi et à quelques cellules dormantes à Tripoli et à Beni Walid (Sud-Est de Tripoli) et dans le Sud-Ouest de la Libye.

Les plus éminents dirigeants de l'organisation en Libye

La plupart des membres du groupe terroriste Daech sur le sol libyen, ne sont guère novices en la matière. Il s'agit d'anciens dirigeants d'A-Qaïda (fondée par Oussama Ben Laden), dont certains ont déjà été arrêtés en Libye, tandis que d'autres ont réussi à s'échapper et à fuir vers l'Iraq, pour rejoindre l'organisation là-bas.

Suite aux revers essuyés par l'organisation dans les différentes villes du pays, que ce soit de la part de l'armée nationale libyenne à l'Est et à l'Ouest ou par les forces affiliées au Conseil présidentiel, il a été possible d'identifier les principaux dirigeants locaux et étrangers de l'organisation terroriste.

Voici les dirigeants les plus importants et les plus influents de l'organisation :

Les plus éminents dirigeants étrangers et nationaux de l'organisation en Libye

- **Turki Al-Binali** : il est considéré comme l'une des personnalités éminentes de l'Etat islamique. Il a été déchu de sa nationalité bahreïnienne fin Janvier 2013, après avoir représenté

chrétiens éthiopiens en Libye » [Archives][vidéo] ; *France 24* : « Quelle est la position de l'Etat islamique vis-à-vis des chrétiens ? Explications » [Archives] ; « Un attentat à la bombe fait près de 50 morts à l'Académie de police libyenne », *Reuters*, 7 janvier 2016 ; « Un camion piégé en Libye visant des policiers recrutés à Zliten », *BBC News*, 7 janvier 2016, (lire en ligne [Archives]) ; « Des dizaines de personnes tuées dans un attentat à la bombe contre l'Académie de police libyenne », *Al-Jazira*, 7 janvier 2016 (lire en ligne [Archives]) ; « Plus de 50 personnes ont été tuées dans le bombardement de l'école de police libyenne », *The Daily Mail*, 7 janvier 2016 (lire en ligne [Archives]).

Voir également Abdul Basit Ghoubara, "ISIS Libya chronology", *Africa Weekly Bulletin*, jeudi 9 novembre 2017, n° 2, pp. 23-26.

l'Etat islamique, dans les négociations que les Etats Unis ont engagé en vue de libérer Peter Cassing, kidnappé par l'organisation et exécuté ultérieurement. En Février 2015, relayé par son compte twitter, l'EI a confirmé l'arrivée en Libye, du Bahreïnien Turki al-Binali-consideré comme l'un des repères spirituels les plus imminents et nommé comme délégué de l'organisation terroriste

- **Hassen Al Karami** : (alias Abū Qatāda Al-Ansārī) est le mufti de l'Etat islamique dans la ville de Syrte. Il est considéré comme l'une des figures les plus en vue de la ville et est l'un des fondateurs de l'organisation Ansār aš-Šarī'a, avant de rejoindre les rangs de l'EI. Il a été accusé d'avoir participé à l'attaque contre le consulat américain à Benghazi, attaque qui a conduit au meurtre de l'ambassadeur américain Christopher Stevens.

Il a pris ses fonctions de mufti de Daech à Syrte en 2013, comme cela apparaît dans les dossiers de propagande de l'organisation. Durant ses prêches (ar. *khutab*) à la principale mosquée de la ville, il a toujours appelé à prêter allégeance à Al- Baghdādī et anéantir les ennemis d'Allah.

- **Mohamed Abdullah** : alias 'Abū Al-Bara Sharm Az -Azdi, un combattant qui a rejoint l'EI au Yémen, puis en Syrie en tant que prédicateur. Il est devenu célèbre quand 'Abū Bakr Al Baghdādī, l'a nommé en Juin 2015, Émir de la ville libyenne Derna.

- **Wissem Nejm Abd Zeid Al-Zubeidi** : alias 'Abū Nabīl ou encore 'Abū Moughuira al-Qahtani est un citoyen irakien, ayant longtemps servi dans les rangs d'Al-Qaïda, au sein de laquelle il a effectué plusieurs opérations à Falloujah et Ramadi, de 2004 à 2010 Il a fait partie de la délégation de l'EI, vers la Libye en Septembre 2014, en vue de collecter les allégeances à 'Abū Bakr Al Baghdādī.

- **'Abū Moussa At-Tūnsī** : Prince (ar. *A'mīr*) de la région de Hawara (Ouest de Syrte), il a réussi à prendre la fuite, en compagnie 25 terroristes tunisiens, de crainte de n'être liquidé par des membres non Tunisiens de l'EI, en raison de conflits internes. Selon le journal

tunisien *Aṣ-Ṣarīḥ* du 18 Juin 2016, ce dernier a quitté Hawara, avec une énorme somme d'argent en dollars et dinars libyens, sans destination précise, d'où la vigilance accrue des forces de sécurité et de l'armée tunisiennes, sur la bande frontalière avec la Libye.

- **Mohamed Sa'ad At-Tajouri** : Alias Abu Sulaymān. Considéré comme le chef de l'EI à Sabratha, il a également été affecté à Syrte, par les dirigeants de l'organisation. Il a été arrêté, en compagnie de son assistant Salem Al-Ammari (alias Abū Zaid) et du responsable de leur hébergement et de leur transport vers Sabratha, le surnommé 'Abū Hamza At-Tajouri, à l'intérieur d'une maison à la périphérie de Tajura (à l'Est de la capitale libyenne Tripoli) en Février 2016, par les « Forces spéciales de dissuasion » fidèles au gouvernement de Tripoli « l'Aube de la Libye » (ar. *Fajr Lībya*) (non reconnu internationalement).
- **Radwan Al Barnawi** : le deuxième chef de l'Etat islamique a été tué en Aout 2015 par des forces spéciales (coup de foudre) lors d'affrontements avec l'organisation sur l'axe du Soug al-Hout.
- **'Abu Al-Walīd Al Jazrāouī** : Leader saoudien de l'EI à Syrte, il était responsable de l'implantation et des patrouilles de l'organisation. Il a été tué avec d'autres membres de l'EI, en août 2016, lors d'affrontements menés par les forces d'*Al-Bunyān al-Marṣūs*, à l'entrée de la troisième zone résidentielle du centre de Syrte.
- **Jalel Ad-Dīn at-Tūnsī** : il est nommé par le chef de l'organisation terroriste 'Abū Bakr Al Baghdādī à la tête de l'EI en Libye, à la place du saoudien 'Abu 'Āmer Aj-Jazraoui, en raison des défaites qu'il a essuyées. Il est considéré comme l'un des plus anciens éléments terroristes actifs en Iraq.
- **'Abu Islam Aš-Šarīfī** : Alias Abu Islam al -Lībī. Il est le principal responsable militaire de l'EI à Syrte. Des sources libyennes ont confirmé sa mort, lors d'affrontements dans l'axe de

Alboukharia à l'ouest de Syrte, où il a été directement pris pour cible, par les forces du d'*Al-Bunyān al- Marṣūs*.

- **Moath Al- Fazanī** : Alias Nasseem. Il est l'un des plus éminents dirigeants de l'EI en Libye. Ancien détenu de la célèbre prison de Bagram en Afghanistan, il a ensuite été transféré en Italie en 2009, et est comparu devant un tribunal à Rome, pour avoir mené des opérations terroristes en Europe. Il a malheureusement été acquitté, faute de t de preuves. Il a été arrêté par les forces de sécurité libyennes en août 2016, alors qu'il tentait de fuir vers la Tunisie, à partir de Syrte.
- **Hassen Ali A-s Safranī** : Il est le chef de la police de l'Etat islamique à Syrte. Originaire de la ville de Zliten, il a travaillé au comité de sécurité de Syrte avant de rejoindre les rangs d'Anṣār aš -Šharī'a (les partisans de la Charia), puis ceux de l'EI avec ses deux frères, où ils ont tous les trois occupé des postes de dirigeants. Alors qu'il était censé prendre pour cible des membres d'Al-Bunyān al-Marṣūs, il s'est fait exploser avant que sa voiture n'atteigne les forces de « la bâtisse compacte ».
- **Fawzi Mohammed Al-Ayyat** : Alias 'Abū Islam. Résident de Syrte, il a été un éminent dirigeant de l'organisation, au sein de laquelle il a occupé le poste de responsable juridique et de juge de la Cour islamique. Al-Ayyat a rejoint la brigade de Syrte, puis le comité de sécurité, avant de faire partie d' d'Anṣār aš -Šharī'a et de l'EI. Il a été tué en novembre 2016, durant les affrontements du quartier naval de Gizeh à Syrte.
- **Mohammed Al- Barasy** : Il est l'un des chefs de file les plus importants de Da'ech. Il a déclaré en 2013, « apostats » (et donc passibles du châtimeut ultime) tous les employés de l'Etat, sur une chaîne satellitaire libyenne, avant de disparaître dans les méandres de l'histoire. En Avril 2016, des activistes libyens ont diffusé sur Facebook, la nouvelle de sa mort, suite à une frappe aérienne de l'armée de l'air libyenne visant une cachette terroriste, sur l'axe de Soug Al-Hout et As-Sabri à Benghazi.

- **Ahmed Al Ruwaisi** : Alais 'Abū Zakaria At- Tūnsī. Djihadiste tunisien, il est la bête noire des autorités sécuritaires et judiciaires en Tunisie, suite à son implication dans l'assassinat de Chokri Belaïd (février 2013) et Mohamed Brahmi (juillet 2013). Il a été responsable du recrutement, de la logistique et du financement des camps en Libye, ainsi que de l'acquisition et de l'acheminement d'armes vers la Tunisie. Il a été tué en mars 2015, lors d'affrontements armés entre des membres de l'EI et les milices de *Fajr Lībya* (l'Aube de la Libye), à 70Km de Syrte.
- **Merii Saleh Al Hatak** : Alais Abu Hafs Al-Libi. il est l'un des membres de l'EI, les plus recherchés par les Etats-Unis, suite à son implication dans l'attentat contre le Consulat américain à Benghazi, en 2012. Il l'est aussi, par les autorités de sécurité libyenne, en raison de sa responsabilité dans plusieurs actes terroristes, dont l'attaque susmentionnée, la tentative d'assassinat du Consul italien en Libye et l'assaut contre le siège du Consulat britannique à Benghazi. Il a été tué le 27 juin 2016, dans le quartier Karawsha de la ville de Benghazi, lors d'une frappe aérienne de l'armée de l'air libyenne.
- **Le leader libyen Abu Doujana** : Il a fait partie des responsables de la Hisbah (ar. *ḥisba*, calcul ; vérification, police des mœurs) et a participé à l'enlèvement et au meurtre de nombreux civils à Syrte, fin 2015. Il s'est rendu aux forces d'Al-Bunyān al-Marṣūs, en Novembre 2016.
- **Hamed Az-Zlitinī** : Un des dirigeants de l'EI, il est le responsable de la Hisbah à Syrte. Il a été tué en juin 2016 lors d'affrontements avec les forces d' d'Al-Bunyān al-Marṣūs à la périphérie de la ville, où sa mort a été annoncée et pleurée, par l'organisation terroriste, à l'intérieur de la ville.
- **Salem Al-Kabaili** : Alias Bou Nokta. Originaire Shiha, dans la région orientale de, il en était l'un des dirigeants les plus éminents. Il a été formateur auprès de groupes terroristes et a utilisé sa ferme, dans les forêts de Ras Al-Hilal, comme camp

d'entraînement, après avoir quitté le camp de Boukhari dans la forêt de Jabal Bou Musafir. Il a été tué en octobre 2016, lors d'affrontements à Syrte, avec les forces d'*Al-Bunyān al- Marṣūs*.

- **Walid Al-Farjani** : dit 'Ubaida Al-Athbaji : Leader éminent de l'organisation, il a été un des membres de la Cour islamique de Syrte. Il a été recommandé par le leader bahreïni de l'EI, Turki al-Binali, en vue d'être nommé responsable légitime de l'organisation de l'Etat (*Wilāya*) de Tripoli. Il a été tué, en août 2016 lors d'un raid américain.

- **'Abū Abdullah Al-Masrī** : il était l'émir de *Diwān al-Kadamāt* à Syrte, et a supervisé personnellement la perception des redevances pour le compte de l'organisation. Il a également procédé à plus d'une exécution et coupure de main, des civils « ont enfreint les lois » de l'EI. Il a été tué lors de la bataille de libération du quartier résidentiel numéro un de Syrte.

- **'Abū Al-Barra Al-Masrī** : Il est l'un des dirigeants de la « Compagnie militaire des immigrants », qui a mené une attaque contre le croissant pétrolier libyen en janvier 2016. Il a été tué en octobre 2016, dans le district maritime de Gizeh à Syrte, par les forces d'*Al-Bunyān al- Marṣūs*.

- **'Abū Maryam Al-Masrī** : il est le chef du bureau de la Hisba, mais est également chargée de la collecte de la *Zakāt* (ar. Aumône), pour le compte de l'EI. Les forces d'*Al-Bunyān al- Marṣūs* ont annoncé sa mort sur leur page Facebook en aout 2016, une photo à l'appui.

- **Abū 'Omar Al-Mouhājir** : Il est de nationalité égyptienne. Il a assumé des responsabilités administratives financières et fiscales, au sein de *Diwan al- khadamāt*. Sa brutalité est proverbiale : aussi bien quand il dépouille les habitants de Syrte, que quand lisait les dispositions de mise en exécution des condamnations à mort, auxquelles il ne manquait jamais d'assister. Il a été tué en août 2016, lors d'affrontements avec les forces d'*Al-Bunyān al- Marṣūs*, à la périphérie du district Trois.

- **'Abū 'Omar At- Tūnsī** : Deuxième grande figure de l'EI à Syrte, il a occupé la fonction d'un soi-disant « Émir des tribunaux » de l'organisation. Il a été tué par les forces d'*Al-Bunyān al- Marṣūs*, dans le quartier numéro 3 du centre de Syrte, en août 2016.
- **'Abū Zainab At-Tūnsī** : Membre de l'EI, il a été le responsable de la prison de « *Dīwān al-Hisbah* ». Il a été tué en juin 2016, durant l'attaque menée par les forces d' d'*Al-Bunyān al- Marṣūs*, dans le quartier résidentiel des Sept cents à Syrte, et plus précisément, dans les bâtiments de la compagnie d'électricité, près du centre de contrôle.
- **Noureddine Šušān** : Originaire du gouvernorat tunisien de Sidi Bouzid, il a été le chef opérationnel de l'EI. Considéré comme élément dangereux, il a été activement recherché, par les services de sécurité tunisiens, pour son implication dans l'attaque du musée du Bardo le 18 Mars 2015, attaque qui a tué 22 personnes, dont 21 touristes étrangers et un policier tunisien. Il a été tué lors d'un bombardement américain sur camp d'entraînement de l'EI, à Sabratha en Libye.
- **Ayoub At-Tūnsī** : il est décrit comme étant l'Emir de l'organisation terroriste Daech, à Benghazi. Il a été tué en juin 2016, lors d'affrontement avec l'armée libyenne, sur l'axe Qar Younes.
- **Mirghani Badawi Al-Bašīr** : Alias Abu Hāreth. Ressortissant soudanais de la région orientale de Dayoume dans la capitale Khartoum, il a été l'un des prédicateurs et défenseurs les plus éminents de l'EI (connus sous le nom de « Légitimistes de Daech »), dont il a été un des dirigeants en Libye. Il a été tué lors d'une frappe aérienne lancée par l'Armée de l'air italienne, menée par drone et visant un site de rassemblement, début Juin 2016. Cette information a été confirmée par le journal londonien Al-Hayat, du vendredi 8 Juillet 2016¹.

¹ Mohammad Al-Tayeb, « Chefs de l'Etat islamique », *Bulletin hebdomadaire de l'Africa News Portal*, jeudi 9 novembre 2017, numéro 2, pp. 19-20-22.

Les plus éminents dirigeants libyens qui soutiennent l'idéologie djihadiste

- **Sadek Al-Ghariani** : Est le mufti de la Libye et est titulaire d'un doctorat de l'université d'Exeter. Il est considéré comme l'un des leaders du salafisme scientifique et l'une des figures les plus influentes du spectre islamique depuis la révolution du 17 Février. Cependant, certaines de ses *fatwas* ont soulevé une grande controverse : la veille des élections du Congrès National Général, Ghariani a déclaré le vote pour le parti de Mahmoud Jibril, au sein de « l'Alliance des forces nationales » illicite, puisqu'il était dans l'intention de ce parti, de restreindre la portée de la Charia.

Les fatwas d'Al-Gharyani concernant les femmes, ont également suscité une grande polémique. Ce fut le cas quand il a déclaré obligatoire, le port du voile intégral pour les enseignantes qui intervenaient auprès de garçons ayant atteint la puberté. Il a également appelé le gouvernement à empêcher les femmes libyennes de se marier avec des non-Libyens, afin d'éviter ce qu'il considérait comme un risque d'infiltration du chiisme syrien.

Il a également déclaré qu'il ne faisait pas confiance au processus de paix dirigé par l'ONU. Quand l'accord de paix a été signé, Al-Gharyani a affirmé que le gouvernement qui en était issu, serait à la solde de l'Occident et viserait les révolutionnaires de la Libye « At-Tanasoh ». Il n' n'a d'ailleurs pas cessé de critiquer le gouvernement de l'accord national, par le biais d'une chaîne satellitaire appartenant à « Dar Al-Iftā' », qui pour lui allait œuvrer contre la charia. Plus récemment, et sur la base des déclarations du Mufti, les brigades de défense de Benghazi dirigées par le général Mustapha Circassian (et comprenant de nombreux responsables des bataillons islamistes extrémistes de Benghazi, tel que Ismail Al-Sallabi) ont lancé une opération pour libérer Benghazi du contrôle du général Haftar. Une semaine plus tard, plus exactement au cours du mois de

Ramadan 2016, Rabii Al-Madkhali a publié une déclaration disant que tous les salafistes doivent combattre le Mufti.

A l'occasion de la célébration de la nouvelle année Hijri, Al-Gharyani a affirmé devant les médias qu'il y avait une symétrie entre les migrants (al-Muhājirūn) qui ont quitté la Macque pour échapper à la persécution des infidèles de Quraish vers Médine d'une part et ceux qui ont fui Benghazi parce qu'ils s'opposent à l'opération militaire Al Karama lancée par Haftar d'autre part et le Mufti a exhorté les citoyens de Tripoli à les recevoir avec l'hospitalité qu'ils méritent.

- **Ali Al-Sallabi** : éminent érudit religieux et homme politique islamique, il est né à Benghazi en 1963 et a rejoint les frères musulmans à un âge précoce, ce qui lui a valu l'incarcération à la prison de Kadhafi à Tripoli pendant huit ans. Après sa libération, Al-Sallabi a obtenu un baccalauréat à l'université islamique de Médine, puis un doctorat à l'université islamique d'Omdurman au Soudan. Al-Sallabi a écrit, à ses débuts, des livres sur les Hadiths et sur l'Islam ; il a passé un certain nombre d'années au Yémen avant de s'installer au Qatar, puis s'est rendu en Libye pour lancer des efforts de désamorçage de l'extrémisme et pour faciliter les négociations entre le régime de Kadhafi et le « Groupe de combat libyen ». Al-Sallabi avait également des liens avec les brigades basées à Benghazi, connues sous le nom de Brigades des Martyrs du 17 Février qui était commandée par son frère Ismail Al-Sallabi, qui avait à son tour des liens très étroits avec Abdelhakim Belhadj. Ali Sallabi avait initialement proposé de former une coalition politique comprenant les frères musulmans et d'autres islamistes.

- **Abdelhakim Belhadj** : est un djihadiste qui a combattu en Afghanistan, puis de retour en Libye, il a aidé à fonder le Groupe de combat islamique libyen. Avec la capacité du régime de Kadhafi à réprimer le « Groupe de combat islamique libyen », Belhadj et d'autres dirigeants du groupe ont regagné au milieu des années 1990 le Soudan, ils ont été accueillis par Oussama ben Laden, et autres.

Belhadj été accusé d'être le canal par lequel le financement qatari acheminait vers les révolutionnaires armés, ce qui a soulevé, au sein du gouvernement de transition, des inquiétudes selon lesquelles son parti jouirait d'un avantage injuste par rapport aux autres partis.

Belhadj a démissionné de son poste de Chef du conseil militaire de Tripoli en mai 2012, et comme mentionné précédemment, Belhadj a cherché à avoir un rôle politique, et a donc adhéré depuis quelques temps à « l'Assemblée nationale pour la liberté, la justice et le développement » et il est même parvenu à devenir très vite Président de ce parti¹

Deuxième partie

Scenarii (Entretiens avec des femmes djihadistes dans les prisons libyennes)

Mener des entretiens avec des échantillons de femmes djihadistes détenues dans les prisons libyennes, est une tâche très ardue, et ce en raison l'instabilité sécuritaire en Libye, durant la préparation de l'étude. La chercheuse qui a mené cette étude a rencontré les difficultés suivantes :

- La demande d'autorisation d'entrevue adressée au Procureur Général, est restée lettre morte, malgré les innombrables relances.
- La demande adressée au chef de la police judiciaire de Tripoli, en vue d'obtenir un permis de visite, n'a elle aussi pas reçu de suite favorable.

Malgré ces difficultés et afin de consolider l'étude sur « Le retour des femmes djihadistes des foyers de tensions », la chercheuse, a contacté un certain nombre et d'individus et de responsables, en vue de collecter les informations suivantes

¹ Belouchet Lana Kaker et Al-Zahra Lanqi, *Le secteur religieux en Libye et les efforts de la paix*, Rapport publié par le United States Institute of Peace, 2017 pp. 32-33.

Années 2016 -2017 -2018

Nombre	Nationalité	Lieu de détention	La source de l'information	Date
132 détenus dont 35 femmes	La plupart des détenues sont libyennes. Les autres sont Tunisiennes, Iraquiennes, Tchadiennes, Syriennes, et Erythréennes, en plus du personnel médical philippin.	La prison 'Air Collège' dans la ville de Misrata.	- Libya Channel 24 - Le chef de la prison de Misrata	24 décembre 2016
14 femmes en état d'arrestation accompagnées de 22 enfants	Tunisie Libye Egypte Soudan		Le journal libyen 'Al-Marsad'	19 avril 2017

Concernant les entretiens avec les rapatriées des zones de tension

Pour mener cette étude, nous avons dû nous appuyer sur les entretiens qui ont été menés par certaines chaînes, en vue d'obtenir des informations au sujet des rapatriées, au cours des années 2017-2018, à savoir : Al-'Ān, 2018 News. Nous nous sommes également appuyés sur le travail de ma journaliste Rabia Habbas (Journaliste et investigatrice libyenne).

- *Les entretiens de la prison de Misrata*

La chaîne Al-'Ān, dans une émission de 2017 (témoignages sur les crimes de l'Etat Islamique), a diffusé un rapport présenté par M.

Juma Al-Araimi, et qui passe en revue les interviews les plus importants avec des *anciennes* de l'EI, emprisonnées à Misrata. Nous nous proposons, dans ce qui suit de donner un petit aperçu sur leurs vies, leurs origines et leurs situations respectives :

- Umm Abd al-Rahman est une ressortissante Tunisienne. Elle a été induite en erreur par son mari, qui l'a poussée dans les bras de Daech. Elle s'est d'abord installée à Sabrata, puis a déménagé à Syrte. Elle est entrée en Libye sans papiers d'identité, avec l'aide de réseaux de contrebandiers. Elle a été arrêtée après la mort de son mari, par les forces d'*Al-Bunyān Al-Marsūs* et a été parquée dans un « centre d'hébergement », pour migrantes. Elle a dit regretter son implication dans l'organisation Daech.
- Umm Hudhaifa est Tuniso-libyenne. elle a rejoint l'Etat islamique à Syrte et a déclaré avoir été surprise, comme les autres femmes, de la nature mafieuse de Daech. Elle a exprimé son dégoût quant à la condition réservée aux femmes : harcèlement, rapports sexuels forcés, vols, fausses accusations, notamment celle de les déclarer « apostats » quand elles refusaient de se donner aux, ce qui revenait à légitimer leur meurtre. Umm Hudhaifa a même rajouté que les Daechiens kidnappaient des migrantes originaires d'Europe, pour en faire leurs captives (butin de guerre).

- *Entretiens de la prison de M'it̄ga de Tripoli*

La chaine « Libya al-'Ān » a mené dans son émission « Aveux » des entretiens avec des femmes de l'Etat Islamique le 26-06-2018. Il s'agit de :

- Umm Al-Ainaâ, de nationalité libyenne, a été amené à rejoindre l'organisation terroriste par le biais des sites de réseaux sociaux Facebook
- Umm Laith, de nationalité libyenne, née en 1990, a été impliquée dans l'organisation via des sites de réseaux sociaux, Facebook

- Umm Oumeir, ressortissante égyptienne, veuve. C'est son mari qui l'a trompé pour adhérer à l'organisation.

La chaîne 218 News : dans un documentaire intitulé 'Les femmes de Daech' la chaîne a mis en évidence l'organisation Daech pour révéler son image sombre et comment ses adeptes ont utilisé les femmes pour assouvir leur désirs sexuels avant de les laisser livrées à leur sort, inéluctable, de la phase du 'lavage de cerveau' en passant par la transition à travers "les Émirats de l'Etat islamique" pour finir par l'arrestation ou le meurtre.

Les forces d'*Al-Bunyān Al-Marsūs* ont cherché à aider les femmes et leurs enfants à sortir du champ de bataille, mais l'appel n'a souvent pas trouvé d'écho et leur sort a été soit la mort soit l'arrestation. Les femmes de Daech arrêtées sont devenues 'Le seul témoin' de la vie humiliante qu'elles menaient sous l'organisation terroriste, car de nombreuses femmes de Daech après la libération de Syrte, ont été transférées vers des centres de détention et des prisons sous contrôle d'Al Bunyan Al-Marsous et ont raconté des récits incroyables, à tel point qu'elles ont dû faire face à la brûlure de leur vivant pour les liquider.

Une interview a été réalisée pour un certain nombre de femmes, à savoir Umm Hamza, Umm Omar qui sont de nationalité tunisienne et tuniso-libyenne. La dénommée Umm Hudhaifa, et elles ont révélé :

- L'image sombre de l'Etat islamique où les femmes ont été utilisées pour assouvir les désirs sexuels, avant d'être laissées à leur sort inéluctable, de la phase du 'lavage de cerveau', en passant par la transition à travers les "Émirats de l'Etat islamique" pour finir soit par l'arrestation soit par la mort.
- Les femmes tunisiennes sont au premier rang des nationalités parmi les femmes de l'Etat Islamique au moment du contrôle de Syrte et qu'elles avaient avec les égyptiennes un traitement spécial, tandis les femmes libyennes étaient regroupées avec les femmes nigérianes et soudanaises.

Les entretiens ont conclu ce qui suit :

- Umm Hamza, l'une des prisonnières a révélé au " 218 News" que les femmes tunisiennes, au moment de son contrôle de syrte, étaient au premier rang parmi les femmes de l'Etat islamique et qu'elles avaient, avec les égyptiennes un traitement spécial alors que les libyennes étaient regroupées avec les nigérianes et les soudanaises Umm Hamza, étouffée par le regret et le chagrin, dit ne pas comprendre la brutalité de l'Etat Islamique pour abandonner les femmes et les laisser seules face aux bombardements et aux balles, et que ces hommes sont allés jusqu'à les laisser avec leurs enfants brûler vifs pour s'en débarrasser. Umm Hamza ajoute que quelques femmes étaient sous une emprise mentale des hommes, telle qu'elle avait dû supplier l'une d'entre elles, une femme de peau brune et portant une ceinture explosive, pour ne pas se faire exploser à sa proximité.

- Umm Omar (Tunisienne) est une des filles recrutées en ligne et qui a rejoint l'Etat Islamique à Syrte, Elle affirmait avoir été contactée par une fille qu'elle ignorait la nationalité et qui lui avait parlé de l'importance du « niqab » et de la nécessité d'aller dans un endroit sûr pour le protéger, même si les proches d'Umm Omar n'étaient pas satisfaites du « niqab ».

Umm Omar raconte qu'elle s'est rendue en voiture à Benguerdan en Tunisie. Ville dans la quelle les femmes étaient rassemblées avant d'être transférées à Sabratha par des moyens illégaux. Elle dit qu'après son arrivée à Sabratha, elle est restée avec d'autres filles dans une maison et qu'on lui a proposé d'épouser des membres de l'Etat Islamique, mais qu'elle a refusé et que son traitement a, depuis, complètement changé et que l'organisation l'a condamné à « l'apostasie ». Elle ajoute qu'elle a été emmenée à Syrte en voiture et qu'elle a épousé une personne par contrat de mariage scellé de Daech.

En examinant les contrats de mariage qui ont été trouvés à Syrte, il s'est révélé que les dots variaient entre la lecture de l'interprétation du coran, la fourniture d'armes, de ceintures explosives ou de l'or.

En 2019 la rédactrice de cette étude a eu :

- une conversation téléphonique avec le président de la Croix-Rouge dans la ville de Misrata, qui lui a fourni des informations sur le nombre des femmes daechiennes et les enfants arrêtés, qui étaient de 35 personnes, mais qui a gardé des réserves aussi sur les autres informations et a ensuite refusé de répondre aux appels téléphoniques.

- une entrevue avec la journaliste d'investigation appelée Rabiâa Ammar, qui a réussi en 2018 à entrer dans la prison de M'itîga et à mener une entrevue et à obtenir des informations concernant les femmes islamiques qui ont confirmé que la prison contient un certain nombre de femmes de Daech de diverses nationalités, et que la plupart d'entre elles venaient de Tunisie. Parmi les détenues interrogées par Rabia Ammar figure une fille de nationalité libyenne d'une région appelée Wershafana. Cette fille a été impliquée dans l'organisation via les réseaux sociaux facebook par le biais d'une personne à penser takfiriste qui lui promettait le mariage. La journaliste Rabiâa a également affirmé que toutes ces femmes étaient détenues par les forces de Bunyan Al-Marsous à Syrte et escortées à la prison de M'itîga à Tripoli, ou à la prison Misrata Air force. Ammar a également confirmé qu'un grand nombre de détenues restaient dominées par l'idéologie takfiriste, et qu'elles voyaient encore en leurs maris tués par Al-Bunyan al-Marsous, des martyrs de Dieu.

Analyse des entretiens menés dans les prisons libyennes :

- 1- La répartition des destinations de retour de ces femmes montre que la Libye était leur destination en raison de sa proximité

géographique et de son interaction géographique et humaine avec leurs pays (d'origine).

- 2- Le nombre des femmes tunisiennes qui ont rejoint l'état islamique en Libye à atteint 300 depuis 2011. D'autres femmes sont de nationalités différentes comme l'Australie, l'Erythrée, le Maroc, l'Égypte, le Niger et le Tchad.
- 3- Dans les prisons libyennes, toutes les femmes revenant des zones de conflit en Libye sont de nationalités différentes, avec environ 22 enfants.
- 4- Les travaux de terrain menés par un groupe des experts libyens, ont permis de collecter des données sur l'état des femmes djihadistes dans les prisons libyennes. Elles étaient 35 femmes à la prison de Misrata et environ 14 femmes à la prison de Tripoli.
- 5- L'échantillon des femmes rentrant de zones de conflit a montré qu'elles appartenaient à un groupe de jeunes âgées de 30 à 50 ans. Verne, par exemple, infirmière philippine avait épousé Abu Alâa Al-Tounsi quand elle avait 35 ans.
- 6- La majorité des femmes de l'échantillon étudié allaient à l'université.
- 7- La plupart des femmes ont affirmé avoir rejoint l'organisation terroriste en Libye à cause de facebook ou poussées par leurs maris. Ainsi :
 - Umm Al-Ain, citoyenne libyennes, qui a été arrêtée pour avoir participé à l'organisation terroriste via des sites de réseaux sociaux sur facebook.
 - Umm Laith, citoyenne libyenne, née en 1990, a participé à l'organisation via les médias sociaux sur facebook (entretiens à la prison de M'itīga à tripoli. Dans son émission ; « Aveux » la chaîne de télévision ALĀan à interviewé deux femmes de l'état islamique le 26 juin 2018).

- Umm Abdel-Rahman, de nationalité tunisienne dit que c'est son mari qui l'a séduit pour rejoindre l'organisation. Elle est venue à la ville de Sabratha, puis a déménagé dans la ville de Syrte et est entrée en Libye sans papiers (en contrebande) et elle regrette son implication dans l'organisation.
- 8- Paradoxalement, la majorité des femmes rentrant des zones de conflit avouent ne pas avoir participé aux opérations militaires, mais que la majorité d'entre elles étaient des femmes au foyer.
 - 9- La majorité des femmes qui rentrent des zones de conflit appartiennent à des communautés pauvres, ce qui augmente leurs souffrances et celles de leurs enfants. L'extrémisme continuera probablement à se développer dans ces cercles, à moins que l'Etat ou les organisations de la société civile ne résolvent ce problème.
 - 10- La plupart des femmes revenant des zones de conflit ont des enfants à leur charge.
 - 11- La majorité des femmes de l'échantillon étudié ont épousé plus d'un homme, mais ces maris étaient tous des djihadistes, et ce par croyances (idéologiques).
 - 12- L'un des phénomènes les plus étonnant parmi les femmes de l'échantillon de l'étude est que la plus part d'entre elles ont des enfants de parents différents. Ce phénomène est dû au fait que ces femmes se marient pour des raisons idéologiques, c'est-à-dire que le mariage est une croyance religieuse (la pratique de la polygamie) et même lorsque le mari d'une de ces femmes vient d'être tué, il ya souvent un de ses collègues pour lui proposer volontiers le mariage.
 - 13- Il n'est pas prouvé que les femmes revenant des zones de conflit dans le monde soient impliquées dans des activités purement terroristes ou souillées par des crimes de sang.

- 14- Selon l'entretien, toutes les femmes revenant des zones de conflit mènent une vie normale dans leurs zones résidentielles et pratiquent leur vie sociale et économique de manière naturelle.
- 15- Concernant les raisons du départ des femmes vers les zones de conflit, les réponses recueillies sur terrain dans le cadre des entretiens avec les personnes concernées à propos de la question « pourquoi ont-elles quitté leur pays pour rejoindre des organisations terroristes dans les zones de conflit? » ont donné les résultats suivants : la plupart sont parties pour accompagner leurs maris, et pour des raisons idéologiques (conviction religieuse). Moins pour la recherche d'un mari, convaincues que le mariage de djihadiste serait une forme de djihad pour l'amour de Dieu mais également pour des raisons financières ou économiques, ce qui signifie réaliser des profils financiers sous un prétexte idéologique.
- 16- Les réponses ont montré, et contrairement à toute attente, que les raisons du retour étaient dues à la mort du mari dans le pays d'accueil, manque d'adaptation à la société du pays d'accueil, et au manque de connaissance de la langue, des valeurs et des diverses coutumes sociales, ou aux pressions familiales.
- 17- En conclusion, interrogées sur le retour des femmes des zones de guerre, comment évaluent-elles cette expérience? elles ont toutes admis que c'était une expérience énorme et qu'elles, n'envisageaient pas y retourner. Ces femmes considéraient cette expérience comme étant « le destin ! le destin ! ».

Conclusion

Il est devenu clair, de ce qui précède, que l'organisation de Daech à Syrte, en Libye, était forte par ses réseaux et ses relations extérieures pour sa capacité d'attraction et d'accueil de femmes, car l'organisation a créé un réseau spécial de femmes ayant pour mission

d'attirer le plus grand nombre. Ni les moyens ni le montant d'argent ne comptent autant que le nombre de personnes lui donnant allégeance. Nous avons remarqué que l'organisation de Syrte par exemple s'efforçait d'amener deux ou plusieurs membres de la même famille, ce qui était différent du rythme auquel elle travaillait en Syrie et en Iraq ; le but étant de réunir deux sœurs, la sœur et ses nièces ou son frère, la mère et ses filles etc.

Daech attribuait également à des filles de tous les âges ayant de faux noms "Umm Al-Bara, Umm Al-Walid, Umm Hamza... et d'autres" la mission d'amener des filles qui ont des problèmes familiaux ou économiques ... Celles qui traversent une crise psychologique ; la divorcée, la veuve, celle de croyance religieuse assez dogmatique et qui se sent persécutée dans le pays de descendance. Ce qui a le plus retenu notre attention lors de notre interview avec la journaliste d'investigation, c'est le fait que l'organisation a axé par son réseau sur la venue des filles de la nuit, autrement dit, celles qui travaillaient dans la prostitution ; ainsi la fille se voit offrir le repentir en échange d'une somme d'argent et d'un logement, d'autant plus, son travail à Syrte, n'est pas très différent de son travail dans la prostitution qu'elle pratiquait auparavant. Dès son entrée, elle est chargée de fournir un « confort sexuel » aux combattants de l'Etat islamique et se transforme ainsi en une captive (Sabia) ayant quotidiennement des rapports sexuels avec plusieurs personnes à l'intérieur de lieux réservés aux femmes appelé « lieux d'hospitalité » (Mathafat).

La journaliste a souligné une affaire dangereuse qu'elle a découverte lors de sa visite à la prison de M'itiga à Tripoli à savoir que la plupart des femmes du Maghreb arabe, membre de cette organisation, ne sont pas totalement victimes de tromperie et qu'elles savaient avant de partir que leur destin est le « Jihad Al-Nikah » (le combat par le mariage) ou de se marier probablement avec un soldat de Daech, conscientes à travers ce qu'elles ont entendu auparavant à propos de femmes se faisant exploser par des ceintures explosives, de l'entraînement des femmes aux armes, et

savaient que les femmes seraient comme des moyens de plaisir pour les hommes et quand ils le voulaient.

Plus encore, on est allé jusqu'à charger les femmes et plus particulièrement des tunisiennes, de porter des ceintures explosives et de se faire exploser dès leur arrivées aux points militaires avec les femmes qui se sont rendues.

Sur ce : *nous recommandant au niveau local*, et compte tenu de l'insuffisance de la législation en Libye, en particulier la loi antiterroriste en Libye n°3 de 2014, qui punit d'une peine d'emprisonnement aggravé d'au moins dix ans toute personne qui a rejoint sciemment une organisation terroriste sous n'importe quel prétexte, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de l'Etat Libyen, mais qui n'a pas abordé la question de retour des djihadistes des foyers de tension.

Et compte tenu aussi de l'état, des établissements pénitentiaires qui n'ont pas cessé de recourir à des anciennes méthodes sans réhabilitation ou reformes ou même à une réflexion sur l'inclusion sociale ce qui explique pourquoi les détenues ont gardé leur conviction djihadiste et cherchent même à convaincre les prisonniers de doit commun.

Nous recommandons donc :

- La mise en place d'un plan stratégique composé de trois programmes distincts et liés au même temps (l'orientation réadaptation et inclusion) visant à dissuader ces femmes de l'implication dans l'extrémisme, encourager leur réinsertion et leur offrir des programmes de réadaptation pour faciliter leur réintégration dans la société après libération.
- Fournir un soutien institutionnel pour aider les femmes de retour à s'intégrer dans la société. Ce travail est effectué par un comité composé de religieux, de psychologues, de psychiatres, de sociologues, de chercheurs et de membres chargés d'évaluer le statut

social de ces « femmes rapatriées », sous la supervision de divers services gouvernementaux, dont le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Travail et de la réadaptation, le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère des Affaires Islamique et de la Dotation.

- Mettre en place un fonds accordant des prêts et permettant aux rapatriées libérées de créer des entreprises privées.
- Développer des programmes de formation en coopération avec des organisations caritatives et non gouvernementales, pour aider les rapatriées à trouver un emploi, et associer d'autre ONG pour leur porter de l'aide ainsi qu'à leurs famille, en fournissant de la nourriture, des vêtements etc. ...
- Conscientiser la société pour accepter ces rapatriées et éviter de les traiter comme des délinquantes mais plutôt comme victimes du terrorisme.
- Adopter des concepts et des nouvelles législations ou modifier les existantes pour accueillir à nouveau ces rapatriées après les avoir soumises à la loi et les réintégrer et les réhabiliter.

Au niveau régional et international, nous recommandons :

- La collaboration collective entre les pays et la conclusion d'accords entre eux pour adopter une approche régionale pour lutter contre l'idéologie extrémiste et chercher à l'endiguer.
- La nécessité d'échanger des informations entre les pays sur le nombre des rapatriées des foyers de conflit et les façons de les traiter.
- Etablir des mesures et des mécanismes pour empêcher et garantir que les cellules endormies ne se déplacent entre les pays sans être détectées.

Références

- 1- Retour des combattants étrangers : criminalisation ou intégration ? Note politique, Charles Lester, Brockings Doha centre, 2015.
- 2- Abdelbasset Ghobara, « Etat islamique Lybia chronologie », *Africa News Portal Weekly Bulletin*, jeudi 9 Novembre 2017.
- 3- Muhammed Al-Tayib, Président de Daech, *le portail d'actualités hebdomadaires d'Africa News*, jeudi 9 Novembre 2017, n°2.
- 4- Balusha Lana Kaker et Zohra Lacky, Le secteur religieux en Libye et les efforts de consolidation de la paix, American Institute of Peace, 2017.
- 5- <https://security-legislation.ly/node/34879>
- 6- <https://www.facebook.com/218news/videos/vb.872534599564048/978106529006854n/?type=2&theater>
- 7- <https://www.youtube.com/watch?v=n0HKZMsCVxU>
- 8- https://www.youtube.com/catch?v=1mCO_zzR_XU

Annexes

Annexe n° 1 : Loi n°(3) de 2014 relative à la lutte contre le terrorisme libyen

Vu,

- La déclaration constitutionnelle provisoire publiée le 3 août 2012 et ses amendements.
- La loi n°(10) de 2014 relative à l'élection de la chambre des représentants et ses amendements.
- La loi n°(6) de 2006 à propos du système juridique et ses amendements.
- Le Code pénal, et le Code de procédures pénales et leurs amendements et législations les complétant.
- Le Loi n°(11) de 2014 portant création de l'Autorité nationale de lutte contre le terrorisme.
- Les traités internationaux auxquels le Libye est partie.
- La loi n°(7) 2012 portant création du Service de Renseignement Libyen.
- L'exposé du gouvernement intérimaire.

- Les conclusions du parlement lors de sa vingt et unième réunion ordinaire tenue le mardi 9/9/2014.

La loi suivante à été publiée :

Première partie : L'acte terroriste

Article 1

Dans L'application des dispositions de la présente loi, les expressions suivantes ont chacune la signification indiquée a côté d'elle :

- a- Le terroriste : personne physiques qui commet ou tente de commettre un crime terroriste par tout moyen direct ou indirect, ou participe ou contribue à l'activité d'une organisation terroriste.
- b- Organisation terroriste : ce sont des groupes avec une structure organisationnelle composées de trois personnes ou plus, formée pour une période quelconque travaillant de concert dans l'intention de commettre les crimes terroristes prévus par la présente loi à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire libyen.
- c- Financement du terrorisme : Toute collecte ou fourniture directe ou indirecte, de fonds, d'armes, de munitions, de pétards, de missions, de machines d'informations ou autre dans la cadre de la commission d'un crime terroriste ou par une personne terroriste ou une organisation terroriste.
- d- Fonds : la monnaie nationale, les devises en circulation, les valeurs mobilière et les papiers commerciaux, et pour chaque valeur des biens immobilier, mobiliers physiques ou moraux, et tous les droits liés a l'un ou à l'autre, y compris électronique et numérique.
- e- Armes conventionnelles : armes munitions et explosifs prescrit par la loi.
- f- Armes non conventionnelles : armes bactériologiques, biologiques ou chimiques,
- g- Avion en état de vol : l'avion est considéré comme étant en vol à partir du moment où toutes les portes extérieures sont fermées après l'embarquement des passagers jusqu'au moment où l'une de ces portes est ouverte pour leur débarquement et en cas d'atterrissage d'urgence, l'avion est considéré en état de vol jusqu'à ce que les autorités compétentes en assument la responsabilité, celle des passagers et des bagages à bord.
- h- Avion en service : l'avion est en service depuis la préparation de l'avion avant le début du vol par le personnel des services au sol ou par l'équipage de conduite pour effectuer un vol spécifique jusqu'à ce que vingt quatre heures soient écoulées depuis tout atterrissage de l'avion.

i- Personnes bénéficiant d'une protection internationale : sont les personnes suivantes lors qu'elles se trouvent dans un pays étranger :

- Le chef de l'Etat ou un membre d'un organisme exerçant les fonctions de chef d'Etat en vertu de la constitution du pays concerné, ainsi que les membres de sa famille qui l'accompagnent.
- Chef d'un gouvernement ou Ministre des Affaires Etrangères et ses compagnons.
- Tout représentant ou employé d'un pays, employé ou personne accréditée auprès d'une organisation intergouvernementale ainsi que les membres de sa famille qui l'accompagnent.

j- Gel : il s'agit de l'imposition d'une interdiction temporaire sur le transfert, la disposition ou le transfert de fonds et d'autres aspects de la disposition ou soumis à la garde ou au contrôle temporaire sur la base d'une ordonnance rendue par un tribunal ou une autre autorité compétente.

Article 2 :

Acte terroriste : Tout usage de la force, de la violence ou de la promotion dans le brut de perturber gravement l'ordre public ou de mettre en danger le sécurité, les intérêts ou la sécurité de la société, lorsque cette utilisation pourrait nuire aux gens, provoquer le terreur parmi eux, mettre en danger leur vie, leurs libertés ou leurs droit ou la sécurité en cas de danger, ou nuire à l'environnement ou aux matériaux naturels, monuments, biens, bâtiments ou biens publics ou privés, en les exploitant ou en les saisissant, ou en empêchant ou entravant les autorités publiques, les intérêt gouvernementaux, les unités locales, les missions diplomatiques et consulaires, les organisations et organisme régionaux et internationaux en Libye de pratiquer toutes ou une partie de leurs activités ou d'empêcher ou d'entraver la création d'institutions ou de lieux de culte ou d'institution et d'instituts scientifiques dans leur travail ou perturber l'application d'une quelconque des dispositions de la Constitution ou des lois et règlements, de même, tout comportement préjudiciable aux communications, aux systèmes d'informatiques, aux systèmes financiers ou bancaire, à l'économie nationale, aux stocks d'énergie ou aux stocks de sécurité de biens, de nourriture et d'eau, ou à leur sécurité s'il commet leur des délits prévus par la présente loi.

Article 3 :

Crime terroriste : Il s'agit de tout délit prévu par cette loi, ainsi que de tout délit commis dans l'intention d'atteindre l'un des objectifs de l'acte terroriste ou de financer les actes terroristes énoncées dans cette loi.

Article 4 :

Sans violation des lois en vigueur et des peines plus sévères, les dispositions de la présente loi s'appliquent aux actes incriminés par les lois prévues par la présente loi.

Article 5 :

La tentative de commettre l'un des crimes et délits dans les crimes de terrorisme est punissable et la peine d'initiation est la peine prescrite pour le crime complet.

Article 6 :

La participation à la commission d'un des délits prévus par la présente loi est punie de la même peine que celle prévue pour l'acteur d'origine même si cette participation ne produit aucun effet.

Deuxième partie : Les crimes terroristes, leurs sanctions et les mesures de précaution*Article 7 :*

Les crimes terroristes, leurs sanctions et les mesures de précaution. Sans préjudice de sanctions plus sévères, quiconque commet un acte terroriste conformément aux dispositions de la présente loi est condamné à la réclusion à perpétuité.

Article 8 :

Quiconque établit, fonde organise ou gère une organisation terroriste ou en assume la direction ou le leadership, sera puni de la réclusion à perpétuité. Dans tous les cas, sont confisqués les fonds, les armes, les outils, les documents, les papiers et articles qui ont été utilisées dans des crimes terroristes ou lors de réunions organisées et le tribunal décide de confisquer les fonds de l'organisation et les fonds provenant d'actes terroristes ou allouées à l'organisation pour leurs dépenses. Le tribunal décide également de dissoudre l'organisation et de fermer son siège ou ses locaux au pays à l'étranger.

Article 9 :

Quiconque se joint intentionnellement à une adresse quelconque à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire de l'état libyen d'une organisation terroriste liée à des crimes terroristes dans l'intention de commettre l'un des crimes terroristes prévus par la présente loi est possible d'une peine d'emprisonnement aggravante pour une période d'au moins dix ans et la peine sera plus sévère et pour une durée d'au moins vingt ans pour toute personne qui a reçu une formation militaire ou de sécurité sur le territoire de l'Etat libyen ou en dehors de celui-ci, ou qui appartenait aux forces armées ou de la police.

Article 10 :

Est puni de la réclusion à perpétuité ou d'une peine aggravée d'une durée d'au moins vingt ans :

- 1- Quiconque a financé un terroriste ou un acte terroriste tout en sachant le but du financement.
- 2- Toutes personne qui a fourni à une organisation terroriste, à l'un de ses chefs, à son directeur, à ses membres ou à un terroriste un logement ou un abri à utiliser lors de réunions ou pour préparer des actes de terrorisme ou d'autres installations tout en sachant dans quel but le logement, l'abri, le lieu ou les installations seront utilisés.
- 3- Quiconque cache des choses conçues pour être utilisées pour commettre un crime terroriste avec connaissance préalable.

Article 11 :

Est puni en tant que partenaire d'un crime terroriste quiconque commet sciemment l'un des actes suivants :

- 1- Fournir, par tout moyen, des armes, des explosifs, des munitions et d'autres matériaux, équipements, moyens de transfert, équipements ou fournitures, au profil d'une organisation terroriste ou de personnes liées aux crimes terroristes prévus par la présente loi :
- 2- Mettre des compétences ou des expériences entre les mains d'une organisation terroriste ou de personnes liées aux crimes terroristes prévus par la présente loi :
- 3- Divulgarion, fourniture ou communication d'informations directement ou indirectement, au profit d'une organisation terroriste ou de personnes liées aux crimes terroristes prévus par la présente loi.
- 4- Créer ou fabriquer une carte d'identité nationale, un passeport ou autres licences ou certificats au profit d'une organisation terroriste ou de personnes liées aux crimes terroristes prévus par la présente loi.
- 5- Dissimulation ou facilitation de la dissimulation de choses utilisées dans la commission d'un crime terroriste, ou obtenues à partir de celui-ci, et en connaissance de cause.
- 6- Toute personne qui endommage, détourne ou dissimule un document ou édit qui facilite la détection du crime ou l'établissement de preuves de son auteur ou de sa punition, et en connaissance de cela. Dans tous les cas un jugement est rendu pour confisquer l'argent et les objets faisant l'objet du délit

7- Toute personne qui a aidé l'auteur d'un crime terroriste, même par abstinence, ou lui a permis de s'échapper, avant ou après son élimination.

Article 12 :

Quiconque commet délibérément l'un des actes suivants est passible d'une peine d'emprisonnement de vingt ans :

- 1- L'enlèvement d'une personne bénéficiant d'une protection internationale.
- 2- Arrêter, emprisonner ou détenir une personne bénéficiant d'une protection internationale sans autorisation légale.
- 3- Dommages aux bâtiments, aux résidences privés ou aux moyens de transport pour les corps ou les personnes bénéficiant d'une protection internationale qui mettrait un danger leur vie et leur libertés, ou la vie et la liberté de ceux qui résident avec eux.
- 4- Arrêter, emprisonner ou détenir une personne sans autorisations judiciaire si ces actes sont accompagnés d'une menace de tuer ou de blesser l'otage ou de continuer sa détention dans le but de contraindre un tiers, qu'il s'agisse, d'un Etat ou d'une organisation internationale ou d'une personne physique ou morale ou d'un groupe à faire ou à s'abstenir de faire un travail donné comme condition explicite ou implicite pour libérer cet otage.

Article 13 :

Quiconque commet délibérément l'un des actes suivants est puni de la réclusion à perpétuité :

- 1- Contrôler ou saisir un avion en service par tous les moyens.
- 2- Agresser violement une personne sur un avion civil en vol si une telle agression mettrait en danger la sécurité de l'avion.
- 3- Destruction d'un avion civil en service ou endommagement de celui-ci le rendant inutilisable ou mettant en danger sa sécurité en vol.
- 4- Mettre ou faire placer, par quelque moyen que ce soit, des dispositifs ou des matériaux qui détruiraient un avion civil en service, l'endommageraient, le rendant invalide pour le vol ou mettraient en danger sa sécurité en vol,
- 5- Destruction, endommagement ou perturbation des installations de navigation aériennes, ce qui mettrait en danger les sécurités des avions en vol
- 6- Utiliser un avion en service dans le but de causer des blessures graves ou des dommages à la propriété ou à l'environnement.

La même peine s'applique si le délit est un navire commercial ou pétrolier ou un des transports terrestres publics ou privées en vue de répondre à des demandes.

Article 14 :

Quiconque commet l'un des actes suivants est possible d'une peine d'emprisonnement à perpétuité :

- 1- Entrer par force ou en résistant aux autorités compétentes dans le but de commettre un acte terroriste, en pénétrant par la force au siège d'une mission diplomatiques ou consulaire ou d'un organisme ou d'une organisation internationale ou régionale en Libye.
- 2- Quiconque cherche auprès d'un pays étranger, ou à une association, un organisme, une organisation ou un gang dont le siège social est en dehors de la Libye, ou auprès de toute personnes travaillant au profit de ce pays ou de l'un des organismes susmentionnées, ainsi qu'à toute personne qui communique avec ce pays ou avec cette entité pour commettre un acte terroriste à l'intérieur ou à l'extérieur de la Libye ou contre l'un quelconque de ses citoyens, intérêts ou biens, ou le siège et les bureaux de ses missions diplomatiques ou consulaires, ou l'une des filiales à l'étranger, ou contre l'un des employés des entités su-mentionnées ou contre l'un de ceux qui bénéficient d'une protection internationale.
- 3- Mener toute action hostile portant atteindre à l'unité nationale
- 4- La formation de tribunaux extérieurs au système judiciaire en vigueur dans l'état.
- 5- Entraver l'application des dispositions de la Constitution ou des lois et porter atteinte aux libertés et aux droits publics garantis par la constitution
- 6- Chantage à l'Etat libyen ou à tout autre pays à partir du territoire libyen en vue de répondre à des demandes.
- 7- Recrutement en dehors de l'autorité de l'Etat, pour former des groupes armés en dehors de l'armée et de la police.
- 8- Imposer un modèle de gouvernement sur une partie du territoire libyen en violation du système politique légal de l'Etat.
- 9- Contrôle des ressources économiques de l'Etat, dommages à l'environnement, aux ressources naturelles, aux communications, aux systèmes d'information, aux systèmes financiers ou bancaires, à l'économie nationale, au stock d'énergie, ou au stock de sécurité des biens de la nourriture ou de l'eau, ou de la sécurité, ou de services naturels en cas de catastrophes ou de crise.
- 10- Entrave au déroulement du processus électoral et des référendums dans l'intention d'imposer des idées ou des opinions par la force.

11- Chaque libyen coopérant, sans l'autorisation écrite de l'autorité compétente avec les forces armées d'un pays étranger ou tout autre groupe armé ou association, organisme, organisation quelle que soit leur désignation, basée en dehors de la Libye dans le but de commettre des actes terroristes même si leurs actions ne visent pas le Libye.

Article 15 :

Est punis d'une peine d'emprisonnement d'une durée d'au moins cinq ans et n'excédant pas dix ans, quiconque publicise, promet ou induit en erreur pour commettre l'acte terroriste, que se soit en disant ou en écrivant ou par tout moyen de diffusion ou de prédication, ou au moyen de messages ou de sites électroniques que d'autres peuvent consulter. La peine est majorée de l'emprisonnement pour une durée n'excédant pas quinze ans si la promotion se fait à l'intérieur des lieux de culte, ou parmi les forces armées, la police ou dans les lieux qui leurs sont réservés.

Article 16 :

Est passible d'une peine d'emprisonnement aggravée quiconque utilise ou facilite l'utilisation des institutions publiques ou des équipements qui leur appartiennent, ou usurpe la qualité d'argent public ou portait l'uniforme officiel de l'une quelconque de ses entités qui lui sont affiliées, pour servir à commettre un acte terroriste.

Article 17 :

Est punis de réclusion à perpétuité quiconque contribue directement ou indirectement à la fabrication ou à la formation à la fabrication ou à l'utilisation d'armes conventionnelles ou non conventionnelles, d'outils, de câbles et de moyens sans fil, et de moyens électroniques, ainsi que de tout matériel ayant la capacité de tuer ou de causer des blessures graves ou des dommages matériels graves par tout moyen comme le lancement ou la diffusion de produits chimiques toxiques, d'agent biologiques, de rayonnements et de matières radioactives afin de les utiliser pour commettre un acte terroriste et ce tout en sachant cela.

Article 18 :

La peine sera obligatoirement augmentée pour un délit de terrorisme et sans que cela n'empêche l'application des conditions d'atténuation pour les mineurs si :

- 1- Le crime a été commis par ceux à qui la loi leur a confié la tâche d'examiner le crime et de réprimander les auteurs qu'ils soient des acteurs originaux ou des contributeurs.
- 2- Le crime a été commis par ceux à qui la loi a confié la tâche de la gestion des installations, institutions et lieux vitaux du pays ou de les garder ou par ceux qui y travaillent qu'ils soient des acteurs originaux ou des contributeurs.

- 3- Le crime a été commis en utilisant les mineurs.
- 4- Le crime a été commis par celui qui récidive dans les crimes terroristes ou par des prédicateurs suivis par le public.
- 5- Le crime a été commis en cas d'urgence et de circonstances exceptionnelles que traverse l'Etat.

Article 19 :

Est passible d'une peine d'emprisonnement de trois ans au minimum et de cinq ans au maximum quiconque recueille des informations, sans justification légale, sur une personne chargée par la loi à mettre en application ou applique des dispositions de la présente loi et qui seraient utilisées pour la menacer ou se préparer à lui nuire ou à porter atteinte à ses intérêts ou à ceux de ses proches ou à l'un de ses actifs ou succursales de quelque manière que ce soit.

Article 20 :

Est possible de peine d'emprisonnement de deux ans au moins, quiconque connaît l'existence d'un crime terroriste, ou de sa préparation et ne le notifie pas aux autorités compétentes.

Article 21 :

Est exempté de la peine quiconque entreprend d'informer les autorités compétentes des instructions des informations qui ont permis d'éviter la mise en œuvre du crime terroriste et ce au cas où il y'a plusieurs auteurs. Le tribunal peut ordonner cette exemption si la notification intervient après la découverte du crime et permet aux autorités d'arrêter le reste des auteurs ou d'éviter que le crime commis ne conduise à la mort d'une personne humaine.

Article 22 :

Les tribunaux peuvent dans un jugement rendu pour condamner un crime terroriste prévue par la présente loi ordonner une ou plusieurs des mesures suivantes :

- 1- Expulsion d'un étranger du territoire libyen et interdiction d'entrer au territoire libyen pendant une période de dix ans si le crime est un délit et expulsion à vie si le crime condamné est un crime atroce.
- 2- Interdiction de résidence dans un lieu ou une région spécifique.
- 3- Interdiction de fréquenter certains lieux ou magasins.
- 4- L'obligation de résider dans un lieu déterminé.
- 5- Interdiction de travailler dans des lieux ou à une gamme d'activités spécifiques.

- 6- Interdiction de possession ou d'utilisation de moyens de communication spécifiques.
- 7- Engagement à participer à des cours de réhabilitation antiterroriste.

Troisième partie : Dispositions procédurales

Article 23 :

Les procédures de collecte de preuves et d'enquête sur les infractions terroristes sont menées conformément aux dispositions établies dans le code de procédure pénale, sauf dans les cas prévus par les articles suivants :

Article 24 :

Une poursuite spéciale pour délits terrorisme sera instituée au sein du ministère public en tant que poursuite spécialisée pour ce type de délits au sein du système judiciaire existant dans le pays.

Article 25 :

Un ou plusieurs services de justice pénale sont chargés d'examiner les crimes terroristes dans le cadre du système judiciaire existant du pays.

Article 26 :

L'action pénale pour délits terroristes ne sera pas close plus que la peine imposée par l'écoulement du temps.

Quatrième partie : Coopération judiciaire

Article 27 :

La coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme sera l'échange d'information, l'aide et les délégations judiciaires, la réception, la remise le transfert des condamnées, le remboursement des fonds, l'exécution des jugements et d'autres formes de coopération internationales, le tout conformément aux accords bilatéraux et internationaux au quel la Libye fait partie.

Article 28 :

Dans l'application des dispositions de la coopération internationale, les délits terroristes prévus par cette loi ne sont pas considérés comme des délits politiques ou financiers, ni liés à des délits politiques ou financiers.

Article 29 :

La création d'un comité national de lutte contre le terrorisme appelé « Comité libyen de lutte contre le terrorisme » et il se compose d'un juge ayant le rang de « conseiller auprès des cours d'appel » comme « chef de comité » et d'un

représentant du premier ministre comme « adjoint » et d'expert de plusieurs ministères ' Justice-Défense - Affaires étrangères - Affaires sociales - Finances - Communications - experts en sciences des négociations - Ministère Dotations - Service de renseignement général'. Ce comité entreprend plusieurs tâches :

- 1- Préparation d'une étude nationale qui diagnostique le phénomène du terrorisme et son financement et les phénomènes qui lui sont associées dans le but d'identifier ses caractéristiques et ses causes, d'évaluer ses risques, de proposer des moyens de le combattre et de déterminer les priorités nationales pour lutter contre ce phénomène.
- 2- Coordination avec toutes les autorités pour aider les victimes du terrorisme afin de leurs assurer le traitement physique et psychologique dont elles ont besoin.
- 3- Fourniture de la protection nécessaire aux témoins et aux dénonciateurs.
- 4- Préparer un rapport annuel sur ses activités qui comprend des propositions pour développer des mécanismes nationaux de lutte contre le terrorisme.
- 5- Activer la coopération avec les homologues à l'étranger dans le cadre des accords internationaux et bilatéraux internationaux ratifiés et approuvés, et cette coopération est basée sur le principe de réciprocité avec l'engagement de leurs homologues à l'étranger de respecter les législations les règlementant et le secret professionnel et ne pas transférer les informations dont ils disposent à une tierce partie et en les utilisant à des fins autres que la lutte contre les délits prévus par la présente loi.
- 6- Travailler à mettre en œuvre les décisions des structures internationales spécialisées liées à la lutte contre le terrorisme dans le cadre du respect des obligations internationales de la Libye.
- 7- Suggérer les mesures nécessaires à prendre à l'égard des organisations ou des personnes liées aux crimes terroristes.
- 8- Soutenir les efforts internationaux de lutte contre terrorisme et contribuer à l'élaboration de programmes et de politiques visant à prévenir le terrorisme et proposer des mécanismes pour les mettre en œuvre.
- 9- Faciliter la communication entre les différents ministères concernés dans ce domaine, coordonner leurs efforts et les représenter, si nécessaire, en interne et en externe, et coopérer avec les organisations non gouvernementales concernées par la lutte contre le terrorisme et les assister dans la mise en œuvre de leurs programmes dans ce domaine.

10-Sensibiliser la société aux dangers du terrorisme par des campagnes, organiser des conférences et des séminaires et des formations dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

10- Contribuer à activer la recherche et les études pour mettre à jour la législation réglementant les domaines liées au terrorisme de manière à réaliser la mise en œuvre des programmes de l'Etat pour lutter contre ce phénomène.

Article 30 :

Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur à la date de sa publication et sera abrogée toute règle qui lui est contraire et publié dans le journal officiel.

Approuvé dans la ville de Tobrouk, le 19/09/2014.

Annexe n° 2 : Les accords les plus importants ratifiés par la Libye pour lutter contre le terrorisme

- *La convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif* (un traité des Nations Unies de 1997 visant à criminaliser les attentats terroristes à l'explosif).

La convention sur les explosions terroristes décrit l'utilisation illégale et intentionnelle d'explosifs dans les lieux publics avec l'intention de tuer ou de blesser ou de provoquer des destructions massives pour obliger un gouvernement ou une organisation à faire ou à s'abstenir de faire un acte.

La convention vise également à renforcer la coopération policière et judiciaire pour prévenir, enquêter et sanctionner ces actes. En février 2014, l'accord a été ratifié par 168 pays.

- *L'accord de financement du terrorisme et officiellement la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme* est un traité des Nations Unies qui vise à criminaliser les actes de financement du terrorisme en 1999, il vise également la coopération policière et judiciaire pour empêcher, enquêter et punir le financement de ces actes. En août 2013, le traité a été ratifié par 186 pays : en termes d'inclusivité, c'est l'un des traités antiterroristes les plus efficaces de l'histoire.

Annexe n° 3 : Parmi les mécanismes locaux

Création du comité national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme :

Dirigée par M. / AL-Siddiq Omar Al Kabeer, président du comité nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et des membres et représentants du service générale de renseignements, du Ministère de l'intérieur, du Ministère de la justice, du Ministère des finances, de l'Administration des douanes, de l'Administration fiscale et du Bureau d'Audit.

VEILLE INFORMATIONNELLE (VIDEOS, REPORTAGES TV, DOCUMENTAIRES) EN RAPPORT AVEC LES FEMMES ET ENFANTS DANS LES ZONES DE TENSION

par

Nesrine REBAI

Les références audiovisuelles : témoignages, films documentaire, reportages terrain représentent, de nos jours, un atout considérable dans la recherche scientifique. Dans le cas des mouvements terroristes, les nouvelles technologies et en particulier les réseaux sociaux sont un véritable outil de « recrutement » et de « propagande ». Dans ce sens, internet a certainement constitué un « amplificateur » pour Daech qui a une parfaite maîtrise de la communication stratégique sur internet. Il est à noter que la première organisation à utiliser internet pour diffuser ses consignes et ses messages au public à travers le site égyptien « Al Djihad » était Al-Qaïda en 1997.

L'exploitation des vidéos sur internet à des fins terroristes est devenue très importante. Il faut reconnaître que Daech est parvenue à recruter un certain nombre de personnes très doués dans l'utilisation des nouvelles technologies disposant d'une maîtrise technique quasiment cinématographique et de grandes connaissances en matière de manipulation d'intelligence émotionnelle. C'est dans ce sens, qu'une étude intitulée « les réseaux sociaux, les mutations sociétales, la politique et le terrorisme », réalisée par Ichrak ben Ishak et présentée en octobre 2019 à l'Institut Tunisien des Etudes Stratégiques (ITES) qui a révélé

qu'en 2015, l'organisation de l'état islamique, a réussi à attirer 80% de ses membres via internet. » Soit plus de 30 000 soldats issus d'une centaine de nationalités, qui ont adhéré à ce mouvement terroriste à travers les réseaux sociaux... » A ce titre, Daech a pu créer plus de 90 000 comptes Facebook en langue arabe, et plus de 40 000 comptes en langues étrangères, en une année seulement

Dans cette partie de l'étude, nous avons essayé de faire une sélection des différentes vidéos qui mettent l'accent sur les femmes et les enfants dans les zones de tensions. Ils /elles présentent une situation épineuse. A travers les années, leurs situations et leurs fonctions ont évolué en crescendo. On leur donne des noms différents « Les sœurs du djihad », « les Jihadistes du nikah, les esclaves sexuelles » et des fonctions différentes. Elles sont membres de la police islamique (la hisba), exercent le métier d'infirmière, d'institutrice ou sont « tout simplement » « femmes de djihadistes ». Les histoires varient, sont singulières, se ressemblent ou ne se ressemblent pas.

Dans un premier temps, nous essayerons par le biais de différents supports (reportage TV, film documentaire) et à travers des témoignages de présenter des réponses aux questions suivantes : Comment se sont-elles retrouvées dans les zones de tensions ? Sont-elles observatrices, victimes ou véritable actrices ? Comment voient-elles la question du retour ? Comment voient-elles les choses après Daech ?

Dans un second temps, nous nous arrêterons également sur une question plus délicate relative aux « enfants de Daech » dont le sort est beaucoup plus complexe. Certains les appellent « les lionceaux du califat », vu leur potentiel d'assurer la continuité de la machine « terrible » du terrorisme, d'autres les voient comme « victimes ». Ils sont embrigadés par des parents radicalisés, enlevés, nés sur place. Ils vivent parfois dans des prisons avec leurs mères dans des conditions sanitaires catastrophiques et des situations traumatisantes. C'est dans ce contexte que les vidéos présenteront un espace de réponses potentielles à ces questions : Quel sera le sort

de ces milliers d'enfants ? Quelle prise en charge leur appliquer ? Faut-il les rapatrier ? Quel avenir pour ces « victimes » ?

Des récits glaçants, qui montrent l'ampleur du phénomène, sa complexité et qui poussent à réfléchir sur le sort de ces femmes et de ces enfants de l'Etat Islamique.



(fr)
« Dans un camp d'internement de femmes jihadistes d'EI en Syrie »
Reportage France 24 -9 février 2019

Temps de visionnage 7:10

<https://www.youtube.com/watch?v=JzIATxlzCiE>



(ar) « Jihad Nikah à Daesch »
<https://www.youtube.com/watch?v=00EtGx8eyiY>

Temps de visionnage 4:10

Témoignage- 7 septembrre 2016



الفيلم الوثائقي - شريعة ضد الشرع - جهاد النكاح في سوريا /

<https://www.youtube.com/watch?v=s1waYYiwgXQ>

Temps de visionnage 30:10

Témoignages de femmes et d'hommes autour du « jihad al nikah » en Syrie 11 Août 2013



فرانس 24 تلتقي جهاديات من ألمانيا والسويد وفرنسا وتونس في الجيب الأخير لـ"داعش" في سوريا

فرانس 24 تلتقي جهاديات من ألمانيا والسويد وفرنسا وتونس في الجيب الأخير لـ"داعش" في سوريا

Témoignages de femmes

Visionnage :28 :55

https://www.youtube.com/watch?v=I2NKJ7GNYAk&has_verified=1

تونسيات يجولون على الإرهابيين في سورية للجهاد بالنكاح



Morad709's Channel

تونسيات يجولون على الإرهابيين في سورية للجهاد بالنكاح

Reportage Sama TV

Temps de visionnage 30:10

<https://www.youtube.com/watch?v=nYK9qOpENx8>



داعش: أهـ الإسـ: حداسة نساء، أطفال تنظيم الدولة الإسلامية

Reportage BBC

Temps de visionnage : 18 :32
Août 2019

<https://www.youtube.com/watch?v=IAxNJTIc3AM>

Témoignage d'une mère de « jihadiste »

Reportage Tunisie « al SIYASI »

Temps de visionnage 3:50

https://www.youtube.com/watch?v=_s7FxFNfapUE



Facebook / Siyassi
www.Siyassi.tn

شهادة والدة إرهابي تروي تفاصيل مروعة عن جهاديات تونسيات مع أبنائهن في سوريا



« La prison ou la mort pour les femmes jihadistes en Syrie »

9 mars 2019

Reportage France 24

Temps de visionnage 31 :05

<https://www.youtube.com/watch?v=DcZHiwwFrw&t=81s>



« Dans un camp d'internement de femmes jihadistes »

9 février 2019

Reportage France 24

Temps de visionnage 7 :11

<https://www.youtube.com/watch?v=JzIATxlzCiE>



« Le sort incertain des femmes jihadistes »

Euronews

26 septembre 2019

Reportage France 24

Temps de visionnage 4:18

<https://www.youtube.com/watch?v=PeYJzdPqFjA>



« Les sœurs, les femmes cachées du Jihad »

France 24

Visionnage 39 :08

<https://www.youtube.com/watch?v=4gFU672rxSk&t=731s>



« Djihadistes : et s'ils
retraient ? »

France 5

Visionnage : 1 :03 :43

<https://www.youtube.com/watch?v=tSuoGqWJP4M>



Retour des jihadistes : ces
mères veulent rentrer en
France

L'express

Temps de visionnage 2 :25

https://www.youtube.com/watch?v=wfOjvdf_NWo



« Femme de Daech,
l'impossible retour »

France 2

Temps de visionnage 12 :23

<https://www.youtube.com/watch?v=C7gS0fsq8oA>



« Des anciennes esclaves
sexuelles de Daesh
racontent »

Reportage BFM TV

Septembre 2015

Visionnage 2 :00

https://www.youtube.com/watch?v=HKt8JJgg_N4



Un série de plusieurs épisodes sur les « Sœurs du Jihad »
Embrigadement,
recrutement, formation, retour
,propagande
Juin 2017

Episode 1
<https://www.youtube.com/watch?v=aq6aSN1PXDc&t=1s>
Episode 2 :

<https://www.youtube.com/watch?v=3684ezJ2l9k>
Episode 3 :

<https://www.youtube.com/watch?v=DmQfhTLKI2I>
Episode 4:

<https://www.youtube.com/watch?v=FI8ibhNu4ps>
Episode 5 :

<https://www.youtube.com/watch?v=5UzOTEzE2pc>
Episode 6 :

<https://www.youtube.com/watch?v=5UzOTEzE2pc>
Episode 7 :

https://www.youtube.com/watch?v=P_bMqvMZIGE

« Djihad au féminin, des mères face à la radicalisation »

France 24
Décembre 2015
Visionnage :A partir de la 2 :56

<https://www.youtube.com/watch?v=4wJwyPgb6Us&t=1s>



« Enfants de djihadistes »
 Reportage chaine suisse
 Visionnage 13 :25
<https://www.youtube.com/watch?v=a1wUB9ATb5I>



« Irak : les enfants soldats de Daech »
 « les lionceaux du califat »
 Reportage l'effet papillon
 Temps de visionnage 16 :04
 Mai 2015
<https://www.youtube.com/watch?v=O7RnpDLiqoM>



« Femmes djihadistes : nouveau vivier de combattant »
 Octobre 2016
 Temps de visionnage 11 :59
<https://www.youtube.com/watch?v=t1oCBZ1ISwU>



Femmes Djihadistes en Syrie :Extrait des escadrons du Djihad »
 Juin 2018
 Temps de visionnage 3 :15
<https://www.youtube.com/watch?v=S2PaOBkGXvc>



Les enfants perdus du Califat Décembre 2018

Reportage visionnage 44 :44
<https://www.youtube.com/watch?v=S2PaOBkGXvc>



حلقة كاملة / تصوير حصري معز
وجاتو اطفال داعش ما لم تشاهدوا قبل
معركة موصل

Documentaire
Temps de visionnage 55 :55
https://www.youtube.com/watch?v=TmR_4UeoThw&has_verified=1&bpctr=1582675094



نساء "الخلافة": السجن أو الموت

Visionnage 30 :55
France 24
<https://www.youtube.com/watch?v=sct5XNH7H7U>

احصري فرانس24: نساء "الخلافة": السجن أو الموت



صناعة الموت | "براعم متفجرة" .. شاهد قصة أطفال داعش

صناعة الموت | "براعم متفجرة" .. شاهد قصة أطفال داعش

Visionnage 19 :44

Al Arabia

<https://www.youtube.com/watch?v=Nripyc7IghY>



من الأرض | الرقة 14-11-2019 | أشبال الخلافة - قتل موقوتة أرضحايا؟

من الأرض | الرقة: 14-11-2019 |
أثر داعش - أشبال الخلافة.. قنابل موقوتة أم ضحايا؟

Visionnage 49 :47

Reportage

Al Mayadin

<https://www.youtube.com/watch?v=CQXfDCugOhk>



تجنيد النساء في داعش

تجنيد النساء في داعش

Visionnage : 2 :13

Al Arabia

<https://www.youtube.com/watch?v=UPxBpuhdtro>



أول توثيق لحالات اغتصاب من عناصر داعش لنساء في الموصل

Visionnage 5 :56

Al Arabia

<https://www.youtube.com/watch?v=Ukm7tfpqv-4>



دراسة بريطانية تقرير تحذر من خطورة نساء داعش العائدات إلى بلدانهم

Visionnage 1 :20

Al Arabia

<https://www.youtube.com/watch?v=Hy5pFZVWOxw>

دراسة بريطانية تقرير تحذر من خطورة نساء داعش العائدات إلى بلدانهم



"مهمّة خاصة" | نساء "داعش" تركة ثقيلة

Visionnage : 18 :30

reportage

<https://www.youtube.com/watch?v=jMTtoQGwLF6w>

مهمّة خاصة | نساء "داعش" تركة ثقيلة



ما لم تتره وتسمعه عن الداعشيات

Avril 2019

Visionnage 54 :54

<https://www.youtube.com/watch?v=EpM8d7GurPA>

نساء من داعش، في تونس ممنوعون من الحجاب ومنعوا من الدراسة



عرائس داعش.. بين ماضيهم في التنظيم وحاضرهن الخاسر

عرائس داعش.. بين ماضيهم في التنظيم
وحاضرهن الخاسر

<https://www.youtube.com/watch?v=mLgRq4WbWME>
Visionnage 2 :15
Euronews



زوجات داعش يكشفن عن خبايا الزواج والسبي داخل التنظيم

زوجات داعش يكشفن عن خبايا
الزواج والسبي داخل التنظيم

Rt Arabic
Visionnage 4 :13
<https://www.youtube.com/watch?v=opRT9Riw5s8>



الهاربات من داعش

TV IraQ
Visionnage 43 :41
<https://www.youtube.com/watch?v=si-ZKqoOakw>



داعش والإيزيديات حكاية ترويع
واغتصاب واسترقاق

Skynews Arabic
Visionnage 43 :44
<https://www.youtube.com/watch?v=fIMGaMj0LDs>



"البلاد" نتائج التحقيقات حول داعش

البلاد "نتائج التحقيقات حول داعش"

Reportage Daech en Lybie

Février 2020

Visionnage 45 :46

<https://www.youtube.com/watch?v=n0HKZMsCVxU>



Libye - Les cadavres oubliés de l'État islamique

Libye - Les cadavres oubliés de l'État islamique

Visionnage 1:40

Novembre 2017

<https://www.youtube.com/watch?v=A3kSuXviH08>



"...ذ. مصطفى الرزازي/المغرب - المؤتمر الدولي: "ما بعد داعش":التحديات المستقبلية في مواجهة التطرف"

- مصطفى الرزازي / المغرب - المؤتمر الدولي: "ما بعد داعش":التحديات المستقبلية في مواجهة التطرف"

Visionnage 19 :29

https://www.youtube.com/watch?v=iBTC_pzACxQ



أي حصيلة لعمل المكتب المركزي للأبحاث القضائية؟

أي حصيلة لعمل المكتب المركزي للأبحاث القضائية؟

Visionnage 5 :01

قناة ميدي

Autour du retour -Septembre 2019

<https://www.youtube.com/watch?v=eoXgWMRcneg>



Les jihadistes du Sahel annoncent leur union dans une nouvelle formation - Sommet du jihadisme Mali
 Visionnage 3 :45
 2017
<https://www.youtube.com/watch?v=DQbOiBgl-p0>



Comment l'Algérie a identifié les jihadistes de Jound al-Khilafa ?

Comment l'Algérie a identifié les jihadistes de Jound al-Khilafa ?
 Visionnage 3 :05
 Octobre 2014
<https://www.youtube.com/watch?v=zMJWHWAZbP8>

BIOGRAPHIES



Taieb BACCOUCHE

est né à Jemmal (Tunisie) en 1944. C'est à la fois, l'acteur associatif, le militant des droits humains¹ et le syndicaliste². Universitaire brillant, écrivain, mais aussi homme d'état, Baccouche est également, un fin tacticien, un stratège confirmé et un diplomate avisé, talents qu'il a su déployer avec brio, en étant Ministre des Affaires Etrangères³, Secrétaire Général du parti Nida Tounes (ar. Appel de la Tunisie)⁴ et de l'Union du Maghreb Arabe⁵ (U.M.A.).

Titulaire d'un doctorat d'Etat en linguistique générale et appliquée et d'une agrégation d'arabe⁶, il a occupé plusieurs postes universitaires. Il a été Professeur et chercheur à l'Université de Tunis (depuis 1969) et Professeur des universités (à partir de 1984⁷).

¹ Membre Fondateur de la Ligue Tunisienne pour la Défense des Droits de l'Homme (1976), il a entre autres, été le Président de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme (de 1998 à 2011) et en est actuellement, le Président Honoraire. Il a été par ailleurs, directeur de la *Revue Arabe des Droits de l'Homme* (1996 - 2011) et est membre du Réseau Francophone des Instituts des Droits de la Personne.

² Figure de proue de la Centrale syndicale U.G.T.T., il en a été le Secrétaire Général de 1981 à 1984 et le directeur de son organe « Echaab » (ar. le Peuple), de 1981 à 1985. Il a aussi été membre de l'ancienne F.E.N. et du SNESup.

³ De février 2015 à janvier 2016.

⁴ Il en est un des membres fondateurs, le secrétaire général de 2012 à 2015 et le vice-président, de mars 2015 à janvier 2016.

⁵ Il occupe toujours ce poste et ce, depuis le 1er août 2016.

⁶ *L'emprunt et les calques linguistiques en arabe tunisien : littéral et dialectal*, sous la direction d'André Martinet, Université Paris Descartes, 1980. C'est en 1968 qu'il a réussi l'agrégation. Il est également titulaire d'un C.E.S. de Langue et de Littérature Françaises (1964) et d'un C.E.S. d'Histoire Ancienne et d'Archéologie (1963).

⁷ Il a enseigné jusqu'en 2004.

Il a également été Membre du Conseil Scientifique de l'École Normale Supérieure (E.N.S.) puis, de celui de l'Institut Supérieur des Langues de *Tunis* (I.S.L.T.), Membre du Conseil d'Administration de l'Université de Tunis, Membre du jury d'agrégation de langue arabe, Président et Membre de plusieurs jurys de thèses d'Etat, et Doctorats et de recrutement - à tous les grades de l'enseignement supérieur.

Ministre de l'Éducation et des Affaires Etrangères, il a occupé plusieurs postes au sein du gouvernement de transition post-révolutionnaire, dont il a d'ailleurs été le porte-parole du Conseil des Ministres, du 17 janvier au 24 décembre 2011.

Homme de réseaux¹ et citoyen impliqué, il est membre/fondateur de plusieurs associations² et organisations³ et l'animateur de nombreux groupes de recherche⁴. Il est entre autres, membre et coordinateur de plusieurs Comités Mixtes pour la Coopération Universitaire (C.M.C.U.) et à l'initiative de plusieurs rencontres et symposiums scientifiques, comme c'est le cas pour *Les Rencontres Linguistiques Méditerranéennes*, dont il est le Secrétaire Général, depuis 1998.

Il a enfin contribué à plusieurs publications, ouvrages spécialisés et articles scientifiques - plus d'une centaine - traitant quasi-exclusivement de linguistique⁵ et de droits humains⁶, publiés dans des revues et des encyclopédies internationales.

¹ Il est membre du Réseau Lexicologie Terminologie Traduction (L.T.T.) /Agence Universitaire de la Francophonie (A.U.F.).

² A l'instar des Rencontres Maghrébines, de l'Association de Libre Pensée (1989), l'Association Tunisienne Linguistique (1995-2002), l'Association de la Recherche Scientifique pour le Développement (Janvier 2011) dont il est actuellement, le président d'honneur.

³ Il est membre consultatif de l'Organisation Internationale de la francophonie (O.I.F.).

⁴ Il est l'animateur de deux projets de recherche « Atlas linguistique de Tunisie : du littéral au dialectal » et « Terminologie ornithologique arabe ».

⁵ Cf. « Norme grammaticale et description linguistique : le cas de l'arabe », T. Baccouche, S. Mejri, *Langages*, 2007/3 (n° 167), pp. 27-37.

⁶ Cf. « Polysémie et terminologie des droits de l'homme », T. Baccouche, J. Alouini, *Syntaxe et sémantique*, 2004/1 (n° 5), pp. 143-152.



Besma SOUDANI

Femme de poigne, lobbyiste, militante féministe et activiste politique, Basma Soudani est une tisseuse de liens, une réseautrice¹ et une incubatrice qui sait faire germer les idées pour agir dans la société qui est à la sienne. C'est l'actante qui a soif de changement. En 2011, alors que les flammes de la Révolution tunisienne s'étaient à peine éteintes, elle a co-fondé « la troisième voix » - un forum libre pour échanger sur la « nouvelle Tunisie » - et constitué la Ligue des Electriciennes Tunisiennes (L.E.T.)², une association ayant pour objectif principal, la participation effective des femmes dans la vie politique tunisienne.

Etant Fondatrice et Présidente de l'Association (LET) ainsi que le vis-à-vis principal auprès des ONG Internationales, Besma Soudani, représente la société civile tunisienne, à l'étranger, dans le but de renforcer la coopération politique et économique ainsi que les liens entre la Tunisie et certains Etats tels que l'Allemagne, Danemark, Belgique, le Portugal, le Sénégal, les Pays Bas, etc.

Titulaire d'un D.E.A. en Linguistique Générale³, et d'une maîtrise en Langue et Civilisation Arabes⁴, elle a occupé plusieurs postes dans l'enseignement secondaire et supérieur. Elle a été professeure à l'Institut Diplomatique Américain (F.S.I.), l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie (I.N.S.A.T.), à l'Université Internationale de Tunis (U.I.T.) et la German Business School (G.B.S.)

Experte-consultante-formatrice Genre & Sécurité et Conseillère, auprès d'institutions nationales, fondations et organismes internationaux (U.M.A., Union Africaine, U.N.D.P., Fondation

¹ Elle est membre, depuis 2019, du réseau FemWise-Africa, Union Africaine (Paix & Sécurité).

² Basma Soudani en est la fondatrice et la Présidente.

³ Soutenu à l'Institut Supérieur des Langues de Tunis.

⁴ Obtenue à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.

Konrad Adenauer, etc.) ses domaines d'intervention sont divers et portent notamment, sur :

- La promotion des droits humains et des droits des femmes ;
- Les enjeux liés à la sécurité et à l'instauration de la paix ;
- L'intégration et l'institutionnalisation du genre ;
- Le leadership et l'entreprenariat au féminin ;
- La lutte contre les discriminations et les inégalités ;
- La démocratie et le processus électoral.

Elle a été, en 2015, la Conseillère de Taïeb Baccouche, alors Ministre des Affaires Etrangères tunisien.

Actuellement, elle est Cheffe de Cabinet, Directrice, depuis 2016, des Affaires Politiques et de l'Information à l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et a déjà par le passé, occupé des postes de responsabilité dans différents ministères, O.N.G. internationales et nationales : Chargée de Missions auprès du Ministre des Affaires Etrangères de la Tunisie (Chargée de Relations avec le Parlement, les Instances Constitutionnelles, les ONG Internationales et la Société Civile en 2015), la directrice du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits Humains (Programme Régional Tunisie) en 2014 et la manageuse-chargée de Subventions « Société civile »¹ auprès du Bureau Régional Américain « Middle East Partnership Initiative » (M.E.P.I.) pendant dix ans.

Membre de nombreuses associations² et Conférencière³ de renom, elle a participé à une multitude de séminaires sur le genre, l'égalité, les affaires sociales et politiques et les droits humains.

¹ Dans le cadre du programme régional Middle East North Africa (M.E.N.A.).

² Elle est la co-fondatrice, en 2017, du club U.N.E.S.C.O. de l'Ariana (Tunis) et de l'Association AED-IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale).

³ Cf. « La participation politique des femmes Tunisiennes et la société civile dans le Processus Démocratique Tunisien », Conférence Internationale, dans le cadre du *Centenaire de la Participation Politique des Femmes et le droit au vote au Danemark*, en partenariat avec l'organisation Danoise K.V.I.N.F.O.



Amel GRAMI

Femme aux multiples casquettes, Amel Grami, est à la fois militante droitdelhommiste et féministe engagée, mais aussi enseignante, autrice, conférencière de renom, islamologue et œcuméniste convaincue¹.

Après une thèse sur « La question de l’apostasie dans la pensée islamique² », (1993), elle a obtenu un Doctorat d’état sur « Le phénomène de la différence dans la civilisation islamique³ » (2004).

Elle est **aujourd’hui professeure en Etudes de genre à la Faculté des Lettres, Arts et Humanités de la Manouba** et est membre de plusieurs groupes de dialogue et de recherche⁴, O.N.G. et réseaux en lien avec la question des femmes⁵.

Maniant plusieurs langues, elle n’hésite pas à sillonner le monde, pour participer à des séminaires, conférences et réunions sur la lutte contre l’extrémisme violent, la prévention et la consolidation de la paix dans plusieurs pays.

Islamologue et spécialiste en Etudes féminines et de genre, ses champs d’investigation et domaines de publication sont divers et portent notamment, sur le comparatisme religieux, la condition de la femme dans les trois pays du Maghreb en particulier, et dans le

¹ Elle est membre du G.R.I.C. (groupe islamo-chrétiens) depuis 1998, de la Muslim Women Lawyers for Human Rights « Karamah » depuis 2003 et du GeFem depuis 2004 et membre visiteur à la Faculté des Sciences Religieuses, Université Saint-Joseph à Beyrouth, où elle donne des conférences sur le dialogue, la convivialité et le droit à la différence.

² Thèse qui a donné lieu à la publication en 1996, d’un ouvrage en arabe : *Qaḍīyat al-riddah fī al-fikr al-islāmī al-ḥadīth* chez Dar al-Janūb, traduit en français en 2017 et publié chez Nirvana : *La question de l’apostasie dans la pensée islamique*, puis traduit en anglais en 2018 sous le titre *Apostasy in Contemporary Islamic Thought* chez Cenatra.

³ Doctorat qui a également donné lieu à la publication d’un ouvrage en langue arabe : *Al-Iḥtilāf fī at-taqāfa al-‘arabiyya al-‘islāmiyya* (La Différence dans la Culture Arabo-musulmane : une étude de Genre), éd. Dar Al Madar Al Islami, Bierut, 2007.

⁴ Elle est la coordinatrice du programme de traduction des œuvres littéraires et philosophiques, à l’Institut de Traduction de Tunis.

⁵ Elle est membre de la Women’s Alliance for Security Leadership (W.A.S.L.).

monde arabo-musulman en général, l'extrémisme féminin et sur l'analyse du traitement médiatique du discours religieux.

Elle est l'auteurice de plusieurs monographies et études¹ dont ; *La liberté de conscience en Islam?*² (1997), *Marie dans l'imaginaire islamique*³ (2003), *L'islam en Asie*⁴ (2006) et *Femmes et Terrorisme : une étude de Genre*⁵ (2017).

Elle a enfin à son actif, de très nombreux articles⁶ (y compris électroniques⁷) et chapitres d'ouvrages et est la co-auteurice du scénario de « *To the Mirage*⁸ », un docufiction qui décrit les mécanismes de la conversion au jihadisme.

¹ *Femmes, savoir et pouvoir* (en ar.), sous la dir. d'Amel Grami, col. Prismes du genre, n°1, éd. Dar Arrafidayn Tunis, 2019.

² *Hurriya-t al-Mu'taqad fī al-'Islām ?*, Préface Mohamed Talbi, éd. Le Fenec, Casablanca, 1997.

³ *Maryam fī al- mutaḥayyal al-islāmī*, éd. Al Mashreq, Beyrouth, (2003).

⁴ *Al-'Islām al-'Āssyawī*, éd. Dar Attalia, Beirut, 2006.

⁵ *Annisā' wa al-'rhāb, Dirāsa ġendariyya*, avec la collaboration de la journaliste Monia Arfaoui, éd. Dar Meskaliani Tunis, 2017.

⁶ « Le mariage de la Musulmane avec le non Musulman, entre Fiqh islamique et Loi tunisienne », Actes de colloque *Le Musulman à travers l'histoire*, éd. De l'Université de Manouba.

⁷ Grami, Amel, « Couverture et traitement des actes et crises terroristes par les médias arabes (Charlie Hebdo en tant que modèle en Tunisie et en Égypte) », in *Traitement médiatique du phénomène de l'extrémisme et du terrorisme*, Actes du workshop des 7 & 8 avril 2015. Chap. 2, pp. 79-103, Journal de la Fédération arabe des radios, disponible en arabe sur : <http://www.asbu.net/ar/publications/download/id/1/label/n-a>, consulté le 13/11/2020. Voir également « Narrer "Jihad al Nikah" dans la Tunisie post-révolutionnaire », disponible sur <https://www.boundary2.org/2018/07/amel-grami-narrating-jihad-al-nikah-in-post-revolution-tunisia-arabic/>, consulté le 13/11/2020.

⁸ « Naḥwa as-sarāb » est un documentaire-fiction produit en 2018 par le Ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, en partenariat avec l'association Beder et la Grande-Bretagne. Durée 30'.



Didi OULD SALECK

Didi Ould Saleck est à la fois, militant politique, enseignant-chercheur, conférencier et expert auprès d'organismes nationaux et internationaux¹. Très visible sur la scène médiatique, il l'est aussi sur la toile², à travers de nombreux articles spécialisés et éditos. Impliqué dans la société civile maghrébine et fervent partisan de l'unification arabe, il a participé à de nombreux fora sociaux³.

Fort d'un parcours académique riche et varié, couronné par une thèse, sur « Le système régional arabe et les impératifs du nouvel ordre mondial⁴ », il a occupé différents postes durant sa carrière universitaire. En effet, après avoir été Chercheur associé au Centre de Recherches et d'Etudes Arabes (Beyrouth), il a été Maître assistant à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, puis Maître de conférences à l'Université d'El Mergueb⁵ et à la Faculté de charia et de droit Al-Asmariya (Libye). Il est actuellement Professeur à l'Institut Supérieur des Etudes et de Recherches Islamiques à Nouakchott.

Spécialiste en études stratégiques et expert Sécurité, ses champs d'investigation et domaines de publication sont divers et portent notamment, sur les enjeux sécuritaires au Sahel, les transitions démocratiques dans le monde arabe, la démocratie participative et

¹ Il est expert consultant auprès du P.N.U.D., de la Ligue Arabe et de l'Union du Maghreb Arabe depuis 2008, etc.

² Il est un des contributeurs de Dune Voices, en tant que spécialiste « Sécurité au Sahara », Media Diversity Institute (M.D.I.).

³ Il a d'ailleurs été un des membres fondateurs du Forum Maghrébin (Casablanca, 2009) et est membre de l'Instance pour l'Action Maghrébine (Marrakech, 2010) et de l'Association des Etudes Internationales (Tunis), ainsi que de Mauritanie Perspectives.

⁴ *An-nizām al-'iqlīmī al-'arabī wa mutaṭallibāt an-nizām al-'ālamī al-ḡadīd*, soutenue en 2001, à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, sous la direction de Habib SLIM, et pour laquelle il a bénéficié en 2000 d'une bourse d'aide à la mobilité internationale (I.R.M.C.).

⁵ Faculté de droit de l'Université El Mergueb.

sur les dérives djihadistes. Il est d'ailleurs, Président du Centre Maghrébin d'Etudes Stratégiques et collabore en tant que tel avec de nombreuses revues spécialisées¹.

Il est le co-organisateur de nombreux colloques nationaux et internationaux² et l'animateur de multiples tables rondes³ et débats. Il est par ailleurs, l'auteur de plusieurs articles scientifiques⁴ et études⁵.

Fin connaisseur de la crise libyenne, il a animé plusieurs séminaires en vue d'en éclairer les enjeux géostratégiques, dont « La crise Libyenne : ses enjeux et ses perspectives » et « La crise libyenne et son impact sur le Maghreb » (2011).

¹ *Revue algérienne des études sécuritaires et militaires, Revue irakienne des études stratégiques, Revue des études stratégiques et militaires de l'Arab World Center for Democratic Development, etc.*

² Cf. « Crise de l'intégration de l'Etat national et la crise sécuritaire au Sahel : quels rapports ? », in *Répercussions de la crise sécuritaire au Sahel sur les pays du Maghreb*, Konrad-Adenauer-Stiftung et Le Centre Maghrébin d'Etudes Stratégiques, 6-7 novembre 2013. Voir aussi « Mauritanie entre l'héritage des injustices et les problématiques de l'application de la justice transitionnelle », in *Justice transitionnelle et démocratisation. Expériences des pays du Maghreb*, Université Cadi Ayyad Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Groupe de recherches et d'études internationales sur le de gestion des crises, en partenariat avec la Fondation Hans Seidel, 21-22 novembre 2014, Maroc. Lire également « La Mauritanie et la crise malienne », in *Les problématiques de la sécurité en Méditerranée*, Le Centre des Etudes Méditerranéennes et Internationales et La Konrad-Adenauer-Stiftung, avec le concours du réseau EuroMESCo, 2-3 mai 2013, Tunis. Et enfin, « Conséquences des mutations africaines sur l'intégration maghrébine : Vision stratégique » (en ar.), in *La profondeur stratégique africaine du Maghreb : défis, implications et enjeux de l'intégration*, Université Cadi Ayyad, 28 et 29 juin 2019.

³ Entre autres ; « La jeunesse arabe face aux défis actuels », Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Nouakchott. Le 10 mars 2011.

⁴ Nombre de ses articles ont été publiés dans la Revue de l'Université Al Asmariya al-Islamiyya, ainsi que dans la Revue Al-mustaqbel al-'arabī et sont visibles sur le site du Center for Arab Unity Studies.

⁵ « La crise de l'intégration de l'Etat et la crise sécuritaire au Sahel : quelle relation? », in *La crise sécuritaire au Sahel. Quelles répercussions sur les pays du Maghreb arabe ?*, Konrad-Adenauer-Stiftung et Le Centre Maghrébin d'Etudes Stratégiques, pp. 11-36, 2015.



Mostafa EL REZRAZI

El Mostafa Rezrazi est professeur de gestion des crises et de sécurité et chercheur principal au Policy Center for the New South, anciennement OCP Policy Center, spécialisé dans les études sur le terrorisme, la sécurité et l'Asie de l'Est. Son domaine d'expertise couvre les affaires afro-asiatiques, les études stratégiques et de sécurité, le terrorisme,

l'extrémisme et la déradicalisation, principalement du point de vue du criminel ; Psychologie légale et légale.

Il a obtenu son doctorat aux Affaires régionales et internationales de l'Université de Tokyo en 1998, puis à un doctorat de l'Université de Mohammed V sur le dynamisme psychologique des bombardiers suicide (2014). Il est directeur exécutif de l'Observatoire marocain sur l'extrémisme et de la violence et directeur du Centre africain d'études asiatiques à Rabat. Il est actuellement professeur invité à l'Université Mohammed V Rabat, Professeur Affilié à l'Université Mohammed VI Polytechnique et à l'université d'Al Akhawayne.

En 2017, il a été nommé coordinateur du groupe de recherche OBOR Chine-Maroc et membre du conseil consultatif de l'Institut d'études euro-africaines de l'Université Hanyang de Séoul (Corée du Sud).

Rezrazi est le président de l'Association marocaine d'études asiatiques. M. Rezrazi a été professeur distingué à la faculté de droit de l'Université Sapporo Gakuin (Japon) et professeur et directeur adjoint de l'Institut des relations internationales de l'Université Haboromo à Osaka (Japon). Analyste politique au Centre d'études et de recherches stratégiques Emirates à Abou Dhabi et chercheur invité à l'Université de Princeton, aux États-Unis.



Hafida BEN CHEHIDA

Femme aux multiples talents et aux innombrables facettes, Hafida Benchehida, c'est aussi bien la leadeuse que la médiatrice, la femme politique et diplomatique que l'interprète internationale. Lobbyiste et réseauteuse, elle a su mettre au profit des causes qu'elle défend et des valeurs auxquelles elle croit, son expertise, toute son énergie et son incroyable capacité à convaincre.

Membre du sénat algérien depuis 2013, où elle a siégé à la Commission des Affaires Étrangères jusqu'en 2015, elle assure depuis janvier 2016, la vice-présidence de la Commission des Affaires Juridiques et des droits humains et est également membre de la Commission des Affaires Etrangères et de la Commission Politique de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (U. f. M.), chargée des questions des droits humains et de sécurité.

Interprète de grande renommée et véritable polyglotte, elle a traduit aux côtés de feu Bouteflika, les propos d'illustres personnalités, lors de déplacements diplomatiques ou en Algérie, ainsi qu'à l'occasion de conférences internationales (Sommet des Pays Non-Alignés, Groupes des 77, des 15, des 8, etc.).

Membre actif de nombreux réseaux, elle est directrice exécutive et une des fondatrices du Réseau des Femmes Parlementaires Arabes et de celui des Femmes Médiatrices de la Méditerranée. Elle fait également partie du Réseau international d'action civile « Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires » (I.C.A.N)¹ ainsi que de l'Alliance des Femmes pour le Leadership en matière de Sécurité (W.A.S.L.)².

¹ International Campaign to Abolish Nuclear Weapons. For Women's Rights, Peace and Security.

² The Women's Alliance for Security Leadership.

Spécialiste des droits humains et experte en sécurité - intervenant auprès d'agences, fonds et institutions nationales, internationales et onusiennes (O.T.A.N.¹, O.N.U. Femmes, O.N.U.D.I., P.N.U.E, U.A., U.E., F.M.I., O.P.E.P., Union pour la Méditerranée, O.S.C.E., B.M., B.A.D., O.C.I., etc.) - ses champs d'investigation et domaines d'intervention sont divers et portent principalement, sur :

- La médiation², la paix et la sécurité,
- La prévention, la lutte contre l'extrémisme violent, notamment l'extrémisme féminin, (P.V.E. / C.V.E.) et la déradicalisation³, dans la région M.E.N.A. (en particulier la Libye),
- L'intégration du Genre et la lutte contre les discriminations sexistes,
- L'autonomisation et les droits politiques des femmes⁴.

¹ Notamment sur les questions concernant le Sahel et le Mali.

² Son engagement dans la médiation a commencé avec sa participation à la mission ONU Femmes en Libye, pour rencontrer des femmes parlementaires locales. Elle a d'ailleurs, suivi plusieurs formations en médiation au CITpax (Centro Internacional de Toledo para la Paz), pour le compte duquel elle est désormais conseillère

³ Elle s'intéresse principalement au rôle des femmes, dans la prévention de l'extrémisme violent et dans la déradicalisation (Cf. Séminaire sur « Les femmes et la déradicalisation », Barcelone, octobre 2016), en particulier au Maghreb et au Sahel, et aux femmes moršidāt (ar. Guides) ayant reçu une formation religieuse spéciale pour offrir un contre-récit aux jeunes potentiellement radicalisés

⁴ Chanteuse de la cause féminine, elle a toujours défendu les droits des femmes, comme ce fut le cas, au Congrès de Bali (Août 2014) et à la Conférence Parlementaire pour la Femme (Bruxelles, novembre 2014).



Khaoula MATRI

Enseignante en sociologie à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Tunis, Maître assistante, au Centre d'Anthropologie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse et chercheure associée à l'Institut de Recherche sur le

Maghreb Contemporain (I.R.M.C.), Khaoula Matri est docteure en sociologie. Sa thèse soutenue en 2014, porte sur le « Port du voile : représentations et pratiques du corps chez les femmes tunisiennes¹ ».

Elle est l'auteur de plusieurs travaux² concernant la violence fondée sur le genre, la condition féminine en Tunisie, la question du corps et de la sexualité³, du voile et des normes sociales. Elle travaille actuellement sur une étude comparative sur « les représentations de la violence genrée et le cadre normatif de sa production⁴ » (P.A.P.A.).

En plus de mener des enquêtes de terrain⁵, elle a conduit entre autres, une recherche sur la « Prévention de la Violence Fondée sur

¹ Thèse en cotutelle entre l'Université de Tunis et l'Université Paris V- Descartes (Ecole Doctorale des Sciences Humaines et Sociales ; cultures, individus et Sociétés) sous la dir. de Mohamed Kerrou et de Pierre-Noël Denieuil.

² « La construction sociale du corps féminin vierge en Tunisie », in, sous la dir. de Sihem Najjar, *Penser la société tunisienne aujourd'hui ; la jeune recherche en sciences humaines et sociales*, I.R.M.C. et Cérès éditions, Tunis, 2013, p. p. 61-81.

³ Cf. « Deux modèles corporels : le corps entre exhibition et voile », in *Genre en Méditerranée : les femmes face aux transformations socio-économiques, conflits, négociations et émergence de nouveaux rapports sociaux* (2008). Voir également « La violence à l'encontre des Tunisiennes dans l'espace public : une question alarmante » (2012), « Femmes et participation politique en Tunisie postrévolutionnaire » et « Femmes entre visibilité et invisibilité dans la scène politique » (2013) et « Les violences à l'encontre des femmes dans l'espace public en Tunisie » (2017) in *La revue du C.R.E.D. I.F.*

⁴ « Perceptions de la violence genrée et cadre normatif de la production des rapports homme et femmes : étude comparative entre la Tunisie et le Sénégal », dans le cadre du programme Académie Pilote Postdoctorale Africaine (P.A.P.A.).

⁵ Cf. « La femme rurale de Sajnen », publiée en 2002 sous la responsabilité de M. Mouldi Lahmar. Voir aussi « Migrations Internationales et Révolution en Tunisie », sous la responsabilité de Hassan Boubakri, et la direction de l'European University Institute, Florence, Robert Shuman Centre for advanced studies et Migration Policy Centre (2013).

le Genre (V.F.G.) dans les espaces publics/espace universitaire : de la connaissance à l'action pour le changement »¹ pour le compte du *Center of Arab Woman for Training and Research* (C.A.W.T.A.R.). Elle a aussi co-rédigé une étude sur la « Violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie »². Elle a également coécrit un rapport d'étude sur « La violence fondée sur le genre dans l'espace public en Tunisie » (2016) et un autre sur le « Retour sur l'histoire pour un avenir sans violences à l'encontre des femmes³ » (2017).

Forte de son expérience de bibliothécaire documentaliste à l'I.R.M.C., c'est à elle que l'Association Tunisienne des Femmes démocrates (A.T.F.D.) a confié en 2016, « Les Archives [de son] Centre d'Ecoute de 1993 à 2016 ».

¹ De 2014 à 2019.

² En partenariat avec U.N. Women.

³ Pour le compte de l'A.T.F.D.



Mohamed KERROU

Non seulement Mohamed Kerrou est un expert international en développement et en études sur le genre¹, mais il est aussi un enseignant-chercheur protéiforme au parcours académique riche et diversifié et un auteur confirmé.

Après une thèse sur « La fondation du nouvel Etat en Tunisie² », il a obtenu en 2001, une H.D.R. en Sociologie et n'a cessé depuis, d'exercer son métier de Professeur de Sciences Politiques à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université de Tunis.

Spécialiste en sociologie politique et religieuse, ses champs d'investigation et domaines de publication sont divers et portent notamment, sur la sociologie de l'islam - dans ses pratiques rituelles, ordinaires, urbaines et genrées -, sur celle de l'islam politique dans ses déclinaisons sécularisées, réformistes et radicales³ ainsi que sur la question des mobilisations de masse, des révolutions et des printemps arabes et de leurs suites.

Acteur engagé et citoyen impliqué, il est l'organisateur de nombreux colloques nationaux et internationaux⁴, dont les thématiques font souvent écho aux soubresauts qui secouent la société tunisienne en

¹ Cf. « La gestion de l'eau dans la délégation de Oueslatia, Kairouan, selon la perspective Genre », *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (2015), « La participation politique des femmes tunisiennes dans les régions de Tunis, Zaghouan et Kairouan », Center of Arab Woman for Training and Research & International Research and Training Institute for the Advancement of Women, 2009, « La participation des femmes tunisiennes à la prise de décision. Stratégies de pouvoir et rôles d'influence dans les sphères publiques et privées », C.A.W.T.A.R, 2006, etc.

² Sous la dir. de Louis Siorat, 1987, Université des Sciences Sociales de Toulouse.

³ Cf. *La conversion des jeunes au terrorisme*, Ministère des Relations avec les Instances Constitutionnelles, la Société Civile et les Droits de l'Homme, 2017-2018.

⁴ Cf. « L'oasis de Jemna : vers une solution de compromis ? », Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique, 2017, « Hommage à Clifford Geertz », Bibliothèque Nationale de Tunisie, 2007, « Islam et sécularisation au Maghreb et au Machrek », Casablanca, Fondation du Roi Abdulaziz Ibn Saoud, 2000 (I.R.M.C.), etc.

particulier, et le monde en général. Cela, en plus d'être membre fondateur de plusieurs associations nationales et internationales¹.

Il est par ailleurs, l'auteur entre autres de *Tunisie, l'Autre Révolution. Essai sur les transformations politiques* (2018) et de *Hijâb. Nouveaux voiles et espaces publics* (2010) et le directeur de publications de *L'Autorité des Saints. Perspectives historiques et anthropologiques en Méditerranée Occidentale* (1998), *Public et Privé en Islam. Espaces, autorités et libertés* (2002) et *D'islam et d'ailleurs. Hommage à Clifford Geertz* (2008).

Il a enfin à son actif, plus de cinquante articles² et chapitres d'ouvrages et est l'heureux *inspireur-contributeur* de deux moyens métrages « Le retour de Bourguiba³ » et de « *To The Mirage*⁴ »

¹ Il est membre fondateur de l'Observatoire Tunisien de la Transition Démocratique (O.T.T.D.), la Société Scientifique « Orient/Occident » (OROC) et de l'Association d'Anthropologie de la Méditerranée (A.D.A.M.). Il est également Membre du Conseil scientifique de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (M.M.S.H.).

² Cf. « Voiles islamiques et sphères publiques au Maghreb et en Europe » (2004), « Les débats autour de la visibilité de la femme et du voile dans l'espace public de Tunisie contemporaine (XIX^e - XX^e siècles) » (2005), « Femme et Héritage en Islam. État de la recherche en Tunisie et au Maghreb » (2006), « Révolution, transition et violence politique » (2012).

³ Réalisé par Hichem Ben Ammar, sur une idée originale de Mohamed Kerrou, Noir sur Blanc Productions, 2017, durée 52'.

⁴ Le documentaire traite de la conversion d'un jeune Tunisien au terrorisme. Il est réalisé par « Beder/Bwest ». Il s'agit d'une commande du Ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les organisations des droits de l'Homme, 2018, durée : 30'.



Mohamed Saleck OULD BRAHIM

C'est à la fois l'homme d'état et le militant - engagé entre autres pour la cause palestinienne - l'expert et l'acteur associatif. C'est aussi le porteur de projets, l'incubateur et l'homme de réseaux¹.

Après un D.E.A. en philosophie sur l' « Épistémologie et [la] scientificité de la connaissance » et un Master en administration publique², il a soutenu une thèse en Relations Internationales portant sur « les enjeux géostratégiques liés aux ressources naturelles au Sahel³ ». Il est également diplômé de la prestigieuse E.N.A.⁴.

Il a été **ambassadeur, directeur de communication** et Porte-parole du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de Mauritanie, jusqu'en 2018.

Il est par ailleurs, Conférencier⁵, chercheur, Expert en communication, consultant-formateur et évaluateur national⁶ et

¹ Il est par exemple, membre rédacteur du Réseau d'Analyse et d'Information sur l'Actualité Internationale (M.U.L.T.I.P.O.L.), depuis 2007 et chercheur membre du réseau international de la Fundación Euroarabe de Altos Estudios.

² Master en Administration Publique obtenu en 2009, de la Dubai School of Government.

³ Il est diplômé de l'Atlantic International University (Hawaï, E.U.A) et suit actuellement un Programme de formation en Relations Internationales, dispensé en anglais et destiné aux diplomates et hauts fonctionnaires, au Centre d'Etudes Diplomatiques et Stratégiques (C.E.D.S.) de Paris (Antenne de Dakar).

⁴ Diplôme International d'Administration Publique, mention « Cycle international long ».

⁵ Cf. Conférence internationale sur la politique de migration et d'asile (Maroc). Voir également « Enjeux stratégiques du développement des territoires en Mauritanie », in *Les enjeux de la décentralisation et de la gestion de l'espace territorial en Mauritanie*, Colloque international, Centre Maghrébin d'Etudes stratégiques (C.M.E.S.) & Fondation Konrad Adenauer, 14 et 15 décembre 2014 (Nouakchott).

⁶ « Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale » (R.I.M.R.A.P.), Ministère de l'Elevage et consortium de quatre O.N.G.

international¹ auprès d'institutions, instances et programmes onusiens et fondations² (Union Africaine, Ligue des Etats arabes, Commission Européenne, etc.).

Spécialisé dans les questions géostratégiques et de développement, ses domaines d'intervention sont divers et portent notamment, sur :

- Les enjeux liés à la sécurité³ et à l'instauration de la paix ;
- La sociologie du développement durable ;
- Les droits humains et les droits des migrants ;
- La sécurité alimentaire (F.A.O., P.A.M., F.I.D.A.) et l'accès à la santé ;
- La capacitation des acteurs locaux non étatiques.

Il est également membre de plusieurs associations et O.N.G. (*Terre solidali, U.S. African Development Foundation, F.E.S.* etc.) Il a ainsi fondé en 1999 l'Association Développement, Environnement et Communication en Adrar (A.D.E.C.A. / Adrar R.O.N.G.A.) et est depuis 2006, le président fondateur d'AdecaRim (Webzine sur le développement durable, l'environnement et l'humanitaire en Mauritanie).

Il est actuellement, Directeur du Centre Mauritanien de Recherches sur le Développement et le Futur (C.M.R.D.E.F., membre du *Red Euro-Árabe de ONG para el Desarrollo y la Integración*).

¹ De 2018 à 2020 : « Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest » (R.E.D.I.S.S.E. 3).

² 2019, Réalisation d'un Plan de durabilité pour un projet de renforcement des capacités des membres l'Union des Coopératives de Bokol, par une alphabétisation en langue arabe, pour le compte de la United States African Development Foundation (U.S.A.D.F.).

³ Il a participé au 3^e Africa Security Forum (« Redéfinir les axes de la coopération internationale face aux menaces du XXI^{ème} siècle »), Rabat, 2018.

Auteur de plusieurs articles scientifiques, études et rapports¹, il a collaboré avec des revues prestigieuses (ex. *German Institute of Global and Area Studies- G.I.G.A.* de Hamburg).

¹ Cf. « Etude sur le retour des Femmes maghrébines des zones de tension. Cas de la Mauritanie », in *Retour des femmes djihadistes maghrébines revenant des foyers de tension : quelles perspectives pour une stratégie maghrébine commune?*, U.M.A. / F.E.S., 2020. Voir aussi « Droit à l'alimentation et souveraineté alimentaire en Mauritanie », in *Rapport 2019 de l'Observatoire arabe* (Arrāṣīd al-'arabī, Arab N.G.O. Network for development). Ou encore « Sahel et Maghreb : Sécurité, enjeux énergétiques et convoitise des grandes puissances », in *La crise de la sécurité dans la région du Sahel et ses incidences sur les pays du Maghreb*, Symposium international : C.M.E.S. / la Fondation K. Adenauer, Nouakchott. A consulter également « Droits de l'Homme, Société civile et démocratie dans le monde arabe : pistes de réflexion », Atelier international sur *Le partage des expériences des organisations de la société civile dans le monde arabe*, C.M.E.S. / Réseau démocratique dans le monde arabe (N.D.A.W.).



Dr. Nagia ELATRAG

est sur tous les fronts. Militante féministe et défenseuse infatigable des droits humains¹, elle est aussi enseignante, consultante, conférencière², et formatrice³. C'est aussi une activiste politique coriace et une lobbyiste investie dans les causes qu'elle entend mettre

au-devant de la scène libyenne.

Après un Master en droit privé obtenu à l'Université de Tripoli, c'est en France qu'elle a soutenu une thèse sur « La responsabilité contractuelle et son application sur les produits de santé⁴. »

Experte juridique nationale⁵ et internationale et spécialiste en droit comparé, ses domaines d'intervention sont divers et portent notamment, sur :

- La constitutionnalisation et promotion des droits des femmes⁶, enfants et personnes vulnérables (politiques publiques inclusives, protection des handicapés)
- La lutte contre les discriminations et les inégalités
- La sécurité alimentaire et l'instauration de la paix

¹ Elle est Conseillère juridique à la National Commission for Human Rights (N.C.H.R.L.).

² Cf. « Droit de l'enfant, entre législation nationale et droit international », 2017, en collaboration avec le Ministère des Affaires sociales libyen, 2020. Voir aussi « Le quotidien des défenseuses des droits humains en Libye », colloque organisé par l'association caritative Noor. Consulter également « Conformité de la législation libyenne avec la Convention C.E.D.A.W., F.E.S / U.M.A. / L.T.D.H., Tunis, 2018.

³ Formation juridique sur les « Droits des femmes libyennes », Bureau des affaires sociales Kteib. Elle a également animé des sessions de formation sur le leadership au féminin et notamment en tant que formatrice de formateurs.

⁴ Doctorat en droit privé, sur : *L'obligation de sécurité à la lumière du développement de la responsabilité contractuelle et son application sur les produits de santé : étude comparée entre le droit civil français et le droit civil libyen*, sous la direction d'Antoine Leca et Geneviève Rebecq, Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III, 2012.

⁵ Elle est intervenue auprès de plusieurs instances et ministères libyens, dont celui de l'Economie et des Affaires Sociales.

⁶ Depuis 2018, elle est la Directrice du Bureau de la Protection de la femme et de l'enfant, en collaboration avec la Shaikh Tahar Azzawi Charity Organization (STACO), sous l'égide de l'O.I.M. et du H.C.R.

- La démocratie participative, la décentralisation, la gouvernance locale et l'e-gouvernance
- La bioéthique (personnalité juridique de l'embryon et du fœtus, essais cliniques, manipulations génétiques, etc.)
- Le développement durable
- La conservation et protection du patrimoine écrit et la protection, préservation et restauration du patrimoine monumental
- La lutte Lutttes anti-corruption

Membre de plusieurs associations caritatives (ex. Union des Femmes Zaouïa) et O. N. G. (FES, Fondation Hanns Seidel, *Arab Women Organization*, elle est aussi l'organisatrice d'une pléthore de colloques et séminaires¹ et l'autrice de nombreux articles² et études³. D'ailleurs, son étude consacrée aux « Droits des femmes entre législation locale et droit international⁴ » est actuellement sous presse.

Aujourd'hui, elle est professeure associée à l'Université de Sabrata - dont elle a été de 2014 à 2015, la cheffe de département « Droit privé ». Elle a également enseigné l'histoire du droit et le droit civil à la Faculté de droit de Zaouia & de Sourman et à la Faculté d'Economie et de Gestion de Harcha. Elle a par ailleurs donné des cours en droit international privé à l'*Union Africa National University à Benghazi*. Eu égard à la richesse de son parcours académique, elle est aussi membre du Comité consultatif juridique,

¹ Cf. « Conséquences des pandémies et conflits sur la sécurité alimentaire dans les pays du Maghreb », Democratic Arabic Center for strategic Political and Economic Studies, Egypte, 2020. Ou encore : « Le mariage des mineurs entre le permis et l'interdit », « La crise des femmes et des enfants déplacés, problèmes et solutions », etc.

² « Nationalité de l'enfant né d'une mère libyenne et d'un père étranger », « La protection du consommateur », « Rapports entre charia et droit positif », etc.

³ « Statut des djihadistes revenues des zones de tension, dans le droit libyen » in *Le retour des foyers de tension des maghrébines appartenant aux groupes extrémistes et violents*, F.E.S. / U.M.A., 2020.

⁴ Avec le soutien du Bureau d'appui et d'autonomisation des femmes, Ministère de l'Enseignement Supérieur libyen, 2020.

du Bureau de suivi et d'évaluation du rendement du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Très active sur le plan législatif, elle a fait partie de nombreux comités de rédaction et de préparation de propositions de lois (sur la protection des consommateurs, en coopération avec l'Autorité Nationale Anti-corruption 2018, sur la lutte contre les violences faites aux femmes, etc.).



Nesrine REBAI

est une citoyenne engagée et une professionnelle impliquée. Elle est à la fois la militante du agir glocal, mais aussi l'entrepreneuse qui n'a pas peur de s'engager dans des réformes relatives aux droits humains, aussi bien dans un environnement international et interculturel que dans un contexte national.

Témoin des injustices qu'inflige la société - *sa société* - au « deuxième sexe », elle a fait le choix d'améliorer le quotidien des femmes. Ce combat, elle en a fait le pilier de sa vie professionnelle et le pivot de son engagement associatif¹ et politique. Elle a d'ailleurs été à l'initiative de plusieurs campagnes de prévention contre la violence faite aux femmes et aux enfants.

Ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure et doctorante en Littérature française², elle a été, durant deux ans, professeure la faculté des Lettres de la Manouba.

Experte-consultante Genre & Sécurité³, ses domaines d'intervention sont divers et portent notamment, sur :

¹ Responsable de la communication et membre fondateur du Pacte des Compétences Tunisiennes Engagées (PaCTE) pour la stabilité et la reconstruction (de 2011 à 2014). Elle a également été responsable de l'observation des Elections Tunisiennes à l'étranger à Mourkiboun (de 2011 à 2019), où elle a plaidé pour l'accroissement de la représentativité des femmes au sein de l'A.R.P. et pour l'intégration du Gender streaming dans le code électoral.

² Thèse portant sur : *Langage poétique et figuration dans l'œuvre de Jacques Prévert*, sous la direction Jean-Michel Maulpoix, Université Paris X Nanterre.

³ Elle a supervisé en 2019, la mise en place du programme « Couverture médiatique des projets de réformes du secteur de la sécurité » auprès d'Al-Kawakibi Democracy Transition Center et du Search for Common Ground. Depuis mai 2018, elle coordonne pour le compte du P.N.U.D., le projet d' « Appui à l'amélioration de la prise en charge des femmes et enfants victimes de V.B.G.S. par les forces de sécurité intérieure » et ce, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur Tunisien. C'est dans ce cadre qu'elle a chapeauté la publication du Women Safety Audit.

- L'amélioration de la prise en charge des femmes et enfants victimes de V.B.G.S. et la promotion de l'égalité des chances et des droits reproductifs.
- L'intégration et institutionnalisation du genre.
- La lutte contre les discriminations et les inégalités.
- La promotion des Droits humains¹ et de la Démocratie (notamment participative)

Elle intervient auprès de plusieurs ministères, offices et agences nationaux², ainsi qu'auprès d'établissements publics³, associations, d'O.N.G.⁴, organisations, instances internationales (C.E., U.M.A.⁵, OXFAM⁶, *Democracy Reporting International*⁷) et programmes, fonds et agences onusiens (P.N.U.D., U.N.F.P.A., Organisation Internationale du Travail⁸).

En plus d'être experte Genre, elle a la triple-casquette de Formatrice - Coach (depuis 2012)⁹ en développement personnel et professionnel,

¹ Elle a été en 2017, la responsable du projet « Appui à la société civile Tunisienne » auprès d'EuroMed Droits et a travaillé entre autres, sur l'axe « droits des femmes ».

² Elle a été consultante pour le projet « Lutte contre les discriminations et les VBG et intégration du Genre », en appui au M.F.F.E.S. et au Ministère de la Santé, via l'Office National de la Famille et de la Population, sous l'égide de l'U.N.F.P.A.

³ Elle apporté son appui au programme Moussawet (égalité en ar.).

⁴ Comme c'est le cas pour « Femmes en Action » (2018-2020), le « Projet Régional M.E.N.A. pour l'autonomisation économique des femmes ou encore pour celui de l'« Egalité dans l'Héritage » (juillet 2018).

⁵ Elle a supervisé l'élaboration d'une étude maghrébine sur le « le retour des femmes "Jihadistes" des zones de conflits ».

⁶ Elle a ainsi été consultante auprès d'OXFAM, pour la réalisation de trois projets « Participation des Jeunes et Emploi », « MedUP Tunisie » et « Réduire les inégalités dans les chaînes de valeurs agricoles en Tunisie et au Maroc (2019).

⁷ Pour le projet : Réformes de décentralisation et gouvernance locale » Jeunes leaders pour la démocratie locale ».

⁸ Elle a été en 2015, Chargée de formation auprès du projet I.R.A.M. « Améliorer la gouvernance de la migration de la main d'œuvre et la protection des droits des travailleurs migrants en Tunisie, au Maroc, en Libye et en Egypte ».

⁹ Elle a obtenu en 2012, un Master professionnel de coaching, à l'H.E.C. de Paris (qualification O.P.Q.F).

d'experte en communication et d'accompagnatrice aux porteurs de projets¹.

Elle est par ailleurs, la fondatrice en 2016, du Bureau d'études, de Formation et de coaching en communication et développement Personnel et professionnel « GANBATTE ».

¹ Elle a été formatrice en Techniques de prise de parole en public et de gestion de stress pour de jeunes entrepreneurs (SU ST « Startup Système Tunisie », dans le cadre du projet « NETwork to foster Knowledge intensive Business Incubation and Technology transfer »).

Friedrich-Ebert-Stiftung

« On ne naît pas femme,
on le devient. »

Simone de Beauvoir,
Le Deuxième Sexe (1949)

